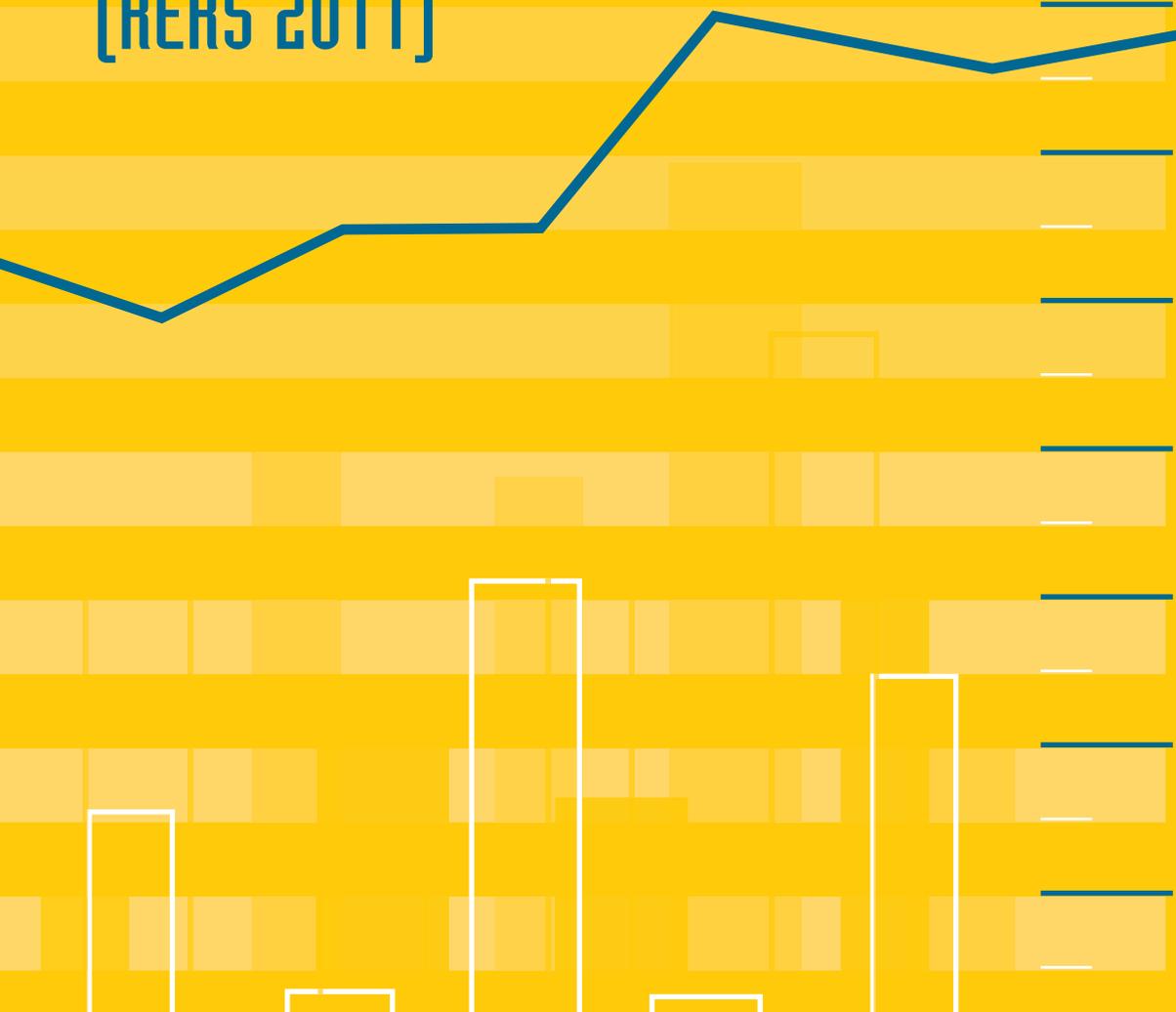


Repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2011]



Repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2011]



Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- € Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit
- 2010p Données provisoires pour l'année (ou la session) 2010

Champ géographique

- Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe).
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Remarque - Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Pour la publication des statistiques, ce changement de statut sera pris en compte à partir de la rentrée 2011, soit dans l'édition 2012 de RERS.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – édition 2011

Directeur de la publication

Michel Quéré

Rédactrice en chef

Florence Defresne

Responsable d'édition

Annick Vialla

Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

Maquette

Corinne Jadas

Impression

Ovation

Auteurs

Dominique Abriac

Cédric Afsa

Linda Ben Ali

Jeanne Benhaim-Grosse

Nicolas Bignon

Evelyne Blanché

Ginette Bourny

Joël Bouvier

Jonathan Brendler

Gérard Briaud

Frédéric Brouillet

Jean-Paul Caille

Olivier Capelle

Eric Chan-Pang-Fong

Marc Colmant

Ghislaine Cormier

Laurette Créatin

Sophie Cristofoli

Jean-Pierre Dalous

Jeanne Daussin

Catherine David

Thibaut De Saint Pol

Florence Defresne

Aurélie Demongeot

Mireille Dubois

Patricia Ganem

Paul-Olivier Gasq

Gaelle Gateaud

Joëlle Grille

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljoul

Lyès Karfallah

Sylvie Kleinholt

Valéry Kuntz

Nadine Laïb

Céline Lambert

Annie Le Roux

Béatrice Le Rhun

Sylvie Lemaire

Bruno Lutinier

Claude Malègue

Sophie O'Prey

Sylvain Papon

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Christophe Pépin

Pascale Pollet

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Thierry Rocher

Paola Serries

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Catherine Valette

Aude Vanhoffelen

Odile Wolber

ISSN 1635 9089

ISBN 978-2-11-097810-3

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaitent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document. Les tableaux et les graphiques sont disponibles en utilisant le lien suivant : <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

des définitions claires

4

LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

titre et numéro
du chapitre

une présentation
synthétique sur
chaque thème

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement. La rentrée 2010 voit la première hausse depuis 2005, avec un gain de 11 300 élèves par rapport à la rentrée 2009 [1].

À la rentrée 2010, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser (+ 7 700 élèves), alors que les préparations au BEP diminuent de 96 800 élèves. Cette forte baisse s'explique par la fermeture progressive de cette formation (il ne reste que deux spécialités en seconde BEP en 2010), et se fait essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation. Il n'y aura plus aucune classe de BEP à partir de la rentrée 2012.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingts : le cursus s'effectuait alors en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième dont la généralisation a débuté en 2008 [2]. Depuis 1990, les effectifs sont ainsi passés de moins de 100 000 élèves à plus de 500 000.

La part des spécialités de formation dans le secteur des services continue la baisse amorcée à la rentrée 2009 après une hausse régulière de quinze ans et retrouve, à la rentrée 2010, son niveau de 1995 (55 %) (voir aussi 4.9) [3].

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) ont été mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification.

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Mention complémentaire (MC)

Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

Formation complémentaire (FC)

Complément de formation initiale à finalité professionnelle destiné à des diplômés de niveau IV ou V.

Brevet des métiers d'art (BMA)

Cette formation est comptabilisée avec le baccalauréat professionnel.

des sources
détaillées

 Sources : MENJVA-MESR DEPP
Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n°75, MEN-DEPP, octobre 2007.

102 - Repères et références statistiques - édition 2011 / Les élèves du second degré

le renvoi à d'autres
publications

Le second cycle professionnel : évolution

4.5

numéro
du thème

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

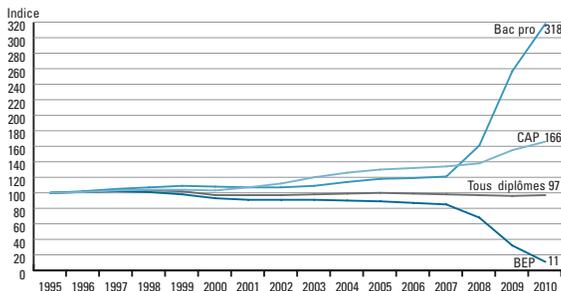
(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé y compris EREA) (1)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1970	1980	1990	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470	6 333
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	49 469	50 749	51 190	53 646	63 945	63 220
2 ^e année	18 030	14 079	16 370	16 824	40 625	41 211	42 348	42 857	45 331	53 757
Total CAP 2 ans (2)	35 866	28 606	31 144	32 135	90 094	91 960	93 538	96 503	109 276	116 977
CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	-	-	-	-	-	-
BEP 1 an	-	-	-	-	4 103	4 317	4 501	3 625	493	272
BEP 2 ans										
Seconde BEP	80 606	168 534	232 639	242 588	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672	27 131
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	205 060	201 558	196 342	187 028	121 979	27 686
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	423 678	415 757	403 459	325 551	151 651	54 817
Bac pro/BMA										
Seconde professionnelle	-	-	-	-	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718	167 354
Première professionnelle	-	-	53 942	55 529	99 897	99 543	101 813	103 484	161 400	207 971
Terminale professionnelle	-	-	39 774	40 897	88 916	89 313	89 235	91 518	92 698	141 949
Total BAC pro/BMA	-	-	93 716	96 426	191 444	193 199	196 625	261 790	416 816	517 274
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757	6 680
Formations diverses de niveaux IV et V	-	-	15 811	16 019	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819	3 183
Ensemble	645 834	764 823	712 017	741 629	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282	705 536

(1) Y compris EREA à partir de 2005. (2) Y compris CAP 3 ans à partir de 2005, 189 élèves en 2010.

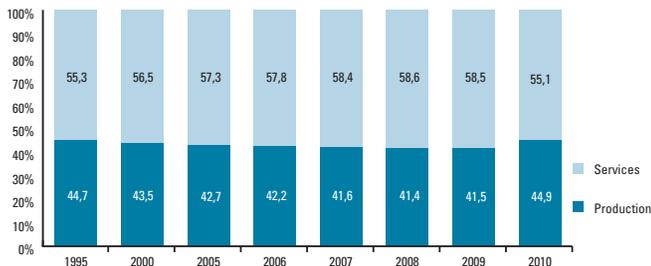
[2] Évolution des effectifs du second cycle depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Les élèves du second degré / Repères et références statistiques - édition 2011 - 103

un champ
clairement définides constats
statistiques
précis pour
l'année qui vient
de s'écoulerdes éléments
graphiques
d'illustration

1	Le système éducatif	15
1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale	32
2	Les établissements	35
2.1	Les écoles	36
2.2	Les classes du premier degré	38
2.3	Collèges et lycées : types d'établissement et classes	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.6	La taille des classes dans le second degré	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	56
2.12	Les dispositifs relais en collèges	58
2.13	Les incidents graves déclarés par les établissements publics	60
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	62
2.15	Les réseaux « ambition-réussite » (RAR)	64
2.16	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	66
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	68
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	70
3	Les élèves du premier degré	73
3.1	Le premier degré selon le sexe et l'âge	74
3.2	Le premier degré : évolution	76
3.3	Le premier degré par département et académie	78
3.4	Le préélémentaire : évolution	80

3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	82
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré (1)	84
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré (2)	86
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	88
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	90

4 Les élèves du second degré 93

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	98
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	100
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	104
4.7	Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe	106
4.8	Le second cycle professionnel : flux	108
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel	110
4.10	Le second cycle général et technologique par série	112
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	114
4.12	Les options de seconde générale et technologique	116
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.14	Les options de première générale et technologique	120
4.15	Les options de terminale générale et technologique	122
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	126
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.19	Les élèves de SEGPA	130
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré (1)	132
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré (2)	134
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	136
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.24	Le devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	140
4.25	Le devenir des élèves treize ans après leur entrée au CP	142
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire	144
4.27	Surpoids et obésité en classe de troisième	146

5 Les apprentis 149

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	150
5.2	Les apprentis par région et académie	152

5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	154
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	156
5.5	Les apprentis par spécialité de formation	158
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	160
5.7	Les apprentis en 2010-2011	162

6 Les étudiants 165

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	166
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	168
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	170
6.4	Les étudiants des universités	172
6.5	La population universitaire par établissement et académie	174
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	176
6.7	Les IUT par spécialité	178
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	180
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	182
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	184
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	186
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	188
6.13	L'origine sociale des étudiants français	190
6.14	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.16	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.17	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198
6.18	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.19	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	202
6.20	Le devenir des bacheliers 2008	204
6.21	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après leur bac : devenir un an plus tard	206
6.22	Les stages effectués dans les universités	208

7 La formation continue 211

7.1	La formation continue : évolution	212
7.2	La formation continue dans les GRETA	214
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

8 Résultats, diplômes, insertion 219

8.1	Les compétences de base en fin d'école et fin de collège	220
-----	--	-----

8.2	La maîtrise de la langue en fin d'école élémentaire	222
8.3	Les compétences générales des élèves en fin de collège	224
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	226
8.5	Le second degré : accès au niveau IV	228
8.6	Le diplôme national du brevet	230
8.7	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	232
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	234
8.9	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	236
8.10	La réussite au baccalauréat selon l'académie	238
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	240
8.12	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	242
8.13	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	244
8.14	Les diplômes du BTS : présentation générale	246
8.15	Les diplômes du BTS par spécialité	248
8.16	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	250
8.17	La réussite en IUT	252
8.18	Les diplômes universitaires	254
8.19	Les diplômes universitaires : évolution	256
8.20	La réussite en troisième année de cursus licence	258
8.21	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	260
8.22	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	262
8.23	L'emploi à la sortie du lycée	264
8.24	L'emploi des sortants d'apprentissage	266
8.25	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	268
8.26	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	270
8.27	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	272
8.28	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	274
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	276

9 Les personnels

279

9.1	Les personnels du secteur public	280
9.2	La féminisation du personnel	282
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	284
9.4	Les enseignants du premier degré public	286
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	288
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	290
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	292

9.8	Les enseignants du second degré public par académie	294
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	296
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	298
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	300
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	302
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	304
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	306
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	308
9.16	Personnel administratif, technique, et d'encadrement : enseignement scolaire	310
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	312
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	314
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	316
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	318
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	320
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	322
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	324
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	326
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	328
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	330
9.27	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	332

10 Budgets, coûts et financements 335

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	336
10.2	Le budget : analyse et évolution	338
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	340
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	342
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	344
10.6	La taxe d'apprentissage	346
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	348
10.8	L'aide aux étudiants	350
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	352
10.10	L' action sociale en faveur des étudiants	354

11 Recherche et développement 357

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	358
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	360
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	363

11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	365
11.5	La recherche et développement : les effectifs	367
11.6	La recherche et développement dans les régions	369
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	370

12 L'outre-mer

		372
12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	374
12.2	Le premier degré dans les DOM	376
12.3	Le second degré dans les DOM	378
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	380
12.5	L'accès au niveau IV dans les DOM	382
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	384
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	386
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	388
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	390
12.10	Les diplômés dans les DOM	392
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	394
12.12	Les personnels dans les DOM	396
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	398
	Les académies	401
	Sigles	403
	Notes d'informations, tableaux statistiques	413
	Les publications du ministère réalisées par la DEPP	422

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche

est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation où chaque thème est traité en une double page ; son utilisation thématique est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi, cette édition présente de nouvelles pages sur « Les dispositifs relais au collège » (2.12), « Les stages effectués dans les universités » (6.22), et sur « La mobilité des enseignants » (9.27).

Ce vingt-huitième numéro de ***Repères et références statistiques*** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Michel Quéré
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : *Repères et références statistiques*, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mél à rers@education.gouv.fr

1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale	32

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend trois niveaux partagés en cycles.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième SEGPA) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en cours de rénovation : disparition progressive du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », développement du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur, est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

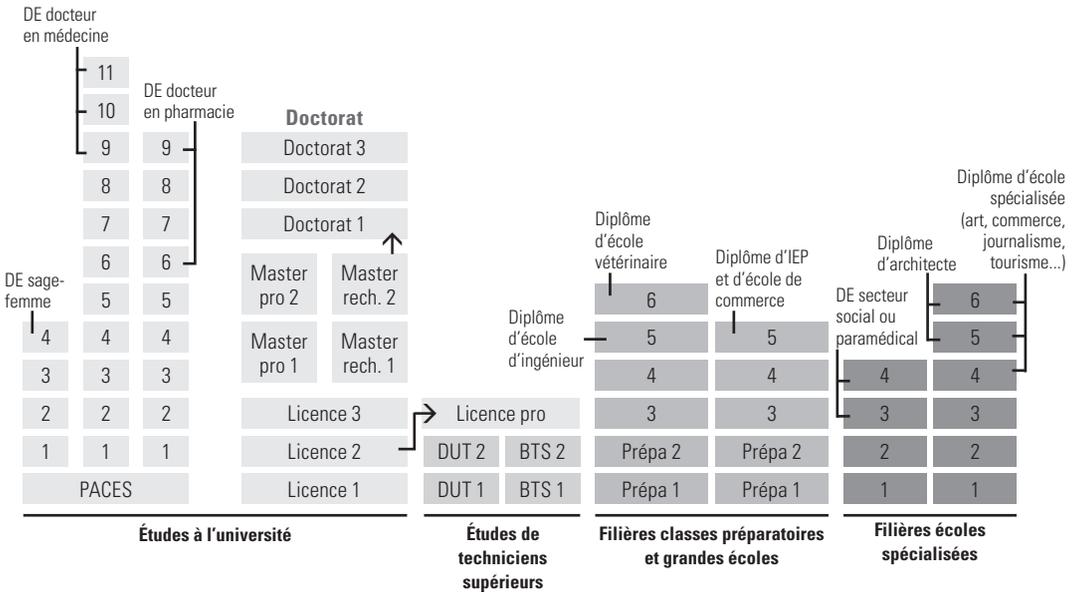
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

Remarque

Ensemble du supérieur : source ONISEP



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	BEP	CAP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 ^{de} année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP	1 ^{re} année CAP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Brevet				
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / CLIPA / DIMA	Sixième à troisième de SEGPA
	Cycle central	Quatrième			
		Cinquième			
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième				

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année	
		6 ans Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section		
	Petite section		

Brevet Examen terminal → Passage d'une formation à une autre Enseignements adaptés, ASH

Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. Cet effectif est en hausse de 0,3 point (soit 50 000 jeunes scolarisés supplémentaires) par rapport à la rentrée précédente. Cette hausse confirme la tendance engagée à la rentrée 2009. Elle se retrouve à tous les grands niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), qui connaissent peu ou prou la même évolution.

Ainsi, les effectifs du premier degré augmentent de 0,3 point. Contrairement aux années précédentes, le préélémentaire et l'élémentaire gagnent tous deux des élèves, dans des proportions équivalentes.

Si, dans le second degré, on assiste aussi à une croissance globale des effectifs (+ 0,4 point), les collèges et les lycées ne suivent pas les mêmes évolutions. Le premier cycle poursuit la tendance observée l'année dernière (+ 0,6 point). La stabilité constatée dans le second cycle est la résultante de deux évolutions contraires : la filière générale et technologique continue à perdre des élèves (- 0,4 point), alors que la filière professionnelle est en nette augmentation (+ 1,6 point). Les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) poursuivent leur baisse amorcée au début des années 2000 (- 3,4 points cette année). Enfin, les élèves des établissements agricoles sont moins nombreux à la rentrée 2010.

Le secteur de l'apprentissage suit le mouvement général d'augmentation des effectifs avec 0,5 % d'apprentis supplémentaires. Mais, cette hausse est uniquement due à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur qui, avec 7,3 points d'augmentation de ses effectifs, reste sur le même rythme annuel de croissance.

On notera la reprise de la scolarisation dans les établissements de la santé, après une dizaine d'années de baisse continue.

Enfin, la hausse des effectifs d'étudiants (+ 0,2 point) est relativement modeste comparativement à celle de l'année dernière (+ 3,7 points) [2]. Cela est dû à une très légère baisse des étudiants dans les universités, qui est compensée par la croissance constatée dans les écoles d'ingénieurs et celles de commerce, gestion, comptabilité et vente. Fait notable, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dont les effectifs croissaient régulièrement depuis le début des années 2000, ont eu moins de succès lors de la dernière rentrée.

Définitions

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales, de la culture) sont comptabilisés. Noter que pour les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

CP-CM2

Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS, dénommées classes d'intégration scolaire avant la rentrée 2009). Voir 3.1.

Premier cycle

Classes de sixième à troisième, dispositifs relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage ou CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance ou CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance ou DIMA).

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Second cycle général et technologique

Classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

SEGPA

Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir 4.19.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis 2008, ils sont intégrés dans une université, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique rattachés à l'université d'Antilles-Guyane en 2010.

 Sources : MENJVA-MESR/DEPP et MESR-DGESIP-DGRI/SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	Évol (%) 2010/2009
Premier degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 643,6	6 647,1	6 664,3	0,3
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	0,2
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 062,3	4 070,5	4 080,8	0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	46,0	43,8	44,3	1,2
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	0,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4	0,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	703,1	694,3	705,5	1,6
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 446,9	1 431,3	1 425,7	-0,4
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	109,5	101,3	98,9	95,6	-3,4
Second degré agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	154,9	151,6	151,9	149,7	-1,4
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	395,6	435,2	432,1	434,2	0,5
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	330,1	321,7	316,4	-1,6
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	97,5	103,1	110,6	7,3
CPA, CLIPA, DIMA en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,6	7,3	7,1	-2,8
Scolarisation dans étab. de la santé	96,2	88,2	81,4	76,3	75,5	74,8	78,1	4,4
Enseignement supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 234,2	2 314,0	2 318,7	0,2
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	77,8	84,1	85,5	84,4	-1,3
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	234,2	240,3	242,2	0,8
IUT	53,7	74,3	119,2	112,6	118,1	118,1	116,5	-1,4
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (3)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 265,8	1 306,1	1 299,8	-0,5
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	108,1	114,1	117,3	122,3	4,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	100,6	116,3	121,3	4,3
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,2	136,2	136,2	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	265,1	190,9	205,3	207,4	1,1
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,4	10,8	11,1	11,4	3,1
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 879,9	14 951,7	14 998,2	0,3

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(3) Depuis la rentrée 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux des Antilles-Guyane rattachés seulement en 2010. À partir du moment où ils sont rattachés à une université, les effectifs des IUFM sont comptabilisés avec ceux des universités.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

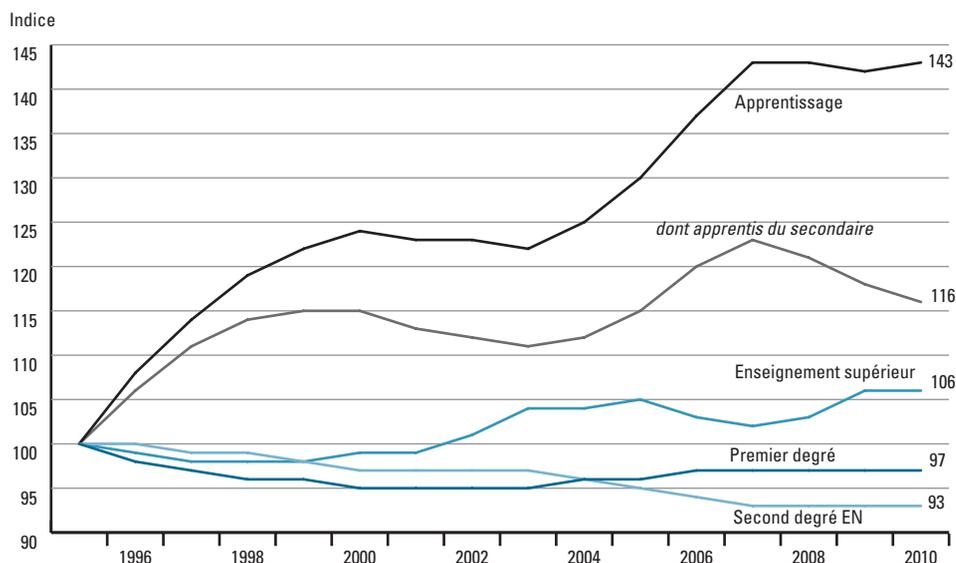
(5) Reconstitution en 2010 des données 2009 pour les formations paramédicales et sociales, estimation pour les données de la santé en 2001.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT [universités de technologie] ...). Il comprend également les effectifs des IUFM de 1992 à 2007 et ceux des Antilles-Guyane en 2008 et 2009 (IUFM non encore rattachés à une université à ces deux rentrées).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

[2] Évolution des effectifs par niveau d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En 2009-2010, les effectifs de la population scolarisée ont augmenté de 150 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 1,0 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Ainsi, 23,0 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer est scolarisée en 2009-2010, contre 22,9 % en 2008-2009.

Les académies de Nancy-Metz, Reims, Dijon et Caen accusent une baisse d'effectifs scolarisés (environ -0,3 %), baisses plus importantes pour les académies de Martinique, Guadeloupe et de La Réunion (respectivement - 2,0 %, - 0,7% et - 0,5%). En revanche, la population scolaire progresse fortement dans les académies de Paris (5,5 %) et de la Guyane (3,0 %). Dans les académies de Lyon, Nantes, Créteil, Montpellier et Rennes, celle-ci augmente également de plus de 1,5 %. Dans toutes les autres académies, la population scolarisée est en légère hausse.

Le taux de scolarisation varie, en France métropolitaine, de 17,0 % dans l'académie de Corse à 30,1 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 25,7 % en Haute-Garonne contre 16,9 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 15,3 % de la population scolarisée.

Dans les DOM, la part de la population scolarisée est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements (cf. chapitre 12 pour plus d'informations sur les DOM).

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2.

Population

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population de l'enseignement scolaire et supérieur et population totale par département et académie en 2009-2010 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
Alpes-de-Haute Provence	30 316	161 314	18,8	Meurthe-et-Moselle	181 494	733 155	24,8
Hautes-Alpes	26 276	137 445	19,1	Meuse	38 074	194 546	19,6
Bouches-du-Rhône	469 006	1 995 171	23,5	Moselle	217 132	1 045 123	20,8
Vaucluse	122 589	546 786	22,4	Vosges	77 192	379 726	20,3
Aix-Marseille	648 187	2 840 716	22,8	Nancy-Metz	513 892	2 352 550	21,8
Aisne	116 080	539 060	21,5	Loire-Atlantique	315 051	1 279 644	24,6
Oise	178 305	805 136	22,1	Maine-et-Loire	201 884	782 175	25,8
Somme	139 638	569 744	24,5	Mayenne	66 773	306 772	21,8
Amiens	434 023	1 913 940	22,7	Sarthe	127 202	564 391	22,5
Doubs	127 558	528 233	24,1	Vendée	130 028	633 721	20,5
Jura	53 384	262 694	20,3	Nantes	840 938	3 566 703	23,6
Haute-Saône	47 473	240 448	19,7	Alpes-Maritimes	229 149	1 096 624	20,9
Territoire de Belfort	34 100	142 159	24,0	Var	195 944	1 020 358	19,2
Besançon	262 515	1 173 534	22,4	Nice	425 093	2 116 982	20,1
Dordogne	69 316	413 287	16,8	Cher	56 612	312 305	18,1
Gironde	343 959	1 446 846	23,8	Eure-et-Loir	87 976	426 637	20,6
Landes	67 835	382 059	17,8	Indre	40 804	231 637	17,6
Lot-et-Garonne	60 894	330 302	18,4	Indre-et-Loire	138 502	591 108	23,4
Pyrénées-Atlantiques	134 530	655 112	20,5	Loir-et-Cher	64 045	328 199	19,5
Bordeaux	676 534	3 227 606	21,0	Loiret	147 611	656 564	22,5
Calvados	163 438	684 823	23,9	Orléans-Tours	535 550	2 546 450	21,0
Manche	99 450	498 798	19,9	Paris	675 151	2 241 644	30,1
Orne	58 783	291 309	20,2	Charente	65 429	353 722	18,5
Caen	321 671	1 474 930	21,8	Charente-Maritime	120 870	622 071	19,4
Allier	61 832	341 381	18,1	Deux-Sèvres	71 077	368 957	19,3
Cantal	25 371	147 641	17,2	Vienne	103 796	429 320	24,2
Haute-Loire	45 423	223 881	20,3	Poitiers	361 172	1 774 070	20,4
Puy-de-Dôme	144 521	632 786	22,8	Ardennes	58 282	281 235	20,7
Clermont-Ferrand	277 147	1 345 689	20,6	Aube	65 040	302 169	21,5
Corse-du-Sud	23 140	145 133	15,9	Marne	137 598	565 042	24,4
Haute-Corse	29 691	165 772	17,9	Haute-Marne	35 459	184 074	19,3
Corse	52 831	310 905	17,0	Reims	296 379	1 332 520	22,2
Seine-et-Marne	317 243	1 330 332	23,8	Côtes-d'Armor	119 006	589 818	20,2
Seine-Saint-Denis	376 887	1 535 697	24,5	Finistère	197 560	897 325	22,0
Val-de-Marne	298 488	1 333 275	22,4	Ille-et-Vilaine	262 832	987 923	26,6
Créteil	992 618	4 199 304	23,6	Morbihan	154 782	722 301	21,4
Côte-d'Or	129 373	525 086	24,6	Rennes	734 180	3 197 367	23,0
Nièvre	39 650	218 904	18,1	Eure	122 696	585 401	21,0
Saône-et-Loire	104 457	556 342	18,8	Seine-Maritime	299 773	1 251 438	24,0
Yonne	65 177	343 507	19,0	Rouen	422 469	1 836 839	23,0
Dijon	338 657	1 643 839	20,6	Bas-Rhin	257 717	1 104 146	23,3
Ardèche	61 247	315 677	19,4	Haut-Rhin	154 155	753 421	20,5
Drôme	103 290	486 202	21,2	Strasbourg	411 872	1 857 567	22,2
Isère	301 656	1 209 070	24,9	Ariège	26 605	152 599	17,4
Savoie	89 382	415 599	21,5	Aveyron	50 949	277 617	18,4
Haute-Savoie	155 973	735 207	21,2	Haute-Garonne	321 445	1 251 392	25,7
Grenoble	711 548	3 161 755	22,5	Gers	33 478	187 868	17,8
Nord	683 010	2 567 172	26,6	Lot	29 673	175 094	16,9
Pas-de-Calais	338 259	1 465 049	23,1	Hautes-Pyrénées	44 356	229 953	19,3
Lille	1 021 269	4 032 221	25,3	Tarn	73 309	376 878	19,5
Corrèze	43 201	244 723	17,7	Tarn-et-Garonne	47 391	242 761	19,5
Creuse	18 974	123 701	15,3	Toulouse	627 206	2 894 162	21,7
Haute-Vienne	77 233	377 535	20,5	Yvelines	331 649	1 414 404	23,4
Limoges	139 408	745 959	18,7	Essonne	290 338	1 219 744	23,8
Ain	123 589	593 580	20,8	Hauts-de-Seine	373 787	1 573 217	23,8
Loire	169 787	743 725	22,8	Val-d'Oise	286 135	1 179 364	24,3
Rhône	479 682	1 722 039	27,9	Versailles	1 281 909	5 386 729	23,8
Lyon	773 058	3 059 344	25,3	France métropolitaine	14 354 039	62 866 904	22,8
Aude	66 714	356 633	18,7	Guadeloupe	123 694	455 507	27,2
Gard	148 164	707 121	21,0	Guyane	74 950	233 398	32,1
Hérault	256 047	1 042 625	24,6	Martinique	100 384	402 586	24,9
Lozère	16 124	77 538	20,8	La Réunion	244 999	838 066	29,2
Pyrénées-Orientales	91 713	449 662	20,4	France métro. + DOM	14 898 066	64 796 461	23,0
Montpellier	578 762	2 633 579	22,0				

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

Présentation

Pendant l'année scolaire 2009-2010, 14 898 100 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ces élèves et étudiants représentent 23,0 % de la population totale [1].

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux, en recul pour la 8^e année consécutive, atteint 15,2 % à la rentrée 2009.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans y sont en léger recul, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse à tous les âges. Ce sont les 18-19 ans qui augmentent le plus, les jeunes bacheliers ayant massivement choisi de continuer leur cursus scolaire.

Au sein de l'apprentissage, ce sont les tranches d'âge de 20 à 23 ans qui progressent le plus. Les plus jeunes, moins de 17 ans, reculent (voir 5.1).

Après huit années de recul de l'espérance de scolarisation, on constate une hausse entièrement due à l'enseignement supérieur. Au final, les taux de scolarisation par âge, constatés en 2009-2010, permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,3 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus importante pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Définitions

Population scolarisée

Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire ; travail, emploi et santé ; etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont parfois surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

Population

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population (INSEE).

Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA).

Enseignement spécialisé hors MENJVA

Il s'agit d'un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJVA, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJVA.

Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis

Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

- INSEE pour la population par âge.

[1] Population scolaire et universitaire et taux de scolarisation par âge en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MENJVA y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MENJVA	2 nd degré MENJVA y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2007	2 ans	812 674	123 320	15,2 (-2,9)	15,2 (-2,9)						
2006	3 ans	825 758	825 758	100,0 (0,0)	100,0 (0,0)						
2005	4 ans	805 231	805 231	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2004	5 ans	798 816	798 816	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2003	6 ans	796 628	796 628	100,0 (0,0)	99,8 (0,0)	0,2 (0,0)					
2002	7 ans	797 202	797 202	100,0 (0,0)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)					
2001	8 ans	812 551	812 551	100,0 (0,0)	99,5 (0,0)	0,5 (0,0)					
2000	9 ans	828 291	828 291	100,0 (0,0)	99,4 (0,0)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)				
1999	10 ans	799 112	799 112	100,0 (0,0)	96,1 (0,1)	0,6 (0,0)	3,3 (0,0)				
1998	11 ans	793 445	793 445	100,0 (0,0)	20,4 (0,1)	0,7 (0,0)	78,9 (-0,1)				
1997	12 ans	782 312	782 312	100,0 (0,0)	1,3 (0,0)	0,8 (0,0)	97,9 (0,0)				
1996	13 ans	791 286	778 898	98,4 (0,0)	0,1 (0,0)	0,9 (0,0)	97,3 (0,0)	0,1 (0,0)			
1995	14 ans	785 713	770 296	98,0 (-0,2)		0,9 (0,0)	95,5 (-0,2)	1,6 (0,0)	0,1 (0,0)		
1994	15 ans	767 505	750 043	97,7 (-0,2)		0,9 (0,0)	90,3 (-0,3)	4,0 (0,1)	2,5 (0,0)		
1993	16 ans	765 530	723 246	94,5 (0,3)		0,9 (0,0)	81,8 (0,8)	4,5 (0,0)	7,2 (-0,5)		
1992	17 ans	802 460	720 836	89,8 (0,1)		0,8 (0,0)	73,4 (0,3)	4,2 (0,1)	9,2 (-0,4)	2,3 (0,0)	
1991	18 ans	820 118	633 481	77,2 (1,1)		0,6 (0,0)	35,3 (-0,3)	2,9 (0,1)	8,3 (0,0)	30,2 (1,3)	
1990	19 ans	833 215	529 316	63,5 (0,8)		0,4 (0,0)	14,7 (-0,4)	1,6 (0,0)	7,1 (0,1)	39,8 (1,0)	
1989	20 ans	832 195	424 275	51,0 (0,8)		0,1 (0,0)	4,5 (-0,2)	0,7 (0,0)	5,9 (0,2)	39,8 (0,8)	
1988	21 ans	832 271	336 957	40,5 (1,0)			1,2 (-0,1)	0,4 (0,0)	4,6 (0,2)	34,3 (0,9)	
1987	22 ans	819 804	264 432	32,3 (1,2)			0,4 (0,0)	0,3 (0,0)	3,5 (0,2)	28,1 (0,9)	
1986	23 ans	817 680	192 960	23,6 (0,9)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	2,3 (0,1)	20,9 (0,7)	
1985	24 ans	804 212	131 297	16,3 (0,6)			0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	1,4 (0,1)	14,6 (0,5)	
1984	25 ans	787 381	83 647	10,6 (0,4)				0,1 (0,0)	0,8 (0,1)	9,6 (0,3)	
1983	26 ans	770 981	58 962	7,6 (0,5)				0,1 (0,0)	0,4 (0,0)	7,2 (0,5)	
1982	27 ans	818 481	41 682	5,1 (0,2)				0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	4,9 (0,1)	
1981	28 ans	824 336	32 416	3,9 (0,1)				0,1 (0,0)		3,8 (0,1)	
1980	29 ans	836 538	25 377	3,0 (-0,1)				0,1 (0,0)		2,9 (-0,1)	
1979 et avant	30 et plus	40 592 199	191 274	0,5 (0,0)						0,4 (0,0)	
Total		64 796 461	(2) 14 805 788	22,8 (0,0)	10,3 (0,0)	0,1 (0,0)	8,2 (-0,1)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,1)	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2008. Exemple : à 20 ans, 51,0 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,8 points de plus qu'à la rentrée 2008.

(2) L'effectif de 14 805 788 jeunes scolarisés est différent de la somme des effectifs de la colonne. Dans certaines tranches d'âge auxquelles la scolarisation est obligatoire, on constate soit une surestimation, soit une sous-estimation des effectifs scolarisés au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. L'effectif scolarisé est donc ramené à celui de la population totale afin d'obtenir un taux de scolarisation égal à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	6,1	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,3	6,3	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9	6,0
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,7	3,7	3,7	3,7
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4	2,4	2,6
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	2,9

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2009-2010, en France métropolitaine et dans les DOM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 66,1 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 25,7 % sont encore en quatrième [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 41,8 % des garçons [1]. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (58,2 % pour les filles et 46,3 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage attire davantage les garçons (39,7 %) que les filles (29,7 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,7 % et 9,1 %).

Définitions

Le champ couvert

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et dans les DOM. Cette population a été évaluée à partir du recensement de la population.

CPA, CLIPA, DIMA

Voir définitions en 5.4.

Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'éducation nationale ou de l'agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'éducation nationale ou de l'agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac

Enseignement post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- INSEE pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

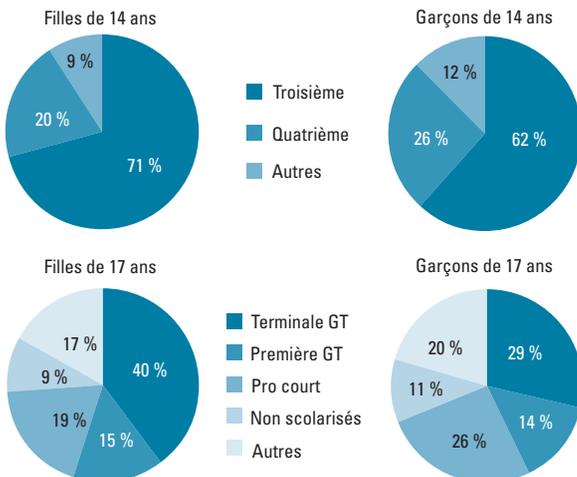
	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	12 326	20 901	33 227	12 176	20 588	32 764	3 397	5 861	9 258	2 687	4 365	7 052
6 ^e et 5 ^e	5 000	7 782	12 782	451	643	1 094	157	199	356	108	97	205
4 ^e	76 893	103 383	180 276	7 767	11 046	18 813	400	531	931	48	59	107
3 ^e (y compris CPA, CLIPA, DIMA)	270 468	248 982	519 450	92 702	122 192	214 894	12 997	15 809	28 806	1 041	1 083	2 124
2 ^{de} générale et techno	11 671	11 397	23 068	200 109	163 637	363 746	51 443	49 637	101 080	8 062	8 013	16 075
1 ^{re} générale et techno	271	436	707	10 912	9 760	20 672	166 639	131 299	297 938	59 480	58 612	118 092
Terminale générale et techno	17	23	40	283	400	683	9 853	8 197	18 050	156 834	117 433	274 267
Pro court scolaire (1)	156	93	249	17 427	7 422	24 849	59 609	51 227	110 836	59 766	58 721	118 487
Pro court apprentissage (1)	9	11	20	2 779	8 449	11 228	12 021	39 576	51 597	15 268	47 744	63 012
Pro long scolaire (1)	174	295	469	21 831	37 901	59 732	38 810	61 898	100 708	39 554	52 700	92 254
Pro long apprentissage (1)	1	2	3	209	1 333	1 542	635	2 713	3 348	3 017	7 765	10 782
Post-bac	-	5	5	7	19	26	125	213	338	11 328	9 136	20 464
Total scolarisés	376 986	393 310	770 296	366 653	383 390	750 043	356 086	367 160	723 246	357 193	365 728	722 921
Différence (2)	6 322	9 095	15 417	9 265	8 197	17 462	18 125	24 159	42 284	35 611	43 928	79 539
Population	383 308	402 405	785 713	375 918	391 587	767 505	374 211	391 319	765 530	392 804	409 656	802 460

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	3,2	5,2	4,2	3,2	5,3	4,3	0,9	1,5	1,2	0,7	1,1	0,9
6 ^e et 5 ^e	1,3	1,9	1,6	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	20,1	25,7	22,9	2,1	2,8	2,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris CPA, CLIPA, DIMA)	70,6	61,9	66,1	24,7	31,2	28,0	3,5	4,0	3,8	0,3	0,3	0,3
2 ^{de} générale et techno	3,0	2,8	2,9	53,2	41,8	47,4	13,7	12,7	13,2	2,1	2,0	2,0
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,5	2,7	44,5	33,6	38,9	15,1	14,3	14,7
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,1	2,4	39,9	28,7	34,2
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	4,6	1,9	3,2	15,9	13,1	14,5	15,2	14,3	14,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,7	2,2	1,5	3,2	10,1	6,7	3,9	11,7	7,9
Pro long scolaire (1)	0,0	0,1	0,1	5,8	9,7	7,8	10,4	15,8	13,2	10,1	12,9	11,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,7	0,4	0,8	1,9	1,3
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,9	2,2	2,6
Total scolarisés	98,4	97,7	98,0	97,5	97,9	97,7	95,2	93,8	94,5	90,9	89,3	90,1
Différence (2)	1,6	2,3	2,0	2,5	2,1	2,3	4,8	6,2	5,5	9,1	10,7	9,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En globalisant milieu ordinaire et établissements hospitaliers et médico-sociaux, 272 900 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2010, soit une hausse de 6,8 % par rapport à la rentrée 2009. 74 % sont scolarisés en milieu ordinaire et 26 % en établissements spécialisés [1].

La scolarisation en milieu ordinaire progresse de 7,4 %. En milieu spécialisé, la scolarisation croît dans une moindre mesure (+ 4,4 %), inversant cependant une légère tendance à la baisse observée depuis 2007.

Dans les structures de l'éducation nationale, les évolutions observées à la rentrée 2010 sont très proches de celles observées depuis la rentrée scolaire 2008 : + 5 % pour le premier degré et + 12 % pour le second degré. Dans le second degré, la scolarisation dans une classe ordinaire (individuelle) croît moins vite que la scolarisation en ULIS (collective). Les SEGPA de collège continuent à accueillir un nombre croissant d'élèves handicapés (+ 13 % en 2010) alors que, dans le même temps, elles connaissent une baisse régulière de leurs effectifs.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (63 %, alors que les élèves du premier degré représentent 52 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire) [2]. En milieu ordinaire, 69 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement. Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 73 % dans le second degré, où près d'un tiers d'entre eux (31 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté (SEGPA et EREA) destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (49 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (38 %). Ils sont plus souvent en CLIS (55 %) ou en ULIS (52 %) qu'en classe ordinaire et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (53 %). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

- MENJVA-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap sont diverses. La scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une CLIS ou dans une ULIS (scolarisation collective).

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle. Comme pour la scolarisation en CLIS ou en ULIS, l'orientation vers ce type d'établissement est décidée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Classification des principales déficiences

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissant du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir.
- Les troubles viscéraux regroupent les troubles cardiaques, respiratoires ou liés à une pathologie cancéreuse, plus généralement, toutes les maladies chroniques requérant la mise en place d'aménagements de scolarité.
- Plusieurs troubles : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance.
- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011
Premier degré	96 396	104 824	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294
% Public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985
Second degré	37 442	46 699	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094
% Public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865
dont SEGPA collège		6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099
ULIS	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229
Total en milieu ordinaire	133 838	151 523	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 340	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626
Ensemble (3)	210 979	227 863	232 312	238 429	249 968	255 572	272 874

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(3) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont SEGPA (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médo- sociaux	Ensemble
Premier degré	83 309			42 985	126 294	4 957	62 075	67 032
Préliminaire	27 465			7 571	35 036	1 808	18 543	20 351
Élémentaire	55 844			35 414	91 258	3 149	43 532	46 681
Second degré	54 865	15 099	2 032	20 229	75 094	1 935	6 492	8 427
Premier cycle	43 287	14 970	1 033	7 923	51 210	1 212	4 481	5 693
Second cycle	11 118	80	980	1 199	12 317	723	2 011	2 734
Indifférencié	460	49	19	11 107	11 567	300	2 353	2 653
Total	138 174	15 099	2 032	63 214	201 388	7 192	70 920	78 112

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) SEGPA de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médo- sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels et cognitifs	28 076	33 804	13 810	14 842	90 532	1 068	37 391	38 459
Troubles du psychisme	19 822	3 574	10 128	1 538	35 062	3 521	16 462	19 983
Troubles du langage et de la parole	10 809	1 599	13 071	1 359	26 838	186	1 215	1 401
Troubles auditifs	3 377	666	2 853	546	7 442	16	3 205	3 221
Troubles visuels	2 156	292	2 080	152	4 680	3	843	846
Troubles viscéraux	3 259	128	2 539	60	5 986	496	83	579
Troubles moteurs	8 454	1 028	7 333	995	17 810	563	3 568	4 131
Plusieurs troubles associés	5 653	1 771	2 029	687	10 140	594	5 648	6 242
Autres troubles	1 703	123	1 022	50	2 898	671	1 563	2 234
Polyhandicap (1)	-	-	-	-	-	74	942	1 016
Total	83 309	42 985	54 865	20 229	201 388	7 192	70 920	78 112

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

Après avoir connu un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a fortement diminué jusqu'à 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est en nette augmentation. Durant l'année scolaire 2010-2011, 38 100 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 18 500 dans une école élémentaire, 16 200 dans un collège, et 3 400 dans un lycée dont une majorité (60 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4 ‰ des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 700 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA). Globalement, 84,3 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une aide [2]. 78,7 % des élèves du premier degré sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou disposent de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Dans les collèges et lycées, respectivement 91,2 % et 82,3 % des élèves non francophones en bénéficient. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : en France métropolitaine, trois académies y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves non francophones (Caen, Poitiers, Rennes), et deux académies plus de 95 % (Versailles, Grenoble), voire 100 % dans celles de Paris et de Rouen.

Définitions

Un « nouvel arrivant non francophone »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

CLIN

Classes d'initiation, école élémentaire.

CRI

Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

CLA

Classes d'accueil, second degré.

MAT

Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

⚠ Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 01.57.06.08.

[1] Les élèves nouveaux arrivants non francophones, de 2002 à 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, élèves de + de 6 ans)

	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011
Premier degré	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280	16 952	17 346	18 487
Collèges	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906	14 761	15 370	16 165
Lycées	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721	3 004	2 986	3 439
Ensemble des élèves non francophones	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032	34 907	34 717	35 702	38 091
Total élèves CP-CM2	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064	4 108 240	4 114 255	4 125 145
Total élèves 2 nd degré	5 597 407	5 581 052	5 540 296	5 485 437	5 418 031	5 371 368	5 339 719	5 331 729	5 353 216
Ensemble des élèves	9 560 587	9 534 335	9 516 333	9 498 774	9 483 694	9 465 432	9 447 959	9 445 984	9 478 361
Part des élèves non francophones (%)	4,0	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0

(1) Données corrigées pour la Guyane

[2] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie, en 2010

(Elèves de + de 6 ans, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré				Ensemble		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	703	80,2	510	93,3	104	51,0	1 317	1 093	83,0
Amiens	407	71,7	453	95,8	130	93,1	990	847	85,6
Besançon	172	57,0	238	96,2	8	75,0	418	333	79,7
Bordeaux	618	66,2	426	90,4	76	77,6	1 120	853	76,2
Caen	104	48,1	116	87,1	69	72,5	289	201	69,6
Clermont-Ferrand	335	82,1	240	88,8	106	70,8	681	563	82,7
Corse	147	74,8	141	99,3	8	-	296	250	84,5
Créteil	1 872	86,8	2 189	80,2	617	80,9	4 678	3 879	82,9
Dijon	364	83,5	307	90,9	26	84,6	697	605	86,8
Grenoble	1 019	92,2	640	99,1	105	97,1	1 764	1 676	95,0
Lille	464	66,6	519	92,7	105	73,3	1 088	867	79,7
Limoges	151	89,4	294	79,6	49	53,1	494	395	80,0
Lyon	1 422	81,9	1 161	95,8	110	82,7	2 693	2 367	87,9
Montpellier	738	71,8	622	93,7	153	85,0	1 513	1 243	82,2
Nancy-Metz	666	64,0	316	94,9	65	76,9	1 047	776	74,1
Nantes	553	61,5	433	82,4	90	83,3	1 076	772	71,7
Nice	943	83,1	587	95,9	37	89,2	1 567	1 380	88,1
Orléans-Tours	364	76,4	421	91,9	86	70,9	871	726	83,4
Paris	634	100,0	1 260	100,0	663	100,0	2 557	2 557	100,0
Poitiers	420	47,1	327	69,7	68	45,6	815	457	56,1
Reims	289	88,9	215	96,3	57	78,9	561	509	90,7
Rennes	458	53,5	456	85,3	89	57,3	1 003	685	68,3
Rouen	137	100,0	329	100,0	39	100,0	505	505	100,0
Strasbourg	640	65,9	466	83,9	96	68,8	1 202	879	73,1
Toulouse	535	81,3	528	84,5	119	52,9	1 182	944	79,9
Versailles	2 004	93,0	2 011	97,1	318	96,2	4 333	4 121	95,1
France métr.	16 159	79,4	15 205	91,2	3 393	82,3	34 757	29 483	84,8
Guadeloupe	84	100,0	138	98,6	-	-	222	220	99,1
Guyane	1 640	67,7	581	99,1	13	100,0	2 234	1 699	76,1
Martinique	97	36,1	115	42,6	32	75,0	244	108	44,3
La Réunion	507	98,4	126	91,3	1	-	634	614	96,8
DOM	2 328	74,2	960	91,3	46	80,4	3 334	2 641	79,2
France métr. + DOM	18 487	78,7	16 165	91,2	3 439	82,3	38 091	32 124	84,3

Présentation

En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 1 108 200 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation ainsi que 68 300 assistants d'éducation ou assistants pédagogiques sont des agents du système éducatif au titre du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. 789 800 enseignants exercent dans le secteur public, 138 600 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. 179 800 agents et 68 300 assistants assurent dans le secteur public des fonctions autres que d'enseignement.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel : 83,8 % des agents dans les secteurs public et privé, 81,5 % des agents dans le secteur public.

À partir de 2004, les effectifs des enseignants décroissent de façon régulière. Toutefois, les évolutions sont très diverses selon le niveau d'enseignement et le secteur. Dans le premier degré public, ils augmentent régulièrement de 2000 à 2011 (+ 5 %). Ceux du second degré public diminuent fortement de 2003 à 2011 (- 9,7 %) et enregistrent une chute de plus de 40 000 enseignants sur la période [2] [3]. Dans le secteur privé, le nombre d'enseignants recensés dans les écoles baisse depuis 2008 seulement (- 4,3 %) ; il baisse de 5,2 %, dans les établissements du second degré entre 2004 et 2011.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et d'assistance de vie scolaire représentent dans le secteur public moins de un agent sur cinq (18,5 %) [1]. Leur effectif, en forte diminution, est à peine supérieur à la moitié de l'effectif recensé en janvier 2003. Cette diminution est due au transfert des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales.

À ces personnels, dans le secteur public, il convient d'ajouter 63 400 assistants d'éducation et 4 900 assistants pédagogiques qui interviennent le plus souvent dans les établissements du second degré.

69 200 enseignants titulaires et 53 700 autres personnels exercent en 2011 dans l'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement (qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la loi LRU).

Définitions

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

Avertissement

Les données figurant dans les tableaux se réfèrent à la situation en janvier de l'année considérée.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 1996 à janvier 2011.

- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2010 et 2011.

MENJVA-MESR DGRH

- Fichiers de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaires GESUP, février 2010 et 2011.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (situation en janvier) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	Total	Aides éducateurs, assistants d'éducation et assistants pédagogiques	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3
2009 (3)	798 742	141 661	940 403	174 839	1 115 242	67 538	84,3
2010	804 043	140 454	944 497	183 248	1 127 745	68 949	83,8
2011	789 819	138 639	928 458	179 759	1 108 217	68 321	83,8

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé sous contrat, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2009 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

[2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de janvier 2000 à janvier 2006

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004	(1) 75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	(1) 33 565
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138	(1) 993 744

(1) Estimation : 3 300 enseignants en IUFM en moins sur la ligne « Enseignants dans le supérieur » et en plus sur la ligne « Enseignants et stagiaires en établissement de formation ». Dans le total sont inclus les enseignants au CNED.

[3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme LOLF ou l'affectation, depuis janvier 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2007 (1)		2008 (2)		2009		2010		2011	
	Effectif	% femmes								
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 339	80,7	322 357	81,0	321 739	81,3	323 445	81,5	330 868	81,7
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>									7 385	84,6
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 123	90,9	46 379	91,0	46 140	90,9	45 483	91,0	44 377	91,0
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	413 107	57,3	404 226	57,4	393 860	57,5	389 008	57,6	389 787	57,9
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>									8 394	62,8
Enseignement du 2 nd degré privé	98 378	65,6	97 061	65,6	95 521	65,7	94 971	65,8	94 262	66,0
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés	1 121	68,8	-	-	-	-	-	-	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	35,6	78 169	36,1	62 141	37,0	74 085	36,7	69 164	36,4
Stagiaires des établissements de formation	24 751	72,0	24 379	72,7	21 002	71,1	17 505	74,4	-	-
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	982 678	65,9	972 571	66,3	940 403	66,6	944 497	66,9	928 458	67,2

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) À partir de 2008, les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENJVA. À la rentrée 2010, la France métropolitaine et les DOM comptent 48 500 écoles publiques et 5 300 écoles privées. Le nombre d'écoles est en baisse de 3,4 % depuis 2006. La baisse est plus forte pour les écoles maternelles (- 6,9 % pour le public, - 16,9 % pour le privé) que pour les écoles élémentaires, expliquée en partie, et notamment pour le public, par la fusion d'écoles maternelles et élémentaires.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré varie peu depuis 2006. Le nombre de lycées professionnels a diminué de 6,7 % pour le public et augmenté de 1,7 % pour le privé. Le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture a augmenté de 5,1 % pour le public et diminué de 1,5 % pour le privé.

Pour les établissements du supérieur, les évolutions sont plus contrastées.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT. Leur nombre a augmenté depuis 2006, essentiellement dans le secteur privé (13,8 % pour les STS et 13,6 % pour les CPGE).

Depuis la rentrée 2010, tous les IUFM sont des instituts internes aux universités. 27 avaient été intégrés à une université de rattachement à la rentrée 2008, les 3 derniers (Guadeloupe, Guyane et Martinique) l'ont été en 2010.

Le nombre d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce, en baisse par rapport à 2006, augmente sensiblement depuis 2009 (7 établissements supplémentaires pour chaque type de formation).

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) a augmenté de 5,2 % depuis 2006. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (13,7 % depuis 2006), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 74 % des CFA, reste stable sur les trois dernières années.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/RSR 2.1 et 2.3.
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RSR 2.18.
- MAAPRAT/RSR 4.23.

Définitions

Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs (France métropolitaine et DOM).

Premier degré : sous tutelle du MENJVA.

Second degré : sous tutelle du MENJVA et du MAAPRAT.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

Lycée d'enseignement général et technologique

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAPRAT.

Autres écoles de spécialités diverses

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme, les écoles paramédicales hors université, les écoles préparant aux fonctions sociales et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

EREA

Établissement régional d'enseignement adapté.

Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

[1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM)

	Rentrée scolaire					Évolution entre 2006 et 2010 en %
	2006	2007	2008	2009	2010	
Premier degré	55 667	55 329	54 875	54 280	53 798	-3,4
Public	50 290	49 928	49 498	48 975	48 522	-3,5
Écoles maternelles	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	-6,9
Écoles élémentaires	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	-1,7
Privé	5 377	5 401	5 377	5 305	5 276	-1,9
Écoles maternelles	160	213	194	131	133	-16,9
Écoles élémentaires	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	-1,4
Second degré	12 236	12 245	12 252	12 214	12 203	-0,3
Public	8 130	8 132	8 152	8 133	8 108	-0,3
Établissements sous tutelle du MENJVA	7 915	7 917	7 919	7 902	7 882	-0,4
Collèges	5 238	5 247	5 260	5 261	5 253	0,3
Lycées professionnels	1 043	1 027	1 012	990	973	-6,7
LEGT ou polyvalents	1 554	1 563	1 567	1 571	1 576	1,4
ÉREA	80	80	80	80	80	0,0
Établissements sous tutelle du MAAPRAT (y compris MFR)	215	215	233	231	226	5,1
dont établissements MENJVA+MAAPRAT avec STS ou CPGE	1 426	1 422	1 438	1 439	1 464	2,7
Privé	4 106	4 113	4 100	4 081	4 095	-0,3
Établissements sous tutelle du MENJVA	3 495	3 501	3 494	3 475	3 493	-0,1
Collèges	1 773	1 778	1 771	1 756	1 765	-0,5
Lycées professionnels	653	660	660	663	664	1,7
LEGT ou polyvalents	1 069	1 063	1 063	1 056	1 064	-0,5
Établissements sous tutelle du MAAPRAT (y compris MFR)	611	612	606	606	602	-1,5
dont établissements MENJVA+MAAPRAT avec STS ou CPGE	640	640	661	680	698	9,1
Enseignement supérieur (1)						
Universités (2)	81	81	79	79	79	-2,5
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	115	114	114	0,0
IUFM universitaires			27	27		
IUFM non universitaires	30	30	3	3		
Grands établissements (3)	9	10	10	11	11	22,2
Établissements avec STS	2 125	2 133	2 182	2 207	2 272	6,9
Public	1 323	1 319	1 335	1 335	1 359	2,7
Privé	802	814	847	872	913	13,8
dont STS en établissements du second degré (4)	1 912	1 908	1 943	1 961	2 001	4,7
Établissements avec CPGE	406	414	422	429	448	10,3
Public	318	324	331	337	348	9,4
Privé	88	90	91	92	100	13,6
dont CPGE en établissements du second degré (4)	390	397	405	415	434	11,3
Écoles d'ingénieurs	247	240	231	232	238	-3,6
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	219	210	206	212	213	-2,7
Établissements universitaires privés	13	13	13	12	12	-7,7
Écoles normales supérieures	4	4	5	6	5	25,0
Écoles d'architecture	23	20	21	22	22	-4,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	242	233	237	235	0,0
Autres écoles de spécialités diverses	804	804	796	814	813	1,1
Interniveaux : centres de formation d'apprentis (5)	925	958	961	966	973	5,2
Public	226	237	244	251	257	13,7
Privé	699	721	717	715	716	2,4

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau, la répartition par type d'établissements ne constituant pas une partition du supérieur (exemple : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(3) L'Institut national polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement. L'Institut polytechnique de Bordeaux est créé en 2009 avec le statut de grand établissement.

(4) Ne sont pris en compte que les établissements sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT.

(5) Ne sont pas prises en compte les antennes de centres de formation d'apprentis.

2.1	Les écoles	36
2.2	Les classes du premier degré	38
2.3	Collèges et lycées : types d'établissement et classes	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.6	La taille des classes dans le second degré	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	56
2.12	Les dispositifs relais en collèges	58
2.13	Les incidents graves déclarés par les établissements publics	60
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	62
2.15	Les réseaux « ambition-réussite » (RAR)	64
2.16	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	66
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	68
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	70

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2010, 53 800 écoles, soit 4 600 de moins qu'en 2001 [1]. Entre 2009 et 2010, cette baisse touche aussi bien le secteur public que le secteur privé (- 0,9 % chacun).

Le nombre d'écoles maternelles continue de baisser dans le secteur public avec 310 écoles en moins. Les écoles maternelles, peu représentées dans le secteur privé (133 écoles sur 5 276), amorcent une légère hausse après neuf années consécutives d'évolution négative. Le nombre d'écoles élémentaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,4 % et - 0,6 %). À la rentrée 2010, on compte près de 5 000 écoles à classe unique dans le secteur public, soit 10,0 % de l'ensemble [2] [3]. Près des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes.

Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 80,7 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 46,6 % des écoles élémentaires et 69,9 % des écoles primaires. De même, moins de 1 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 14,4 % et 6,0 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 46,8 % des écoles ont entre une et cinq classes (86,5 % des écoles maternelles, 68,7 % des écoles élémentaires et 44,5 % des écoles primaires) et 18,8 % d'entre elles ont onze classes et plus (1,5 % des écoles maternelles et 12,0 % des écoles élémentaires et 19,6 % des écoles primaires).

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont majoritairement des écoles primaires (soit 92,6 %), plus grandes que dans le secteur public. En effet, plus de la moitié de ces écoles comportent six classes et plus.

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes : les secteurs public et privé ont respectivement 33,4 % et 42,3 % (7,5 % et 18,8 % en France métropolitaine) de leurs écoles comprenant 11 classes et plus. *A contrario*, 27 % d'entre elles dans chacun des secteurs ont entre 1 et 5 classes (en France métropolitaine, 64,7 % des écoles publiques et 46,8 % des écoles privées sont dans ce cas).

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles.

- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).

- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.

- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH regroupent les CLIS et les CLAD.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

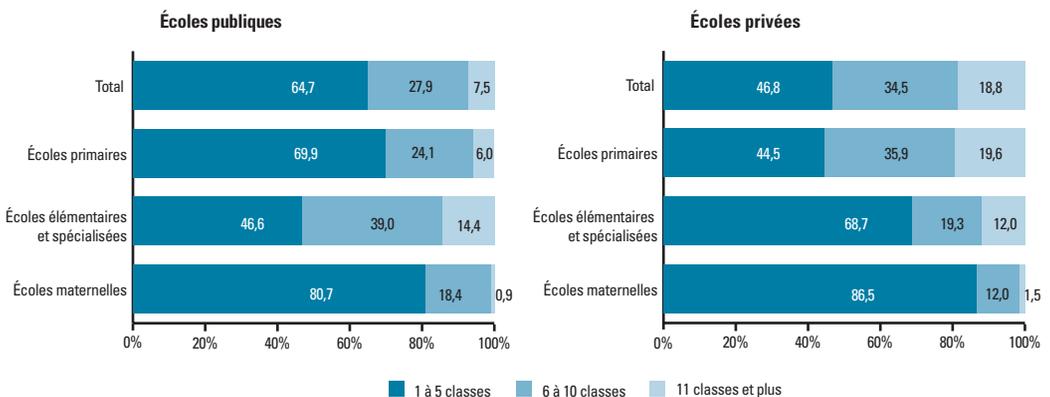
[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Écoles maternelles	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056
Écoles élémentaires	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695
Total Public	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975	48 522
Privé										
Écoles maternelles	245	222	199	184	190	160	213	194	131	133
Écoles élémentaires	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143
<i>dont à classe unique</i>	118	138	153	136	122
Total Privé	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305	5 276
Total Public + Privé	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280	53 798

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 142	2 800	882	4 824	4	9	4	17	1 146	2 809	886	4 841
2	2 148	1 750	2 508	6 406	15	4	13	32	2 163	1 754	2 521	6 438
3	3 769	902	2 607	7 278	45	4	33	82	3 814	906	2 640	7 360
4	3 310	1 101	2 106	6 517	48	7	33	88	3 358	1 108	2 139	6 605
5	2 435	1 970	1 614	6 019	48	34	28	110	2 483	2 004	1 642	6 129
6 à 10	2 746	7 051	3 245	13 042	202	122	150	474	2 948	7 173	3 395	13 516
11 à 15	100	2 139	624	2 863	43	169	70	282	143	2 308	694	3 145
16 et plus		266	102	368	1	78	41	120	1	344	143	488
Total Public	15 650	17 979	13 688	47 317	406	427	372	1 205	16 056	18 406	14 060	48 522
Privé												
1	26	53	67	146	0	1	1	2	26	54	68	148
2	27	60	444	531	2	0	1	3	29	60	445	534
3	29	21	565	615	2	1	1	4	31	22	566	619
4	17	11	596	624	2	0	4	6	19	11	600	630
5	10	27	493	530	0	4	2	6	10	31	495	536
6 à 10	15	50	1 729	1 794	1	0	23	24	16	50	1 752	1 818
11 à 15	0	20	652	672	0	0	13	13	0	20	665	685
16 et plus	2	9	275	286	0	2	18	20	2	11	293	306
Total Privé	126	251	4 821	5 198	7	8	63	78	133	259	4 884	5 276

[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2010-2011 (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Dans le premier degré, le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Depuis, le nombre de classes est orienté à la hausse. À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 282 400 classes, soit une stagnation depuis la rentrée 2008.

Dans le secteur public, le nombre de classes, de l'ordre de 245 300, est stable par rapport à 2009, tandis que dans le secteur privé, il baisse depuis 2008 pour atteindre 37 100 en 2010. Cette baisse s'observe essentiellement dans le préélémentaire et l'ASH.

Le secteur public concentre 86,8 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,0 % des classes élémentaires et 92,3 % des classes d'ASH. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,2 % dans le privé [2].

En 2010, le nombre moyen d'élèves par classe se stabilise, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, par rapport à la rentrée 2009 [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,7 élèves dans le secteur public et de 27,0 dans le privé. Elle est proche de 23 élèves par classe en élémentaire, quel que soit le secteur d'enseignement.

Près des deux tiers des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre 39,6 % des classes préélémentaires [4]. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 55,1 % des classes de plus de 25 élèves.

Dans le secteur privé, 44,0 % des classes de niveau élémentaire ont de 20 à 24 élèves. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent plus de 25 élèves, dont 5,8 % ont plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement relevant de l'ASH, la majorité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il regroupe des effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire (voir « Définitions » en 3.1).

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH regroupent les CLIS et les CLAD.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1980	1990	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032
	Écoles élémentaires et spécialisées	194 862	179 177	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251
	<i>dont classes uniques</i>	11 449	7 667	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695
	Total	254 620	249 715	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	-	542	889	790	453	453
	Écoles élémentaires et spécialisées	37 201	37 037	36 202	-	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702
	<i>dont classes uniques</i>	347	215	-	-	118	138	153	136	122
	Total	38 282	38 417	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155
Public + Privé		292 902	288 132	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisés dans les lignes « Écoles élémentaires et spécialisées ».

Lecture - À la rentrée 2010, les écoles maternelles publiques comportent 65 032 classes préélémentaires. Les écoles élémentaires et spécialisées publiques comportent 180 251 classes préélémentaires, élémentaires ou d'ASH.

[2] Nombre de classes selon les niveaux de la classe

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		2006	2007	2008	2009	2010
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359
	ASH	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136
	Total	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218
	ASH	350	384	435	365	344
	Total	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577
	ASH	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480
Total Public + Privé		281 637	282 034	282 425	282 430	282 438

Lecture - Dans les écoles maternelles et primaires publiques, on compte 86 788 classes préélémentaires à la rentrée 2010.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon les niveaux de la classe

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1980	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	26,1	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7
	CP-CM2	23,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	27,6	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	22,8	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	26,3	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7

[4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
Public	Classes préélémentaires	0,6	4,6	39,6	47,7	5,1	2,2	100,0	86 788	25,7
	CP-CM2	2,7	11,6	63,0	22,6	0,1	0,0	100,0	154 359	22,7
	ASH	99,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4 136	9,9
	Total	3,6	8,9	53,7	31,1	1,9	0,8	100,0	245 283	23,5
Privé	Classes préélémentaires	3,0	6,4	23,9	43,3	17,5	5,8	100,0	11 593	27,0
	CP-CM2	5,8	13,8	44,0	35,1	1,2	0,1	100,0	25 218	22,9
	ASH	96,5	0,6	2,6	0,0	0,3	0,0	100,0	344	9,2
	Total	5,8	11,4	37,3	37,4	6,3	1,9	100,0	37 155	24,0
Public + Privé		3,9	9,2	51,5	31,9	2,5	0,9	100,0	282 438	23,6

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 400 à la rentrée 2010, varie peu depuis 2000 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente. Dans le même temps, le nombre de collèges continue de croître. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements diminue jusqu'en 2002 puis se stabilise. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les lycées et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

Le nombre global de classes (235 800) des établissements publics et privés est stable à la rentrée 2010 après avoir diminué pendant sept ans [2]. Les classes sont plus nombreuses que l'an passé dans les lycées du secteur public comme du secteur privé. Par ailleurs, le nombre de classes des collèges et des lycées professionnels continue de décroître faiblement dans le secteur public, à l'inverse du secteur privé.

Le nombre moyen d'élèves par classe dans les établissements des secteurs public et privé évolue peu au cours de ces dix dernières années. [3]. Les élèves des classes de collèges semblent très légèrement plus nombreux qu'il y a quatre ans. Les lycées professionnels ont en moyenne des classes un peu plus allégées depuis dix ans. Dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique du secteur public, les élèves demeurent plus nombreux que dans celles du secteur privé, avec trois élèves de plus en moyenne par classe. Il en est de même dans les lycées professionnels avec un élève de plus. Dans les collèges publics, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de moins que dans celles des collèges privés.

Définitions

Établissements du second degré

Les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents (établissements du second cycle ayant à la fois de l'enseignement général et/ou technologique et de l'enseignement professionnel).

LP

Lycées professionnels.

EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576
EREA	nd	nd	nd	82	82	82	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 829	7 901	7 902	7 882
Privé										
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	658	663	664
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 557	3 522	3 475	3 493
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 386	11 423	11 377	11 375

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177	106 530	106 971	106 733
LP	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580	22 461	21 885	21 658
Lycées	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524	55 878	55 707	55 924
EREA	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967	946	933	944
Total Public	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248	185 815	185 496	185 259
Privé										
Collèges	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854	25 901	25 930	26 018
LP	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344	6 422	6 328	6 500
Lycées	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999	18 161	17 980	18 061
Total Privé	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197	50 484	50 238	50 579
Total Public + Privé	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445	236 299	235 734	235 838

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6
LP	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4	19,0	18,9	19,1
Lycées	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9	26,8	26,8	26,8
EREA	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4
LP	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4	17,8	18,0	17,9
Lycées	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8
Public + Privé										
Collèges	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0
LP	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8	18,7	18,8
Lycées	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1	26,0	26,1	26,1
EREA	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2010, dont 350 dans les DOM (3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. Clermont-Ferrand est l'académie dont la proportion de collèges est la plus grande (69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées privés plus importante. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont plus nombreux que les lycées professionnels mais les différences entre académies sont très fortes [3]. Il y a presque parité dans quatre académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon), voire un nombre de LEGT inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. En revanche, les LEGT sont deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion) et même trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids atteint 46 % des établissements dans les académies de Nantes et Rennes, 44 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (67 % contre 51 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est la même dans les deux secteurs.

Définitions

Établissements du second degré

Sont retenus ici uniquement les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

LEGT

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

LP

Lycées professionnels.

EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

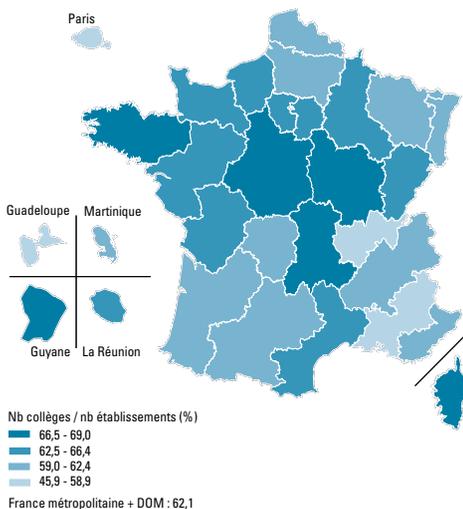
 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

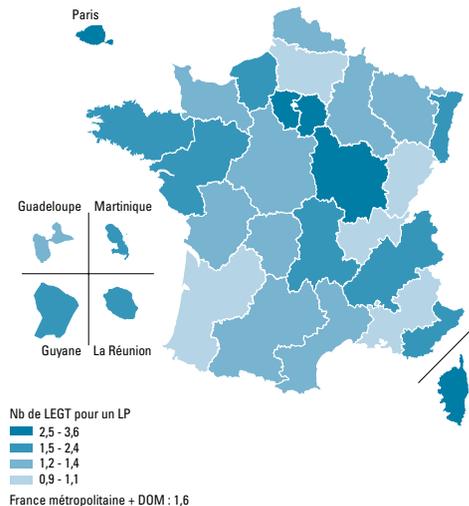
[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Public					Privé				Public + Privé	Part du privé (%)
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total		
Aix-Marseille	210	47	60	3	320	75	63	63	201	521	38,6
Amiens	173	44	44	2	263	43	24	27	94	357	28,3
Besançon	114	24	29	2	169	37	18	9	64	233	27,5
Bordeaux	252	61	70	5	388	90	47	42	179	567	31,6
Caen	148	24	41	3	216	54	23	27	104	320	32,5
Clermont-Ferrand	139	22	31	3	195	61	13	24	98	293	33,4
Corse	29	4	9	1	43	2	0	2	4	47	8,5
Créteil	349	39	130	3	521	75	17	49	141	662	21,3
Dijon	160	18	43	3	224	28	8	22	58	282	20,6
Grenoble	243	41	81	4	369	91	43	63	197	566	34,8
Lille	326	93	86	6	511	118	26	63	207	718	28,8
Limoges	77	19	23	1	120	11	5	8	24	144	16,7
Lyon	209	53	68	3	333	104	55	58	217	550	39,5
Montpellier	198	28	51	2	279	66	35	34	135	414	32,6
Nancy-Metz	228	46	60	4	338	44	31	38	113	451	25,1
Nantes	242	38	65	4	349	169	43	83	295	644	45,8
Nice	142	20	39	-	201	40	19	46	105	306	34,3
Orléans-Tours	232	39	50	3	324	58	23	31	112	436	25,7
Paris	112	30	73	4	219	66	16	90	172	391	44,0
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	20	77	316	24,4
Reims	131	30	38	2	201	31	10	16	57	258	22,1
Rennes	212	38	60	5	315	173	30	61	264	579	45,6
Rouen	167	29	48	2	246	34	13	23	70	316	22,2
Strasbourg	148	16	53	1	218	30	19	25	74	292	25,3
Toulouse	236	51	72	3	362	84	40	46	170	532	32,0
Versailles	424	50	145	7	626	110	20	77	207	833	24,8
France métropolitaine	5 061	938	1 510	80	7 589	1 741	651	1 047	3 439	11 028	31,2
Guadeloupe	45	7	16	-	68	9	9	6	24	92	26,1
Guyane	28	5	8	-	41	3	0	2	5	46	10,9
Martinique	43	10	13	-	66	6	2	6	14	80	17,5
La Réunion	76	13	29	-	118	6	2	3	11	129	8,5
DOM	192	35	66	-	293	24	13	17	54	347	15,6
France métr. + DOM	5 253	973	1 576	80	7 882	1 765	664	1 064	3 493	11 375	30,7

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré par académie à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM)



[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP par académie à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, du second cycle général et technologique dans les lycées et du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,1 % dans le secteur public et 6,7 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréats (STS ou CPGE) dispensés dans les lycées concernent un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent dans les collèges (essentiellement les collèges publics) et dans les EREA. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

Dans le secteur public, accompagnant les évolutions démographiques des effectifs de collèges, le nombre de classes dans le premier cycle a fortement baissé entre 2000 et 2008. Il remonte légèrement en 2009 et reste stable cette année [2]. En revanche, la baisse du nombre de classes dans le second cycle général et technologique public, amorcée en 2003, se poursuit en 2010. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel, ce nombre augmente faiblement. Dans le secteur privé, le nombre de classes varie peu dans les deux cycles.

Depuis une dizaine d'années, le nombre moyen d'élèves par classe présente une relative stabilité dans le premier cycle et le second cycle général et technologique [3]. Toutefois, dans le secteur privé, cet indicateur a une légère tendance à augmenter durant cette même période. C'est dans les années quatre-vingt-dix que le nombre moyen d'élèves par classe du second cycle général et technologique a été le plus élevé. Dans le second cycle professionnel, la taille des classes s'est stabilisée à la rentrée 2009, après avoir sensiblement baissé ces dernières années.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement (collège, LP, LEGT).

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

LP

Lycées d'enseignement professionnel.

CLIPA

Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

DIMA

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

UPI-ULIS

Unités pédagogiques d'intégration remplacées en 2010 par les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA) qui ont succédé aux Sections d'éducation spécialisée (SES). Voir 4.19.

EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement en 2010-2011

(y compris post-bac) (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,5	3,5	0,0	0,0	0,0	100	2 519 069	2 519 069
LP	4,1	0,0	94,0	1,1	0,8	100	412 494	409 272
Lycées	0,4	0,0	10,6	74,2	14,8	100	1 497 288	1 275 247
EREA	9,1	34,6	54,3	1,5	0,5	100	10 395	10 340
Total Public	55,3	2,1	12,4	25,1	5,1	100	4 439 246	4 213 928
Privé								
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,0	100	660 611	660 209
LP	6,7	0,1	86,6	0,6	6,0	100	116 012	109 045
Lycées	2,5	0,1	12,2	71,3	13,9	100	430 010	370 034
Total Privé	55,7	0,3	12,7	25,7	5,6	100	1 206 633	1 139 288

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 4 et 5.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 3.

Lecture : 94 % des élèves de lycées professionnels suivent un second cycle professionnel. 12,4 % des effectifs du secteur public sont en second cycle professionnel.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2000 2001	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	85 534	108 080	102 100	103 837	108 890	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399
SES/SEGPA	nd	nd	nd	8 188	8 582	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	26 632	27 952	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878
2 nd cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	40 334	41 947	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127
Total Public	128 376	162 574	165 396	178 991	187 371	179 674	178 439	177 019	176 608	176 275
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	20 399	25 250	26 691	26 671	26 999	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538
SES/SEGPA	nd	nd	nd	262	262	295	298	301	318	329
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 728	7 867	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242
2 nd cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 161	12 332	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332
Total Privé	36 399	44 344	47 029	46 822	47 460	47 163	47 366	47 536	47 217	47 440
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	225 812	234 831	226 837	225 805	224 555	223 825	223 715

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI-ULIS.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2000 2001	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	26,4	23,4	24,3	24,1	24,1	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3
2 nd cycle professionnel	24,0	24,4	23,1	19,7	19,9	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1
2 nd cycle général et technologique	28,1	28,5	31	28,6	28,6	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	25,1	24,0	24,3	24,7	24,8	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3
SES/SEGPA	nd	nd	nd	14,3	14,3	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6
2 nd cycle professionnel	20,7	20,8	21,4	18,8	18,9	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6
2 nd cycle général et technologique	25,0	23,2	25,6	24,5	24,5	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1
Public + Privé										
1 ^{er} cycle (2)	26,2	23,5	24,3	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3
2 nd cycle professionnel	23,1	23,5	22,7	19,5	19,7	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,1	29,7	27,7	27,7	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI-ULIS.

Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 23,8 élèves. 6,5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Si les classes de la sixième à la troisième tournent autour de 24 à 25 élèves, les autres classes du premier cycle, essentiellement SEGPA et ULIS, ont majoritairement moins de 15 élèves en moyenne, du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (19 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production. La différence de trois élèves observée entre ces deux catégories de spécialités se retrouve pour chaque diplôme préparé.

Avec 27,7 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves. Plus d'une classe sur cinq scolarise au moins 35 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de l'ordre de 26 élèves.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,2 et 23,5 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé. Les valeurs sont plus proches entre les deux secteurs dans le second cycle professionnel. En revanche, une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux enseignements de formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,4 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, 56 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 38 % dans le secteur privé. À l'opposé, 14 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 3 % dans le secteur public. La diminution de la part des classes au-delà de 35 élèves est liée à l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se trouve plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BMA

Brevet des métiers d'art.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,5	5,6	38,7	47,3	6,7	0,1	0,0	100,0	32 330	24,6
Cinquième	1,0	4,8	35,6	52,0	6,4	0,1	0,0	100,0	31 013	24,9
Quatrième (1)	1,3	5,5	34,5	50,6	7,9	0,2	0,0	100,0	30 917	24,9
Troisième (2)	2,3	8,3	37,6	45,5	6,1	0,2	0,0	100,0	31 570	24,3
Total 6^e à 3^e	1,5	6,1	36,6	48,8	6,8	0,2	0,0	100,0	125 830	24,7
ULIS, DIMA	87,7	3,7	3,8	4,2	0,5	0,1	0,0	100,0	2 106	10,0
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)	3,0	6,0	36,1	48,1	6,7	0,2	0,0	100,0	127 936	24,4
SEGPA	57,8	41,7	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	7 201	13,3
Total 1^{er} cycle (yc SEGPA)	5,9	7,9	34,2	45,5	6,3	0,2	0,0	100,0	135 137	23,8
Public	6,0	7,8	36,9	46,6	2,6	0,0	0,0	100,0	108 270	23,5
Privé	5,5	8,2	23,2	41,0	21,2	0,7	0,1	100,0	26 866	25,2
CAP production	70,5	15,7	10,4	2,7	0,8	0,0	0,0	100,0	5 014	12,8
CAP services	52,6	21,2	14,9	6,8	3,4	0,7	0,4	100,0	3 832	15,4
Total CAP	62,7	18,1	12,3	4,4	1,9	0,3	0,2	100,0	8 846	13,9
BEP services (3)	2,3	7,5	22,7	22,4	37,4	6,8	0,8	100,0	2 017	27,3
Bac pro et BMA production	28,4	22,0	32,3	12,9	4,2	0,2	0,0	100,0	12 040	18,8
Bac pro et BMA services	16,5	20,2	30,8	19,4	11,7	1,3	0,1	100,0	13 504	21,5
Total Bac pro/BMA	22,1	21,0	31,5	16,3	8,2	0,8	0,1	100,0	25 544	20,3
Total production	41,4	20,0	25,6	9,8	3,2	0,1	0,0	100,0	17 256	17,0
Total services	22,9	19,3	26,4	16,9	12,5	1,7	0,3	100,0	19 864	20,8
Total 2nd cycle professionnel (4)	31,5	19,6	26,0	13,6	8,1	1,0	0,2	100,0	37 120	19,0
Public	30,5	19,3	28,5	13,2	7,8	0,7	0,0	100,0	28 878	19,1
Privé	35,0	20,8	17,3	14,9	9,3	2,0	0,8	100,0	8 242	18,6
Seconde GT	1,4	1,9	6,5	15,7	52,2	22,1	0,2	100,0	16 185	31,0
Première GT	8,0	9,6	23,7	16,6	30,1	11,7	0,3	100,0	17 516	26,3
Terminale GT	7,7	10,0	24,2	18,3	29,1	10,6	0,2	100,0	17 757	26,1
Total 2nd cycle GT	5,8	7,3	18,5	16,9	36,7	14,6	0,2	100,0	51 459	27,7
Public	3,3	6,3	18,8	15,9	39,4	16,3	0,0	100,0	39 127	28,5
Privé	13,9	10,5	17,4	20,0	28,0	9,3	1,0	100,0	12 332	25,1

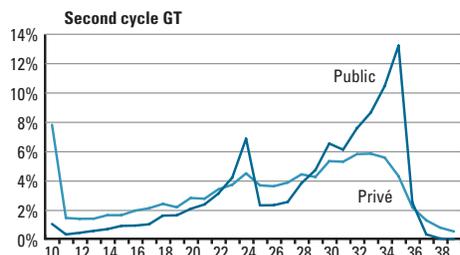
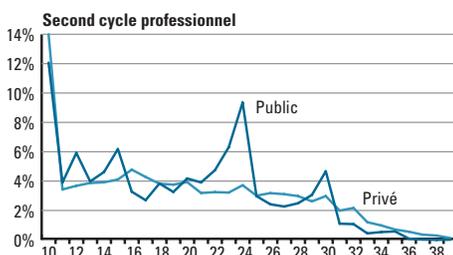
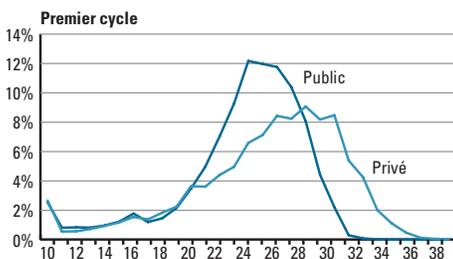
(1) Y compris 4^e d'aide et de soutien.

(2) Y compris 3^e d'insertion.

(3) Avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, seuls quelques BEP des services ont été maintenus en attendant la création des bacs correspondants.

(4) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2010 selon la taille (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



Lecture - 12,2 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 6,6 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 480 élèves dans le secteur public et 374 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : près d'un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur, plus marquées que les collèges, avec 424 élèves pour les établissements publics et 175 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 200 à 500 élèves » qui concerne plus de 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 950 élèves pour le secteur public et de 404 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Plus des trois quarts des lycées privés scolarisent moins de 600 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	42	0,8	3 481	0,1	213	12,1	12 726	1,9
De 100 à 199 élèves	258	4,9	40 662	1,6	299	16,9	44 614	6,8
De 200 à 299 élèves	595	11,3	150 145	6,0	299	16,9	73 887	11,2
De 300 à 399 élèves	908	17,3	319 704	12,7	266	15,1	92 395	14,0
De 400 à 499 élèves	1 109	21,1	499 669	19,8	222	12,6	99 162	15,0
De 500 à 599 élèves	1 059	20,2	579 932	23,0	153	8,7	83 999	12,7
De 600 à 699 élèves	670	12,8	432 961	17,2	113	6,4	72 648	11,0
De 700 à 799 élèves	361	6,9	268 572	10,7	77	4,4	57 480	8,7
De 800 à 899 élèves	161	3,1	135 165	5,4	45	2,5	38 134	5,8
900 élèves et plus	90	1,7	88 778	3,5	78	4,4	85 566	13,0
Total	5 253	100,0	2 519 069	100,0	1 765	100,0	660 611	100,0
Taille moyenne de l'établissement	480 élèves				374 élèves			

Lecture - 20,2 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 23 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées et lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	7	0,7	501	0,1	276	41,6	13 034	11,2
De 100 à 199 élèves	72	7,4	11 361	2,8	158	23,8	23 460	20,2
De 200 à 299 élèves	188	19,3	46 996	11,4	103	15,5	25 430	21,9
De 300 à 399 élèves	235	24,2	82 155	19,9	65	9,8	22 339	19,3
De 400 à 499 élèves	185	19,0	82 881	20,1	36	5,4	15 719	13,5
De 500 à 599 élèves	135	13,9	73 739	17,9	16	2,4	8 796	7,6
De 600 à 699 élèves	65	6,7	41 765	10,1	5	0,8	3 255	2,8
De 700 à 799 élèves	44	4,5	32 417	7,9	4	0,6	3 022	2,6
De 800 à 899 élèves	16	1,6	13 370	3,2	-	-	-	-
900 élèves et plus	26	2,7	27 309	6,6	1	0,2	957	0,8
Total	973	100,0	412 494	100,0	664	100,0	116 012	100,0
Taille moyenne de l'établissement	424 élèves				175 élèves			

[3] Répartition des lycées et lycéens généraux et technologiques selon la taille de l'établissement en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	7	0,4	482	0,0	187	17,6	9 802	2,3
De 100 à 199 élèves	10	0,6	1 621	0,1	177	16,6	26 098	6,1
De 200 à 299 élèves	32	2,0	8 404	0,6	144	13,5	35 579	8,3
De 300 à 399 élèves	74	4,7	26 104	1,7	120	11,3	41 916	9,7
De 400 à 499 élèves	110	7,0	49 515	3,3	110	10,3	48 999	11,4
De 500 à 599 élèves	110	7,0	60 169	4,0	88	8,3	47 679	11,1
De 600 à 699 élèves	131	8,3	84 454	5,6	64	6,0	41 596	9,7
De 700 à 799 élèves	151	9,6	113 342	7,6	53	5,0	39 709	9,2
De 800 à 899 élèves	147	9,3	124 499	8,3	22	2,1	18 921	4,4
De 900 à 1 199 élèves	413	26,2	431 268	28,8	60	5,6	60 905	14,2
De 1 200 à 1 499 élèves	222	14,1	295 964	19,8	24	2,3	31 263	7,3
1 500 élèves et plus	169	10,7	301 466	20,1	15	1,4	27 543	6,4
Total	1 576	100,0	1 497 288	100,0	1 064	100,0	430 010	100,0
Taille moyenne de l'établissement	950 élèves				404 élèves			

Présentation

En l'espace de quatre ans, la part des demi-pensionnaires est passée de 60,1 % à 64,4 % à la rentrée scolaire 2010 [1]. Dans le même temps, la proportion d'externes a baissé régulièrement, passant de 35,8 % en 2006 à 31,5 % en 2010, et la part des élèves internes s'est stabilisée autour de 4 % des effectifs. Après une baisse régulière entre les rentrées 2007 et 2009 (- 5 300), 221 900 élèves ont le statut d'internes à la rentrée 2010, soit 1 000 de plus qu'à la rentrée précédente. Les établissements publics se distinguent par un accueil toujours plus important en demi-pensionnat (65,8 % contre 58,9 % dans le privé).

L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement 0,4 % et 3 % des élèves), mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels [2]. La forte proportion d'internes observée dans les EREA (la moitié des élèves est concernée) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 240 900 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 700 élèves, tout en ayant le statut d'interne, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2010-2011, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externés, plus de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 742 300 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Les élèves externes

Ce sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

Les élèves demi-pensionnaires

Ils prennent leur repas de midi dans les établissements.

Les élèves internes

Ils sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

L'enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Post-bac

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		2006		2007		2008		2009		2010	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 631 928	61,3	2 652 968	62,5	2 688 655	63,8	2 733 529	65,1	2 774 799	65,8
	Externes	1 504 168	35,0	1 427 965	33,7	1 362 799	32,4	1 307 203	31,1	1 277 428	30,3
	Internes	159 429	3,7	161 275	3,8	160 223	3,8	160 285	3,8	161 701	3,8
	Total	4 295 525	100,0	4 242 208	100,0	4 211 677	100,0	4 201 017	100,0	4 213 928	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	622 435	55,4	635 064	56,2	643 668	57,0	656 314	58,0	670 638	58,9
	Externes	436 446	38,9	429 297	38,0	421 746	37,4	413 877	36,6	408 441	35,9
	Internes	63 735	5,7	64 799	5,7	62 628	5,6	60 521	5,4	60 209	5,3
	Total	1 122 616	100,0	1 129 160	100,0	1 128 042	100,0	1 130 712	100,0	1 139 288	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 254 363	60,1	3 288 032	61,2	3 332 323	62,4	3 389 843	63,6	3 445 437	64,4
	Externes	1 940 614	35,8	1 857 262	34,6	1 784 545	33,4	1 721 080	32,3	1 685 869	31,5
	Internes	223 164	4,1	226 074	4,2	222 851	4,2	220 806	4,1	221 910	4,1
Total	5 418 141	100,0	5 371 368	100,0	5 339 719	100,0	5 331 729	100,0	5 353 216	100,0	

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%) (France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Public	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	54,3	57,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3	66,0	67,4	68,5
		Externes	45,1	41,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3	33,6	32,2	31,1
		Internes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2 nd cycle GT	Demi-pensionnaires	59,4	60,8	63,0	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0	65,8	66,9	67,2
		Externes	34,0	33,2	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,6	27,7	26,6	26,3
		Internes	6,7	6,0	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5	6,5	6,5
	2 nd cycle pro	Demi-pensionnaires	47,4	47,6	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0	50,4	50,8	51,5
		Externes	38,4	39,7	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8	36,2	35,4	34,7
		Internes	14,2	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2	13,4	13,8	13,8
	2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,3	59,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6	62,7	63,8	64,9
		Externes	46,0	37,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9	34,0	32,8	32,1
		Internes	3,7	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3	3,4	3,0
Privé	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	58,5	59,0	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,2	67,2	68,4	69,6
		Externes	36,7	37,0	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4	29,5	28,6	27,4
		Internes	4,8	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5	3,3	3,0	3,0
	2 nd cycle GT	Demi-pensionnaires	42,1	40,3	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2	46,4	47,1	47,4
		Externes	47,1	50,6	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9	45,0	44,5	44,3
		Internes	10,8	9,1	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9	8,6	8,4	8,3
	2 nd cycle pro	Demi-pensionnaires	32,5	31,8	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5	34,1	34,7	34,9
		Externes	56,1	58,6	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3	56,5	56,1	55,8
		Internes	11,4	9,6	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2	9,4	9,2	9,3
	2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	65,8	66,0	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5	69,5	67,9	70,5
		Externes	26,4	25,6	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7	23,4	24,7	22,9
		Internes	7,8	8,4	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8	7,1	7,4	6,6

[3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	dont post-bac
Public + Privé (effectifs)	Demi-pensionnaires	2 186 524	4 675	1 130 142	244 011	3 565 352	63,1	119 915
	Externes	939 804	477	633 600	212 737	1 786 618	31,6	142 699
	Externes surveillés	25 971	116	13 359	3 873	43 319	0,8	1 369
	Internes	26 609	5 124	142 366	66 787	240 886	4,3	22 226
	Internes externes	772	3	7 831	1 098	9 704	0,2	6 454
	Total	3 179 680	10 395	1 927 298	528 506	5 645 879	100,0	292 663
Public + Privé (%)	Demi-pensionnaires	68,8	45,0	58,6	46,2	63,1	63,1	41,0
	Externes	29,6	4,6	32,9	40,3	31,6	31,6	48,7
	Externes surveillés	0,8	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8	0,5
	Internes	0,8	49,3	7,4	12,6	4,3	4,3	7,6
	Internes externes	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont Public	Demi-pensionnaires	1 724 405	4 675	949 011	208 887	2 886 978	65,0	112 179
	Externes	781 082	477	431 223	145 200	1 357 982	30,6	88 036
	Externes surveillés	5 455	116	1 921	103	7 595	0,2	113
	Internes	7 807	5 124	108 845	57 664	179 440	4,0	19 248
	Internes externes	320	3	6 288	640	7 251	0,2	5 742
	Total Public	2 519 069	10 395	1 497 288	412 494	4 439 246	100,0	225 318

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat est toujours extrêmement importante [1].

Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, le secteur privé accueille, à la rentrée 2010-2011, 893 300 élèves. 97,8 % d'entre eux sont scolarisés dans des classes privées sous contrat. Cette répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 139 300 élèves en 2010-2011, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère augmentation par rapport à l'année précédente [2]. Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,3 % de ces élèves ; dans le second cycle professionnel, le pourcentage est moins élevé que dans les autres cycles (90,5 %). Un tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est dans un établissement hors contrat. Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

Contrat simple

Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

Contrat d'association

Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le « forfait d'externat »).

En plus des heures d'enseignement devant les classes sous contrat, l'État rémunère, depuis le 1^{er} janvier 1993, des heures de décharge pour la fonction de directeur d'école du premier degré, ainsi que pour les documentalistes dans le second degré.

Hors contrat

L'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 2010-2011 selon le contrat d'établissement souscrit
(France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total
Classes préélémentaires	303 968	9 011	312 979
Classes élémentaires	566 557	10 633	577 190
Classes ASH	3 125	44	3 169
Total premier degré	873 650	19 688	893 338

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total
Premier cycle					
Sixième	168 033	98,8	2 042	1,2	170 075
Cinquième	163 795	98,7	2 092	1,3	165 887
Quatrième	165 207	98,7	2 139	1,3	167 346
Troisième	164 222	98,7	2 139	1,3	166 361
Total sixième à troisième	661 257	98,7	8 412	1,3	669 669
Autres (ULIS, DIMA, dispo. relais...)	2 586	97,6	64	2,4	2 650
SEGPA	4 159	100	0	0,0	4 159
Total premier cycle	668 002	98,7	8 476	1,3	676 478
Second cycle professionnel					
CAP en 1, 2 ou 3 ans	20 365	67,9	9 636	32,1	30 001
<i>dont CAP en 1 an</i>	948	21,3	3 499	78,7	4 447
BEP en 1 et 2 ans	18 279	99,0	185	1,0	18 464
Bac pro/BMA en 1, 2 et 3 ans	97467	95,5	4634	4,5	102 101
Mentions complémentaires	1 744	95,7	79	4,3	1 823
Autres formations professionnelles de niveau IV et V	648	88,8	82	11,2	730
Total second cycle professionnel	138 503	90,5	14 616	9,5	153 119
Second cycle général et technologique					
Seconde	105 462	97,9	2 239	2,1	107 701
Première	99 857	97,4	2 690	2,6	102 547
Terminale	96 329	96,9	3 114	3,1	99 443
Total second cycle général et technologique	301 648	97,4	8 043	2,6	309 691
Total second degré	1 108 153	97,3	31 135	2,7	1 139 288

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 59,5 % ont moins de cinq ans et 10,4 % sont des portables. En 2011, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de plus de 5 dans les collèges, à plus de 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].

Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 24,1 pour les écoles maternelles, 10 pour les élémentaires et 5,4 pour les écoles élémentaires participant au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4,5 pour 1 000 élèves dans le second degré (au lieu de 3,5 en 2010) ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ les trois quarts des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 67,1 % des LEGT, 61,7 % des LP et 56,2 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mo et 10 Mo. 66,2 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Ko et 2 Mo. Le pourcentage d'établissements possédant un débit supérieur à 2 Mo passe de 56,7 % en 2010 à 75,8 % en 2011.

Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Dans près de 57 % des écoles élémentaires, les écoliers hors classes de CM2 ayant une validation partielle du «B2i école» représentent 30 % ou plus des écoliers hors CM2. La moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 57,1 % dans les écoles «ENR».

Définitions

Champ

L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés entre le 20 février 2010 et le 13 juin 2011.

Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'élèves hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3^e ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et DGESCO

Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 253	1 575	974
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	3 169	841	474
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	257 479	261 110	80 055
Nombre d'élèves par ordinateur	5,2	2,7	2,3
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,8	4,3	3,7
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1000 élèves (hors TBI/TNI)	23,7	24,6	29,8
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 élèves	4,1	4,5	7,2
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	87,5	84,9	82,8
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	97,5	98,3	99,1
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	94,7	94,8	92,9
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 Mo et 10 Mo	56,2	67,1	61,7
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mo	17,8	15,6	13,1
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	34,2	18,7	29,8
Un ou deux	50,6	45,4	47,2
Trois ou plus	15,2	35,9	23,0
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	30,6	8,9	14,0
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,7	3,8	4,9
Indicateur de validation progressive du B2i (1)			
Moins de 30 % des élèves	37,5	68,2	62,2
30 % des élèves ou plus	62,5	31,8	37,8

(1) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 37,5 % en 2011. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68,2 % en 2011 (voir « Définitions »).

[2] Les TICE dans les écoles publiques en 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles «ENR»
Nombre d'écoles existantes	16 085	32 468	6 035
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	8 431	19 179	3 648
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	34 899	248 310	58 996
Nombre d'écoliers par ordinateur	24,1	10,0	5,4
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	67,6	18,3	7,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,3	4,0	4,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 écoliers	0,4	2,9	11,8
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	33,2	65,9	75,9
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,0	78,4	86,0
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,8	69,6	69,8
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	43,9	52,0	53,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Ko et 2 Mo	64,8	66,2	69,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 Mo	19,3	22,5	23,5
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,5	84,4	58,8
Un ou deux	7,2	13,5	33,5
Trois ou plus	0,3	2,1	7,7
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	50,1	57,1
Indicateur de validation progressive du B2i (1)			
Moins de 30 % des écoliers hors CM2	...	43,2	36,4
30 % des écoliers hors CM2 ou plus	...	56,8	63,6

(1) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est 43,2 % en 2011 (voir « Définitions »).

Présentation

7 296 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2010 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 80), dont 474 cités scolaires regroupant 975 établissements du second degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 162,7 millions de m², dont 41,6 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,6 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 80,8 millions de m², dont 77,6 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, s'élève à 18,2 m² en 2010 contre 16 m² en 2001.

La surface varie de 15,3 m² dans les collèges à 30,3 m² dans les lycées professionnels (LP) [2].

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 32,4 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et 27 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77 %. Cette capacité est mesurée en référence à des normes (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 27,2 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,7 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,2 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour environ 12 élèves.

21,4 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (61,4 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,7 %).

94,9 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

Surface développée hors œuvre (SDHO)

Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (cas des internats non mixtes par exemple).

Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 987	1 112	723	474	7 296
Nombre d'établissements en cité scolaire	268	459	248		975
Nombre total d'établissements	5 255	1 571	971		7 797
Surface cadastrale (1)	81 327,1	38 718,7	18 790,3	23 854,3	162 690,4
<i>dont surfaces non-bâties :</i>					
<i>cours de récréation</i>	14 334,5	5 683,6	2 181,7	3 480,7	25 680,5
<i>parkings découverts</i>	8 353,4	3 820,1	2 105,0	2 809,3	17 087,8
<i>aires sportives découvertes</i>	6 112,4	2 966,7	1 036,7	2 302,2	12 418,0
<i>espaces verts</i>	32 105,7	16 179,5	7 989,3	9 622,8	65 897,3
<i>dont surfaces bâties</i>	20 404,6	10 109,9	5 473,5	5 604,1	41 592,1
Taux d'encombrement (%) (2)	25,1	26,1	29,1	23,5	25,6
Surfaces développées hors œuvres (SDHO) (1)	36 461,6	21 913,9	9 538,4	12 842,9	80 756,8
<i>dont : SDHO des bâtiments principaux</i>	34 677,7	21 197,5	9 207,0	12 546,7	77 628,9
<i>surface des bâtiments démontables</i>	207,5	135,9	64,4	73,5	481,3

(1) Surfaces en milliers de m².

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,3	19,8	30,3	20,4	18,2
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	27,0	47,8	37,5	65,0	40,1
Construits de 1970 à 1979	32,4	12,1	23,1	16,2	23,1
Construits de 1980 à 1989	11,6	9,8	14,1	4,6	10,3
Construits de 1990 à 1999	15,3	22,1	15,1	9,9	16,3
Construits depuis 2000	13,7	8,2	10,2	4,3	10,2
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)					
Taux moyen d'occupation	76,7	78,5	73,9		77,0
Part des établissements occupés à plus de 90 %	27,5	29,4	21,8		27,2
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,5	98,6	98,5	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,4	74,7	90,1	92,0	92,2
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,7	14,2	10,5	9,8	12,5
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,9	52,0	54,4	73,2	21,4
Taux d'occupation des lits	61,4	83,8	79,6	80,2	80,7
Part des lits destinés aux filles	45,7	46,8	35,9	45,5	43,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,5	96,1	92,5	99,4	94,9

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

Depuis leur création, le nombre de dispositifs relais ne cesse d'augmenter, pour atteindre, en 2009-2010, le nombre de 448 unités, réparties en 304 classes et 144 ateliers [1]. Ces dispositifs accueillent un nombre moyen d'élèves qui augmente lui aussi, atteignant 19,4 élèves par classe et 21,4 élèves par atelier [2]. Ces deux évolutions conjuguées ont permis de prendre en charge au total environ 9 000 élèves. Les académies présentent des offres très différentes : l'académie de la Martinique n'a que deux dispositifs, alors que celle de Versailles en a 37 [3]. L'académie de Limoges a scolarisé en moyenne 12,3 élèves par dispositif (uniquement des classes) dans l'année, et celle d'Amiens 26,6 élèves.

En 2009-2010, comme les autres années, les élèves accueillis en dispositifs présentent de nombreuses difficultés : 71 % d'entre eux ont un retard scolaire d'un an ou deux (voire plus), 30 % sont déscolarisés ou absentéistes, et 31 % sont sous mesure éducative [4]. Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, le cumul des difficultés accroissant le risque de décrochage scolaire. Les filles qui font un séjour en dispositif présentent en moyenne plus de difficultés que les garçons, mais sont globalement beaucoup moins nombreuses (24 %). Proportionnellement, elles sont moins nombreuses que les garçons entre 11 ans et 13 ans, et plus nombreuses à 14 ans et 15 ans, ce qui indique qu'elles sont orientées en dispositif plus tard [5].

Les classes relais prennent en charge pour des séjours plus longs que les ateliers. Ces élèves sont en plus grande difficulté : 58 % des élèves accueillis en classe ont 14 ans ou plus (contre 50 % en atelier), 34 % sont absentéistes ou déscolarisés (contre 24 % en atelier), 36 % sont sous mesure éducative (contre 20 %) [4]. Elles semblent ainsi assurer leur fonction initiale de resocialisation et de rescolarisation. Dans quelques académies cependant (Rennes, Reims, Versailles, Besançon, Aix-Marseille, Nice et Toulouse), la fonction généralement observée pour les classes est plutôt assurée par les ateliers et réciproquement.

Définitions

Les dispositifs relais

Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ces dispositifs les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (voir la circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Les classes relais

Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

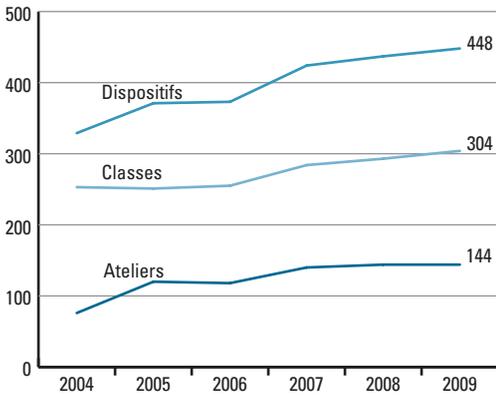
Les ateliers relais

Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

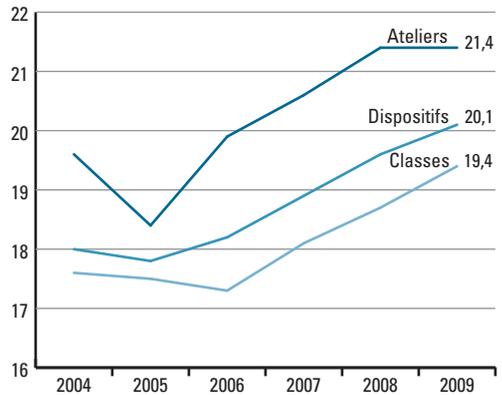
L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année considérée. Ainsi, les élèves ayant 11 ans à la rentrée 2009 sont tous ceux qui sont nés dans l'année 1998.

[1] Nombre total de classes et d'ateliers relais (1)
(France métropolitaine + DOM)



[2] Nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par dispositif (France métropolitaine + DOM)



[3] Nombre de dispositifs et d'élèves accueillis en dispositifs en 2009-2010 (1)
(France métropolitaine + DOM)

Académies	Nombre de dispositifs		Nombre d'élèves	
	Ateliers	Classes	Ateliers	Classes
Aix-Marseille	10	12	183	283
Amiens	5	9	138	234
Besançon	1	4	8	65
Bordeaux	nr	3	nr	53
Caen	6	4	81	58
Clermont-Ferrand	1	3	23	44
Corse	5	0	96	so
Créteil	17	19	305	328
Dijon	0	9	so	183
Grenoble	8	13	164	253
Lille	5	25	87	435
Limoges	0	3	so	37
Lyon	10	7	316	155
Montpellier	10	23	236	469
Nancy-Metz	4	6	87	97
Nantes	3	7	58	113

Académies	Nombre de dispositifs		Nombre d'élèves	
	Ateliers	Classes	Ateliers	Classes
Nice	5	8	131	203
Orléans-Tours	2	7	44	146
Paris	6	7	138	132
Poitiers	0	7	so	107
Reims	0	8	so	119
Rennes	1	5	10	82
Rouen	6	10	111	128
Strasbourg	3	5	52	84
Toulouse	8	5	231	278
Versailles	6	31	87	565
France métropolitaine	122	240	2 586	4 651
Guadeloupe	0	4	so	99
Guyane	nr	nr	nr	nr
Martinique	0	2	so	37
La Réunion	2	6	68	111
DOM	2	12	68	247
France métró + DOM	124	252	2 654	4 898

(1) Il s'agit du nombre de dispositifs qui ont répondu à l'enquête.

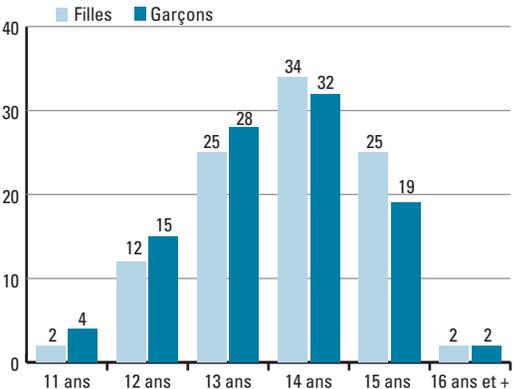
0 : pas de dispositif. so : sans objet.

nr : non réponse (des dispositifs de ce type existent, mais n'ont pas répondu à l'enquête).

[4] Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositifs en 2009-2010 (%)
(France métropolitaine + DOM)

	Ateliers	Classes	Dispositifs
Garçons	76	77	76
Filles	24	23	24
11 ans	4	4	4
12 ans	16	13	14
13 ans	30	25	27
14 ans	32	34	33
15 ans	15	22	20
16 ans ou +	3	2	2
À l'heure (ou en avance)	30	28	29
Retard d'un an	61	61	61
Retard de deux ans ou +	9	11	10
Scolarisé	76	66	70
Absentéiste	18	25	22
Déscolarisé	6	9	8
Pas de mesure	51	44	46
Sous mesure(s)	20	36	31
Ne sait pas ou non-réponse	29	20	23

[5] Répartition des élèves accueillis en dispositifs en 2009-2010 selon le sexe et l'âge (%)
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les établissements publics du second degré ont déclaré 11,2 incidents graves pour 1000 élèves [1]. Cette moyenne s'élevait à 11,6 en 2007-2008 et à 10,5 en 2008-2009, mais la différence observée sur l'ensemble des trois années n'est pas significative. Le degré d'exposition aux incidents graves diffère toujours sensiblement selon les établissements. Tout d'abord, certains types d'établissements comme les lycées professionnels (LP) et les collèges sont plus affectés, avec un taux moyen respectif de 17,2 ‰ et de 12,2 ‰ en 2009-2010. Les LP ont connu une nette augmentation au troisième trimestre 2009-2010, alors qu'aucune évolution notable ne se dégage pour les collèges en 3 ans. Les lycées polyvalents (LPO) et les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) recensent beaucoup moins d'incidents que les autres types d'établissements : de 4,0 ‰ en 2007-2008 à 4,3 ‰ en 2009-2010. De plus, une proportion importante des établissements ne déclare aucun incident au cours d'un trimestre : c'est ainsi le cas de 50 % des LEGT, 42 % des collèges et 38 % des LP au deuxième trimestre 2009-2010. Ces proportions sont semblables à celles observées deux ans plus tôt [2].

Comme les années précédentes, la violence en milieu scolaire se compose majoritairement d'atteintes aux personnes (76 % des incidents), mais elle concerne également les atteintes aux biens (14 %) et d'autres types d'incidents graves (10 %) [3]. Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont stables en moyenne. En revanche, la proportion et le nombre des violences physiques ont nettement diminué entre 2007-2008 et 2009-2010. Quant aux atteintes à la sécurité, la hausse observée s'explique en partie par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009 et, d'autre part, une comptabilisation des intrusions depuis décembre 2009. Comparé au second degré, le nombre des violences enregistrées dans les écoles est très faible. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les écoles maternelles et élémentaires publiques ont déclaré en moyenne 3,9 incidents graves pour 10 000 élèves. Cette moyenne s'élevait à 4,6 incidents pour 10 000 écoliers en 2007-2008 et à 3,6 en 2008-2009, mais les évolutions ne sont pas significatives [4]. Les phénomènes de violence scolaire déclarés dans le premier degré sont très concentrés : sur un trimestre, seules 1,1 à 1,7 % des écoles recensent au moins un incident grave.

Définitions

L'enquête statistique SIVIS

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007, en remplacement du fichier administratif SIGNA. En 2008, l'enquête SIVIS a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée tous les trimestres auprès d'un échantillon de 950 EPLE et de 200 circonscriptions représentatives du secteur public au niveau national (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits qui n'impliquent que des élèves, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminant, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête SIVIS, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de tenir compte d'éventuels phénomènes émergents. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire.

Dans le premier degré, la faible taille de l'échantillon (150 circonscriptions répondantes sur un trimestre) et la rareté des incidents graves observés rendent fragiles les résultats estimés.

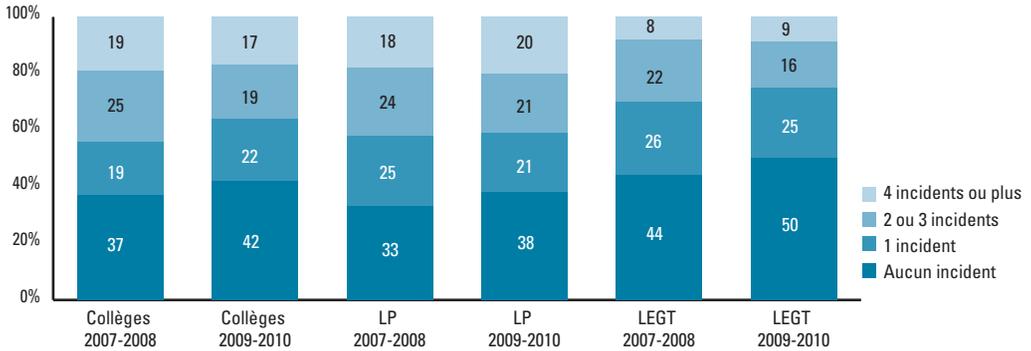
[1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (France métropolitaine + DOM, second degré, Public)

	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Collèges	13,1	12,0	12,2
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2
Lycée d'enseignement généré et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2

(1) Etablissements publics locaux d'enseignement.

[2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, second degré, Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2009-février 2010)



Lecture - En 2009-2010, 42 % des collèges n'ont déclaré aucun incident grave au cours du deuxième trimestre.

[3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM, second degré, Public)

Types d'incident grave (en % du nombre total d'incidents déclarés)	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2
Violence physique	36,4	38,8	30,4
Violence verbale	37,5	35,3	37,9
Racket	1,7	2,3	2,6
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8
"Happy slapping"	0,9	0,7	0,8
Bizutage	0,4	0,4	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1
Vol	6,8	5,7	6,5
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0
Port d'arme blanche ou objet dangereux (1)	1,2	2,2	3,3
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1
Intrusions sans violence (1)	-	-	2,1
Autres types de fait (1)	-	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

(1) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009.

[4] Nombre moyen d'incidents graves pour 10 000 écoliers

(France métropolitaine + DOM, premier degré, Public)

	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Écoles maternelles	3,3	2,1	3,1
Écoles élémentaires	5,3	4,4	4,3
Ensemble des écoles	4,6	3,6	3,9

Présentation

Pour l'année scolaire 2009-2010, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions »), quatre demi-journées ou plus par mois, s'élève à 4,3 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,3 % à 4,1 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un pic maximal de 6,3 % en mars [1]. En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2009-2010 s'élève à 4,9 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 14,2 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège, relativement stable tout au long de l'année si l'on excepte les mois de janvier et mars, se situe à 2,3 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2010, la moitié des établissements déclarent moins de 1,9 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus [2]. Plus précisément, 37 % des établissements déclarent moins de 1 % d'absents et 51 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement plus touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 15,2 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,5 % d'absentéisme quand seulement la moitié des LEGT présentent un taux inférieur à 3,6 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse déjà 13,4 %.

Si l'on considère la proportion d'élèves absents plus de dix demi-journées par mois (absentéisme lourd), sur l'année 2009-2010, pour l'ensemble des établissements, tous mois confondus, elle reste la majorité de l'année inférieure à 1 %, et ne dépasse jamais 1,5 % (mars 2010) [3]. Le taux d'absentéisme lourd diffère aussi selon le type d'établissement. En janvier 2010, pour les LEGT, il est de 1,1 %, pour les LP, il s'élève à 5,3 % et pour les collèges, cette moyenne est de 0,6 %.

Définitions

Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2009-2010 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2009 à avril 2010 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

Un seuil d'absentéisme lourd a été fixé à plus de dix demi-journées d'absences non justifiées par mois.

⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.08, 09.18, 07.24, 06.09, 05.04.

[1] Proportion moyenne d'élèves absents

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(2009-2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2009	1,4	2,1	8,1	2,3
Octobre 2009	1,8	3,2	11,9	3,2
Novembre 2009	2,4	5,1	15,1	4,5
Décembre 2009	2,2	5,5	12,2	4,2
Janvier 2010	3,2	7,0	20,0	6,0
Février 2010	2,1	4,1	10,9	3,6
Mars 2010	3,2	7,7	21,3	6,3
Avril 2010	2,0	4,7	14,3	4,1

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,3 % en septembre 2009 à 4,1 % en avril 2010.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absents

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(janvier 2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	1,2	3,5	7,6
LEGT	1,1	3,6	8,3	17,7
LP	3,7	13,4	27,5	41,4
Ensemble	0,4	1,9	6,2	15,2

Lecture - En janvier 2010, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,4 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,9 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 6,2 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 15,2 % d'élèves absents.

[3] Proportion moyenne d'élèves absents lourds

(absences non justifiées plus de dix demi-journées)
(2009-2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2009	0,3	0,4	1,6	0,5
Octobre 2009	0,4	0,6	2,8	0,7
Novembre 2009	0,4	0,9	3,7	0,9
Décembre 2009	0,4	0,9	2,8	0,8
Janvier 2010	0,6	1,1	5,3	1,2
Février 2010	0,3	0,5	2,1	0,6
Mars 2010	0,7	1,7	6,3	1,5
Avril 2010	0,4	0,7	3,6	0,8

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents lourds varie de 0,5 % en septembre 2009 à 0,8 % en avril 2010.

Présentation

À la rentrée 2010, 254 collèges publics sont têtes de réseaux ambition réussite (RAR) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent près d'un collégien sur vingt du secteur public (113 200 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en métropole, la part des collégiens en RAR oscille entre 10,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 7,3 % pour celle de Lille et 0,2 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,4 % des collèges sont en RAR contre 4,1 % en France métropolitaine. La part de collégiens qui y suivent leur scolarité, nettement plus élevée qu'en France métropolitaine en moyenne, varie entre 6,7 % en Guadeloupe et 44,9 % en Guyane.

Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,1 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (35,0 %) dans les établissements hors RAR et réseau de réussite scolaire (RRS) [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 24,6 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,2 % hors éducation prioritaire.

Par ailleurs, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes, et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

On dénombre 1 702 écoles publiques ambition réussite à la rentrée 2010. Comme les collèges, elles accueillent près d'un écolier sur vingt (281 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoliers en RAR oscille entre 9,2 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 8,3 % pour celle de Lille et 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,4 % des écoliers sont dans une école ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

En France métropolitaine, 4,4 % des élèves de maternelle sont en RAR et 3,8 % des élèves d'élémentaire contre respectivement 20,8 % et 23,3 % dans les DOM.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les collèges têtes de réseaux ambition réussite. Ont été pris en compte : la proportion d'élèves de 6^e d'origine sociale défavorisée ; la proportion d'élèves de 6^e en retard de 2 ans ou plus ; la proportion d'élèves de 6^e ayant un faible score à l'évaluation à l'entrée en 6^e ; la part des enfants non francophones ; la part d'élèves bénéficiant de bourses les plus élevées ; la part de parents bénéficiaires du RMI dans l'environnement du collège ; le taux de chômage dans l'environnement du collège.

Les collèges privés et les écoles ont rejoint le dispositif plus tard.

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme ECLAIR (écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements (Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010). Il sera étendu à la rentrée 2011.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	26	12,4	12 014	10,5	129	23 112	9,2	8 974	9,3	13 978	9,0
Amiens	13	7,5	5 866	7,2	117	15 623	8,2	6 538	9,1	8 805	7,6
Besançon	3	2,6	1 195	2,5	22	3 118	2,8	1 460	3,4	1 635	2,4
Bordeaux	3	1,2	1 066	0,9	23	3 054	1,1	1 320	1,3	1 691	1,0
Caen	3	2,0	914	1,6	19	2 521	2,1	1 112	2,4	1 358	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 227	2,6	29	3 305	3,2	1 396	3,5	1 861	3,0
Corse	1	3,4	448	3,8	12	1 824	7,6	709	7,9	1 072	7,3
Créteil	21	6,0	10 770	5,9	143	28 179	6,1	11 375	6,2	16 509	6,0
Dijon	2	1,3	754	1,2	10	1 133	0,8	530	1,0	592	0,7
Grenoble	1	0,4	242	0,2	9	1 126	0,4	518	0,5	599	0,3
Lille	28	8,6	11 299	7,3	205	31 933	8,3	13 313	8,6	18 087	8,1
Limoges	1	1,3	390	1,4	4	650	1,1	267	1,2	371	1,0
Lyon	9	4,3	3 818	3,5	74	13 602	5,0	6 068	5,5	7 382	4,5
Montpellier	6	3,0	2 356	2,2	38	6 667	2,9	2 761	3,3	3 828	2,7
Nancy-Metz	5	2,2	1 844	2,0	35	5 194	2,5	2 163	2,7	2 941	2,3
Nantes	8	3,3	2 001	1,9	46	6 579	2,6	3 012	3,1	3 555	2,3
Nice	6	4,2	3 019	3,5	44	7 364	4,2	3 068	4,6	4 142	3,8
Orléans-Tours	8	3,4	2 707	2,6	53	7 699	3,3	3 242	3,7	4 338	3,0
Paris	4	3,6	1 428	2,5	32	6 364	4,6	2 658	4,7	3 662	4,5
Poitiers	5	3,1	1 450	2,2	38	4 244	2,9	1 845	3,4	2 307	2,6
Reims	4	3,1	1 515	2,8	19	2 509	2,1	1 070	2,3	1 393	1,9
Rennes	2	0,9	632	0,7	12	1 582	0,8	714	0,9	846	0,7
Rouen	11	6,6	3 221	4,0	62	8 108	4,6	3 501	5,2	4 510	4,2
Strasbourg	6	4,1	2 801	3,7	36	6 272	3,7	2 478	3,9	3 677	3,6
Toulouse	7	3,0	2 460	2,3	59	7 400	3,1	3 387	3,8	3 912	2,7
Versailles	22	5,2	9 628	4,2	152	26 582	4,7	11 047	5,0	15 297	4,6
France métropolitaine	209	4,1	85 065	3,6	1 422	225 744	4,1	94 426	4,4	128 348	3,8
Guadeloupe	5	11,1	1 831	6,7	24	2 929	5,5	1 126	5,7	1 763	5,4
Guyane	12	42,9	8 467	44,9	56	15 411	38,2	5 426	38,3	9 781	38,0
Martinique	9	20,9	3 988	18,7	43	6 369	15,3	1 167	7,5	5 083	19,6
La Réunion	19	25,0	13 851	24,7	157	30 782	27,4	11 080	27,0	19 370	27,6
DOM	45	23,4	28 137	22,8	280	55 491	22,4	18 799	20,8	35 997	23,3
France métr. + DOM	254	4,8	113 202	4,5	1 702	281 235	4,9	113 225	5,1	164 345	4,7

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 26 collèges en RAR, soit 12,4 % des collèges de l'académie. 12 014 collégiens sont scolarisés en RAR, soit 10,5 % des collégiens de l'académie. 129 écoles sont en RAR, accueillant 23 112 élèves, soit 9,2 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en RAR	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	57,4	35,0	42,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	18,5	38,0	31,3
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,6	20,2	12,2	13,7

RAR : Réseau « ambition réussite » ; RRS : Réseau de réussite scolaire ; EP : Éducation prioritaire.

Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 940 écoles publiques et 824 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 12,6 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 725 600 élèves, et 15,1 % des collégiens, soit 379 200 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 22,8 % des écoliers et 27,5 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 12,1 % et 14,4 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5 % dans cinq académies (Nice, Poitiers, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse) et supérieure à 20 % dans trois (Créteil, Paris, Corse). Dans les DOM, elle varie entre 16 % en Martinique et 28 % en Guyane. En France métropolitaine, 12,7 % des élèves de maternelle sont en RRS et 11,7 % des élèves d'élémentaire, contre respectivement 19,8 % et 24,4 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20 % pour quatre académies : Paris, Lille, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 20 % et atteint 39 % en Guyane.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,0 % dans les établissements hors réseau « ambition réussite » (RAR) et RRS [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 20,2 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 12,2 % hors RAR et RRS.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme ECLAIR (écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements (Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010). Il sera étendu à la rentrée 2011.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 98.15, 98.16.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	39	18,6	19 882	17,4	243	32 245	12,8	13 585	14,2	18 317	11,8
Amiens	24	13,9	12 047	14,7	151	16 805	8,8	6 420	8,9	10 120	8,7
Besançon	15	13,2	5 935	12,5	81	9 035	8,2	3 728	8,7	5 087	7,6
Bordeaux	41	16,3	16 433	13,6	427	37 861	14,2	15 007	15,1	22 456	13,7
Caen	9	6,1	3 419	6,1	42	5 476	4,5	2 217	4,8	3 140	4,2
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 587	7,7	42	5 008	4,8	1 999	5,0	2 890	4,6
Corse	14	48,3	6 179	52,1	91	10 352	43,1	3 899	43,4	6 366	43,1
Créteil	105	30,1	53 373	29,4	529	105 503	22,9	41 864	22,9	62 785	22,8
Dijon	28	17,5	10 777	16,5	153	12 900	9,1	5 260	9,9	7 446	8,5
Grenoble	32	13,2	15 906	12,5	222	33 824	11,6	14 067	12,7	19 405	10,8
Lille	79	24,2	34 846	22,4	505	71 753	18,7	28 396	18,3	42 210	18,8
Limoges	5	6,5	1 924	7,1	35	3 299	5,7	1 403	6,4	1 852	5,2
Lyon	38	18,2	19 105	17,3	193	35 448	13,0	15 604	14,3	19 424	12,0
Montpellier	22	11,1	11 276	10,7	144	21 399	9,4	8 498	10,0	12 601	9,0
Nancy-Metz	29	12,7	11 253	12,0	187	21 274	10,1	7 919	9,8	13 062	10,1
Nantes	20	8,3	7 774	7,5	137	16 601	6,6	7 049	7,2	9 360	6,1
Nice	7	4,9	4 365	5,1	45	6 945	3,9	2 806	4,2	4 040	3,7
Orléans-Tours	21	9,1	7 898	7,7	133	17 501	7,6	7 402	8,5	9 885	6,9
Paris	29	25,9	12 551	22,3	183	37 424	27,3	14 861	26,5	22 366	27,8
Poitiers	9	5,6	3 941	5,9	47	5 842	4,0	2 372	4,4	3 363	3,8
Reims	25	19,1	10 100	18,9	108	13 985	11,5	6 018	12,8	7 712	10,5
Rennes	17	8,0	5 570	6,3	98	11 333	5,5	4 905	6,0	6 358	5,2
Rouen	39	23,4	15 364	19,1	161	21 949	12,4	8 541	12,7	13 149	12,2
Strasbourg	13	8,8	6 362	8,4	60	11 241	6,7	4 269	6,7	6 848	6,6
Toulouse	19	8,1	5 827	5,5	160	11 218	4,8	4 495	5,0	6 563	4,6
Versailles	82	19,3	39 607	17,2	506	93 029	16,6	39 121	17,6	53 386	15,9
France métropolitaine	770	15,2	345 301	14,4	4 683	669 250	12,1	271 705	12,7	390 191	11,7
Guadeloupe	11	24,4	6 648	24,5	57	9 930	18,8	3 655	18,6	6 122	18,7
Guyane	11	39,3	7 372	39,1	38	11 390	28,2	3 294	23,2	7 957	30,9
Martinique	11	25,6	4 646	21,8	41	6 866	16,4	538	3,5	6 255	24,1
La Réunion	21	27,6	15 238	27,2	121	28 153	25,0	10 455	25,4	17 405	24,8
DOM	54	28,1	33 904	27,5	257	56 339	22,8	17 942	19,8	37 739	24,4
France métro. + DOM	824	15,7	379 205	15,1	4 940	725 589	12,6	289 647	13,0	427 930	12,2

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 39 collèges en RRS, soit 18,6% des collèges de l'académie. 19 882 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 17,4 % des collégiens de l'académie. 243 écoles sont en RRS ; elles accueillent 32 245 élèves, soit 12,8 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en RAR	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	57,4	35,0	42,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	18,5	38,0	31,3
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,6	20,2	12,2	13,7

RAR : Réseau « ambition réussite » ; RRS : Réseau de réussite scolaire ; EP : Éducation prioritaire.

Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la métropole. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

Définitions

Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, hors EREA.

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2010.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics.

[2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
France métropolitaine	717	3 283	9,3	447	12,0	200	9,4	110	90	200 403	123 697
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
DOM	33	124	13,1	26	18,1	12	13,5	9	3	17 665	11 785
France métr. + DOM	750	3 407	9,4	473	12,2	212	9,5	119	93	218 068	135 482

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine.

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 » qui a permis, à partir de 1991, la création d'universités, d'antennes universitaires et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques ont été rattachées à des universités.

Depuis cette multiplication rapide durant les années quatre-vingt-dix, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, en 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'Institut national polytechnique (INP) de Grenoble a pris ce statut en 2007 et l'INP de Bordeaux en 2009. En 2010, la France métropolitaine et les DOM comptent 79 universités (y compris le CUFR d'Albi) et 11 grands établissements [1].

Le nombre d'établissements ayant des STS a fortement progressé jusqu'en 2003 pour se stabiliser autour de 2 100. Depuis 2006, ce nombre progresse : 51 établissements supplémentaires proposent des STS en 2010 (+ 2,3 %). Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 13 unités en 2010 (+ 3,0 %).

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue ensuite en 2007 et 2008, avant de quasiment se stabiliser en 2009. Il progresse de six unités en 2010 et celui des écoles de commerce d'une.

La centralisation des universités reste forte : 20 % d'entre elles sont situées en Île-de-France [2]. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, les écoles de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 27 %. Au contraire, les établissements avec STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 87 % de ces établissements sont provinciaux).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université ; le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007.

Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique). Depuis 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (IUFM non universitaires dans [1]) qui le sont depuis 2010-2011.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités (1)	80	82	82	81	81	81	81	79	79	79
IUT	112	112	113	114	114	114	114	115	114	114
IUFM universitaires								27	27	
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	30	30	3	3	
Grands établissements	8	8	8	9	9	9	10	10	11	11
STS (2)	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258
<i>dont : publiques</i>	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358
<i>privées</i>	793	807	811	805	797	802	814	847	872	900
CPGE (2)	403	403	405	406	407	406	414	422	429	442
<i>dont : publiques</i>	311	312	314	315	317	318	324	331	337	345
<i>privées</i>	92	91	91	91	90	88	90	91	92	97
Écoles d'ingénieurs	243	243	244	250	246	247	240	231	232	238
<i>dont : publiques, dépendantes des universités</i>	68	69	66	70	69	70	74	59	57	59
<i>publiques, dépendantes des INP</i>	19	20	20	21	21	21	11	10	10	10
<i>publiques, dépendantes des UT</i>	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2
<i>publiques, indépendantes des universités</i>	85	83	83	85	84	86	85	92	94	97
<i>privées</i>	68	68	72	71	69	67	68	68	69	70
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	234	225	228	227	223	219	210	206	212	213
Établissements universitaires privés	19	15	13	13	13	13	13	13	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	5	6	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	23	23	20	21	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	229	243	238	237	236	235	242	233	237	235
Écoles paramédicales hors université (3)	420	409	420	420	418	412	410	409	414	414
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	133	143	147	143	161	180	188	202	202	202
Autres écoles de spécialités diverses	212	219	221	222	217	212	206	198	203	197
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	64	64	61	62	57	58	56	52	52	51
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	23	24	25	25	25	24	25	23	27	29
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(2) Établissements disposant de STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles.

(3) Données 2009-2010 reconduites en 2010-2011.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Structures relevant des universités			STS	CPGE	Écoles d'ing. indépendantes des univ.	Écoles de commerce, gestion, compta.	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ing. dépendantes des univ.					
Aix-Marseille	4	3	3	94	18	5	10	77
Amiens	1	3		66	8	4	4	31
Besançon	1	2	1	49	9	2	4	17
Bordeaux	5	6	2	109	12	9	20	59
Caen	1	3	2	55	10	4	4	34
Clermont-Ferrand	2	2	2	47	11	4	3	28
Corse	1	1		7	2		2	4
Dijon	1	3	2	61	12	2	5	33
Grenoble	4	5	3	108	15		5	54
Lille	6	8	4	125	25	11	8	107
Limoges	1	1	1	32	4	2	3	20
Lyon	4	5	2	120	23	11	18	111
Montpellier	5	4	1	117	13	6	9	70
Nancy-Metz	3	8	3	79	15	14	1	45
Nantes	3	6	4	146	25	16	14	75
Nice	2	2	2	59	13	4	6	34
Orléans-Tours	2	6	2	80	10	3	3	30
Poitiers	2	3	1	69	9	3	6	24
Reims	1	2	1	54	9	2	11	18
Rennes	4	8	5	137	24	17	6	84
Rouen	2	3	1	69	13	4	2	27
Strasbourg	2	5	6	61	13	2	2	42
Toulouse	4	5	1	107	17	13	12	80
Total province	61	94	49	1 851	310	138	158	1 104
Paris	7	2	2	85	49	14	38	186
Créteil	4	9	4	116	30	10	3	65
Versailles	5	7	2	131	39	17	12	85
Total Île-de-France	16	18	8	332	118	41	53	336
France métropolitaine	77	112	57	2 183	428	179	211	1 440
Guadeloupe	1			19	4			8
Guyane		1		4	2			2
Martinique				18	4		1	9
La Réunion	1	1	2	34	4		1	9
France métro. + DOM	79	114	59	2 258	442	179	213	1 468

(1) Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

3.1	Le premier degré selon le sexe et l'âge	74
3.2	Le premier degré : évolution	76
3.3	Le premier degré par département et académie	78
3.4	Le préélémentaire : évolution	80
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	82
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré (1)	84
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré (2)	86
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	88
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	90

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré scolarisent 6 664 300 élèves à la rentrée 2010, soit des effectifs en hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée 2009 [1].

Les filles représentent 49,0 % des élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,8 % de filles et 48,9 % dans les classes préélémentaires du secteur privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré.

Par ailleurs, les filles sont minoritaires en ASH.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2010 pour l'année scolaire 2010-2011. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2010-2011 sont nés en 2008.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'inclusion scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Avertissement

Le tableau [1] propose des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit des données estimées à partir de l'application « base élèves 1^{er} degré » pour les élèves du secteur public et privé.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau, le sexe et l'âge en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

Public

Âge	Préélémentaire		Elémentaire		ASH (1)		Total Public	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	43 430	41 422	-	-	-	2	84 854	41 424
3 ans	359 941	344 192	-	-	12	9	704 154	344 201
4 ans	371 020	354 775	144	122	66	27	726 154	354 924
5 ans	358 898	343 584	2 854	3 763	71	51	709 221	347 398
6 ans	5 156	2 780	345 303	333 601	533	288	687 661	336 669
7 ans	280	208	346 949	335 579	2 451	1 293	686 760	337 080
8 ans	74	69	346 337	334 301	4 060	2 363	687 204	336 733
9 ans	56	44	346 593	336 923	5 556	3 516	692 688	340 483
10 ans	57	73	339 440	328 960	6 286	4 000	678 816	333 033
11 ans	23	26	56 592	43 732	5 883	3 761	110 017	47 519
12 ans	24	5	1 224	1 017	527	336	3 133	1 358
13 ans	11	7	98	101	30	32	279	140
Total France métr. + DOM	1 138 970	1 087 185	1 785 534	1 718 099	25 475	15 678	5 770 941	2 820 962
Total France métr.	1 092 695	1 043 026	1 706 611	1 642 441	23 884	14 828	5 523 485	2 700 295

Privé

Âge	Préélémentaire		Elémentaire		ASH (1)		Total Privé	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	13 672	13 134	-	-	-	-	26 806	13 134
3 ans	47 530	45 604	-	-	-	-	93 134	45 604
4 ans	49 001	47 026	11	10	2	1	96 051	47 037
5 ans	48 751	46 724	425	625	2	5	96 532	47 354
6 ans	848	500	57 032	55 092	27	12	113 511	55 604
7 ans	35	36	57 301	55 323	165	94	112 954	55 453
8 ans	7	17	57 070	55 239	309	179	112 821	55 435
9 ans	10	10	57 047	55 526	442	281	113 316	55 817
10 ans	7	22	55 992	53 994	491	322	110 828	54 338
11 ans	6	13	9 025	7 066	455	280	16 845	7 359
12 ans	14	2	180	169	36	49	450	220
13 ans	5	5	25	38	5	12	90	55
Total France métr. + DOM	159 886	153 093	294 108	283 082	1 934	1 235	893 338	437 410
Total France métr.	156 235	149 590	286 994	276 264	1 922	1 225	872 230	427 079

Public + Privé

Âge	Préélémentaire		Elémentaire		ASH (1)		Total Public + Privé	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	57 102	54 556	-	-	-	2	111 660	54 558
3 ans	407 471	389 796	-	-	12	9	797 288	389 805
4 ans	420 021	401 801	155	132	68	28	822 205	401 961
5 ans	407 649	390 308	3 279	4 388	73	56	805 753	394 752
6 ans	6 004	3 280	402 335	388 693	560	300	801 172	392 273
7 ans	315	244	404 250	390 902	2 616	1 387	799 714	392 533
8 ans	81	86	403 407	389 540	4 369	2 542	800 025	392 168
9 ans	66	54	403 640	392 449	5 998	3 797	806 004	396 300
10 ans	64	95	395 432	382 954	6 777	4 322	789 644	387 371
11 ans	29	39	65 617	50 798	6 338	4 041	126 862	54 878
12 ans	38	7	1 404	1 186	563	385	3 583	1 578
13 ans	16	12	123	139	35	44	369	195
Total France métr. + DOM	1 298 856	1 240 278	2 079 642	2 001 181	27 409	16 913	6 664 279	3 258 372
Total France métr.	1 248 930	1 192 616	1 993 605	1 918 705	25 806	16 053	6 395 715	3 127 374

(1) L'ASH regroupe les classes d'adaptation et d'inclusion scolaire.

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, scolarisent 6 664 300 élèves en 2010 contre 6 647 100 en 2009 [1]. L'augmentation des effectifs de 0,3 % enregistrée cette année fait suite à trois années consécutives de stagnation. Le retournement de tendance à la hausse, dans le secteur public, des effectifs de l'enseignement préélémentaire et de l'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) compense la baisse générale dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de plus de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2010, la diminution se poursuit dans le secteur privé (- 0,3 %), tandis que les effectifs préélémentaires du secteur public sont à la hausse entre 2009 et 2010 (+ 0,3 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé. Cependant, depuis la rentrée 2004, cette tendance s'inverse. En 2010, les classes élémentaires voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 0,3 %) alors que dans le secteur privé, on constate une légère diminution (- 0,2 %).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH évoluent en sens inverse dans chacun des secteurs. Dans le public, les effectifs sont à la hausse en 2010 (+ 1,7 % entre 2009 et 2010) et, dans le privé, une baisse de 4,2 % est constatée.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'inclusion scolaire.

- Classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

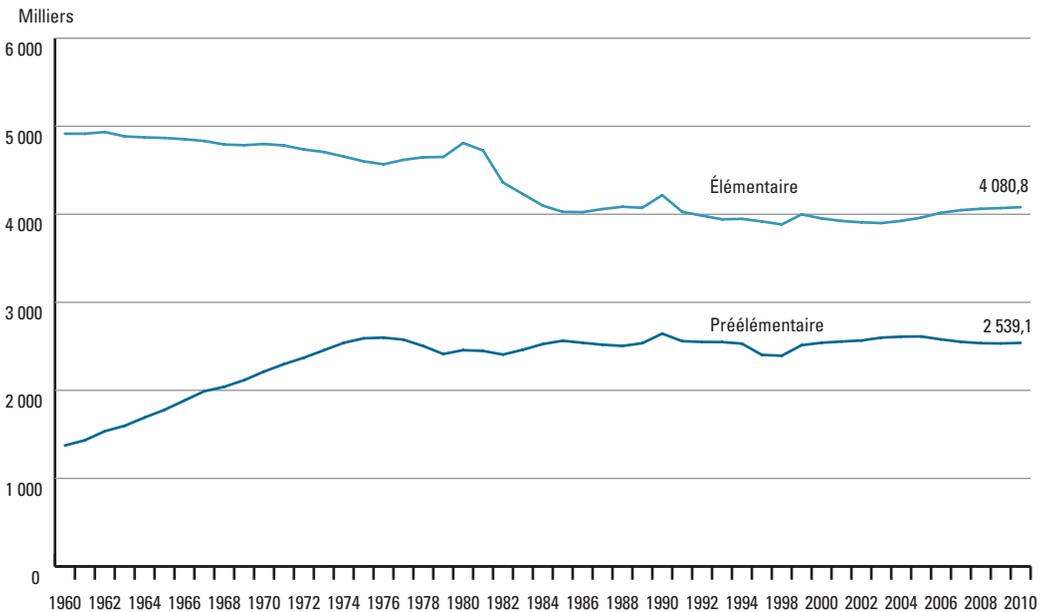
- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (milliers) (France métropolitaine + DOM)

	2000 (1)	2001 (1)	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007 (1)	2008	2009	2010
Préélémentaire											
Public	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2
Privé	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0
Total	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1
Part du public (%)	87,6	87,6	87,6	87,5	87,6	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7
Élémentaire											
Public	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6
Privé	568,3	563,8	561,5	566,2	569,1	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2
Total	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8
Part du public (%)	85,6	85,6	85,6	85,5	85,5	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9
ASH											
Public	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2
Privé	4,7	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2
Total	58,6	56,5	54,3	53,3	51,4	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3
Part du public (%)	92,0	91,9	91,7	92,1	92,4	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9
Total premier degré											
Public	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9
Privé	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3
Total	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3
Part du public (%)	86,4	86,5	86,5	86,3	86,5	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6

(1) Données estimées pour les départements manquants.

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (1) (milliers) (France métropolitaine + DOM)



(1) Données indisponibles pour les rentrées de 1995 à 1996. À partir de 1999 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 664 300 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2010-2011 [1]. On retrouve 268 600 d'entre eux dans les départements d'outre-mer.

Les écoles privées accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,9 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré dans les départements de la Creuse, de la Haute-Corse, de la Moselle, de la Haute-Saône, de la Seine-et-Marne, du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, alors que près de 50 % des élèves des départements de la Vendée et du Morbihan sont accueillis dans des écoles privées.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier. Voir « Définitions » en 3.2.

Les écoles privées

Elles sont, soit sous contrat simple (dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État), soit sous contrat d'association (l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2010-2011

Départements, académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public	Départements, académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 095	745	14 840	95,0	Meurthe-et-Moselle	65 277	4 183	69 460	94,0
Hautes-Alpes	11 685	1 010	12 695	92,0	Meuse	17 876	1 298	19 174	93,2
Bouches-du-Rhône	176 223	22 188	198 411	88,8	Moselle	93 605	4 215	97 820	95,7
Vaucluse	50 200	5 943	56 143	89,4	Vosges	34 726	2 409	37 135	93,5
Aix-Marseille	252 203	29 886	282 089	89,4	Nancy-Metz	211 484	12 105	223 589	94,6
Aisne	53 890	4 204	58 094	92,8	Loire-Atlantique	91 720	49 089	140 809	65,1
Oise	85 385	5 384	90 769	94,1	Maine-et-Loire	54 689	33 724	88 413	61,9
Somme	50 956	8 210	59 166	86,1	Mayenne	22 866	11 466	34 332	66,6
Amiens	190 231	17 798	208 029	91,4	Sarthe	50 437	9 146	59 583	84,6
Doubs	50 053	4 335	54 388	92,0	Vendée	33 665	34 070	67 735	49,7
Jura	23 800	2 485	26 285	90,5	Nantes	253 377	137 495	390 872	64,8
Haute-Saône	23 594	1 126	24 720	95,4	Alpes-Maritimes	88 060	10 123	98 183	89,7
Territoire-de-Belfort	13 155	1 316	14 471	90,9	Var	87 964	5 917	93 881	93,7
Besançon	110 602	9 262	119 864	92,3	Nice	176 024	16 040	192 064	91,6
Dordogne	32 435	2 005	34 440	94,2	Cher	26 083	1 813	27 896	93,5
Gironde	127 543	12 289	139 832	91,2	Eure-et-Loire	42 710	4 284	46 994	90,9
Landes	33 310	2 384	35 694	93,3	Indre	18 786	1 336	20 122	93,4
Lot-et-Garonne	26 590	2 792	29 382	90,5	Indre-et-Loire	51 012	5 654	56 666	90,0
Pyrénées-Atlantiques	45 833	12 586	58 419	78,5	Loir-et-Cher	29 161	3 302	32 463	89,8
Bordeaux	265 711	32 056	297 767	89,2	Loiret	63 703	5 913	69 616	91,5
Calvados	60 080	9 230	69 310	86,7	Orléans-Tours	231 455	22 302	253 757	91,2
Manche	39 389	9 049	48 438	81,3	Paris	137 282	39 146	176 428	77,8
Orne	22 630	5 367	27 997	80,8	Charente	28 670	2 679	31 349	91,5
Caen	122 099	23 646	145 745	83,8	Charente-maritime	51 321	3 572	54 893	93,5
Allier	27 388	2 466	29 854	91,7	Deux-Sèvres	29 349	7 248	36 597	80,2
Cantal	10 436	1 688	12 124	86,1	Haute-Loire	35 514	4 601	40 115	88,5
Haute-Loire	15 691	7 476	23 167	67,7	Poitiers	144 854	18 100	162 954	88,9
Puy-de-Dôme	49 877	6 424	56 301	88,6	Ardennes	27 140	2 091	29 231	92,8
Clermont-Ferrand	103 392	18 054	121 446	85,1	Aube	27 991	2 375	30 366	92,2
Corse-du-Sud	11 078	589	11 667	95,0	Marne	50 063	6 284	56 347	88,8
Haute-Corse	12 916	355	13 271	97,3	Haute-Marne	16 400	852	17 252	95,1
Corse	23 994	944	24 938	96,2	Reims	121 594	11 602	133 196	91,3
Seine-et-Marne	151 226	7 466	158 692	95,3	Côtes-d'Armor	41 454	18 058	59 512	69,7
Seine-Saint-Denis	176 733	9 233	185 966	95,0	Finistère	57 325	32 506	89 831	63,8
Val-de-Marne	132 294	10 828	143 122	92,4	Ille-et-Vilaine	67 223	41 127	108 350	62,0
Créteil	460 253	27 527	487 780	94,4	Morbihan	38 373	37 066	75 439	50,9
Côte d'or	45 282	4 128	49 410	91,6	Rennes	204 375	128 757	333 132	61,3
Nièvre	17 458	1 028	18 486	94,4	Eure	60 287	4 534	64 821	93,0
Saône-et-Loire	47 481	3 876	51 357	92,5	Seine-maritime	116 205	11 286	127 491	91,1
Yonne	31 156	2 351	33 507	93,0	Rouen	176 492	15 820	192 312	91,8
Dijon	141 377	11 383	152 760	92,5	Bas-Rhin	99 590	5 070	104 660	95,2
Ardèche	23 430	8 347	31 777	73,7	Haut-Rhin	68 467	5 025	73 492	93,2
Drôme	44 590	6 540	51 130	87,2	Strasbourg	168 057	10 095	178 152	94,3
Isère	118 777	11 611	130 388	91,1	Ariège	12 383	1 017	13 400	92,4
Savoie	37 465	3 779	41 244	90,8	Aveyron	18 865	6 067	24 932	75,7
Haute-Savoie	67 776	10 047	77 823	87,1	Haute-Garonne	106 720	10 898	117 618	90,7
Grenoble	292 038	40 324	332 362	87,9	Gers	14 342	1 934	16 276	88,1
Nord	235 660	63 823	299 483	78,7	Lot	13 405	1 223	14 628	91,6
Pas-de-Calais	147 076	20 933	168 009	87,5	Hautes-Pyrénées	17 324	2 532	19 856	87,2
Lille	382 736	84 756	467 492	81,9	Tarn	29 741	5 472	35 213	84,5
Corrèze	19 055	1 301	20 356	93,6	Tarn-et-Garonne	22 881	2 892	25 773	88,8
Creuse	8 974	165	9 139	98,2	Toulouse	235 661	32 035	267 696	88,0
Haute-Vienne	30 103	1 775	31 878	94,4	Yvelines	146 761	14 505	161 266	91,0
Limoges	58 132	3 241	61 373	94,7	Essonne	133 315	7 112	140 427	94,9
Ain	59 856	6 505	66 361	90,2	Hauts de Seine	145 306	16 946	162 252	89,6
Loire	60 225	17 094	77 319	77,9	Val d'Oise	134 348	7 318	141 666	94,8
Rhône	153 582	31 972	185 554	82,8	Versailles	559 730	45 881	605 611	92,4
Lyon	273 663	55 571	329 234	83,1	France métropolitaine	5 523 485	872 230	6 395 715	86,4
Aude	30 819	2 166	32 985	93,4	Guadeloupe	52 883	6 004	58 887	89,8
Gard	63 671	8 323	71 994	88,4	Guyane	40 371	2 550	42 921	94,1
Hérault	89 593	11 510	101 103	88,6	Martinique	41 750	3 362	45 112	92,5
Lozère	4 645	2 591	7 236	64,2	La Réunion	112 452	9 192	121 644	92,4
Pyrénées-orientales	37 941	3 814	41 755	90,9	DOM	247 456	21 108	268 564	92,1
Montpellier	226 669	28 404	255 073	88,9	France métro. + DOM	5 770 941	893 338	6 664 279	86,6

Présentation

À la rentrée 2010, 2 539 100 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire [1]. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire augmentent légèrement dans le secteur public par rapport à l'année précédente (+ 0,3 %) alors qu'ils sont en baisse dans le secteur privé (- 0,3 %). La diminution du nombre d'écoliers âgés de 2 ans se poursuit (- 10,0 % dans le secteur public et - 7,7 % dans le secteur privé). En effet, tout enfant doit être accueilli à l'âge de trois ans sur demande de la famille, alors que les enfants de 2 ans ne sont accueillis en priorité que dans les écoles en zones sociales défavorisées.

En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 77,7 % [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des enfants scolarisés à l'âge de 2 ans (soit 13,6 % en 2010 contre 34,5 % en 2000) [3]. Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2010 pour l'année scolaire 2010-2011. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2010-2011 sont nés en 2008.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable correspond au recensement par âge des enfants qui ont l'âge d'être scolarisé. Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'INSEE en 2011, ont été calées sur le recensement rénové de la population (RRP).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Rentrée 2010-2011						Rappel 2009-2010		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	82 527	26 482	109 009	84 852	26 806	111 658	94 240	29 031	123 271
%	3,9	8,7	4,5	3,8	8,6	4,4	4,2	9,2	4,9
3 ans	676 081	90 958	767 039	704 133	93 134	797 267	713 451	94 133	807 584
%	31,7	29,7	31,4	31,6	29,8	31,4	32,2	30,0	31,9
4 ans	696 014	93 730	789 744	725 795	96 027	821 822	706 261	94 361	800 622
%	32,6	30,6	32,3	32,6	30,7	32,4	31,8	30,0	31,6
5 ans	672 775	93 147	765 921	702 469	95 480	797 948	696 083	94 928	791 011
%	31,5	30,5	31,4	31,6	30,5	31,4	31,4	30,2	31,2
6 ans et plus	8 324	1 508	9 833	8 906	1 532	10 439	8 781	1 567	10 348
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Total	2 135 721	305 825	2 441 546	2 226 155	312 979	2 539 134	2 218 816	314 020	2 532 836
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Taux de scolarisation par âge (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960	1970	1975	1980	1985	1990 (2)	1994	2000
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,9	84,7

	France métropolitaine + DOM									
	1999 (3)	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2 ans	34,6	34,5	29,2	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2	13,6
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	84,2	84,1	82,5	81,9	81,4	80,6	79,7	78,4	77,9	77,7

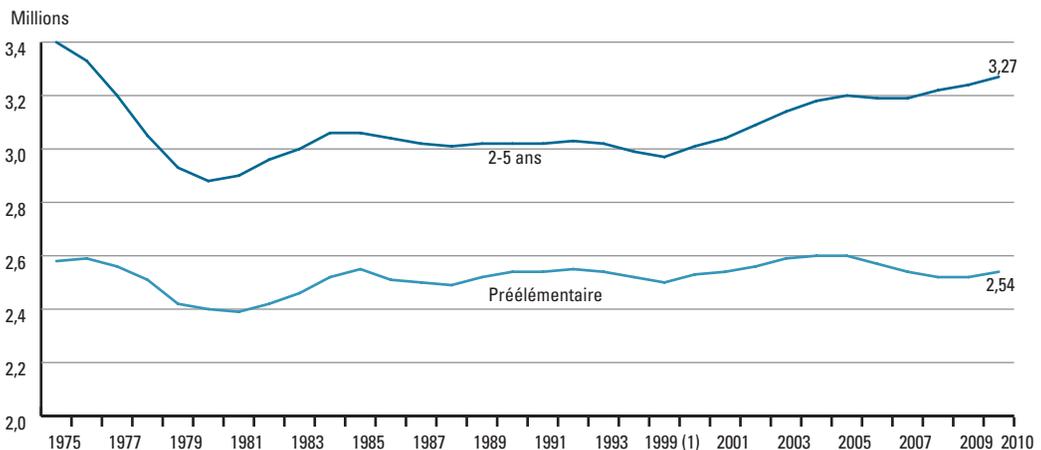
(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

(2) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du recensement de la population de 1999.

(3) Les taux de scolarisation de 1999 à 2009 ont été réajustés par rapport aux estimations de population au 1^{er} janvier 2011, estimations basées sur le recensement rénové de la population (RRP).

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métro + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 1999, données pour la France métropolitaine et les DOM.

Présentation

L'année scolaire 2010-2011 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

À la rentrée 2010, 99,3 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Cette proportion s'élève à 99,1 % pour les CE2, en baisse sensible par rapport à 2009. Le principal effort porte maintenant sur le CE1, dont la couverture, pour les écoles publiques, est proche de 87 % (contre 82 % des classes en 2009, 72 % en 2008, 52 % en 2007, et 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à 96,5 % pour le cycle III, en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Dans le secteur public, l'anglais est la langue la plus étudiée à l'école, puisque 90,1 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 8,6 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public (95,3 % des groupes), la part de l'enseignement de l'allemand (5,9 %) y est moindre.

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2010-2011, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion d'élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes étrangères (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2
2009-2010	99,9	99,7	96,3	95,0
2010-2011	99,3	99,1	96,5	95,6

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue étudiée (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 126 300 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire [1]. Les élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire entre 3 et 5 ans, mais majoritairement en CLIS passé l'âge de 9 ans. La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans, 38 % de ceux âgés de 8 ans, et plus de la moitié des élèves handicapés de 10 ans et plus. Les élèves handicapés sont, en moyenne, plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en CLIS.

39 % des élèves bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel, comme le prévoient les mesures de compensation du plan personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé [2]. L'accompagnement est assuré par un assistant d'éducation (38 % des cas) ou par un emploi de vie scolaire. 8 500 élèves bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 7 % des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré. Ce type d'accompagnement bénéficie surtout aux élèves souffrant de troubles moteurs, de plurihandicap, de troubles psychiques et de troubles du langage et de la parole.

5 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé, 8 % de la fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) [3]. Presque la moitié des déficients visuels, un quart des déficients auditifs, ainsi que trois handicapés moteurs sur dix disposent de matériel pédagogique adapté.

Définitions

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir 1.6.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel). Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

[1] Répartition selon l'âge, le sexe et le type de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en CLIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
2 et 3 ans	2 906	3,5	35,5	27	0,1	37,0	2 933	2,3	35,6
4 ans	6 576	7,9	32,2	75	0,2	26,7	6 651	5,3	32,2
5 ans	9 919	11,9	30,0	136	0,3	39,0	10 055	8,0	30,1
6 ans	12 776	15,3	29,9	756	1,8	32,1	13 532	10,7	30,0
7 ans	10 938	13,1	29,7	3 956	9,2	33,6	14 894	11,8	30,7
8 ans	10 804	13,0	29,0	6 744	15,7	35,9	17 548	13,9	31,6
9 ans	11 010	13,2	28,5	9 504	22,1	37,9	20 514	16,2	32,8
10 ans	10 805	13,0	28,0	10 724	24,9	37,9	21 529	17,0	32,9
11 ans	6 775	8,1	28,6	10 124	23,6	38,4	16 899	13,4	34,5
12 ans et plus	800	1,0	32,5	939	2,2	35,3	1 739	1,4	34,0
Total	83 309	100,0	29,6	42 985	100,0	37,1	126 294	100,0	32,2

Lecture - 15,3 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire ont 6 ans. 29,9 % de ces élèves de 6 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-individuel (1)		EVS-individuel (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	1 159	5 226	1 916	9 136	44 443	61 880
Troubles du psychisme	753	3 736	1 133	6 716	11 058	23 396
Troubles du langage et de la parole	100	2 097	155	3 478	6 578	12 408
Troubles auditifs	83	305	54	462	3 139	4 043
Troubles visuels	79	305	95	425	1 544	2 448
Troubles viscéraux	133	326	234	496	2 198	3 387
Troubles moteurs	669	1 724	798	2 495	3 796	9 482
Plusieurs troubles associés	444	1 291	586	1 885	3 218	7 424
Autres troubles	53	316	55	405	997	1 826
Total	3 473	15 326	5 026	25 498	76 971	126 294
%	2,7	12,1	4,0	20,2	60,9	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[3] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés scolarisés en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	4,0	3,3	27,6
Troubles du psychisme	4,1	2,8	10,9
Troubles du langage et de la parole	4,0	9,1	9,6
Troubles auditifs	20,4	24,8	21,3
Troubles visuels	14,1	46,2	14,4
Troubles viscéraux	1,4	3,9	5,3
Troubles moteurs	4,5	30,0	17,3
Plusieurs troubles associés	4,9	13,1	17,9
Autres troubles	1,3	3,8	6,4
Total	4,9	7,9	20,0

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

Un cinquième des 126 300 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquente une école à temps plein [1]. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), 83 % des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire égal ou supérieur à un mi-temps.

Les élèves scolarisés à temps partiel peuvent également bénéficier d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social (18 %) et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins,...) au sein de ces établissements ou par des intervenants libéraux (94 %).

43 000 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2010-2011, les effectifs de CLIS progressent de 4,7 %, évolution légèrement supérieure à celle observée depuis 2008 (+ 1,8 % en moyenne).

Les élèves de CLIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les départements d'outre-mer, à l'exception de la Martinique ainsi que dans les académies de Lille, Caen, Clermont-Ferrand et Amiens (1,4 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes (moins de 0,9 %).

Définitions

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une CLIS ou une ULIS se fait sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Il existe quatre types de CLIS

- Les CLIS 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.

- Les CLIS 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.

- Les CLIS 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.

- Les CLIS 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

EREA

Établissement régional d'enseignement adapté. Voir 4.19.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Total (%)	Total premier degré
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total temps partiel		
Classe ordinaire	Prélémentaire	16 118	1 642	5 899	3 806	11 347	41,3	27 465
	Élémentaire	50 162	470	1 352	3 860	5 682	10,2	55 844
	Total	66 280	2 112	7 251	7 666	17 029	20,4	83 309
CLIS	Prélémentaire	5 364	297	945	965	2 207	29,2	7 571
	Élémentaire	31 281	185	954	2 994	4 133	11,7	35 414
	Total	36 645	482	1 899	3 959	6 340	14,7	42 985
Total		102 925	2 594	9 150	11 625	23 369	18,5	126 294

(1) Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

Lecture - 18,5 % (soit 23 369 élèves) des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

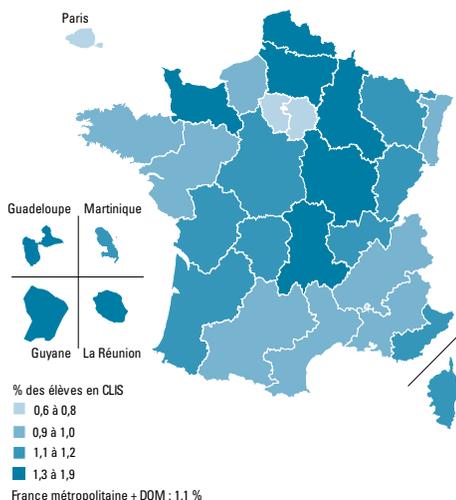
[2] Évolution des effectifs de CLIS

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2004 2005	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 669	37 432	37 958	38 684	40 426
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 015	2 202	2 273	2 367	2 559
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,9	94,4	94,4	94,2	94,0

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2010-2011 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 759 800 élèves sont entrés en sixième, dont 94 800 avec au moins un an de retard (13,2 %) [1]. Ce taux est inférieur de 4 points à celui de la rentrée 2004 (17,2 %). Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants de personnes qui se déclarent sans activité sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (29,1 % contre 3,9 %).

Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (11,8 % contre 14,7 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique appartenant aux réseaux « ambition réussite » (RAR) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ces réseaux (24,7 % contre 13,3 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2010-2011 sont nés durant l'année 1999.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

RAR

Réseau « ambition réussite ». Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges sont centrés autour d'un « collège de référence ». Voir 2.15.

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme ECLAIR (écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements (Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010). Il sera étendu à la rentrée 2011.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième par secteur d'enseignement

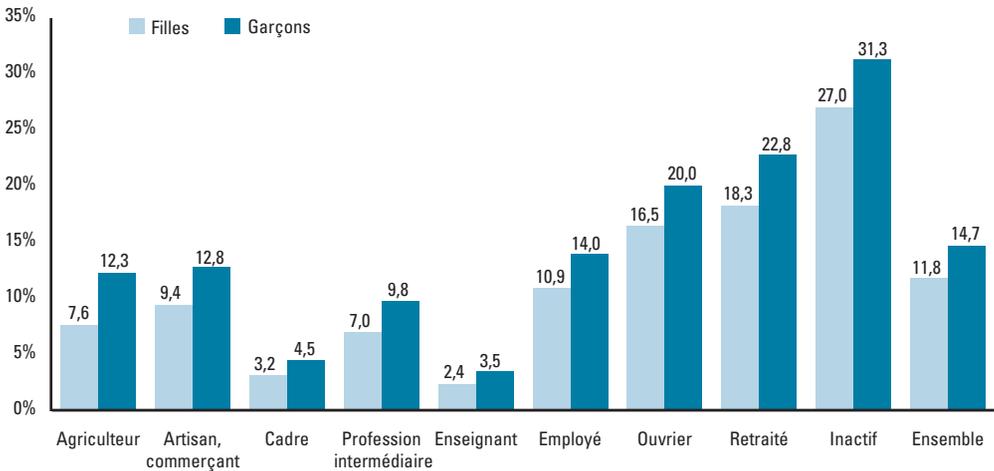
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2005	2006	2007	2008	2009			2010		
					Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
« À l'heure » ou en avance										
Effectif	592 974	608 504	623 280	627 509	542 780	103 714	646 494	554 515	104 886	659 401
%	82,8	83,8	84,2	84,7	85,5	89,2	86,1	86,3	89,5	86,8
1 an de retard										
Effectif	117 304	112 899	112 761	109 457	88 974	12 129	101 103	85 704	11 891	97 595
%	16,4	15,5	15,2	14,8	14,0	10,4	13,5	13,3	10,1	12,8
Au moins 2 ans de retard										
Effectif	6 044	4 988	4 575	4 214	2 847	468	3 315	2 436	378	2 814
%	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
En retard										
Effectif	123 348	117 887	117 336	113 671	91 821	12 597	104 418	88 140	12 269	100 409
%	17,2	16,2	15,8	15,3	14,5	10,8	13,9	13,6	10,5	13,2
Total entrants en 6^e	716 322	726 391	740 616	741 180	634 601	116 311	750 912	642 655	117 155	759 810

Lecture - 10,5 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2010 venant d'une école privée avaient au moins un an de retard. 10,1 % en avaient un seul, et 0,4 % en avaient au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe et l'origine sociale

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau « ambition réussite » (RAR)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	En RAR		Hors RAR		Rappel 2009 (%)	
	Effectif	%	Effectif	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	20 954	75,3	533 561	86,8	72,9	86,1
1 an de retard	6 552	23,6	79 152	12,9	25,6	13,5
Au moins 2 ans de retard	305	1,1	2 131	0,4	1,5	0,4
En retard	6 857	24,7	81 283	13,3	27,1	13,9
Total entrants en 6^e	27 811	100,0	614 844	100,0	100,0	100,0

Lecture - En 2010, 24,7 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant à un réseau « ambition réussite » (RAR) avaient au moins un an de retard. 23,6 % en avaient un seul, et 1,1 % en avaient au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Le relevé de la taille et du poids par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale révèle que plus de 12 % des enfants de 5 et 6 ans ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces pourcentages sont toutefois en baisse par rapport à 1999-2000. L'examen dentaire fait apparaître que plus d'un enfant sur dix a au moins deux dents cariées et, pour 7 % des enfants, elles sont non soignées. Enfin, 13 % des enfants en grande section de maternelle ont eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie et 14 % des enfants portent des lunettes.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 200 enfants scolarisés en CM2. Les problèmes de surcharge pondérale concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq [2]. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité est à peine plus élevé qu'en grande section de maternelle. L'examen dentaire montre que 30 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de trois fois plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées n'est que de 8 %. Concernant les problèmes respiratoires, 15 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie. Par ailleurs, un quart des élèves de CM2 porte des verres correcteurs. Enfin, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Les enfants scolarisés en ZEP apparaissent plus touchés par les problèmes de surpoids et d'obésité, ainsi que par les problèmes bucco-dentaires. En CM2, 26 % des enfants scolarisés en ZEP sont en surcharge pondérale contre 19 % hors ZEP [3]. De même, il y a deux fois plus d'enfants obèses en ZEP (7 % contre 3 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002 [4].

Les enfants scolarisés en ZEP sont aussi plus nombreux à avoir des caries non soignées (16 % contre 7 %). En revanche, les enfants scolarisés en ZEP sont moins nombreux à porter un appareil dentaire, équipement qui peut être relativement coûteux. Enfin, la proportion d'enfants portant des lunettes est de 21 % contre 26 % hors ZEP, alors que la prévalence des troubles de la vision observée ou repérée lors de l'examen ne diffère pas entre ces deux zones.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la santé, et par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section de maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan obligatoire avant l'entrée à l'école primaire. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant.

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : « As-tu déjà eu des crises d'asthme ? », « Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme ? » (la liste des médicaments étant fournie).

Vision

La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, tests effectués par le médecin scolaire.

ZEP

Zone d'éducation prioritaire (voir « Définitions » en 4.27).

① Pour en savoir plus

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 et en 2005-2006

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	1999	2005
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie	nc	12,4
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nc : non comparable ; la définition ayant été modifiée.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 et en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	2001	2004
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	19,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	30
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	8,2
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	10,2
Enfants portant des lunettes	25,9	25,8
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	5,9
Enfants vaccinés contre l'hépatite B	33,5	38,9

[3] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en ZEP et hors ZEP en CM2 en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2

[4] Surcharge pondérale, obésité et PCS du père en CM2 en 2004-2005 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Surcharge pondérale	Obésité
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,4	0,6
Professions intermédiaires	18,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	2,2
Employés	20,6	2,9
Ouvriers	24,5	6,1
Agriculteurs	ns	ns

ns : non significatif.

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	98
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	100
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	104
4.7	Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe	106
4.8	Le second cycle professionnel : flux	108
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel	110
4.10	Le second cycle général et technologique par série	112
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	114
4.12	Les options de seconde générale et technologique	116
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.14	Les options de première générale et technologique	120
4.15	Les options de terminale générale et technologique	122
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	126
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.19	Les élèves de SEGPA	130
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré (1)	132
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré (2)	134
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	136
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.24	Le devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	140
4.25	Le devenir des élèves treize ans après leur entrée au CP	142
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire	144
4.27	Surpoids et obésité en classe de troisième	146

Présentation

À la rentrée 2010, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 353 200 élèves en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Pour la première fois depuis la rentrée 1993, les effectifs d'élèves sont en hausse de 0,4 % par rapport à la rentrée 2009.

Les évolutions d'effectifs vont, contrairement à l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+ 12 900 élèves, soit + 0,3 %) et dans le secteur privé (+ 8 600 élèves, soit + 0,8%).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 %, de 1960 à 1985, puis ont baissé, de 1985 à 1990, du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Une nouvelle hausse, amorcée en 2008, s'amplifie depuis 2009, avec une progression sur trois ans de 1,4 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Après trois années consécutives de baisse, les effectifs connaissent une hausse conjoncturelle en 2010, due à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, parallèle à la fermeture des BEP.

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2010, les effectifs du lycée général et technologique poursuivent la baisse amorcée à la rentrée 2005 (- 89 800 élèves, soit - 5,9 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 79,9 % en 2002 à 78,7 % en 2010 [1].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Premier cycle

Outre les classes de sixième à troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). À la rentrée 2010, les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) ont remplacé les UPI. Ces unités regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

Second cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, au BEP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations de niveaux IV et V.

Enseignement adapté du second degré

Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.
- Tableaux de l'éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1982 (1980-1981).
- Tableaux statistiques, n° 6702, 6703, 6818, 6819.

[1] Évolution des effectifs du second degré (milliers)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1960	1980	1990	1990	2000	2005	2007	2008	2009	2010
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 084,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 422,8	2 426,2	2 441,3	2 454,1
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	669,0	659,2	661,2	662,3	665,9	672,3
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	79,7	79,0	78,6	78,6	78,6	78,5
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 071,8	3 073,7	3 089,2	3 105,3
CPA/CLIPA/DIMA/Apprentissage junior (1)		187,4	56,2	63,0	2,4	1,2	0,9	0,8	1,4	2,0
ULIS-UPI/Dispositifs relais (2)				-	1,5	8,2	11,3	14,0	16,6	19,1
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	733,5	705,4	724,0	713,4	703,1	694,3	705,5
Public	256,2	608,5	541,9	568,2	556,7	569,1	559,2	551,0	542,9	552,4
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	148,6	154,8	154,2	152,1	151,3	153,1
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	78,9	78,6	78,4	78,4	78,2	78,3
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 470,0	1 446,9	1 431,3	1 425,7
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 160,4	1 137,3	1 122,0	1 116,0
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	301,9	308,9	309,7	309,6	309,4	309,7
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,9	79,6	78,9	78,6	78,4	78,3
Ensemble (hors SEGPA)	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 267,4	5 238,4	5 232,8	5 257,7
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 142,3	4 114,4	4 106,2	4 122,5
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 125,1	1 124,0	1 126,6	1 135,1
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,1	78,6	78,5	78,5	78,4
Enseignement adapté (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	116,6	109,5	104,0	101,3	98,9	95,6
Public		111,0	106,8	112,2	112,9	105,5	99,9	97,2	94,8	91,4
Privé		0,9	2,5	2,5	3,7	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	96,8	96,3	96,1	96,0	95,8	95,6
Ensemble (avec SEGPA)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 242,2	4 211,7	4 201,0	4 213,9
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 129,2	1 128,0	1 130,7	1 139,3
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	79,5	79,0	78,9	78,8	78,7

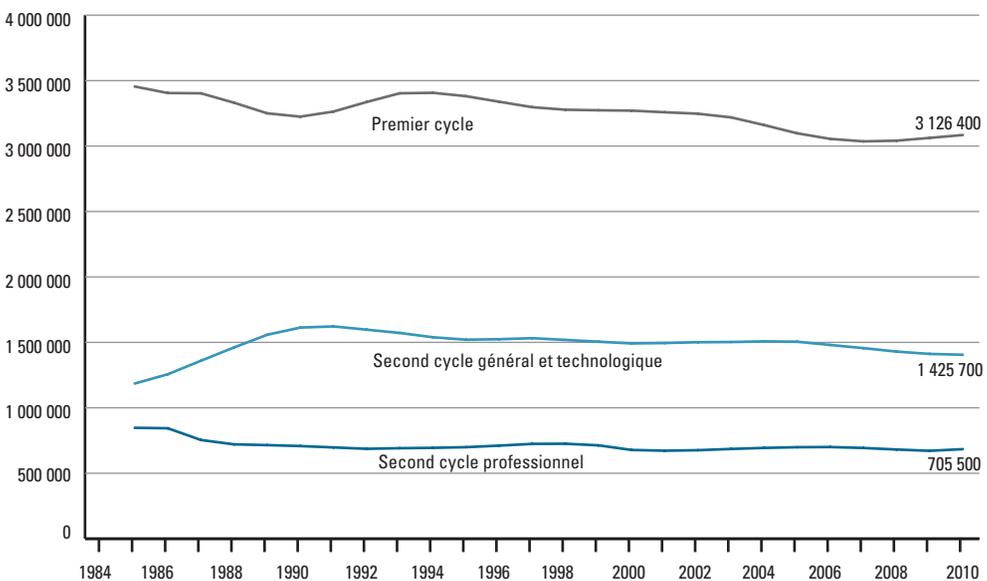
(1) Les CLIPA ont été créées en 1994, l'apprentissage junior en 2006 et les DIMA en 2008.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 177 élèves à la rentrée 2010.

(3) À partir de la rentrée 2000, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2010, 5 353 200 élèves sont scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à seulement 0,4 % pour l'académie de Corse.

La hausse de 0,4 % (soit + 21 500 élèves) enregistrée cette année est la première observée depuis la rentrée 1993. Six académies métropolitaines voient ainsi leur effectif augmenter de plus de 1 % : Poitiers, Montpellier, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Seules les académies d'Aix-Marseille, Caen, Nancy-Metz et Reims ont des effectifs scolaires en baisse par rapport à l'an dernier.

Dans les DOM, alors que les effectifs de la Guyane continuent à augmenter (+ 3 %), ceux de la Guadeloupe et de La Réunion évoluent peu (respectivement - 0,5 % et + 0,4 %) et la Martinique voit, elle, ses effectifs diminuer de 2,2 %.

La part du secteur public baisse très légèrement à la rentrée 2010. Les établissements publics accueillent 78,1 % des élèves en France métropolitaine, et dans les DOM cette part est de 92 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 57,7 % et 59,0 % pour les académies de Rennes et de Nantes à 93,4 % pour la Guyane, 93,6 % pour la Corse et 89,6 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir la page 4.1.

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.03.

[1] Effectifs d'élèves du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 130	801	12 931	93,8	Meurthe-et-Moselle	48 310	10 293	58 603	82,4
Hautes-Alpes	10 566	798	11 364	93,0	Meuse	13 296	2 045	15 341	86,7
Bouches-du-Rhône	127 444	39 787	167 231	76,2	Moselle	72 509	13 105	85 614	84,7
Vaucluse	39 032	9 874	48 906	79,8	Vosges	27 137	4 483	31 620	85,8
Aix-Marseille	189 172	51 260	240 432	78,7	Nancy-Metz	161 252	29 926	191 178	84,3
Aisne	40 146	6 215	46 361	86,6	Loire-Atlantique	63 435	43 928	107 363	59,1
Oise	60 336	9 945	70 281	85,8	Maine-et-Loire	34 699	29 238	63 937	54,3
Somme	35 619	11 009	46 628	76,4	Mayenne	14 865	9 422	24 287	61,2
Amiens	136 101	27 169	163 270	83,4	Sarthe	35 588	10 431	46 019	77,3
Doubs	36 531	6 008	42 539	85,9	Vendée	22 542	26 057	48 599	46,4
Jura	17 441	4 030	21 471	81,2	Nantes	171 129	119 076	290 205	59,0
Haute-Saône	16 339	1 819	18 158	90,0	Alpes-Maritimes	71 324	13 597	84 921	84,0
Territoire de Belfort	9 816	2 615	12 431	79,0	Var	69 094	10 303	79 397	87,0
Besançon	80 127	14 472	94 599	84,7	Nice	140 418	23 900	164 318	85,5
Dordogne	24 141	3 403	27 544	87,6	Cher	20 003	2 368	22 371	89,4
Gironde	94 474	21 256	115 730	81,6	Eure-et-Loir	28 313	5 735	34 048	83,2
Landes	24 670	2 833	27 503	89,7	Indre	14 681	1 549	16 230	90,5
Lot-et-Garonne	20 407	3 683	24 090	84,7	Indre-et-Loire	37 262	8 842	46 104	80,8
Pyrénées-Atlantiques	36 277	15 662	51 939	69,8	Loir-et-Cher	20 066	4 319	24 385	82,3
Bordeaux	199 969	46 837	246 806	81,0	Loiret	46 975	7 799	54 774	85,8
Calvados	44 509	12 684	57 193	77,8	Orléans-Tours	167 300	30 612	197 912	84,5
Manche	30 536	9 067	39 603	77,1	Paris	104 230	58 742	162 972	64,0
Orne	17 232	5 156	22 388	77,0	Charente	21 998	3 717	25 715	85,5
Caen	92 277	26 907	119 184	77,4	Charente-Maritime	40 600	4 941	45 541	89,2
Allier	21 054	3 241	24 295	86,7	Deux-Sèvres	21 138	6 150	27 288	77,5
Cantal	7 749	1 775	9 524	81,4	Vienne	26 272	5 705	31 977	82,2
Haute-Loire	10 533	6 932	17 465	60,3	Poitiers	110 008	20 513	130 521	84,3
Puy-de-Dôme	37 115	9 305	46 420	80,0	Ardennes	20 830	2 485	23 315	89,3
Clermont-Ferrand	76 451	21 253	97 704	78,2	Aube	20 073	4 221	24 294	82,6
Corse-du-Sud	9 392	565	9 957	94,3	Marne	36 235	10 136	46 371	78,1
Haute-Corse	10 196	769	10 965	93,0	Haute-Marne	12 677	2 027	14 704	86,2
Corse	19 588	1 334	20 922	93,6	Reims	89 815	18 869	108 684	82,6
Seine-et-Marne	109 615	16 445	126 060	87,0	Côtes-d'Armor	29 936	15 748	45 684	65,5
Seine-Saint-Denis	111 996	17 265	129 261	86,6	Finistère	40 921	30 653	71 574	57,2
Val-de-Marne	87 718	16 668	104 386	84,0	Ille-et-Vilaine	50 013	34 257	84 270	59,3
Créteil	309 329	50 378	359 707	86,0	Morbihan	28 629	29 161	57 790	49,5
Côte-d'Or	33 120	7 734	40 854	81,1	Rennes	149 499	109 819	259 318	57,7
Nièvre	13 485	2 206	15 691	85,9	Eure	43 608	5 908	49 516	88,1
Saône-et-Loire	36 552	5 501	42 053	86,9	Seine-Maritime	89 174	20 305	109 479	81,5
Yonne	23 262	2 716	25 978	89,5	Rouen	132 782	26 213	158 995	83,5
Dijon	106 419	18 157	124 576	85,4	Bas-Rhin	76 210	11 739	87 949	86,7
Ardèche	16 772	9 403	26 175	64,1	Haut-Rhin	51 145	10 713	61 858	82,7
Drôme	30 856	9 315	40 171	76,8	Strasbourg	127 355	22 452	149 807	85,0
Isère	83 999	18 078	102 077	82,3	Ariège	10 230	1 179	11 409	89,7
Savoie	29 244	5 362	34 606	84,5	Aveyron	12 277	7 198	19 475	63,0
Haute-Savoie	45 984	16 543	62 527	73,5	Haute-Garonne	82 302	15 672	97 974	84,0
Grenoble	206 855	58 701	265 556	77,9	Gers	11 474	2 118	13 592	84,4
Nord	157 238	77 577	234 815	67,0	Lot	10 536	1 699	12 235	86,1
Pas-de-Calais	107 858	22 585	130 443	82,7	Hauts-Pyrénées	14 357	3 197	17 554	81,8
Lille	265 096	100 162	365 258	72,6	Tarn	22 266	6 362	28 628	77,8
Corrèze	14 524	2 672	17 196	84,5	Tarn-et-Garonne	14 983	3 361	18 344	81,7
Creuse	7 651	100	7 751	98,7	Toulouse	178 425	40 786	219 211	81,4
Haute-Vienne	23 274	2 489	25 763	90,3	Yvelines	105 265	25 251	130 516	80,7
Limoges	45 449	5 261	50 710	89,6	Essonne	97 445	14 924	112 369	86,7
Ain	40 568	8 073	48 641	83,4	Hauts-de-Seine	93 309	29 573	122 882	75,9
Loire	43 485	17 282	60 767	71,6	Val-d'Oise	95 516	16 116	111 632	85,6
Rhône	98 980	48 665	147 645	67,0	Versailles	391 535	85 864	477 399	82,0
Lyon	183 033	74 020	257 053	71,2	France métropolitaine	4 007 155	1 121 302	5 128 457	78,1
Aude	23 822	3 083	26 905	88,5	Guadeloupe	45 930	5 401	51 331	89,5
Gard	45 987	12 851	58 838	78,2	Guyane	28 626	2 022	30 648	93,4
Hérault	70 806	13 485	84 291	84,0	Martinique	37 948	3 837	41 785	90,8
Lozère	3 793	2 786	6 579	57,7	La Réunion	94 269	6 726	100 995	93,3
Pyrénées-Orientales	29 133	6 414	35 547	82,0	DOM	206 773	17 986	224 759	92,0
Montpellier	173 541	38 619	212 160	81,8	France métro. + DOM	4 213 928	1 139 288	5 353 216	78,7

Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou de personne sans activité (37,1 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,5 %) et sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,2 %) [1].

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (profession libérale ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,6 % et 14,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces catégories sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,2 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale favorisée (35,3 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,4 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (20,5 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,5 % dans les établissements publics).

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus.
- Chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les élèves du second degré selon l'origine sociale de l'élève en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	2,2	10,7	18,0	13,1	3,2
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,8	6,7	7,1	8,0	1,4
SEGPA	1,2	5,3	1,9	5,4	0,3
Total premier cycle (y compris SEGPA)	2,1	10,5	17,5	12,8	3,1
Seconde générale et technologique	2,0	11,0	25,1	15,0	4,6
Première et terminale générales	2,2	10,7	30,6	15,4	5,8
Première et terminale technologiques	2,0	10,8	14,3	15,5	2,2
Total second cycle général et techno	2,1	10,8	25,4	15,3	4,7
CAP	1,1	7,1	4,2	8,1	0,6
BEP	2,0	8,6	5,9	12,2	0,9
Bac pro, BMA	1,5	9,4	7,2	11,4	1,0
MC et divers niveaux IV et V	2,0	7,9	6,9	11,7	1,0
Total second cycle professionnel	1,5	9,0	6,6	11,0	0,9
Ensemble	2,0	10,4	18,2	13,2	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Effectifs
Premier cycle général	16,9	27,1	1,4	7,5	100,0	3 105 288
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	15,5	35,4	2,6	21,5	100,0	21 161
SEGPA	13,7	45,4	2,3	24,5	100,0	95 554
Total premier cycle (y compris SEGPA)	16,8	27,7	1,5	8,0	100,0	3 222 003
Seconde générale et technologique	16,2	19,4	2,1	4,7	100,0	502 228
Première et terminale générales	14,2	14,9	2,5	3,7	100,0	636 496
Première et terminale technologiques	18,6	26,5	3,4	6,7	100,0	286 953
Total second cycle général et techno	15,8	18,8	2,5	4,7	100,0	1 425 677
CAP	16,9	38,6	3,7	19,8	100,0	123 310
BEP	20,5	37,2	2,7	10,0	100,0	55 089
Bac pro, BMA	18,8	35,5	3,9	11,3	100,0	517 274
MC et divers niveaux IV et V	19,1	30,6	4,2	16,5	100,0	9 863
Total second cycle professionnel	18,6	36,1	3,8	12,6	100,0	705 536
Ensemble	16,8	26,3	2,0	7,7	100,0	5 353 216

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

[2] Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée en 2010-2011 (%) (1)

(France Métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	19,9	13,1	27,1	39,8	100,0	35,3	14,2	30,5	20,0	100,0
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	7,8	7,8	22,4	61,9	100,0	21,4	11,6	29,0	37,9	100,0
SEGPA	2,2	5,3	19,5	72,9	100,0	8,3	8,7	30,1	52,8	100,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	19,2	12,8	26,9	41,1	100,0	35,1	14,1	30,5	20,3	100,0
Seconde générale et technologique	28,6	15,8	26,8	28,8	100,0	45,9	14,8	26,5	12,8	100,0
Première et terminale générales	35,9	17,0	24,5	22,6	100,0	51,4	14,2	23,8	10,6	100,0
Première et terminale technologiques	16,4	15,9	28,9	38,8	100,0	27,1	17,4	32,5	23,1	100,0
Total second cycle général et techno	29,4	16,3	26,2	28,1	100,0	45,0	15,0	26,4	13,6	100,0
CAP	4,3	7,5	22,7	65,5	100,0	11,0	12,3	32,4	44,2	100,0
BEP	6,1	10,8	28,0	55,1	100,0	11,3	16,0	34,9	37,8	100,0
Bac pro, BMA	7,7	11,2	27,5	53,6	100,0	16,6	14,9	33,8	34,7	100,0
MC et divers niveaux IV & V	8,4	11,9	27,4	52,3	100,0	10,6	13,5	30,6	45,3	100,0
Total second cycle professionnel	7,0	10,6	26,7	55,7	100,0	15,0	14,6	33,7	36,7	100,0
Ensemble	20,4	13,5	26,7	39,5	100,0	35,3	14,4	29,8	20,5	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Lecture - 41,1 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

Présentation

L'âge théorique d'entrée des élèves au collège est de 11 ans. À la rentrée 2010, huit élèves de sixième sur dix sont âgés de 11 ans, 3,3 % sont en avance d'un an, 15,6 % en retard d'un an [1]. Enfin, 1 % des élèves sont âgés d'au moins 13 ans, accumulant ainsi deux ans de retard. La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 69,1 % en classe de troisième (y compris la troisième d'insertion). Néanmoins, grâce à la baisse des redoublements, la part des élèves « à l'heure » progresse d'une rentrée sur l'autre : ils étaient 67,7 % en troisième à la rentrée 2009. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis le début des années 2000 à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 3,9 % en sixième, 2,3 % en cinquième, 3,6 % en quatrième et 4,9 % pour la classe de troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2009, 59,1 % ont été orientés en second cycle général et technologique, à la rentrée 2010, et 25,9 % en second cycle professionnel. Ces proportions sont équivalentes à celles de l'an passé. À côté des redoublants, 10,1 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Dispositifs-relais

Les dispositifs-relais accueillent momentanément des collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et du 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes-relais et les ateliers-relais créés en complément.

DIMA

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommées UPI).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1999.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent scolarisés dans cette classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire notamment) ; ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.42, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.

[1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2009 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	17 597	8 567	8 770	4 168	26 357	3,3	3,3
	11 ans	498 229	251 467	138 198	67 441	636 427	80,0	78,9
	12 ans	102 776	44 179	21 234	8 097	124 010	15,6	16,5
	13 ans ou plus	6 392	2 643	1 873	639	8 265	1,0	1,3
	Total	624 984	306 856	170 075	80 345	795 059	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	17 561	8 620	8 695	4 188	26 256	3,4	3,4
	12 ans	467 810	239 731	130 787	65 244	598 597	77,5	75,5
	13 ans	113 565	48 615	23 976	9 371	137 541	17,8	19,4
	14 ans ou plus	7 842	3 054	2 429	853	10 271	1,3	1,7
	Total	606 778	300 020	165 887	79 656	772 665	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	17 721	8 906	8 911	4 260	26 632	3,5	3,4
	13 ans	441 739	227 640	124 709	62 583	566 448	73,5	72,1
	14 ans	132 914	57 774	30 360	12 507	163 274	21,2	22,2
	15 ans ou plus	11 229	4 817	3 366	1 358	14 595	1,9	2,3
	Total	603 603	299 137	167 346	80 708	770 949	100,0	100,0
Troisième (y compris d'insertion)	13 ans ou moins	17 369	8 582	8 835	4 192	26 204	3,4	3,4
	14 ans	413 390	215 601	116 401	59 550	529 791	69,1	67,7
	15 ans	151 801	67 658	36 521	15 612	188 322	24,6	25,5
	16 ans ou plus	17 694	8 106	4 604	1 973	22 298	2,9	3,4
	Total	600 254	299 947	166 361	81 327	766 615	100,0	100,0
ULIS (1)	12 ans ou moins	4 159	1 560	420	169	4 579	24,2	25,1
	13 ans	4 266	1 698	461	191	4 727	25,0	26,3
	14 ans	3 753	1 483	420	166	4 173	22,0	22,0
	15 ans ou plus	4 626	1 889	836	399	5 462	28,8	26,6
	Total	16 804	6 630	2 137	925	18 941	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	67	25	129	18	196	8,8	11,0
	15 ans	855	241	295	79	1 150	51,8	67,4
	16 ans ou plus	785	337	89	31	874	39,4	21,7
	Total	1 707	603	513	128	2 220	100,0	100,0
Total premier cycle	2 454 130	1 213 193	672 319	323 089	3 126 449			

(1) Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements										
Sixième	9,4	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5	3,9
Cinquième	5,0	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6	2,3
Quatrième	8,8	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1	3,6
Troisième	6,6	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0	4,9
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9	95,4
Cinquième - quatrième	92,9	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9	96,3
Quatrième - troisième	88,1	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7	94,3
Troisième - seconde GT	56,7	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8	59,1
Troisième - second cycle pro	26,3	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8	25,9

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement. La rentrée 2010 voit la première hausse depuis 2005, avec un gain de 11 300 élèves par rapport à la rentrée 2009 [1].

À la rentrée 2010, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser (+ 7 700 élèves), alors que les préparations au BEP diminuent de 96 800 élèves. Cette forte baisse s'explique par la fermeture progressive de cette formation (il ne reste que deux spécialités en seconde BEP en 2010), et se fait essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation. Il n'y aura plus aucune classe de BEP à partir de la rentrée 2012.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingts : le cursus s'effectuait alors en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième dont la généralisation a débuté en 2008 [2]. Depuis 1990, les effectifs sont ainsi passés de moins de 100 000 élèves à plus de 500 000.

La part des spécialités de formation dans le secteur des services continue la baisse amorcée à la rentrée 2009 après une hausse régulière de quinze ans et retrouve, à la rentrée 2010, son niveau de 1995 (55 %) (voir aussi 4.9) [3].

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) ont été mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification.

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Mention complémentaire (MC)

Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

Formation complémentaire (FC)

Complément de formation initiale à finalité professionnelle destiné à des diplômés de niveau IV ou V.

Brevet des métiers d'art (BMA)

Cette formation est comptabilisée avec le baccalauréat professionnel.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé y compris EREA) (1)

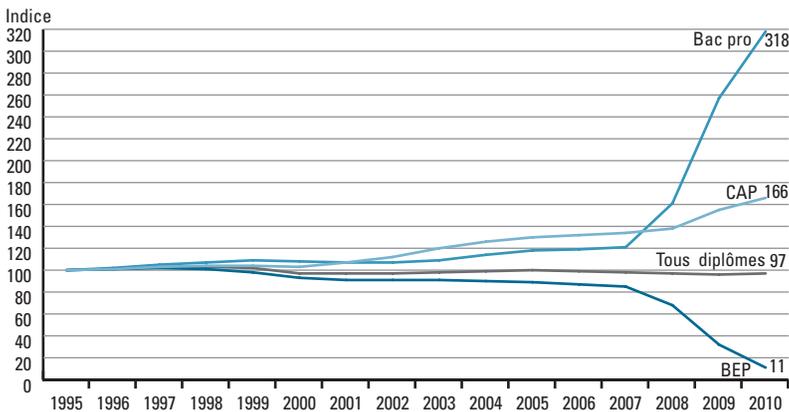
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1970	1980	1990	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470	6 333
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	49 469	50 749	51 190	53 646	63 945	63 220
2 ^e année	18 030	14 079	16 370	16 824	40 625	41 211	42 348	42 857	45 331	53 757
Total CAP 2 ans (2)	35 866	28 606	31 144	32 135	90 094	91 960	93 538	96 503	109 276	116 977
CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594						
BEP 1 an	-	-	-	-	4 103	4 317	4 501	3 625	493	272
BEP 2 ans										
Seconde BEP	80 606	168 534	232 639	242 588	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672	27 131
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	205 060	201 558	196 342	187 028	121 979	27 686
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	423 678	415 757	403 459	325 551	151 651	54 817
Bac pro/BMA										
Seconde professionnelle	-	-	-	-	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718	167 354
Première professionnelle	-	-	53 942	55 529	99 897	99 543	101 813	103 484	161 400	207 971
Terminale professionnelle	-	-	39 774	40 897	88 916	89 313	89 235	91 518	92 698	141 949
Total Bac pro/BMA	-	-	93 716	96 426	191 444	193 199	196 625	261 790	416 816	517 274
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757	6 680
Formations diverses de niveaux IV et V	-	-	15 811	16 019	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819	3 183
Ensemble	645 834	764 823	712 017	741 629	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282	705 536

(1) Y compris EREA à partir de 2005.

(2) Y compris CAP 3 ans à partir de 2005, 189 élèves en 2010.

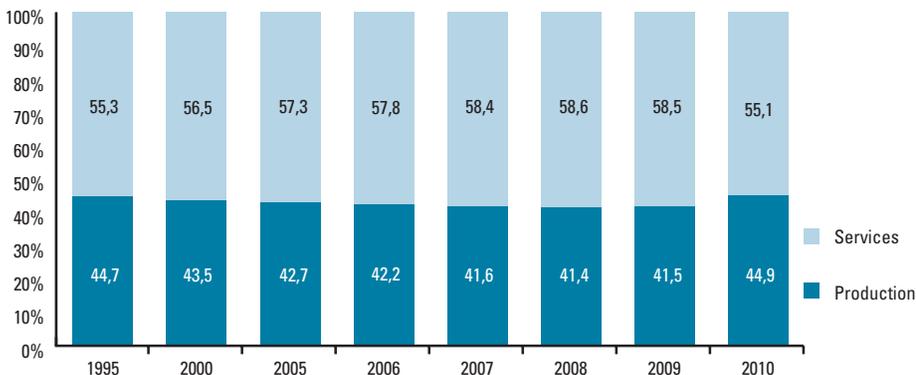
[2] Évolution des effectifs du second cycle depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 705 500 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un lycée sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (hors apprentissage). Par rapport à la rentrée 2009, cet effectif est en hausse de 11 300 élèves (+ 1,6 %). Les formations au CAP rassemblent 17,5 % des élèves scolarisés en cycle professionnel, contre 16,7 % en 2009. La part du BEP est en net déclin (7,8 % contre 21,9 % en 2009) ; cette baisse importante est due à la fermeture des BEP et à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans introduite par la réforme du second cycle professionnel : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi 73,3 % des élèves de ce cycle, contre 60,0 % en 2009 [1].

À la rentrée 2010, 78,3 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage en légère hausse. La part du secteur public varie quelque peu selon la formation : 78,1 % pour les préparations au CAP en deux ans, 66,7 % pour les préparations au BEP en deux ans et 80,3 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 387 700 garçons (55,0 %) pour 317 800 filles [1]. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au CAP (54,2 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (60,0 %). La situation s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, 2 300 jeunes préparent un BEP, 88 100 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V, 23 000 un baccalauréat professionnel et 25 400 un brevet professionnel ou autre certification de niveau IV. Les établissements scolaires agricoles accueillent également 94 300 élèves en formation scolaire de second cycle professionnel (voir 4.23 et chapitre 5).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans pour une partie des effectifs se fait au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un an.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Mention complémentaire (MC)

Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

Formation complémentaire (FC)

Complément de formation initiale à finalité professionnelle, destiné à des diplômés de niveau IV ou V.

Brevet des métiers d'art (BMA)

Formation comptabilisée avec le baccalauréat professionnel.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

- Système d'information SAFRAN du MAAPRAT.

- Enquête n° 10.

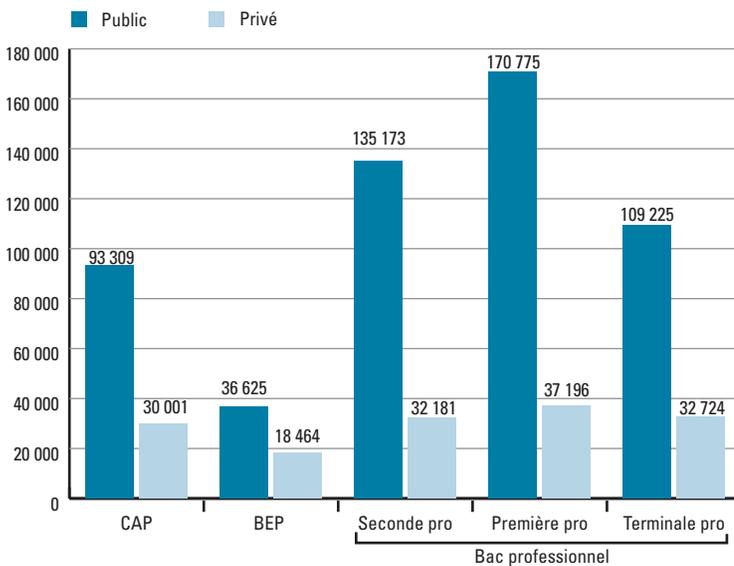
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		Rappel 2009 Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles	
CAP 1 an	1 061	825	1 886	498	3 949	4 447	6 333	75,4	6 470
Première année	30 711	19 301	50 012	5 414	7 794	13 208	63 220	42,9	63 945
Deuxième année	24 486	16 925	41 411	4 662	7 684	12 346	53 757	45,8	45 331
Total CAP 2 ans	55 197	36 226	91 423	10 076	15 478	25 554	116 977	44,2	109 276
BEP 1 an	2	88	90	26	156	182	272	89,7	493
Seconde BEP	2 300	15 459	17 759	878	8 494	9 372	27 131	88,3	29 672
Terminale BEP	3 696	15 080	18 776	923	7 987	8 910	27 686	83,3	121 979
Total BEP 2 ans	5 996	30 539	36 535	1 801	16 481	18 282	54 817	85,8	151 651
Seconde professionnelle	85 933	49 240	135 173	18 605	13 576	32 181	167 354	37,5	162 718
Première professionnelle	105 487	65 288	170 775	20 739	16 457	37 196	207 971	39,3	161 400
Terminale professionnelle	62 106	47 119	109 225	17 636	15 088	32 724	141 949	43,8	92 698
Total bac pro/BMA	253 526	161 647	415 173	56 980	45 121	102 101	517 274	40,0	416 816
MC (niveaux IV et V)	1 789	3 068	4 857	344	1 479	1 823	6 680	68,1	6 757
Formations diverses de niv. IV et V	269	2 184	2 453	130	600	730	3 183	87,5	2 819
Ensemble	317 840	234 577	552 417	69 855	83 264	153 119	705 536	45,0	694 282

[2] Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté entre 1995 et 2010, passant de 14,7 % à 32,3 % pour les classes d'entrée en cycle professionnel (1^{re} année de CAP, seconde BEP et seconde professionnelle). Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (45,8 %) et en baccalauréat professionnel (39,9 %).

Aucune différence notable ne distingue les deux sexes au niveau du retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2010 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1995.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

Mention complémentaire (MC)

Année supplémentaire de spécialisation possible et sanctionnée par un diplôme de niveau IV ou V.

BMA

Brevet des métiers d'art.

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	17 ans et moins	199	148	347	118	429	547	894	14,1
	18 ans	301	230	531	110	796	906	1 437	22,7
	19 ans et plus	561	447	1 008	270	2 724	2 994	4 002	63,2
	Total	1 061	825	1 886	498	3 949	4 447	6 333	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année (1)	15 ans et moins	4 440	2 945	7 385	1 097	1 759	2 856	10 241	16,2
	16 ans	19 545	12 234	31 779	2 634	3 566	6 200	37 979	60,1
	17 ans et plus	6 726	4 122	10 848	1 683	2 469	4 152	15 000	23,7
	Total	30 711	19 301	50 012	5 414	7 794	13 208	63 220	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année (2)	16 ans et moins	3 415	2 524	5 939	897	1 680	2 577	8 516	15,8
	17 ans	14 531	9 983	24 514	2 159	3 310	5 469	29 983	55,8
	18 ans et plus	6 540	4 418	10 958	1 606	2 694	4 300	15 258	28,4
	Total	24 486	16 925	41 411	4 662	7 684	12 346	53 757	100,0
BEP en 1 an	16 ans et moins	-	7	7	4	24	28	35	12,9
	17 ans	-	13	13	6	37	43	56	20,6
	18 ans et plus	2	68	70	16	95	111	181	66,5
	Total	2	88	90	26	156	182	272	100,0
BEP en 2 ans : seconde	15 ans et moins	995	6 620	7 615	264	3 188	3 452	11 067	40,8
	16 ans	999	6 859	7 858	392	3 645	4 037	11 895	43,8
	17 ans et plus	306	1 980	2 286	222	1 661	1 883	4 169	15,4
	Total	2 300	15 459	17 759	878	8 494	9 372	27 131	100,0
BEP en 2 ans : terminale	16 ans et moins	1 282	5 861	7 143	235	2 691	2 926	10 069	36,4
	17 ans	1 627	6 721	8 348	420	3 394	3 814	12 162	43,9
	18 ans et plus	787	2 498	3 285	268	1 902	2 170	5 455	19,7
	Total	3 696	15 080	18 776	923	7 987	8 910	27 686	100,0
Bac pro : seconde pro	15 ans et moins	33 476	18 943	52 419	5 617	3 979	9 596	62 015	37,1
	16 ans	38 590	22 249	60 839	8 084	5 522	13 606	74 445	44,5
	17 ans et plus	13 867	8 048	21 915	4 904	4 075	8 979	30 894	18,5
	Total	85 933	49 240	135 173	18 605	13 576	32 181	167 354	100,0
Bac pro/BMA : première pro	16 ans et moins	24 309	14 680	38 989	4 056	2 852	6 908	45 897	22,1
	17 ans	42 542	26 230	68 772	8 161	6 085	14 246	83 018	39,9
	18 ans et plus	38 636	24 378	63 014	8 522	7 520	16 042	79 056	38,0
	Total	105 487	65 288	170 775	20 739	16 457	37 196	207 971	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	17 ans et moins	7 273	6 151	13 424	2 031	1 619	3 650	17 074	12,0
	18 ans	22 453	17 074	39 527	6 256	5 195	11 451	50 978	35,9
	19 ans et plus	32 380	23 894	56 274	9 349	8 274	17 623	73 897	52,1
	Total	62 106	47 119	109 225	17 636	15 088	32 724	141 949	100,0
Mentions complémentaires	Total	1 789	3 068	4 857	344	1 479	1 823	6 680	-
Formations diverses de niveaux IV et V	Total	269	2 184	2 453	130	600	730	3 183	-
Total second cycle professionnel		317 840	234 577	552 417	69 855	83 264	153 119	705 536	

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de CAP en 3 ans, 71 élèves à la rentrée 2010.

(2) Y compris 3^e année de CAP en 3 ans, 118 élèves à la rentrée 2010.

Présentation

Avec la « rénovation de la voie professionnelle » amorcée à la rentrée 2008, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une première année de baccalauréat professionnel en trois ans (nommée seconde professionnelle), soit vers un CAP, et très marginalement vers les deux spécialités de BEP encore ouvertes à la rentrée 2010 (en attendant la création d'un baccalauréat professionnel ad-hoc). Plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2010 : 18 % en seconde professionnelle, 4,8 % en première année de CAP en deux ans et 3 % dans les deux spécialités de seconde BEP restantes [1]. Les élèves issus de troisième (y compris troisième d'insertion) constituent 81,2 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle, 84,6 % de ceux scolarisés en seconde BEP, mais seulement 57,5 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de SEGPA (24,1 %) [2].

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième sont restés globalement stables, autour de 26 %, entre 2005 et 2010 [1]. L'orientation vers le baccalauréat en trois ans, en forte progression depuis deux ans, a presque compensé la baisse de l'orientation vers le BEP. La formation de CAP en deux ans connaît une progression pour les élèves originaires de troisième de SEGPA, en raison de la suppression des formations qualifiantes de SEGPA à cette rentrée. En revanche, elle marque un léger recul pour les élèves issus d'une troisième (y compris troisième d'insertion).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années [3].

Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur sept en seconde professionnelle. Ces sorties incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères que celui de l'éducation nationale.

En fin de BEP, près de un élève de terminale BEP sur deux poursuit vers un baccalauréat professionnel en intégrant une première professionnelle. Parallèlement, l'orientation vers une classe de première d'adaptation à un baccalauréat technologique est suivie par un élève sur dix.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Première d'adaptation

La classe de première d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien, dans le même champ professionnel.

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

Seconde professionnelle

Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des principaux passages vers le second cycle professionnel

(France métro. + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Passages	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans						
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,5	3,6	3,9	5,0	4,8
3 ^e SEGPA - 1CAP2	42,9	45,0	47,0	49,7	53,9	58,3
Vers 2^{de} BEP						
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	22,4	22,2	15,4	3,3	3,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	3,0	2,7	1,6	0,5	0,4
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)						
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,3	0,4	0,6	7,0	17,4	18,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	0,1	0,1	1,3	2,6	2,4

Lecture - 4,8 % des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2010.

[2] Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2010 selon l'origine scolaire (%)

(France métro. + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} BEP	2 ^{de} pro
3 ^e (y compris insertion)	57,5	84,6	81,2
3 ^e SEGPA	24,1	0,3	0,2
2 ^{de} GT	2,0	7,4	7,2
Redoublants	4,1	2,0	4,9
Autres	12,2	5,7	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	63 122	27 131	167 354

Lecture - 57,5% des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2010.

[3] Évolution des redoublements, passages et sorties (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)	2010 (1)
CAP 2 ans : première année								
Redoublement	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3	4,1
Passage en 2 ^e année	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3	76,1
Passage en BEP	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5	0,3
Autres orientations	0,9	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8	3,0
Sorties (2)	15,1	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1	16,6
CAP 2 ans : deuxième année								
Redoublement	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3	5,1
Passage en BEP	13,6	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1	1,0
Passage en bac pro	8,3	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,3	23,8
Autres orientations	7,5	7,1	7,4	7,6	7,5	7,9	9,1	8,1
Sorties (2)	63,8	65,2	64,1	65,1	64,7	64,3	62,2	61,9
Seconde BEP								
Redoublement	4,6	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7	1,8
Passage en terminale BEP	84,1	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0	88,6
Passage en bac pro			0,1	0,1	0,1	1,5	5,2	3,3
Autres orientations	1,1	1,1	1,2	1,3	2,3	1,6	2,0	1,9
Sorties (2)	10,2	10,2	10,3	11,5	11,9	12,2	12,2	4,4
Terminale BEP								
Redoublement	8,2	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7	0,8
Passage en bac pro	40,1	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1	50,2
Passage en bac techno	14,1	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3	10,6
Autres orientations	3,6	3,7	3,6	3,7	3,9	3,6	3,4	4,8
Sorties (2)	34,1	33,7	34,0	34,6	34,7	34,8	32,5	33,7
Bac pro/BMA 2 ans : première								
Redoublement	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0	2,3
Passage en bac pro/BMA : terminale	83,7	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6	84,9
Autres orientations	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,7	8,4
Sorties (2)	14,0	13,3	13,2	14,2	14,0	13,4	12,7	4,4
Bac pro/BMA 2 ans : terminale								
Redoublement	5,7	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9	0,1
Autres orientations	3,2	3,2	3,1	2,8	3,0	3,3	3,3	6,0
Sorties (2)	91,1	91,4	90,9	91,9	91,9	91,6	93,7	93,9
Bac pro 3 ans : seconde pro	(3)	(3)	(3)	(3)				
Redoublement						8,3	5,6	5,0
Passage en bac pro 3 ans : première pro						74,4	80,2	78,3
Autres orientations						9,6	3,2	3,1
Sorties (2)						7,7	10,9	13,6
Bac pro 3 ans : première pro	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		
Redoublement							7,9	2,3
Passage en bac pro 3 ans : terminale pro							82,2	84,9
Autres orientations et sorties (2)							9,9	12,7
Bac pro 3 ans : terminale pro	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
Redoublement								7,8
Autres orientations et sorties (2)								92,2

(1) Avertissement : compte tenu de la rénovation de la voie professionnelle, certains taux mesurés sur 2009 et 2010 sont à interpréter avec précaution, notamment sur les formations au BEP et au bac pro/BMA en 2 ans. (2) Sorties de l'enseignement secondaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (voir définition du taux de sortie ci-contre).

(3) Jusqu'à la rentrée 2008, le baccalauréat professionnel en trois ans était expérimental. Les flux observés, peu significatifs, ne sont donc pas mentionnés.

Présentation

À la rentrée 2010, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 123 300 élèves à un CAP, 55 100 à un BEP (non inclus dans le tableau [1]) et 517 300 élèves à un bac professionnel en trois ans ou à un BMA. À la rentrée 2010, seules deux spécialités du secteur des services en BEP sont maintenues en première année (« Carrières sanitaires et sociales » et « Restauration hôtellerie »), quatre perdurent encore en deuxième année : « Transport routier », « Optique lunetterie » en plus des précitées. En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 52,1 % pour la production et de 47,9 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 56 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 72,8 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du groupe « Habillement » où elles sont majoritaires à 91 %.

À la rentrée 2010, 517 300 élèves sont inscrits en bac professionnel ou BMA, dont 1 900 en BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 56,2 % des élèves. Trois spécialités des services représentent 44 % des élèves : « Commerce, vente », « Comptabilité, gestion » et « Secrétariat, bureautique ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 15,1 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 10,4 % des élèves de baccalauréat professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est beaucoup plus forte pour les CAP (38,3 %), que pour les bacs professionnels (24,7 %).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bac pro

Baccalauréat professionnel en trois ans.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	% du total	% Privé	% filles	Effectifs	% du total	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales	751	0,6	16,8	2,7	2 390	0,5	10,8	6,3
201 Techno. commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	1 336	0,3	3,1	4,9
210 Spéc. plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	100	0,1	€	26,0	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	377	0,3	2,7	42,4	73	€	€	46,6
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	154	€	€	10,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	120	0,1	€	28,3	22	€	€	18,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	659	0,5	0,5	12,7	258	€	€	17,1
220 Spécialités pluritechno. des transformations	369	0,3	23,6	62,1	3 014	0,6	7,3	33,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 446	10,9	16,0	48,5	3 373	0,7	18,9	33,1
222 Transformations chimiques et apparentées	39	€	€	15,4	79	€	€	59,5
223 Métallurgie	812	0,7	19,1	54,4	639	0,1	10,5	42,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	406	0,3	8,6	60,6	370	0,1	12,7	50,0
225 Plasturgie, matériaux composites	232	0,2	9,9	8,2	1 488	0,3	2,6	12,7
226 Papier, carton	50	€	32,0	6,0	43	€	34,9	27,9
227 Énergie, génie climatique	1 797	1,5	9,1	0,3	10 826	2,1	11,5	0,5
230 Spécialités pluritechno. génie civil, construction, bois	1 215	1,0	34,2	2,0	8 835	1,7	13,2	26,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 029	0,8	13,4	0,4	4 326	0,8	9,9	6,4
232 Bâtiment : construction et couverture	3 207	2,6	3,9	1,5	4 538	0,9	2,9	2,1
233 Bâtiment : finitions	6 868	5,6	5,4	7,6	5 401	1,0	5,6	25,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 828	6,3	12,1	8,1	14 496	2,8	12,7	5,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	860	0,7	€	90,6	652	0,1	6,7	94,8
241 Textile	97	0,1	€	92,8	80	€	21,3	68,8
242 Habillement	3 147	2,6	6,3	91,0	11 263	2,2	11,0	93,8
243 Cuir et peaux	332	0,3	3,6	66,6	511	0,1	2,3	82,8
250 Spéc. pluritechno. en mécanique-électricité	311	0,3	22,5	4,2	26 007	5,0	14,0	2,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	397	0,3	€	20,9	10 275	2,0	12,0	3,6
252 Moteurs et mécanique auto	5 211	4,2	12,0	2,0	24 643	4,8	11,2	3,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	28	€	€	10,7	755	0,1	3,7	4,5
254 Structures métalliques	7 241	5,9	8,7	2,1	12 461	2,4	6,4	2,6
255 Électricité, électronique	7 283	5,9	14,7	1,4	78 263	15,1	18,1	2,0
Total spécialités de la production	64 212	52,1	11,5	20,9	226 571	43,8	13,4	10,4
311 Transport, manutention, magasinage	3 220	2,6	21,1	10,2	12 380	2,4	16,7	21,9
312 Commerce, vente	17 239	14,0	21,6	63,0	113 397	21,9	27,6	58,8
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	57 890	11,2	23,1	56,8
321 Journalisme et communication	922	0,7	58,7	45,7	3 433	0,7	52,7	51,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 163	0,9	18,4	50,9	3 783	0,7	14,1	36,9
323 Tech. image et son, métiers connexes du spectacle	438	0,4	60,0	64,2	1 184	0,2	34,7	75,1
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	54 353	10,5	18,0	93,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	6 403	1,2	33,7	91,7
331 Santé	517	0,4	36,6	50,3	1 257	0,2	45,0	55,6
332 Travail social	3 524	2,9	51,7	96,9	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 302	9,2	18,8	81,9	23 579	4,6	19,4	39,2
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	60	€	100,0	€	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	16 251	13,2	72,8	95,6	7 603	1,5	60,0	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	88	0,1	68,2	60,2	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 919	1,6	2,3	73,7	3 276	0,6	6,0	69,4
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 455	2,0	44,4	25,5	2 165	0,4	18,6	28,0
Total spécialités des services	59 098	47,9	38,3	72,8	290 703	56,2	24,7	63,1
Ensemble des spécialités	123 310	100,0	24,3	45,8	517 274	100,0	19,8	39,9
Rappel 2009	115 746	100,0	26,7	48,8	416 816	100,0	21,2	41,3

(1) Suite à la rénovation de la voie professionnelle, les BEP sont en voie d'extinction. Les 4 spécialités qui perdurent à la rentrée 2010, en attendant la création des baccalauréats professionnels correspondants, ne figurent pas dans le tableau.

Lecture - 72,8 % des élèves de CAP inscrits dans une spécialité des services sont des filles et 38,3 % sont dans des lycées professionnels privés.

Présentation

Mise en place en 1992 et revue en 1999, l'organisation du second cycle général et technologique connaît une nouvelle réforme qui débute en classe de seconde à la rentrée 2010. Dans cette classe de seconde générale et technologique (GT), réaffirmée comme étant une « classe de détermination », la réforme instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs. À l'issue de la seconde GT, les lycéens préparent un baccalauréat général (S, L, ES) ou un baccalauréat technologique (STI, STG, STL, ST2S, STAV), marginalement un brevet de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

À la rentrée 2010, le second cycle général et technologique compte 1 425 700 élèves, soit 5 700 élèves de moins qu'en 2009 (- 0,4 %) [1]. Les séries générales accueillent un peu plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins du tiers. Entre 1994 et 2000, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, et au détriment de la série littéraire L. Entre 2004 et 2008, la tendance s'inverse à nouveau au profit de la voie générale, par la hausse de la série S [2]. Depuis la rentrée 2008, la série S se stabilise au profit de la série ES. À la rentrée 2010, la série littéraire reste autour de 11 %. La part de la série S dépasse le tiers, celle de la série ES dépasse le cinquième (22,4 %). Enfin, un peu plus de 9 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL), 22,7 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54,3 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,7 % en terminale L) et tertiaires (56 % en terminale STG, 92,8 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (39,6 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (45,2 % pour la série S, 10,6 % pour la série STI, 56 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en terminale S (56 400) qu'en terminale L (33 200) [1].

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Secondes générales et technologiques

En classe de seconde GT de détermination, les enseignements comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves (« tronc commun ») et un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires ;
- des enseignements « d'exploration » optionnels et des options facultatives.

Il existe également des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien.

Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - L : Littéraire ;
 - ES : Économique et sociale.
- des séries technologiques :
 - STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués [AA] depuis 1997 en classe de première, depuis 1998 en classe de terminale) ;
 - STG : Sciences et technologies de la gestion (qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires [STT] depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale) ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (qui remplace la série Sciences médico-sociales [SMS] depuis la rentrée 2007 en classe de première, depuis 2008 en classe de terminale) ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.10
- « Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques », *Éducation & formations*, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2010

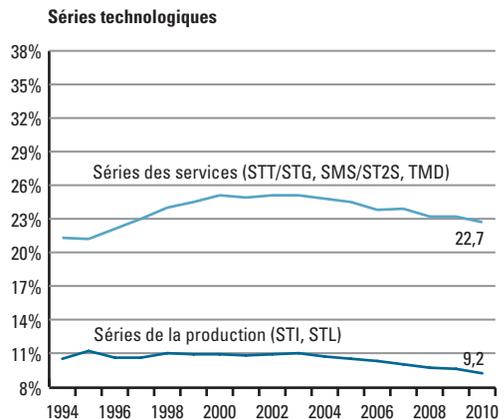
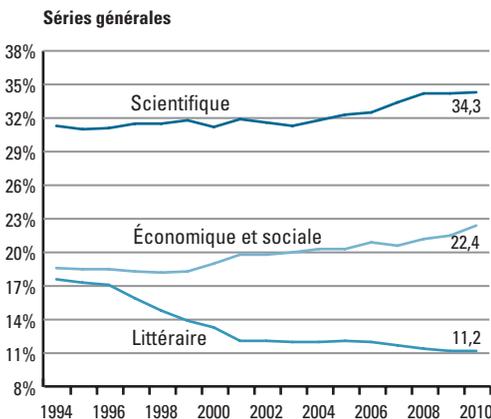
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA))

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	179 070	213 055	392 125	50 126	57 094	107 220	499 345	54,1
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 177	1 225	2 402	277	204	481	2 883	49,6
Total secondes	180 247	214 280	394 527	50 403	57 298	107 701	502 228	54,1
Premières								
S	70 622	58 314	128 936	22 692	16 986	39 678	168 614	44,7
L	8 390	32 515	40 905	2 218	7 477	9 695	50 600	79,0
ES	29 120	48 193	77 313	10 497	14 746	25 243	102 556	61,4
STI (1)	23 406	2 765	26 171	3 347	713	4 060	30 231	11,5
STG	25 024	32 435	57 459	5 936	6 097	12 033	69 492	55,4
STL	2 729	3 427	6 156	629	720	1 349	7 505	55,3
ST2S	978	11 974	12 952	768	7 406	8 174	21 126	91,7
TMD et Hôtellerie	1 102	1 008	2 110	234	215	449	2 559	47,8
D'adaptation	1 527	3 700	5 227	541	1 271	1 812	7 039	70,6
Brevet de technicien	129	296	425	23	31	54	479	68,3
Total premières	163 027	194 627	357 654	46 885	55 662	102 547	460 201	54,4
Terminales								
S	67 397	56 438	123 835	19 634	15 327	34 961	158 796	45,2
L	8 785	33 180	41 965	2 295	7 692	9 987	51 952	78,7
ES	29 879	49 050	78 929	10 627	14 422	25 049	103 978	61,0
STI (1)	27 478	2 974	30 452	3 838	730	4 568	35 020	10,6
STG	27 034	35 696	62 730	6 594	7 064	13 658	76 388	56,0
STL	2 650	3 460	6 110	605	708	1 313	7 423	56,1
ST2S	1 076	15 429	16 505	789	8 456	9 245	25 750	92,8
TMD et Hôtellerie	1 403	1 223	2 626	273	216	489	3 115	46,2
Brevet de technicien	182	471	653	72	101	173	826	69,2
Total terminales	165 884	197 921	363 805	44 727	54 716	99 443	463 248	54,5
Total second cycle GT	509 158	606 828	1 115 986	142 015	167 676	309 691	1 425 677	54,3

(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : 46 élèves en première, 54 en terminale.

[2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Lecture - En 2010, 11,2 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (74 %), à 16 ans en première (66 %) et à 17 ans en terminale (58 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingts, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 [1] et [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) [3]. Cette tendance perdue à la rentrée 2010, rentrée qui connaît la mise en place de la réforme du lycée en seconde.

C'est pour autant en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 10,9 % contre 6,5 % en première et 9 % en terminale à la rentrée 2010. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 1,8 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel ou ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1995.

L'âge théorique correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

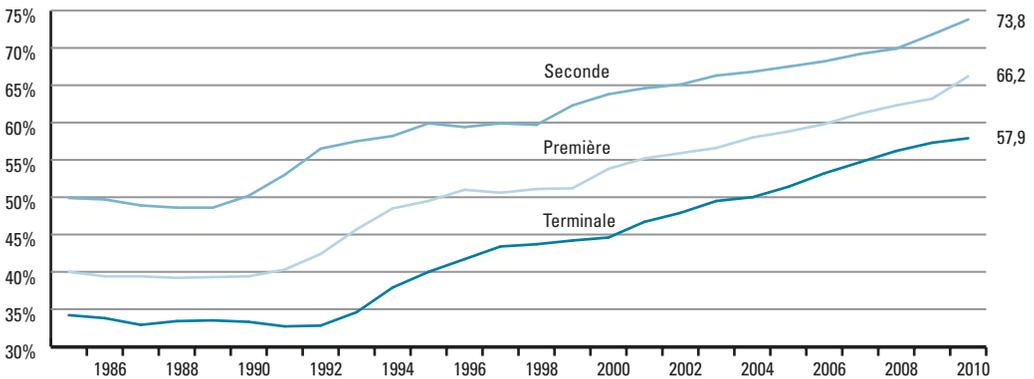
Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et ceux qui arrêtent leurs études.

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2009
	Total	dont filles	Total	dont filles	Effectifs	%	%
Seconde							
14 ans ou moins	17 171	8 805	7 055	3 545	24 226	4,8	4,7
15 ans	293 728	162 842	76 939	42 154	370 667	73,8	71,8
16 ans	71 910	36 718	20 417	9 969	92 327	18,4	19,9
17 ans ou plus	11 718	5 915	3 290	1 630	15 008	3,0	3,5
Total seconde	394 527	214 280	107 701	57 298	502 228	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	15 687	8 124	6 353	3 187	22 040	4,8	4,6
16 ans	241 269	135 092	63 228	35 287	304 497	66,2	63,2
17 ans	80 694	40 880	25 183	12 797	105 877	23,0	24,9
18 ans ou plus	20 004	10 531	7 783	4 391	27 787	6,0	7,3
Total première	357 654	194 627	102 547	55 662	460 201	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	13 876	7 463	5 517	2 833	19 393	4,2	4,0
17 ans	213 192	121 793	54 878	31 707	268 070	57,9	57,3
18 ans	99 065	50 065	27 182	13 963	126 247	27,3	27,6
19 ans ou plus	37 672	18 600	11 866	6 213	49 538	10,7	11,1
Total terminale	363 805	197 921	99 443	54 716	463 248	100,0	100,0
Total second cycle GT	1 115 986	606 828	309 691	167 676	1 425 677		

[2] Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » de 1985 à 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	15,4	15,1	14,7	14,4	13,3	12,2	11,6	10,9
Première	8,4	7,6	8,5	8,1	7,8	7,9	7,4	7,0	6,8	6,5
Terminale	17,2	13,3	11,8	12,4	11,8	10,0	9,1	8,7	8,6	9,0
Passages										
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,2	4,0	4,0
Seconde vers première	77,7	78,7	78,3	78,6	79,2	79,0	80,1	81,7	82,4	83,4
Première vers terminale	89,1	89,3	88,5	88,9	89,2	88,8	89,5	90,1	90,3	90,8
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	1,9	2,0	1,7
Première	2,1	2,6	2,5	2,5	2,4	2,7	2,6	2,5	2,4	2,2
Terminale	82,5	86,2	87,7	87,0	87,6	89,4	90,3	90,7	90,8	90,5

Présentation

À la rentrée 2010, les classes de seconde accueillent 502 200 élèves (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous (499 300 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique (GT) et 54,1 % sont des filles. L'enseignement privé scolarise 21,4 % d'entre eux [1].

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 constitue la première étape de la réforme des lycées, laquelle verra son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2013. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire. Au titre du premier enseignement d'exploration (voir « Définitions »), 85,5 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 22,5 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) [2]. Parmi eux, 9,4 % ont suivi les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils [3]. Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne près de 10 % des élèves, à part égale pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,7 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 57,3 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (68,6 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent à peu près équitablement entre ce profil (47,7 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,8 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La nouvelle classe de seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration optionnels, (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) auxquels peut s'ajouter un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement « sciences économiques et sociales » ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». Le second enseignement peut-être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « méthodes et pratiques scientifiques », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « écologie-agronomie-territoire et développement durable », « éducation physique et sportive ». Le nombre de ces enseignements et de leurs combinaisons a rendu nécessaire leur regroupement en grands « profils ».

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

Arts

Enseignements d'exploration. Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoines, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

Arts, option facultative

Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10.

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEPP, décembre 2004.

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2 ^{nde} GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	392 125	2 024	230	148	394 527
Privé	107 220	421	15	45	107 701
Ensemble	499 345	2 445	245	193	502 228
Répartition	99,4	0,5	0,0	0,0	100,0
% de filles	54,1	48,9	56,3	49,2	54,1

[2] Les enseignements d'exploration et les options facultatives à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Enseignements d'exploration										
SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	Créa. culture design	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno
427 037	112 116	78 508	33 340	3 029	157 236	48 558	40 509	15 579	20 869	27 312
85,5%	22,5%	15,7%	6,7%	0,6%	31,5%	9,7%	8,1%	3,1%	4,2%	5,5%

EPS (5h)	Ens. d'exploration ou options facultatives			Options facultatives				Effectif de 2 ^{nde} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3h)	Arts	Atelier artistique	Autres (2)	
2 871	26 429	6 771	50 367	14 287	34 047	884	744	499 345
0,6%	5,3%	1,4%	10,1%	2,9%	6,8%	0,2%	0,1%	(3)

(1) Voir « Définitions ».

(2) Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

(3) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public	Privé	Total	% total	Garçons	% garçons	Filles	% filles	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	36 638	10 432	47 070	9,4	22 413	9,8	24 657	9,1	52,4
Profil lettres, langues, arts	129 376	33 375	162 751	32,7	47 259	20,7	115 492	42,8	71,0
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	113 782	28 973	142 755	28,7	40 596	17,8	102 159	37,9	71,6
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	13 372	3 295	16 667	3,3	5 815	2,5	10 852	4,0	65,1
Littérature et société	60 067	18 304	78 371	15,7	22 011	9,6	56 360	20,9	71,9
LV3	31 324	5 437	36 761	7,4	10 277	4,5	26 484	9,8	72,0
Arts (1)	29 936	5 956	35 892	7,2	10 471	4,6	25 421	9,4	70,8
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 049	3 678	11 727	2,4	4 500	2,0	7 227	2,7	61,6
Profil scientifique ou technologique	223 514	61 948	285 462	57,3	156 872	68,6	128 590	47,7	45,0
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	185 550	51 468	237 018	47,6	124 745	54,6	112 273	41,6	47,4
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	37 903	10 479	48 382	9,7	32 098	14,0	16 284	6,0	33,7
<i>dont choix de deux ensgts techno</i>	20 294	4 284	24 578	4,9	15 614	6,8	8 964	3,3	36,5
Méthodes et pratiques scientifiques	119 247	37 989	157 236	31,6	82 056	35,9	75 180	27,9	47,8
Sciences de l'ingénieur	28 807	4 327	33 134	6,7	27 311	12,0	5 823	2,2	17,6
Sciences et laboratoire	28 636	7 785	36 421	7,3	17 345	7,6	19 076	7,1	52,4
Santé et social	10 129	4 333	14 462	2,9	1 746	0,8	12 716	4,7	87,9
Création et innovation technologiques	11 454	1 166	12 620	2,5	9 979	4,4	2 641	1,0	20,9
Biotechnologies	4 820	1 999	6 819	1,4	2 726	1,2	4 093	1,5	60,0
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno	12 671	1 598	14 269	2,9	13 079	5,7	1 190	0,4	8,3
Santé et social + biotechnologies	3 920	2 016	5 936	1,2	587	0,3	5 349	2,0	90,1
Sciences et laboratoire + biotechnologies	2 172	367	2 539	0,5	997	0,4	1 542	0,6	60,7
Autres profils scientifiques technologiques	1 658	368	2 026	0,4	1 046	0,5	980	0,4	48,4
Profil EPS de détermination	2 597	274	2 871	0,6	1 970	0,9	901	0,3	31,4
Total des profils connus	392 125	106 029	498 154	100,0	228 514	100,0	269 640	100,0	54,1
Profil inconnu	-	1 191	1 191	-	682	-	509	-	42,7
Ensemble	392 125	107 220	499 345		229 196		270 149		54,1

(1) Y compris création et culture design.

Lecture - 9,4 % des élèves de 2^{nde} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie-gestion ». Cette proportion s'élève à 9,8 % pour les garçons et à 9,1 % pour les filles.

Présentation

Parmi les 495 000 élèves de seconde générale et technologique (GT) des lycées publics et privés à la rentrée 2009, 483 500 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2010 : 62,9 % ont intégré une première générale, 22,3 % une première technologique, 10,9 % redoublent et 3,7 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 11 500 restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1].

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'options retenus en seconde GT, options qui permettent aux élèves de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique. Sur 100 élèves qui avaient choisi des options générales uniquement (profils généralistes), 24,8 intègrent une première scientifique, 29,2 une première économique et sociale. Les autres orientations concernent, à parts presque égales, l'entrée en première littéraire (15,3), en première STG (13,2) ou le redoublement (12,0). Les élèves des profils « SES » ou « Langues et arts » se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L), et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour « LV2 + latin/grec »).

Les profils d'options technologiques conduisent majoritairement vers la voie générale (plus d'un élève sur deux), essentiellement vers la série S (44,9 %). En particulier, plus de la moitié des élèves qui avaient suivi une des options MPI, ISI et PC labo en association avec d'autres options générales intègrent la série S. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, SMS et Création/Culture-Design, sont synonymes de préorientation vers les séries des sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ou STI spécialité arts appliqués. Parmi les élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (13,3 %), 4,1 % se réorientent vers la voie professionnelle ; la préparation d'un diplôme professionnel est une alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associé ou non à ISI.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs.

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/grec : latin et/ou grec ancien ;
- Arts : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : sciences économiques et sociales ;
- IGC : informatique de gestion et de communication ;
- MPI : mesures physiques et informatique ;
- ISI : initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : informatique et systèmes de production ;
- PC labo : physique et chimie de laboratoire ;
- Bio LP : biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : sciences médico-sociales ;
- Créa-D : création-design ;
- Cult-D : culture-design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

Profils d'options

Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profils généralistes : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ou choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil « EPS de détermination » : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 %) des élèves.

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4,9 % des lycéens (environ 23 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 95,1 % du champ des élèves concernés.

① Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options en 2 nd e GT à la rentrée 2009	Situation à la rentrée 2010 (%)										Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro	Redoub. 2 nd e GT	% Effectif	
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno				
Profils généralistes	24,8	15,3	29,2	.	.	13,2	.	.	3,3	12,0	100	270 570
Profil SES	22,2	9,0	34,6	.	.	15,3	.	.	3,7	12,9	100	200 984
SES + LV2	21,6	8,2	34,1	.	.	16,4	1,0	.	3,9	13,3	100	176 525
SES + LV2 + latin/grec	38,2	12,7	38,5	.	.	3,6	.	.	.	5,9	100	7 812
SES + LV2 + LV3	22,0	13,2	44,0	.	.	8,3	.	.	1,7	9,6	100	6 328
SES + LV2 + arts	20,2	18,3	34,6	.	.	8,8	.	.	2,6	13,4	100	10 318
Profil Langues-arts	32,3	33,2	13,8	.	.	7,3	.	.	2,3	9,7	100	69 586
LV2 + LV3	28,8	29,0	17,5	.	.	10,2	.	.	2,6	10,3	100	27 340
LV2 + arts	19,8	44,4	11,2	.	.	7,6	.	.	3,3	11,9	100	25 420
LV2 + latin/grec	57,0	23,1	11,5	.	.	2,0	.	.	.	5,1	100	16 826
Profils technologiques	44,9	2,1	6,8	11,7	2,7	11,6	6,6	.	4,1	9,2	100	186 935
IGC + options générales	8,4	3,6	6,7	1,0	.	56,6	.	.	9,6	12,8	100	26 995
MPI + options généré.	71,4	2,1	9,1	2,6	.	4,1	.	.	1,3	7,6	100	65 743
MPI + ISP (+ options généré.)	46,5	.	2,6	34,2	1,1	2,0	.	.	5,0	7,8	100	3 823
MPI + PC labo (+ options généré.)	20,0	1,2	2,1	4,4	52,2	2,7	.	.	5,9	11,1	100	676
ISI + options généré.	53,5	1,7	7,6	17,7	.	5,1	.	.	3,3	9,7	100	37 392
ISP + options généré.	23,2	1,0	2,9	49,0	.	5,4	.	.	8,1	9,5	100	1 788
ISI + ISP (+ options généré.)	16,6	.	1,8	59,1	.	3,0	.	.	8,8	8,8	100	14 431
Bio.labo + options généré.	41,9	2,5	7,6	.	15,5	3,3	16,5	.	2,7	8,8	100	4 368
PC labo + options généré.	64,2	2,2	8,5	1,5	10,0	2,9	1,0	.	1,4	8,2	100	10 764
PC labo + bio labo (+ options généré.)	11,3	1,4	2,0	.	63,3	1,6	2,8	.	4,5	11,7	100	2 595
SMS + options généré.	4,2	1,8	2,5	.	.	5,2	66,9	1,2	6,8	10,6	100	6 323
SMS + bio labo (+ options généré.)	2,0	2,6	76,6	.	6,1	9,1	100	8 228
Création-D/Culture-D (+ opt. généré.)	6,6	3,0	3,5	76,1	.	1,9	.	.	2,6	6,1	100	2 941
Autres profils techno	44,0	2,0	6,1	17,3	6,3	5,6	7,0	.	3,1	8,3	100	868
Profil EPS de détermination	37,4	2,9	24,8	2,8	.	15,6	.	.	3,7	11,8	100	2 363
Total profils connus (%)	33,0	9,8	20,1	5,2	1,3	12,6	3,2	.	3,7	10,9	100	
Effectifs	151 849	45 192	92 434	24 143	6 008	57 839	14 742	806	16 813	50 042		459 868
Profils inconnus	5 796	1 864	3 310	1 399	402	3 513	546	426	2 862	3 492		23 610
Ensemble (1)	157 645	47 056	95 744	25 542	6 410	61 352	15 288	1 232	19 675	53 534		483 478

Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 24,8 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

Remarque : l'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

(1) Champ : élèves inscrits, à la rentrée 2009, en seconde GT, dans les lycées publics et privés de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2010.

[2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'options en seconde générale et technologique (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options en 2 nd e GT à la rentrée 2009	Situation à la rentrée 2010 (%)										Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro	Redoub. 2 nd e GT	% Effectif	
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno				
Garçons												
Profils généralistes	30,2	7,9	27,9	1,9	.	13,8	.	.	3,7	13,8	100	99 500
Profil SES	26,6	4,7	31,7	2,0	.	15,7	.	.	4,0	14,5	100	79 846
Profil Langues-arts	44,9	21,1	12,2	1,4	.	6,4	.	.	2,4	10,9	100	19 654
Profils technologiques	48,0	1,1	5,9	17,6	2,1	9,9	.	.	4,3	9,9	100	109 687
Profil EPS de détermination	37,2	1,8	22,2	3,9	.	16,2	.	.	4,3	13,6	100	1 582
Total profils connus (%)	39,5	4,3	16,4	10,1	1,3	11,8	.	.	4,0	11,8	100	
Effectifs	83 329	9 112	34 570	21 223	2 702	24 930	1 229	319	8 534	24 821		210 769
Filles												
Profils généralistes	21,6	19,5	30,0	.	.	12,9	1,2	.	3,1	11,0	100	171 070
Profil SES	19,2	11,9	36,5	.	.	15,0	1,5	.	3,4	11,8	100	121 138
Profil Langues-arts	27,4	37,9	14,4	.	.	7,7	.	.	2,3	9,2	100	49 932
Profils technologiques	40,4	3,4	8,1	3,4	3,5	13,9	14,8	.	3,8	8,2	100	77 248
Profil EPS de détermination	37,8	5,2	30,1	.	.	14,3	.	.	2,4	8,3	100	781
Total profils connus (%)	27,5	14,5	23,2	1,2	1,3	13,2	5,4	.	3,3	10,1	100	
Effectifs	68 520	36 080	57 864	2 920	3 306	32 909	13 513	487	8 279	25 221		249 099

Lecture - Sur 100 garçons qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 30,2 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

Présentation

À la rentrée 2010, 460 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 69,9 % en première générale (S, ES, L) et 29,1 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

L'option obligatoire choisie en première scientifique (S), par les élèves est à 89,9 % « Sciences de la vie et de la Terre » et à 10,1 % « Sciences de l'ingénieur » [3]. Le choix de l'option « Biologie-écologie » est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (51,2 %), sinon sur un enseignement artistique (26 %), une troisième langue vivante (11,9 %), les mathématiques (8,5 %), ou plus rarement, sur une langue ancienne (2,5 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont équilibrés entre les sciences économiques et sociales (32,2 %), les mathématiques (31,6 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (36,2 %). Depuis 2008, le choix de l'approfondissement d'une langue vivante prédomine légèrement.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public et un sur trois dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et ST2S (plus d'un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la série STG, où cet enseignement est imposé, moins d'un élève sur dix suit une option facultative.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologie industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Les premières d'adaptation

Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Sc. de l'ing.

Sciences de l'ingénieur.

Bio. éco.

Biologie-écologie (en série STAV).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières technologiques								Effectif de première
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation	Brevet techn.	
Public	128 936	40 905	77 313	57 459	26 171	12 952	6 156	1 863	247	5 227	425	357 654
Privé	39 678	9 695	25 243	12 033	4 060	8 174	1 349	439	10	1 812	54	102 547
Ensemble	168 614	50 600	102 556	69 492	30 231	21 126	7 505	2 302	257	7 039	479	460 201
Répartition (%)	36,6	11,0	22,3	15,1	6,6	4,6	1,6	0,5	0,1	1,5	0,1	100,0
% de filles	44,7	79,0	61,4	55,4	11,5	91,7	55,3	47,0	54,9	70,6	68,3	54,4

(1) Y compris 46 élèves de 1^{er} STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2010 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac.		Effectif de première
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Sc.vie & Terre	Sc. de l'ing.	Bio. éco.	Arts facult.	
Générales													
S	14 357	3 317	(1)	9 680	-	-	-	151 573	17 026	15	11 310	6 887	168 614
L	3 834	1 204	(1)	9 856	25 584	12 995	-	4 244	-	-	9 733	629	50 600
ES	3 530	635	(1)	6 312	36 919	-	32 754	32 205	-	-	7 229	3 542	102 556
Technologiques													
STG	-	-	(1)	471	-	-	-	-	-	-	2 626	2 223	69 492
STI	-	-	10 668	-	-	-	-	-	-	-	532	1 127	30 231
ST2S	-	-	8 688	-	-	-	-	-	-	-	160	183	21 126
STL	-	-	2 677	-	-	-	-	-	-	-	113	149	7 505

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement obligatoire suivi par les élèves de première générale en 2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé	Total	Part des filles
Scientifique	Sciences de la vie et Terre	88,1	95,6	89,9	48,2
	Sciences de l'ingénieur	11,9	4,4	10,1	13,2
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	44,7
Littéraire	LV renforcée	49,4	58,8	51,2	79,0
	LV3	12,5	9,3	11,9	84,5
	Langues anciennes	2,1	4,2	2,5	77,3
	Arts	28,2	16,2	26,0	76,9
	Mathématiques	7,8	11,5	8,5	81,1
	Total première L	100,0	100,0	100,0	79,2
Économique et Sociale	LV renforcée	37,5	32,2	36,2	68,2
	Sciences économiques et sociales	33,3	28,5	32,2	55,8
	Mathématiques	29,2	39,3	31,6	59,6
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	61,5

[4] Les options facultatives en première selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative				%	dont deux	Effectif de première
	Public	Privé	Total				
S	28 982	14 038	43 020		25,5	2 626	168 614
L	12 864	3 890	16 754		33,1	1 184	50 600
ES	13 744	6 787	20 531		20,0	727	102 556
Séries générales	55 590	24 715	80 305			4 537	321 770
%	22,5	33,1			25,0		
STG	4 366	908	5 274		7,6	70	69 492
STI	10 227	1 472	11 699		38,7	551	30 231
ST2S	5 894	3 011	8 905		42,2	130	21 126
STL	2 459	388	2 847		37,9	90	7 505
Séries technologiques	22 946	5 779	28 725			841	128 354
%	22,3	22,6			22,4		
Ensemble	78 536	30 494	109 030			5 378	450 124
%	22,4	30,4			24,2	1,2	

Lecture - 24,2 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,2 % à en suivre deux.

Présentation

À la rentrée 2010, 463 200 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé), dont 67,9 % en terminale générale. [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. En série générale, les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2]. Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : le choix des mathématiques s'établit autour de 20 %, l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent 34 à 35 % des élèves.

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, « Arts » pour un élève sur quatre, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent près d'un élève sur dix.

Jusqu'en 2009, les élèves de terminale ES optaient majoritairement pour les sciences économiques et sociales (36 %). Depuis, le choix de cette option diminue et arrive maintenant à égalité avec l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (33,5 %) ; le choix de l'option mathématiques reste stable (31,9 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telle la deuxième langue vivante en STI, STL et ST2S [2]. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 25,4 % en STL et 27,1 % en STI [4].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classes de première générale et technologique

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social (en remplacement de SMS depuis la rentrée 2008) ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtellerie : terminale technologique ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS

Éducation physique et sportive.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	123 835	41 965	78 929	62 730	30 452	16 505	6 110	2 360	266	653	363 805
Privé	34 961	9 987	25 049	13 658	4 568	9 245	1 313	480	9	173	99 443
Ensemble	158 796	51 952	103 978	76 388	35 020	25 750	7 423	2 840	275	826	463 248
Répartition (%)	34,3	11,2	22,4	16,5	7,6	5,6	1,6	0,6	0,1	0,2	100,0
dont filles (%)	45,2	78,7	61,0	56,0	10,6	92,8	56,1	45,9	49,5	69,2	54,5

(1) Y compris 54 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2010 par les élèves de terminale selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives							
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths
S	12 943	2 784	(1)	7 919	.	.	.	36 176
L	3 714	1 169	(1)	9 577	27 304	12 850	.	4 662
ES	3 268	566	(1)	5 329	35 711	.	34 647	33 620
STG	.	.	(1)	310
STI	.	.	8 111
ST2S	.	.	6 775
STL	.	.	1 699

(suite) Terminales	Physique chimie	Sc.de la vie et Terre (2)		Sc. de l'ing.	Biologie écologie	Arts facult	EPS (3)	Effectifs terminale
		dominante	spécialité					
S	56 750	142 961	56 303	15 825	10	11 687	7 026	158 796
L	11 198	796	51 952
ES	7 729	3 841	103 978
STG	2 662	2 427	76 388
STI	809	1 123	35 020
ST2S	136	145	25 750
STL	96	139	7 423

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves). (2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière. (3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement de spécialité en terminale générale en 2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles
S	SVT - Maths (1)	18,9	25,2	20,3	37,6
	SVT - Physique-chimie	33,6	35,7	34,0	46,3
	SVT - Sc.de la vie et Terre	36,0	34,7	35,7	57,7
	Sc. ingénieur (2)	11,5	4,4	10,0	12,7
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,2
L	LV renforcée	50,0	62,4	52,3	78,1
	LV3	12,9	8,4	12,1	85,3
	Langues anciennes	1,6	1,2	1,5	70,1
	Arts	27,0	16,2	25,0	77,1
	Mathématiques	8,5	11,8	9,1	80,2
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	78,8
	ES	LV renforcée	35,4	32,0	34,6
Sc.éco et sociales	35,0	28,8	33,5	56,1	
Mathématiques	29,6	39,2	31,9	59,5	
Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	61,2	

(1) Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

(2) La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

[4] Les options facultatives en terminale selon la série en 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative					Effectif de term.
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	33 019	12 638	45 657	28,8	3 268	158 796
L	13 833	4 115	17 948	34,5	1 287	51 952
ES	13 449	6 514	19 963	19,2	773	103 978
Séries générales	60 301	23 267	83 568		5 328	314 726
%	24,6	33,2		26,6	1,7	
STG	4 438	892	5 330	7,0	71	76 388
STI	8 134	1 348	9 482	27,1	487	35 020
ST2S	86	26	112	<1	6	25 750
STL	1 706	183	1 889	25,4	44	7 423
Séries techno	14 364	2 449	16 813		608	144 581
%	12,4	8,5		11,6	<1	
Ensemble	74 665	25 716	100 381		5 936	459 307
%	20,7	26,0		21,9	1,3	

Lecture - 21,9 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,3 % à en suivre deux.

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des situations particulières.

L'anglais est étudié par 5 049 000 d'élèves, soit 94,7 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (95,9 %) que dans les établissements publics (94,3 %). L'allemand est choisi par 7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 83,1 % [2]. L'espagnol se stabilise depuis 2009 autour de 71 % contre 70 % les années précédentes. Il est plus appris dans le secteur privé (73,7 %) que dans le secteur public (70,7 %). L'allemand comme deuxième langue reste stable (14,7 % en 2010, 14,8 % en 2009 et 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,6 %) qu'au collège (12,9 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (12,4 %), le russe (6,8 %), le portugais (4,1 %), puis l'allemand (3,1 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97,9 % des élèves, l'espagnol à 41 %, l'allemand à 15,4 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4,2 %) [3]. On notera, de 2008 à 2010, une stabilisation de l'étude de l'allemand sur l'ensemble du second degré après une longue période de baisse.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. L'apprentissage à part égale de deux premières langues (ou « bilangüisme ») dès la sixième se développe (13,5 % des élèves en 2010, 12,1 % en 2009, 11 % en 2008, 9,8 % en 2007, 5,4 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et, est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs).

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

Les formations

- Collège : classes de sixième à troisième, DIMA, ULIS (ex-UPI) et dispositifs-relais.
- Lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.
- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	795 059	(3) 794 155	99,9	92 422	775 279	24 561	4 962	4 139
Cinquième	772 665	(3) 772 002	99,9	90 725	751 182	31 230	5 032	3 725
Quatrième	770 949	770 593	100,0	48 559	712 554	7 531	753	1 196
Troisième	766 615	765 102	99,8	47 430	708 144	7 666	698	1 164
DIMA, ULIS, dispo-relais	21 161	18 690	88,3	414	17 970	205	53	48
Total collège hors SEGPA (1)	3 126 449	3 120 542	99,8	279 550	2 965 129	71 193	11 498	10 272
SEGPA	95 554	95 218	99,6	3 154	90 933	1 000	58	73
Seconde	502 228	502 042	100,0	27 956	468 737	4 061	351	937
Première	460 201	460 077	100,0	24 572	429 632	4 578	340	955
Terminale	463 248	463 126	100,0	25 569	430 306	5 721	388	1 142
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 425 245	100,0	78 097	1 328 675	14 360	1 079	3 034
Total lycée professionnel (1)	705 536	693 035	98,2	13 934	664 285	13 957	464	395
Total second degré	5 353 216	5 334 040	99,6	374 735	5 049 022	100 510	13 099	13 774
%				7,0	94,7	1,9	0,2	0,3
Public	4 213 928	4 201 906	99,7	314 812	3 963 758	79 664	12 007	10 533
Privé	1 139 288	1 132 134	99,4	59 923	1 085 264	20 846	1 092	3 241

(1) Voir rubrique « Définitions ». (2) Y compris langues apprises par correspondance.

(3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 107 208 élèves de sixième (13,5 %), et 109 892 élèves de cinquième (14,2 %). Lecture - En 2010, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Langue étudiée						dont langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)		
Quatrième	770 949	771 091	100,0	96 349	58 819	561 482	46 532	7 909	163	
Troisième	766 615	731 857	95,5	97 210	56 481	526 817	44 040	7 309	207	
Total 4^e + 3^e	1 537 564	1 502 948	97,7	193 559	115 300	1 088 299	90 572	15 218	370	
Seconde	502 228	501 379	99,8	88 187	32 887	346 774	27 426	6 105	187	
Première	460 201	417 347	90,7	77 188	28 530	283 537	22 677	5 415	259	
Terminale	463 248	410 223	88,6	68 491	30 592	282 830	22 844	5 466	282	
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 328 949	93,2	233 866	92 009	913 141	72 947	16 986	728	
Total lycée professionnel (1)	705 536	217 319	30,8	20 686	9 134	173 506	11 178	2 815	194	
Ensemble	3 668 777	3 049 216	83,1	448 111	216 443	2 174 946	174 697	35 019	1 292	
%				14,7	7,1	71,3	5,7	1,1		
Public	2 872 260	2 386 558	83,1	341 047	182 666	1 686 729	150 594	25 522	1 009	
Privé	796 517	662 658	83,2	107 064	33 777	488 217	24 103	9 497	283	

(1) Voir « Définitions ».

(2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2010, 83,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,7 % apprennent l'allemand.

[3] Les langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2010 (toutes modalités confondues) (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Langue étudiée											
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	Autres (3)
Collège hors SEGPA	3 126 449	473 152	3 080 456	1 160 081	102 138	3 513	6 522	5 559	2 091	3 331	176	31 157	3 639
SEGPA	95 554	3 154	90 933	1 000	58		64					53	9
Lycée GT (2)	1 425 677	315 095	1 420 785	944 200	115 174	10 149	6 931	15 344	4 564	3 548	3 126	7 282	10 229
Lycée pro (2)	705 536	34 620	673 419	187 463	11 642	21	779	63	194	81		667	1 878
Total 2^e degré	5 353 216	826 021	5 265 593	2 292 744	229 012	13 683	14 296	20 966	6 849	6 960	3 302	39 159	15 755
%		15,4	98,4	42,8	4,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,3
Public	4 213 928	657 924	4 146 473	1 779 252	194 272	12 286	13 589	14 724	6 276	415	2 361	32 056	12 400
Privé	1 139 288	168 097	1 119 120	513 492	34 740	1 397	707	6 242	573	6 545	941	7 103	3 355
Rappel 2009	5 331 729	15,4	97,9	41,0	4,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	< 0,1	0,7	0,2
Rappel 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4	0,2

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Voir rubrique « Définitions ».

(3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2010, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 296 100 élèves en 2010, soit 5,7 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %), et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (10,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (81,3 % contre 62,6 % dans le public). Dans l'ensemble, la part des filles restent stables avec 59,2 %.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 3 % en Corse, en Guadeloupe et en Martinique, à plus de 6 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, La Réunion, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse où le choix de l'italien est supérieur, à Nice où l'anglais est presque à part égale avec l'italien, à Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice, après l'italien) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2010, les sections européennes scolarisent 24 000 élèves de plus qu'en 2009, soit une progression de 9,4 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 500 élèves, ont augmenté de 10,2 %.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale ») pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Les formations

- Lycée d'enseignement général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.10.

[1] Élèves du second degré inscrits en section européenne ou internationale à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif Public		Effectif Privé		Effectif Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 231 762	8 729	335 962	2 478	1 567 724	11 207	0,7	48,9	53,7
4 ^e -3 ^e	1 203 857	113 254	333 707	28 471	1 537 564	141 725	9,2	49,5	58,4
Total 6^e à 3^e	2 435 619	121 983	669 669	30 949	3 105 288	152 932	4,9	49,2	58,1
2 nd générale et technologique	394 527	40 134	107 701	11 011	502 228	51 145	10,2	54,1	61,1
1 ^{re} et terminale générale	491 883	58 515	144 613	15 061	636 496	73 576	11,6	55,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologique	229 576	3 230	57 377	968	286 953	4 198	1,5	51,8	50,4
Total lycée général et techno	1 115 986	101 879	309 691	27 040	1 425 677	128 919	9,0	54,3	61,2
Lycée professionnel	552 417	11 454	153 119	2 755	705 536	14 209	2,0	45,0	53,2
Ensemble	4 104 022	235 316	1 132 479	60 744	5 236 501	296 060	5,7	50,0	59,2

Lecture - 296 060 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,2 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	147 268	37 212	34 641	11 987	1 004	2 575	629	235 316
Privé	49 413	5 008	5 546	562	.	215	.	60 744
Total	196 681	42 220	40 187	12 549	1 004	2 790	629	296 060
%	66,4	13,8	12,6	4,1	0,3	0,8	0,2	100,0
Sections européennes	187 606	40 455	37 773	11 390	432	2 081	73	279 810
Sections internationales	9 075	1 765	2 414	1 159	572	709	556	16 250
Part des filles (%)	59,0	56,9	62,6	59,9	57,3	55,8	56,0	59,2

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 12,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Section européenne		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 112	8 823	3,7	58,8	15,9	10,2	14,8	0,2	-	100,0
Amiens	158 245	6 711	4,2	75,0	19,7	3,8	0,9	-	0,5	100,0
Besançon	92 327	4 660	5,0	70,0	16,1	12,0	2,0	-	-	100,0
Bordeaux	241 046	11 971	5,0	65,4	8,5	23,4	1,3	1,1	0,2	100,0
Caen	116 260	8 314	7,2	83,7	7,2	8,5	0,5	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 310	6 587	6,9	73,8	8,7	14,1	3,4	-	-	100,0
Corse	20 418	261	1,3	42,1	6,5	-	51,3	-	-	100,0
Créteil	353 246	11 117	3,1	76,0	17,4	4,8	1,1	0,7	-	100,0
Dijon	121 057	3 798	3,1	82,8	11,9	4,2	1,2	-	-	100,0
Grenoble	260 451	14 467	5,6	70,6	3,1	4,9	21,4	-	-	100,0
Lille	355 537	24 154	6,8	81,0	10,0	7,8	1,1	-	0,1	100,0
Limoges	49 596	2 764	5,6	89,1	4,8	5,1	-	0,9	-	100,0
Lyon	251 716	16 487	6,5	63,4	20,3	7,6	8,3	0,4	-	100,0
Montpellier	207 663	14 070	6,8	62,4	7,1	29,2	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	186 782	10 157	5,4	32,5	44,5	15,3	7,7	-	-	100,0
Nantes	284 115	13 571	4,8	77,9	8,9	11,7	1,6	-	-	100,0
Nice	161 354	6 638	4,1	36,1	8,2	20,7	35,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 950	9 478	4,9	83,0	5,9	10,7	0,4	-	-	100,0
Paris	161 332	9 941	6,2	49,3	19,5	13,2	2,7	14,2	1,0	100,0
Poitiers	126 999	5 090	4,0	72,5	13,7	12,0	1,5	-	0,4	100,0
Reims	105 917	4 949	4,7	62,1	27,5	10,4	-	-	-	100,0
Rennes	254 011	15 713	6,2	78,4	5,7	15,1	0,6	0,2	-	100,0
Rouen	155 547	9 781	6,3	77,8	10,7	8,0	2,2	0,7	0,7	100,0
Strasbourg	146 067	9 548	6,5	53,4	43,2	3,3	0,1	-	-	100,0
Toulouse	214 832	13 669	6,4	52,7	7,6	37,7	1,8	0,1	-	100,0
Versailles	470 342	27 485	5,8	65,2	19,1	15,1	0,1	-	0,5	100,0
Guadeloupe	49 856	1 220	2,4	72,1	7,3	20,6	-	-	-	100,0
Guyane	29 144	672	2,3	58,8	-	28,4	-	-	12,8	100,0
Martinique	40 508	1 046	2,6	48,9	-	51,1	-	-	-	100,0
La Réunion	97 761	6 668	6,8	53,5	26,5	16,9	-	3,2	-	100,0
Total	5 236 501	279 810	5,3	67,0	14,5	13,5	4,1	0,7	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais.

Lecture - 5,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 14,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 21,8 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2010, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint à peine 19 % en 2010, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (23,3 %) que dans ceux du secteur public (17,6 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,6 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,3 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16,1 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et de terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (8,1 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14,2 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège, où 19,4 % des collégiens sont dans ce cas, et le lycée, où les lycéens généraux et technologiques ne sont plus que 5,8 % à étudier une langue ancienne [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Étude du latin et du grec ancien

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels.

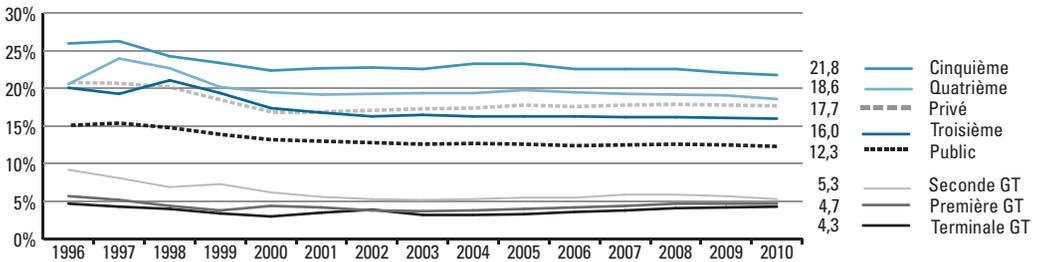
En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectif total	Latin		Grec ancien	
			Effectif	%	Effectif	%
Public	Cinquième	606 778	122 575	20,2	.	.
	Quatrième	603 603	105 606	17,5	.	.
	Troisième	600 254	90 237	15,0	15 557	2,6
	Total cinquième à troisième	1 810 635	318 418	17,6	15 557	(1) 2,6
	Seconde générale et technologique	394 527	15 910	4,0	4 922	1,2
	Première générale et technologique	357 654	13 083	3,7	3 592	1,0
	Terminale générale et technologique	363 805	12 347	3,4	3 089	0,8
	Total second cycle général et technologique	1 115 986	41 340	3,7	11 603	1,0
	Total Public	2 926 621	359 758	12,3	27 160	(1) 1,6
	Privé	Cinquième	165 887	45 968	27,7	.
Quatrième		167 346	38 015	22,7	.	.
Troisième		166 361	32 639	19,6	3 539	2,1
Total cinquième à troisième		499 594	116 622	23,3	3 539	2,1
Seconde générale et technologique		107 701	10 519	9,8	1 849	1,7
Première générale et technologique		102 547	8 638	8,4	1 564	1,5
Terminale générale et technologique		99 443	7 578	7,6	1 430	1,4
Total second cycle général et technologique		309 691	26 735	8,6	4 843	1,6
Total Privé		809 285	143 357	17,7	8 382	(1) 1,8
Public + Privé		Cinquième	772 665	168 543	21,8	.
	Quatrième	770 949	143 621	18,6	.	.
	Troisième	766 615	122 876	16,0	19 096	2,5
	Total cinquième à troisième	2 310 229	435 040	18,8	19 096	2,5
	Seconde générale et technologique	502 228	26 429	5,3	6 771	1,3
	Première générale et technologique	460 201	21 721	4,7	5 156	1,1
	Terminale générale et technologique	463 248	19 925	4,3	4 519	1,0
	Première et terminale S	327 410	27 300	8,3	6 101	1,9
	Première et terminale L	102 552	7 548	7,4	2 373	2,3
	Première et terminale ES	206 534	6 798	3,3	1 201	0,6
	Total second cycle général et technologique	1 425 677	68 075	4,8	16 446	1,2
	Total Public + Privé	3 735 906	503 115	13,5	35 542	(1) 1,6

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996 (%)



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total de la classe	Une seule		Les deux	Ensemble	
		Latin	Grec	Latin + Grec	Effectif	%
Cinquième	772 665	168 543	.	.	168 543	21,8
Quatrième	770 949	143 621	.	.	143 621	18,6
Troisième	766 615	117 510	13 730	5 366	136 606	17,8
Total cinquième à troisième	2 310 229	429 674	13 730	5 366	448 770	19,4
Seconde générale et technologique	502 228	25 582	5 924	847	32 353	6,4
Première générale et technologique	460 201	20 916	4 351	805	26 072	5,7
Terminale générale et technologique	463 248	19 193	3 787	732	23 712	5,1
Première et terminale S	327 410	26 558	5 359	742	32 659	10,0
Première et terminale L	102 552	6 834	1 659	714	9 207	9,0
Première et terminale ES	206 534	6 717	1 120	81	7 918	3,8
Total second cycle GT	1 425 677	65 691	14 062	2 384	82 137	5,8
Total	3 735 906	495 365	27 792	7 750	530 907	14,2

Présentation

Pour l'année scolaire 2010-2011, 95 600 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) dans un établissement de France métropolitaine ou des DOM, soit 3 300 élèves de moins que l'année passée (- 3,4 %). Depuis leur création à la rentrée 1995 en remplacement des anciennes sections d'enseignement spécial (SES), les effectifs de SEGPA ont diminué de 20 000 élèves, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA vers un CAP en lycée professionnel au détriment d'un CAP de SEGPA [1]. La fermeture progressive de ces derniers s'est achevée cette année, et aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de SEGPA de la 6^e à la 3^e.

Alors que les élèves de premier cycle hors SEGPA sont majoritairement « à l'heure » (78,5 %), les élèves de SEGPA ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : à peine plus de 1 % des élèves de SEGPA de premier cycle sont « à l'heure » [2].

La proportion d'élèves inscrits en SEGPA varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,3 % de collégiens dans ces sections, contre 4,5 % pour l'académie d'Amiens. Les académies d'outre-mer, comme la Guyane (4,6 %) et la Martinique (4,8 %) ont aussi des proportions assez fortes d'élèves inscrits en SEGPA [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique est 11 ans à l'entrée en sixième, et 15 ans à l'entrée dans le second cycle professionnel. Les élèves qui sont dans ce cas sont dits « à l'heure ».

Enseignements adaptés du second degré

Dispensés dans des structures (SEGPA, EREA) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

- « La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap », Données sociales 2002-2003, INSEE.

[1] Évolution des effectifs des SEGPA

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Sixième à troisième	46 768	105 663	101 976	99 640	97 298	95 348	93 187	91 960
Formation professionnelle	65 933	5 354	1 692	1 274	1 042	796	684	(1)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	100 914	98 340	96 144	93 871	91 960
SEGPA en EREA	6 221	5 628	5 876	5 683	5 614	5 127	5 021	3 594
Total	118 922	116 645	109 544	106 597	103 954	101 271	98 892	95 554

(1) Fermeture des préparations au CAP de SEGPA ; les élèves sont orientés en lycée professionnel.

[2] Répartition des élèves de SEGPA selon le sexe et l'âge en 2010

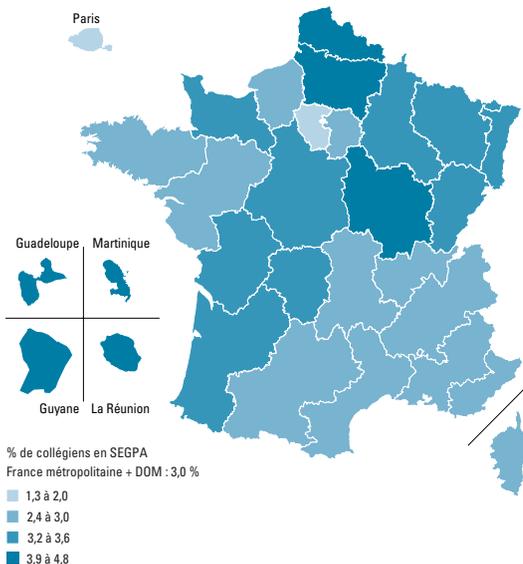
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		SEGPA				Hors SEGPA % (1)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	11 ans	63	44	107	0,5	83,4
	12 ans	11 596	7 607	19 203	95,4	15,6
	13 ans ou plus	511	305	816	4,1	1,0
	Total	12 170	7 956	20 126	100,0	100,0
Cinquième	12 ans	220	117	337	1,4	78,9
	13 ans	13 858	8 583	22 441	94,0	19,4
	14 ans ou plus	724	363	1 087	4,6	1,7
	Total	14 802	9 063	23 865	100,0	100,0
Quatrième	13 ans	172	101	273	1,1	75,5
	14 ans	15 046	9 112	24 158	93,8	22,2
	15 ans ou plus	822	490	1 312	5,1	2,3
	Total	16 040	9 703	25 743	100,0	100,0
Troisième	14 ans	195	115	310	1,2	71,1
	15 ans	14 733	9 201	23 934	92,7	25,5
	16 ans ou plus	978	598	1 576	6,1	3,4
	Total	15 906	9 914	25 820	100,0	100,0
Total		58 918	36 636	95 554		

(1) Voir pages 4.4 et 4.7.

[3] Proportion d'élèves de collège en SEGPA

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Au cours de l'année 2010-2011, 75 100 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré (73 % en classe ordinaire et 27 % en ULIS) [1].

76 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont âgés de douze à quinze ans alors que cette proportion est de 56 % pour l'ensemble du second degré. Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 31 % pour les autres élèves du second degré).

Un tiers des élèves handicapés sont des filles (34 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (40 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés [2]. 17 % des élèves en bénéficient, dont plus des trois quarts (80 %) à temps partiel. Dans 63 % des cas, il s'agit d'un accompagnement par un assistant d'éducation. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (40 % d'entre eux), de troubles visuels (30 %) et de troubles associés (27 %).

Outre l'accompagnement par un AVS-I, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

15 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire bénéficient de l'aide d'un enseignant spécialisé. 29 % des élèves souffrant de déficiences intellectuelles et cognitives et un élève déficient auditif sur cinq sont ainsi aidés.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne deux tiers des élèves présentant des troubles visuels, un tiers des déficients auditifs et la moitié des élèves handicapés moteur.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.

- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.

- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...

- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.

- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.

- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]). Voir 3.6.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir 4.21).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris SEGPA et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
11 ans et moins	3 662	6,7	28,8	247	1,2	38,1	3 909	5,2	29,4
12 ans	11 856	21,6	30,8	4 582	22,7	37,4	16 438	21,9	32,6
13 ans	11 018	20,1	29,6	4 906	24,3	39,7	15 924	21,2	32,7
14 ans	9 875	18,0	30,4	4 255	21,0	38,9	14 130	18,8	33,0
15 ans	7 466	13,6	31,7	3 296	16,3	39,2	10 762	14,3	34,0
16 ans	4 229	7,7	35,8	1 347	6,7	41,1	5 576	7,4	37,1
17 ans	3 076	5,6	38,7	833	4,1	46,3	3 909	5,2	40,3
18 ans	1 968	3,6	40,0	455	2,2	48,1	2 423	3,2	41,6
19 ans	1 012	1,8	40,1	224	1,1	45,1	1 236	1,6	41,0
20 ans et plus	703	1,3	43,8	84	0,4	52,4	787	1,0	44,7
Total	54 865	100,0	32,0	20 229	100,0	39,6	75 094	100,0	34,0

Lecture - 21,6 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 12 ans. 30,8 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-I (1)		EVS-I (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	226	869	67	689	26 801	28 652
Troubles du psychisme	160	806	58	623	10 019	11 666
Troubles du langage et de la parole	118	1 870	49	1 184	11 209	14 430
Troubles auditifs	57	206	16	106	3 014	3 399
Troubles visuels	139	321	49	160	1 563	2 232
Troubles viscéraux	87	152	56	111	2 193	2 599
Troubles moteurs	866	1 373	312	795	4 982	8 328
Plusieurs troubles associés	123	338	44	220	1 991	2 716
Autres troubles	12	76	5	54	925	1 072
Total	1 788	6 011	656	3 942	62 697	75 094
%	2,4	8,0	0,9	5,2	83,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	29,1	5,2	33,6
Troubles du psychisme	14,2	4,4	14,0
Troubles du langage et de la parole	5,8	26,6	10,7
Troubles auditifs	21,0	31,9	20,2
Troubles visuels	13,5	68,6	25,9
Troubles viscéraux	2,2	10,9	15,7
Troubles moteurs	7,7	52,4	37,8
Plusieurs troubles associés	15,8	27,7	33,8
Autres troubles	9,8	9,7	9,4
Total	14,8	18,6	24,8

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classes ordinaires.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 75 100 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire du second degré.

Les collèges, SEGPA comprises, accueillent 80 % des élèves handicapés scolarisés, les 20 % restant se répartissant de la manière suivante : 8 % sont accueillis en lycée professionnel, 9 % en lycée général et technologique et 3 % en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) [1].

Les trois quarts des élèves bénéficient d'une scolarisation individuelle et un élève handicapé sur cinq est scolarisé en SEGPA.

Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : ils sont moins scolarisés individuellement et moins présents dans les établissements du second cycle. Leur présence dans une classe ordinaire en collège tient surtout à leur scolarisation en SEGPA.

À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) sont les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 30 % des élèves handicapés en collège (hors SEGPA), 40 % en lycée professionnel et 59 % en lycée général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 20 200 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public [2].

Les ULIS accueillent 3 000 élèves de plus que l'année passée (+ 18 %). Un peu plus d'un quart (27 %) des élèves handicapés scolarisés dans le second degré relèvent de ce mode de scolarisation, contre 34 % pour le premier degré. La quasi-totalité des élèves handicapés scolarisés en ULIS fréquentent un collège [1].

En collège, les élèves scolarisés en ULIS représentent 29 % des effectifs. Ils sont plus présents dans les académies de Guyane (1,5 %) et de Guadeloupe (1,2 %) et le sont moins dans les académies de Toulouse, Rouen, Versailles, Grenoble, Strasbourg, Créteil, Aix-Marseille, Lille, Nancy-Metz et de Nice (moins de 0,5 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

Voir 4.20.

SEGPA

Voir 4.19.

EREA

Voir 4.19.

La scolarisation individuelle

Dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

La scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale du handicap (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO
Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré par type de déficience et type d'établissement en 2010-2011

(France métro + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Collège			LP		LEGT		EREA (1)	Total
	Cl ordinaire	SEGPA	ULIS	Cl ordinaire	ULIS	Cl ordinaire	ULIS		
Troubles intellectuels et cognitifs	3 016	8 902	12 910	830	1 395	380	458	761	28 652
Troubles du psychisme	5 215	3 524	1 324	591	154	460	53	345	11 666
Troubles du langage et de la parole	9 366	1 285	1 312	1 068	23	1 233	23	120	14 430
Troubles auditifs	1 485	200	450	484	34	601	62	83	3 399
Troubles visuels	1 065	90	124	244	10	563	17	119	2 232
Troubles viscéraux	1 469	135	49	290	9	626	2	19	2 599
Troubles moteurs	4 128	303	884	831	52	1 625	59	446	8 328
Plusieurs troubles associés	1 023	485	604	168	46	171	18	201	2 716
Autres troubles	549	175	46	89	1	164	3	45	1 072
Total	27 316	15 099	17 703	4 595	1 724	5 823	695	2 139	75 094

(1) Dont 107 jeunes scolarisés en ULIS.

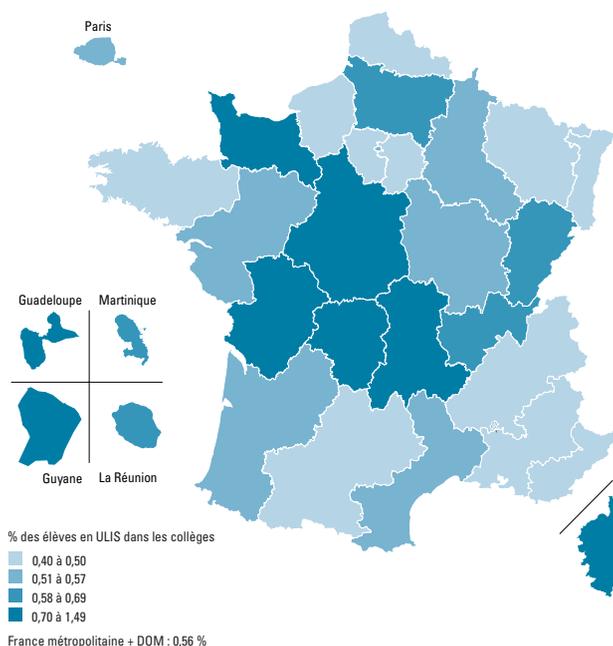
[2] Évolution des effectifs des ULIS

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Public	1 937	5 332	6 973	8 523	10 570	13 138	15 457	18 136
Privé	174	656	792	827	1 004	1 356	1 728	2 093
Total	2 111	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	91,3	90,6	89,9	89,7

[3] Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2010-2011 (%)

(Public + privé)



Présentation

Depuis 1995, le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés, a diminué de plus de moitié, passant de 362 100 en 1995 à 151 500 en 2010 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La part de ces élèves est ainsi passée de 6,3 % en 1995 à 4,1 % dix ans plus tard ; elle atteint 2,9 % à la rentrée 2010 [1]. Le nombre d'élèves de nationalité étrangère est fortement lié aux flux d'entrées sur le sol français et à la politique migratoire de la France, ainsi qu'à la naturalisation des étrangers.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et la Turquie. Dans le second degré hors enseignement adapté (SEGPA), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste, en 2010-2011, nettement plus élevée dans le secteur public (3,1 %) que dans le secteur privé (1,8 %). Dans l'enseignement adapté, la proportion d'élèves étrangers atteint 3,8 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement. En 2010-2011, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (4,4 %) que dans le second cycle général et technologique (2,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (13,6 %), de Corse (7,4 %), de Paris (7,3 %), et de Créteil (6,6 %). Ce sont les académies de Martinique (0,5 %) et de La Réunion (0,1 %) qui en accueillent le moins. En France métropolitaine, les proportions les plus faibles (autour de 1 %) s'observent dans un « arc » Ouest-Nord : Caen, Lille, Rennes (1,1 %), et Nantes (1,2 %) [4].

Au total, 6 000 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 2,7 % des élèves du second degré. Du fait de sa situation géographique très particulière, la Guyane accueille 70 % de ces élèves.

Définitions

Champ

Établissements publics et privés dépendants du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Élèves de nationalité étrangère

L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable. Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; par conséquent, les enfants des couples dits « mixtes » sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France, par exemple) et de la population d'origine étrangère.

SEGPA

Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

① Pour en savoir plus

- É. De Lacerda, X. Niel, « Collégiens et lycéens étrangers », *Éducation & formations*, n° 49, mars 1997.

- « Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés », *Ville-école-intégration* (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

- Note d'Information, 06.08.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995 1996	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Élèves de nationalité étrangère	362 134	263 661	231 360	226 904	201 128	179 385	163 881	153 830	151 518
% du nombre d'élèves	6,3	4,7	4,2	4,1	3,7	3,3	3,1	2,9	2,9

[2] Les élèves de nationalité étrangère selon la nationalité en 2010

(France métropolitaine + DOM, Public+Privé)

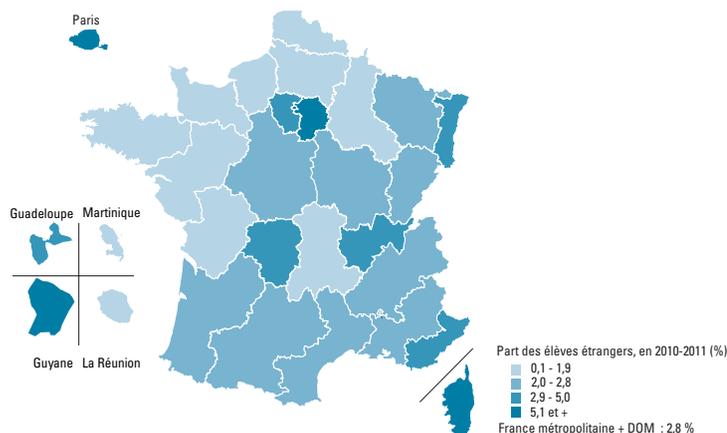
	2 nd degré (hors enseignement adapté)		Enseignement adapté		Ensemble	
	Total	dont Public	Total	dont Public	Total	dont Public
Algériens	11 500	10 387	321	304	11 821	10 691
Marocains	17 901	16 941	528	518	18 429	17 459
Tunisiens	6 210	5 846	163	161	6 373	6 007
Autres nationalités d'Afrique	25 161	22 167	653	639	25 814	22 806
Espagnols	1 926	1 329	27	25	1 953	1 354
Portugais	15 293	13 598	409	397	15 702	13 995
Italiens	2 447	1 924	29	29	2 476	1 953
Autres nationalités de l'Union européenne	18 378	13 199	203	196	18 581	13 395
Autres nationalités d'Europe	9 450	7 832	296	289	9 746	8 121
Turcs	13 459	12 640	552	545	14 011	13 185
Chinois	3 631	3 108	12	12	3 643	3 120
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 248	1 032	9	9	1 257	1 041
Autres nationalités	21 293	17 889	419	408	21 712	18 297
Total	147 897	127 892	3 621	3 532	151 518	131 424
% du total d'élèves	2,8	3,1	3,8	3,9	2,8	3,1
dont DOM	5 764	5 521	231	231	-	-

[3] Les élèves de nationalité étrangère selon le cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Premier cycle	SEGPA	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno	Total
Public	Nombre d'élèves étrangers	70 180	3 532	27 640	30 072	131 424
	% du nombre d'élèves	2,9	3,9	5,0	2,7	3,1
Privé	Nombre d'élèves étrangers	11 652	89	2 973	5 380	20 094
	% du nombre d'élèves	1,7	2,1	2,0	1,7	1,8
Public + Privé	Nombre d'élèves étrangers	81 832	3 621	30 613	35 452	151 518
	% du nombre d'élèves	2,6	3,8	4,4	2,5	2,8
dont DOM	Nombre d'élèves étrangers	3 059	231	1 730	975	5 995
	% du nombre d'élèves	2,4	4,2	4,4	2,5	2,7

[4] Proportion d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré selon l'académie en 2010 (%)



Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 149 900 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2009, l'effectif global est en baisse de 2 200 élèves dont 1 000 dans le secteur privé (- 1,0 %) et 1 200 dans le secteur public (- 2,3 %).

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 62,9 % du total des élèves. Le second cycle général et technologique représente 16,8 % et le premier cycle 20,3 %. Cette répartition dépend toutefois du secteur d'enseignement. Ainsi, si l'importance du professionnel se constate dans le privé (65,1 %) comme dans le public (58,4 %), les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 36,1 % contre 7,3 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,5 % dans le secteur public contre 27,6 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent 5,1 % des élèves du second cycle professionnel, contre 13,1 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 82,0 % pour le public contre 56,3 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 56,7 % des effectifs scolaires du secteur privé contre 44,9 % de ceux du public.

Lors de la session 2010, les taux de réussite aux BEPA et BTA ont fortement augmenté (respectivement + 4,2 et + 6,9 points), tout comme, dans une moindre mesure, la réussite au CAPA (+ 0,2 point) et au baccalauréat professionnel (+ 0,7 point). À l'inverse, les taux de succès des candidats aux baccalauréats scientifique (- 2,7 points) et technologique (- 1,5 point) sont en baisse [2]. L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 828 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 226 et le secteur privé 602.

Définitions

L'enseignement agricole

Il est sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT). Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

CAP (A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A)

Brevet d'études professionnelles (agricoles).

BT (A)

Brevet de technicien (agricole).

Le baccalauréat général série S

Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique

Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Sources :

- [1] Système d'information SAFRAN du MAAPRAT – Traitements MENJVA-MESR DEPP.
- [2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

① Pour en savoir plus

Site Internet : www.educagri.fr

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Total	dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	dont filles (%)
Quatrième	847	22,8	1,7	11 090	35,1	11,0	11 937	34,3
Troisième	1 882	30,2	3,8	16 618	42,5	16,5	18 500	41,2
Total premier cycle	2 729	27,9	5,5	27 708	39,5	27,6	30 437	38,5
CAP 1 an	.	.	.	57	43,9	0,1	57	43,9
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	848	53,3	1,7	4 851	63,0	4,8	5 699	61,5
2 ^e année de CAPA, CAP en 2 ans	616	60,7	1,2	3 680	62,5	3,7	4 296	62,3
Total CAPA, CAP	1 464	56,4	3,0	8 588	62,6	8,5	10 052	61,7
Seconde BEPA, BEP	2 007	93,0	4,1	10 540	90,5	10,5	12 547	90,9
Terminale BEPA, BEP	1 714	90,4	3,5	9 497	91,5	9,4	11 211	91,3
Total BEPA, BEP	3 721	91,8	7,5	20 037	91,0	19,9	23 758	91,1
Seconde professionnelle	7 370	30,0	14,9	9 518	36,6	9,5	16 888	33,8
Première professionnelle	11 556	38,6	23,4	18 525	52,1	18,4	30 081	46,9
Terminale professionnelle	4 748	45,5	9,6	8 782	65,7	8,7	13 530	58,6
Total bac professionnel (1)	23 674	37,3	47,9	36 825	51,4	36,6	60 499	45,9
Total second cycle professionnel	28 859	45,3	58,4	65 450	65,0	65,1	94 309	59,0
Seconde GT	5 897	48,0	11,9	2 300	47,8	2,3	8 197	47,9
Première S	1 548	58,4	3,1	454	48,9	0,5	2 002	56,2
Première STL	159	62,3	0,3	.	.	.	159	62,3
Première STAV	4 003	42,8	8,1	1 887	48,2	1,9	5 890	44,5
Première BTA	24	54,2	0,0	.	.	.	24	54,2
Total première GT	5 734	47,6	11,6	2 341	48,3	2,3	8 075	47,8
Terminale S	1 325	57,4	2,7	419	52,5	0,4	1 744	56,3
Terminale STL	134	65,7	0,3	.	.	.	134	65,7
Terminale STAV	4 339	41,8	8,8	2 038	45,4	2,0	6 377	43,0
Terminale BTA	401	36,9	0,8	259	40,5	0,3	660	38,3
Total terminale GT	6 199	45,4	12,5	2 716	46,1	2,7	8 915	45,6
Total second cycle GT	17 830	46,9	36,1	7 357	47,3	7,3	25 187	47,1
Total second degré	49 418	44,9	100,0	100 515	56,7	100,0	149 933	52,8

(1) Baccalauréat professionnel en 2 ou 3 ans.

(2) Dont 217 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère de l'éducation nationale et ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche).

[2] Résultats aux examens, session 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno
Présentés	6 517	28 751	738	16 244	1 895	6 868
Admis	5 531	24 256	582	14 611	1 638	5 136
Taux de réussite (%)	84,9	84,4	78,9	89,9	86,4	74,8
Rappel 2009 (%)	84,7	80,2	72,0	89,2	89,1	76,3

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

(France métropolitaine + DOM)

Secteur	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	266	258	220	212	214	215	215	233	231	226
Privé	769	738	628	628	614	611	612	606	606	602
Total	1 035	996	848	840	828	826	827	839	837	828

Présentation

À la fin de l'année scolaire 2006-2007, douze ans après le début de leurs études secondaires, 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat.

La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques. La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 n'est plus scolarisée dans le secondaire. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élevé à 39 %.

Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une amélioration des scolarités secondaires : les jeunes obtiennent davantage le baccalauréat (62 % contre 60 %) et, surtout, poursuivent davantage leurs études. Seuls 8 % des élèves du panel 1995 sortent sans qualification, contre 10 % parmi les élèves du panel 1989 [1]. Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Douze ans après l'entrée en sixième, 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 59 % des enfants d'ouvriers et 37 % de ceux d'inactifs [2].

En conséquence, l'obtention du baccalauréat reste fortement dépendant du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seule la moitié des enfants d'ouvriers et un quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 82 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 17 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Parmi ces derniers, un tiers sont sortis sans qualification du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : un quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 13 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bachelères (69 %) que les garçons (56 %). Douze ans après l'arrivée au collège, 10 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 6 % des filles. Ces écarts sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

Les panels utilisés

- Le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

SES, SEGPA

Section d'éducation spécialisée, section d'enseignement général et professionnel adapté.

La population étudiée

Elle comprend les entrants en sixième (SES-SEGPA incluses) en France métropolitaine de ces deux panels. Ainsi, afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

Le niveau de formation des sortants

- Niveau VI-Vbis : sorties en cours de premier cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

- Niveau V : sorties d'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou première).

- Niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Remarque

À la différence des années précédentes, on prend en compte les entrants en sixième d'enseignement spécialisé, et on utilise une variable de pondération permettant de redresser l'échantillon (à cause des élèves « perdus » au cours de leur scolarité) pour chacun des deux panels d'élèves.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille : « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74.

- « Les projets d'avenir des enfants d'immigrés », INSEE Références, 2005.

- « Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde », *Éducation & formations*, n° 72.

- Note d'Information, 06.11.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en sixième (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel 1995	Panel 1989
	Situation en 2006-2007	Situation en 2000-2001
Bacheliers au terme de douze ans d'études secondaires	62	60
<i>dont : bacheliers généraux</i>	34	
<i>bacheliers technologiques</i>	18	
<i>bacheliers professionnels</i>	10	
Second cycle GT ou professionnel	ε	ε
Sortis du système éducatif	39	46
<i>dont : sans qualification</i>	8	10
<i>niveau V</i>	21	22
<i>niveau IV</i>	10	14

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, 62 sont bacheliers douze ans plus tard (soit, à la fin de l'année scolaire 2006-2007, au terme de douze ans d'études secondaires).

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après			
	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
Agriculteur exploitant	3	16	81	68	5	18	77	63
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	19	74	66	10	21	69	59
Cadre, enseignant	1	6	93	88	2	6	92	87
Profession intermédiaire	3	14	83	76	4	16	80	73
Employé	10	24	67	57	10	25	65	56
Ouvrier	11	30	59	49	13	30	56	47
Inactif	32	32	37	26	31	34	35	29
Âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	3	15	82	74	3	13	84	76
12 ans	23	43	33	24	21	42	38	28
13 ans ou plus	33	50	17	13	35	47	18	11
Sexe de l'élève								
Garçon	10	26	65	56	11	26	62	53
Fillle	6	16	77	69	8	18	74	67

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif douze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu le baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Présentation

Treize ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, 37 % des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, sans avoir redoublé au cours de leur scolarité [1]. Un peu plus d'un quart des élèves sont scolarisés en classe de terminale générale ou technologique, avec un an de retard. Un élève sur quatre est scolarisé dans le second cycle professionnel : plus précisément, 12 % des élèves fréquentent une classe de première professionnelle, 6 % sont en terminale professionnelle, et 8 % en CAP ou BEP. 9 % des élèves ont quitté le système éducatif.

Les filles poursuivent plus souvent leurs études dans l'enseignement supérieur : c'est le cas de 43 % d'entre elles, contre 32 % des garçons. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles, ou à avoir mis fin à leurs études.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite : 45 % des enfants d'ouvriers accèdent à la terminale, contre 88 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale augmente : 87 % des élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur accèdent en terminale contre seulement 27 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement depuis l'entrée en sixième augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans avoir redoublé, alors que c'était le cas de 61 % des enfants dont le père est cadre ou enseignant. Pour les élèves entrés au CP en 1997, ces proportions sont respectivement de 28 % et 68 %.

On observe également des différences de réussite scolaire selon la composition de la famille. Les enfants vivant avec leur père et leur mère sont plus nombreux à parvenir en classe de terminale générale ou technologique. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus le taux d'accès en terminale diminue (à l'exception des enfants uniques), notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Définitions

Les panels utilisés

Le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école, appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.

Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

La population étudiée

Pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des treize premières années d'études.

Pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des huit premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- [1] Panel 1997.

- [2] Panel 1995 et panel 1997.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 06.11.

- CAILLE J. P., ROSENWALD F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, novembre 2006.

- COSNEFROY O., ROCHER T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & Formations*, n° 70, décembre 2004.

[1] Situation scolaire des élèves treize ans après leur entrée au CP

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (en %) année scolaire 2009-2010				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement supérieur	37	32	43	64	23
Second cycle général et techno	27	27	26	26	26
Terminale	23	23	22	23	22
Première	4	4	4	3	4
Second cycle professionnel	26	29	22	8	37
Terminale professionnelle	6	7	5	2	9
Première professionnelle	12	14	11	4	17
BEP	5	5	4	1	7
CAP	3	3	2	1	4
Sortie du système scolaire	9	11	7	2	14
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 23 % des garçons entrés au CP en 1997 sont scolarisés en terminale générale ou technologique treize ans plus tard.

[2] Proportion d'élèves de sixième accédant en terminale générale ou technologique (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

Taux d'accès en terminale	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)		Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 1995 (%)	
	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e
Ensemble	61	42	50	33
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)				
Agriculteur exploitant	61	43	53	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	62	43	54	34
Cadre, enseignant	88	68	83	61
Profession intermédiaire	70	50	64	43
Employé	55	36	44	27
Ouvrier	45	28	34	21
Inactif	38	23	17	8
Selon le diplôme de la mère				
Aucun diplôme	37	21	27	17
CEP ou brevet	50	32	44	28
CAP, BEP	52	34	49	30
Baccalauréat	73	53	72	50
Diplôme du supérieur	87	66	84	63
Inconnu	55	35	33	20
Selon le sexe de l'élève				
Garçon	55	36	43	26
Fille	66	47	58	41
Selon la structure familiale				
Père et mère	62	44	54	36
Monoparentale	52	28	38	24
Recomposée	54	32	39	22
Autre situation	42	20	22	11
Selon la taille de la famille				
Enfant unique	62	40	58	39
2 enfants	64	44	51	34
3 enfants	61	44	43	28
4 enfants	51	34	33	20
5 enfants	48	30	28	20
6 enfants ou plus	46	25	27	17

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - 61 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en terminale générale ou technologique et 42 % y parviennent sans avoir redoublé au cours de leur scolarité secondaire ; 50 % des élèves entrés « à l'heure » ou « en avance » en sixième en 1995 sont parvenus en terminale générale ou technologique, et 33 % sans avoir redoublé dans l'enseignement secondaire.

Présentation

La quasi-totalité des élèves (96 %) atteint la classe de troisième (y compris 3^e SEGPA) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves accomplit tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique ; moins du tiers prépare un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage).

Les passages entre enseignement général et technologique et enseignement professionnel restent très minoritaires : 8 % d'élèves changent d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Si plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants sont devenus bacheliers généraux, moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix partagent cette situation [1]. À l'opposé, le risque de terminer ses études secondaires sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. En particulier, la moitié des enfants d'inactifs et le tiers de ceux d'ouvriers non qualifiés quittent l'enseignement secondaire dans cette situation, qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail.

C'est à la fin de la troisième que ces disparités sociales se creusent. Neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix effectuent toute leur scolarité dans le second cycle général ou technologique des lycées alors que les enfants des catégories sociales plus défavorisées connaissent des parcours beaucoup plus différenciés. Moins de la moitié des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés et seul un quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique.

Au total, 54 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou un an plus tard. Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers.

La meilleure réussite des filles, observable dès l'école élémentaire, se confirme au cours de la scolarité secondaire [2]. 60 % des filles contre moins de la moitié des garçons vont terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat général ou technologique. C'est sur le baccalauréat général que les filles creusent le plus l'écart : elles sont 41 % à obtenir ce diplôme contre seulement 27 % des garçons. Elles deviennent beaucoup plus souvent bachelières ES ou L. En revanche, garçons et filles ont les mêmes chances d'obtenir un baccalauréat scientifique : dans les deux groupes, seuls 16 % des élèves entrés en sixième en 1995 obtiennent ce diplôme. Au bout du compte, moins de la moitié des garçons accède à l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas de six filles sur dix.

Définitions

Le panel 1995

Représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

Les parcours des bacheliers sont en cours d'observation dans l'enseignement supérieur.

Population étudiée

Ensemble des entrants en sixième ou sixième SEGPA de France métropolitaine.

📌 Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74, mars 2007.
- J.-P. Caille, « Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et en fin de seconde », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.
- Y. Grelet, « Enseignement professionnel, spécialité et reproduction sociale », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.
- S. Lemaire, « Les premiers bacheliers du panel : aspiration, image de soi et choix d'orientation », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre sup.	Prof. intern.	Agriculteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire										
N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
<i>dont : orientés en pro (2)</i>	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
<i>non orientés en pro (2)</i>	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
<i>dont : sortie en fin de 3^e</i>	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
<i>tout 2nd cycle en pro</i>	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
<i>tout 2nd cycle en GT</i>	88,9	87	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
<i>pro en fin de 2nd GT</i>	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
<i>2nd cycle GT en fin de BEP</i>	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires										
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
<i>dont bac S</i>	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
Ont accédé à l'enseignement supérieur	89,4	82,3	67,5	60,0	54,0	46,6	42,2	31,1	9,4	53,4

(1) Toutes classes de troisième comprises : 3^e générale, technologique, insertion, SEGPA.

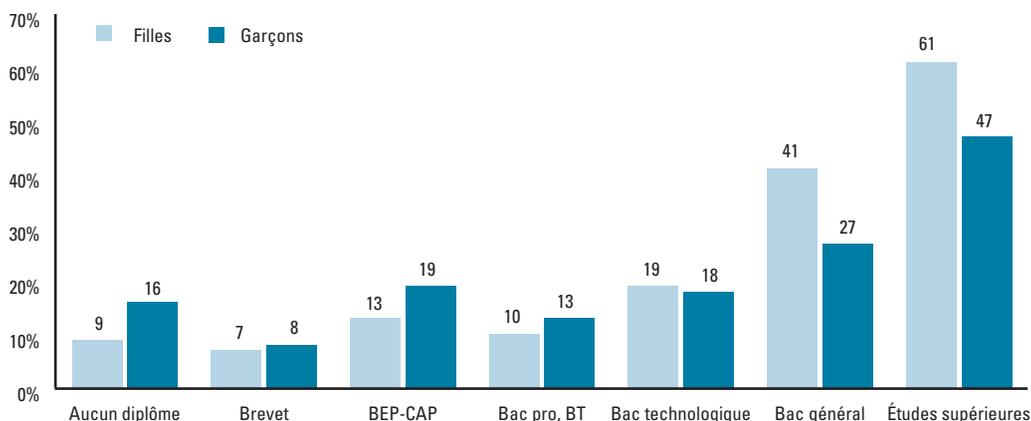
(2) Y compris apprentissage.

(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3^e.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire et accès à l'enseignement supérieur des garçons et des filles entrés en sixième en 1995

(France métropolitaine, Public + Privé)



Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la santé, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %. Elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques, approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP), apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est « ouvrier non qualifié » sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est « cadre » [1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP (20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]). Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) « Est » à 13,8 % dans la ZEAT « Centre-Est » [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Définitions

Surpoids et obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

ZEAT

Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)

Initiée en 1981, elle a pour objectif de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Sources :

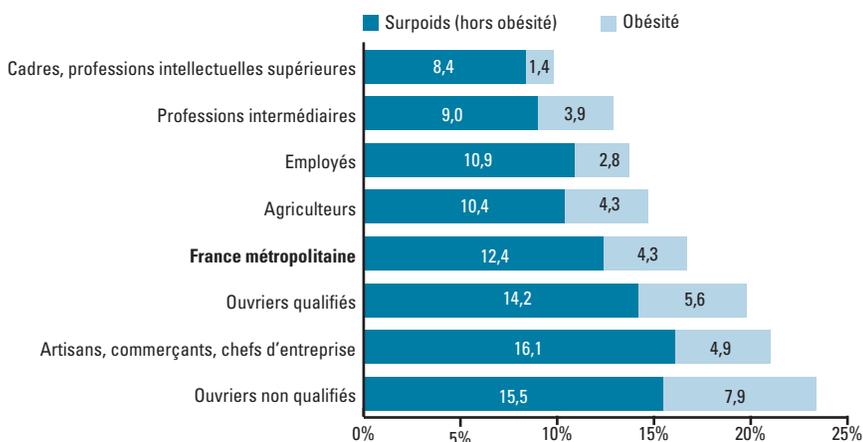
Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ; et l'InVS.

Pour en savoir plus

- N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats », *Études et résultats*, n° 573, DREES, mai 2007.

[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents en classe de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (%)

(France métropolitaine)



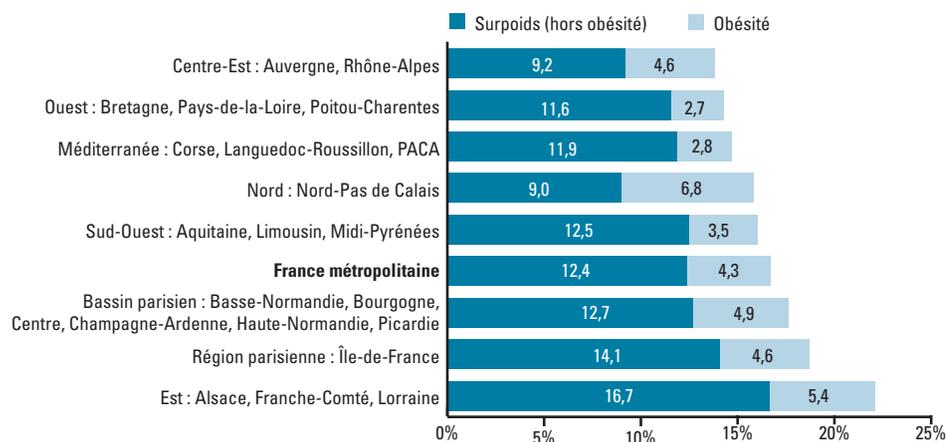
[2] Surpoids et obésité chez les adolescents en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%)

(France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents en classe de troisième selon la ZEAT (%)

(France métropolitaine)



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	150
5.2	Les apprentis par région et académie	152
5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	154
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	156
5.5	Les apprentis par spécialité de formation	158
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	160
5.7	Les apprentis en 2010-2011	162

Présentation

Après une période de croissance rapide du nombre d'apprentis amorcée en 2004, puis une stagnation en 2008, l'effectif est à la baisse. Il atteint 424 700 en 2009, soit une diminution de 0,7 % par rapport à 2008.

Le niveau V accueille près d'un apprenti sur deux (très majoritairement en CAP), le niveau IV, 26 % (répartis équitablement entre le bac professionnel et le brevet professionnel), et les niveaux du supérieur en accueillent 24% [1]. Le BTS reste la formation la plus choisie du niveau III (80,8 % des apprentis de ce niveau). Au niveau II, la formation la plus répandue est la licence professionnelle (10 700). Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par les masters, restent les plus attractives et accueillent respectivement 11 500 et 8 100 apprentis.

Les évolutions sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé un grand nombre de BEP au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, entraînant ainsi des modifications de l'évolution des niveaux V et IV : en 2009, le niveau V est en recul de 9,5 % lié à la perte de 23 000 apprentis en BEP, le niveau IV est en progression de 13,6 %, essentiellement due à la croissance des apprentis en bac pro (+ 10 700). Les niveaux du supérieur augmentent de 5,7 % (+ 1,8 % pour le BTS et + 9,4 % pour les autres diplômes). Les formations du supérieur autres que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par 7,3 en quatorze ans. Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 31 % des effectifs [2]. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé, mais reste relativement stable d'une année à l'autre. Elles représentent 25 % des effectifs au niveau V, 35 % au niveau IV et 41 % au niveau III. Au niveau II, leur proportion atteint 46 % et au niveau I, elles ne sont plus que 34 % (plus 0,5 point par rapport à l'an passé).

Les centres de formation d'apprentis sont gérés pour l'essentiel par des organismes privés (49,9 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (27,9 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (15,6 %) [3].

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âge théorique des apprentis), 5,0 % suivent une formation en apprentissage [4]. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation en apprentissage augmentent entre 2008 et 2009 pour les âges supérieurs à 18 ans.

Définitions

Apprentis

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Centres de formation d'apprentis (CFA)

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

CPA - Classe préparatoire à l'apprentissage.

CLIPA - Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Taux de scolarisation en apprentissage

Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

① Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140	182 417	185 734	180 916	181 882
BEP	36 129	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554	48 254	48 604	45 600	22 539
MC niveau V	6 415	6 516	5 813	5 684	4 582	4 267	4 919	4 720	4 956	5 143	5 346
BP et autres diplômes niveau IV	25 695	35 951	37 511	39 755	41 462	43 511	46 789	49 242	50 758	51 586	54 262
Bac professionnel	15 632	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820	42 709	44 995	46 884	57 638
BTS	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292	39 856	45 115	50 272	54 982
Total	293 512	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859	407 809	425 162	427 650	424 742
CPA/CLIPA/DIMA	10 409	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718	9 936	8 547	7 583	7 344

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	% filles
Niveau V	96 733	95 580	1 070	16 384	209 767	25
Niveau IV	55 515	51 425	2 080	2 880	111 900	35
Niveau III	28 251	27 927	965	2 389	59 532	41
Niveau II	2 436	2 619	880	11 452	17 387	46
Niveau I	9 822	7 565	4 287	4 482	26 156	34
Total	192 757	185 116	9 282	37 587	424 742	31

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	7 939	2 547	933	161	363	11 943
Chambre d'agriculture	316	343	172	-	-	831
Chambre de commerce et d'industrie	16 515	12 292	10 899	3 020	4 057	46 783
Chambre des métiers	52 186	17 444	1 982	67	9	71 688
CFA résultant d'une convention nationale	1 607	813	350	-	56	2 826
Association, organisme pro, entreprise, groupement	96 306	53 822	31 283	11 529	18 865	211 805
Collectivités locales et territoriales	5 768	2 258	178	-	-	8 204
EPLFPA (1)	11 490	8 551	4 164	142	85	24 432
Établissement de formation ou recherche	65	63	1 434	1 722	2 184	5 468
Établissement public local enseignement	12 272	8 945	5 108	559	245	27 129
Établissement scolaire privé sous contrat	3 231	1 942	1 169	101	90	6 533
Section d'apprentissage	657	1 033	885	86	202	2 863
Groupement d'intérêt public	1 415	1 847	975	-	-	4 237
Total	209 767	111 900	59 532	17 387	26 156	424 742

(1) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

[4] Taux de scolarisation par âge en apprentissage (%) (France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectif d'apprentis 2009	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2009	2008
15 ans (1)	12 794	1,7	1,7
16 ans	54 955	7,2	7,7
17 ans	73 911	9,2	9,7
18 ans	67 788	8,3	8,3
19 ans	59 105	7,1	7,0
20 ans	48 971	5,9	5,7
21 ans	37 948	4,6	4,4
22 ans	28 321	3,5	3,2
23 ans	18 778	2,3	2,1
24 ans	11 383	1,4	1,3
25 ans	6 623	0,8	0,8
26 ans et plus	4 165	ns	ns

ns : non significatif.

(1) En 2009, 23 apprentis de 14 ans ont été inclus avec ceux de 15 ans.

Lecture - En 2009, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 9,2 % suivent une formation en apprentissage.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Cette dernière région concentre 18,1 % de l'ensemble des apprentis de France. Au niveau académique, Versailles et Nantes sont les académies qui en accueillent le plus grand nombre.

Bien que la tendance nationale soit à la diminution de l'effectif global d'apprentis, les évolutions sont différentes selon les académies. En 2009, les académies de Corse, Créteil, Paris et Martinique connaissent une croissance de leur effectif comprise entre 2,5 % et 5,3 %, et même 10,5 % pour la Guyane et 17,1 % pour la Guadeloupe. À l'inverse, les académies de La Réunion, Poitiers, Nice, Aix-Marseille, Nantes, Nancy-Metz, Rouen, Dijon et Clermont-Ferrand perdent des apprentis à une hauteur qui varie entre 2 % et %.

En 2009, l'évolution du nombre d'apprentis est très différente selon les niveaux de formation : le niveau V perd des apprentis suite à la réforme de la voie professionnelle, alors que les autres niveaux continuent d'en accueillir un nombre croissant. Au niveau V, les trois académies qui enregistrent les plus fortes baisses sont Paris (- 17,8 %), Nantes (- 14,5 %) et Versailles (- 13,9 %). Au niveau IV, les académies de Créteil, Corse et Paris enregistrent les plus fortes croissances (respectivement 27,0 %, 25,4 % et 21,0 %).

Définitions

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par niveau de formation en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2008-2009
Alsace	Strasbourg	7 600	3 958	2 221	627	512	14 918	15 151
Aquitaine	Bordeaux	10 396	4 343	1 947	372	968	18 026	18 362
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 241	2 111	590	305	268	8 515	8 711
Basse-Normandie	Caen	6 688	2 844	903	158	436	11 029	11 134
Bourgogne	Dijon	6 885	3 371	1 219	123	318	11 916	12 290
Bretagne	Rennes	10 184	5 074	1 773	467	854	18 352	18 618
Centre	Orléans-Tours	10 502	5 357	2 579	429	595	19 462	19 384
Champagne-Ardenne	Reims	5 011	2 187	764	163	446	8 571	8 714
Corse	Corse	1 294	311	228	71	32	1 936	1 839
Franche-Comté	Besançon	4 820	2 920	1 861	219	204	10 024	10 008
Haute-Normandie	Rouen	7 629	3 653	1 687	490	777	14 236	14 887
Île-de-France	Créteil	9 460	4 996	3 607	2 041	2 370	22 474	21 774
	Paris	5 897	5 445	4 682	2 993	3 748	22 765	22 217
	Versailles	9 966	6 910	6 244	3 523	5 180	31 823	31 285
	Total Île-de-France	25 323	17 351	14 533	8 557	11 298	77 062	75 276
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 299	3 656	1 712	258	796	14 721	14 618
Limousin	Limoges	2 179	1 154	338	106	78	3 855	3 880
Lorraine	Nancy-Metz	8 115	4 727	2 657	492	327	16 318	16 885
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 545	4 136	2 411	472	850	17 414	17 562
Nord-Pas-de-Calais	Lille	9 650	5 746	3 200	465	1 607	20 668	20 605
Pays de la Loire	Nantes	14 485	9 796	3 983	368	809	29 441	30 547
Picardie	Amiens	6 751	3 440	1 859	421	724	13 195	13 026
Poitou-Charentes	Poitiers	7 277	3 984	1 913	268	483	13 925	14 385
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	10 766	5 176	2 729	506	1 004	20 181	20 724
	Nice	7 803	2 820	1 051	296	598	12 568	12 854
	Total PACA	18 569	7 996	3 780	802	1 602	32 749	33 578
Rhône-Alpes	Grenoble	9 735	5 592	2 476	569	710	19 082	18 796
	Lyon	9 010	6 560	4 048	1 049	1 433	22 100	22 273
	Total Rhône-Alpes	18 745	12 152	6 524	1 618	2 143	41 182	41 069
	France métropolitaine	205 188	110 267	58 682	17 251	26 127	417 515	420 529
Guadeloupe	Guadeloupe	1 133	263	263	25	17	1 701	1 453
Guyane	Guyane	271	24	-	-	-	295	267
Martinique	Martinique	808	451	293	48	-	1 600	1 529
La Réunion	La Réunion	2 367	895	294	63	12	3 631	3 872
	DOM	4 579	1 633	850	136	29	7 227	7 121
France métropolitaine + DOM		209 767	111 900	59 532	17 387	26 156	424 742	427 650

Présentation

L'apprentissage représente, en 2009, 29,0 % des formations du second degré professionnel (niveaux IV et V) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 39,2 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 19,5 % des effectifs de niveau IV.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré reste stable entre 2008 et 2009 mais présente de fortes évolutions pour chacun des niveaux : + 7,8 % pour le niveau V et - 5,9 % pour le niveau IV. Ces évolutions contraires résultent du décalage dans le calendrier de mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle entre les lycées et les CFA. En effet, le développement des baccalauréats professionnels en 3 ans, lié à la fermeture progressive des BEP, a débuté un an plus tôt dans les lycées.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

Son poids varie (DOM mis à part) pour le niveau V de 26,4 % dans l'académie de Lille à 58,7 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV, de 13,4 % dans l'académie de Lille à 34,2 % dans l'académie de Paris.

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

Statut scolaire

Élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans.

Apprentis

Jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2009 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)	
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV		
Alsace	Strasbourg	7 959	11 700	7 600	3 958	48,8	25,3
Aquitaine	Bordeaux	16 651	21 279	10 396	4 343	38,4	17,0
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 952	9 661	5 241	2 111	46,8	17,9
Basse-Normandie	Caen	9 274	10 809	6 688	2 844	41,9	20,8
Bourgogne	Dijon	6 623	12 949	6 885	3 371	51,0	20,7
Bretagne	Rennes	15 446	24 793	10 184	5 074	39,7	17,0
Centre	Orléans-Tours	10 639	16 331	10 502	5 357	49,7	24,7
Champagne-Ardenne	Reims	7 154	11 447	5 011	2 187	41,2	16,0
Corse	Corse	1 366	1 223	1 294	311	48,6	20,3
Franche-Comté	Besançon	7 050	9 055	4 820	2 920	40,6	24,4
Haute-Normandie	Rouen	9 510	13 456	7 629	3 653	44,5	21,4
Île de France	Créteil	17 766	30 744	9 460	4 996	34,7	14,0
	Paris	7 862	10 467	5 897	5 445	42,9	34,2
	Versailles	18 642	35 480	9 966	6 910	34,8	16,3
	Total Île-de-France	44 270	76 691	25 323	17 351	36,4	18,5
Languedoc-Roussillon	Montpellier	12 008	19 782	8 299	3 656	40,9	15,6
Limousin	Limoges	4 040	4 672	2 179	1 154	35,0	19,8
Lorraine	Nancy-Metz	10 961	20 192	8 115	4 727	42,5	19,0
Midi-Pyrénées	Toulouse	13 659	18 622	9 545	4 136	41,1	18,2
Nord-Pas-de-Calais	Lille	26 843	36 996	9 650	5 746	26,4	13,4
Pays de la Loire	Nantes	19 666	23 897	14 485	9 796	42,4	29,1
Picardie	Amiens	12 695	14 999	6 751	3 440	34,7	18,7
Poitou-Charentes	Poitiers	8 621	11 713	7 277	3 984	45,8	25,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	16 423	17 951	10 766	5 176	39,6	22,4
	Nice	5 495	14 140	7 803	2 820	58,7	16,6
	Total PACA	21 918	32 091	18 569	7 996	45,9	19,9
Rhône-Alpes	Grenoble	18 128	18 326	9 735	5 592	34,9	23,4
	Lyon	16 824	18 669	9 010	6 560	34,9	26,0
	Total Rhône-Alpes	34 952	36 995	18 745	12 152	34,9	24,7
	France métropolitaine	307 257	439 353	205 188	110 267	40,0	20,1
Guadeloupe	Guadeloupe	3 878	5 670	1 133	263	22,6	4,4
Guyane	Guyane	3 020	2 007	271	24	8,2	1,2
Martinique	Martinique	3 362	5 259	808	451	19,4	7,9
La Réunion	La Réunion	7 538	10 149	2 367	895	23,9	8,1
	DOM	17 798	23 085	4 579	1 633	20,5	6,6
	France métropolitaine + DOM	325 055	462 438	209 767	111 900	39,2	19,5

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

(2) Niveau V statut scolaire : CAP, BEP, mention complémentaire.

(3) Niveau IV statut scolaire : bac pro, BMA (brevet des métiers d'art).

Présentation

En 2009-2010, 60,5 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage des niveaux IV et V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (63,0 % en 2008-2009) au profit des entrées en provenance de l'apprentissage (27,2 % contre 24,9 % en 2008).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...), 42,2 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est stable par rapport à l'année dernière (6,1 %).

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut d'apprenti (46,6 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (23,8 %). L'effectif d'apprentis de niveau IV originaires de troisième est en forte progression passant de 0,9 % en 2008 à 7,1 % en 2009. Cela s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en 3 ans, diplôme de niveau IV qui recrute les sortants de troisième et s'est mise en place en 2009 dans les CFA. 27,2 % des apprentis, préparant en 2009-2010 un diplôme de niveau IV ou V, suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV dont 49,4 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Définitions

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire.

CFA

Centre de formations d'apprentis.

CPA

Classe préparatoire à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.

CLIPA

Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.

DIMA

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

[1] Origine des apprentis de première année en 2009-2010 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Origine (année 2008-2009)		Année 2009-2010					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	5 875	6,1	79	0,1	5 954	3,9
	3 ^e	40 862	42,2	3 919	7,1	44 781	29,4
	CPA/CLIPA/DIMA	5 304	5,5	176	0,3	5 480	3,6
	2 nd cycle pro	11 530	11,9	13 193	23,8	24 723	16,2
	2 nd cycle G & T	5 785	6,0	3 973	7,2	9 758	6,4
	Autres scolaires	49	0,1	1	0,0	50	0,0
	Supérieur	459	0,5	898	1,6	1 357	0,9
	Total scolaires	69 864	72,2	22 239	40,1	92 103	60,5
Apprentis	Niveau V	13 253	13,7	25 866	46,6	39 119	25,7
	Niveau IV	596	0,6	1 481	2,7	2 077	1,4
	Niveau III	64	0,1	59	0,1	123	0,1
	Niveaux I et II	18	0,0	24	0,0	42	0,0
	Total apprentis	13 931	14,4	27 430	49,4	41 361	27,2
Ni scolaire, ni apprenti	8 429	8,7	4 323	7,8	12 752	8,4	
Origine inconnue	4 509	4,7	1 523	2,7	6 032	4,0	
Ensemble	96 733	100,00	55 515	100,0	152 248	100,0	

Lecture - 46,6 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2009-2010, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (60,1 %). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (67,4 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (61,0 %).

Au niveau V, plus des deux tiers des apprentis (72,3 %) préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus nombreux se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction.

Les formations de niveau IV relevant des domaines de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (58,0 %).

Au niveau III, les formations relevant des domaines des services accueillent 60,7 % des apprentis, principalement dans celui des échanges et gestion (40,6 %), et plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, de la comptabilité et de la gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines des services (74,3 %).

Au niveau I, les apprentis relevant des domaines des services sont majoritaires (52,8 %).

La part des filles reste plus élevée au niveau II mais augmente au niveau I (33,8 % en 2009-2010 contre 33,3 % en 2008-2009).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires (31,3 %) dans l'apprentissage, mais leur part est en progression (+ 0,3 point par rapport à l'année dernière).

Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine (90,9 % sont des garçons). Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les formations relevant du domaine des services aux personnes et de celui des échanges et gestion.

Définitions

Spécialités de formations

La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							211	44,5	0,4
12 - Sciences humaines et droit									
13 - Lettres et arts				29	48,3	0,0	25	48,0	0,0
Domaines disciplinaires				29	48,3	0,0	236	44,9	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	3	0,0	0,0	526	8,0	0,5	6 305	5,2	10,6
21 - Agriculture, pêche, forêt	14 436	15,8	6,9	10 700	19,2	9,6	5 030	24,6	8,4
22 - Transformations	50 467	15,3	24,1	11 956	12,7	10,7	2 872	27,6	4,8
23 - Génie civil, constructions, bois	53 946	2,5	25,7	13 690	5,9	12,2	2 352	10,3	4,0
24 - Matériaux souples	617	62,4	0,3	204	78,4	0,2	67	95,5	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	32 288	1,3	15,4	27 881	1,9	24,9	6 532	4,0	11,0
Domaines de la production	151 757	8,0	72,3	64 957	7,9	58,0	23 158	12,7	38,9
30 - Spécialités plurivalentes des services									
31 - Échanges et gestion	21 378	68,8	10,2	16 211	60,8	14,5	24 187	59,4	40,6
32 - Communication et information	1 270	38,0	0,6	2 639	66,5	2,4	5 124	47,9	8,6
33 - Services aux personnes	34 530	73,0	16,5	27 359	79,4	24,4	6 048	72,1	10,2
34 - Services à la collectivité	832	39,8	0,4	705	32,6	0,6	779	37,5	1,3
Domaines des services	58 010	70,2	27,7	46 914	71,5	41,9	36 138	59,4	60,7
Total	209 767	25,2	100,0	111 900	34,6	100,0	59 532	41,2	100,0

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	124	36,3	0,7	429	46,9	1,6	764	44,5	0,2
12 - Sciences humaines et droit	262	58,0	1,5	699	67,2	2,7	961	64,7	0,2
13 - Lettres et arts	30	40,0	0,2	68	86,8	0,3	152	63,8	0,0
Domaines disciplinaires	416	50,2	2,4	1 196	61,0	4,6	1 877	56,4	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 353	25,8	7,8	3 818	15,1	14,6	12 005	10,8	2,8
21 - Agriculture, pêche, forêt	218	27,1	1,3	429	37,3	1,6	30 813	18,8	7,3
22 - Transformations	1 456	47,0	8,4	971	38,9	3,7	67 722	16,4	15,9
23 - Génie civil, constructions, bois	395	15,2	2,3	1 205	12,9	4,6	71 588	3,6	16,9
24 - Matériaux souples	58	94,8	0,3	102	54,9	0,4	1 048	68,7	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	568	6,3	3,3	4 630	8,5	17,7	71 899	2,3	16,9
Domaines de la production	4 048	30,7	23,3	11 155	15,4	42,6	255 075	9,1	60,1
30 - Spécialités plurivalentes des services	19	52,6	0,1	20	35,0	0,1	39	43,6	0,0
31 - Échanges et gestion	9 776	56,5	56,2	9 822	54,9	37,6	81 374	61,3	19,2
32 - Communication et information	2 256	26,8	13,0	3 154	17,0	12,1	14 443	40,4	3,4
33 - Services aux personnes	547	64,0	3,1	263	70,0	1,0	68 747	75,4	16,2
34 - Services à la collectivité	325	40,3	1,9	546	47,4	2,1	3 187	39,0	0,8
Domaines des services	12 923	51,2	74,3	13 805	46,2	52,8	167 790	64,8	39,5
Total	17 387	46,4	100,0	26 156	33,8	100,0	424 742	31,3	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur [1]. En 2009, 103 100 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 5,7 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 57,7 % des apprentis du supérieur, le niveau II 16,9 %, et le niveau I 25,4 %. Tous les niveaux enregistrent une évolution positive par rapport à 2008 : 1,6 % pour le niveau III, 8,5 % pour le niveau II et 14,1 % pour le niveau I.

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe encore 46,7 % des apprentis du supérieur, mais sa part est en diminution.

L'effectif d'apprentis préparant un DUT régresse cette année après quatre années de croissance.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels, ils sont toujours en progression.

11 500 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 10 300 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités recouvrant un faible taux de féminisation (13,4 % de filles).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion.

47,8 % des jeunes inscrits en niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale comme celle des jeunes venant de terminale technologique et agricole sont en légère diminution, contrairement à celle des jeunes venant de terminale professionnelle, qui augmente légèrement. Ils sont peu nombreux (10,0 % en 2009) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2009, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation et déjà apprentis l'an passé a augmenté de près de 3 points (21,8 %) [2].

31,3 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT l'année précédente, 26,1 % suivaient déjà une formation par apprentissage (+ 6 points par rapport à 2008) [3].

28,6 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente [4].

Définitions

Structures juridiques des CFA du supérieur

Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

BTS

Brevet de technicien supérieur.

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

📄 Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, INSEE-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

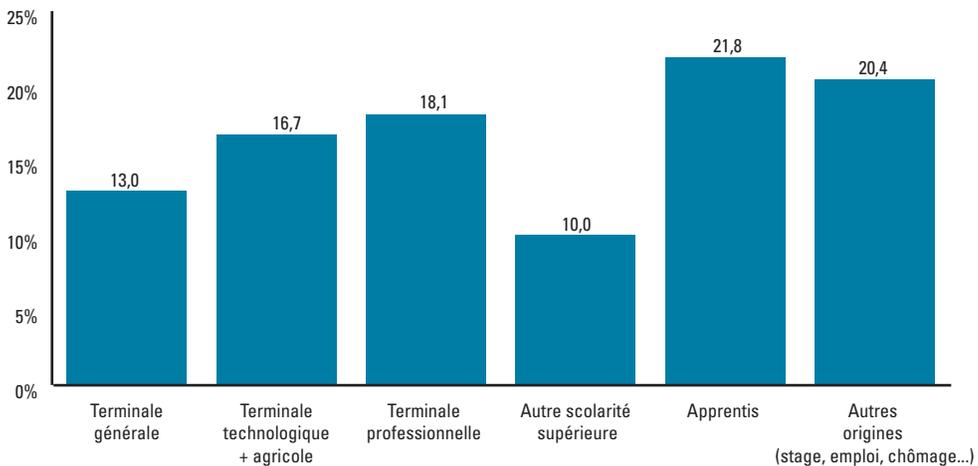
📁 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

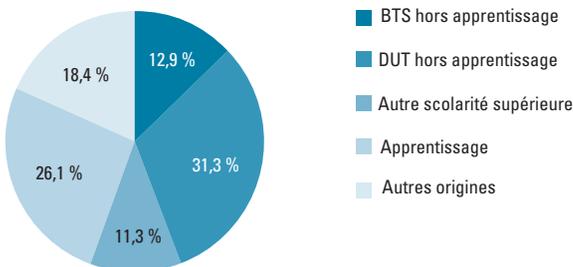
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	39,5
DUT	2 067	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717	5 157	5 552	5 795	5 390	39,3
Autres niveau III	667	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171	4 548	5 025	5 528	6 049	56,2
Total niveau III	15 273	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233	50 316	55 577	58 572	59 532	41,2
Licence	56	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	45,2
Maîtrise	577	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489	861	339	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182	8 471	8 279	6 038	6 724	48,4
Total niveau II	2 829	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063	16 461	17 198	16 021	17 387	46,4
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	13,4
DESS	193	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411	-	-	-	-	-
Master					11	802	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	52,4
Autres niveau I	21	379	305	386	377	510	778	1 160	2 201	5 626	6 584	46,4
Total niveau I	1 948	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341	13 690	17 340	22 928	26 156	33,8
Total	20 050	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467	90 115	97 521	103 075	40,2

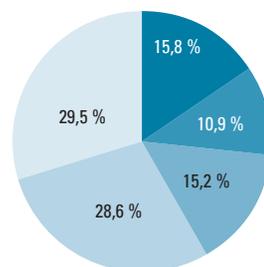
[2] Origine des apprentis de première année de niveau III en 2009-2010 (%) (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année (hors prorogation) en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Selon les résultats provisoires pour l'année scolaire 2010-2011, 440 950 jeunes sont en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. Ils sont apprentis (96,9 %), préapprentis (1,6 % en CPA, CLIPA ou DIMA) ou sous contrat de professionnalisation (1,5 %) [1].

Les CFA et SA, sous contrôle pédagogique du MAAPRAT, accueillent un effectif d'apprentis en progression (34 600, soit 3,5 % de plus qu'en 2009).

Les CFA et SA sous contrôle pédagogique de tous les ministères hors MAAPRAT accueillent, eux, 392 500 apprentis.

Dans les CFA sous tutelle de l'éducation nationale, les effectifs d'apprentis semblent se stabiliser, mais la situation varie sensiblement selon le niveau de formation [2].

Les formations de niveau V accueillent près d'un apprenti sur deux (179 700 apprentis, soit 46 % de l'effectif total d'apprentis). 95 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP ou une certification. Les formations de niveau IV accueillent 108 800 apprentis (27,9 %), répartis quasi équitablement entre le baccalauréat professionnel et le BP et autres certifications. Au niveau III, 55 650 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (14,2 %), la formation la plus choisie étant le BTS (43 600). Ils sont 17 700 au niveau II (4,4%), dont 12 300 préparent une licence, et 28 800 au niveau I (7,4 %) ; les diplômés d'ingénieur et les masters accueillent chacun 12 000 apprentis.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2009 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé.

La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé un grand nombre de BEP au profit du développement du baccalauréat professionnel en 3 ans, entraînant ainsi des modifications de l'évolution des niveaux IV et V. En 2010, le niveau V est en recul de 8,3 % lié à la perte de 15 650 apprentis en BEP, le niveau IV est en progression de 8 % liée à la croissance des apprentis en bac pro (+ 15,7 %).

Le niveau III enregistre une croissance de 2,5 % grâce au BTS, le niveau II de 5 % avec une progression de 12,9 % pour la licence, et le niveau I augmente de 25,9 %. À ce niveau, toutes les formations gagnent des apprentis.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, quinze académies voient leur effectif d'apprentis décroître. Ainsi, les académies de Paris, Nantes et Dijon enregistrent une décroissance d'environ 6 % par rapport à 2009. Trois académies voient leur effectif stagner (Clermont-Ferrand, Poitiers et la Martinique) et douze le voient augmenter : l'académie de Guyane de 26 %, celle de Versailles de 10 %, celles de Lille, de Corse ou de La Réunion d'environ 6 %.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA et sections d'apprentissage – résultats provisoires au 31 décembre 2010).

Définitions

Champ de l'enquête

Ensemble des apprentis, y compris les CFA « agriculture ».

Les apprentis

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

CFA - Centre de formation d'apprentis.

SA - Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

MAAPRAT - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

CPA - Classe préparatoire à l'apprentissage.

CLIPA - Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

BP - Brevet professionnel.

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

BEPA - Brevet d'études professionnelles agricole.

BPA - Brevet professionnel agricole.

MC - Mention complémentaire.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

BTSA - Brevet de technicien supérieur agricole.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

Remarque

Une modification du champ de l'enquête n° 10 a été réalisée en 2009-2010 qui permet d'augmenter la qualité de l'information transmise et de supprimer les doubles comptes.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2010-2011 (résultats provisoires) (1)

Régions	Académies	Sous contrôle pédagogique autre que l'agriculture				Sous contrôle pédagogique de l'agriculture			Total
		Apprentis en CFA	Apprentis en SA	CPA/CLIPA/DIMA en CFA	Contrats de prof. en CFA (2)	Apprentis en CFA/SA	CPA/CLIPA/DIMA en CFA/SA	Contrats de prof. en CFA/SA (2)	
Alsace	Strasbourg	14 420	-	262	406	872	32	-	15 992
Aquitaine	Bordeaux	15 924	411	140	-	2 040	143	-	18 658
Auvergne	Clermont-ferrand	7 678	54	-	-	1 037	-	-	8 769
Basse-Normandie	Caen	9 563	-	-	274	1 344	-	-	11 181
Bourgogne	Dijon	9 583	-	193	454	1 540	48	26	11 844
Bretagne	Rennes	16 442	-	76	895	1 699	38	30	19 180
Centre	Orléans-Tours	17 744	253	314	-	1 560	-	-	19 871
Champagne-Ardenne	Reims	7 790	-	197	107	809	37	-	8 940
Corse	Corse	1 885	-	-	13	107	-	-	2 005
Franche-Comté	Besançon	8 745	23	208	55	1 352	65	-	10 448
Haute-Normandie	Rouen	12 589	21	248	76	1 269	-	-	14 203
Île-de-France	Paris	26 085	-	383	1 301	682	66	-	28 517
	Créteil	20 404	-	412	-	737	42	-	21 595
	Versailles	31 345	-	622	566	426	-	-	32 959
	Total Île de France	77 834	-	1 417	1 867	1 845	108	-	83 071
Languedoc-Roussillon	Montpellier	13 601	274	59	121	1 212	-	-	15 267
Limousin	Limoges	3 284	-	84	15	564	-	-	3 947
Lorraine	Nancy-Metz	14 599	-	351	147	1 638	96	-	16 831
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 151	369	664	812	1 361	134	-	19 491
Nord-Pas-de-Calais	Lille	19 768	-	-	-	2 261	-	-	22 029
Pays-de-la-Loire	Nantes	25 551	-	270	-	2 629	17	-	28 467
Picardie	Amiens	11 348	-	693	-	1 550	84	-	13 675
Poitou-Charentes	Poitiers	12 144	214	355	120	1 498	-	-	14 331
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	19 632	201	-	-	1 440	-	-	21 273
	Nice	9 556	17	-	178	1 375	-	-	11 126
	Total PACA	29 188	218	-	178	2 815	-	-	32 399
Rhône-Alpes	Grenoble	13 503	-	134	357	-	-	-	13 994
	Lyon	24 436	-	472	783	2 910	-	-	28 601
	Total Rhône-Alpes	37 939	-	606	1 140	2 910	-	-	42 595
	France métropolitaine	383 770	1 837	6 137	6 680	33 912	802	56	433 194
Guadeloupe	Guadeloupe	1 413	-	66	-	148	9	-	1 636
Guyane	Guyane	351	33	-	-	23	-	-	407
Martinique	Martinique	1 578	-	116	-	140	12	-	1 846
La Réunion	La Réunion	3 492	-	-	-	367	-	-	3 859
	DOM	6 834	33	182	0	678	21	0	7 748
	France métropolitaine + DOM	390 604	1 870	6 319	6 680	34 590	823	56	440 942

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2010. (2) Contrats de professionnalisation.

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'éducation nationale par niveau et diplôme (1) (France métropolitaine + DOM)

	2009-2010	2010-2011	Évolution (%)
CAP + certifications	171 316	170 650	-0,4
BEP	19 136	3 510	-81,7
Mentions complémentaires	5 565	5 564	0,0
Niveau V	196 017	179 724	-8,3
BP + certifications	51 335	51 695	0,7
Bac professionnel	49 348	57 089	15,7
Niveau IV	100 683	108 784	8,0
BTS	41 744	43 571	4,4
DUT + certifications	12 547	12 072	-3,8
Niveau III	54 291	55 643	2,5
Licence	10 879	12 280	12,9
Autres	5 954	5 401	-9,3
Niveau II	16 833	17 681	5,0
Ingénieur	10 387	12 077	16,3
Master	9 219	12 248	32,9
Autres	3 255	4 447	36,6
Niveau I	22 861	28 772	25,9
Total	390 685	390 604	-0,0

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre de chaque année.

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	166
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	168
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	170
6.4	Les étudiants des universités	172
6.5	La population universitaire par établissement et académie	174
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	176
6.7	Les IUT par spécialité	178
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	180
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	182
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	184
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	186
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	188
6.13	L'origine sociale des étudiants français	190
6.14	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.16	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.17	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198
6.18	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.19	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	202
6.20	Le devenir des bacheliers 2008	204
6.21	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après leur bac : devenir un an plus tard	206
6.22	Les stages effectués dans les universités	208

Présentation

À la rentrée 2010, 2 318 700 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM [1]. De 2000 à 2005, le nombre d'étudiants a fortement augmenté (+ 1,1 % en moyenne annuelle), ce qui s'explique en partie par la hausse des étrangers qui représente les trois quarts des hausses d'effectifs. La tendance se renverse en 2006, les effectifs diminuent de 1,3 % (- 29 400 étudiants). Les étrangers (en baisse de 1,0 %) ne contribuent plus à l'augmentation des effectifs. En 2007, le nombre d'étudiants diminue à nouveau (- 22 300, soit - 1,0 %). En 2008, il se stabilise quasiment (+ 0,1 %). En 2009, il progresse fortement (+ 79 900, soit + 3,6 %), avec un nombre de bacheliers de l'année très élevé et avec un fort accroissement du nombre d'étudiants étrangers. La hausse est plus modérée en 2010 (+ 0,2 %, soit + 4 700 étudiants). Elle est soutenue par la progression du nombre d'étudiants étrangers (+ 2,3 %, soit + 6 500 étudiants) : ils n'ont jamais été aussi nombreux.

L'enseignement privé poursuit son essor, mais à un rythme ralenti (+ 1,9 %, après + 8,0 %). Le nombre d'étudiants diminue de 0,3 % dans les écoles publiques du ministère de l'enseignement supérieur, alors qu'il augmente de 1,3 % dans les écoles publiques de l'ensemble des autres ministères.

Le nombre d'étudiants dans les disciplines générales et de santé au sein des universités a cessé en 2009 son recul commencé en 2005. Il augmente de 4,2 % en 2010, mais diminue de 0,4 % à champ constant, en prenant en compte les effectifs des IUFM dans ces disciplines en 2009-2010. Dans les IUT, la hausse amorcée en 2005 s'interrompt : le nombre d'étudiants se stabilise en 2009 et diminue de 1,4 % en 2010 [2].

En 2010, le nombre d'étudiants en STS progresse de 1 900, soit de 0,8 %. Après six années de hausse, les effectifs en CPGE diminuent de 1,6 % en 2010.

De 2000 à 2006, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante. Celle-ci s'est interrompue en 2007, avant de reprendre de manière soutenue (+ 4,9 % en 2008, + 2,8 % en 2009 et + 4,3 % en 2010). Le nombre d'étudiants augmente dans les établissements privés d'enseignement universitaire (+ 1,6 %), dans les écoles supérieures artistiques et culturelles (+ 2,3 %) et en université de technologie (+ 2,4 %).

Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999, même si leurs effectifs ont baissé de 1,2 % en 2006. En 2010, ils progressent de 4,3 %, après 15,6 %.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJVA-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

Champ - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ». Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Ceux des Antilles-Guyane l'ont été en 2010. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités ».

Universités - Voir « Définitions » en 6.2.

Grands établissements - Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

Instituts universitaires de technologie (IUT) - Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNTS) et les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les disciplines générales des universités.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) - Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. Depuis 2008 ou 2010 pour ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, ils sont intégrés dans une université (voir « champ »). Depuis 2010, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation).

Sections de techniciens supérieurs (STS), formations comptables, écoles d'ingénieurs - Voir « Définitions » en 6.3.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7122.

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités	1 159 937	1 424 536	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376	1 444 583	1 437 104
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 312 141	1 309 122	1 285 408	1 247 527	1 223 717	1 267 926	1 320 628
dont formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429	20 299	20 865
IUT	74 328	112 395	112 597	113 769	116 223	118 115	118 139	116 476
IUFM						62 544	58 518	
Grands établissements	15 536	25 603	25 944	25 776	29 726	31 121	31 398	32 100
IUFM total (2)		83 622	81 565	74 161	70 100	64 037	59 953	
STS (3)	199 333	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247
Public MEN	108 262	149 688	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832	150 771
Public autres ministères	9 343	12 482	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388	11 527
Privé	81 728	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949
CPGE	64 427	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874
Public MEN	52 572	60 407	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652	65 403
Public autres ministères	1 419	1 772	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747	1 872
Privé	10 436	10 968	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736	12 599
Formations comptables non universitaires	5 587	7 788	7 499	7 430	7 871	8 377	9 076	9 002
Public MEN	3 951	4 909	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557	5 645
Privé	1 636	2 879	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519	3 357
Préparations intégrées	3 965	3 309	3 058	3 162	3 835	4 066	4 352	4 514
Universités de technologie	3 157	6 962	7 375	7 604	7 931	8 248	8 557	8 762
INP	8 250	12 514	12 478	12 445	7 743	6 763	7 055	7 342
Formations d'ingénieurs (1)	57 653	107 219	108 057	108 846	108 773	114 086	117 271	122 317
Des universités	10 545	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429	20 299	20 865
Des UT	1 689	4 511	4 838	5 118	5 450	5 795	5 903	6 016
Des INP	5 091	9 494	9 532	9 483	5 989	4 992	5 161	5 391
Public MEN	15 461	23 525	23 431	22 342	24 290	33 553	35 811	37 815
Public autres ministères	10 865	17 178	17 458	18 420	17 357	16 922	16 291	16 931
Privé	14 002	26 752	27 192	27 500	29 273	32 395	33 806	35 299
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	83 176	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	19 820	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138	26 567
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 122	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339	4 730
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 750	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378	8 121
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	62 864	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479	67 986
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	124 201	131 654	131 100	134 407	137 165	136 164	136 164
Autres écoles et formations (6)	7 515	30 653	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410	42 825
Ensemble (7)	1 717 060	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 284 262	2 314 032	2 318 700

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) À partir de 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Ceux-ci ont intégré l'université d'Antilles-Guyane en 2010. En 2010, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation). (3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990. (4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (5) Données provisoires en 2010 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2009). (6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...). (7) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologie et des IUFM intégrés dans une université.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (milliers) (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (3)	1970 1971 (3)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités (disciplines générales et de santé)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 285,4	1 247,5	1 223,7	1 267,9	1 320,6
Évolution annuelle (en %)					0,4	-1,8	-2,9	(1) -1,3	3,6	4,2
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	113,8	116,2	118,1	118,1	116,5
Évolution annuelle (en %)					1,6	1,0	2,2	1,6	0,0	-1,4
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	228,3	230,9	234,2	240,3	242,2
Évolution annuelle (en %)					0,0	-0,9	1,1	1,4	2,6	0,8
CPGE (4)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	76,2	78,1	80,0	81,1	79,9
Évolution annuelle (en %)					-0,8	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	215	293,4	454,3	550,2	558,8	578,2	606,5	559,5
Évolution annuelle (en %)					4,1	-1,1	1,6	3,5	4,9	-7,8
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 253,8	2 231,5	2 234,2	2 314,0	2 318,7
Évolution annuelle (en %)					1,1	-1,3	-1,0	0,1	3,6	0,2

(1) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007. L'évolution entre 2008 et 2007 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 au lieu de -1,9 %.

(2) Estimation. (3) Chiffres France métropolitaine pour 1960 et 1970.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

Présentation

En 2010, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 318 700 [1]. Plus du quart (26,7 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,8 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes et qui accueillent, à elles quatre, 23,7 % des étudiants. Les plus petites académies de France métropolitaine sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,5 % des effectifs totaux.

En 2010, les effectifs d'étudiants augmentent par rapport à 2009 dans la moitié des académies. La hausse concerne toutes les académies sauf une en 2009. À Paris, les effectifs augmentent (+ 1,4 %). Le poids de cette académie progresse légèrement : il passe de 13,7 % en 2009 à 13,8 % en 2010. Les effectifs croissent de façon importante dans trois académies : Corse (+ 2,9 %), Toulouse (+ 2,2 %) et Montpellier (+ 2,0 %). Les effectifs diminuent de 3,4 % dans les DOM. Au final, leur part dans les académies de France métropolitaine et des DOM est de 1,6 %.

Les différentes académies de France métropolitaine présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges) et celle d'Orléans-Tours, la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10,4 % pour la moyenne de France métropolitaine) compensant partiellement, pour celle d'Amiens, la faiblesse des effectifs à l'université (52,4 %, contre 61,9 % pour la moyenne de la France métropolitaine). Il en est de même à Reims (53,9 %) et à Nantes (54,5 %). À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), la part de l'université dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est au moins égale à 74 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale.

La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Grenoble, de Corse, de Limoges et de Besançon (plus de 8 %, contre 5 % pour la moyenne de la France métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne de la France métropolitaine à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans l'ensemble des DOM est supérieure à la moyenne nationale (inférieure seulement en Martinique). Le poids des STS y est plus élevé qu'en France métropolitaine.

Définitions

Champ - Voir 6.1.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Universités - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs sont sorties du champ universitaire.

Instituts universitaires de technologie (IUT) - Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les effectifs des universités hors IUT.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) - Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. Depuis 2008, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique intégrés à l'université d'Antilles-Guyane en 2010. Depuis 2010, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation).

Formations comptables - Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Écoles d'ingénieurs - Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

Autres Formations - Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2009.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Universités			STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, vente, compta.	Autres écoles et formations d'ens. sup. (3)	Ensemble (4)	Évolution 2010/2009 (%)
	Universités (1)	Hors IUT	IUT							
Aix-Marseille	70 306	66 006	4 300	11 027	3 201	3 076	5 302	9 993	102 905	0,1
Amiens	22 243	19 346	2 897	6 012	1 081	4 921	1 525	6 689	42 471	-0,4
Besançon	19 595	17 000	2 595	4 564	956	2 977	460	3 457	32 009	-0,7
Bordeaux	70 619	65 269	5 350	11 799	2 944	3 939	8 215	9 965	107 481	1,0
Caen	23 921	21 062	2 859	4 986	1 164	1 419	1 211	3 984	36 685	-0,4
Clermont-Ferrand	29 684	26 881	2 803	5 138	1 400	2 157	1 888	4 660	44 927	1,1
Corse	3 820	3 392	428	524	99	0	87	544	5 074	2,9
Créteil	88 464	79 912	8 552	12 490	3 315	5 810	1 398	16 879	128 356	-0,9
Dijon	26 118	23 511	2 607	5 497	1 726	1 729	1 778	3 853	40 701	-1,9
Grenoble	53 866	46 324	7 542	10 476	2 544	1 279	5 332	10 854	84 351	0,3
Lille	95 770	88 304	7 466	18 658	5 389	9 149	7 120	20 501	156 587	-1,2
Limoges	14 074	12 361	1 713	3 225	461	1 023	88	2 151	21 022	-0,4
Lyon	99 156	92 073	7 083	12 618	5 637	12 128	8 587	24 689	162 815	1,6
Montpellier	67 383	63 371	4 012	10 865	2 319	2 538	3 745	7 944	94 794	2,0
Nancy-Metz	48 178	42 765	5 413	8 565	2 340	6 634	1 424	8 190	75 331	0,0
Nantes	62 369	56 723	5 646	15 816	4 040	8 630	5 097	18 466	114 418	-0,4
Nice	35 319	31 546	3 773	5 508	2 266	1 621	5 222	4 208	54 144	-1,4
Orléans-Tours	35 936	31 657	4 279	7 686	2 253	2 689	1 386	4 642	54 592	-2,2
Paris	170 901	168 777	2 124	16 936	14 604	9 907	24 996	83 007	320 351	1,4
Poitiers	30 518	27 431	3 087	5 451	1 123	1 940	3 376	3 804	46 212	-1,3
Reims	21 119	18 021	3 098	5 433	1 125	2 324	5 319	3 842	39 162	-1,6
Rennes	68 619	62 141	6 478	14 009	3 620	7 136	2 811	14 474	110 669	0,8
Rouen	30 856	26 813	4 043	6 110	1 343	3 772	4 605	5 821	52 507	0,4
Strasbourg	50 415	46 464	3 951	6 276	2 374	3 205	412	5 310	67 992	0,5
Toulouse	72 796	66 371	6 425	11 269	3 611	9 316	4 754	14 439	116 185	2,2
Versailles	100 743	93 710	7 033	14 114	7 649	12 863	14 933	19 777	170 079	-0,4
France métro.	1 412 788	1 297 231	115 557	235 052	78 584	122 182	121 071	312 143	2 281 820	0,3
Guadeloupe	5 875	5 738	137	1 725	352	0	0	804	8 756	-3,1
Guyane	1 984	1 832	152	396	45	0	0	256	2 681	-3,6
Martinique	4 804	4 685	119	1 936	362	0	96	879	8 077	-10,9
La Réunion	11 653	11 142	511	3 138	531	135	150	1 759	17 366	0,5
DOM	24 316	23 397	919	7 195	1 290	135	246	3 698	36 880	-3,4
France métro. + DOM	1 437 104	1 320 628	116 476	242 247	79 874	122 317	121 317	315 841	2 318 700	0,2

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique en 2008-2009 et 2009-2010. Ceux-ci ont intégré l'université d'Antilles-Guyane en 2010-2011. En 2010-2011, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation).

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

(3) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2009.

(4) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

Depuis 2003, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 9,5 %, contre + 2,8 %) [1]. Leur poids dans l'ensemble a donc gagné deux points en sept ans pour atteindre 32,2 % en 2010. De 2003 à 2008, la part des formations scientifiques augmente chaque année et est passée de 30,2 % à 31,8 %. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). En 2009, la part des étudiants en formations scientifiques recule de 0,2 point en raison d'un moindre accroissement du nombre d'étudiants dans ces formations (+ 3,1 %) que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 3,6 %). En 2010, la hausse de la part des étudiants en formations scientifiques reprend (+ 0,8 point).

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur continue de progresser, cette croissance tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent en 2010 27,2 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 29,5 % en sept ans.

Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques a augmenté de 0,2 point (+ 18 700 étudiants) depuis 2003. Les effectifs d'étudiants en STS secondaires et dans les formations universitaires scientifiques et d'ingénieurs ont reculé de 5,2 % et de 3,1 % en sept ans. Après une baisse en 2004, les effectifs en IUT production ont augmenté jusqu'en 2009, avant de baisser (- 1,5 % en 2010), mais demeurent à un niveau un peu plus élevé que celui de 2003.

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) diminue cette année de 0,6 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a quasiment stagné depuis 2003 (6,6 % en 2010). En sept ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs hors université (+ 36,0 %), dans les formations universitaires de santé (+ 29,5 %) et dans les universités de technologie (UT) (+ 24,8 %).

En 2010, la part des étudiants en formations scientifiques dans les écoles publiques du ministère de l'enseignement supérieur est stable par rapport à 2009 (90,4 %). Celle du secteur privé est demeurée à 7,2 % en 2010 : elle était de 9,5 % en 2003.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJVA-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en « autres écoles et formations ».

Formations comptables

Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7122.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2003	2004 (1)	2005	2006	2007 (2)	2008	2009	2010 (3)	Poids en 2010 dans total des formations scientifiques (%)	Évolution 2003/2010 (%)
Université hors IUT	422 560	430 491	439 377	443 252	441 598	433 023	449 058	460 674	61,7	9,0
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	265 923	264 171	263 164	257 880	250 732	239 869	247 980	257 758	34,5	-3,1
dont : sciences fondamentales et applications	183 175	174 760	169 158	165 377	158 689	148 203	152 926	158 310	21,2	-13,6
sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	78 291	73 791	72 389	71 320	69 742	69 282	71 709	73 783	9,9	-5,8
pluri-sciences	4 457	15 620	21 617	21 183	22 301	22 384	23 345	25 665	3,4	475,8
Université (santé)	156 837	166 320	176 213	185 372	190 866	193 154	201 078	202 916	27,2	29,5
dont : médecine, odontologie	130 356	138 532	146 589	154 076	158 995	161 933	170 228	125 134	16,8	ns
pharmacie	26 281	27 788	29 624	31 296	31 871	31 221	30 850	22 796	3,1	ns
pluri-santé (PACES)								54 986	7,4	
Grands établissements	197	1 240	1 392	1 439	6 067	6 248	5 839	5 871	0,8	ns
Universités de technologie	6 872	6 848	7 240	7 413	7 726	8 021	8 338	8 573	1,1	24,8
INP	12 624	12 411	12 384	12 350	7 676	6 693	6 981	7 272	1,0	-42,4
IUT production	56 419	55 366	55 691	55 928	56 600	57 183	57 859	56 988	7,6	1,0
Formations d'ingénieur hors université, INP et UT (4)	66 231	67 455	68 081	68 262	70 920	82 870	85 908	90 045	12,1	36,0
dont : publique MESR	22 550	23 525	23 431	22 342	24 290	33 553	35 811	37 815	5,1	67,7
publique hors MESR	17 270	17 178	17 458	18 420	17 357	16 922	16 291	16 931	2,3	-2,0
privée	26 411	26 752	27 192	27 500	29 273	32 395	33 806	35 299	4,7	33,7
CPGE scientifique	44 853	45 947	46 858	47 285	47 851	48 731	49 326	49 053	6,6	9,4
dont : publique MEN	37 851	39 013	39 968	40 269	40 559	41 455	41 928	41 501	5,6	9,6
publique hors MEN	816	846	814	808	797	779	815	822	0,1	0,7
privée	6 186	6 088	6 076	6 208	6 495	6 497	6 583	6 730	0,9	8,8
STS secondaire	72 099	70 322	69 487	67 292	67 135	66 803	68 479	68 363	9,2	-5,2
dont : publique MEN	59 862	58 599	58 124	56 164	55 760	55 240	56 237	56 285	7,5	-6,0
privée	12 237	11 723	11 363	11 128	11 375	11 563	12 242	12 078	1,6	-1,3
Total formations scientifiques	681 855	690 080	700 510	703 221	705 573	709 572	731 788	746 839	100,0	9,5
dont formations scientifiques hors santé	525 218	523 760	524 297	517 849	514 707	516 418	530 710	543 923	72,8	3,6
Total enseignement supérieur	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 314 032	2 318 700		2,8
Poids des formations scientifiques	30,2	30,4	30,7	31,2	31,6	31,8	31,6	32,2		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,3	23,1	23,0	23,0	23,1	23,1	22,9	23,5		
Poids du public dans total des formations scientifiques	90,5	90,6	90,6	93,6	93,3	92,9	92,8	92,8		
Poids du public MESR-MEN dans total des formations scientifiques	87,9	88,0	88,0	90,9	90,7	90,4	90,5	90,4		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements.

(2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements.

(3) Les disciplines générales des universités intègrent les étudiants précédemment inscrits dans les IUJFM.

(4) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

Au 15 janvier 2011, 1 437 100 étudiants sont inscrits dans les universités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits baisse de 7 000, soit - 0,6 % par rapport à 2009-2010 [1]. Cette baisse s'explique par un traitement statistique différent des étudiants se préparant à l'enseignement suite à la masterisation. En effet, les stagiaires en année post-master ne sont désormais plus comptabilisés dans les effectifs des universités, alors que les élèves stagiaires des anciens IUFM l'étaient. À champ comparable (c'est-à-dire, hors stagiaires IUFM), les effectifs sont en très légère baisse en 2010-2011 (- 0,3 %), après une hausse de 5,7 % en 2009-2010. Ce recul du nombre des nouveaux entrants à l'université est lié à la diminution du nombre de bacheliers à la session de juin 2010 (- 1,2 %). Les inscriptions de bacheliers en IUT sont en baisse marquée (- 2,3 %) alors qu'ils sont stables hors IUT.

Les effectifs sont globalement en hausse dans les disciplines générales, mais cette moyenne cache des disparités. Les effectifs en sciences, en droit et en sciences économiques progressent alors que ceux des disciplines littéraires reculent.

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 0,9 % après une augmentation de 4,1 % en 2009-2010. La PACES, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, contribue à cette moindre augmentation : on dénombre 55 000 étudiants en PACES, soit une baisse de 5,3 % par rapport aux effectifs dans les anciennes premières années de médecine et de pharmacie.

Les effectifs baissent de 1,4 % en IUT, tant dans le secteur « production » que dans le secteur « services ». En 2009-2010, les effectifs dans les IUT stagnaient après trois années consécutives d'augmentation (+ 1,0 % en 2006-2007, + 2,2 % en 2007-2008 et + 1,6 % en 2008-2009). Les effectifs augmentent en cursus licence (+ 1,4 %), stagnent en cursus master hors stagiaires IUFM (+ 0,1 %), et diminuent en cursus doctorat (- 1,1 %) [2].

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités ».

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Voir 6.6.

IUT

Voir 6.6.

Masterisation

L'année 2010-2011 a été celle de la mise en place de la masterisation pour les formations d'enseignement. Auparavant, un étudiant titulaire d'une licence s'inscrivait une première année à l'IUFM pour préparer son concours, puis devenait l'année suivante stagiaire en cas de réussite. Dorénavant, l'étudiant titulaire d'une licence doit passer un master en 2 ans, et réussir le concours (la même année ou plus tard) avant de devenir stagiaire. Les stagiaires ne sont dorénavant plus comptabilisés dans les effectifs de l'université.

Les évolutions du tableau [3] sont présentées en ancien cycle pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé.

- Premier cycle

Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG.

- Deuxième cycle

Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

- Troisième cycle

Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

[1] Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			Nouveaux entrants	
				Effectifs	% variation hors stagiaire IUFM	% variation annuelle	Effectifs	% variation annuelle
Droit, sciences politiques	118 763	71 538	8 141	198 442	2,6	2,6	36 599	-1,2
Sciences économiques, gestion	82 305	61 731	3 846	147 882	1,1	0,8	16 907	-6,1
AES	32 881	6 856	13	39 750	-2,0	-2,0	9 446	-10,6
Pluri-droit, sciences économiques, AES		41		41	24,2	24,2		
Lettres, sciences du langage	63 620	24 905	5 953	94 478	-1,4	-2,9	18 192	3,1
Langues	81 753	20 999	2 746	105 498	-1,7	-3,4	27 500	0,8
Sciences humaines sociales	126 636	84 907	14 011	225 554	-2,0	-7,1	36 584	3,2
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 567	9 134	39	11 740	74,3	74,3	904	34,3
Sciences fondamentales et application	78 492	62 801	17 017	158 310	1,4	-0,2	15 431	5,3
Sciences de la nature et de la vie	41 931	21 501	10 351	73 783	1,6	0,8	9 486	5,9
STAPS	28 811	7 274	484	36 569	6,7	5,2	10 761	14,1
Pluri-sciences	22 519	2 995	151	25 665	9,9	9,9	9 831	-2,2
Total disciplines générales	680 278	374 682	62 752	1 117 712	1,0	-0,8	191 641	1,0
Médecine-odontologie	11 448	112 484	1 202	125 134	-26,5	-26,5	1 695	-94,7
Pharmacie	574	21 897	325	22 796	-26,1	-26,1	51	-98,9
Pluri-santé	54 986			54 986			33 403	
Total disciplines de santé	67 008	134 381	1 527	202 916	0,9	0,9	35 149	-4,0
IUT	116 476			116 476	-1,4	-1,4	49 479	-2,3
Total	863 762	509 063	64 279	1 437 104	0,8	-0,6	276 269	-0,3

[2] Évolution des effectifs universitaires par cursus depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750
2008-2009	832 140	(1) 506 817	65 419	1 404 376
2009-2010	851 646	(2) 527 947	64 990	1 444 583
2010-2011	863 762	509 063	64 279	1 437 104

(1) Dont 62 544 en IUFM.

(2) Dont 58 518 en IUFM.

[3] Évolution des effectifs universitaires par cycle depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution annuelle (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	(1) 0,5
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5
2008-2009	635 714	503 894	264 768	1 404 376	(2) -1,1
2009-2010	656 470	514 558	273 555	1 444 583	2,9
2010-2011	664 904	471 779	300 421	1 437 104	(3) 0,8
Évolution 1985-2010 (%)	33,6	63,5	88,2	52,0	

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les étudiants d'IUFM et les 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ des universités.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les stagiaires IUFM.

Présentation

À champ constant (c'est-à-dire hors stagiaires IUFM, voir 6.4), le nombre d'étudiants dans les universités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la seconde année : + 0,8 % en 2010-2011 après + 2,9 % en 2009-2010.

En 2010-2011, les effectifs sont en hausse dans les deux tiers des académies. Dans huit académies, cette hausse est supérieure à 2,0 %. Seules quatre académies subissent des baisses supérieures à 1,0 %.

Le cursus licence englobe 60,1 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,4 %) et, dans les DOM, il dépasse 70 %. Par ailleurs, les effectifs augmentent dans 50 établissements. La hausse est supérieure à 4 % dans 11 universités, en particulier à Montpellier III, Saint-Etienne et Toulouse I où elle dépasse 8 %. *A contrario*, 14 établissements voient leurs effectifs baisser de plus de 2 %. En particulier, l'effet de la masterisation est fort sur les établissements intégrateurs d'un IUFM. C'est le cas notamment des universités de Cergy-Pontoise, Artois, Orléans, Paris IV, Antilles-Guyane et Grenoble I.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités ».

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD.

- Cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures.
- Cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5.
- Cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Masterisation

L'année 2010-2011 a été celle de la mise en place de la masterisation pour les formations d'enseignement. Auparavant, un étudiant titulaire d'une licence s'inscrivait une première année à l'IUFM pour préparer son concours, puis devenait l'année suivante stagiaire en cas de réussite. Dorénavant, l'étudiant titulaire d'une licence doit passer un master, en deux ans, et réussir le concours (la même année ou plus tard) avant de devenir stagiaire. Les stagiaires ne sont dorénavant plus comptabilisés dans les effectifs de l'université.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2009-2010 (%)		Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2009-2010 (%)		Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)
		hors stagiaire IUFM						hors stagiaire IUFM			
Aix I	20 963	-2,5	-6,0	3 695	60,7	Metz	13 823	1,7	1,7	3 167	73,8
Aix II	20 815	1,6	1,6	3 669	49,2	Nancy I	17 566	-2,2	-6,2	3 025	45,5
Aix III	21 863	1,2	1,2	3 742	52,2	Nancy II	16 806	3,6	3,6	3 752	73,2
Avignon	6 665	3,2	3,2	1 756	78,0	Nancy-Metz	48 195	0,9	-0,7	9 944	63,3
Aix-Marseille	70 306	0,4	-0,8	12 862	56,3	Angers	18 922	2,3	2,3	3 548	58,5
Amiens	22 243	2,4	-0,9	4 960	62,5	Le Mans	10 265	1,5	1,5	2 460	73,0
Amiens	22 243	2,4	-0,9	4 960	62,5	Nantes	33 182	-0,1	-2,7	6 820	60,0
Besançon	19 578	0,2	-1,5	4 007	63,4	Nantes	62 369	0,9	-0,5	12 828	61,7
Besançon	19 578	0,2	-1,5	4 007	63,4	Nice	26 197	0,7	-1,1	5 106	57,9
Bordeaux I	9 453	5,0	5,0	1 915	62,8	Toulon	9 122	-7,9	-7,9	2 103	73,8
Bordeaux II	17 826	-0,4	-0,4	2 696	43,4	Nice	35 319	-1,7	-2,9	7 209	62,0
Bordeaux III	15 466	1,4	1,4	3 103	74,9	Orléans	14 081	-5,8	-11,1	2 992	67,2
Bordeaux IV	17 068	-1,6	-6,2	3 140	54,6	Tours	21 855	2,8	2,8	4 813	61,4
Pau	11 401	1,0	1,0	2 338	70,3	Orléans-Tours	35 936	-0,8	-3,1	7 805	63,7
Bordeaux	71 214	0,6	-0,6	13 192	59,8	Paris I	37 908	3,8	3,8	5 692	55,7
Caen	23 921	0,5	-1,4	4 995	63,1	Paris II	15 602	2,5	2,5	2 191	48,7
Caen	23 921	0,5	-1,4	4 995	63,1	Paris III	17 536	3,3	3,3	3 443	61,7
Clermont I	15 663	2,5	2,5	2 968	59,9	Paris IV	21 086	-8,1	-10,2	3 934	55,7
Clermont II	14 021	3,8	1,0	2 942	62,4	Paris V	33 209	1,2	1,2	5 072	44,6
Clermont-Ferrand	29 684	3,1	1,8	5 910	61,1	Paris VI	30 687	3,8	3,8	4 722	49,7
Corse	3 820	2,9	2,9	807	68,6	Paris VII	26 394	6,7	6,7	3 950	47,1
Corse	3 820	2,9	2,9	807	68,6	Paris	182 422	2,0	1,7	29 004	51,4
Marne-la-Vallée	10 522	-4,6	-4,6	1 962	67,8	La Rochelle	7 367	2,9	2,9	1 596	72,8
Paris VIII	21 817	-0,7	-0,7	3 580	64,1	Poitiers	23 151	-1,5	-3,2	4 406	55,5
Paris XII	26 743	-0,1	-6,6	5 100	63,7	Poitiers	30 518	-0,5	-1,8	6 002	59,6
Paris XIII	21 284	-0,8	-0,8	4 285	65,9	Reims	21 119	-1,0	-3,4	4 439	66,3
PRES Paris-Est	1 440	14,1	14,1			Reims	21 119	-1,0	-3,4	4 439	66,3
Créteil	81 806	-0,8	-3,0	14 927	63,8	Brest	17 059	-3,5	-6,7	3 497	61,6
Dijon	26 118	-0,5	-2,9	5 084	59,0	Bretagne-Sud	8 578	4,6	4,6	1 957	77,0
Dijon	26 118	-0,5	-2,9	5 084	59,0	Rennes I	25 132	1,1	1,1	4 683	52,6
Chambéry	11 650	3,2	3,2	2 644	72,0	Rennes II	17 836	4,9	4,9	4 642	70,9
Grenoble I	15 345	-3,9	-8,2	3 266	58,0	Rennes	68 605	1,3	0,4	14 779	62,7
Grenoble II	17 636	-1,1	-1,1	3 609	65,6	Le Havre	6 914	-0,6	-0,6	1 646	73,3
Grenoble III	5 858	5,5	5,5	1 166	62,4	Rouen	23 942	1,6	-1,1	5 220	63,2
PRES Grenoble	3 377	19,3	19,3			Rouen	30 856	1,1	-1,0	6 866	65,4
Grenoble	53 866	0,7	-0,6	10 685	60,3	Mulhouse	7 974	1,4	1,4	1 631	70,0
Artois	11 404	-9,4	-18,3	2 333	64,9	Strasbourg	42 441	2,3	0,5	7 103	53,8
Lille I	19 191	4,1	4,1	3 255	60,5	Strasbourg	50 415	2,2	0,6	8 734	56,4
Lille II	26 000	-2,3	-2,3	4 908	48,8	CUFR d'Albi	2 837	4,8	4,8	894	91,0
Lille III	18 141	-1,2	-1,2	4 257	74,1	Toulouse I	20 108	10,1	10,1	3 601	57,7
Littoral	10 848	0,7	0,7	2 266	73,7	Toulouse II	21 824	-1,7	-5,1	3 579	67,4
Valenciennes	10 186	-3,1	-3,1	2 139	71,1	Toulouse III	27 432	1,9	1,9	5 525	59,3
Lille	95 770	-1,5	-2,9	19 158	63,1	Toulouse	72 201	3,0	1,9	13 599	62,5
Limoges	14 074	0,0	-0,8	2 759	61,3	Cergy-Pontoise	14 045	-8,5	-19,0	2 816	64,5
Limoges	14 074	0,0	-0,8	2 759	61,3	Evry-Val-d'Essonne	9 534	2,7	2,7	2 420	75,5
Lyon I	32 215	-3,2	-6,3	5 144	49,2	Paris X	29 866	1,4	1,4	5 469	62,6
Lyon II	28 309	3,3	3,3	5 277	60,9	Paris XI	27 307	-0,6	-0,6	4 451	50,9
Lyon III	23 138	2,8	2,8	4 161	64,5	Versailles-St-Quentin	15 142	3,5	3,5	2 976	57,4
St-Etienne	15 494	9,2	9,2	3 635	67,9	Versailles	95 894	-0,3	-2,3	18 132	60,0
Lyon	99 156	1,8	0,7	18 217	59,0	France métro.	1 412 788	0,8	-0,5	269 227	59,9
Montpellier I	22 377	2,2	2,2	3 305	46,7	Antilles et Guyane	12 663	-6,9	-9,9	3 292	72,8
Montpellier II	14 671	-0,9	-4,4	2 491	56,5	La Réunion	11 653	3,0	-0,1	3 750	75,2
Montpellier III	17 079	8,3	8,3	3 651	64,2	DOM	24 316	-2,4	-5,4	7 042	73,9
Nîmes	3 414	4,2	4,2	1 189	94,7	France métro. + DOM	1 437 104	0,8	-0,6	276 269	60,1
Perpignan	9 842	1,8	1,8	1 687	69,7						
Montpellier	67 383	3,0	2,2	12 323	59,1						

Présentation

Au 15 janvier 2011, 1 437 100 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1].

En 2010-2011, 60,1 % des étudiants à l'université sont inscrits en cursus licence (contre 59,0 % en 2009-2010), 35,4 % en cursus master (contre 36,5 %) et 4,5 % en cursus doctorat (comme en 2009-2010).

Les femmes représentent 57,2 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (56,5 %) et en cursus master (59,5 %), elles ne sont que 47,7 % en cursus doctorat.

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2009-2010. Les femmes restent majoritaires, en particulier en langues (73,7 % après 73,8 % en 2009-2010), en lettres – sciences du langage (71,1 % après 71,7 %) et en sciences humaines et sociales (68,4 % après 67,3 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (28,1 % après 27,6 %) et en STAPS (31,4 % après 32,0 %).

En 2010-2011, 57,9 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 22,9 % ont 19 ans, 9,5 % ont 20 ans et 9,7 % ont 21 ans ou plus [2].

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (17,9 %), les disciplines juridiques (13,2 %), les sciences humaines et sociales (13,2 %) et les disciplines médicales (12,7 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Elles sont en effet 60,9 % à avoir 18 ans ou moins contre 54,1 % chez les hommes lors de leur première inscription à l'université.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités ».

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5 ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Il regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi qu'aux formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

Les nouveaux entrants en première année de premier cycle

Ce sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

[1] Répartition des étudiants en université selon le sexe, le cursus et la discipline en 2010-2011 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	118 763	63,9	71 538	65,5	8 141	49,0	198 442	63,9
Sciences économiques, gestion	82 305	51,7	61 731	53,5	3 846	45,7	147 882	52,3
AES	32 881	59,6	6 856	61,4	13	53,8	39 750	59,9
Pluri-droit, sciences économiques, AES			41	73,2			41	73,2
Lettres, sciences du langage	63 620	69,9	24 905	75,1	5 953	66,6	94 478	71,1
Langues	81 753	73,0	20 999	77,4	2 746	66,2	105 498	73,7
Sciences humaines et sociales	126 636	67,9	84 907	71,4	14 011	54,1	225 554	68,4
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 567	70,0	9 134	82,5	39	56,4	11 740	79,7
Sciences fondamentales et application	78 492	28,1	62 801	27,8	17 017	29,2	158 310	28,1
Sciences de la nature et de la vie	41 931	62,1	21 501	57,9	10 351	53,2	73 783	59,7
STAPS	28 811	30,3	7 274	35,6	484	36,6	36 569	31,4
Pluri-sciences	22 519	45,4	2 995	64,2	151	31,1	25 665	47,5
Médecine-odontologie	11 448	79,6	112 484	59,3	1 202	51,6	125 134	61,1
Pharmacie	574	75,3	21 897	66,9	325	56,6	22 796	67,0
Pluri-santé	54 986	63,2					54 986	63,2
IUT	116 476	39,9					116 476	39,9
Total	863 762	56,5	509 063	59,5	64 279	47,7	1 437 104	57,2
Pourcentage par cursus		60,1		35,4		4,5		100,0

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le sexe, l'âge et la discipline en 2010-2011 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	22 052	67,7	8 262	59,8	3 149	56,6	3 136	55,8	36 599	64,0
Sciences économiques, gestion	8 936	51,9	4 051	40,3	1 928	40,0	1 992	44,7	16 907	46,9
AES	3 541	62,2	2 716	55,4	1 617	56,6	1 572	59,3	9 446	58,8
Lettres, sciences du langage	9 110	77,9	3 871	68,5	2 108	64,3	3 103	64,1	18 192	72,0
Langues	13 974	80,5	6 074	69,9	2 922	66,2	4 530	63,8	27 500	73,9
Sciences humaines et sociales	17 333	72,6	9 224	67,6	4 534	61,9	5 493	61,2	36 584	68,3
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	352	76,4	132	69,7	173	80,9	247	74,5	904	75,8
Sciences fondamentales et application	9 686	31,1	3 124	26,9	1 407	23,6	1 214	24,4	15 431	29,0
Sciences de la nature et de la vie	5 648	65,7	2 272	64,0	914	62,8	652	57,8	9 486	64,4
STAPS	5 238	33,2	3 158	24,3	1 454	19,9	911	20,1	10 761	27,7
Pluri-sciences	6 582	46,0	1 973	40,3	723	40,7	553	36,2	9 831	43,9
Médecine-odontologie	517	70,8	451	85,4	260	85,4	467	82,7	1 695	80,2
Pharmacie			1	100,0	4	100,0	46	93,5	51	94,1
Pluri-santé	27 436	65,1	4 335	58,2	1 015	60,7	617	60,5	33 403	64,0
IUT	29 653	41,2	13 633	34,8	4 056	34,1	2 137	36,7	49 479	38,7
Total	160 058	59,3	63 277	51,9	26 264	51,1	26 670	54,9	276 269	56,4
Pourcentage par âge		57,9		22,9		9,5		9,7		100,0

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

Présentation

En 2010-2011, 115 700 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (800) ou une licence professionnelle (29 400), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 145 900 [2]. Les étudiants inscrits en DUT sont en diminution de 1,4 % par rapport à l'année précédente, faisant suite à une stabilité des effectifs entre 2008 et 2009. Cette baisse concerne aussi bien le secteur « production » (-1,3 %) que le secteur « services » (-1,5 %). La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2010-2011 avec la création de neuf départements :

- trois dans le secteur « production » : « Génie biologique », « Génie civil », « Hygiène, sécurité et environnement » ;
- six dans le secteur « services » : « Carrières sociales » (trois), « Gestion des entreprises et des administrations », « Services et réseaux de communication », « Techniques de commercialisation ».

Ce mouvement s'accompagne d'une diminution du nombre de nouveaux bacheliers (-2,7 %), comme de celui des bacheliers généraux (-2,4 %) et des bacheliers professionnels (-1,8 %).

La proportion de bacheliers généraux de la session 2010 préparant un DUT en 2010-2011 est stable par rapport à l'année précédente : ils représentent 68 % des nouveaux bacheliers en IUT (68,4 % en 2009-2010). Il en est de même pour les bacheliers technologiques : 29,9 % en 2010-2011 (29,5 % en 2009-2010). La proportion de bacheliers professionnels atteint 2,1 %.

Les femmes représentent 39,8 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont quasiment à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,9 %), mais elles ne représentent que 24,1 % des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (54,7 %) et « Génie biologique » (65,9 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur « production » s'est accrue de 3,8 points depuis 2000-2001, alors qu'elle a baissé du même nombre de points dans le secteur « services ».

Définitions

IUT

Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965.

115 IUT fonctionnent à la rentrée 2010.

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles. Les licences professionnelles sont dispensées dans d'autres établissements mais les effectifs mentionnés dans le tableau [2] ne concernent que les IUT.

Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

Un département d'IUT

Celui-ci correspond à une spécialité.

Spécialités

Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

Licence professionnelle

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée.

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2010-2011				Rappel effectifs 2009-2010	Départements d'IUT en 2010-2011
	Hommes	Femmes	Total	% femmes		
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	11	37	48	77,1	40	1
Chimie	1 615	1 951	3 566	54,7	3 622	19
Génie biologique	2 216	4 289	6 505	65,9	6 464	39
Génie chimique - génie des procédés	707	510	1 217	41,9	1 266	12
Génie civil	4 338	762	5 100	14,9	5 210	22
Génie du conditionnement et de l'emballage	143	136	279	48,7	291	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 281	508	7 789	6,5	7 899	53
Génie industriel et maintenance	1 746	153	1 899	8,1	1 873	25
Génie mécanique et productique	6 473	533	7 006	7,6	7 098	46
Génie thermique et énergie	2 131	228	2 359	9,7	2 448	18
Hygiène, sécurité et environnement	1 294	592	1 886	31,4	1 856	17
Mesures physiques	3 686	927	4 613	20,1	4 691	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 454	542	1 996	27,2	2 036	23
Réseaux et télécommunications	2 519	242	2 761	8,8	2 912	29
Science et génie des matériaux	886	208	1 094	19,0	1 037	12
Total du secteur de la production	36 500	11 618	48 118	24,1	48 743	351
Carrières juridiques	498	1 800	2 298	78,3	2 305	9
Carrières sociales	646	2 483	3 129	79,4	2 960	21
Gestion des entreprises et des administrations	8 801	11 443	20 244	56,5	20 684	78
Gestion administrative et commerciale	624	1 229	1 853	66,3	1 794	13
Gestion, logistique et transport	1 739	984	2 723	36,1	2 954	22
Information - communication	776	3 147	3 923	80,2	4 005	19
Informatique	7 876	708	8 584	8,2	8 779	45
Services et réseaux de communications	2 356	1 109	3 465	32,0	3 358	31
Statistiques et informatique décisionnelle (2)	735	454	1 189	38,2	1 325	12
Techniques de commercialisation	9 102	11 069	20 171	54,9	20 432	83
Total du secteur des services	33 153	34 426	67 579	50,9	68 596	333
Total	69 653	46 044	115 697	39,8	117 339	684

(1) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(2) Statistiques et traitements informatique des données (STID) avant la rentrée 2009.

[2] Évolution des effectifs dans les IUT selon le diplôme préparé (France métropolitaine + DOM)

	DUT			Nombre de départements d'IUT (4)	Licence professionnelle (5)	Diplôme post-DUT	Total IUT
	Production	Services	Total				
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336				
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609				
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714				
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344				
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158				
1996-1997 (2)(3)	48 370	57 251	105 621			2 318	
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357	120 631
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	607	4 692	1 871	122 265
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	624	7 784	1 715	123 048
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	631	10 856	1 311	124 450
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096	639	15 070	1 268	127 434
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234	132 346
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289	137 095
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863	141 109
2008-2009 (2)	48 395	68 949	117 344	667	26 444	771	144 559
2009-2010 (2)	48 743	68 596	117 339	675	28 759	800	146 898
2010-2011 (2)	48 118	67 579	115 697	684	29 437	779	145 913

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition selon le secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) Données non disponibles pour les DOM avant 2000.

(5) Création des licences professionnelles en 2000.

Présentation

En 2010-2011, 117 600 élèves suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 4,7 % de plus par rapport à la rentrée précédente [1].

La plus forte augmentation du nombre d'élèves inscrits provient, cette année encore, des écoles privées (+ 7,8 %) mais également des écoles sous tutelle d'un autre ministère (7,3 %). Le nombre d'élèves des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche progressent aussi, mais de façon plus modérée (+ 3,6 %).

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2].

À la rentrée 2010, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles continue d'augmenter (+ 5,5 %) et le taux de féminisation est en légère hausse par rapport à l'année précédente (27,5 % contre 27,3 % l'année dernière). La part des filles est très variable selon le type d'école.

La proportion de filles à l'ENSAM augmente cette année, avec 12,4 % de filles (soit + 1 point par rapport à 2009). Cette école reste la moins féminisée de toutes. Inversement des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (66,2 %, en hausse de + 1,3 point).

Le flux de nouveaux inscrits poursuit sa hausse cette année avec 39 300 nouveaux inscrits, soit 5 % de plus qu'en 2009 [3]. Cette hausse est très forte dans les écoles sous tutelle des autres ministères (+ 10 %). Elle est plus modérée dans les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 5 %) et dans les écoles privées (+ 2,3 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles avec 42 % des élèves intégrant une école, soit une hausse de + 0,7 point. En 2010, les admissions à la suite d'un baccalauréat diminuent (26,1 % des nouveaux inscrits, en baisse de - 0,8 point), alors que celles consécutives à un DUT ou un BTS progressent (14,3 % des entrants, soit + 0,7 point par rapport à la rentrée précédente).

Définitions

Champ

Tous les élèves inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, sont recensés par l'enquête, quel que soit le régime d'inscription.

Écoles d'ingénieurs

Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)

Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux. Il s'agit d'une formation par alternance sur trois ans, sous statut étudiant ou en apprentissage reconnue par la commission des titres d'ingénieur (CTI).

INSA

Instituts nationaux de sciences appliquées.

ENSAM

École nationale des arts et métiers.

[1] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs en formation initiale (1)

(France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	Évolution 2010/2009 (%)
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	20 650	34 475	52 537	59 503	63 294	64 993	67 353	3,6
Écoles internes ou rattachées aux universités	nd	12 234	19 887	23 419	25 173	24 062	24 657	2,5
Écoles externes aux universités	nd	22 241	32 650	36 084	38 121	40 931	42 696	4,3
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	16 164	16 447	17 643	7,3
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 434	4 791	4 637	-3,2
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 309	4 080	4 186	2,6
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	3 111	3 228	4 226	30,9
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	1 919	1 990	2 013	1,2
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 638	1 610	1 808	12,3
Santé	25	18	8	27	18	21	23	9,5
Économie et finances				294	222	220	211	-4,1
Ville de Paris	254	320	379	460	513	507	539	6,3
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	26 891	30 226	32 586	7,8
Total	37 267	59 342	89 313	101 378	108 678	112 253	117 582	4,7

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

nd : non disponible.

[2] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2010-2011 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Nb implan- tations géo- graphiques	Inscrits en 2010	Répartition (%)	Évolution 2010/2009 (%)	dont étudiantes	Taux de féminisation	Évol. nombre de filles 2010/2009
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	127	67 353	57,3	3,6	18 012	26,7	5,1
Écoles internes ou rattachées aux universités	70	24 657	21,0	2,5	6 923	28,1	4,4
Écoles externes aux universités	57	42 696	36,3	4,3	11 089	26,0	5,6
Instituts nationaux polytechniques	18	10 318	8,8	5,2	3 090	29,9	5,1
Universités de technologie	5	5 931	5,0	1,3	1 340	22,6	5,0
INSA	6	11 111	9,4	2,4	3 384	30,5	3,8
ENSAM	8	3 907	3,3	3,2	486	12,4	13,0
Écoles centrales	6	6 339	5,4	12,6	1 448	22,8	11,9
Autres écoles	14	5 090	4,3	1,7	1 341	26,3	3,2
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité	47	17 643	15,0	7,3	6 181	35,0	5,1
Agriculture et pêche	14	4 637	3,9	-3,2	3 071	66,2	-1,3
Défense	10	4 186	3,6	2,6	668	16,0	0,1
Industrie	9	4 226	3,6	30,9	1 133	26,8	25,1
Télécommunications	5	2 013	1,7	1,2	476	23,6	-1,0
Équipement, transport, logement	5	1 808	1,5	12,3	531	29,4	24,6
Santé	1	23	0,0	9,5	16	69,6	77,8
Économie et finances	1	211	0,2	-4,1	81	38,4	3,8
Ville de Paris	2	539	0,5	6,3	205	38,0	1,0
Écoles privées	70	32 586	27,7	7,8	8 174	25,1	8,4
Total	244	117 582	100,0	4,7	32 367	27,5	5,5

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPGE	Université (1)	DUT-BTS	Autres (2)	Total (3)	Effectif
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	23,8	40,9	6,4	16,0	13,0	100,0	22 580
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité	6,1	66,1	6,8	8,4	12,6	100,0	6 099
Écoles privées	42,9	30,2	4,6	14,1	8,2	100,0	10 605
Total	26,1	42,0	6,0	14,3	11,7	100,0	39 284
Rappel 2009	26,9	41,3	6,3	13,6	11,9	100,0	37 405

(1) Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

(2) Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers. Les diplômes d'ingénieurs également sont comptabilisés dans cette catégorie.

(3) Hors non déclarés.

Présentation

À la rentrée 2010, 209 écoles forment 112 400 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente [1]. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion augmentent de 3,0 % par rapport à ceux de 2009. Seul le groupe d'écoles I accueille un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs progressent de 6,3 % [2]. Les effectifs du groupe II chutent de 20,6 % et ceux du groupe III reculent de 4,9 %.

Avec 93 400 étudiants, les 90 établissements du groupe I (84 en 2009) constituent le contingent le plus important en terme d'effectifs. Ces écoles recrutent leurs étudiants en premier lieu chez les bacheliers 2010 (21,2 %) puis dans les classes préparatoires aux grandes écoles (19,7 %) [3]. Au nombre de 35 (41 en 2009), les écoles du groupe II comptent 6 400 étudiants. Elles accueillent une forte proportion de bacheliers 2010 (24,5 %), d'étudiants provenant de STS ou d'IUT (16,8 %) et de l'université (10,5 %).

Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (84), le groupe III forme seulement 11,2 % des étudiants en 2010. Ses écoles intègrent peu d'étudiants issus de CPGE (2,5 %) mais accueillent en nombre des bacheliers de l'année (23,2 %), des étudiants issus de l'université (23,7 %) et des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (25,1 %). En 2010-2011, la part des étudiantes en écoles de commerce augmente de 0,7 point : 48,8 % en 2009 à 49,5 % en 2010 [2].

La part d'étudiants étrangers baisse légèrement et atteint 13,5 % ; elle s'élevait à 13,7 % à la rentrée 2009. C'est dans le groupe I qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux (13,1 %), et dans le groupe II proportionnellement les plus nombreux (17,7 %).

Définitions

Champ

Les étudiants en formation initiale en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 118 écoles), sont inscrits en outre 5 200 étudiants en apprentissage et 3 800 en formation continue (financée ou non).

Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires

Au nombre de 211 en 2009, elles sont 209 en 2010 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2010 de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (90, contre 84 en 2009) sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les écoles du groupe II (35, contre 41 en 2009) sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (84, contre 86 en 2009) ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

BTS, DUT

Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.
- Système d'information SISE.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.30, 10.10.

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Effectifs	46 128	63 905	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371
Évolution annuelle en %	-	-	-	-2,1	9,0	5,6	13,7	3,0
Nombre d'écoles	193	230	220	219	207	208	211	209

[2] Effectifs selon le type d'école en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2009-2010	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	90	47 541	45 813	93 354	49,1	13,1	87 781	6,3
Groupe II	35	3 155	3 286	6 441	51,0	17,7	8 107	-20,6
Groupe III	84	6 063	6 513	12 576	51,8	14,2	13 221	-4,9
Total	209	56 759	55 612	112 371	49,5	13,5	109 109	3,0

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir la rubrique « Définitions » page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2009-2010
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Niveau terminale	-	-	-	-	14	0,3	14	0,0	13
Baccalauréat 2010	6 814	21,2	676	24,5	1 277	23,2	8 767	21,7	8 899
CPGE	6 347	19,7	13	0,5	139	2,5	6 499	16,1	7 860
BTS-DUT	3 958	12,3	464	16,8	1 384	25,1	5 806	14,3	5 497
Université	3 766	11,7	289	10,5	1 308	23,7	5 363	13,3	7 162
École d'ingénieurs	635	2,0	9	0,3	19	0,3	663	1,6	698
École de commerce	1 803	5,6	208	7,5	202	3,7	2 213	5,5	3 118
Autre origine (1)	6 984	21,7	757	27,4	1 142	20,7	8 883	21,9	7 773
Non déclarée	1 898	5,9	342	12,4	25	0,5	2 265	5,6	904
Total	32 205	100,0	2 758	100,0	5 510	100,0	40 473	100,0	41 924

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2010.

Présentation

En 2010-2011, 79 900 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [1]. Les effectifs sont en baisse de 1,6 % par rapport à 2009-2010. C'est la première année que les effectifs diminuent depuis la réforme de 1995. Cette baisse est sensiblement plus prononcée pour le secteur public (-1,6 %) que pour le secteur privé (-1,1 %). L'enseignement public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE.

La diminution des effectifs en classes préparatoires s'observe dans toutes les filières, mais elle est plus importante dans la filière économique et commerciale (-4,9 %) [2]. Les effectifs des classes économiques et commerciales chutent fortement en première (-6,7 %) et seconde années (-2,9 %). Parallèlement, la baisse des effectifs dans la filière scientifique (-0,5 %) se ressent essentiellement en première année (-1,5 %), alors que les inscriptions en seconde année augmentent légèrement (+0,6 %). Enfin, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire diminue également cette année (-0,6 %), résultat d'une baisse en première année (-1,6 %), et d'une stabilisation en seconde année.

33 500 femmes, soit deux étudiants sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des femmes semble bien implantée : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (30,1 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,1 % d'étudiantes).

À la rentrée 2010, le nombre d'étudiants entrant en CPGE baisse fortement (-2,8 %) [3]. Sur 39 300 nouveaux étudiants inscrits en première année, 94,1 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 5,0 % un baccalauréat technologique et 0,9 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur.

Les bacheliers scientifiques sont les plus nombreux (71,4 %). Ils représentent presque la totalité des inscrits dans les classes scientifiques, près de la moitié dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires.

La proportion de bacheliers littéraires parmi les entrants en CPGE est encore en légère baisse (9,0 % cette année contre 9,2 % à la rentrée 2009). La part des bacheliers économiques diminue, elle aussi, de 0,2 point cette année.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information SCOLARITÉ.

- Système d'information SAFRAN du ministère de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.37, 08.20.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Filière scientifique	45 051	45 385	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678
Évolution annuelle en %	0,8	0,7	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3	-0,5
Filière économique et commerciale	16 376	16 127	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490
Évolution annuelle en %	4,1	-1,5	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3	-4,9
Filière littéraire	10 588	10 541	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706
Évolution annuelle en %	3,0	-0,4	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2	-0,6
Total CPGE	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874
Évolution annuelle en %	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6

[2] Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale	37 235	28 168	65 403	7 841	4 690	12 531	45 076	32 858	77 934	42,2
Filière scientifique	28 720	12 781	41 501	5 098	1 632	6 730	33 818	14 413	48 231	29,9
Première année	13 559	6 333	19 892	2 540	823	3 363	16 099	7 156	23 255	30,8
Deuxième année	15 161	6 448	21 609	2 558	809	3 367	17 719	7 257	24 976	29,1
Filière économique et commerciale	5 858	7 698	13 556	2 399	2 238	4 637	8 257	9 936	18 193	54,6
Première année	3 035	4 054	7 089	1 180	1 140	2 320	4 215	5 194	9 409	55,2
Deuxième année	2 823	3 644	6 467	1 219	1 098	2 317	4 042	4 742	8 784	54,0
Filière littéraire	2 657	7 689	10 346	344	820	1 164	3 001	8 509	11 510	73,9
Première année	1 485	4 378	5 863	192	527	719	1 677	4 905	6 582	74,5
Deuxième année	1 172	3 311	4 483	152	293	445	1 324	3 604	4 928	73,1
Autres ministères	1 265	607	1 872	31	37	68	1 296	644	1 940	33,2
Filière scientifique	909	538	1 447	-	-	-	909	538	1 447	37,2
Première année	428	189	617	-	-	-	428	189	617	30,6
Deuxième année	481	349	830	-	-	-	481	349	830	42,0
Filière économique et commerciale	195	34	229	31	37	68	226	71	297	23,9
Première année	101	27	128	11	19	30	112	46	158	29,1
Deuxième année	94	7	101	20	18	38	114	25	139	18,0
Filière littéraire	161	35	196	-	-	-	161	35	196	17,9
Première année	86	24	110	-	-	-	86	24	110	21,8
Deuxième année	75	11	86	-	-	-	75	11	86	12,8
Total CPGE	38 500	28 775	67 275	7 872	4 727	12 599	46 372	33 502	79 874	41,9
Filière scientifique	29 629	13 319	42 948	5 098	1 632	6 730	34 727	14 951	49 678	30,1
Première année	13 987	6 522	20 509	2 540	823	3 363	16 527	7 345	23 872	30,8
Deuxième année	15 642	6 797	22 439	2 558	809	3 367	18 200	7 606	25 806	29,5
Filière économique et commerciale	6 053	7 732	13 785	2 430	2 275	4 705	8 483	10 007	18 490	54,1
Première année	3 136	4 081	7 217	1 191	1 159	2 350	4 327	5 240	9 567	54,8
Deuxième année	2 917	3 651	6 568	1 239	1 116	2 355	4 156	4 767	8 923	53,4
Filière littéraire	2 818	7 724	10 542	344	820	1 164	3 162	8 544	11 706	73,0
Première année	1 571	4 402	5 973	192	527	719	1 763	4 929	6 692	73,7
Deuxième année	1 247	3 322	4 569	152	293	445	1 399	3 615	5 014	72,1

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2010-2011	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	94,8	0,0	0,0	4,5	0,7	100,0	23 354	-1,9
Filière économique et commerciale	47,3	41,5	0,5	9,7	1,0	100,0	9 362	-6,4
Filière littéraire	23,1	23,0	53,0	0,0	0,9	100,0	6 605	-0,7
Total CPGE	71,4	13,7	9,0	5,0	0,9	100,0	39 321	-2,8

(1) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2010, 242 200 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,2 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classes de mise à niveau (2,3 %).

L'effectif de ces formations augmente moins fortement qu'en 2009 (0,8 % contre 2,6 % en 2009). L'effectif du secteur public augmente (0,7 %) mais moins que celui du secteur privé (1,1 %) [1].

Les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent 221 700 élèves et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS [2]. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (18 400 élèves) forme 7,6 % des étudiants. L'évolution du nombre d'inscrits en STS agricoles progresse de 1,0 % en 2010 ; l'augmentation est moins importante qu'en 2009 (+ 4,8 %). Ces deux hausses font suite à une baisse sur huit années consécutives.

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (48,3 % contre 56,5 %) car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les formations dépendant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (42,3 %).

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques : ils représentent 44,7 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 25,1 % des admis au baccalauréat 2010 [3]. Parmi ces bacheliers technologiques, 34,4 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI (Sciences et technologies industrielles) et 36,1 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine des services ont un baccalauréat STG (Sciences et technologies de la gestion).

Deux élèves sur dix entrant en STS et assimilés sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat. 16,6 % des entrants sont titulaires d'un baccalauréat professionnel et ils représentent 22,1 % des admis au baccalauréat.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ; du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information SCOLARITÉ.

- Système d'information SAFRAN du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.04, 11.04

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les STS, classes de mise à niveau et DMA

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public	164 641	163 904	162 170	162 051	159 774	158 848	158 671	161 220	162 298
Évolution annuelle en %	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6	-0,1	1,6	0,7
% par rapport à l'effectif total	69,9	70,0	70,4	70,3	70,0	68,8	67,8	67,1	67,0
Privé	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949
Évolution annuelle en %	-0,9	-0,7	-3,1	0,4	0,3	5,1	4,8	4,8	1,1
% par rapport à l'effectif total	30,1	30,0	29,6	29,7	30,0	31,2	32,2	32,9	33,0
Public + Privé	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247
Évolution annuelle en %	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4	2,6	0,8
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau et DMA par année et par sexe en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	77 308	73 463	150 771	29 935	40 973	70 908	107 243	114 436	221 679	51,6
Classes de mise à niveau	572	1 769	2 341	1 082	1 947	3 029	1 654	3 716	5 370	69,2
STS en 1, 2 et 3 ans	76 392	70 977	147 369	28 743	38 936	67 679	105 135	109 913	215 048	51,1
DMA en 1 et 2 ans	344	717	1 061	110	90	200	454	807	1 261	64,0
Agriculture	6 587	4 940	11 527	4 041	2 838	6 879	10 628	7 778	18 406	42,3
STS en 1, 2 et 3 ans	6 587	4 940	11 527	4 041	2 838	6 879	10 628	7 778	18 406	42,3
Autres ministères	-	-	-	789	1 373	2 162	789	1 373	2 162	63,5
Classes de mise à niveau	-	-	-	101	211	312	101	211	312	67,6
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	664	1 142	1 806	664	1 142	1 806	63,2
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	24	20	44	24	20	44	45,5
Total STS et assimilés	83 895	78 403	162 298	34 765	45 184	79 949	118 660	123 587	242 247	51,0

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau et DMA en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2010-2011	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI	STG	Autres					
Disciplinaires (lettres et arts)	0,0	0,0	1,5	23,2	0,0	0,0	1,4	73,9	100,0	69	ns
Production	11,6	2,3	3,3	34,4	1,7	10,0	21,5	15,2	100,0	43 089	-0,9
Services	5,9	10,9	4,1	2,2	36,1	5,8	14,1	20,9	100,0	81 990	0,6
Total	7,9	8,0	3,8	13,2	24,2	7,3	16,6	19,0	100,0	125 148	0,0

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.
ns : la valeur est non significative.

Présentation

À la rentrée 2010, 242 200 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,2 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classe de mises à niveau (2,3 %) [1]. Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production. Dans ce domaine, près d'un étudiant sur trois est inscrit en « Technologies de commandes des transformations industrielles » ou en « Technologies industrielles fondamentales ».

Dans les spécialités des services, les formations de « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion » regroupent la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment 33 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38 %) que dans les spécialités de production (22 %).

La spécialité « Musique, arts du spectacle », seule spécialité disciplinaire, compte 118 étudiants qui préparent un DMA.

Les spécialités des services (64 %) sont plus féminisées que celles de la production (25 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples » sont presque exclusivement composées de filles, alors que les spécialités « Moteurs et mécanique auto », « Énergie, génie climatique », « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique » attirent presque exclusivement des garçons.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ; du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information SCOLARITÉ.

- Système d'information SAFRAN du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.04, 11.04

[1] Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA par spécialité de formation en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	118	.	22,0	61,0
Total des spécialités disciplinaires		118	.	22,0	61,0
200	Technologies industrielles fondamentales	11 393	4,7	33,0	37,9
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	12 725	5,3	15,3	4,2
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 790	2,4	45,7	33,8
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 332	1,0	29,6	33,6
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 669	.	30,2	55,2
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 591	1,1	36,9	38,2
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 879	.	35,7	33,2
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	386	.	28,8	31,3
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 887	1,6	20,8	62,6
222	Transformations chimiques et apparentées	3 465	1,4	30,3	64,6
223	Métallurgie	925	.	8,6	16,3
224	Matériaux de construction, verre, céramique	156	.	-	71,8
225	Plasturgie, matériaux composites	405	.	-	7,4
226	Papier, carton	18	.	-	-
227	Énergie, génie climatique	2 159	.	12,5	2,9
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 342	2,2	25,7	37,8
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 050	.	10,5	11,7
232	Bâtiment : construction et couverture	259	.	-	11,6
233	Bâtiment : finitions	403	.	9,2	47,1
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 215	.	12,3	7,5
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 083	.	6,9	95,2
241	Textile	307	.	2,6	90,2
242	Habillement	786	.	36,6	88,5
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 446	1,8	11,5	6,3
251	Mécanique générale et de précision, usinage	27	.	-	14,8
252	Moteurs et mécanique auto	2 380	1,0	14,9	2,3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	244	.	17,6	7,8
254	Structures métalliques	1 499	.	5,0	4,5
255	Électricité, électronique	11 385	4,7	12,5	3,9
Total des spécialités de la production		81 206	33,5	22,2	25,5
311	Transport, manutention, magasinage	1 799	.	25,4	33,2
312	Commerce, vente	42 091	17,4	35,8	54,3
313	Finances, banque, assurances	7 078	2,9	36,5	61,5
314	Comptabilité, gestion	31 600	13,0	29,0	62,7
320	Spécialités plurivalentes de la communication	7 076	2,9	67,0	76,1
321	Journalisme et communication	246	.	11,4	80,5
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	844	.	4,3	56,0
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 304	2,2	48,8	54,9
324	Secrétariat, bureautique	12 700	5,2	22,6	86,8
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 062	3,7	35,2	10,4
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 836	1,6	43,3	91,3
331	Santé	10 258	4,2	56,0	74,2
332	Travail social	6 925	2,9	52,4	96,9
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 293	6,3	38,8	71,9
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 287	1,4	82,9	99,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 544	.	29,9	32,7
345	Application des droits et statuts des personnes	1 980	.	50,1	82,7
Total des spécialités des services		160 923	66,4	38,5	63,9
Ensemble des spécialités		242 247	100,0	33,0	51,0

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture - 66,4 % des étudiants en STS, DMA ou classes de mise à niveau sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38,5 % d'entre eux. Les filles représentent 63,9 % des étudiants formés dans ce secteur.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,5 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11,1 % sont enfants d'ouvriers [1].

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils dépassent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 17 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (21,3 %), en IUT (14,7 %) et dans les formations comptables (14,7 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT et en STS, et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit [2]. En effet, ils représentent 42,4 % des effectifs étudiants en santé et 35,9 % en droit contre respectivement 5,6 % et 9,0 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (25 %).

La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28,6 % en cursus licence à 36,2 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,3 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 4,7 % en cursus doctorat [3].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

L'origine sociale

Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

Universités

Voir 6.4.

IUT

Voir 6.7.

Grands Établissements

Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

STS et CPGE

Sont incluses les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir 6.10 et 6.11 pour plus de détails.

Formations comptables

Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Universités de technologie (UT)

Une université de technologie est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie.

Instituts nationaux polytechniques (INP)

Les INP sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Autres formations d'ingénieurs

Sont incluses les formations d'ingénieurs non rattachées aux universités et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP). Les préparations intégrées sont exclues. Voir 6.8 pour plus de détails.

[1] Origine sociale des étudiants français en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,2	30,7	13,0	12,3	10,5	13,2	11,1	100,0
Disciplines générales et de santé	9,0	30,9	12,7	12,1	10,1	13,7	11,5	100,0
IUT	11,9	28,3	16,3	14,7	14,7	9,1	5,0	100,0
Grands établissements	10,1	50,9	8,4	7,1	3,9	13,9	5,7	100,0
STS	12,8	16,1	14,7	17,0	21,3	13,4	4,7	100,0
CPGE	10,9	50,8	12,8	9,5	6,3	6,3	3,4	100,0
Formations comptables non universitaires	11,0	15,7	11,6	14,1	14,7	13,6	19,3	100,0
Universités de technologie et INP	10,1	48,1	13,8	7,4	6,6	10,1	3,9	100,0
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	11,9	47,9	11,7	6,5	5,1	7,2	9,7	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	14,9	37,9	7,2	6,0	2,2	4,7	27,1	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,2	39,9	10,5	7,3	6,1	8,7	11,3	100,0
Écoles normales supérieures	9,2	57,3	8,6	6,6	2,3	4,8	11,2	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	11,6	31,0	10,7	9,3	3,3	5,5	28,6	100,0
Écoles paramédicales et sociales	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Total	10,4	30,5	12,7	12,4	11,1	11,3	11,6	100,0

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

Remarque - Les données concernant les formations comptables non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

[2] Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris IUT) en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université avec IUT
Agriculteurs	1,5	2,0	1,6	2,2	1,6	2,7	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9	8,4	6,4	6,9	6,5	9,2	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	35,9	25,0	25,5	30,5	42,4	28,3	30,7
Professions intermédiaires	10,5	10,8	13,6	14,6	11,9	16,3	13,0
Employés	11,8	12,5	13,6	13,0	7,8	14,7	12,3
Ouvriers	9,0	12,2	11,2	11,5	5,6	14,7	10,5
Retraités, inactifs	14,2	15,4	16,1	11,8	9,3	9,1	13,2
Non renseigné	8,2	13,7	12,0	9,5	14,9	5,0	11,0
Ensemble	100,0						
Effectifs	173 644	141 796	371 217	239 671	183 360	109 052	1 218 740

[3] Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,1	1,9	1,5	2,0	1,8	1,3	1,3	1,3	1,6	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0	8,0	8,0	6,1	6,6	6,4	4,5	5,1	4,8	7,3	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	30,6	27,1	28,6	36,0	32,8	34,1	36,0	36,3	36,2	32,5	29,4
Professions intermédiaires	13,9	13,3	13,6	12,7	12,1	12,3	10,3	10,3	10,3	13,4	12,8
Employés	13,5	14,0	13,8	9,6	10,3	10,0	7,4	7,4	7,4	12,0	12,5
Ouvriers	11,7	12,8	12,3	7,3	8,0	7,7	4,7	4,7	4,7	10,0	10,9
Retraités, inactifs	11,9	13,1	12,6	13,9	14,0	14,0	19,2	19,5	19,4	12,8	13,6
Non renseigné	8,7	9,6	9,2	12,9	14,2	13,7	16,6	15,4	15,9	10,4	11,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0
Effectifs	334 298	434 144	768 442	159 256	253 283	412 539	19 421	18338	37 759	512 975	705 765

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %) et même fortement en 2009 (+ 4,8 %). Ils augmentent de 2,3 % en 2010 pour atteindre 284 700 : ils n'ont jamais été aussi nombreux [1]. Au final, du fait d'une très légère baisse (- 0,1 %) du nombre d'étudiants français, la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur progresse de 0,3 point et atteint 12,3 %.

Le nombre d'étudiants étrangers progresse dans toutes les formations en 2010. Il augmente de 10,7 % dans les formations d'ingénieurs non universitaires, de 10,5 % en CPGE et de 8,1 % dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. À l'opposé, il augmente beaucoup plus modérément dans les écoles supérieures artistiques et culturelles (+ 1,7 %) et pour les IUT (+ 0,5 %). C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les instituts nationaux polytechniques (INP) et dans les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (respectivement 16,0 %, 20,1 % et 24,1 %).

Les parts des étudiants étrangers en écoles paramédicales et sociales, en formations comptables non universitaires, en instituts universitaires de technologie (IUT), en sections de techniciens supérieurs (STS) et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 1 % et 6 %).

À l'université, les étudiants étrangers représentent 15,2 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11,0 % des inscriptions en cursus licence, 19,0 % en cursus master et 41,3 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 70,9 % pour le cursus licence, 85,4 % en cursus master et 89,6 % en cursus doctorat.

À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (18,2 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,8 %) et un sur cinq (21,8 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 30,0 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,6 % en cursus licence et 19,6 % en cursus master.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Ceux des Antilles-Guyane l'ont été en 2010. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ université.

Filières de l'enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

Étudiants étrangers

Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, les étudiants se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MENJVA-MESR DEPP Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 09.02.

- Tableaux statistiques, n° 7122.

[1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2010 2011 (7)
Universités	131 901	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	(1) 206 475	(1) 214 252	218 364	15,2
Disciplines générales et de santé	128 843	187 602	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	206 868	210 940	16,0
<i>dont formations d'ingénieurs universitaires (2)</i>	490	2 142	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	2 910	2 983	14,3
IUT	3 058	6 592	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	7 384	7 424	6,4
IUFM total		510	712	752	833	777	674	791		
STS (3)	5 969	9 625	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	5 831	2,4
CPGE	1 310	2 806	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3 176	4,0
Formations comptables non universitaires	234	457	609	461	404	351	316	347	354	3,9
Universités de technologie	477	1 043	1 095	1 337	1 508	1 709	1 849	2 001	2 116	24,1
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	98	422	547	735	891	1 036	1 206	1 308	1 408	23,4
INP	1 661	2 311	2 204	2 308	2 297	1 322	1 320	1 446	1 473	20,1
<i>dont formations d'ingénieurs (2)</i>	372	1 095	1 091	1 195	1 145	599	578	660	689	12,8
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (2)	1 789	5 409	6 138	6 748	7 151	7 653	8 966	9 391	10 398	11,5
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	9 983	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	17 164	14,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	5 328	7 457	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	8 103	11,9
Écoles paramédicales et sociales (5)	1 289	1 064	1 231	1 823	1 791	1 717	657	592	592	0,4
Autres écoles et formations (6)	8 671	9 476	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	17 179	17 088	14,4
Ensemble	161 148	244 335	255 585	265 710	263 094	260 522	265 386	278 139	284 659	12,3
En % du nombre total d'étudiants	9,4	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	12,3	

(1) Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 215 034 étudiants étrangers en 2009, représentant 14,9 % des étudiants à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données 2009 reconduites en 2010.

(6) Groupe non homogène.

(7) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	18 442	68,0	16 476	83,7	4 756	90,3	39 674	77,2
Europe hors UE	5 294	68,8	3 980	84,2	1 017	91,2	10 291	77,0
Afrique	43 227	65,0	48 955	83,5	9 909	86,0	102 091	75,9
Amérique	7 442	72,1	8 012	88,5	2 818	92,5	18 272	82,4
Asie	20 603	85,9	18 940	90,8	7 955	92,5	47 498	88,9
Océanie	256	84,4	121	85,1	39	94,9	416	85,6
Apatrides ou non déclarés	56	39,3	40	40,0	26	80,8	122	48,4
Ensemble	95 320	70,9	96 524	85,4	26 520	89,6	218 364	79,6
En % du nombre d'étudiants	11,0		19,0		41,3		15,2	

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain en 2010 : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 23 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9 % du continent américain [1]. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole.

Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France en 2010 (32 000 personnes) [2]. Leur nombre a augmenté de 1,6 % par rapport à 2009. Le nombre d'étudiants chinois s'est quasiment stabilisé (+ 0,2 %) après une longue période d'augmentation importante (notamment + 7,2 % entre 2008 et 2009) et ils constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (29 100). Ils devancent les Algériens (22 800), dont les effectifs ont progressé de 4,8 %.

Parmi les principales nationalités d'étudiants étrangers, seuls les Sénégalais (- 1,8 %), les Tunisiens (- 4,9 %) et les Libanais (- 6,0 %) sont moins nombreux en 2010 qu'en 2009. Ainsi, en 2010, les Espagnols (+ 8,3 %) deviennent plus nombreux que les Libanais (10^e et 11^e rangs). Les hausses ont aussi été particulièrement élevées pour les Vietnamiens (+ 5,9 %) et pour les Italiens (+ 5,2 %).

Les étudiants maghrébins (hors Maroc et Tunisie) sont fortement concentrés dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : 89 %, contre 73 % pour l'ensemble des étudiants étrangers. Les Marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (59 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (10 %, contre 4 % pour l'ensemble des étudiants étrangers), en CPGE (4 %, contre 1 %) et en IUT (5 %, contre 3 %). Les étudiants chinois vont moins souvent à l'université (65 %) que l'ensemble des étudiants étrangers, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (7 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (9 %, contre 6 % pour l'ensemble des étudiants étrangers). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (10 %, contre 3 % en moyenne).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJVA-MESR DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Ceux des Antilles-Guyane l'ont été en 2010. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ université.

Universités

Voir « Définitions » en 6.2.

Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les effectifs des universités hors IUT.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.3.

Formations comptables

Voir « Définitions » en 6.3.

Écoles d'ingénieurs

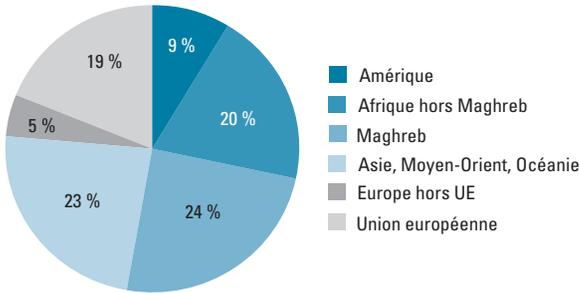
Voir « Définitions » en 6.3.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 09.02.

[1] Répartition des étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine (1) (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	71	2	0	4	1	1
Italie	74	1	0	3	1	1
Autres Union européenne (UE)	74	2	0	3	3	1
Europe hors UE	76	2	0	2	2	1
Maroc	59	5	3	10	3	4
Algérie	89	1	0	1	2	1
Tunisie	77	1	2	6	2	2
Autres Maghreb	90	1	1	2	1	0
Sénégal	77	5	2	5	2	1
Cameroun	71	2	2	7	3	1
Autres Afrique	81	3	1	2	3	1
Liban	71	0	2	6	0	1
Autres Moyen-Orient	82	1	0	1	3	0
Chine	65	4	2	7	0	0
Vietnam	77	3	1	5	1	0
Autres Asie	64	3	0	3	2	1
Amérique du Sud	72	1	1	9	1	0
Amérique du Nord	75	1	0	1	1	1
Antilles - Amérique centrale	77	1	0	3	3	1
Océanie	75	1	0	2	1	1
Total	73	3	1	4	2	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles sup. artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2010/2009
Allemagne	11	2	8	100	8 483	1,5
Italie	6	3	10	100	7 412	5,2
Autres Union européenne (UE)	7	3	7	100	36 451	4,7
Europe hors UE	6	3	7	100	13 025	6,3
Maroc	8	2	5	100	32 020	1,6
Algérie	2	1	4	100	22 818	4,8
Tunisie	3	1	7	100	13 645	-4,9
Autres Maghreb	2	0	3	100	1 848	6,5
Sénégal	4	0	4	100	9 842	-1,8
Cameroun	7	0	6	100	7 355	2,1
Autres Afrique	4	1	5	100	37 964	3,6
Liban	6	1	12	100	5 208	-6,0
Autres Moyen-Orient	3	2	7	100	10 342	-0,2
Chine	9	4	7	100	29 122	0,2
Vietnam	2	2	10	100	6 664	5,9
Autres Asie	8	10	9	100	14 792	1,5
Amérique du Sud	4	3	10	100	12 628	5,8
Amérique du Nord	10	3	8	100	6 463	6,0
Antilles - Amérique centrale	6	2	7	100	5 247	14,2
Océanie	9	6	5	100	548	3,4
Total	6	3	7	100		

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Groupe non homogène.

Présentation

Pour la troisième année consécutive, les étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques françaises sont plus nombreux. À la rentrée 2010, 218 400 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 1,9 % de plus qu'en 2009-2010 [1]. La part des étudiants étrangers atteint 15,2 %.

Le nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en hausse et représente 79,6 % de l'ensemble des étudiants étrangers (79,3 % en 2009-2010) [2]. Cette part a augmenté de 7,7 points en sept années. Ce sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils viennent suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

Les étudiants étrangers sont pour près de la moitié d'entre eux des étudiants africains (46,8 %), suivis des étudiants européens (22,9 %) et asiatiques (21,8 %), les étudiants américains (8,4 %) constituant un peu moins de 10 % des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (21 600), devant les chinois (20 800) et les algériens (20 600). Le nombre d'étudiants marocains est en baisse (- 1,0 % par rapport à 2009-2010), tout comme celui des chinois (- 1,3 % par rapport à 2009-2010 après + 4,4 % en 2009-2010). Les étudiants algériens sont en hausse de 5,0 %.

Parmi les étudiants européens, les étudiants allemands sont les plus représentés (12,5 % des européens), suivi des étudiants italiens (11,2 %), roumains (7,6 %), espagnols (7,6 %) et russes (7,4 %). Près de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne.

Les étudiants africains se dirigent davantage vers les disciplines scientifiques et sportives (31,1 % contre 25,0 % pour la population étrangère tous continents confondus) ou économiques (24,0 % contre 21,0 %) que littéraires (19,0 % contre 30,2 %). Parmi les étudiants africains, 75,9 % sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (52,9 %) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 42,8 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (68,2 %).

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ « universités ».

Depuis 2008-2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités ».

Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896	173 761
Variation annuelle (%)						-0,7	-1,8	(1) 1,5	3,8	1,9
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	(2) 15,5	15,2

(1) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

(2) La proportion est calculée en excluant les IUFM. La proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale est de 14,9%.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Drôit	Sciences éco.,AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, odonto., pharma.	IUT	Total	% par nationalité	dont femmes (en %)	dont non-bacheliers (en %)
Europe	7 995	7 388	22 143	7 141	4 159	1 139	49 965	22,9	68,2	77,1
Union européenne	6 641	4 857	17 938	5 776	3 618	844	39 674	18,2	67,2	77,2
dont : Allemagne	1 108	717	3 020	859	400	146	6 250	2,9	68,7	81,9
Italie	741	395	2 910	998	483	60	5 587	2,6	63,9	83,8
Roumanie	609	602	1 264	566	740	36	3 817	1,7	76,2	87,6
Espagne	464	434	1 842	639	306	102	3 787	1,7	63,5	81,4
Belgique	405	315	1 041	450	492	87	2 790	1,3	58,4	59,1
Royaume-Uni	496	162	1 596	250	110	63	2 677	1,2	64,5	64,4
Portugal	371	362	985	462	244	202	2 626	1,2	61,3	28,5
Pologne	395	450	1 090	378	130	27	2 470	1,1	77,3	83,3
Grèce	481	95	892	273	112	17	1 870	0,9	70,6	89,4
Bulgarie	370	439	686	181	89	9	1 774	0,8	71,9	88,3
Luxembourg	300	269	472	166	239	4	1 450	0,7	51,1	85,0
Europe hors UE	1 354	2 531	4 205	1 365	541	295	10 291	4,7	72,0	77,0
dont Russie	429	876	1 824	382	135	52	3 698	1,7	80,7	85,6
Afrique	10 982	24 521	19 371	31 755	11 391	4 071	102 091	46,8	42,8	75,9
dont : Maroc	1 427	6 540	2 773	7 123	2 065	1 662	21 590	9,9	43,1	72,5
Algérie	1 538	3 279	4 941	6 811	3 782	266	20 617	9,4	42,7	78,0
Tunisie	487	1 491	1 934	5 101	1 671	172	10 856	5,0	46,5	82,3
Sénégal	1 274	2 295	1 598	2 419	254	476	8 316	3,8	37,5	82,6
Cameroun	798	1 340	864	1 672	685	166	5 525	2,5	47,9	68,1
Guinée	554	1 469	441	1 210	178	82	3 934	1,8	28,1	89,1
Gabon	607	756	819	872	118	470	3 642	1,7	49,5	78,9
Madagascar	370	1 076	665	771	415	132	3 429	1,6	57,9	63,5
Côte d'Ivoire	705	993	582	609	344	81	3 314	1,5	46,6	62,6
Congo	489	617	446	652	246	171	2 621	1,2	42,0	64,1
Mali	446	659	401	414	120	24	2 064	0,9	34,4	87,2
Bénin	282	493	273	414	214	30	1 706	0,8	34,3	81,1
Comores	216	382	508	427	64	36	1 633	0,7	43,8	64,3
Asie	3 387	11 743	14 580	12 582	3 218	1 988	47 498	21,8	55,6	88,9
dont : Chine	713	6 536	6 341	5 714	208	1 240	20 752	9,5	60,4	95,1
Vietnam	241	2 267	651	1 639	392	182	5 372	2,5	54,2	91,2
Liban	391	390	598	1 651	772	17	3 819	1,7	43,3	78,5
Turquie	420	329	781	344	94	72	2 040	0,9	61,8	65,9
Syrie	117	104	476	540	732	1	1 970	0,9	30,9	91,1
Iran	203	152	745	509	145	8	1 762	0,8	56,0	86,7
Corée du Sud	98	117	1 238	134	56	18	1 661	0,8	71,3	83,8
Japon	98	42	1 005	62	18	20	1 245	0,6	71,6	91,4
Amérique	2 353	2 191	9 639	3 102	765	222	18 272	8,4	60,5	82,4
dont : États-Unis	433	200	2 691	279	56	37	3 696	1,7	71,1	89,7
Brésil	429	355	1 601	522	126	22	3 055	1,4	63,1	88,2
Colombie	311	311	1 222	364	68	19	2 295	1,1	60,3	82,8
Mexique	195	179	829	391	49	15	1 658	0,8	57,8	88,6
Haïti	292	391	507	312	98	44	1 644	0,8	40,8	62,5
Canada	210	110	629	167	101	38	1 255	0,6	63,3	80,3
Océanie	62	21	272	51	7	3	416	0,2	66,6	85,6
Apatrides ou non déclarés	19	13	48	25	16	1	122	0,1	54,9	48,4
Ensemble	24 798	45 877	66 053	54 656	19 556	7 424	218 364	100,0	52,9	79,6
Proportion d'étrangers	12,5	24,4	15,1	18,6	9,6	6,4	15,2			

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils sont près de quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Un bachelier professionnel sur quatre poursuit des études supérieures.

À la session 2010, les effectifs de bacheliers dans les séries générales (- 2,4 %) ont diminué. De même, le nombre de ces nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée 2010 dans les différentes formations de l'enseignement supérieur baisse mais de façon limitée (- 1,7 %), entraînant une hausse du taux d'inscription (+ 0,8 point). Les effectifs de bacheliers technologiques ont augmenté (+ 1,4 %), alors que le nombre de ceux poursuivant dans le supérieur est resté stable (- 0,2 %). Cet effet ne peut qu'entraîner une baisse du taux d'inscription (- 1,3 point). Le nombre de bacheliers professionnels a baissé (- 1,8 %) entre 2009 et 2010 tandis que l'afflux de ces nouveaux bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur est légèrement croissant (+ 1,2 %). Bien que les bacheliers professionnels soient peu enclins à poursuivre dans le supérieur, ces évolutions font progresser le taux d'inscription (+ 0,8 point) qui atteint 26,7 % à la rentrée 2010.

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite des nouveaux bacheliers généraux. En 2010, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) continue à progresser et s'établit à 54,8 %. Dans les filières courtes, il est stable : il atteint 10,7 % en IUT et 8,9 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,2 % des bacheliers généraux, pourcentage stable par rapport à l'année précédente.

42,7 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS, soit une baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le taux d'inscription vers les disciplines générales de l'université où s'orientent 18,7 % des bacheliers technologiques croît de 0,8 point. Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat malgré leur progression. Les STS constituent la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (18,4 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (6,9 %).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc...), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).

- Données du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

Définitions

Le champ « universités »

Il prend en compte les 78 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi. Il ne prend plus en compte :

- Les 3 universités de technologies, les 2 instituts nationaux polytechniques, l'institut polytechnique de Grenoble et l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs).

- Les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des « formations et autres écoles de spécialités diverses ».

Nouveaux bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

Accès à l'enseignement supérieur

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE- université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Formations et autres écoles de spécialités diverses

Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

STS

Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre pas les préparations au DCG (diplôme de comptabilité et gestion, ex DPECF). Elles sont répertoriées dans les « formations et autres écoles de spécialités diverses ».

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

Formations d'ingénieurs en partenariat (ex NFI)

Il s'agit d'une formation par alternance sur trois ans, sous statut étudiant ou en apprentissage reconnue par la Commission des titres d'ingénieur (CTI).

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2010-2011 (%) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Baccalauréat général					Baccalauréat technologique					Bac pro	
	L	ES	S	Total	Rappel 2009	STI	STG	Autres (3)	Total	Rappel 2009	Total	Rappel 2009
Universités (1)	70,5	64,4	64,5	65,5	64,6	26,2	32,4	23,0	28,5	28,1	7,7	7,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	68,3	52,3	52,0	54,8	53,8	8,6	22,9	19,0	18,7	17,9	6,9	6,9
IUT secondaire	0,0	0,2	8,2	4,4	4,5	14,5	0,1	3,3	4,2	4,4	0,2	0,3
IUT tertiaire	2,2	11,9	4,3	6,3	6,3	3,1	9,4	0,7	5,7	5,8	0,5	0,5
STS (2)	10,5	11,4	6,8	8,9	8,9	56,6	45,1	26,2	42,7	44,0	18,4	17,7
Production	3,1	1,1	3,4	2,7	2,5	50,6	1,1	12,3	15,2	16,2	8,3	7,8
Services	7,4	10,3	3,4	6,2	6,4	6,0	44,0	13,9	27,5	27,8	10,1	9,8
CPGE (2)	7,8	6,1	19,3	13,2	13,3	2,9	1,3	0,5	1,5	1,4	0,0	0,0
CPGE économiques	0,1	4,4	3,0	3,0	3,1	0,0	1,3	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
CPGE lettres	7,7	1,7	1,0	2,3	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CPGE sciences	0,0	0,0	15,2	7,9	7,9	2,9	0,0	0,5	0,8	0,8	0,0	0,0
Autres formations	9,6	13,1	12,6	12,3	12,2	3,7	4,4	7,7	5,1	5,6	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (5)	0,0	0,0	4,6	2,4	2,3	0,8	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0
Cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,8	0,9	0,9	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formation ingénieurs	0,0	0,0	2,8	1,5	1,4	0,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	5,3	1,8	2,7	2,7	0,2	1,2	0,1	0,7	0,7	0,1	0,1
Facultés privées	1,9	1,8	0,9	1,3	1,3	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,2	0,2	0,7	0,5	0,5	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	4,2	1,2	0,8	1,5	1,3	0,9	0,5	0,4	0,5	0,5	0,2	0,2
Écoles paramédicales (6)	0,6	1,4	1,2	1,1	1,3	0,1	0,4	6,0	1,8	2,3	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,3	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,5	0,2	0,2	0,1	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,6	2,8	2,6	2,5	2,4	1,2	1,9	0,3	1,3	1,3	0,2	0,2
Taux d'inscription	98,4	95,0	(4) 103,2	99,8	99,0	89,5	83,3	57,4	77,8	79,1	26,7	25,9
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	44 946	83 847	150 493	279 286	283 993	26 860	56 659	20 304	103 823	104 038	31 708	31 322
Bacheliers 2010	45 692	88 220	145 839	279 751	286 762	30 022	68 043	35 366	133 431	131 602	118 586	120 728

(1) Uniquement les 78 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi.

(2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'alimentation et de l'agriculture et de la pêche.

(3) STL, ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social ex-SMS), Hôtellerie, STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), TMD (Techniques de la musique et de la danse).

(4) Voir « Définitions ».

(5) Y compris les 3 universités de technologies, les 2 INP, l'institut polytechnique de Grenoble et l'ENS nature et paysage de Blois.

(6) Données de l'année 2009-2010.

(7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut physique du Globe, établissement Paris-Dauphine), les diplômés de comptabilité et gestion (ex-DPECF) et les classes préparatoires aux études supérieures (CPES).

Présentation

78 % des bacheliers 2010 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur français hors apprentissage. Après une baisse en 2006 et en 2007, le taux d'inscription poursuit une légère reprise en 2008 et se stabilise en 2009 et en 2010. Pour la seconde année consécutive, le taux de poursuite vers les formations générales de l'université (hors IUT) progresse, quel que soit le baccalauréat d'origine, à l'exception des baccalauréats professionnels dont le taux stagne [1]. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS) qui sont plus contingentées et liées à leur capacité d'accueil, sont en légère baisse. Ainsi, à la rentrée 2010, 39,6 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives, soit une diminution de 0,5 point par rapport à 2009. Les taux d'inscription dans les « autres formations » sont relativement stables cette année.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur [2]. Leur taux d'accès à l'université (rapport du nombre de bacheliers nouvellement inscrits sur le nombre de nouveaux bacheliers) (hors IUT), en baisse depuis la rentrée 2004, amorce une légère reprise en 2009, confirmée en 2010. En effet, la baisse du nombre de bacheliers généraux nouvellement inscrits dans les disciplines universitaires étant moins forte que celle des nouveaux bacheliers généraux, leur taux d'inscription passe de 53,8 % à 54,8 %. Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires (19,3 %).

Le taux d'inscription des bacheliers technologiques est en baisse cette année et s'établit à 77,8 % (- 1,3 point par rapport à 2009). Cette baisse s'explique par un double effet : une baisse du nombre de nouveaux bacheliers technologiques poursuivant en 2010 dans l'enseignement supérieur (numérateur) et une baisse des lauréats du baccalauréat technologique (dénominateur), avec une baisse plus importante pour les lauréats au baccalauréat technologique. Les filières professionnelles courtes, et particulièrement les STS, sont les principales filières où s'inscrivent les bacheliers technologiques. Les bacheliers STI s'y orientent majoritairement (56,6 %).

La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 26,7 %, la majorité d'entre eux intégrant une STS.

Définitions

Champ

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de professionnalisation, des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Nouveaux bacheliers

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (en additionnant les cinq taux d'une colonne du tableau, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de « doubles inscriptions » (CPGE - université).

Autres formations

Elles correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

Pour les écoles paramédicales et les formations sociales, les données sont celles de 2009-2010.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

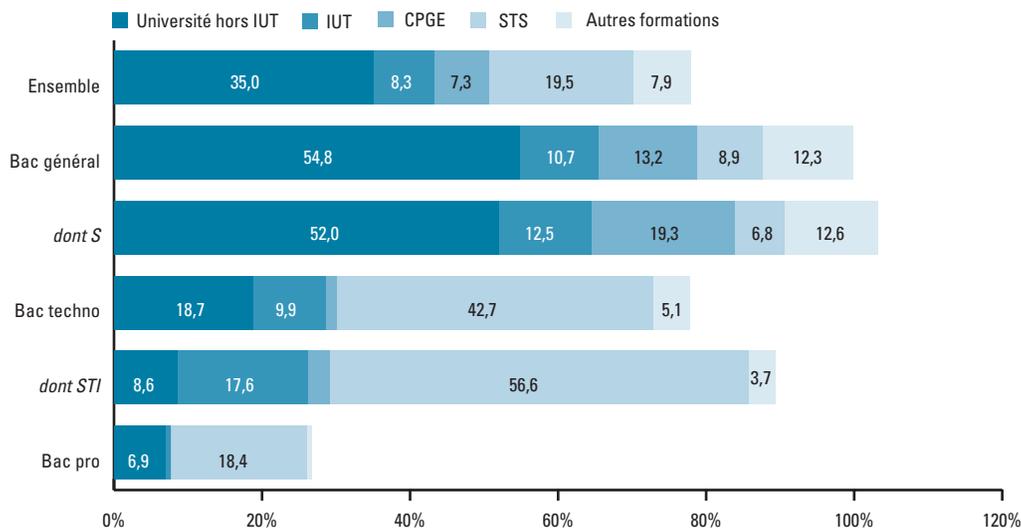
- Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc...), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP).

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (%) (1) (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bac général	Université hors IUT	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3	58,8	55,6	53,6	53,8	54,8
	IUT	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4	10,5	10,7	11,0	10,8	10,7
	CPGE	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3	13,2	13,3	13,8	13,3	13,2
	STS	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7	7,8	8,3	8,9	8,9	8,9
	Autres formations	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1	10,8	11,4	12,3	12,2	12,3
<i>dont Bac S</i>	Université hors IUT	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7	55,6	53,1	50,6	50,9	52,0
	IUT	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2	12,9	13,1	13,0	12,7	12,5
	CPGE	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0	19,2	20,0	20,1	19,5	19,3
	STS	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,1	6,2	6,5	6,7	6,8
	Autres formations	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4	10,7	11,8	12,8	12,5	12,6
Bac technologique	Université hors IUT	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1	17,4	15,8	15,8	17,9	18,7
	IUT	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4	9,9	9,5	9,8	10,1	9,9
	CPGE	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5
	STS	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0	42,5	42,3	43,1	44,0	42,7
	Autres formations	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0	5,0	5,4	5,5	5,6	5,1
<i>dont Bac STI</i>	Université hors IUT	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2	7,9	6,7	6,1	7,6	8,6
	IUT	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5	17,9	16,5	17,5	17,9	17,6
	CPGE	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,7	2,9
	STS	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8	57,9	56,3	58,9	59,3	56,6
	Autres formations	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8	4,1	3,7
Ensemble général et techno	Université hors IUT	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5	45,0	42,5	41,3	42,5	43,1
	IUT	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3	10,4	10,6	10,6	10,4
	CPGE	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1	9,2	9,4	9,7	9,6	9,4
	STS	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1	19,3	19,4	20,1	19,9	19,8
	Autres formations	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0	8,9	9,4	10,1	10,1	10,0
Bac professionnel	Université hors IUT	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7	6,9	6,9
	IUT	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7	15,5	15,6	17,4	17,7	18,4
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1	37,5	35,0	34,0	34,6	35,0
	IUT	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6	8,4	8,3
	CPGE	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4	7,4	7,5	7,8	7,5	7,3
	STS	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6	19,4	19,5
	Autres formations	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5	7,3	7,6	8,2	8,0	7,9

(1) Voir la rubrique « Définitions ».

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2010 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (%) (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 % (voir rubrique « Définitions »).

Présentation

Les bacheliers généraux constituent près des trois quarts des entrants de 2009-2010 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (73,5 %) [1]. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (16,4 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (4,3 %). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,9 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en médecine (94,0 %), en filière d'ingénieurs (90,3 %) et en pharmacie (89,9 %).

Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (79,1 %) et en droit-sciences politiques (78,6 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (49,4 %), filière dans laquelle près du tiers des entrants sont titulaires d'un baccalauréat technologique et où les bacheliers professionnels sont les plus représentés (14,7 % des nouveaux inscrits).

Près de deux tiers des entrants de 2009-2010 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. Les taux de poursuite dans la même filière les plus élevés sont en IUT (81,8 %), en filière ingénieur (78,1 %), en pharmacie (69,5 %) et en médecine (66,4 %). Dans les disciplines universitaires générales, ce taux de poursuite varie fortement. Important en droit-sciences politiques (66,8 %), il est plus modéré en lettres-sciences du langage-arts (49,5 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, moins d'un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline.

Les réorientations vers une autre discipline universitaire sont plus fréquentes pour les entrants dans la filière ingénieur (18,1 %), en AES (15,2 %) et en médecine (14,7 %), qu'en IUT (4,9 %) et en STAPS (6,2 %).

Les taux de sortie de l'université sont plus élevés en AES (39,0 %), qu'en droit-sciences politiques (24,0 %). Ils sont très faibles en filière ingénieur (3,8 %), demeurent modérés en IUT (13,3 %), en médecine (18,9 %) et en pharmacie (16,7 %).

Définitions

Champ

La répartition des entrants de 2009-2010 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir l'année suivante sont calculés sur le champ France métropolitaine + DOM.

Première année de l'enseignement supérieur universitaire

Sont prises en compte les formations dispensées à l'université ou dans un établissement assimilé, d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Entrants

Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômés d'université) ou dans un établissement assimilé.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Taux de poursuite dans la discipline

Proportion d'entrants de 2009-2010 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2010-2011. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

Taux de réorientation vers une autre discipline

Proportion d'entrants de 2009-2010 inscrits l'année suivante, en 2010-2011, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de sortie

Proportion d'entrants de 2009-2010 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES

Filière administrative, économique et sociale des universités.

STAPS

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après

6.19

[1] Répartition des entrants de 2009-2010 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac pro	Dispensés sur titre	Total général
	L	ES	S	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	18,6	43,3	16,7	78,6	11,0	1,5	12,5	4,4	4,4	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,5	44,2	23,0	68,8	11,8	1,8	13,6	6,0	11,6	100,0
AES	3,2	40,7	5,5	49,4	26,8	3,5	30,3	14,7	5,7	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	45,7	12,3	11,6	69,6	5,0	4,4	9,5	4,6	16,3	100,0
Langues	37,2	22,8	10,3	70,2	13,9	3,0	16,8	5,1	7,9	100,0
Sciences humaines et sociales	27,0	28,3	13,2	68,5	11,4	8,1	19,6	7,6	4,4	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,4	3,0	75,7	79,1	1,5	7,3	8,8	2,1	10,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	1,1	2,5	75,5	79,1	1,0	14,3	15,2	1,4	4,3	100,0
STAPS	4,3	23,5	36,6	64,4	15,4	10,5	25,9	8,5	1,1	100,0
Médecine	0,7	2,0	91,3	94,0	0,4	3,8	4,2	0,3	1,6	100,0
Pharmacie	0,2	1,0	88,7	89,9	0,4	5,9	6,2	0,6	3,2	100,0
Ingénieurs	1,2	0,3	88,8	90,3	0,0	4,1	4,1	0,2	5,4	100,0
IUT	2,5	22,7	40,9	66,1	14,1	14,3	28,4	2,2	3,3	100,0
Total	13,5	22,5	37,5	73,5	9,7	6,7	16,4	4,3	5,9	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2009-2010 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	66,8	9,2	24,0	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	58,2	10,7	31,1	100,0
AES	45,8	15,2	39,0	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	49,5	12,1	38,4	100,0
Langues	51,2	12,2	36,6	100,0
Sciences humaines et sociales	55,7	9,3	35,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	60,0	13,1	26,8	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	57,1	11,7	31,2	100,0
STAPS	65,7	6,2	28,1	100,0
Médecine	66,4	14,7	18,9	100,0
Pharmacie	69,5	13,8	16,7	100,0
Ingénieurs	78,1	18,1	3,8	100,0
IUT	81,8	4,9	13,3	100,0
Total	63,2	10,3	26,4	100,0

Présentation

En 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4 %) se dirige vers d'autres voies, en particulier des formations professionnelles de niveau IV ou V [1]. Si, en 2008, les bacheliers s'inscrivent toujours plus nombreux à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Leurs choix se reportent non pas vers les filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais vers des écoles très variées : les inscriptions dans les écoles de commerce, d'ingénieurs, les écoles artistiques, culturelles, paramédicales (ou préparations à l'entrée dans ces écoles) ont doublé depuis dix ans.

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 [2]. Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en première année de médecine ou de pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'orientent dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études [1]. L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), principales structures d'accueil des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, mais au profit des écoles recrutant après le baccalauréat.

Si les poursuites d'études des bacheliers technologiques stagnent, celles des bacheliers professionnels sont en hausse sensible : 47 % d'entre eux (et même 58 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. L'essentiel des poursuites d'études se fait en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues [3]. Près de la moitié d'entre eux souhaitent poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac + 2 et à bac + 4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes, mais aussi de la « masterisation » de la formation des enseignants et du contexte du marché du travail.

Définitions

Le panel 1989 est représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1989 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

Le panel 1995 est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1995 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets, leur situation personnelle. Le taux de réponse global à la première interrogation de ce panel a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que les principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES - Panel 1989 et panel 1995.
- MESR-DGESIP-DGRI SIES / Panel de bacheliers 2008.

 Pour en savoir plus

Note d'Information (Enseignement supérieur et recherche), 10.03.

[1] Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention (%)

(France métropolitaine)

		CPGE	1 ^{er} cycle universitaire	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont en alternance	Formations non sup.	Non poursuivie d'études
Bacheliers généraux	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	Ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	Ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers pro	Avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	Ensemble 2008	-	5	1	39	2	47	20	8	45
	Rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers		8	31	9	23	14	85	6	4	11
Rappel 1996 (1)		8	40	9	21	7	85	4	3	12

(1) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(2) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques ...

[2] Choix d'orientation des bacheliers S à l'entrée dans l'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (1)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 ^{er} cycles d'écoles d'ingénieurs	10	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	54	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	15	14	15	14	7
Formations non scientifiques	28	32	31	32	22

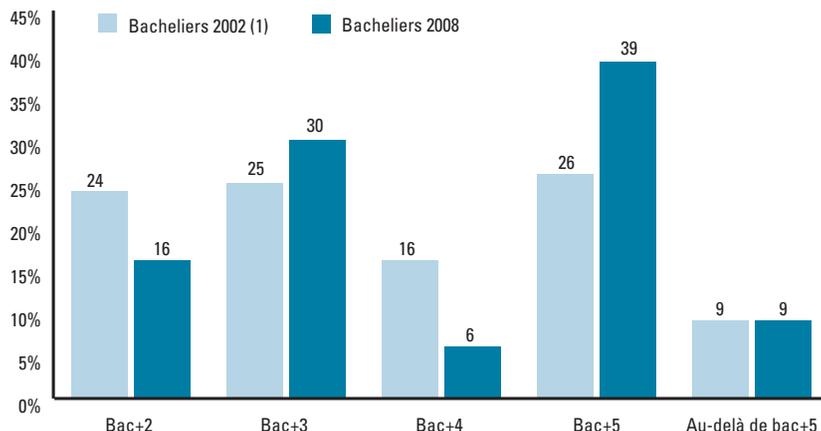
(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

(2) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(3) IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques ...

[3] Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières (%)

(France métropolitaine)



(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

Présentation

Un an après leur baccalauréat, la très grande majorité de ceux qui avaient entamé des études supérieures poursuivent dans la même voie ; seuls 15 % changent de filière et 5 % arrêtent, au moins momentanément, leurs études [1].

Le devenir des nouveaux étudiants est cependant très différent selon l'orientation qu'ils ont prise après leur baccalauréat. La réussite dans les filières courtes est élevée : neuf sur dix de ceux qui étaient entrés en STS ou IUT se réinscrivent l'année suivante, le plus souvent en deuxième année. Les réorientations sont plus fréquentes en CPGE ou à l'université. Ainsi, un élève de classe préparatoire sur quatre quitte la filière au bout d'un an et se dirige vers une licence, une école ou un IUT. Les filières universitaires, ouvertes à tous les bacheliers, sont aussi celles où le taux de passage en deuxième année est le moins élevé. La situation de ceux qui se sont inscrits en PCEM ou PCEP est particulière dans la mesure où l'issue de la première année est réglementée par un concours : ils ne sont que 15 % à accéder en deuxième année à la rentrée suivante. En licence, la moitié seulement des nouveaux étudiants franchit le cap de la première année, tandis que 23 % redoublent, dans la même spécialité ou dans une autre. Les autres poursuivent le plus souvent leurs études ailleurs, principalement en STS ou dans une école ; seuls 6 % interrompent leurs études.

Mais l'issue de la première année de licence varie sensiblement selon les caractéristiques scolaires des étudiants. Huit bacheliers généraux sur dix poursuivent à l'université (passage en L2 ou maintien en L1) contre un bachelier technologique ou professionnel sur deux [2]. Parmi les bacheliers généraux, le taux de passage en L2 chute de plus de vingt points lorsque le baccalauréat a été obtenu sans mention, et un quart de ceux qui n'ont pas eu de mention quitte l'université à l'issue de la L1. C'est le cas de la moitié des bacheliers technologiques et professionnels, souvent inscrits en licence par défaut : quatre bacheliers technologiques sur dix se réorientent, le plus souvent en STS. Mais un quart des bacheliers professionnels arrête ses études à l'issue de l'année de L1.

La deuxième année, les étudiants semblent s'adapter à l'enseignement supérieur : ils s'organisent mieux dans leur travail et ont moins de difficultés à suivre leurs études, mais ils rencontrent de plus grandes difficultés financières [3]. C'est cependant le manque de motivation, exprimé par quatre étudiants sur dix, qui constitue leur principale difficulté : il touche près de la moitié des étudiants en licence ou dans les STS tertiaires. À l'inverse, la motivation est la plus forte dans les formations de santé et dans les écoles.

Définitions

Le panel de bacheliers 2008

Il a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

L1, L2

Première, deuxième année de licence.

[1] Bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2009 suivant l'orientation prise après le bac (%) (France métropolitaine)

Orientation après le bac	Situation l'année suivante				
	Passent en 2 ^e année	Refont une 1 ^{re} année (1)	Changent de filière	Arrêtent leurs études	Ensemble
Licence	52	23	19	6	100
PCEM/PCEP	15	55	28	2	100
CPGE	74	2	23	1	100
IUT	77	10	11	2	100
STS	80	9	4	7	100
Ensemble des bacheliers 2008 inscrits dans le supérieur	64	16	15	5	100

(1) Dans la même spécialité ou dans une autre.

Lecture - 52% des bacheliers 2008 entrés en licence après le bac sont passés en deuxième année à la rentrée 2009.

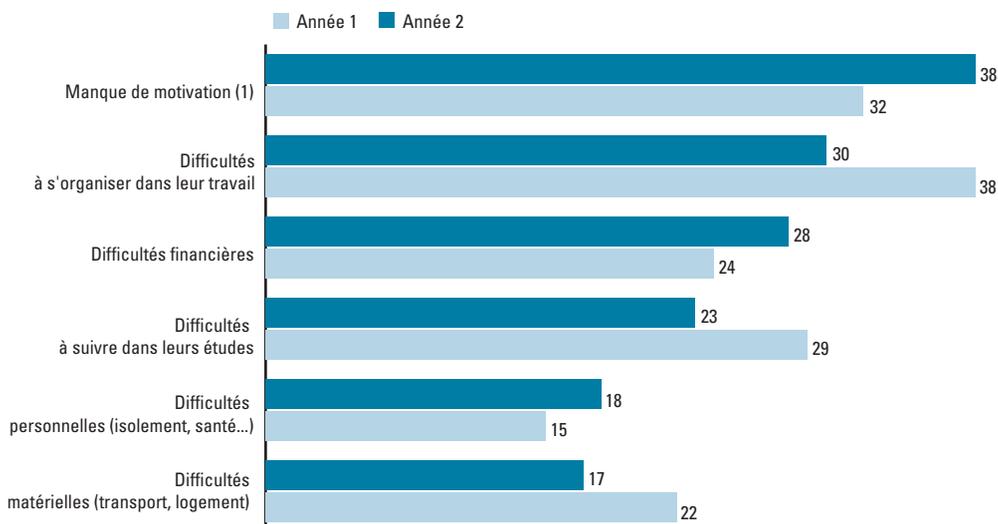
[2] Bacheliers 2008 entrés en L1 après leur baccalauréat : situation à la rentrée 2009 selon leurs caractéristiques scolaires (%) (France métropolitaine)

	Bacheliers généraux			Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
	Avec mention	Sans mention	Ensemble		
Poursuivent en licence	85	76	80	51	54
En 2 ^e année	72	50	59	21	18
En 1 ^{re} année	13	26	21	30	36
<i>dont dans une autre spécialité</i>	7	10	9	10	13
Se sont réorientés	12	19	16	38	22
En STS	4	8	7	21	13
En IUT	3	3	3	2	-
Dans d'autres formations (1)	5	8	6	15	9
Ont arrêté leurs études	3	5	4	11	24
Ensemble	100	100	100	100	100

(1) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques...

Lecture - 80 % des bacheliers généraux 2008 entrés en licence après le bac sont restés à l'université en 2009 : 59 % sont passés en L2, 21 % ont redoublé la première année.

[3] Difficultés rencontrées au cours des deux premières années d'études supérieures (%) (France métropolitaine)



(1) Formulation la 1^{re} année : « manque d'intérêt pour les matières étudiées ».

Lecture - Le manque de motivation est une difficulté rencontrée par 38 % des bacheliers 2008 au cours de la deuxième année d'études supérieures. Ils étaient 32 % dans ce cas en première année.

Présentation

En 2009-2010, 32 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences LMD, en masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie ont suivi un stage [1]. Ils sont fréquents dans les formations professionnelles et émergents dans les formations générales. La proportion de stagiaires croît au fur et à mesure que l'on progresse dans les cursus. Quatre stages sur dix durent moins de deux mois [2]. Environ la moitié des stages sont gratifiés, le montant de la gratification dépendant notamment de la durée du stage. Les stages effectués à l'étranger demeurent assez rares (8 %).

L'obtention de la licence professionnelle est conditionnée par la réussite du stage. Sur l'année d'étude, le stage dure plus de deux mois pour neuf étudiants sur dix. Au total, 80 % des stages sont gratifiés et parmi eux, 82 % le sont d'au moins 417 euros.

En licence LMD, 13 % des étudiants inscrits ont fait un stage : 3 % en L1, 11 % en L2 et 30 % en L3. Les stages sont courts : 68 % durent moins de deux mois. Trois stages sur quatre ne sont pas gratifiés et 64 % des gratifications se situent au moins à 417 euros.

En master LMD, les stages sont fréquents : 41 % des étudiants de première année et 63 % de seconde année en font un. Ils sont très majoritairement d'une durée d'au moins deux mois : 65 % en première année et 90 % en année terminale du cursus. Un stage sur deux est gratifié en première année alors qu'ils sont trois sur quatre (77 %) en seconde année, et parmi eux, plus de huit stages sur dix (83 %) sont gratifiés pour un montant de 417 euros ou davantage.

S'agissant des formations d'ingénieurs, 65 % des étudiants ont effectué un stage en première année, 81 % en deuxième année et 93 % en troisième année. La durée des stages, la proportion des stages avec gratification et le niveau de celle-ci croissent au fur et à mesure que l'étudiant avance dans son cursus. En troisième année, 98 % sont gratifiés, fréquemment pour un montant supérieur à 417 euros. Enfin, la proportion de stages effectués à l'étranger culmine à 33 % en deuxième année.

Les étudiants en instituts universitaires de technologie font au moins un stage pour obtenir leur diplôme, le plus souvent en seconde année. 95 % des stages durent moins de deux mois en première année. Un sur dix est gratifié. La seconde année est différente, 74 % des stages durent deux mois ou plus et deux stages sur trois (66 %) sont gratifiés généralement à hauteur de 417 euros au moins.

Définitions

Champ

Dans les 81 établissements concernés (dont 79 en France métropolitaine et les DOM et 2 dans les COM et Nouvelle-Calédonie), est pris en compte, en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2010, l'ensemble des étudiants inscrits en licences professionnelles, en licences et masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie. Les autres formations (études de médecine, diplôme d'université, etc.) ne sont pas comptabilisées. Les étudiants inscrits dans les écoles rattachées aux universités qui ont le statut d'établissement public à caractère administratif selon l'article 43 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du code de l'éducation qui leur conservent la personnalité morale et l'autonomie financière, les étudiants inscrits dans les instituts d'études politiques rattachés à une université et enfin les étudiants inscrits dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) n'entrent pas dans le champ.

Universités

Les 81 universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Stage

Période de formation, d'apprentissage ou de perfectionnement dans une entreprise, un service ou une association. Il a pour objet, d'une part, l'application pratique en milieu professionnel de l'enseignement théorique dispensé à l'étudiant dans le cadre de son cursus, et, d'autre part, de faciliter la transition entre le monde de l'enseignement supérieur et celui du travail.

Gratification

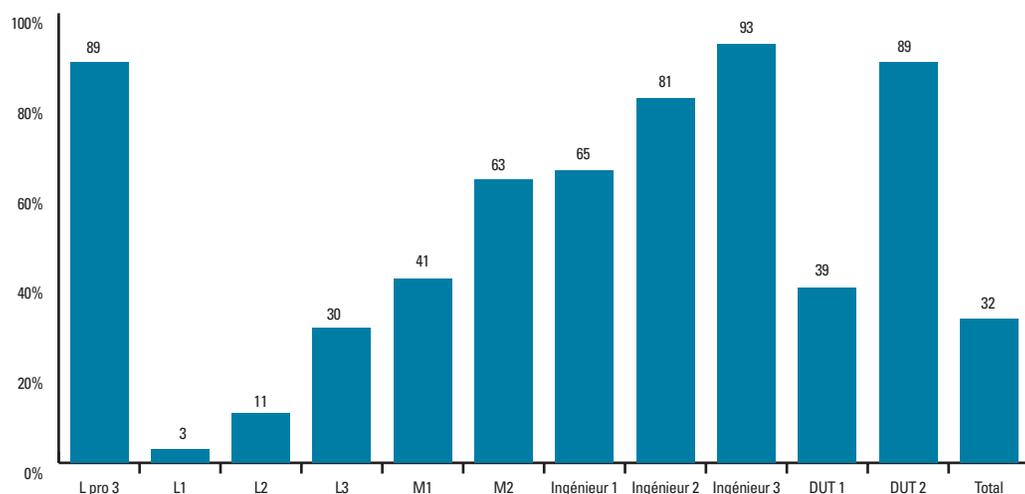
Rémunération minimale mensuelle de 417,09 euros net lorsque la durée du stage excède deux mois consécutifs.

L1, L2, L3

Licence LMD première, deuxième et troisième année.

[1] Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus à l'université (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[2] Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Stagiaires (%) (1)	Stages ≥ 2 mois (%) (2)	Stages gratifiés (%) (2)	Gratification ≥ 417 € (%) (2)
Licence pro				
Licence pro 3	89	92	80	82
Licence LMD				
L1	3	17	13	46
L2	11	24	17	55
L3	30	37	26	68
Ensemble	13	32	23	64
Master LMD				
M1	41	65	50	79
M2	63	90	77	83
Ensemble	51	79	65	81
Ingénieur				
Ingénieur 1 ^{re} année	65	16	40	79
Ingénieur 2 ^e année	81	80	68	85
Ingénieur 3 ^e année	93	100	98	89
Ensemble	79	67	72	87
DUT				
DUT 1 ^{re} année	39	5	10	65
DUT 2 ^e année	89	74	66	88
Ensemble	62	50	47	86
Tous cursus	32	62	53	81

(1) Pourcentages calculés sur l'ensemble des inscrits.

(2) Pourcentages calculés sur les données renseignées, sous l'hypothèse que les non-répondants se comportent comme les répondants. Ces pourcentages doivent s'interpréter comme des tendances.

Lecture - 89 % des inscrits en 3^e année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 92 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus. 80 % des stagiaires ont perçu une gratification. 82 % des stagiaires gratifiés ont perçu au moins 417 euros.

7.1	La formation continue : évolution	212
7.2	La formation continue dans les GRETA	214
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

Présentation

En 2008, soit trois ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage avoisine 30 milliards d'euros [1]. Elle s'accroît de plus de 5 % par rapport à 2007, soit une hausse de même ampleur qu'entre 2006 et 2007.

Cette augmentation s'explique en 2008 par la croissance des dépenses des entreprises (environ 5 %), par celles des dépenses de l'État (8 %) et des fonctions publiques pour leurs agents (6 %).

Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises engagent 42 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines et représentent respectivement 16 et 15 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé de 9 % entre 2007 et 2008. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale.

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent, en effet, 54 % de leurs dépenses dans ce domaine, moins qu'en 2007 (60 %) du fait d'une réduction des dépenses pour les stages de formation. La dépense de l'État et des régions pour les demandeurs d'emploi augmente à nouveau en 2008. Les actifs occupés sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 63 % de la dépense totale. L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise, en 2008, un chiffre d'affaires de 771 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2007 [3]. Cette évolution résulte d'une augmentation de l'activité des établissements d'enseignement supérieur (+ 8 %), associée à une hausse de l'activité des GRETA (+ 5,3 %). Le nombre de stagiaires suit la même tendance que le chiffre d'affaires. Il augmente dans les GRETA (+ 5 %) comme dans les établissements de l'enseignement supérieur (+ 2,6 %).

Le nombre global d'heures-stagiaires progresse d'environ 1 %. Cette augmentation provient des établissements d'enseignement supérieur (+ 7 %), le nombre d'heures-stagiaires affichant une baisse dans les GRETA (environ - 5 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), le Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1993, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève en 2008 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. En 2008, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

Stagiaires, heures-stagiaires, GRETA

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- [3] MENJVA-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des GRETA et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- « DARES Analyses, novembre 2010 », n° 73, DARES.
- Notes d'Information, 11.08, 09.11.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure 2008 (en %)	Évolution 2008/2007 (en %)
État	5 075	4 596	4 470	4 655	4 403	4 759	16	8,1
Régions	2 061	2 715	3 410	3 793	4 144	4 302	15	3,8
Autres collectivités territoriales	32	45	44	48	49	52	0	6,4
Entreprises	9 928	10 060	10 530	11 174	11 999	12 569	42	4,8
Ménages	942	960	970	1 029	1 080	1 177	4	9,0
Autres administrations publiques et Unedic	1 347	1 456	1 325	1 180	1 293	1 291	4	-0,1
<i>dont : autres administrations publiques</i>	150	160	157	171	197	227	1	15,3
<i>Unedic</i>	1 197	1 296	1 168	1 009	1 096	1 064	3	-2,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 385	19 832	20 749	21 879	22 968	24 150	81	5,1
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 801	4 909	4 885	4 991	5 320	5 626	19	5,8
Total	24 186	24 741	25 634	26 870	28 288	29 776	100	5,3

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure en 2008 (en %)	Évolution 2008/2007 (en %)
Jeunes	5 942	5 967	6 370	6 788	7 106	7 128	24	0,3
Apprentissage	3 795	3 843	4 048	4 447	4 752	4 834	17	1,7
Alternance	1 348	1 270	1 300	1 225	1 341	1 338	4	-0,2
Formation et accompagnement des jeunes	799	854	1 022	1 116	1 013	956	3	-5,6
Demandeurs d'emploi	3 464	3 623	3 536	3 425	3 376	3 636	12	7,7
Agents du secteur public	4 685	4 790	4 803	4 944	5 263	5 594	19	6,3
Actifs occupés du secteur privé	9 725	9 970	10 582	11 425	12 184	13 059	44	7,2
Investissement	370	391	343	288	359	359	1	-0,1
Total	24 186	24 741	25 634	26 870	28 288	29 776	100	5,3

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (France métropolitaine + DOM).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
GRETA	398,1	401,1	422,4	439 400	456 500	479 000	58 100	55 700	53 000
Enseignement supérieur	317,0	323,0	349,0	429 000	454 000	466 000	58 000	57 000	61 000
<i>dont universités et grandes écoles</i>	224,0	224,0	241,0	348 000	360 000	383 000	42 000	44 000	45 000
Total éducation nationale	715,1	724,1	771,4	868 400	910 500	945 000	116 100	112 700	114 000

Présentation

En 2009, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 220 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 510 000 stagiaires, pour une durée moyenne de prestation d'un peu plus d'une centaine d'heures (107) par individu.

Les effectifs de stagiaires sont repartis à la hausse depuis 2006 (+ 7 % entre 2008 et 2009, + 5 % attendu entre 2009 et 2010 selon les derniers chiffres provisoires). Dans le même temps, le nombre total des heures qui leur sont consacrées continue de diminuer (- 2 % par rapport à 2008, - 3 % attendu entre 2009 et 2010) [1].

Le volume financier généré par les GRETA a atteint 452 millions d'euros en 2009, en progression de 7 % par rapport à l'année précédente (une partie de cette progression est imputable à une comptabilisation incomplète des données d'activité des GIFFCIP académiques en 2008). En 2010, il progresserait encore de 7 % pour atteindre 482 millions d'euros (chiffre provisoire) [2]. Au niveau national, l'origine des financements s'équilibre entre fonds publics et privés, mais cette parité globale masque d'importantes disparités académiques. En Guadeloupe, en Guyane, en Corse et dans les académies d'Amiens ou de Limoges, le financement des actions des GRETA est assuré pour plus du tiers du chiffre d'affaire académique par des fonds publics (État ou collectivités territoriales), tandis que dans d'autres académies plus importantes comme Bordeaux, Paris, Nantes ou Lyon, les bilans d'activité montrent un financement plus important en provenance de la sphère privée (entreprises, OPCA ou individus). Les académies de Nancy-Metz et de Lille, qui pèsent plus lourd dans le chiffre d'affaire national, dépendent cependant principalement de fonds publics. En 2009, comme en 2008, la moitié du chiffre d'affaire national est réalisée par neuf académies [3].

Définitions

Le réseau des GRETA

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA). Le réseau des GRETA s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MENJVA au service de la formation continue des adultes. Dans les années récentes, l'offre du réseau des GRETA s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées avec lesquels ont été signées des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIFFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des GRETA. Les GIF académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, ingénierie et formation des acteurs des CAFOC (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

Avertissement

Depuis 2007, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion dans les GRETA empêche la remontée de l'enquête n° 63 sous son format habituel. En conséquence, les remontées statistiques sur l'activité des GRETA se limitent pour ces trois dernières années à de simples agrégats académiques de mesure d'activité.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP
Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC ».
- MENJVA DGESCO pour les données 2008.

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures stagiaires dans les GRETA (France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010p
Heures stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	50,5
Stagiaires (en milliers)	518,0	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	509,8	534,0

[2] Évolution du chiffre d'affaires des GRETA selon l'origine du financement (milliers d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010p
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,9	262,9
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,9	219,0
Total	403,1	410,0	419,3	405,3	406,1	400,0	398,1	401,4	422,4	451,8	481,9

[3] Répartition du chiffre d'affaire (CA) par académie selon l'origine du financement en 2009 (milliers d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total
Aix-Marseille	10 453	9 811	20 264	51,6	4,5
Amiens	9 845	4 108	13 953	70,6	3,1
Besançon	3 233	2 742	5 974	54,1	1,3
Bordeaux	5 111	14 009	19 120	23,8	4,0
Caen	6 851	4 871	11 723	58,4	2,6
Clermont-Ferrand	8 014	5 901	13 915	57,6	3,1
Corse	1 370	371	1 742	78,7	0,4
Créteil	17 464	18 076	35 540	49,1	7,9
Dijon	5 733	3 399	9 133	62,8	2,0
Grenoble	14 280	16 011	30 291	47,1	6,7
Lille	15 130	10 226	25 356	59,7	5,6
Limoges	4 695	2 202	6 898	68,1	1,5
Lyon	6 837	9 970	16 808	40,7	3,7
Montpellier	10 695	7 925	18 620	57,4	4,1
Nancy-Metz	15 709	7 983	23 692	66,3	5,3
Nantes	6 330	9 918	16 248	39,0	3,6
Nice	6 076	6 343	12 420	48,9	2,8
Orléans-Tours	8 256	6 795	15 052	54,9	3,3
Paris (1)	9 460	17 980	27 440	34,5	6,1
Poitiers	4 639	4 294	8 933	51,9	2,0
Reims	5 306	4 901	10 207	53,1	2,3
Rennes	9 557	8 794	18 351	52,1	4,1
Rouen	9 942	7 769	17 711	56,1	3,9
Strasbourg (1)	6 770	9 360	16 130	42,0	3,6
Toulouse	9 583	11 287	20 870	45,9	4,6
Versailles	11 978	13 010	24 987	47,9	5,5
Guadeloupe	1 248	139	1 387	90,0	0,3
Guyane	1 825	510	2 335	78,1	0,5
Martinique	1 716	1 744	3 460	49,6	0,8
La Réunion	1 773	1 479	3 252	54,5	0,7
France métr. + DOM	229 879	221 931	451 810	50,9	100,0

(1) Pour ces académies, le CA du GIPFCIP (CAFOC) a été estimé.

Présentation

En 2009, les universités (78 % des stagiaires), les écoles d'ingénieurs publiques (3 %) et le CNAM (19 %) ont formé 448 000 stagiaires contre 465 000 en 2008 [1]. Cette baisse de 4 % est due à la diminution des stagiaires dans les universités (- 5 %) car, pour sa part, le CNAM regagne 4 % d'auditeurs par rapport à 2008. Les stagiaires de la formation continue sont en majorité des particuliers inscrits à leur initiative (47 %) et des salariés (34 %) ; les demandeurs d'emploi représentent 10 % du total. Dans les universités, les particuliers inscrits à leur initiative diminuent de 20 % en 2009 alors que les effectifs des salariés augmentent de 8 % et ceux des demandeurs d'emploi de 16 %. Continuant sa progression, le nombre des stagiaires sous contrat de professionnalisation augmente de 27 % (12 800 contrats en alternance signés). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités augmente de 8 %, et notamment celui des stagiaires salariés (+ 17 %). La durée moyenne des stages gagne 18 heures en une année et s'établit à 136 heures. Cette hausse est principalement due à l'allongement de la durée moyenne des stages des salariés envoyés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 85 à 91 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 360 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2008 [2]. Les recettes des universités, qui représentent 60 % de l'ensemble, progressent de 5 % ainsi que celles des écoles ; celles du CNAM restent stables (30 % du total). L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se confirme avec un ratio de 69 % des fonds privés dont 45 % en provenance des entreprises et des OPCA, et 24 % des individuels payants. Les ressources publiques diminuent encore d'un point pour ne représenter que 24 % de l'ensemble des financements ; la part des subventions régionales (13,8 %) se resserre également. Avec deux millions d'euros, les fonds en provenance de Pôle emploi ne représentent que 2 % des fonds publics (soit 0,6 % de l'ensemble).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Définitions

Champ - Tous les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les 3 INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements supérieurs et écoles » comprend l'INALCO, l'IEP PARIS, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du CNAM et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) offre plus d'autonomie et de souplesse aux universités pour développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

Le DAEU - Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU, créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

DIF - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour en savoir plus

Note d'Information, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2009

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	102,4	9,4	91	9,7	0,6	58
Crédit individuel de formation	13,1	4,0	305	0,4	0,1	351
Sous contrat de professionnalisation	12,9	6,9	533	0,1	0,1	544
Total salariés	128,4	20,2	157	10,1	0,7	73
Demandeurs d'emploi	38,5	9,7	252	0,4	0,2	449
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,3	6,8	240	0,3	0,1	418
Particuliers inscrits à leur initiative	146,7	14,3	97	2,8	0,7	233
<i>dont inter-âge</i>	80,2	3,8	47	0,0	0,0	
Prof. libérales, commerçants, artisans	34,5	3,1	90	0,8	0,2	215
Total général	348,1	47,3	136	14,2	1,8	125

(suite)	CNAM (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	14,7	2,7	184	126,8	12,6	100
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	330	13,6	4,2	306
Sous contrat de professionnalisation	1,0	0,2	183	13,9	7,1	509
Total salariés	15,7	2,9	185	154,3	23,9	155
Demandeurs d'emploi	7,1	1,6	231	45,9	11,5	250
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	2,9	0,7	244	31,5	7,6	242
Particuliers inscrits à leur initiative	60,8	10,4	171	210,3	25,4	121
<i>dont inter-âge</i>	0,0	0,0		80,2	3,8	47
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,3	0,3	135	37,6	3,6	95
Total général	85,9	15,3	178	448,2	64,3	144

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2009 (millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Grands établissements et écoles (1)	Total	CNAM (1)	Total avec CNAM	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	62,2	27,3	7,4	69,6	35,3	104,9	29,2
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,4	0,2	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1
Total entreprises	62,6	27,5	7,5	70,1	35,4	105,4	29,3
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	40,4	17,7	2,3	42,6	5,2	47,8	13,3
Contrats avec particuliers	49,6	21,8	3,1	52,7	15,0	67,7	18,8
Contrats des stagiaires	4,4	1,9	0,7	5,0	2,5	7,6	2,1
Total particuliers et stagiaires	54,0	23,7	3,7	57,7	17,5	75,3	21,0
Ensemble des fonds privés	157,0	69,0	13,4	170,4	58,1	228,4	63,6
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
Pour la formation de leurs agents	12,1	5,3	3,1	15,2	1,0	16,2	4,5
Pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	1,5	0,7	0,9	2,4	1,0	3,4	0,9
- de l'État	3,9	1,7	0,2	4,1	8,0	12,1	3,4
- des régions	32,3	14,2	0,7	33,1	29,0	62,1	17,3
- Pôle Emploi	0,5	0,2	0,1	0,7	1,4	2,1	0,6
Autres ressources publiques	4,3	1,9	0,1	4,4	2,4	6,8	1,9
Ensemble des fonds publics	54,7	24,0	5,2	59,9	42,7	102,6	28,6
Autres organismes de formation	9,2	4,0	2,7	11,9	2,8	14,7	4,1
Autres ressources de la formation continue	6,8	3,0	2,5	5,5	4,2	13,5	3,8
Total général	227,6	100,0	23,8	251,5	107,7	359,2	100,0

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	220
8.2	La maîtrise de la langue en fin d'école élémentaire	222
8.3	Les compétences générales des élèves en fin de collège	224
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	226
8.5	Le second degré : accès au niveau IV	228
8.6	Le diplôme national du brevet	230
8.7	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	232
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	234
8.9	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	236
8.10	La réussite au baccalauréat selon l'académie	238
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	240
8.12	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	242
8.13	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	244
8.14	Les diplômes du BTS : présentation générale	246
8.15	Les diplômes du BTS par spécialité	248
8.16	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	250
8.17	La réussite en IUT	252
8.18	Les diplômes universitaires	254
8.19	Les diplômes universitaires : évolution	256
8.20	La réussite en troisième année de cursus licence	258
8.21	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	260
8.22	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	262
8.23	L'emploi à la sortie du lycée	264
8.24	L'emploi des sortants d'apprentissage	266
8.25	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	268
8.26	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	270
8.27	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	272
8.28	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	274
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	276

Présentation

En 2010, pour la troisième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 87,6 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 77,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2]. En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85 % des garçons contre 90,4 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (71,6 % des garçons contre 82,7 % des filles).

En mathématiques, le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences de base en fin de CM2 est légèrement plus élevé pour les garçons que pour les filles (91,4 % des garçons contre 87,8 % des filles), tandis qu'il n'y a pas de différence significative au collège entre garçons et filles (88,6 % des garçons contre 86,7 % des filles).

Les élèves en retard représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 33 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2010 et ceux des années précédentes.

Définitions

Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2010.

Échantillons

En mars 2010, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Épreuves

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2010.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

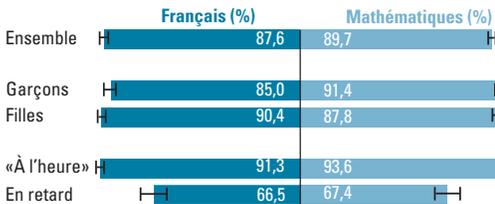
	En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.

	En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle.
Grandeurs et mesures	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

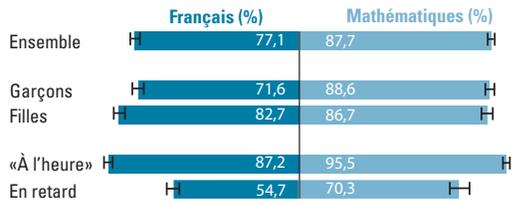
[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	En français, environ 77 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.

	En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle.



Lecture - 89,7% des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %.



Lecture - 77,1% des élèves de 3^e maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %.

Présentation

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, de l'évaluation de 2003 portant sur la maîtrise de la langue française, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. Cette évaluation a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. Les élèves ont été répartis en six groupes de niveau [1].

29,1 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui amènent à considérer qu'ils maîtrisent de façon satisfaisante les compétences attendues par les programmes en fin d'école primaire en compréhension de l'écrit. La proportion de ces élèves dans la population est stable à six ans d'écart.

31,9 % des élèves (groupe 3) maîtrisent des compétences comme le prélèvement d'une information, qu'elle soit explicite ou implicite, mais sont moins à l'aise lorsqu'il s'agit de compétences comme la synthèse ou l'analyse. Ce groupe d'élèves voit sa proportion augmenter de manière statistiquement significative au cours de la période ; ils étaient 29,3 % en 2003.

25,9 % des élèves (groupe 2) ne maîtrisent que très partiellement les différentes compétences retenues dans cette évaluation. La proportion d'élèves constituant ce groupe « moyen-faible » reste stable entre 2003 (26,5 %) et 2009, l'évolution n'étant pas significative. Les élèves de ce groupe méritent une attention particulière : au regard de leurs performances, l'hypothèse selon laquelle ils n'ont pas atteint les objectifs du programme de la fin d'école primaire est vraisemblable. Il est donc pertinent de penser qu'ils risquent de rencontrer des difficultés d'apprentissage au collège.

13,1 % des élèves, à l'extrémité basse de l'échelle (groupes 0 et 1) sont des élèves en difficulté, voire en grande difficulté (groupe 0). Ces élèves représentaient 15 % de la population des CM2 en 2003. Cette proportion reste stable, la baisse observée n'étant pas significative. Comme en 2003, le fait d'être en retard ou à l'heure dans sa scolarité a un effet très important sur les scores moyens obtenus par les élèves [2]. L'écart de performances est considérable, 45 à 50 points selon l'année de référence.

Parmi les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) en 2009, 40 % ont pris du retard dans le déroulement de leur scolarité. Leur proportion est dix fois moindre dans les groupes d'élèves aux performances élevées (groupes 4 et 5).

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein de CEDRE, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise du langage (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004), attitude et vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

Chaque compétence a été envisagée dans le cadre des programmes d'enseignement, dans différents champs disciplinaires, et évaluée à l'aide de plusieurs supports. Ainsi, l'évaluation de compréhension de l'écrit a été organisée autour d'une vingtaine de situations relevant de champs tels que : littérature, mathématiques, sciences, histoire, géographie, vie quotidienne. 172 items ont permis de mesurer la maîtrise des compétences évaluées, dont 80 repris à l'identique de 2003.

L'échelle de performance

En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires.

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est la même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle [2]. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

L'échantillon

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

① Pour en savoir plus

- Note Évaluation, 04.10.
- Les dossiers, « Évaluation 2003. Compréhension à l'écrit et à l'oral des élèves en fin d'école primaire », n° 185, juillet 2007.

Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes CEDRE Évaluation de la maîtrise de la langue en fin d'école.

[1] Répartition des élèves de CM2 selon l'échelle de compréhension de l'écrit en 2003 et 2009 (%) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Score seuil	Population en 2003	Population en 2009	Échelle de compréhension de l'écrit
Groupe 5 315	10,0%		Les élèves sont capables de choisir les informations les plus pertinentes du texte pour atteindre une compréhension fine de celui-ci ; de hiérarchiser les différentes catégories d'informations pour reconstituer le sens explicite ou implicite d'un texte ; de justifier une argumentation.
	9,9%		
Groupe 4 276	19,2%		Les élèves sont capables de repérer les idées essentielles d'un texte pour le résumer. Les élèves sont capables de repérer et d'utiliser les principales règles des outils du langage. Les élèves montrent qu'ils connaissent le lexique spécifique utilisé à l'école dans les différents champs disciplinaires..
	19,2%		
Groupe 3 238	29,3%		Les élèves sont capables d'identifier le thème, le sujet ou l'idée principale d'un texte. Les élèves sont capables de comprendre les informations implicites d'un texte. Les élèves sont capables de lier deux informations explicites dispersées dans le texte pour construire du sens. Les élèves sont capables de prélever des informations explicites quelle que soit la nature du support. Ils maîtrisent la compétence consistant à prélever dans des textes continus ou non continus. Les élèves connaissent les règles d'accord (sujet/verbe - nom/adjectif) dans des exercices d'application.
	31,9%		
Groupe 2 199	26,5%		Les élèves sont capables de prélever des informations explicites contenues dans des documents préalablement organisés sous forme de tableaux, graphiques, schémas (lecture). Ils sont capables de prélever des informations à partir d'un texte continu entendu (écoute). Ces élèves restent sur l'aspect global du texte qu'ils viennent de lire. Ils ne rentrent pas dans les détails et ne reviennent pas sur l'écrit pour confirmer leur première approche. Ils ont tendance à échouer sur les textes continus qu'ils ont à lire. Par ailleurs, lorsque la tâche se complexifie et que l'attention qui leur est demandée augmente, leurs performances diminuent.
	25,9%		
Groupe 1 161	12,1%		Les élèves sont capables de prélever une information explicite d'une phrase ou rapidement disponible dans le texte (1 ^{er} paragraphe). Ils n'entrent que très rarement dans la globalité d'un texte et se trouvent en difficulté sur tout support dépassant un court paragraphe.
	10,9%		
Groupe 0 161	2,9%		Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin d'école primaire.
	2,2%		

Lecture - En 2009, les élèves du groupe 3 représentent 31,9 % de l'ensemble des élèves. Ils ont entre 238 et 276 points. Ils n'étaient que 29,3 % dans ce groupe en 2003. Ils sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. En revanche, leur probabilité de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5 est faible.

[2] Répartition des élèves de CM2 selon l'échelle de compréhension de l'écrit en 2003 et 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Répartition (%)	Score moyen	Groupe 0	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	
Ensemble	2003	100	250	2,9	12,1	26,5	29,3	19,2	10,0
	2009	100	252	2,2	10,9	25,9	31,9	19,2	9,9
Élèves « à l'heure »	2003	81	260	1,1	7,9	24,4	31,6	22,8	12,2
	2009	85	259	1,1	8,0	23,9	34,4	21,5	11,3
Élèves en retard	2003	19	211	10,5	29,3	35,1	20,0	4,1	1,0
	2009	15	215	8,8	27,6	37,8	17,8	6,1	2,0

Lecture - Les élèves « à l'heure » dans leur scolarité représentent 81 % des élèves enquêtés en 2003 et 85 % en 2009. Leur score moyen est passé de 260 à 259. 8,0 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2009 contre 7,9 % en 2003.

Remarques - Les évolutions significatives sont affichées en bleu. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Présentation

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, de l'évaluation de 2003 portant sur les compétences générales des élèves de troisième, permet de comparer les performances des élèves de troisième à six ans d'intervalle.

Trois grands domaines de compétences ont été retenus : prélever l'information repérable immédiatement ou non ; organiser l'information prélevée (c'est à dire trier, choisir, transposer d'un support à un autre, effectuer des inférences simples) ; exploiter l'information de manière complexe (défini par le raisonnement déductif, la construction d'inférences complexes et la mise en œuvre d'une démarche expérimentale).

En 2009, la hiérarchie dans la maîtrise des trois domaines de compétences n'a pas changé mais on observe un fléchissement assez sensible de la réussite [1].

L'enquête de 2009 révèle une baisse du pourcentage d'élèves de niveau élevé (7,1 % en 2009 contre 10 % en 2003) et, dans le même temps, une augmentation du pourcentage d'élèves de niveau faible (17,9 % en 2009 contre 15 % en 2003) [2]. L'évolution dans la maîtrise des compétences reste la même. Les compétences des élèves de niveau faible (groupes 0 et 1) se limitent au prélèvement d'informations. L'organisation des informations, qui commence à s'observer chez les élèves de niveau 2, n'est complètement maîtrisée que par un peu plus d'un élève sur deux. Seuls les élèves de niveau élevé (groupe 4) et très élevé (groupe 5), soit environ un quart des élèves, savent exploiter une information de manière complexe.

Les résultats mettent en évidence une évolution différenciée en fonction des caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves. Bien que le score moyen des filles ait baissé davantage que celui des garçons entre les deux cycles d'évaluation (-7 points contre -5 points), les filles demeurent toutefois moins nombreuses aux plus bas niveaux.

On note une baisse importante de 17 points du score moyen des élèves issus de l'immigration de première génération. Les résultats sont également en baisse dans le secteur de l'éducation prioritaire où le score moyen a diminué de 12 points. Enfin, la part des élèves en retard par rapport à leur cursus scolaire a diminué entre les deux cycles d'évaluation : ils ne sont plus que 27,8 % en 2009 contre 34 % en 2003 [3].

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences générales ou procédurales (savoir-faire) attendues en fin de collège, compétences qui devront être réinvesties lors de la formation ultérieure, que celle-ci soit immédiate ou différée.

Les situations d'évaluation

Les situations d'évaluation n'étaient pas regroupées par discipline mais l'appartenance à une discipline spécifique était en général clairement identifiable. L'analyse a porté sur 311 questions ou items. Parmi ces items, 74 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2003.

L'échelle de performance

En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est la même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle [2]. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

L'échantillon

En 2009, l'échantillon, représentatif au niveau national, est composé de 193 collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. Les réponses de 5 142 élèves de troisième ont pu être analysées dans les collèges répondants.

Les élèves issus de l'immigration de première génération sont les élèves nés à l'étranger, de parents nés à l'étranger. Les élèves issus de l'immigration de deuxième génération sont nés en France, de parents nés à l'étranger.

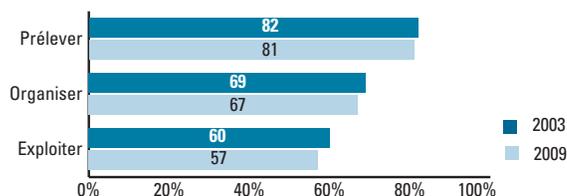
 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes CEDRE, Compétences générales en fin de collège 2003/2009.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 10.22.

[1] Évolution de la réussite dans les trois compétences (%) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2003, la compétence « exploiter une information » était réussie en moyenne à 60 % ; en 2009, elle est réussie à 57 %.

[2] Répartition des élèves selon l'échelle de compétences générales en fin de collège en 2003 et 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Scores	% élèves de troisième en 2003	% élèves de troisième en 2009	Échelle de compétences générales
 Groupe 5 316 316	10,0%	7,1%	Les élèves sont capables d'exploiter l'information contenue dans des documents écrits, en mettant en œuvre à un degré élevé l'ensemble des aspects constitutifs des compétences générales qui s'acquièrent au cours des années de collège. Ils sont capables de juger de la pertinence d'une méthode pour la résolution d'un problème.
 Groupe 4 278 278	15,8%	17,5%	Les élèves sont capables de mettre en relation des informations issues de contextes hétérogènes, de classer et de comparer ces informations. Ils sont capables de comprendre le sens général et implicite d'un texte qu'ils peuvent interpréter avec finesse. Ils sont capables de résumer et de synthétiser un texte ou un document. Ils sont capables de choisir une argumentation, de décider d'une méthode et de l'utiliser pour résoudre un problème. Ils sont capables de comprendre et de mettre en œuvre une démarche expérimentale, de mener un raisonnement complexe, d'utiliser la pensée hypothético-déductive.
 Groupe 3 239 239	29,6%	28,0%	Les élèves sont capables d'organiser une ou plusieurs informations après avoir effectué un traitement sur ces informations. Ils sont capables de justifier une réponse, en utilisant par exemple les marques anaphoriques leur permettant d'identifier les personnages d'un récit. Ils sont capables d'identifier les référents des substituts, d'identifier l'auteur ou le genre d'un texte. Ils montrent leur capacité à comprendre les relations de cause et de conséquence. Ils sont capables de choisir une conclusion en utilisant des éléments contenus dans un texte littéraire ou présentés dans un texte relatant une expérience scientifique.
 Groupe 2 201 201	29,6%	29,5%	Les élèves sont capables de prélever des informations explicites contenues dans un document, qu'elles soient immédiatement repérables ou non. Ils sont capables de combiner plusieurs éléments prélevés dans un document, d'extraire une information pertinente selon plusieurs critères. Ils sont capables de prélever des informations dans un graphique, un schéma, un texte continu, de prélever des éléments, des mots, des chiffres dans un tableau. Ils sont en passe de maîtriser l'organisation de plusieurs informations pour effectuer un traitement. Ils sont au seuil de maîtrise de la compréhension spatial et temporel.
 Groupe 1 162 162	12,9%	13,9%	Les élèves sont capables de prélever une information explicite lorsque celle-ci est facilement repérable. Ils sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique d'une discipline.
 Groupe 0 162 162	2,1%	4,0%	Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin de collège.

Lecture - Les élèves du groupe 3 ont entre 239 et 278 points. Ils sont capables de réaliser des tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Pourcentage et score moyen selon les caractéristiques d'élèves en 2003 et en 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

		Répartition (en %)	Score moyen
Garçons	2003	48,2	249
	2009	49,3	244
Filles	2003	51,8	253
	2009	50,7	246
Élèves issus de l'immigration, de 1 ^{re} génération	2003	3,3	228
	2009	3,8	211
Élèves inscrits dans des établissements de l'éducation prioritaire	2003	14,5	235
	2009	14,5	223
Élèves en retard	2003	34,0	223
	2009	27,8	217

Lecture - Les garçons représentent 49,3 % des élèves enquêtés en 2009 et 48,2 % en 2003. Leur score a significativement baissé (-5 points) entre les deux cycles d'évaluation.

Présentation

En 2010, plus de 700 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à *la journée défense et citoyenneté*, au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre-elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,7 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (9,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,4 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c [2].

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté compris entre 7,5 % et 10 %. Cinq académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour trois d'entre elles, le taux dépasse 12 % (Créteil, Lille, Amiens). Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et 47 % en Guyane.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à *la journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2010 en France métropolitaine et dans les DOM.

Procédures de passation

En 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Épreuves

Les épreuves de *la journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

Sources :

Ministère de la défense et des anciens combattants, DSN et MEN-MESR DEPP.

Pour en savoir plus

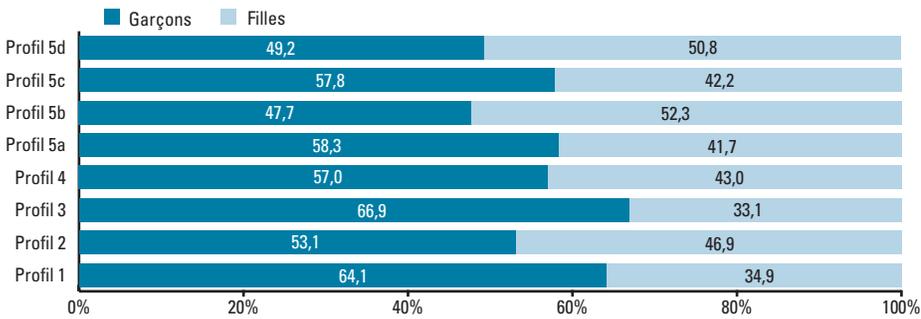
- Note d'Information, 10.11

[1] Les profils de lecteurs (JDC 2010) (France métropolitaine + DOM)

Profil	Traitements complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,6	73,5	70,4	Lecteurs efficaces 79,6
5c	+	-	+	10,3	8,0	9,2	
5b	+	+	-	6,7	7,7	7,2	Lecteurs médiocres 9,6
5a	+	-	-	2,8	2,1	2,4	
4	-	+	+	3,6	2,9	3,2	Très faibles capacités de lecture 5,7
3	-	-	+	3,2	1,6	2,4	
2	-	+	-	2,2	2,0	2,1	Difficultés sévères 5,1
1	-	-	-	3,7	2,2	3,0	

Lecture - La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (%) (JDC 2010) (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2010)

	En difficulté	Difficultés sévères	Très faibles capacités de lecture	Lecteurs médiocres	Lecteurs efficaces
	Profils 1, 2, 3, 4	Profils 1 et 2	Profils 3 et 4	Profils 5a et 5b	Profils 5c et 5d
Aix-Marseille	9,2	4,5	4,7	11,0	79,9
Amiens	13,9	6,4	7,5	10,8	75,4
Besançon	10,1	4,3	5,8	9,7	80,2
Bordeaux	8,9	4,1	4,9	8,7	82,3
Caen	10,1	4,2	6,0	8,6	81,2
Clermont-Ferrand	7,9	3,3	4,5	8,2	84,0
Corse	8,7	3,9	4,8	12,3	79,0
Créteil	12,6	5,7	6,9	10,6	76,8
Dijon	9,8	4,2	5,7	8,3	81,9
Grenoble	7,7	3,4	4,2	8,4	83,9
Lille	12,6	6,0	6,6	12,0	75,4
Limoges	8,3	3,9	4,4	7,4	84,2
Lyon	8,0	3,6	4,4	9,3	82,7
Montpellier	9,2	4,6	4,7	9,6	81,1
Nancy-Metz	9,3	3,8	5,5	8,3	82,4
Nantes	8,4	3,9	4,5	10,6	81,0
Nice	8,5	3,9	4,6	9,2	82,3
Orléans-Tours	9,8	4,4	5,4	9,3	80,9
Paris	7,8	3,2	4,6	6,0	86,2
Poitiers	10,9	5,1	5,8	9,2	80,0
Reims	12,0	5,5	6,5	9,8	78,2
Rennes	7,6	3,3	4,3	8,8	83,6
Rouen	10,7	5,0	5,7	10,8	78,5
Strasbourg	9,3	4,6	4,7	10,3	80,4
Toulouse	8,9	4,1	4,8	8,6	82,5
Versailles	7,5	3,4	4,1	8,0	84,4
Guadeloupe	33,3	19,0	14,4	15,5	51,2
Guyane	47,1	26,2	20,9	11,5	41,4
Martinique	29,1	16,1	13,0	16,4	54,5
La Réunion	30,6	16,9	13,7	12,9	56,6
Total	10,7	5,1	5,7	9,6	79,6

Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années cinquante, à 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 marque sans doute l'entrée dans une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le MENJVA a fortement augmenté, pour atteindre 71,5 % (37,1 % pour la filière générale, 16,9 % pour la filière technologique et 17,4 % pour la filière professionnelle), contre 64,4 % en 2009 et 63,5 % en 2008 [2]. Cette augmentation est principalement due à la voie professionnelle qui est en période de réforme : à la rentrée 2010, accèdent en terminale professionnelle, à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP, puis baccalauréat professionnel en deux ans) et les élèves issus du nouveau cursus (baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième). Ainsi, le taux d'accès au niveau IV de la voie professionnelle augmente de 6,3 points entre 2009 et 2010 et dépasse même celui de la voie technologique. La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 78,9 %, soit 7,7 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 76,4 %, contre 66,7 % pour les garçons, pour les formations sous statut scolaire assurées par le MENJVA [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,1 points) que des séries technologiques (2,1 points). Les voies de formation professionnelles sont nettement plus utilisées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, en moyenne, les filles accèdent plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information SCOLARITÉ.
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- MAAPRAT/Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MENJVA-INSEE/Estimations démographiques.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.

Voies de formation

Outre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau IV peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

Génération

La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

Taux d'accès par génération

Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives.

Taux d'accès conjoncturel

Il s'agit du taux d'accès au niveau IV d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en sommant les différents taux par âge observés l'année donnée.

Estimations démographiques

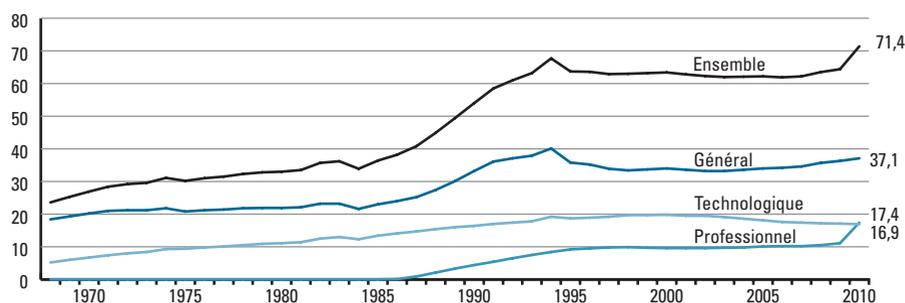
Le bilan démographique fourni par l'INSEE contient les populations légales jusqu'à la rentrée n-4 et des estimations pour les rentrées n-3 et n-2. La DEPP estime ensuite les rentrées n-1 à n+1. Le bilan démographique 2011 permet donc d'avoir les populations légales jusqu'à la rentrée 2007, et des estimations de populations pour 2008 à 2010.

⚠ Avertissement

Les données sur l'apprentissage de la dernière rentrée ne sont jamais disponibles au moment du bouclage de cette publication. La DEPP établit donc chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe en 2010 les flux vers ce niveau et les projections de la DEPP sont sous-estimées.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, MENJVA - scolaire, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accès au niveau IV (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total entrants MENJVA-scolaire
1978 :														
entrants	12 000													
776 794	%	1,6												
1979 :														(1) 492 900
entrants	32 000	11 100												
796 893	%	4,1	1,5											61,9
1980 :														(1) 512 800
entrants	84 100	31 600	10 400											
839 985	%	10,0	3,9	1,3										61,1
1981 :														(1) 511 700
entrants	150 500	81 100	30 100	9 800										
838 379	%	17,9	9,8	3,7	1,2									61,0
1982 :														(1) 505 500
entrants	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500									
826 618	%	27,4	17,7	9,5	3,4	1,2								61,0
1983 :														481 000
entrants	16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200								
779 372	%	2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1							61,5
1984 :														490 600
entrants		17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000							
794 782	%		2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0						61,4
1985 :														501 400
entrants			18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700						
809 676	%			2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9					61,3
1986 :														508 800
entrants				18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 200					
828 337	%				2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,9				60,9
1987 :														507 300
entrants				17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200					
823 690	%				2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9				61,1
1988 :														511 300
entrants						17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800			
834 877	%						2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8		60,9
1989 :														509 700
entrants							17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600		
832 926	%							2,1	30,7	17,0	7,9	2,4	0,9	61,0
1990 :														(2) 513 600
entrants								17 400	260 700	141 400	65 000	21 500		
828 236	%								2,1	31,4	17,0	7,9	2,6	61,8
1991 :														(2) 525 800
entrants									17 800	267 700	139 400	71 800		
812 219	%									2,2	32,9	17,1	8,8	64,6
1992 :														157 100
entrants											18 200	270 700		
800 588	%											2,3	33,8	19,6
1993 :														284 600
entrants													18 600	
766 045	%													37,1
1994 :														19 600
entrants														
769 921	%													2,5
MENJVA-scolaire														
Total entrants	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	521 500	517 900	517 900	521 600	520 800	562 200		
Taux d'accès	63,2	63,4	62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,2	63,5	64,4	(3) 71,5		
Taux d'accès (toutes formations)	69,4	69,6	68,9	68,9	68,2	68,2	68,6	68,8	69,2	70,6	72,2	(4) 78,9		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 1999. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1978. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MENJVA-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,0 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 30,7 + 17,0 + 7,9 + 2,4 + 0,9 = 61,0). Le taux d'accès au niveau IV (MENJVA-scolaire) en 2010 est de 71,5 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,6 + 37,1 + 2,5 = 71,5).

[3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de formation	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,8	31,7	37,1	43,1	31,9	37,3
Technologique	18,0	15,9	16,9	18,7	16,8	17,7
Professionnel	15,6	19,2	17,4	(1) 20,9	(1) 26,6	(1) 23,8
Ensemble	76,4	66,7	71,5	(1) 82,7	(1) 75,2	(1) 78,9

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 761 400 candidats se sont présentés à la session 2011 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 634 400 ont été admis [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 83,3 %, en stabilité par rapport à la session 2010. Pour la cinquième année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 89 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 6 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (84,5 %), devant la série technologique (79,4 %) et la série professionnelle (65,9 %). Par rapport à la session 2010, les résultats des séries collège et technologique sont stables. En revanche, celui de la série professionnelle perd 1,1 point, ce qui fait près de 8 points de moins en l'espace de cinq sessions. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant ainsi de 17,5 à 18,5 points.

Dans la série collège, 87,2 % des filles et 81,7 % des garçons ont réussi lors de la session 2011, soit un écart de 5,5 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (3,1 points) et professionnelle (1,3 point). Pour l'ensemble des séries, cet écart de 5,6 points est en légère baisse par rapport à l'an passé (6 points).

En France métropolitaine, les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 78,3 % pour l'académie de Créteil, à 88,4 % pour celle de Rennes, soit une différence de 10,1 points, au lieu de 8,8 points en 2010 [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (44,1 points) ou technologique (32 points) que dans la série collège (10,8 points).

Dans les DOM, quelle que soit la série, les résultats restent inférieurs à ceux observés en France métropolitaine. Dans la série collège, la proportion de lauréats est de 78,5 %, en hausse par rapport à la session 2010. Dans les séries technologique et professionnelle, les résultats se sont améliorés, et les taux de réussite sont respectivement égaux à 58,4 % et 70,3 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 73,8 % pour la Guyane, à 80 % pour La Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 77,4 %, stable par rapport à la session 2010.

Définitions

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

Le taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2011.

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2011 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	338 694	81,7	21 470	78,2	22 270	65,4	382 434	308 008	80,5
Filles	349 754	87,2	13 039	81,3	16 185	66,7	378 978	326 379	86,1
Ensemble	688 448	84,5	34 509	79,4	38 455	65,9	761 412	634 387	83,3

[2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2011 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 789	83,8	1 317	71,1	1 648	57,8	32 754	26 862	82,0
Amiens	20 745	79,2	1 168	76,6	477	73,6	22 390	17 666	78,9
Besançon	12 419	84,0	1 151	77,4	144	65,3	13 714	11 411	83,2
Bordeaux	31 856	88,6	1 651	90,4	2 678	70,8	36 185	31 610	87,4
Caen	15 334	83,1	1 809	75,0	586	72,7	17 729	14 517	81,9
Clermont-Ferrand	12 645	87,1	407	75,2	1 297	66,9	14 349	12 183	84,9
Corse	2 688	87,3	30	ns	164	87,8	2 882	2 511	87,1
Créteil	46 917	78,9	287	76,3	2 700	66,7	49 904	39 051	78,3
Dijon	16 175	81,5	1 418	76,1	279	69,5	17 872	14 459	80,9
Grenoble	34 915	86,4	1 819	80,0	2 339	65,2	39 073	33 139	84,8
Lille	44 740	84,9	1 321	84,1	3 636	50,8	49 697	40 934	82,4
Limoges	6 466	83,3	553	77,9	302	43,7	7 321	5 950	81,3
Lyon	33 794	87,4	1 485	85,5	1 404	85,2	36 683	31 987	87,2
Montpellier	26 551	84,5	1 526	81,0	1 846	78,7	29 923	25 112	83,9
Nancy-Metz	23 934	82,0	2 177	79,3	401	55,9	26 512	21 577	81,4
Nantes	38 680	86,7	2 266	76,3	3 769	74,9	44 715	38 099	85,2
Nice	22 592	84,1	1 01	58,4	1 693	60,6	24 386	20 074	82,3
Orléans-Tours	26 473	82,3	1 823	73,0	987	55,5	29 283	23 655	80,8
Paris	19 462	84,7	60	ns	1 197	55,1	20 719	17 179	82,9
Poitiers	17 089	85,5	1 528	84,9	1 252	70,4	19 869	16 797	84,5
Reims	13 645	82,2	1 346	81,8	558	61,1	15 549	12 657	81,4
Rennes	34 329	89,8	2 570	86,6	2 294	69,4	39 193	34 628	88,4
Rouen	20 589	81,5	1 447	76,7	568	70,2	22 604	18 285	80,9
Strasbourg	19 624	86,2	978	87,0	330	58,2	20 932	17 964	85,8
Toulouse	27 984	86,8	2 294	78,5	1 271	65,3	31 549	26 931	85,4
Versailles	63 394	86,2	1 292	80,0	2 263	57,2	66 949	56 963	85,1
France métropolitaine	662 829	84,7	33 824	79,8	36 083	65,6	732 736	612 201	83,6
Guadeloupe	6 266	77,8	364	55,2	143	36,4	6 773	5 125	75,7
Guyane	3 191	75,4	267	62,9	89	55,3	3 547	2 617	73,8
Martinique	5 161	77,1	54	ns	279	54,5	5 494	4 160	75,7
La Réunion	11 001	80,6	0	-	1 861	76,3	12 862	10 284	80,0
DOM	25 619	78,5	685	58,4	2 372	70,3	28 676	22 186	77,4
France métropolitaine + DOM	688 448	84,5	34 509	79,4	38 455	65,9	761 412	634 387	83,3

ns : non significatif

Présentation

À la session 2010, avec 747 700 candidats présents et 624 000 admis pour la France métropolitaine et les DOM, le taux de réussite au diplôme national du brevet est égal à 83,5 %. Pour la quatrième année consécutive, il dépasse la barre des 80 % [1]. Entre les sessions des années 1995 à 2000, après une nette amélioration (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné jusqu'en 2006, autour de 79 %.

À la session 2010, 89 % des candidats se sont inscrits à la série collège. Avec une proportion de lauréats égale à 84,5 %, elle arrive toujours en tête, devant la série technologique (79,6 %) et assez loin de la série professionnelle (67,9 %). Au fil des quinze dernières années, les écarts entre les séries technologique et collège se sont progressivement resserrés, passant de 10 à 3,3 points d'écart. Depuis 2000, la série professionnelle connaît des progressions plus erratiques que la série collège, diminuant les écarts de réussite de 15,5 à 5 points entre 2000 et 2006 ; depuis deux ans, le taux de réussite repasse sous la barre des 70 %, et l'écart se creuse pour atteindre près de 14 points avec la série collège, en 2010.

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 5,9 points d'écart, contre 3,9 points pour la série technologique. En revanche, ces différences s'estompent dans la série professionnelle (0,7 point).

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 94,9 % et 91,6 %) que ceux de professions intermédiaires (88,8 %) ou d'employés (83 %) [3]. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe.

Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (77 % et moins). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,7 % chez les candidats dont le responsable est sans activité professionnelle, à 96,6 % chez les enfants de professeurs.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats, France métropolitaine et DOM.

Série du DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1995. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1995, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1995.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

		1992 (1)	1995 (2)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Série collège	Garçons	75,1			76,2	75,6	79,0	79,7	80,3	81,5
	Filles	77,8			82,9	82,4	85,5	86,3	86,9	87,4
	Ensemble	76,5	75,3	78,4	79,7	79,1	82,3	83,1	83,6	84,5
Série technologique	Garçons	66,2			76,1	76,2	79,0	77,6	80,8	78,2
	Filles	67,9			79,8	79,3	83,3	81,7	84,3	82,1
	Ensemble	66,8	65,2	73,4	77,5	77,3	80,6	79,2	82,1	79,6
Série professionnelle	Garçons	53,4			71,1	74,3	73,9	69,3	68,1	67,6
	Filles	54,6			72,3	73,4	73,4	69,3	67,9	68,3
	Ensemble	53,9	59,8	73,6	71,7	73,9	73,7	69,3	68,0	67,9
Total	Garçons	73,0			75,9	75,5	78,7	78,9	79,5	80,5
	Filles	76,3			82,3	81,8	84,7	85,2	85,9	86,4
	Ensemble	74,7	73,5	77,9	79,1	78,7	81,7	82,1	82,7	83,5

(1) 1992 : le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

(2) Données par sexe non disponibles.

[2] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	869	97,4	4	80,0	1	33,3	874	97,1
14 ans	24 425	98,6	16	88,9	6	54,5	24 447	98,5
15 ans	454 365	91,3	6 240	87,7	3 890	84,1	464 495	91,2
16 ans	83 223	61,1	17 505	79,2	14 628	73,2	115 356	64,7
17 ans	6 886	48,8	3 541	73,2	6 024	57,8	16 451	56,0
18 ans	348	47,0	246	55,0	999	44,7	1 593	46,6
19 ans	42	41,2	34	46,6	195	41,3	271	41,9
20-24 ans	24	35,3	35	50,7	148	41,5	207	41,9
25 ans ou plus	36	41,9	130	70,7	152	56,5	318	59,0
Ensemble	570 218	84,5	27 751	79,6	26 043	67,9	624 012	83,5
<i>dont filles</i>	301 643	87,4	10 737	82,1	11 066	68,3	323 446	86,4

[3] Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 430	92,9	1 151	85,6	495	75,3	15 076	91,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	53 724	87,0	2 605	83,1	2 141	73,6	58 470	86,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	132 748	95,3	1 532	85,3	1 374	76,2	135 654	94,9
<i>dont professeurs et assimilés</i>	19 039	96,8	105	82,0	115	76,2	19 259	96,6
Professions intermédiaires	91 133	89,5	2 925	83,3	2 559	74,2	96 617	88,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 461	95,0	95	85,6	74	75,5	6 630	94,6
Employés	107 068	83,7	5 651	82,1	5 367	71,5	118 086	83,0
Ouvriers	116 479	78,0	8 788	79,1	7 815	68,2	133 082	77,4
Retraités	8 006	78,2	436	75,6	446	65,8	8 888	77,3
Autres personnes sans activité professionnelle	35 280	68,2	2 752	70,8	3 316	61,3	41 348	67,7
Indéterminé	12 350	69,5	1 911	73,6	2 530	56,3	16 791	67,6
Ensemble	570 218	84,5	27 751	79,6	26 043	67,9	624 012	83,5

Présentation

Avec 621 200 candidats et 531 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2010 atteint 85,6 % [1]. Il recule légèrement en 2010 dans les filières générales (87,3 %) et professionnelle (86,5 %) où il est le plus élevé. Avec un taux de réussite à 81,6 %, les résultats dans la filière technologique sont en progression.

La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (3,6 points au dessus de la série L, 2,6 points au dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités professionnelles des services dépasse de 1,7 point celui des spécialités de la production.

Dans les trois filières, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3,6 points dans le professionnel, de 2,4 points dans le général et de 2,3 points dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans la série générale L (+ 3,9 points), dans les séries technologiques STI (+ 8,3 points) et STG (+ 4,1 points), et dans les spécialités professionnelles des services (+ 4,3 points). Les séries STAV et TMD sont les seules séries où les garçons réussissent mieux.

Depuis 1995, le taux de réussite a gagné 12,2 points dans la voie générale en progressant régulièrement jusqu'en 2009 [2]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S (+ 10,2 points) que pour les séries ES (+ 13,1 points) et L (+ 13,8 points). Mais cette dernière série a perdu 26 000 bacheliers dans le même temps. Le taux de réussite de la voie technologique a connu une progression plus erratique et plus faible (+ 6,1 points). Cette moindre progression vient plutôt des séries du secteur tertiaire (série Hôtellerie exceptée). Le nombre de bacheliers a fortement augmenté en STL (+ 41,5 %), ST2S (+ 54,6 %) et dans les séries agricoles (doublement entre 1995 et 2010). Enfin, le taux de réussite a fortement augmenté dans la voie professionnelle (+ 13,8 points, dont 10,3 points entre 2008 et 2009 dus à l'instauration d'une « épreuve de contrôle »), avec une hausse plus importante dans les spécialités de la production (+ 16,3 points) que dans celles des services (+ 12,3 points). À la session 2010, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 25 technologiques et 22 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la filière professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle ».

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Définitions

Les trois filières ou voies du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

-STI : Sciences et technologies industrielles.

-STL : Sciences et technologies de laboratoire.

-STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

-ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

-STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

-TMD : Techniques de la musique et de la danse.

-Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). La filière professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ». Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

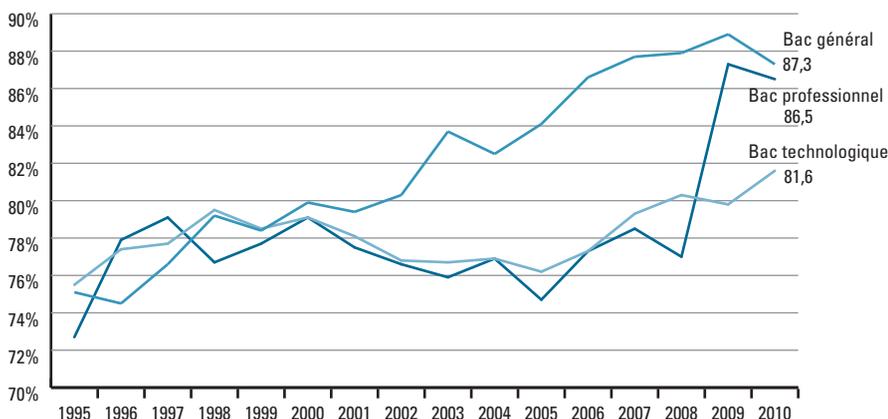
Séries	1995		2000		2005		2006		2007	
	Admis	Taux de réussite (%)								
L	71 460	71,3	59 642	80,2	49 434	81,9	50 792	83,3	49 843	84,4
ES	76 555	73,0	75 299	78,2	86 201	84,2	85 965	84,4	90 354	88,4
S	139 031	78,5	136 214	80,7	136 877	84,8	146 031	89,1	141 536	88,5
Bac général	287 046	75,1	271 155	79,9	272 512	84,1	282 788	86,6	281 733	87,7
STI (1)	36 364	67,2	36 940	75,8	34 567	76,4	33 475	75,8	34 197	81,1
STL	4 840	74,6	6 327	81,8	6 426	83,2	6 515	82,0	6 853	86,6
STT/STG	78 896	80,5	82 221	80,5	73 565	75,1	73 730	77,1	68 519	78,6
SMS/ST2S	13 337	73,3	18 469	79,4	18 689	76,6	19 967	78,7	19 730	77,5
Hôtellerie	2 284	81,5	2 623	89,0	2 201	86,8	2 062	82,4	2 278	85,0
TMD	299	92,3	370	85,1	273	89,8	272	89,2	279	93,0
STAE/STPA/STAV	2 247	69,1	5 828	73,9	5 107	78,0	4 686	76,6	5 749	73,2
Bac technologique	138 267	75,5	152 778	79,1	140 828	76,2	140 707	77,3	137 605	79,3
Production	26 218	69,3	42 029	78,5	43 586	75,6	46 388	77,5	47 245	79,0
Services	40 878	75,0	50 588	79,7	49 682	73,8	54 174	77,2	57 730	78,1
Bac professionnel	67 096	72,7	92 617	79,1	93 268	74,7	100 562	77,3	104 975	78,5
Ensemble	492 409	74,9	516 550	79,5	506 608	79,9	524 057	82,1	524 313	83,4

Séries (suite)	2008		2009		2010					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis			Taux de réussite (%)		
					Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
L	48 810	86,2	47 765	87,2	9 454	36 238	45 692	82,0	85,9	85,1
ES	86 050	86,8	90 466	88,6	33 257	54 963	88 220	84,1	87,4	86,1
S	144 838	89,2	148 531	89,6	78 039	67 800	145 839	87,1	90,5	88,7
Bac général	279 698	87,9	286 762	88,9	120 750	159 001	279 751	85,9	88,3	87,3
STI (1)	30 790	78,2	30 281	78,8	26 642	3 380	30 022	79,2	87,5	80,0
STL	6 796	85,8	6 976	86,7	2 965	3 886	6 851	86,7	87,5	87,1
STT/STG	69 399	80,2	67 918	81,3	28 426	39 617	68 043	81,5	85,6	83,8
SMS/ST2S	21 731	82,6	18 542	74,1	1 408	19 214	20 622	73,6	76,3	76,1
Hôtellerie	2 251	84,4	2 533	88,4	1 373	1 205	2 578	89,0	90,8	89,8
TMD	319	92,2	304	92,1	130	181	311	95,6	93,8	94,5
STAE/STPA/STAV	4 600	76,1	5 048	75,4	2 861	2 143	5 004	75,2	73,6	74,5
Bac technologique	135 886	80,3	131 602	79,8	63 805	69 626	133 431	80,4	82,7	81,6
Production	46 561	77,7	52 845	87,1	46 276	6 675	52 951	85,3	88,1	85,6
Services	56 750	76,3	67 883	87,5	21 018	44 617	65 635	84,4	88,7	87,3
Bac professionnel	103 311	77,0	120 728	87,3	67 294	51 292	118 586	85,0	88,6	86,5
Ensemble	518 895	83,5	539 092	86,2	251 849	279 919	531 768	84,2	86,9	85,6

(1) Y compris les spécialités « arts appliqués » et « génie optique », qui formaient des séries à part entière avant la session de 1999.

[2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 621 200 candidats et 531 800 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2010 est de 85,6 % [1]. Malgré une amélioration des résultats dans les séries technologiques avec 81,6 % d'admis (+ 1,8 point), le taux global de réussite régresse légèrement par rapport à la session 2009 (- 0,6 point). Il passe de 86,2 % à 85,6 %, du fait de la baisse de réussite dans les séries générales de 1,6 point et, dans une moindre mesure, dans les séries professionnelles (- 0,8 point).

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (86,9 % contre 84,2 %). L'écart des taux de réussite entre garçons et filles reste stable, à 2,7 points, par rapport à la session précédente. Cette année, l'écart de réussite en faveur des filles est le plus important au baccalauréat professionnel. Il s'amplifie par rapport à 2009 (3,6 points contre 2,1 points en 2009). La réussite des candidates, comparée à celle des garçons, augmente aussi au baccalauréat technologique (2,7 points contre 1,4 point en 2009). En revanche, l'évolution est inverse pour le baccalauréat général : l'écart se réduit légèrement (2,4 points contre 3,0 points en 2009).

En raison de la durée de formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général et 20 ans pour un bachelier professionnel. Pour un bachelier technologique, l'âge le plus fréquent est 18 ans, comme chez les bacheliers généraux, mais l'âge de 19 ans est presque aussi fréquent.

Le taux de réussite des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures [3]. Le taux de réussite des enfants d'agriculteurs reste toujours en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel. Pour le baccalauréat général, c'est celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures qui est le plus élevé. C'est au baccalauréat général que l'écart de taux de réussite entre les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers est le plus important : 10,1 points. Il augmente de 0,9 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (3,1 points), et augmente légèrement par rapport à 2009 (+ 0,3 point).

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1992. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1992, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1992.

 Sources : MENJVA DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Baccalauréat général												
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2	85,9
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2	88,3
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9	87,3
Baccalauréat technologique												
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1	80,4
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5	82,7
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8	81,6
Baccalauréat professionnel												
Garçons				73,6	70,4	78,2	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4	85,0
Filles				75,3	75,3	80,5	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5	88,6
Ensemble				74,3	72,7	79,1	74,7	77,3	78,5	77,0	87,3	86,5
Tous baccalauréats												
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8	84,2
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4	86,9
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2	85,6

[2] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	653	95,3	18	78,3	1	100,0	672	94,8
17 ans	16 323	96,7	1 074	92,7	18	90,0	17 415	96,4
18 ans	196 195	92,1	53 493	88,4	1 514	86,9	251 202	91,2
19 ans	53 393	77,6	51 100	81,1	34 145	91,3	138 638	81,9
20 ans	10 935	66,7	20 859	74,6	47 175	87,3	78 969	80,2
21 ans	1 666	53,7	5 348	67,2	20 949	83,6	27 963	77,4
22 ans	368	45,0	1 071	58,3	6 975	78,9	8 414	73,2
23 ans	91	33,8	263	48,4	2 492	76,5	2 846	69,9
24 ans	46	32,2	90	44,6	1 257	75,8	1 393	69,5
25-29 ans	55	24,1	68	29,7	1 830	78,1	1 953	69,8
30 ans et plus	26	16,3	47	38,2	2 230	83,8	2 303	78,3
Ensemble	279 751	87,3	133 431	81,6	118 586	86,5	531 768	85,6

[3] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 256	91,9	2 612	89,5	2 031	91,2	10 899	91,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	25 823	87,4	12 295	84,5	10 887	87,9	49 005	86,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	98 561	92,3	19 536	86,4	9 148	89,4	127 245	91,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	13 717	93,6	1 973	86,4	542	88,0	16 232	92,5
Professions intermédiaires	46 617	88,5	20 269	84,4	10 478	88,6	77 364	87,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 861	92,4	931	86,4	350	90,0	6 142	91,3
Employés	41 207	85,1	24 897	81,7	14 311	87,3	80 415	84,4
Ouvriers	31 466	81,8	27 148	81,1	29 401	86,3	88 015	83,0
Retraités	5 343	84,5	3 506	78,4	4 415	84,0	13 264	82,7
Autres personnes sans activité professionnelle	16 847	78,1	12 648	74,9	8 713	80,3	38 208	77,5
Indéterminé	7 631	75,8	10 520	74,3	29 202	86,4	47 353	81,6
Ensemble	279 751	87,3	133 431	81,6	118 586	86,5	531 768	85,6

Présentation

Le niveau de réussite au baccalauréat est moins élevé en 2010 qu'en 2009, tous baccalauréats confondus, pour la plupart des académies [1]. L'écart entre les académies extrêmes de France métropolitaine se resserre légèrement pour atteindre 12 points entre Créteil et Grenoble, contre 12,6 points en 2009 entre ces mêmes académies. La répartition géographique des admis a été légèrement modifiée. Dans l'ensemble, les meilleurs taux de réussite sont toujours obtenus par les académies de Nantes, Rennes, Grenoble et Strasbourg, auxquelles l'académie de Toulouse vient s'ajouter à la session 2010. Leur performance résulte principalement de la réussite au baccalauréat général, qui concentre entre 50 et 55 % des candidats, et où le taux de réussite ne descend pas en dessous de 89,9 %. Ces académies obtiennent aussi de très bons résultats aux baccalauréats technologique et professionnel, sauf à Strasbourg et Toulouse où ils sont néanmoins supérieurs à la moyenne nationale.

Les DOM ont globalement un résultat à l'examen moins élevé que celui de France métropolitaine, surtout du fait de la faiblesse du taux de réussite de la Guyane (67,3 %). À l'opposé, La Réunion présente les meilleurs résultats avec 85,9 % de réussite à l'examen.

À la session 2010, la filière professionnelle concentre 22,3 % des bacheliers de France métropolitaine et des DOM [2]. Les académies du Nord, du Sud-Ouest et des DOM, où cette proportion est la plus importante, s'opposent à celles du Sud et de l'Est de la France. La part de la filière professionnelle dépasse même 25,9 % aux Antilles, en Guyane, à Clermont-Ferrand et à Poitiers. Dans ces académies, près d'un quart des présents au baccalauréat est dans la filière professionnelle (excepté en Guyane) contre 22 % au niveau national, et la réussite au baccalauréat professionnel est très supérieure à la réussite globale (sauf à Clermont-Ferrand).

La part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers est inférieure à 20 % dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, Grenoble, Nice et de Corse. La part des présents au baccalauréat professionnel dans l'ensemble des candidats est aussi inférieure à 20 %. De plus, la réussite au baccalauréat professionnel est très inférieure à la réussite globale dans les académies de Versailles et de Corse.

Définitions

Les trois filières ou voies du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ». Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers

C'est le rapport entre le nombre de bacheliers de la filière professionnelle et le nombre total de bacheliers toutes filières confondues.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

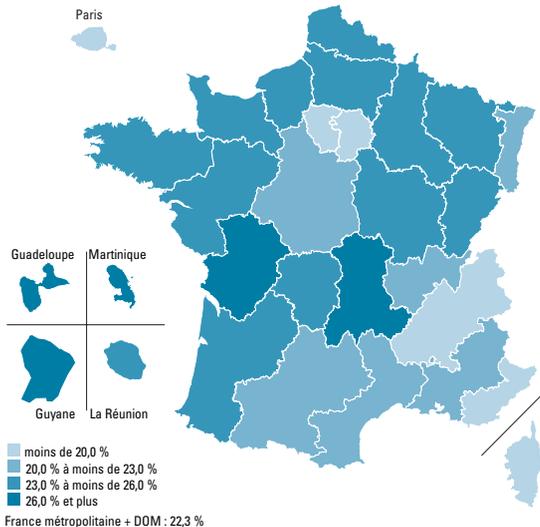
Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'académie, sessions 2009 et 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Ensemble		
	Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)	
		2010	2009		2010	2009		2010	2009		2010	2009
Aix-Marseille	14 288	85,8	87,3	7 267	79,5	78,2	6 188	82,8	83,4	27 743	83,5	84,1
Amiens	8 738	82,9	85,7	5 162	75,4	73,6	4 036	85,7	87,0	17 936	81,4	82,6
Besançon	5 383	88,2	90,0	2 889	83,4	83,8	2 676	88,1	89,3	10 948	86,9	88,2
Bordeaux	14 810	87,5	90,1	6 812	84,1	83,7	6 548	88,8	89,8	28 170	87,0	88,5
Caen	6 935	87,0	88,8	3 328	85,8	82,9	3 330	89,0	88,7	13 593	87,2	87,3
Clermont-Ferrand	5 577	88,8	91,2	2 834	83,0	81,5	2 939	87,3	86,8	11 350	87,0	87,7
Corse	1 309	88,2	87,2	633	79,5	75,9	331	80,7	83,8	2 273	84,6	83,6
Créteil	21 019	81,3	82,3	12 948	74,0	69,3	8 454	78,1	78,9	42 421	78,4	77,7
Dijon	7 241	87,5	90,5	3 908	82,7	82,2	3 596	88,5	90,0	14 745	86,5	88,1
Grenoble	16 348	92,5	92,9	8 162	87,0	85,2	6 118	89,7	90,3	30 628	90,4	90,3
Lille	19 467	85,9	87,2	11 498	80,6	76,5	9 466	85,6	87,2	40 431	84,4	84,2
Limoges	3 041	87,8	89,3	1 750	78,3	79,5	1 575	86,8	88,0	6 366	84,9	86,3
Lyon	15 791	88,0	89,9	7 187	85,4	84,3	6 437	87,5	88,7	29 415	87,3	88,3
Montpellier	11 954	87,7	87,6	6 420	81,9	80,0	4 825	88,1	88,9	23 199	86,2	85,8
Nancy-Metz	11 143	87,8	89,8	6 660	80,4	79,7	5 472	87,2	90,4	23 275	85,6	87,0
Nantes	16 888	91,2	92,7	8 197	88,4	87,4	8 155	90,1	90,1	33 240	90,3	90,8
Nice	10 689	85,5	88,5	4 424	80,4	79,1	3 531	85,4	87,1	18 644	84,3	85,9
Orléans-Tours	12 100	86,1	88,4	5 983	81,4	80,7	4 755	86,1	86,6	22 838	84,9	86,0
Paris	15 668	86,6	88,6	4 359	79,8	77,7	4 301	84,7	83,5	24 328	85,0	85,7
Poitiers	7 254	87,0	89,7	3 791	83,4	81,7	3 751	89,8	89,3	14 796	86,8	87,6
Reims	6 207	86,1	85,8	3 342	82,4	80,5	3 188	85,6	87,5	12 737	85,0	84,8
Rennes	15 594	91,3	93,1	8 707	86,6	84,6	7 241	90,7	91,6	31 542	89,9	90,4
Rouen	9 034	85,3	88,7	5 101	79,4	80,5	4 297	88,0	89,3	18 432	84,3	86,6
Strasbourg	8 628	91,8	92,3	4 601	84,7	84,2	3 879	87,4	89,9	17 108	88,9	89,6
Toulouse	13 051	89,9	90,9	6 531	84,9	83,3	5 244	89,4	90,2	24 826	88,5	88,7
Versailles	31 989	86,8	88,4	14 099	80,4	77,6	11 249	82,5	83,4	57 337	84,4	84,8
France métr.	310 146	87,4	89,0	156 593	81,9	80,1	131 582	86,5	87,4	598 321	85,8	86,3
Guadeloupe	2 694	82,1	85,3	1 594	71,1	74,1	1 416	89,4	89,0	5 704	80,9	83,1
Guyane	978	72,5	72,9	732	53,3	56,6	513	77,6	83,8	2 223	67,3	70,4
Martinique	2 250	82,8	81,6	1 683	73,0	72,2	1 378	83,4	82,8	5 311	79,8	79,0
La Réunion	4 529	87,1	89,9	2 983	81,6	78,7	2 144	89,3	84,7	9 656	85,9	85,3
DOM	10 451	83,5	85,3	6 992	74,2	73,9	5 451	86,7	85,3	22 894	81,4	81,8
France métr. + DOM	320 597	87,3	88,9	163 585	81,6	79,8	137 033	86,5	87,3	621 215	85,6	86,2

[2] Part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers, session 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Les résultats de la session 2010 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de bacheliers de 65,7 % dans une génération : 35,1 % dans une série générale, 16,4 % dans une série technologique, 14,3 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 36,3 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; cet indicateur augmente ensuite de 3 points en 2009.

L'écart entre filles et garçons reste élevé, mais il s'amenuise depuis 2000 pour atteindre 9,7 points en 2010.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'accès au baccalauréat ont évolué [2]. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de scolarisation, les académies de Paris, Rennes, Grenoble et de Versailles se sont progressivement installées en tête des académies les plus diplômées (avec, respectivement, 84,8 %, 74,6 %, 70,5 % et 69,1 % de bacheliers en 2010). À l'opposé, dans les académies de Corse, d'Amiens et de Créteil, pas plus de 61,1 % des jeunes d'une génération ont le baccalauréat en 2010. En répartissant les candidats selon leur lieu de résidence, les académies de Rennes, Versailles et Grenoble restent en tête. Par contre, la proportion de bacheliers parisiens parmi les jeunes générations n'est alors que de 65,9 %, un peu au-dessus de la valeur nationale, la capitale bénéficiant d'importantes migrations en provenance des académies voisines. Dans les académies de Créteil et Versailles, en considérant les bacheliers sur leur lieu de résidence, cette même proportion est alors, respectivement, de 65,5 % et 73,0 %.

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes « Scolarisation » du tableau [2]). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes « Résidence » du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on le redresse automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'INSEE. La population connue en mars 2011 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2009 et 2010, et définitives pour la session 2008.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MENJVA-INSEE/Estimations démographiques.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005 (3)	2006	2007	2008 (4)	2009p	2010p
Bac général												
Garçons	26,8	28,1	27,6	28,0	29,4	29,7
Filles	39,4	40,1	40,4	39,9	41,3	40,7
Ensemble	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	32,9	33,0	34,0	33,9	33,8	35,2	35,1
Bac technologique												
Garçons	16,0	15,7	16,0	15,2	15,2	15,3
Filles	17,9	17,9	16,9	17,5	16,6	17,4
Ensemble	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,5	17,0	16,8	16,4	16,3	15,9	16,4
Bac professionnel												
Garçons	13,1	13,8	14,2	13,9	16,0	15,9
Filles	9,7	10,3	11,0	10,8	12,8	12,5
Ensemble	-	-	-	2,8	7,9	11,4	11,4	12,1	12,6	12,4	14,4	14,3
Tous baccalauréats												
Garçons	56,9	55,9	57,6	57,8	57,0	60,6	61,0
Filles	69,1	67,0	68,3	68,3	68,2	70,6	70,7
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,8	61,4	62,8	62,9	62,5	65,5	65,7

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 2000 : calculée avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

(3) 2001-2007 : nouvelle série calculée à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2010.

(4) 2008-2009-2010 : nouvelle série calculée à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2011.

Note - Les données 2009 et 2010 sont provisoires, les données antérieures sont définitives.

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon les académies de scolarisation et de résidence (%) (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	2010p		2009p		2008	
	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence
Aix-Marseille	63,7	61,8	64,2	61,7	62,2	59,8
Amiens	59,4	60,7	58,6	59,8	56,3	57,4
Besançon	65,2	65,0	65,0	65,1	62,9	62,9
Bordeaux	64,9	65,2	66,0	66,3	62,3	62,6
Caen	62,8	62,4	62,8	62,6	61,8	61,8
Clermont-Ferrand	65,8	66,4	65,9	66,3	62,7	62,9
Corse	57,2	57,2	58,4	59,6	56,3	57,6
Créteil	61,1	65,5	60,3	64,7	57,0	60,9
Dijon	65,9	64,5	66,0	64,6	63,2	61,9
Grenoble	70,5	70,2	68,5	68,5	65,7	65,5
Lille	61,9	61,5	61,6	61,3	59,2	59,0
Limoges	62,4	58,8	63,0	59,9	64,6	61,1
Lyon	62,3	62,8	63,3	63,5	60,6	60,8
Montpellier	63,4	64,3	62,2	64,0	58,2	60,0
Nancy-Metz	65,7	65,7	65,6	65,4	62,4	62,2
Nantes	67,6	67,7	67,4	67,5	64,6	64,6
Nice	65,3	66,7	64,1	65,7	60,4	61,7
Orléans-Tours	65,3	66,1	64,4	64,8	61,9	62,7
Paris	84,8	65,9	83,9	65,7	78,7	62,7
Poitiers	64,1	64,7	63,7	64,3	61,2	62,0
Reims	65,0	63,9	64,7	63,6	60,5	59,8
Rennes	74,6	73,9	73,6	72,8	70,6	69,9
Rouen	65,6	65,0	67,2	66,6	62,8	62,3
Strasbourg	64,2	64,3	64,3	64,4	61,1	61,2
Toulouse	62,0	62,4	62,6	62,9	60,0	60,2
Versailles	69,1	73,0	69,0	72,8	65,2	68,4
France métropolitaine	65,7	65,7	65,5	65,5	62,5	62,5
DOM (2)	59,7	59,7	61,7	61,7	58,7	58,7
France métro. + DOM	65,5	65,5	65,3	65,3	62,3	62,3

(1) Les données 2008 sont définitives. Les données 2009 et 2010, calculées sur des estimations de population, sont provisoires.

(2) Dans les DOM, le détail par académie n'est pas disponible.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années soixante-dix, du nombre de diplômés délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques a considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. La réforme de la voie professionnelle, mise en place progressivement à la rentrée 2008 et qui vise à remplacer les BEP par les baccalauréats professionnels en trois ans, contribue également à la diminution du nombre de diplômés de niveau V. Entre les sessions 2009 et 2010, le BEP a perdu près de 13 600 diplômés, alors que le CAP en a gagné 7 400 et les mentions complémentaires de niveau V, 200 [1]. Le nombre total de diplômés de niveau V a baissé de 1,8 % par rapport à la session 2009.

Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau IV), le nombre de diplômés baisse de 0,6 % entre 2009 et 2010. Ainsi, le baccalauréat professionnel perd 2 100 diplômés à la session 2010, alors que le baccalauréat technologique en gagne 1 800. Les diplômés du BT et du BMA ont également diminué entre 2009 et 2010.

Au niveau V, les taux de réussite ont progressé à la session 2010 : celui du CAP a gagné 0,4 point, et celui du BEP 1,2 point en un an [2]. Les taux de réussite aux mentions complémentaires ont diminué légèrement cette année, mais la progression sur dix ans reste de 7,7 points. Au niveau V, le taux de réussite est en général plus élevé lorsque le candidat est sous statut scolaire que lorsqu'il est apprenti. L'écart est de 3,3 points en CAP en faveur des scolaires, mais en BEP, l'écart est de 1,3 point en faveur des apprentis [3]. Au baccalauréat professionnel, l'écart est de 1,2 point en faveur des scolaires.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP.

Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

Diplôme de niveau IV

Diplôme du type brevet professionnel ou baccalauréat.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

MC5

Mention complémentaire de niveau V.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

Bac techno

Baccalauréat technologique.

BP

Brevet professionnel.

BT

Brevet de technicien.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

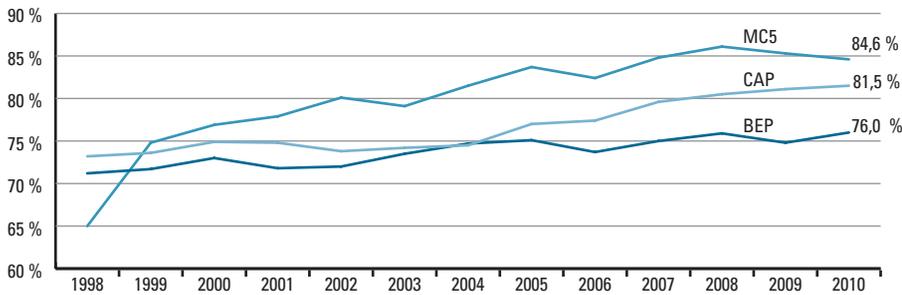
[1] Nombre de diplômes par niveau

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV					Total
	CAP	BEP	MCS	Total	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549
2010	154 265	156 980	9 552	320 797	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	274 917

[2] Évolution 1998-2010 des taux de réussite aux examens de niveau V (%)

(France métropolitaine + DOM)



[3] Nombre de candidats selon l'établissement d'origine, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
Formation sous statut scolaire									
Présents	55 238	175 353	5 033	-	1 145	157 911	102 648	899	
Admis	46 212	134 321	4 398	-	934	130 615	90 200	779	
Taux de réussite	83,7	76,6	87,4	-	81,6	82,7	87,9	86,7	
<i>dont établissements publics</i>									
présents	36 098	141 375	3 509	-	943	126 671	85 795	713	
admis	29 478	104 701	3 109	-	780	102 869	73 790	634	
taux de réussite	81,7	74,1	88,6	-	82,7	81,2	86,0	88,9	
Enseignement à distance									
Présents	2 340	364	ns	254	59	974	583	ns	
Admis	1 809	178	ns	161	32	481	349	ns	
Taux de réussite	77,3	48,9		63,4	54,2	49,4	59,9	ns	
Formation sous statut d'apprenti									
Présents	76 745	16 910	5 171	19 279	47	ns	21 861	515	
Admis	61 688	13 169	4 252	14 206	29	ns	18 937	459	
Taux de réussite	80,4	77,9	82,2	73,7	61,7	ns	86,6	89,1	
Formation continue									
Présents	23 354	4 266	879	6 472	12	60	8 763	518	
Admis	20 186	3 233	761	4 671	10	43	7 243	449	
Taux de réussite	86,4	75,8	86,6	72,2	83,3	71,7	82,7	86,7	
Autres (candidats libres,...)									
Présents	31 600	9 791	200	2 196	ns	4 640	3 178	46	
Admis	24 370	6 079	139	1 148	ns	2 292	1 857	22	
Taux de réussite	77,1	62,1	69,5	52,3	ns	49,4	58,4	47,8	
Total des candidats									
Présents	189 277	206 684	11 286	28 201	1 263	163 585	137 033	1 978	
Admis	154 265	156 980	9 552	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	
Taux de réussite	81,5	76,0	84,6	71,6	79,6	81,6	86,5	86,4	

ns : non significatif

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2010, le taux de réussite au CAP est de 81,5 % et de 76 % en BEP [1]. Ce sont les meilleurs taux de réussite jamais observés. Pour les diplômés de niveau V, les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,5 points à la session 2010, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite en faveur des filles atteint 6,7 points en 2010, après plusieurs années de fluctuations importantes.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP présentent des profils par âge différents [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen, puisque la durée du CAP est de deux ans. Mais près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. Le taux de réussite à 17 ans (90,1 %) présente un écart de 8 points avec le taux de réussite à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 91,2 % à 25 ans.

86 % des apprentis candidats au CAP sont âgés de 16 à 20 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 et 18 ans est de 11,5 points (respectivement 88,9 % et 77,4 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 23 ans, le taux de réussite est de 87,2 %.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, dans la vie active, qui passent un CAP sont bien plus âgés. Ils sont plus de 10 000 trentenaires en 2010 et leur taux de réussite est de 85,8 %.

Les candidats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires et qui intègrent le BEP après la classe de troisième, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard avant d'arriver à l'examen. 43 % des candidats ont 18 ans contre 26 % âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 85,4 %, ce qui fait un écart de 10,2 points avec ceux âgés de 18 ans. Les candidats apprentis « à l'heure » au BEP ont un taux de réussite de 87,2 % et, à 18 ans, ce taux chute à 76,5 %.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1993. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1993, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1993.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.
- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP												
Garçons	69,9	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0	79,5
Filles	74,2	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7	84,0
Ensemble	71,7	74,9	74,8	73,8	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5	81,1	81,5
BEP												
Garçons	64,4	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3	73,0
Filles	68,2	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6	79,7
Ensemble	66,1	73,0	71,8	72,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9	74,8	76,0

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	78	87,6	15	88,2	14	56,0	107	81,7
17 ans	6 545	90,1	7 165	88,9	231	81,6	13 941	89,3
18 ans	21 963	82,1	25 184	77,4	1 879	70,1	49 026	79,1
19 ans	8 810	81,0	13 580	77,7	3 562	70,1	25 952	77,6
20 ans	3 574	84,4	6 685	83,1	3 998	76,5	14 257	81,4
21 ans	1 579	85,2	3 591	84,5	3 485	78,5	8 655	82,1
22 ans	822	87,8	2 065	85,6	2 882	79,1	5 769	82,5
23 ans	470	88,5	1 238	87,2	2 314	79,8	4 022	82,9
24 ans	310	88,8	799	86,6	2 049	82,1	3 158	83,8
25 ans	228	91,2	533	86,2	1 848	81,8	2 609	83,4
26-29 ans	523	88,9	635	87,8	5 721	84,5	6 879	85,1
30-39 ans	715	91,9	116	89,2	10 723	85,8	11 554	86,2
40 ans et plus	364	83,5	62	92,5	7 620	85,2	8 046	85,2
Âge inconnu	231	73,6	20	54,1	39	79,6	290	72,5
Total	46 212	83,7	61 688	80,4	46 365	80,9	154 265	81,5
<i>dont filles</i>	26 057	87,2	15 134	84,0	29 747	81,3	70 938	84,0

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	305	84,0	6	85,7	10	76,9	321	83,8
17 ans	44 029	85,4	2 009	87,2	329	74,9	46 367	85,4
18 ans	60 955	75,2	4 446	76,5	1 366	64,0	66 767	75,0
19 ans	21 531	70,1	2 910	74,9	1 888	59,8	26 329	69,7
20 ans	5 542	65,5	1 860	75,4	1 405	62,3	8 807	66,8
21 ans	1 307	61,1	915	77,7	870	62,6	3 092	65,7
22 ans	324	60,0	453	79,9	573	69,0	1 350	69,7
23 ans	92	53,2	216	78,3	378	63,3	686	65,6
24 ans	53	65,4	128	80,5	234	61,3	415	66,7
25 ans	23	62,2	87	85,3	221	72,9	331	74,9
26-29 ans	47	82,5	104	88,9	497	70,5	648	73,7
30-39 ans	48	92,3	17	85,0	902	78,6	967	79,3
40 ans et plus	65	84,4	18	85,7	817	76,5	900	77,2
Total	134 321	76,6	13 169	77,9	9 490	65,8	156 980	76,0
<i>dont filles</i>	64 565	80,3	3 767	81,8	4 893	66,5	73 225	79,7

Présentation

À la session 2010, 162 400 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 113 500 ont été admis [1].

Les effectifs baissent légèrement (- 0,3 %) par rapport à la session précédente, alors qu'ils avaient augmenté de + 5,0 % l'an dernier.

Après une année de baisse, le taux de réussite de la session 2010 (69,9 %) augmente à nouveau (+ 2 points par rapport à 2009). Il dépasse de 1,5 point celui de 2008, qui était jusqu'à présent le plus élevé. La hausse du taux de réussite compense largement la baisse des candidats et le nombre de diplômés augmente de + 2,7 %.

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires dans les spécialités de la production (15,1 %), mais leur part continue d'augmenter (1,9 point par rapport à la session 2005). Elles sont fortement représentées dans celles des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (64,4 % en 2010 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (59,4 %). Les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12 % en 2010. Après deux années de hausse, la proportion de candidats en formation continue diminue (18,9 % en 2010 contre 20,5 % en 2009) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques s'effrite (53,7 % et 46,5 % en 2009) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999 et 19 % en 2010) [3].

La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les résultats les plus élevés.

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 20,5 % [4].

Définitions

Champ de l'enquête

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2010, hors BTS agricole.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité, session 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluri-technologiques de la production	11 559	8 905	77,0	889	738	83,0	12 448	9 643	77,5	7,1
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	13	8	61,5	7	5	71,4	20	13	65,0	35,0
22 Transformations	3 253	2 561	78,7	1 782	1 470	82,5	5 035	4 031	80,1	35,4
23 Génie civil, construction et bois	4 442	3 356	75,6	1 484	1 054	71,0	5 926	4 410	74,4	25,0
24 Matériaux souples	66	54	81,8	879	713	81,1	945	767	81,2	93,0
25 Mécanique, électricité, électronique	12 140	9 864	81,3	562	458	81,5	12 702	10 322	81,3	4,4
Total domaines de la production	31 473	24 748	78,6	5 603	4 438	79,2	37 076	29 186	78,7	15,1
31 Échanges et gestion	30 587	19 327	63,2	47 632	32 041	67,3	78 219	51 368	65,7	60,9
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	10 308	5 829	56,5	11 962	7 771	65,0	22 270	13 600	61,1	53,7
<i>31210 Négociation et relation client</i>	5 737	3 846	67,0	5 564	4 137	74,4	11 301	7 983	70,6	49,2
<i>31405 Assistant de gestion PME PMI</i>	2 414	1 375	57,0	12 726	7 746	60,9	15 140	9 121	60,2	84,1
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	5 356	3 614	67,5	7 770	5 225	67,2	13 126	8 839	67,3	59,2
32 Communication et information	9 042	6 075	67,2	14 137	10 143	71,7	23 179	16 218	70,0	61,0
33 Services aux personnes	4 405	3 021	68,6	17 744	12 417	70,0	22 149	15 438	69,7	80,1
34 Services à la collectivité	587	406	69,2	1 148	889	77,4	1 735	1 295	74,6	66,2
Total domaines des services	44 621	28 829	64,6	80 661	55 490	68,8	125 282	84 319	67,3	64,4
Total BTS	76 094	53 577	70,4	86 264	59 928	69,5	162 358	113 505	69,9	53,1

[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

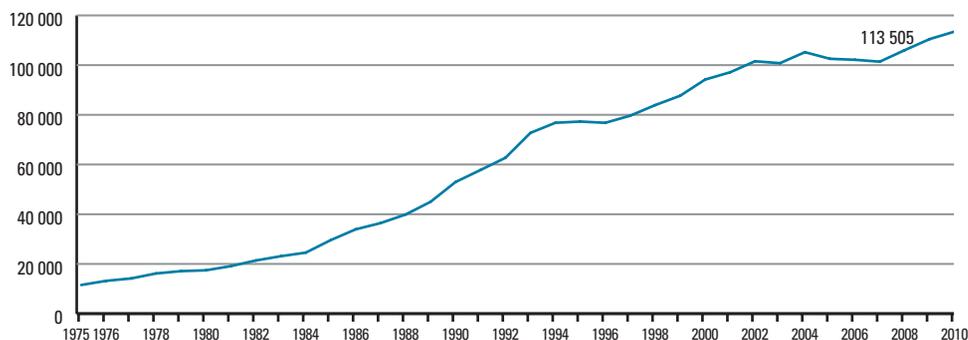
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	96 418	75 419	78,2
Public	64 469	51 692	80,2
Privé sous contrat	19 691	16 293	82,7
Privé hors contrat	12 258	7 434	60,6
Apprentissage (CFA)	20 393	14 584	71,5
Formation continue (GRETA...)	30 700	18 104	59,0
Enseignement à distance	3 539	1 239	35,0
Individuels	11 309	4 159	36,8
Total BTS	162 358	113 505	69,9

[3] Effectifs en BTS selon le diplôme initial, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	48 407	39 483	81,6
Série L	10 957	8 623	78,7
Série ES	20 717	16 999	82,1
Série S	16 733	13 861	82,8
Baccalauréat technologique	75 576	54 169	71,7
Série STT, STG	44 368	30 155	68,0
Série STI	21 219	16 943	79,8
Série STL	3 624	2 651	73,2
Série SMS	3 842	2 420	63,0
Série hôtellerie	1 487	1 195	80,4
Autres séries	1 036	805	77,7
Baccalauréat professionnel	30 667	15 721	51,3
Domaines de la production	10 328	6 599	63,9
Domaines des services	20 339	9 122	44,8
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	7 708	4 132	53,6
Total BTS	162 358	113 505	69,9

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2010, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats. Les spécialités de la production accueillent des candidats essentiellement en « Commandes de transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2009, les effectifs de diplômés augmentent dans les deux domaines : + 3,6 % dans le domaine de la production et + 2,4 % dans celui des services. Après avoir connu des années de hausse, les spécialités « Santé » et « Finances, banque, assurance » du domaine des services voient leur effectif stagner. Les groupes « Comptabilité, gestion », « Spécialités plurivalentes de la communication » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » augmentent. Le groupe « Secrétariat, bureautique » connaît une forte baisse (environ un quart). Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans la plupart des groupes de spécialités. Parmi les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés, les deux spécialités « Technologies industrielles fondamentales » et « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » connaissent une baisse.

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (78,7 % contre 67,3 %). Par rapport à la session 2009, le taux de réussite de chacun des domaines a progressé de 2 points.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (52,8 %). Leur part dépasse 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services (« Coiffure, esthétique », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social »), mais également dans deux spécialités de la production (« Matériaux souples » et « Habillement »). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en « Informatique ». Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un taux de réussite global moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates par domaine : les femmes sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles. L'écart du taux de réussite entre les deux sexes reste stable par rapport à la session 2009 (environ 1 point).

Définitions

Champ de l'enquête

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2010, hors BTS agricole.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2009 et 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	2009		2010					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite Hommes (%)	Taux de réussite Femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 325	83,0	3 109	2,8	79,4	17,0	78,5	83,9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 150	72,2	6 534	5,9	76,6	3,2	76,5	80,8
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	12	75,0	13	€	65,0	38,5	61,5	71,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	126	80,8	145	€	87,9	22,1	86,3	94,1
221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	478	79,9	485	€	79,2	68,0	76,0	80,9
222 Transformations chimiques et apparentées	1 375	76,6	1 503	1,3	81,1	65,6	78,9	82,2
223 Métallurgie	388	72,9	394	€	78,5	9,9	78,4	79,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	23	74,2	32	€	78,0	78,1	53,8	89,3
225 Plasturgie, matériaux composites	246	82,0	238	€	83,2	8,0	82,0	100,0
226 Papier, carton	28	66,7	25	€	75,8	0,0	75,8	.
227 Energie, génie climatique	1 127	76,7	1 209	1,1	78,4	3,2	78,2	86,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 169	71,0	2 358	2,1	72,7	33,4	74,7	69,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 033	72,1	1 215	1,1	75,4	12,1	75,4	75,4
232 Bâtiment : construction et couverture	82	56,2	125	€	76,2	7,2	75,3	90,0
233 Bâtiment : finitions	163	70,6	187	€	78,9	43,3	77,9	80,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	490	75,5	525	€	78,1	5,5	78,2	76,3
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	380	77,7	418	€	81,0	96,2	76,2	81,2
241 Textile	87	84,5	97	€	89,8	84,5	83,3	91,1
242 Habillement	257	76,0	252	€	78,5	90,9	85,2	77,9
243 Cuirs et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechno. mécanique-électricité	2 549	78,1	2 426	2,2	84,0	6,6	83,9	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 438	78,3	1 464	1,3	78,1	1,8	78,4	63,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	107	75,9	110	€	69,6	8,2	71,6	52,9
254 Structures métalliques	668	69,9	738	€	73,5	3,1	73,6	71,9
255 Electricité, électronique	5 469	82,1	5 584	5,0	82,4	4,3	82,3	84,3
Total des spécialités de la production	28 170	76,6	29 186	26,2	78,7	15,2	78,6	79,2
311 Transport, manutention, magasinage	1 003	63,7	982	€	59,6	31,1	59,7	59,2
312 Commerce, vente	25 417	66,4	25 528	22,9	66,4	56,1	62,3	70,1
313 Finances, banque, assurances	6 968	65,1	6 898	6,2	69,9	64,3	66,5	71,9
314 Comptabilité, gestion	16 542	59,5	17 960	16,1	63,5	72,2	64,2	63,3
320 Spécialités plurivalentes de la communication	2 806	71,6	3 210	2,9	72,3	79,2	66,8	73,9
321 Journalisme et communication	106	97,2	102	€	93,6	87,3	72,2	97,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	382	72,5	427	€	75,8	52,2	70,3	81,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 972	66,3	2 090	1,9	67,5	55,0	63,5	71,3
324 Secrétariat, bureautique	8 255	66,0	6 123	5,5	70,7	93,6	70,6	70,8
326 Informatique, traitement de l'information	4 153	66,4	4 266	3,8	67,6	9,5	67,7	66,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	142	72,8	884	€	74,3	97,5	61,1	74,8
331 Santé	4 000	62,7	3 983	3,6	61,3	71,3	60,4	61,6
332 Travail social	2 890	68,6	2 986	2,7	71,0	96,8	66,4	71,1
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 182	75,9	6 467	5,8	78,6	72,9	75,5	79,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 104	61,4	1 118	1,0	55,2	99,7	60,0	55,2
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	391	62,7	409	€	66,4	35,0	66,5	66,2
345 Application des droits et statuts des personnes	.	.	886	€	79,2	84,2	74,9	80,0
Total des spécialités des services	82 313	65,3	84 319	73,8	67,3	65,8	64,6	68,8
Ensemble des spécialités	110 483	67,9	113 505	100,0	69,9	52,8	70,4	69,5

Présentation

À la session 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 48 000 dont 28 600 dans le secteur des services (59,6 %) et 19 400 dans le secteur de la production (40,4 %) [1].

Le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait depuis 2003, progresse à nouveau pour la deuxième année consécutive et retrouve son niveau de 2003. En 2009, la hausse est de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est identique dans les deux secteurs (2,8 % dans le secteur de la production et 2,7 % dans celui des services).

La proportion de femmes diplômées en 2009 est de 42,6 %. Après avoir progressé jusqu'en 2003 pour atteindre 43,3 %, cette proportion a diminué entre 2003 et 2008. En 2009, elle augmente par rapport à 2008 (+ 1,3 point).

Les étudiantes représentent seulement 25,0 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 2,4 points depuis cette date [2]. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (54,5 %). Après avoir diminué entre 2003 et 2008, la part des femmes diplômées de ce secteur progresse de 1,4 point en 2009 par rapport à l'an dernier.

Définitions

Champ

L'enquête recense les diplômés universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômés post-DUT, les DNTS (Diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2009, 875 diplômés post-DUT ont été délivrés.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

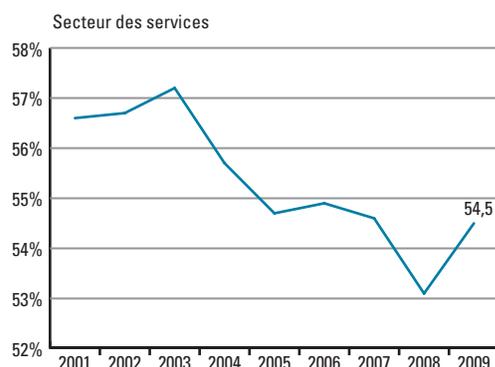
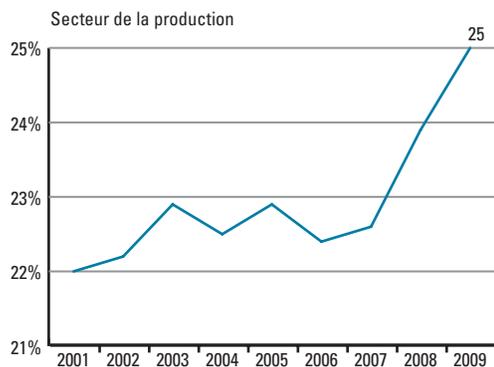
[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2003 (France métropolitaine + DOM)

	2003		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
	Total	dont femmes	Total	Total	Total	Total	Total	Total	dont femmes
Chimie	1 484	904	1 408	1 377	1 407	1 268	1 427	1 456	811
Génie biologique	2 713	1 813	2 722	2 646	2 710	2 701	2 758	2 861	1 910
Génie chimique - génie des procédés	420	166	380	390	383	419	423	492	210
Génie civil	1 527	172	1 542	1 619	1 923	1 778	2 114	2 104	292
Génie des télécommunications et réseaux	1 150	97	1 273	1 137					
Génie du conditionnement et de l'emballage	59	26	79	85	80	88	93	125	66
Génie électrique et informatique industrielle	4 096	249	3 743	3 541	3 442	3 195	2 995	2 964	193
Génie industriel et maintenance	947	38	865	774	794	746	705	787	50
Génie mécanique et productique	2 824	156	2 852	2 664	2 782	2 744	2 678	2 617	176
Génie thermique et énergie	598	35	490	559	650	674	839	952	93
Hygiène, sécurité et environnement	617	191	606	605	697	706	743	785	273
Mesures physiques	1 932	418	1 770	1 791	1 903	1 838	1 892	1 902	408
Métrologie, contrôle, qualité	28	9	41	37					
Organisation et génie de la production	842	168	798	690					
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)					737	737	754	879	222
Réseaux et télécommunications (2)					1 226	1 187	1 113	1 105	90
Science et génie des matériaux	298	40	312	322	316	355	346	375	63
Ensemble secteur de la production	19 535	4 482	18 881	18 237	19 050	18 436	18 880	19 404	4 857
Carrières juridiques	910	791	924	829	936	945	921	939	799
Carrières sociales	1 164	899	1 102	1 259	1 147	1 208	1 255	1 312	1 045
Gestion des entreprises et des administrations	8 673	5 621	8 642	8 479	8 463	8 023	8 541	8 665	5 197
Gestion administrative et commerciale	531	378	527	574	605	718	690	775	505
Gestion, logistique et transport	1 308	563	1 181	1 170	1 172	1 180	1 231	1 266	464
Information-communication	2 088	1 665	2 018	2 030	1 914	1 945	1 916	1 938	1 557
Informatique	3 817	577	3 671	3 303	3 107	2 844	2 966	2 943	274
Services et réseaux de communications	1 037	312	1 231	1 187	1 257	1 232	1 248	1 354	396
Statistique et traitement informatique des données	613	286	561	525	509	512	459	507	229
Techniques de commercialisation	8 466	5 263	8 280	8 206	7 943	8 398	8 607	8 881	5 121
Ensemble secteur des services	28 607	16 355	28 137	27 562	27 053	27 005	27 834	28 580	15 587
Total	48 142	20 837	47 018	45 799	46 103	45 441	46 714	47 984	20 444

(1) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(2) Spécialité anciennement appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2001 (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2006, 76,6 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 66,0 % en deux ans [1]. Une année supplémentaire est nécessaire pour 10,6 % d'entre eux.

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont peu nombreux (1,0 % des inscrits) et augmentent très faiblement le nombre de diplômés (+ 0,6 point). De même, les redoublants sont plus nombreux à se réorienter (2,9 % des inscrits). Ils contribuent également assez peu à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,5 point).

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,7 %). En particulier, les chances de succès en « Information communication » (82,0 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (50,4 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 72,4 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 54,0 % en « Génie civil ».

La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants est nettement plus forte dans le secteur des services (68,5 %) que dans celui de la production (62,5 %). Sur trois années, les chances de succès demeurent plus élevées dans les services, mais l'écart entre les deux secteurs s'atténue (respectivement 77,3 % et 75,6 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 74,8 %, et les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (76,9 % et 72,5 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (69,1 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est plus élevée dans le secteur des services (82,8 %) que dans celui de la production (81,0 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (57,8 %) que dans la production (50,7 %). Cumulée en trois ans, leur réussite reste plus forte dans le secteur des services (68,6 % contre 66,6 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 39,3 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 30,1 % dans celui de la production. En trois ans, cette part demeure assez faible : 47,9 % et 40,6 %.

Définitions

Méthodologie

L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 900 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2006 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation (%)

(France métropolitaine + DOM)

Spécialité	Effectif total	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
			dont sans réorientation		dont sans réorientation		dont sans réorientation
Chimie	1 809	63,1	62,8	16,0	14,2	79,1	76,9
Génie biologique	3 178	73,3	72,4	7,9	6,7	81,2	79,1
Génie chimique-génie des procédés	555	64,1	63,2	13,9	10,8	78,0	74,1
Génie civil	2 463	54,3	54,0	9,9	8,4	64,3	62,4
Génie du conditionnement et de l'emballage	109	(1) ns	ns	ns	ns	70,6	69,7
Génie électrique et informatique industrielle	3 915	57,2	56,8	15,6	13,1	72,7	70,0
Génie industriel et maintenance	849	59,4	59,1	13,8	12,2	73,1	71,4
Génie mécanique et productique	3 494	61,8	61,5	14,4	12,6	76,2	74,2
Génie thermique et énergie	1 017	69,1	69,0	10,2	8,5	79,4	77,5
Hygiène sécurité environnement	897	71,3	70,9	8,6	7,0	79,9	77,9
Mesures physiques	2 387	62,5	62,1	17,0	14,5	79,6	76,6
Qualité, logistique industrielle et organisation	847	69,7	68,8	8,6	7,8	78,3	76,6
Réseaux et télécommunications	1 537	54,9	54,7	16,2	13,8	71,1	68,5
Sciences et génie des matériaux	441	63,9	63,7	14,3	12,2	78,2	76,0
Ensemble du secteur de la production	23 498	62,5	62,1	13,1	11,2	75,6	73,3
Carrières juridiques	1 177	69,6	69,4	5,5	5,0	75,1	74,4
Carrières sociales	1 303	80,6	79,7	3,8	3,8	84,4	83,5
Gestion administrative et commerciale	818	70,2	69,8	8,4	8,1	78,6	77,9
Gestion des entreprises et des administrations	9 788	66,9	66,2	10,2	8,9	77,1	75,0
Gestion logistique et transport	1 436	62,9	61,4	10,0	9,3	72,9	70,7
Information communication	1 759	82,6	82,0	2,0	1,8	84,7	83,8
Informatique	4 234	51,0	50,4	16,2	12,2	67,3	62,6
Services et réseaux de communication	1 546	67,3	66,9	9,1	7,8	76,3	74,7
Statistiques et traitement informatique des données	587	59,8	59,6	14,7	11,8	74,4	71,4
Techniques de commercialisation	9 818	74,8	73,7	6,0	5,6	80,8	79,3
Ensemble du secteur des services	32 466	68,5	67,7	8,8	7,6	77,3	75,3
Total	55 964	66,0	65,4	10,6	9,1	76,6	74,4

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	38	(1) ns	ns	ns	1 838	71,3	4,9	76,2
Economique	183	ns	ns	ns	11 970	76,9	7,0	83,9
Scientifique	15 496	69,2	11,9	81,1	7 917	72,5	10,0	82,6
Baccalauréat général	15 717	69,1	11,9	81,0	21 725	74,8	7,9	82,8
Techno STI	5 464	50,1	16,5	66,5	1 166	45,4	16,6	62,0
Techno STG	79	ns	ns	ns	7 803	59,4	10,1	69,5
Autres technos	1 131	54,3	13,4	67,6	230	64,3	6,1	70,4
Baccalauréat technologique	6 674	50,7	15,9	66,6	9 199	57,8	10,8	68,6
Baccalauréat professionnel	286	30,1	10,5	40,6	641	39,3	8,6	47,9
Ensemble des bacheliers	22 677	63,2	13,1	76,3	31 565	69,1	8,8	77,9
Non-bacheliers	821	42,5	13,9	56,4	901	46,3	10,8	57,0
Total	23 498	62,5	13,1	75,6	32 466	68,5	8,8	77,3

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2009 dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières [1]. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque quatre sur dix ont été délivrées en sciences. En cursus master, plus d'un diplôme sur quatre a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2009.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2009 est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des masters recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 46,0 % des diplômés.

En 2009, 11 000 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Le nombre de thèses soutenues est faible dans la filière STAPS (92). Les femmes ont soutenu 4 900 thèses (44,8 % des thèses). Elles sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie où elles représentent respectivement 55,8 % et 52,1% des diplômés. En sciences, leur part n'est que de 39,5 %. Près de 1 800 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de 6 sur dix en sciences.

Dans les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2009 [2].

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes de la session 2009 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (526 diplômés), le DAEU (4 923 diplômés), les magistères (441 diplômés) et les maîtrises (153 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2009

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	DEUG - DEUST		Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	107	62,6	18 035	68,2	1 196	67,6
Économie, gestion	174	74,1	15 529	54,5	13 762	60,8
Administration économique et sociale	36	38,9	6 066	63,4	2 446	60,2
Lettres, langues et sciences humaines	318	70,8	52 761	76,6	5 216	60,3
Sciences	437	31,8	24 235	43,9	17 013	25,7
STAPS	412	44,9	4 716	37,9	495	48,3
Médecine, pharmacie, odontologie	45	82,2	250	72,4	392	66,1
Total	1 529	52,1	121 592	63,9	40 520	46,0
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2009	1 727	48,9	164 787	61,6	44 654	45,1

Cursus master	Masters recherche		Masters professionnels		Masters indifférenciés	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	3 420	66,2	11 040	68,9	2 337	68,6
Économie, gestion	1 048	44,9	21 427	54,4	2 982	54,3
Administration économique et sociale	50	54,0	1 205	59,3	303	57,8
Lettres, langues et sciences humaines	8 245	64,9	15 304	72,9	2 978	73,6
Sciences	7 368	40,7	12 075	36,3	3 930	32,4
STAPS	154	40,3	987	39,9	142	28,9
Médecine, pharmacie, odontologie	384	54,9	728	75,7	182	78,0
Total	20 669	55,1	62 766	58,1	12 854	54,8
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2009	29 723	56,3	74 223	57,0	18 605	52,8

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	802	45,5	65	50,8
Économie, gestion et administration économique et sociale	602	46,3	62	50,0
Lettres, langues et sciences humaines	2 750	55,8	285	50,2
Sciences	6 317	39,5	1 120	28,9
STAPS	92	33,7	6	33,3
Médecine, pharmacie, odontologie	386	52,1	215	38,6
Total	10 949	44,8	1 753	35,1

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2009

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 554	58,4	859	57,4	2 544	71,5	6 957	63,1
Diplôme de fin de deuxième cycle	5 219	63,5	-	-	2 179	69,3	7 398	65,2
Capacité en médecine	1 571	48,4	-	-	-	-	1 571	48,4
DES, DIS, DESC	4 081	55,8	7	ns	162	71,0	4 250	56,3
AFS, AFSA	767	34,8	-	-	18	50,0	785	35,2
DE sage-femme	834	92,7	-	-	-	-	834	92,7
DEUST	11	ns	-	-	34	79,4	45	82,2
Doctorats (y.c. HDR)	446	44,4	19	ns	136	58,8	601	47,3
Licence LMD	197	70,6	-	-	53	79,2	250	72,4
Master LMD	714	66,0	-	-	580	74,7	1 294	69,9
Total	17 394	59,1	885	56,7	5 706	70,8	23 985	61,8

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont pratiquement disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés en 2009.

En 2009, 121 600 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la troisième année consécutive (- 1,5 % en 2009 après - 3,0 % en 2008 et 0,7 % en 2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 40 500 à la session 2009, soit une augmentation de plus de 35 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit mais reste soutenu (+ 7,6 % à la session 2009 par rapport à la session précédente).

En cinq ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 20 700 et 62 800 en 2009. Sur la dernière année, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue (respectivement - 6,6 % et - 3,6 %). À contrario, avec 12 900 diplômés en 2009, le nombre de masters indifférenciés délivrés continue de progresser fortement (+ 81,8 % par rapport à 2008).

Le nombre de doctorats augmente de 2,8 % en 2009. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 5,0 %), de sciences économiques (+ 7,1 %) et de STAPS (+ 16,7 %). Le nombre de thèses soutenues en lettres et en droit - sciences politiques a diminué (respectivement - 1,8 % et - 11,6 %).

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Diplômes de la session 2009 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (526 diplômés), le DAEU (4 923 diplômés), les magistères (441 diplômés) et les maîtrises (153 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

Formations licence-master-doctorat (LMD)

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008, 81 000 en 2009). Les étudiants inscrits en première année de master LMD, validant leur première année, obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008, 87 900 en 2009).

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Médecine, pharmacie	Ensemble
DEUG - DEUST	2004	13 620	10 279	6 371	50 249	23 291	6 176	185	110 171
	2005	5 792	5 200	2 466	23 220	8 908	1 908	169	47 663
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	140	4 659
	2007	161	637	123	452	464	506	84	2 427
	2008	140	233	30	347	486	474	38	1 748
	2009	107	174	36	318	437	412	45	1 529
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763		13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
DESS	2004	8 016	15 567	679	10 741	10 277	471	745	46 496
	2005	3 234	6 199	341	4 644	3 048	110	207	17 783
	2006	138	969	35	493	185		4	1 824
	2007		209		82	82			373
	2008		53		35	22			110
	2009	-	-	-	-	-	-	-	-
Masters professionnels	2004	23	361		387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
DEA	2004	5 025	1 923		9 117	8 828	93		24 986
	2005	2 291	750		5 210	1 662	24		9 937
	2006	68	25		189	35			317
	2007				3	7			10
	2008		7						7
	2009	-	-	-	-	-	-	-	-
Masters recherche	2004	726	150		217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	Doctorats (y.c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563
2005		710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
2006		682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
2007		796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
2008		889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
2009		867	(1) 664	(1)	3 035	7 437	98	601	12 702

(1) Lors de la session 2009, l'unique doctorant d'AES a été intégré dans les effectifs des sciences économiques.

Présentation

Au bout de trois ans, 82,4 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence à la rentrée universitaire 2006 ont obtenu leur diplôme. 71,9 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 8,8 % des inscrits et 1,7 % d'entre eux ont eu besoin de deux années complémentaires.

Les étudiants qui ont redoublé en licence tout en changeant de discipline ou d'établissement sont très minoritaires (0,9 % des inscrits) et augmentent très peu le nombre des diplômés (+ 0,6 point). De même, la part de ceux qui se sont inscrits en licence trois années consécutives en se réorientant est encore plus faible (0,6 % des inscrits) et leur apport au nombre total de diplômés est marginal (+ 0,4 point).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique réussissent mieux leur troisième année de licence en un an (79,2 %) que les bacheliers scientifiques (76,1 %) ou littéraires (73,4 %) [1]. Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an de cette troisième année de licence sont beaucoup plus faibles pour les bacheliers technologiques (63,9 %) ou professionnels (56,4 %). Parmi les non-bacheliers, seuls 47,2 % obtiennent la licence en un an.

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 74,5 % contre 67,6 %. C'est particulièrement le cas parmi les bacheliers scientifiques (80,4 % contre 71,9 %) et économiques (81,1 % contre 75,2 %) [2]. Dans toutes les séries de baccalauréat et y compris parmi les non-bacheliers, la réussite cumulée en trois ans des femmes est plus élevée que celle des hommes.

C'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux leur troisième année en un an (77,0 %) [3]. En sciences fondamentales et applications (65,9 %), les chances de succès en un an sont les moins élevées.

La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte en sciences fondamentales et applications (11,4 %), sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (9,3 %) ou droit (9,2 %). En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative.

Sur les trois années cumulées, c'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que la réussite est la plus importante (87,4 %). À l'opposé, elle est la moins élevée en langues (76,1 %).

Définitions

Méthodologie

L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (148 200 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bi-disciplinaire ou pluridisciplinaire, en troisième année de licence selon le schéma LMD (licence-master-doctorat) à la rentrée universitaire 2006, est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

[1] Troisième année de licence : réussite en licence un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filière de baccalauréat	En un an (%)	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)
			dont sans réorientation		dont sans réorientation	
Littéraire	73,4	8,5	7,7	1,7	1,3	83,6
Économique	79,2	7,7	7,0	1,2	0,9	88,1
Scientifique	76,1	8,8	8,1	1,4	1,1	86,3
Baccalauréat général	76,4	8,3	7,6	1,4	1,1	86,2
Techno STG	62,8	9,4	8,9	1,8	1,4	74,0
Autre techno	65,5	9,3	8,9	1,4	1,1	76,3
Baccalauréat technologique	63,9	9,4	8,9	1,7	1,3	74,9
Baccalauréat professionnel	56,4	10,4	9,4	2,1	1,8	68,9
Ensemble baccalauréat	74,9	8,4	7,8	1,5	1,1	84,9
Non-bacheliers	47,2	11,7	11,3	3,5	2,9	62,4
Ensemble	71,9	8,8	8,2	1,7	1,3	82,4

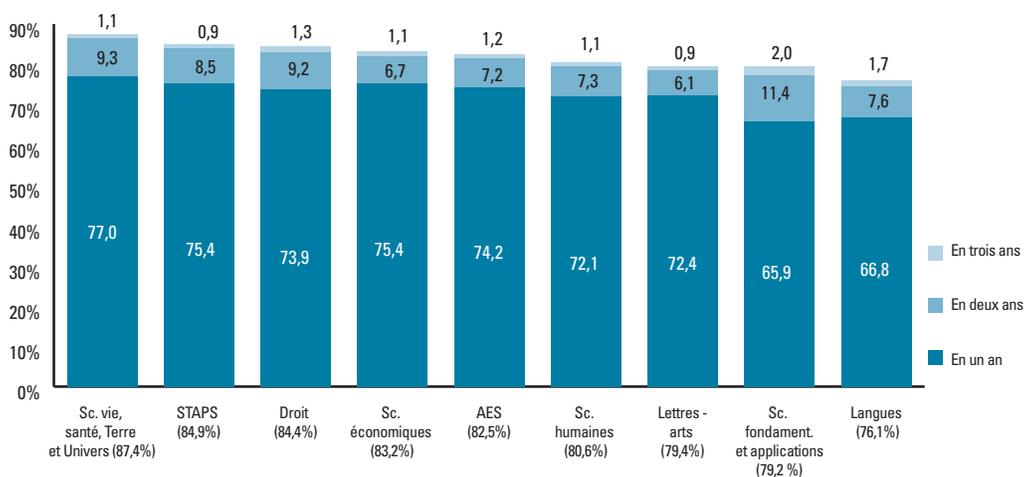
[2] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filière de baccalauréat	En un an (%)		En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	67,9	74,5	9,1	8,3	2,1	1,7	79,1	84,5
Économique	75,2	81,1	9,1	7,0	1,6	1,0	85,8	89,1
Scientifique	71,9	80,4	9,7	7,9	1,7	1,2	83,3	89,4
Baccalauréat général	72,4	78,6	9,5	7,7	1,7	1,3	83,5	87,6
Techno STG	61,2	63,7	9,5	9,3	1,6	2,0	72,3	74,9
Autre techno	64,8	66,4	9,0	9,7	1,4	1,4	75,3	77,6
Baccalauréat technologique	63,1	64,5	9,3	9,4	1,5	1,8	73,9	75,7
Baccalauréat professionnel	54,4	58,3	9,8	10,9	2,1	2,1	66,2	71,3
Ensemble baccalauréat	71,0	77,2	9,4	7,9	1,7	1,3	82,1	86,4
Non-bacheliers	44,2	49,4	13,8	10,2	3,9	3,1	61,8	62,8
Ensemble	67,6	74,5	10,0	8,1	2,0	1,5	79,5	84,1

[3] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon la discipline (%) (1)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



(1) Réussite des étudiants qui ne se sont pas réorientés.

Présentation

À la session 2009, 28 300 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 700 en 1999, soit une hausse de 19,4% en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne ensuite, et croît à nouveau en 2008. En 2009, pour la première fois, le contingent de diplômés décroît (- 1,3 % par rapport à l'année dernière).

Cette baisse par rapport à 2008 concerne tous les diplômés sauf ceux des écoles universitaires (+ 5,4 %). Les diplômés sont moins nombreux dans les écoles publiques indépendantes des universités (- 7,5 %), ainsi que dans les écoles privées (- 6,4 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2008. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (57,4 %, soit + 1,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (18,1 % soit + 0,2 point) et près d'un sur quatre d'une école privée (24,5 % soit - 1,3 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2009 (+ 0,2 % depuis 2008). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (27 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 28,3 % et 34,6 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2009, 28 100 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués augmente fortement en 2009 (+ 26,5 %). Les diplômés visés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (50,8 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,2 % des diplômés 2009 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Définitions

Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (CESI), de l'ESAT de Rennes et l'ESAG d'Angers. Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2008, 3 600 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA

Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.22, 08.30, 10.10.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2009

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Écoles universitaires (1)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967
% femmes			25,7	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245
% femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6
Total public MESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212
% femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105
% femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936
% femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253
% femmes	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0

(1) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2009

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309
% femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833
<i>dont : mastères</i>	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536
<i>MBA</i>	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063	2 777
<i>autres (1)</i>	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052	1 452
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142
% femmes	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou soit en stock sur une classe d'âge.

Parmi les 700 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2007-2008-2009, 17 % n'ont pas décroché un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possède, comme plus haut diplôme, un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 17 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 24 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 15 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

Selon les statistiques scolaires, la proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 7,5 % [2]. À la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle a favorisé les poursuites d'études en baccalauréat professionnel des titulaires d'un BEP ou d'un CAP. En conséquence, la part des sorties au niveau CAP-BEP a perdu 1,5 point en 2009 (21 %) au profit des sorties au niveau du baccalauréat (71,5 %). Les filles terminent plus souvent leurs études secondaires à l'issue d'une classe terminale générale ou technologique (avec ou sans le diplôme) que les garçons. Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces (décrochage scolaire) à 10 % (voir 8.29) [3]. En 2010, 12,6 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Cette part, en légère hausse depuis deux ans, est cependant relativement stable depuis 2003. Là encore, le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes, différence tendant à s'accroître au fur et à mesure des années.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Systèmes d'information SCOLARITE (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA).
- Système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire).
- Enquêtes Emploi de l'INSEE sur le champ des ménages ordinaires en France métropolitaine.

Définitions

Champ

France métropolitaine.

Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes emploi de l'INSEE [1].

Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci.

Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements exhaustifs effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

Sortants précoces [3]

Ce sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'INSEE.

Pour en savoir plus

- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & formations*, n° 74, ministère de l'éducation nationale, avril 2007.
- Note d'Information, 10.12.

[1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé (France métropolitaine)

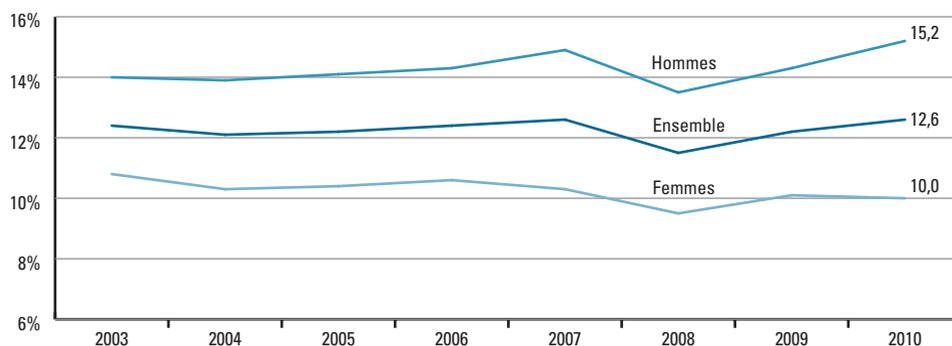
	Année de sortie de formation initiale					
	2004-2005-2006		2007-2008-2009			
	Ensemble		Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	57	8	71	10	8	12
Écoles supérieures	42	6	38	6	6	5
Licence, maîtrise	72	10	75	11	8	13
DEUG, BTS, DUT et équivalents	94	13	86	12	12	13
Paramédical et social	24	4	23	3	1	5
Total diplômés des études supérieures	289	41	293	42	35	48
Baccalauréat général	58	8	58	8	6	10
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	102	15	114	16	18	15
CAP, BEP ou équivalent	124	17	115	17	18	15
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	284	40	286	41	42	40
Brevet seul	58	8	57	8	10	6
Aucun diplôme	75	11	65	9	13	6
Total brevet et aucun diplôme	133	19	122	17	23	12
Total sortants de formation initiale	706	100	701	100	100	100

Lecture - En moyenne sur 2007, 2008 et 2009, 701 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

[2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire								
	1998	2000	2005	2006	2007	2008	2009		
							Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	55,1	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	48,4	60,5	54,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	12,2	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	19,1	15,0	17,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	67,3	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	67,5	75,5	71,5
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,1	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,2	2,1	2,1
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	22,2	15,3	18,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,4	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	24,4	17,4	20,9
Seconde ou première générales et technologiques	2,0	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,4	2,2	1,8
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	-	0,8	0,6	0,7
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,3	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,9	4,3	5,1
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,3	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	8,1	7,1	7,6
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Les sorties précoces par sexe (%) (France métropolitaine)



Lecture - En 2010, le taux de sortants précoces est de 12,6 %.

Présentation

Pendant la période 2009-2010, 48 % des lycéens professionnels ou technologiques sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit 10 points de moins qu'en 2007-2008 [1]. Concomitamment, la proportion de chômeurs est en hausse de 9 points et atteint 39,8 %. La baisse du taux d'emploi concerne tous les emplois, qu'il s'agisse des CDI, de l'intérim ou des contrats aidés. Le taux d'emploi varie en fonction du diplôme : 66 % des diplômés de BTS et 56 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 39 % des diplômés de BEP ou de CAP et 21 % des non-diplômés le sont.

Le taux d'emploi des formations du secteur des services (50,4 %) est supérieur à celui de la production (45,8 %) pour tous les diplômés, à l'exception du baccalauréat professionnel. Les filles formées dans le secteur des services, quel que soit leur niveau de diplôme, trouvent plus facilement un emploi (50,1 %) que celles formées dans le secteur de la production (37,1 %). Pour les filles, l'écart de taux d'emploi le plus important entre les deux secteurs (16 points) concerne les CAP et les BEP. Le taux d'emploi des garçons est moins différencié selon le secteur. En 2009-2010, il leur est tout de même plus facile de s'insérer après une formation dans le secteur des services. Les filles ont en général plus de difficultés à trouver un emploi à l'issue d'une formation dans le secteur de la production. Ce n'est qu'au niveau BTS qu'elles s'insèrent mieux que les garçons, quel que soit le secteur du diplôme [2].

Dans le secteur de la production, les domaines de spécialités « Transformations chimiques et apparentées » et « Spécialités pluritechnologiques de la production » permettent la meilleure insertion, au vu du taux d'emploi en 2009-2010. Ces spécialités comprennent essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement du travail que les autres BTS de la production, mais relèvent le taux d'emploi de ces spécialités.

Dans le secteur des services, les domaines des « Services aux personnes » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » affichent de meilleurs taux d'emploi pour les titulaires d'un BTS pour le premier et pour ceux d'un baccalauréat pour le second. Ce n'est pas le cas des « Services à la collectivité » (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont à peine un tiers des sortants trouve un emploi. Ceci est dû aux sortants diplômés de CAP ou de BEP dans ce domaine, qui, de surcroît, trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services [3].

Définitions

Champ

L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM hors Guadeloupe. Depuis 2003, seule la moitié des formations est couverte chaque année : en 2010, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2009. De plus, depuis 2006, le champ national ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions.

Les données concernant les sortants dont le plus haut diplôme est le brevet de technicien, le baccalauréat général ou un diplôme de niveau II et I ne sont pas affichées dans les tableaux du fait du faible nombre de répondants. Cependant, les lignes « Ensemble » comprennent bien tous les sortants.

Les sortants de lycée

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante, ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

Les emplois non aidés

Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

Les emplois aidés

Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI).

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie « BEP ou CAP », de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (baccalauréat général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête « IVA » menées auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2007, 2008, 2009 et 2010.

[1] Situation en 2007-2008 et 2009-2010 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	2007-2008						2009-2010					
	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition en structure (3)	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition en structure (3)
Non diplômé	30,9	9,6	7,7	2,7	48,8	6,4	21,0	7,1	3,4	2,1	56,2	6,2
DNB, CFG (2)	42,5	12,6	8,9	5,1	38,7	8,4	31,1	10,5	4,2	4,0	48,3	8,9
CAP, BEP	48,7	15,7	8,3	6,8	39,5	29,4	38,1	12,3	4,5	6,2	48,5	29,3
Bac techno	63,5	15,7	9,5	13,8	23,9	12,2	54,4	15,3	5,4	12,4	30,0	11,2
Bac pro	65,9	21,6	12,0	10,0	27,5	21,1	55,6	18,6	7,3	9,9	36,6	21,9
BTS	75,9	29,0	10,4	8,5	19,8	19,8	65,6	23,7	7,3	9,1	28,3	19,8
Ensemble (3)	58,4	19,2	9,7	8,3	31,3	100,0	48,0	16,0	5,7	7,9	39,8	100,0

(1) Hors inactivité et stages qui ne figurent pas dans ce tableau.

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(3) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2009 et 2010 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	18,1	23,6	21,3	21,7	14,0	18,9	22,3	26,7
DNB, CFG	29,1	33,3	29,8	33,0	26,2	29,5	30,3	38,5
CAP, BEP	37,7	40,0	36,8	40,4	24,3	39,8	39,1	41,7
Bac techno	55,7	54,1	53,8	55,3	50,4	56,0	54,4	54,0
Bac pro	53,5	58,3	57,5	55,2	47,8	54,1	58,6	57,6
BTS	67,6	64,7	65,2	66,6	66,6	67,7	65,0	64,2
Ensemble (2)	48,8	48,6	45,8	50,4	37,1	50,1	47,1	50,9

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2009 et 2010 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	Bac techno	Bac pro	BTS	Ensemble (2)
Spécialités pluritechno. des transformations, agroalimentaire	16,5	21,2	28,4	ns	68,8	62,7	37,6
Transformations chimiques et apparentées	ns	37,8	ns	50,5	ns	66,6	52,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	28,5	ns	50,1	51,1	40,3
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	20,8	26,1	32,7	ns	57,6	62,5	44,4
Génie civil, construction, bois	14,7	24,1	33,0	46,0	56,5	61,8	38,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	8,6	18,8	17,7	ns	42,5	57,0	27,3
Mécanique et structures métalliques	23,5	27,5	38,3	48,7	55,5	68,2	42,7
Spécialités pluritechno. mécanique-électricité, électronique	23,4	27,8	37,6	44,8	50,4	57,2	43,1
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	34,1	54,6	48,8	61,5	57,4
Ensemble domaines de la production	19,6	26,5	33,7	48,5	53,3	61,1	42,2
Transport, manutention, magasinage	23,1	ns	42,9	ns	53,8	48,6	44,5
Commerce, vente	21,2	20,8	34,4	55,2	53,4	60,0	46,1
Finances, comptabilité et gestion du personnel	20,9	29,8	33,2	53,2	35,9	58,7	44,7
Communication et information	13,4	19,4	28,0	44,7	47,0	51,5	40,3
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	29,0	30,0	42,8	47,2	51,1	74,7	48,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	17,8	25,0	31,8	65,4	67,1	63,4	49,5
Services à la collectivité	15,7	23,3	25,0	ns	59,0	ns	31,6
Spécialités plurivalentes des services	32,7	39,2	41,5	39,5	ns	ns	39,6
Ensemble domaines des services	19,7	29,8	36,2	45,2	49,9	59,7	44,6

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

ns : non significatif.

Présentation

Au 1^{er} février 2010, 60,5 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2009-2010 sont en emploi, contre 64,2 % l'année précédente [1]. Les sortants sans diplôme ou détenteurs du seul diplôme national du brevet continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi que les autres : moins de trois sur dix sont en emploi, alors qu'un peu moins de six sur dix titulaires d'un CAP ou d'un BEP et qu'un peu plus de sept sur dix titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus, le sont. Cette baisse de l'emploi touche essentiellement les emplois en contrat à durée indéterminée (- 6 points). Cette dégradation de l'emploi concerne davantage les formations de la production (- 5 points) et les garçons (- 5 points), et ceci pour tous les diplômés [2].

58,5 % des apprentis formés dans le secteur de la production occupent un emploi, contre 63,2 % de ceux issus du secteur des services. Cependant, sortir d'une formation de la production reste avantageux pour les CAP et les BEP (+ 7 points), pour les BP et les baccalauréats professionnels (+ 8 points), mais moins pour les diplômés des niveaux II et I. L'écart en faveur des garçons est élevé pour tous les diplômes inférieurs au BTS (de 6 à 13 points). Ce n'est qu'à partir d'un baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire que les filles ont plus de chances que les garçons de trouver un emploi.

Dans le secteur de la production, pour un diplôme donné, les différences d'insertion sont faibles entre domaines de spécialités [3]. Néanmoins, par rapport à la moyenne du diplôme, les CAP et les titulaires d'un diplôme de niveau I ou II en génie civil trouvent facilement un emploi, de même que les BTS formés à la mécanique automobile. À l'inverse, les diplômés de BP agricoles trouvent plus difficilement un emploi que les autres diplômés de BP, de même que les BTS diplômés de mécanique générale. Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP en coiffure ou esthétique. Pour les détenteurs d'un baccalauréat professionnel, exception faite du domaine de la santé, c'est celui de l'hôtellerie qui affiche les plus hauts taux d'emploi. Quant à la filière « santé », ses sortants trouvent plus facilement un emploi que les autres pour tous les diplômés.

Définitions

Champ

Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2010. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles. Tous les CFA sont concernés, quel que soit leur ministère de tutelle.

Les sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2009-2010, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2010 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

Les emplois non aidés

Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

Les emplois aidés

Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI).

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle du diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie « CAP ou BEP », de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (baccalauréat général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux (diplômes « non significatifs »).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête IPA menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2010.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.15
- Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2010, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Total emploi	Emploi non aidé				Emploi aidé		Stage	Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI	CDD	Intérim	Autres contrats non aidés	CP	Autres contrats aidés				
Non diplômé	27,2	11,1	8,8	2,6	1,9	1,6	1,2	6,6	58,2	8,1	8,9
DNB, CFG	29,2	12,1	8,7	3,0	2,1	2,0	1,3	8,7	54,7	7,4	6,3
CAP, BEP	56,5	28,2	14,9	3,9	3,2	4,8	1,5	2,4	38,1	3,2	36,9
BP	77,7	47,7	17,8	2,8	5,9	2,7	0,8	1,2	18,4	2,6	6,4
Bac pro	69,9	36,5	16,5	6,1	3,9	5,7	1,2	2,7	24,9	2,5	11,7
BTS	76,6	39,5	17,6	5,5	4,0	8,9	1,1	1,9	18,6	2,9	10,5
Diplôme niveaux II et I	72,1	43,3	18,8	3,8	2,5	3,2	0,6	1,5	23,5	2,9	12,6
Ensemble (2)	60,5	31,7	15,7	4,0	3,4	4,5	1,2	2,9	33,0	3,7	100,0
Rappel 1 ^{er} février 2009	64,2	37,8	14,9	4,0	2,7	4,4	0,4	2,9	29,9	3,1	100,0

(1) Formations générales comprises.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2010 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	25,6	28,1	26,9	29,0	19,8	27,0	27,4	33,0
DNB, CFG	25,9	31,0	28,9	30,5	25,0	26,1	29,3	42,0
CAP, BEP	49,0	59,6	58,8	51,9	45,5	49,9	60,0	56,9
BP	72,5	81,9	81,3	73,7	61,4	73,3	82,4	77,0
Bac pro	64,9	72,2	72,2	66,6	54,8	66,9	73,6	66,0
BTS	76,8	76,7	76,8	76,7	70,9	77,8	77,6	75,0
Diplôme niveaux II et I	73,0	72,2	69,6	73,8	68,0	74,0	70,1	73,7
Ensemble (2)	60,4	60,5	58,5	63,2	51,4	62,2	59,3	65,2

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

[3] Taux d'emploi non aidé au 1^{er} février 2010 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	BP	Bac pro	BTS	Diplôme niveaux II	Ensemble (2)
Agriculture	34,2	32,3	48,3	61,7	65,3	70,5	72,5	54,1
Alimentation	20,6	21,1	55,7	81,6	68,1	65,6	77,3	50,0
Bâtiment	21,9	23,4	53,6	81,2	63,5	ns	ns	47,9
Bois	26,0	33,2	56,7	83,6	68,9	ns	ns	56,6
Électricité	23,5	30,6	51,1	76,9	68,0	73,1	71,3	57,7
Génie civil	ns	ns	64,7	ns	69,1	71,0	85,7	67,4
Mécanique automobile	26,6	23,5	49,0	ns	71,9	88,1	ns	52,6
Mécanique générale	ns	ns	40,1	ns	57,1	55,9	64,2	55,4
Énergie, chimie	24,4	23,3	58,2	83,5	69,3	69,9	66,3	61,6
Structure métallique	24,0	24,6	50,5	ns	72,4	ns	ns	49,5
Technologies industrielles	ns	ns	ns	ns	58,6	65,5	58,4	61,0
Ensemble production	24,0	25,7	53,4	77,9	66,4	69,2	66,5	53,6
Coiffure, esthétique	21,6	18,1	31,1	68,3	ns	ns	ns	44,9
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	ns	54,6	70,2	71,9	69,0
Hôtellerie-restauration	26,3	27,8	50,5	71,9	67,8	61,4	ns	49,3
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	58,3	76,0	71,0
Santé	ns	ns	66,2	87,8	75,1	85,1	71,2	81,6
Secrétariat	ns	ns	41,4	ns	50,2	61,0	63,7	55,0
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	57,1	54,8
Social	ns	ns	49,0	ns	62,3	ns	82,0	58,1
Transport	ns	ns	59,5	ns	54,7	62,3	54,2	57,6
Vente	21,7	21,4	42,0	69,9	56,5	61,3	64,6	49,8
Ensemble services	26,7	26,8	44,0	70,0	57,8	65,0	69,6	56,5

ns : non significatif.

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

Présentation

En 2010, 64 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leur formation initiale, 8 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 36 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont fini leurs études initiales, 22 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 6 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'INSEE, alors que le taux de chômage est de 9,3 % pour la population active de France métropolitaine au 4^e trimestre 2010, il atteint 24,1 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'étude atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2010, contre 23 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 44 % des personnes possédant le brevet ou aucun diplôme [2]. Ce constat, observé depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les peu diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD notamment). Ainsi, entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants de un à quatre ans : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et + 11 points pour les peu diplômés (brevet ou aucun diplôme). Entre 2009 et 2010, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement diminué, - 0,2 point sur l'ensemble des sortants de un à quatre ans. Cette baisse est surtout marquée chez les peu diplômés : - 5 points pour les peu diplômés contre - 1 point pour les diplômés du second cycle du secondaire et + 1 point pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Lorsqu'ils sont en situation d'emploi, les jeunes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans possèdent des emplois différents selon le plus haut diplôme qu'ils ont obtenu [3]. En 2010, 45 % des diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 36 % des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement dans des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP et les peu diplômés occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, plus souvent qualifiés pour les premiers et non qualifiés pour les moins diplômés.

Définitions

Champ

France métropolitaine.

Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la seule « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT)

Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

La rupture de série de l'enquête emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles garantissant une meilleure comparabilité à l'intérieur de la communauté européenne. Par ailleurs, les enquêtes Emploi de 1975 à 2002 étaient réalisées au début de l'année, généralement en mars, alors qu'elles sont réalisées en continu tout au long de l'année, depuis 2003.

La sortie de formation initiale [2] [3]

C'est la première interruption de plus d'un an d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci. Conformément au *Bilan Formation-Emploi* de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans, en différence d'année civile.

Les catégories de professions [3]

Elles sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE. Les « indépendants » désignent les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les professions « intermédiaires » regroupent les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

📌 Pour en savoir plus

- *Informations Rapides* n° 60, mars 2011, INSEE (voir aussi notes et statistiques actualisées sur les sites internet de la DARES).

<http://www.travailsolidarite.gouv.fr> et de l'INSEE www.insee.fr.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

- *Formations et emploi*, édition 2009, INSEE, juin 2009.

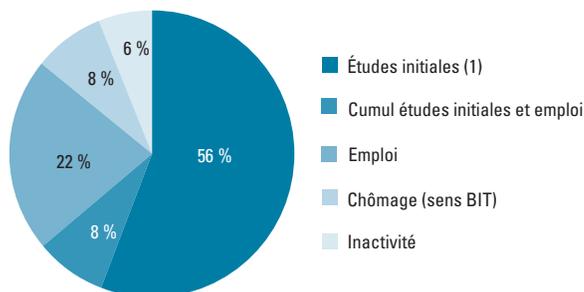
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi.

- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

📁 Sources :

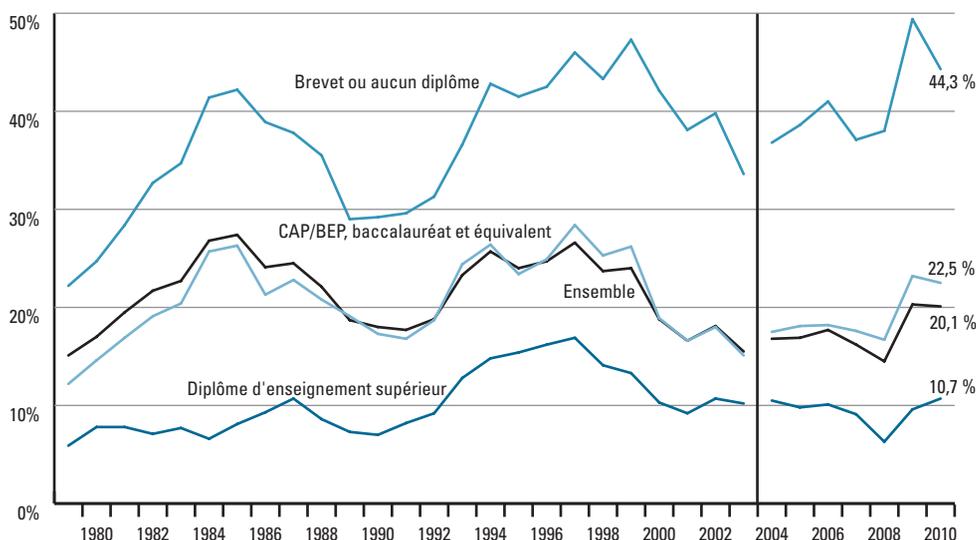
Enquêtes Emploi INSEE/Traitement MENJVA-MESR DEPP

[1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2010 (%) (France métropolitaine)



(1) Dont 1% de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.
Lecture - En 2010, 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1975 à 2010 (%) (France métropolitaine)



Lecture - En 2010, 20,1 % des jeunes ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.
Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

[3] Catégorie socioprofessionnelle en 2010 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (%) (France métropolitaine)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	3	2	2
Cadres et professions intellectuelles	45	4	3	0	1	16
Professions intermédiaires	36	56	22	5	9	29
Employés qualifiés	11	23	28	17	15	19
Employés non qualifiés	4	6	17	24	26	13
Ouvriers qualifiés	1	5	15	31	19	11
Ouvriers non qualifiés	1	4	12	20	28	10
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture - 29 % des jeunes qui sont en emploi en 2010 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Présentation

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, 33 000 livrets 1 ont été constitués et déposés auprès des services d'une DEC ou d'un DAVA par délégation (en baisse de 5 % par rapport à 2009). 31 200 demandes ont été déclarées recevables (32 500 en 2009) [1].

Les personnes accompagnées participent pour 60 % de l'ensemble des 21 300 livrets 2 déposés en 2010. En moyenne, une quinzaine d'heures au total sont consacrées à chaque candidat au titre des prestations d'accompagnement pour un montant global moyen facturé de 700 euros.

44 % des demandes recevables visent un diplôme de niveau III (BTS ou DEES), contre respectivement 32 % et 23 % un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou V (CAP). En 2010, 1 % des demandes visent aussi un des deux diplômes comptables (DCG et DSCG de niveau II et I) [2]. Les femmes représentent 64 % des demandes recevables et les actifs occupés, 70 %. Le poids respectif de ces deux groupes augmente encore au moment du dépôt du dossier de validation (respectivement 67 % et 75 % des dossiers déposés) [3]. 9 candidats sur 10 ont plus de trente ans. La part des plus âgés se renforce aussi en bout de parcours : la moitié des candidats déclarés recevables sont âgés de 40 ans et plus contre 58 % pour ceux qui décrochent leur diplôme en VAE [4].

19 900 dossiers ont été examinés par un jury en 2010, soit une baisse de 10 % par rapport à 2009. 17 900 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé (- 9 %), dont les trois quarts (13 200) sont des validations complètes (en baisse aussi de 10 % par rapport à 2009) [5]. L'essentiel de ce recul correspond à la disparition du BTS « assistant de direction » (respectivement 8 % et 11 % des dossiers examinés en 2008 et 2009), non compensé encore par le BTS « assistant manager » qui le remplace à partir de 2008 (3,5 % seulement des dossiers examinés en 2010).

31 % des dossiers examinés visent un BTS, 24 % un CAP et 18 % un baccalauréat professionnel [6].

9 candidats sur 10 (86 % des dossiers examinés) cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et la moitié (49 %) visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services aux personnes, les plus recherchés étant toujours le CAP « petite enfance » et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé qui comptabilisent en 2010 chacun respectivement 17,6 % et 11,4 % de l'ensemble des candidats examinés (19 % et 9 % des diplômes délivrés).

Définitions

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Généralisée en 2002 avec la loi de modernisation sociale, elle permet d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DAVA (dispositif académique de validation des acquis)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury.

L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus et ne permet pas de suivre les parcours individuels. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DCG, DSCG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

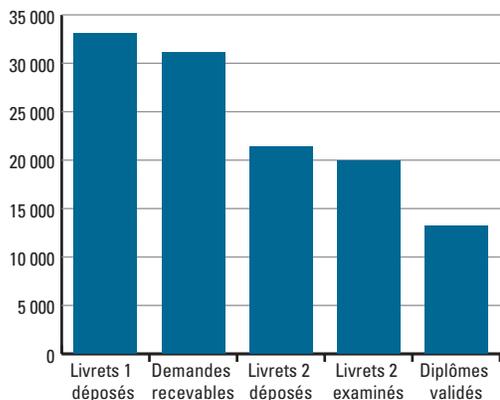
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.04

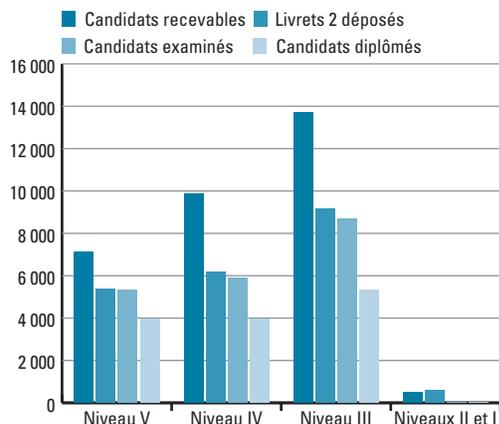
[1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 (France métropolitaine + DOM)



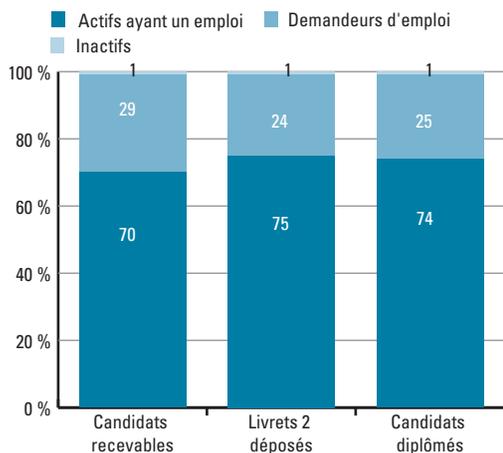
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par niveau

(France métropolitaine + DOM)



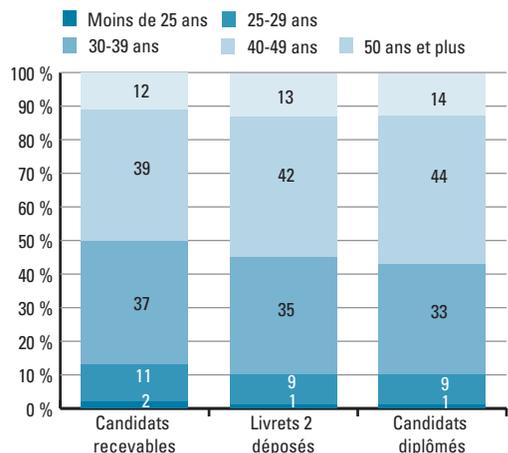
[3] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par statut professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM)



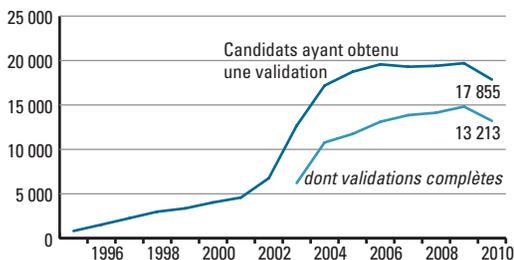
[4] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par tranche d'âge (%)

(France métropolitaine + DOM)



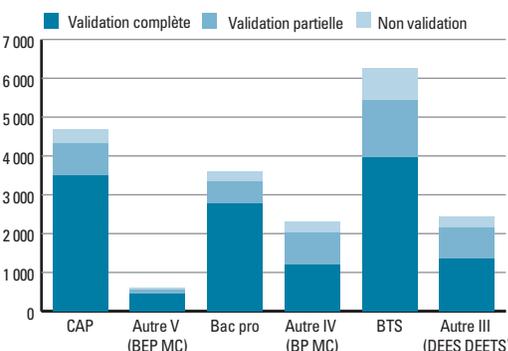
[5] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM)



[6] Répartition des candidats à la VAE en 2010 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2009, à l'université et au CNAM, 4 050 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. 84 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. Depuis 2007, le nombre total des validations, ainsi octroyées en VAE, est stable autour de 4 100 validations annuelles. En 2009, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 154) représentent 53,1 % du total des décisions prises par les jurys (après 49,3 % en 2008 et 51,3 % en 2007) et leur part atteint son plus haut niveau depuis la mise en place du dispositif (loi 2002).

En 2009, la licence professionnelle, dont le développement se poursuit, devance le master et figure comme le diplôme le plus recherché en VAE [2]. Elle concerne 35 % des bénéficiaires (33 % en 2008, 30 % en 2007). Le master est toujours en bonne place : la part des bénéficiaires est proche des 34 %. La licence classique reste demandée : 14,9 % l'ont obtenue au titre de la VAE. L'interrogation renouvelée en 2009 sur les grands champs disciplinaires montre à nouveau que « les sciences économiques, la gestion et l'AES » représentent plus du tiers (35,4 %) des candidats à une VAE.

Parmi les bénéficiaires de la VAE obtenue en tout ou partie, les 30-39 ans sont les plus représentés (40,6 %). Les 40-49 ans sont à peine moins nombreux (39 %) [3].

Les cadres, qui regroupent 43 % des actifs en emploi (46 % en 2008), restent les principaux bénéficiaires de la VAE [4].

Définitions

L'enquête 2009

Celle-ci porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'Éducation et au livre IX du code du Travail.

Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985

Il autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels ainsi que toutes les formations suivies par le candidat, peuvent être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNC) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

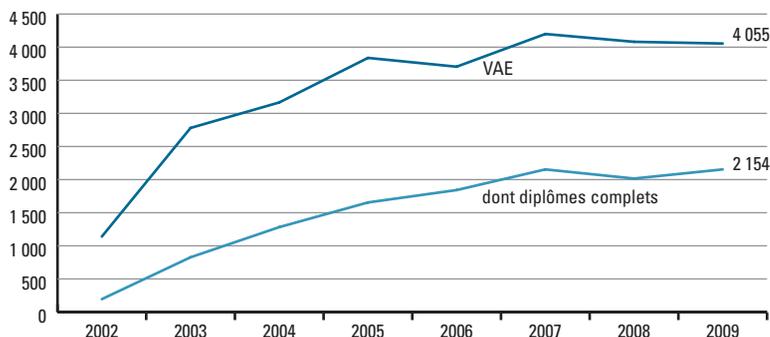
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du CNAM.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.03.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2002 à 2009

(France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon le diplôme obtenu en 2009 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-DEUST-DNTS	5,7
Licence	14,9
Licence professionnelle	35,0
Licence IUP	1,5
Maîtrise	2,7
Maîtrise IUP	0,5
Diplôme d'ingénieur	1,2
DESS-DEA	0,7
Master	33,6
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	4,2
Total	100,0

(1) Université seules.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon le diplôme accordé et l'âge en 2009 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM)

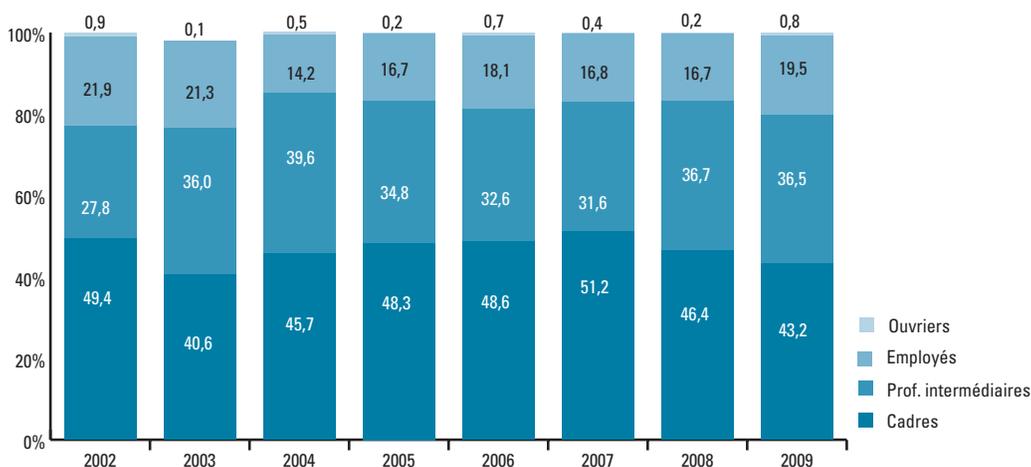
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-DEUST-DNTS	6,3	5,8	6,0	3,7
Licence	17,9	17,1	14,7	15,6
Licence professionnelle	37,5	33,0	36,3	30,0
Licence IUP	2,8	0,7	0,5	0,7
Maîtrise	1,6	3,0	2,7	3,0
Maîtrise IUP	1,2	0,4	0,5	0,0
Diplôme d'ingénieur	0,8	1,5	1,4	0,2
DESS-DEA	0,0	0,9	0,9	0,9
Master	28,3	35,8	35,2	39,7
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	3,6	1,8	1,8	6,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Part relative occupée par les générations dans le dispositif	7,5	40,6	39,0	12,9

(1) Université seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Au total, en 2009, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré au titre de la formation continue un total de 63 300 diplômes. 59 % sont des diplômes nationaux, le reste est constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules (sans les grandes écoles et sans le CNAM), ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE, voir 8.27).

Sur les 37 100 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 78 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 44 %), 8 % au niveau III et 13 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (9 800 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master professionnel (5 700 délivrés, soit 15 % de l'ensemble). Au niveau IV, plus de 4 700 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 2 % par rapport à 2008 du fait du DAEU A (littéraire).

Les universités (dont les universités technologiques et les 3 INP) ont délivré plus de 32 700 diplômes nationaux en formation continue en 2009, soit une baisse de 1 % par rapport à 2008. Toutefois, cette diminution concerne principalement les diplômes de niveaux III (- 17 %) et I (- 6 %), alors que ceux de niveau IV et surtout ceux de niveau II sont en hausse (respectivement de 1 % et 7 %). Le CNAM a délivré 3 600 diplômes nationaux et 2 500 diplômes d'établissement en 2009, soit une baisse de 15 % des diplômes nationaux par rapport au nombre de diplômes délivrés en 2008. Toutefois, on constate que les titres RNCP de niveau I continuent de croître et gagnent 11 % en un an.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 800 diplômes dont 40 % de diplômes avec un label MBA, un tiers de titres d'ingénieur et un quart de master ingénieur. Les IUT ont également délivré 2 000 DUT mais ce diplôme baisse de 11 % en 2009 [3].

Définitions

Diplôme national

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaire » (art. L. 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplôme d'université ou d'établissement

Diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Diplômes délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Diplômes nationaux délivrés en FC	33 176	32 701	722	830	4 223	3 592	38 121	37 123
Part diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble (%)	56	58	86	84	77	59	58	59
Diplômes d'établissements (DU) en FC	25 778	23 615	122	160	1 239	2 466	27 139	26 241
Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble (%)	44	42	14	19	23	41	42	41
Ensemble des diplômes délivrés en FC	58 954	56 316	844	990	5 462	6 058	65 260	63 364
Nombre de diplômes nationaux délivrés	353 805	360 993	nd	nd	5 367	4 556	360 087	368 119
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (%)	9	9	nd	nd	62	50	11	10

nd : non disponible

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Capacité en droit	176	163					176	163
DAEU A	3 935	4 134					3 935	4 134
DAEU B	757	639					757	639
Total niveau IV	4 868	4 936					4 868	4 936
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					127		127	0
DEUG, DEUG IUP, DEUST	892	651					892	651
DUT + post DUT-DNTS	2 205	1 963			32	18	2 237	1 981
Titres RNCP niveau III	406	297			146	177	552	474
Diplômes paramédicaux niveau III	30	28		10			30	38
Total niveau III	3 533	2 939		10	305	195	3 838	3 144
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					559		559	0
Licences	2 869	2 551	5	15	323	717	3 197	3 283
Licences professionnelles	8 517	9 473			574	353	9 091	9 826
Maîtrises	1 876	1 775	2				1 878	1 775
DCG		38					0	38
Titres RNCP niveau II	260	550	18	12	1 090	806	1 368	1 368
Total niveau II	13 522	14 387	25	27	2 546	1 876	16 093	16 290
Diplômes C du CNAM					17		17	0
DESS	27	4					27	4
DESCF-DSCG	96	15					96	15
Masters professionnels	6 956	5 421	12	3	349	250	7 317	5 674
Masters ingénieur	72	40	191	205			263	245
Masters recherche	300	420	11	9	45	36	356	465
Masters indifférenciés	2 007	2 910	3	3	48		2 058	2 913
Mastères, MBA	101	157	252	316			353	473
DEA, DRT, doctorat, HDR	324	570			31	52	355	622
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	532	379	228	257	655	650	1 415	1 286
Capacité médecine	338	422					338	422
Titres RNCP niveau I	500	101			227	533	727	634
Total niveau I	11 253	10 439	697	793	1 372	1 521	13 322	12 753
Ensemble des diplômes	33 176	32 701	722	830	4 223	3 592	38 121	37 123

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niveau III	Titres au RNCP Niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2008	2 205	5 062	156	58	7 481	1 240
2009	1 954	5 519	147	250	7 870	763
Évolution 2009/2008 (%)	-11	9	-6	331	5	-38

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités pour l'éducation et la formation sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la Commission européenne. Les cinq premiers objectifs viennent à échéance en 2010. Trois sont prolongés à l'horizon 2020 (lecture, sorties précoces, formation des adultes). Deux nouveaux ont été introduits (enseignement supérieur, préscolarisation), tandis que deux sont abandonnés (réussite du secondaire et diplômes de sciences et technologies). Les « cibles » valent pour l'Union européenne dans son ensemble : elles indiquent une direction à suivre, non des valeurs normatives [1].

Pour faire de la formation tout au long de la vie une réalité, la Communauté espère qu'au moins 15 % des adultes suivent un cours, séminaire, atelier ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête (France 5,0 % en 2010). L'objectif de 2020 revoit à la hausse celui de 2010. La Communauté formule à présent aussi le vœu, qu'en 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans aient terminé avec succès un enseignement supérieur (France 43 % en 2010) ; ces âges élevés conviennent aux régimes ouverts aux reprises d'études.

Enfin, pour plus de cohésion sociale, deux objectifs visent une réduction des populations aux acquis les plus faibles : compter en 2020 moins de 15 % d'apprenants ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base en lecture, mathématiques et sciences (France 20 % en lecture en 2009), et moins de 10 % de « jeunes en décrochage scolaire » (France 13 % en 2010). Un nouvel objectif cible l'enseignement préscolaire, recommandé pour améliorer la scolarité des enfants désavantagés par leur milieu familial ou des difficultés cognitives spécifiques : 95 % d'enfants scolarisés en 2020, de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire.

Sources :

[a], [c], [e], [g] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française).

[d] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

[b], [f] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE).

Définitions

Champ

Union européenne

La réussite du secondaire [a]

Elle est mesurée par la proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3-6 : en France CAP, BEP, baccalauréat ou plus).

Les diplômes de sciences et technologie [b] de l'enseignement supérieur (CITE 5-6)

Ils sont rapportés à la population de 20-29 ans (pour mille) (indicateur passible de doubles-comptes). La référence, atteinte en 2003, était une augmentation de 15 % du nombre de ces diplômes.

La participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans ayant participé à des sessions de formation organisées (enseignements « formels » et cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ») en quatre semaines.

La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Celle-ci est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 de compétence en lecture de PISA.

L'incidence du décrochage scolaire (ou « sorties précoces ») [e]

Celle-ci est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 0-2 : en France, brevet seul ou aucun diplôme).

L'incidence de l'enseignement préscolaire [f]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [g]

Elle est mesurée par la proportion de personnes de 30-34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

Niveaux CITE

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation.

① Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009

« Progress towards the Lisbon objectives in education and training », rapport 2010-2011, European Commission. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc2881_en.htm

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne

(Union européenne)

	I----- Indicateurs pour la période 2010 - 2020 -----I						
	I----- Indicateurs pour la période 2000 - 2010 -----I						
	Réussite du secondaire 2010 [a]	Diplômes de sciences et technologies 2008 [b]	Formation tout au long de la vie 2010 [c]	Faibles compétences de base (lecture) 2009 [d]	Décrochage scolaire (sorties précoces) 2010 [e]	Enseignement préscolaire 2009 [f]	Diplômés de l'enseignement supérieur 2010 [g]
Allemagne	74,4	12,5	7,7	18,5	11,9	95,6	29,8
Autriche	85,6	11,8	13,7	(1) 21,5	8,3	87,4	23,5
Belgique	82,5	(4) 11,6	7,2	17,7	11,9	99,3	44,4
Bulgarie	84,4	9,1	1,2	41,0	13,9	71,8	27,7
Chypre	86,3	4,0	7,7	-	12,6	74,8	45,1
Danemark	68,3	15,5	32,8	15,2	10,7	95,5	47,0
Espagne	61,2	11,6	10,8	19,6	28,4	99,4	40,6
Estonie	83,2	11,4	10,9	13,3	11,6	91,1	40,0
Finlande	84,2	24,3	23	8,1	10,3	54,5	45,7
France	82,8	20,2	5,0	19,8	12,8	100,0	43,5
Grèce	83,4	11,2	3,0	21,3	13,7	.	28,4
Hongrie	84,0	6,1	2,8	17,6	10,5	92,4	25,7
Irlande	88,0	19,5	6,7	17,2	10,5	(4) 45,1	49,9
Italie	76,3	(4) 11,3	6,2	21,0	18,8	97,6	19,8
Lettonie	79,9	8,8	5,0	17,6	13,3	81,0	32,3
Lituanie	86,9	17,8	4,0	24,4	8,1	68,7	43,8
Luxembourg	(2) 73,4	.	13,4	26,0	(3) 7,1	92,2	(2) 46,1
Malte	(2) 53,3	6,0	5,7	-	(2) 36,9	93,9	(2) 18,6
Pays-Bas	(5) 77,6	8,8	(5) 16,5	14,3	(5) 10,1	99,5	(5) 41,4
Pologne	91,1	14,1	5,3	15,0	5,4	53,2	35,3
Portugal	58,7	20,7	(2) 5,8	17,6	28,7	83,6	23,5
République tchèque	91,9	15,0	7,5	23,1	4,9	86,4	20,4
Roumanie	78,2	15,2	1,3	40,4	18,4	78,4	18,1
Royaume-Uni	80,4	19,2	19,4	18,4	14,9	97,3	43,0
Slovaquie	93,2	15,0	2,8	22,2	4,7	73,4	22,1
Slovénie	89,1	10,7	16,2	(1) 16,5	(3) 5,0	85,6	34,8
Suède	85,9	13,2	24,5	17,4	(2) 9,7	92,6	45,8
Union européenne	79,0	14,5	9,1	20,0	14,1	90,5	33,6
Objectif 2020 (UE)	-	-	15,0	15,0	10,0	95,0	40,0
Objectif 2010 (UE)	85,0	Atteint 2003	12,5	17,0	10,0	-	-
Situation 2000 (UE)	77,0		7,1	21,3	18,0		

(1) Résultats de PISA 2006.

(2) Provisoire (valeurs 2010 non validées par les pays).

(3) Réserves Eurostat.

(4) Dénombrement partiel.

(5) Rupture de série (après changement de questionnaire, par exemple).

Ce tableau fournit l'ensemble des critères de référence qui ont eu cours depuis 2000. Voir « Définitions ».

9.1	Les personnels du secteur public	280
9.2	La féminisation du personnel	282
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	284
9.4	Les enseignants du premier degré public	286
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	288
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	290
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	292
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	294
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	296
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	298
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	300
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	302
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	304
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	306
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	308
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	310
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	312
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	314
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	316
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	318
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	320
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	322
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	324
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	326
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	328
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	330
9.27	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	332

Présentation

Avec un effectif de 969 600 agents au 31 janvier 2011, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel exerçant dans le secteur public aux titres du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé à plus de 95 % de titulaires et à plus de 80 % d'enseignants [1]. Les 789 800 enseignants sont à 97,2 % des agents titulaires. 49,4 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 41,9 % sur le programme du premier degré.

À champ constant par rapport à l'année passée (hors fonctionnaires stagiaires), 323 500 enseignants exercent dans le premier degré et 381 400 dans le second. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais placée sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 8 400 sur celui du second degré. À la suite de leur affectation en école ou en établissement, on enregistre 330 900 enseignants dans le premier degré et 389 800 dans le second degré.

À partir de janvier 2009, la mise en place de la loi LRU a entraîné une modification du recensement des personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement supérieur, l'université s'étant substituée à l'État en tant qu'employeur. 69 200 enseignants (non compris les non-permanents, voir « Définitions ») et 53 700 autres personnels exercent dans les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement. 179 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. À ces personnels, il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 63 400 assistants d'éducation et 4 900 assistants pédagogiques.

Les femmes représentent 67,1 % de l'ensemble de ces personnels. Elles sont plus nombreuses parmi les non-enseignants que parmi les enseignants (72 % contre 66 %). L'âge moyen est de 42,7 ans. Les non-enseignants ont en moyenne trois années de plus que les enseignants. 12,8 % des agents exercent à temps partiel ou incomplet, mais plus de huit points séparent enseignants et autres personnels.

Définitions

Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du CNEP sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat rémunérés au titre du programme « Soutien ».

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ces établissements disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a conduit à une classification différente de celle utilisée dans les éditions de RERS antérieures à l'année 2006.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011.

- Annuaire EPP, AGORA, POPPEE-BIB et POPPEE-ITRF, février 2011.

MENJVA-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaire GESUP, février 2011.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré	330 742	126	330 868	1 838	69	1 907	332 580	195	332 775
<i>dont fonctionnaires stagiaires (1)</i>	7 385		7 385				7 385		7 385
Âge moyen	40,2	38,9	40,2	51,0	33,7	50,4	40,3	37,0	40,3
% de femmes	81,7	79,4	81,7	47,1	78,3	48,2	81,5	79,0	81,5
% temps partiel	12,0	30,2	12,1	0,9	2,9	0,9	12,0	20,5	12,0
Enseignement du second degré	368 760	21 027	389 787	57 364	3 442	60 806	426 124	24 469	450 593
<i>dont fonctionnaires stagiaires ou stagiaires COP (1)</i>	8 394		8 394		53	53	8 394	53	8 447
Âge moyen	43,1	39,5	42,9	47,7	40,0	47,3	43,7	39,5	43,5
% de femmes	58,1	54,3	57,9	70,7	84,6	71,5	59,8	58,5	59,7
% temps partiel	9,9	24,3	10,6	10,1	24,9	10,9	9,9	24,3	10,7
Enseignement du supérieur (2)	68 015	1 149	69 164	52 787	917	53 704	120 802	2 066	122 868
Âge moyen	47,0	39,5	46,9	45,5	38,1	45,4	46,4	38,9	46,2
% de femmes	36,3	40,4	36,4	62,5	61,5	62,5	47,7	49,8	47,8
% temps partiel	1,3	3,6	1,6	9,3	11,0	9,4	8,2	6,9	8,2
Programme soutien (hors administration centrale)				19 190	2 267	21 457	19 190	2 267	21 457
Âge moyen				46,6	39,7	45,9	46,6	39,7	45,9
% de femmes				75,1	79,1	75,5	75,1	79,1	75,5
% temps partiel				18,6	14,0	18,1	18,6	14,0	18,1
Programme vie de l'élève				22 712	16 030	38 742	22 712	16 030	38 742
Âge moyen				44,9	36,0	41,2	44,9	36,0	41,2
% de femmes				82,9	90,3	86,0	82,9	90,3	86,0
% temps partiel				21,4	87,3	48,7	21,4	87,3	48,7
Administration centrale				2 842	301	3 143	2 842	301	3 143
Âge moyen				50,5	42,4	49,7	50,5	42,4	49,7
% de femmes				62,2	61,5	62,2	62,2	61,5	62,2
% temps partiel				9,3	6,0	9,0	9,3	6,0	9,0
Total personnel du secteur public	767 517	22 302	789 819	156 733	23 026	179 759	924 250	45 328	969 578
Âge moyen	42,2	39,5	42,1	46,5	37,1	45,3	42,9	38,3	42,7
% de femmes	66,3	53,7	66,0	69,8	86,8	72,0	66,9	70,5	67,1
% temps partiel	10,8	23,2	11,2	12,4	66,4	19,3	11,1	45,2	12,8

(1) Fonctionnaires stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

COP : conseiller d'orientation-psychologue.

(2) Non compris les enseignants non permanents (attachés, moniteurs, contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU).

Présentation

Dans le système éducatif, 753 100 femmes exercent dans les secteurs public et privé sous contrat ; elles représentent 68 % de l'ensemble du personnel [1] [2] [3]. 650 500 femmes exercent dans le secteur public (67,1 % des agents) et 102 600 dans le secteur privé (74 %).

Dans l'enseignement public, 81,7 % des enseignants dans le premier degré et 57,9 % dans le second sont des femmes [1]. Dans le second degré, la représentation des femmes est faible chez les professeurs de chaire supérieure (31,7 %) et oscille de 48,7 % à 62,1 %, des professeurs de lycées professionnels aux professeurs certifiés. Dans l'enseignement supérieur, un peu plus du tiers des enseignants sont des femmes (36,4 %).

Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes. Dans le premier degré, elles ont trois ans de moins que les hommes et un an de moins dans le second degré. Elles exercent de trois à cinq fois plus souvent à temps partiel. Elles ont toujours un indice moyen de rémunération moins élevé (l'indice moyen des femmes atteint 93,1 % de celui des hommes) même si, dans le second degré, l'écart est plus faible comparé à l'indice masculin (96,9 %). Dans les classes sous contrat du secteur privé, les femmes dominent largement dans le premier degré (91 %) [2]. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que dans le secteur public parmi les professeurs de chaire supérieure (24,6 %) et les professeurs agrégés (46,9 %), mais le sont davantage parmi les professeurs certifiés (67,7 %) et surtout les PLP (61,4 %). Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes et deux ans de plus que leurs collègues du secteur public. Le pourcentage d'enseignantes à temps partiel ou incomplet est de 20,8 %, soit 6,5 points de plus que dans le public. Le ratio hommes-femmes est moins élevé, les hommes étant plus souvent à temps partiel.

Le personnel non enseignant est également très féminisé (72 %). Les femmes sont plus nombreuses en filière santé et sociale (96 % des agents) et en filière administrative (83,8 %) [3]. En moyenne, un quart d'entre elles exercent à temps partiel, mais elles sont moins de 10 % parmi les ITRF et les personnels des bibliothèques. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 438, soit 76,8 % de l'indice moyen des hommes. Elles ont en moyenne des indices inférieurs chez les personnels ATSS et DIEO, et sont à égalité chez les ITRF. Leur indice moyen est supérieur de 4,1 % chez les personnels des bibliothèques.

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat.

Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du CNEP et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire GESUP) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs et les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat et rémunéré le plus souvent sur le programme « Soutien ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

ATSS, ITRF, DIEO

Voir « Définitions » en 9.16.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011.

- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2011.

MENJVA-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaire GESUP, février 2011.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] Les enseignants du secteur public, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	330 868	270 413	81,7	39,7	-3,1	14,1	4,9	511	94,8
<i>dont : professeurs des écoles</i>	322 919	264 430	81,9	39,5	-3,1	14,0	5,0	512	94,8
<i>institutrices</i>	7 676	5 799	75,5	47,1	-2,0	18,2	2,7	479	96,8
<i>institutrices suppléantes</i>	75	52	69,3	37,8	2,2	25,0	1,9	323	97,3
Enseignants dans le second degré	389 787	225 555	57,9	42,3	-1,3	14,8	3,0	566	96,9
<i>dont : chaires supérieures</i>	2 112	670	31,7	53,1	-0,8	0,6	6,0	914	98,9
<i>agrégés</i>	47 010	24 092	51,2	43,4	-1,0	11,9	2,9	714	98,3
<i>certifiés et assimilés</i>	244 022	151 505	62,1	41,7	-1,0	15,3	3,6	552	97,9
<i>PLP</i>	59 074	28 778	48,7	44,5	-0,4	10,9	3,5	569	98,6
<i>PEGC</i>	4 883	2 765	56,6	56,5	-0,2	20,1	2,1	686	99,1
Enseignants dans le supérieur	69 164	25 142	36,4	45,3	-2,5	3,1	4,4	693	89,8
Enseignants dans le secteur public	789 819	521 110	66,0	41,1	-3,0	14,3	3,3	537	93,1

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

[2] Les enseignants du secteur privé sous contrat, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	44 377	40 405	91,0	42,1	0,2	17,3	2,4	487	98,6
<i>dont : professeurs des écoles</i>	38 956	35 455	91,0	42,8	0,1	14,2	2,8	511	98,6
<i>institutrices</i>	1 186	1 101	92,8	42,4	0,8	25,0	2,1	367	98,9
<i>institutrices suppléantes</i>	4 225	3 840	90,9	35,0	0,7	44,1	1,6	297	100,0
Enseignants dans le second degré	94 262	62 167	66,0	44,3	-0,5	23,1	1,4	508	96,0
<i>dont : chaires supérieures</i>	61	15	24,6	52,7	-4,0	0,0	0,0	872	95,3
<i>agrégés</i>	3 307	1 552	46,9	47,8	-0,5	9,1	2,0	734	97,1
<i>certifiés et assimilés</i>	57 124	38 672	67,7	45,4	-0,7	17,4	1,6	545	96,6
<i>PLP</i>	10 240	6 284	61,4	46,5	0,8	13,9	1,8	558	98,8
<i>PEGC</i>	5 552	3 833	69,0	47,5	-1,1	23,4	1,5	453	97,2
Enseignants dans le secteur privé	138 639	102 572	74,0	43,4	-1,1	20,8	1,4	500	95,2

[3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H (%)
Filière administrative	61 169	51 240	83,8	47,2	1,5	19,4	6,1	394	80,7
Catégorie A (attachés ...)	11 215	6 746	60,2	47,9	0,8	8,8	5,9	579	93,2
Catégorie B (secrétaires ...)	17 542	14 677	83,7	46,8	2,1	19,5	5,4	412	101,5
Catégorie C (adjoints)	32 412	29 817	92,0	47,2	2,9	21,8	3,9	340	103,0
Filière technique	1 090	428	39,3	49,2	0,6	11,9	6,0	315	94,0
Filière santé et sociale	12 169	11 687	96,0	46,5	-1,0	36,6	5,9	477	96,4
Filière laboratoire	5 941	4 167	70,1	43,9	0,0	24,5	5,2	334	97,4
Total ATSS (1)	87 219	73 139	83,9	46,4	1,4	23,0	5,8	399	88,1
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	12 011	5 453	45,4	44,7	0,6	7,2	5,1	544	99,3
Catégorie B (techniciens ...)	9 020	4 432	49,1	46,2	2,4	7,0	5,0	400	102,6
Catégorie C (adjoints techniques ...)	15 749	8 698	55,2	46,3	0,5	10,5	7,0	327	97,9
Total ITRF (1)	36 812	18 606	50,5	45,8	1,1	8,7	6,2	431	100,7
Cat. A (conservateurs, documentalistes ...)	1 425	1 037	72,8	45,5	0,8	6,8	2,4	659	92,7
Catégorie B (techniciens ...)	1 283	998	77,8	42,5	-1,5	9,8	2,5	394	99,2
Catégorie C (magasinières ...)	1 823	1 109	60,8	44,8	-0,5	11,7	2,9	319	97,9
Total bibliothèques (1)	4 531	3 144	69,4	44,3	-0,6	9,5	2,6	427	104,1
Cat. A (direction étab., CPE ...)	35 025	20 164	57,6	46,5	-2,8	6,7	9,6	658	86,8
Catégorie B	29	20	69,0	51,0	1,8	5,0	0,0	487	97,2
Non-titulaires (assistants VS ...)	16 143	14 350	88,9	35,8	1,7	87,1	1,4	302	94,1
Total DIEO (1)	51 197	34 534	67,5	42,1	-5,6	40,1	5,4	510	71,8
Ensemble des personnels (1)	179 759	129 423	72,0	45,1	-0,7	25,2	6,0	438	76,8

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les 720 700 enseignants du secteur public des premier et second degrés ont en moyenne 41,7 ans. 12 % ont moins de 30 ans et 25,8 % ont 50 ans et plus.

334 200 enseignants sont professeurs des écoles. 80,9 % sont des femmes. Ces enseignants sont jeunes : ils ont en moyenne à peine plus de 40 ans. Plus de trois ans (3,3 ans) séparent les âges moyens des hommes (42,8 ans) et des femmes (39,5 ans) [1]. Nettement plus de la moitié des enseignants de ce corps ont de 30 à 45 ans (53,2 %), avec un déséquilibre hommes-femmes qui se traduit par 10 points d'écart : 55 % des femmes et 45,7 % des hommes sont dans cette tranche d'âge. À partir de 55 ans et jusqu'à 65 ans, les effectifs s'amenuisent au bénéfice des hommes (6 % des femmes et 10 % des hommes).

En janvier 2011, sur 223 300 certifiés, il y a 63,7 % de femmes [2]. L'âge moyen des hommes est de 43,2 ans. Les femmes sont plus jeunes (41,9 ans). Plus de la moitié (52 %) des hommes et des femmes ont de 30 à 45 ans (51,3 % des hommes et 52,3 % des femmes). De 55 à 65 ans, il y a 16,3 % de femmes et 17,4 % d'hommes.

Les 54 000 agrégés, qui ont en moyenne 44,1 ans, se partagent à parts égales entre hommes et femmes. Les femmes sont plus jeunes d'un an que les hommes [3]. Les pyramides ont des profils similaires, 50 % des agrégés ont de 30 à 45 ans. Dans cette tranche d'âge, les hommes sont plus nombreux (55,3 % des hommes et 45,7 % des femmes). 22 % des hommes et 19,3 % des femmes ont entre 55 et 65 ans.

Définitions

Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés

Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en école, en collège, en inspection académique ou en rectorat.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes

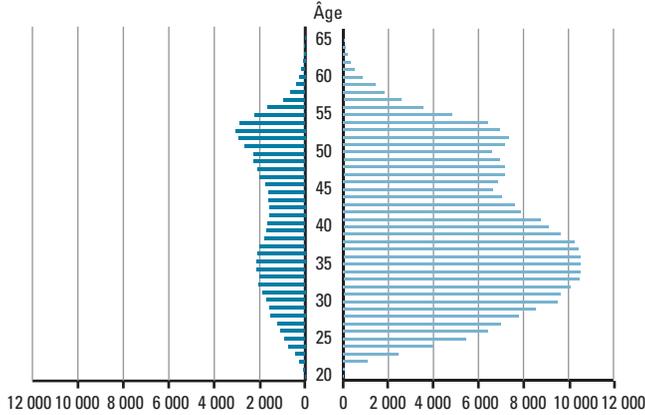
Effectifs : 63 691
Âge moyen : 42,8 ans

Femmes

Effectifs : 270 531
Âge moyen : 39,5 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 334 222
Âge moyen : 40,2 ans



[2] Les professeurs certifiés, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes

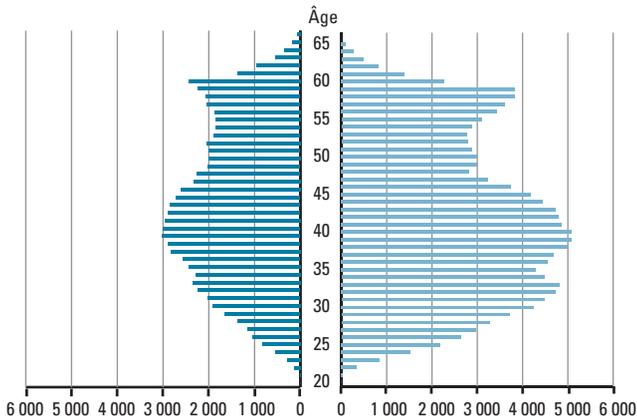
Effectifs : 81 023
Âge moyen : 43,2 ans

Femmes

Effectifs : 142 262
Âge moyen : 41,9 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 223 285
Âge moyen : 42,4 ans



[3] Les professeurs agrégés, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes

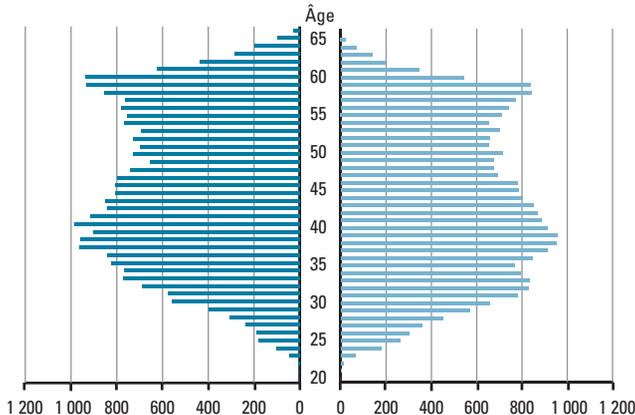
Effectifs : 27 038
Âge moyen : 44,7 ans

Femmes

Effectifs : 27 044
Âge moyen : 43,6 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 54 082
Âge moyen : 44,1 ans



Présentation

En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 330 900 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris les 7 400 fonctionnaires stagiaires dans les écoles (voir « Définitions ») [1].

De janvier 2004 à janvier 2011, pour l'ensemble des professeurs des écoles et des instituteurs, y compris les enseignants en formation initiale ou fonctionnaires stagiaires, on enregistre une diminution des effectifs (- 2,3 %) [1]. Plus de quatre enseignants sur cinq sont rémunérés au titre de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont plus de 46 000 (soit 13,9 %) assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe. 8,1 % des enseignants sont affectés au remplacement. 7 % sont rémunérés à des titres divers, dont la prévention et le traitement des difficultés scolaires, la scolarisation des élèves malades ou handicapés [2].

97,6 % des enseignants sont professeurs des écoles. 2,3 % sont instituteurs. Les autres enseignants titulaires et non titulaires sont peu nombreux. La féminisation des enseignants du premier degré, bien qu'importante (81,7 %), continue à progresser (+ 0,2 % par rapport à 2010). Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les enseignants directeurs d'école ou remplaçants, respectivement 73 % et 67,3 %.

Le taux de travail à temps partiel ou incomplet est de 12,1 %, pour l'ensemble des enseignants du premier degré. Ce taux est en légère progression (+ 0,2 %). Il varie selon les corps : de 12 % pour les professeurs des écoles à 15,4 % pour les instituteurs. Il diffère selon la fonction ou l'affectation : 4,4 % pour les directeurs d'école, 6 % (ou à peine moins) pour les enseignants affectés à la prévention et au traitement des difficultés scolaires, à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

Le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance de 1962 à 1985 (+ 35 %), suivie d'une relative stabilité en dépit de quelques fluctuations [3]. Il enregistre, de 2000 à 2011, un accroissement global de 2,7 %.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles y compris les enseignants du CNED, les enseignants formateurs et les enseignants stagiaires.

Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

Fonctionnaires stagiaires

La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais placée sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, en janvier 2011, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré.

Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)

Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options) est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Avertissement

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

Affectation	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805	320 232
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640	10 636
Sous-total	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868
Formation initiale (3)	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483	-
CNED (4)	438	456	474	463	-	-	-	-
Total	338 860	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868

(1) Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires ; au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 385 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 691) et de l'enseignement extérieur à l'école (945).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. En janvier 2011, les 7 385 fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au CNED sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

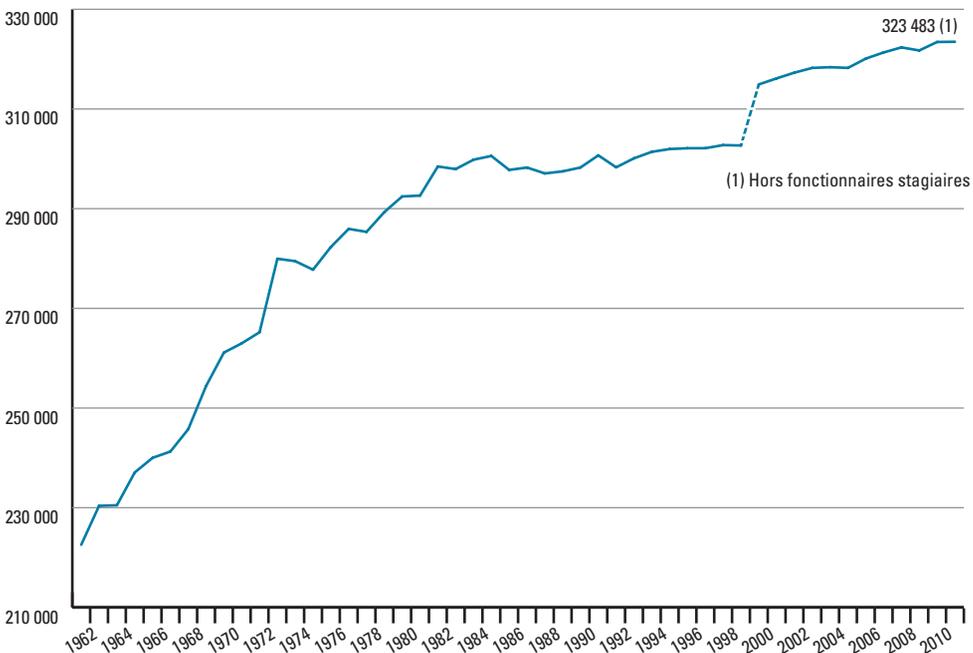
[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action LOLF, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total	% du total	% femmes	% temps partiel
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	6 375	269 836	30	95	276 336	83,5	83,8	13,1
<i>dont : directeurs d'école</i>	1 151	44 958			46 109	13,9	73,0	4,4
<i>fonctionnaires stagiaires</i>		7 371	10	4	7 385	2,2	84,6	0,0
Remplacement	784	26 047	4	18	26 853	8,1	67,3	3,9
Prévention et traitement des difficultés scolaires	271	12 293	3	2	12 569	3,8	78,8	6,0
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	163	10 466	2	5	10 636	3,2	75,4	5,8
Encadrement pédagogique, réadaptation ou réemploi	83	4 277	114	5	4 479	1,4	62,8	0,6
Total	7 676	322 919	153	120	330 868	100,0	81,7	12,1
% femmes	75,5	81,9	57,5	80,0	81,7			
% temps partiel	15,4	12,0	2,6	31,7	12,1			

(1) Les non-titulaires sont des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

(2) Type d'action LOLF.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1962 à janvier 2011 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des 330 900 enseignants du premier degré (fonctionnaires stagiaires compris) présente des disparités importantes par département [1]. Comparés à une moyenne départementale de 3 300 enseignants, deux tiers des départements se situent en dessous de cette moyenne en ayant un effectif médian proche de 2 600. Avec un effectif supérieur à 4 000 enseignants, un quart des départements rassemble la moitié des effectifs. Les valeurs extrêmes vont de 440 enseignants en Lozère à 13 500 dans le Nord. Onze départements ont moins de 1 000 enseignants (Lozère, Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Haute-Corse, Cantal, Hautes-Alpes, Ariège, Lot, Gers, Alpes-de-Haute-Provence). Sept départements dépassent 8 000 enseignants (Paris, Yvelines, Seine-et-Marne, Pas-de-Calais, Rhône), dont deux, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis, ont respectivement 9 900 et 10 000 enseignants.

Les enseignants du premier degré public sont rémunérés pour 26,3 % d'entre eux au titre de l'enseignement préélémentaire, pour 50 % au titre de l'élémentaire et pour 23,7 % au titre du remplacement, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. Certains départements s'éloignent largement de cette répartition. Au titre du préélémentaire, il y a proportionnellement très peu d'enseignants dans le Cantal (3,9 %) et dans l'Aveyron (9,7 %) mais nettement plus dans les Hauts-de-Seine (30 %) et le Morbihan (38,9 %). Dans les Côtes-d'Armor, en Ardèche et dans les Landes, pratiquement 64 % des enseignants exercent au titre de l'enseignement élémentaire, soit 14 points de plus que la moyenne nationale de 50 %.

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans reste stable par rapport à 2010 (1,5) [2]. Ce ratio s'échelonne de 0,8 dans le Pas-de-Calais à 3,2 en Guadeloupe. Quatre départements ont un ratio inférieur à 1 (Pas-de-Calais, Guyane, Mayenne, Seine-Saint-Denis). Dans 27 départements, les 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés en zones littorales et dans le Sud de la France. Paris reste atypique avec une proportion élevée d'enseignants d'au moins 50 ans (31,7 %).

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles y compris les fonctionnaires stagiaires affectés directement dans les écoles en 2011.

Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

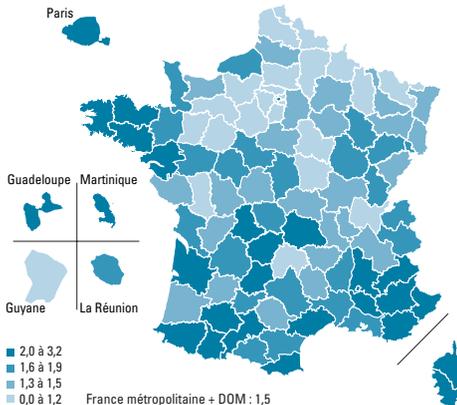
L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs) jusqu'aux sessions de 2009. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles (mastérisation des recrutements). Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants est élevé au master (bac + 5) avec cependant deux années de transitions pour les sessions 2010 et 2011.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2011)

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-de-Haute-Provence	228	509	203	940	Ardèche	206	916	296	1 418	Paris	2 283	3 335	2 446	8 064
Hautes-Alpes	178	449	172	799	Drôme	679	1 248	643	2 570	Charente	437	847	379	1 663
Bouches-du-Rh.	2 742	4 822	2 314	9 878	Isère	1 853	3 343	1 411	6 607	Charente-Marit.	751	1 496	691	2 938
Vaucluse	773	1 447	658	2 878	Savoie	566	1 117	488	2 171	Deux-Sèvres	416	876	411	1 703
Aix-Marseille	3 921	7 227	3 347	14 495	Haute-Savoie	966	1 860	872	3 698	Vienne	521	1 041	520	2 082
Aisne	831	1 556	713	3 100	Grenoble	4 270	8 484	3 710	16 464	Poitiers	2 125	4 260	2 001	8 386
Oise	1 298	2 384	1 055	4 737	Nord	3 902	6 299	3 309	13 510	Ardennes	444	826	487	1 757
Somme	461	1 846	674	2 981	Pas-de-Calais	2 370	4 003	1 970	8 343	Aube	457	796	453	1 706
Amiens	2 590	5 786	2 442	10 818	Lille	6 272	10 302	5 279	21 853	Marne	808	1 402	819	3 029
Doubs	830	1 533	660	3 023	Corrèze	289	575	318	1 182	Haute-Marne	292	528	305	1 125
Jura	319	747	340	1 406	Creuse	137	324	192	653	Reims	2 001	3 552	2 064	7 617
Haut-Saône	379	689	332	1 400	Haute-Vienne	364	833	440	1 637	Côtes-d'Armor	269	1 510	555	2 334
Terr. de Belfort	224	393	148	765	Limoges	790	1 732	950	3 472	Finistère	815	1 658	753	3 226
Besançon	1 752	3 362	1 480	6 594	Ain	763	1 834	696	3 293	Ille-et-Vilaine	991	1 823	856	3 670
Dordogne	301	1 165	422	1 888	Loire	1 004	1 739	740	3 483	Morbihan	860	840	510	2 210
Gironde	1 898	3 374	1 655	6 927	Rhône	2 447	4 183	1 881	8 511	Rennes	2 935	5 831	2 674	11 440
Landes	292	1 176	378	1 846	Lyon	4 214	7 756	3 317	15 287	Eure	900	1 742	721	3 363
Lot-et-Garonne	412	753	406	1 571	Aude	425	927	405	1 757	Seine-Maritime	1 786	3 312	1 504	6 602
Pyrénées-Atl.	667	1 510	550	2 727	Gard	1 022	1 841	731	3 594	Rouen	2 686	5 054	2 225	9 965
Bordeaux	3 570	7 978	3 411	14 959	Hérault	1 407	2 534	1 120	5 061	Bas-Rhin	1 623	2 890	1 231	5 744
Calvados	678	2 023	795	3 496	Lozère	89	229	125	443	Haut-Rhin	1 180	2 002	893	4 075
Manche	584	1 134	583	2 301	Pyr.-Orientales	614	1 176	511	2 301	Strasbourg	2 803	4 892	2 124	9 819
Orne	375	658	328	1 361	Montpellier	3 557	6 707	2 892	13 156	Ariège	111	478	213	802
Caen	1 637	3 815	1 706	7 158	Meurthe-et-Mos.	1 054	1 892	943	3 889	Aveyron	116	824	258	1 198
Allier	305	1 009	390	1 704	Meuse	190	672	319	1 181	Haute-Garonne	1 718	3 071	1 326	6 115
Cantal	31	567	196	794	Moselle	1 568	2 961	1 213	5 742	Gers	242	496	187	925
Haute-Loire	121	647	250	1 018	Vosges	558	1 096	504	2 158	Lot	193	404	206	803
Puy-de-Dôme	570	1 685	673	2 928	Nancy-Metz	3 370	6 621	2 979	12 970	Hautes-Pyrénées	302	525	267	1 094
Clermont-Ferrand	1 027	3 908	1 509	6 444	Loire-Atlantique	1 457	2 491	1 143	5 091	Tarn-et-Garonne	227	763	298	1 288
Corse-du-Sud	164	341	165	670	Maine-et-Loire	811	1 545	698	3 054	Toulouse	3 215	7 582	3 154	13 951
Haute-Corse	151	452	189	792	Mayenne	314	683	317	1 314	Yvelines	2 301	3 933	1 840	8 074
Corse	315	793	354	1 462	Sarthe	452	1 748	653	2 853	Essonne	2 023	3 483	1 734	7 240
Seine-et-Marne	2 301	3 985	1 861	8 147	Vendée	537	906	389	1 832	Hauts-de-Seine	2 425	3 606	1 858	7 889
Seine-St-Denis	2 841	4 363	2 814	10 018	Nantes	3 571	7 373	3 200	14 144	Val-d'Oise	2 136	3 609	1 744	7 489
Val-de-Marne	2 100	3 304	1 824	7 228	Alpes-Maritimes	1 330	2 450	1 189	4 969	Versailles	8 885	14 631	7 176	30 692
Créteil	7 242	11 652	6 499	25 393	Var	1 337	2 415	1 174	4 926	France métro.	83 408	158 326	74 614	316 348
Côte-d'Or	736	1 320	741	2 797	Nice	2 667	4 865	2 363	9 895	Guadeloupe	817	1 471	895	3 183
Nièvre	284	503	324	1 111	Cher	391	782	369	1 542	Guyane	523	1 028	709	2 260
Saône-et-Loire	763	1 475	659	2 897	Eure-et-Loir	665	1 249	547	2 461	Martinique	517	1 458	823	2 798
Yonne	489	944	424	1 857	Indre	287	573	276	1 136	La Réunion	1 711	3 042	1 526	6 279
Dijon	2 272	4 242	2 148	8 662	Indre-et-Loire	737	1 411	713	2 861	DOM	3 568	6 999	3 953	14 520
					Loir-et-Cher	412	849	456	1 717	France métro. + DOM	86 976	165 325	78 567	330 868
					Loiret	946	1 722	803	3 471					
					Orléans-Tours	3 438	6 586	3 164	13 188					

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2011)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, en janvier 2011, 138 600 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32 % au niveau du premier degré et 68 % au niveau du second degré [1]. L'effectif des enseignants des classes privées sous contrat a globalement diminué de 1,3 % entre 2010 et 2011.

Cette baisse est liée à la diminution des enseignants dans le premier degré (-2,4 %), qui affecte principalement les instituteurs suppléants (-9,9 % de 2010 à 2011). Dans le second degré, la diminution globale des enseignants (-0,7 %) se traduit par des fluctuations entre les différents corps : augmentation des maîtres auxiliaires (+1,4 %), stabilité des effectifs de professeurs certifiés et légère augmentation des PLP (+0,7 %).

44 400 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de dispositifs spécifiques de scolarisation. 87,8 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,7 % sur une échelle d'instituteurs et 9,5 % sont des instituteurs suppléants. 16,4 % des enseignants exercent à temps partiel ou incomplet (contre 12,1 % dans le public), soit une augmentation de 0,5 point entre 2010 et 2011. Ce taux de temps partiel, pour les instituteurs suppléants, a augmenté de 2 points de 2010 à 2011, atteignant 42,6 %.

94 300 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré. 77 000 enseignants (81,7 %) sont payés sur des échelles de titulaires et 17 300 sont des maîtres auxiliaires. Un enseignant sur sept exerce à temps partiel parmi les titulaires et presque un sur deux parmi les non-titulaires. 60,6 % de l'ensemble des enseignants sont des professeurs rémunérés sur une échelle des certifiés, 10,9 % sont des professeurs de lycée professionnel, 5,9 % des adjoints d'enseignement et 18,3 % des maîtres auxiliaires. L'âge moyen des titulaires est de 46,1 ans, les certifiés ayant six mois de moins. Les maîtres auxiliaires sont beaucoup plus jeunes (37,4 ans). Le pourcentage de temps partiel est deux fois plus élevé dans le privé que dans le public (20,7 % contre 10,6 %).

Par rapport au public, les enseignants des classes sous contrat du secteur privé sont plus souvent des femmes : 91 % contre 81,7 % dans le premier degré, 66 % contre 57,9 % dans le second. Ces enseignants sont plus âgés, en moyenne de deux années dans le premier degré et d'un an et demi dans le second. Les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3 100), en Loire-atlantique (2 400) et en Ile-et-vilaine (2 000).

Définitions

École ou établissement sous contrat

Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

PLP, PEGC, AE, CE, EPS

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré				Second degré				Total			
	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	38 956	42,8	91,0	13,4	627	54,6	65,6	13,4	39 583	43,0	90,6	13,4
Instituteurs	1 186	42,4	92,8	24,0	8	56,1	75,0	37,5	1 194	42,5	92,7	24,1
Prof. de chaire supérieure					61	55,7	24,6	0,0	61	55,7	24,6	0,0
Professeurs agrégés					3 307	48,1	46,9	6,7	3 307	48,1	46,9	6,7
Certifiés et assimilés	7	49,0	85,7	28,6	57 124	45,6	67,7	15,2	57 131	45,6	67,7	15,2
PLP	2	40,5	100,0	0,0	10 240	46,2	61,4	11,5	10 242	46,2	61,4	11,5
AE-CE (EPS)					5 552	47,9	69,0	21,1	5 552	47,9	69,0	21,1
PEGC					88	58,1	54,5	27,3	88	58,1	54,5	27,3
Échelle de titulaires	40 151	42,8	91,1	13,7	77 007	46,1	66,0	14,8	117 158	45,0	74,6	14,4
Instituteurs suppléants	4 226	34,9	90,9	42,6					4 226	34,9	90,9	42,6
Maîtres auxiliaires					17 255	37,4	65,8	47,3	17 255	37,4	65,8	47,3
Échelle de non-titulaires	4 226	34,9	90,9	42,6	17 255	37,4	65,8	47,3	21 481	36,9	70,7	46,4
Total	44 377	42,1	91,0	16,4	94 262	44,5	66,0	20,7	138 639	43,7	74,0	19,4

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2011) : répartition géographique (1)

Départements et académies	Préél.	Élém.+ autres.	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.+ autres.	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.+ autres.	Total
Alpes-Hte-Provence	9	37	46	Ardèche	74	410	484	Paris	383	1 219	1 602
Hautes-Alpes	16	41	57	Drôme	65	274	339	Charente	27	136	163
Bouches-du-Rhône	234	756	990	Isère	145	469	614	Charente-Marit.	28	182	210
Vaucluse	66	209	275	Savoie	43	156	199	Deux-Sèvres	71	314	385
Aix-Marseille	325	1 043	1 368	Haute-Savoie	76	422	498	Vienne	10	225	235
Aisne	62	187	249	Grenoble	403	1 731	2 134	Poitiers	136	857	993
Oise	61	202	263	Nord	935	2 208	3 143	Ardennes	23	83	106
Somme	114	287	401	Pas-de-Calais	287	712	999	Aube	27	90	117
Amiens	237	676	913	Lille	1 222	2 920	4 142	Marne	90	251	341
Doubs	47	174	221	Corrèze	15	51	66	Haute-Marne	9	35	44
Jura	34	89	123	Creuse	3	7	10	Reims	149	459	608
Haute-Saône	13	56	69	Haute-Vienne	26	75	101	Côtes-d'Armor	2	890	892
Territ. de Belfort	12	59	71	Limoges	44	133	177	Finistère	392	1 328	1 720
Besançon	106	378	484	Ain	31	304	335	Ille-et-Vilaine	561	1 415	1 976
Dordogne	14	93	107	Loire	204	665	869	Morbihan	498	1 305	1 803
Gironde	138	505	643	Rhône	362	1 134	1 496	Rennes	1 453	4 938	6 391
Landes	5	121	126	Lyon	597	2 103	2 700	Eure	53	187	240
Lot-et-Garonne	29	123	152	Aude	24	86	110	Seine-Maritime	142	454	596
Pyrénées-Atlant.	51	677	728	Gard	113	306	419	Rouen	195	641	836
Bordeaux	237	1 519	1 756	Hérault	130	472	602	Bas-Rhin	35	251	286
Calvados	114	357	471	Lozère	40	127	167	Haut-Rhin	27	219	246
Manche	124	332	456	Pyr.-Orientales	30	175	205	Strasbourg	62	470	532
Orne	72	228	300	Montpellier	337	1 166	1 503	Ariège	6	50	56
Caen	310	917	1 227	Meurthe-et-Mos.	65	177	242	Aveyron	6	320	326
Allier	23	113	136	Meuse	77	77	77	Haute-Garonne	125	409	534
Cantal	21	80	101	Moselle	56	210	266	Gers	24	86	110
Haute-Loire	91	325	416	Vosges	23	112	135	Lot	11	68	79
Puy-de-Dôme	41	328	369	Nancy-Metz	144	576	720	Hautes-Pyrénées	40	100	140
Clermont-Ferrand	176	846	1 022	Loire-Atlantique	669	1 715	2 384	Tarn	57	236	293
Corse-du-Sud	8	22	30	Maine-et-Loire	450	1 243	1 693	Tarn-et-Garonne	22	117	139
Haute-Corse	3	14	17	Mayenne	143	435	578	Toulouse	291	1 386	1 677
Corse	11	36	47	Sarthe	9	470	479	Yvelines	143	527	670
Seine-et-Marne	68	285	353	Vendée	462	1 103	1 565	Essonne	77	302	379
Seine-St-Denis	71	355	426	Nantes	1 733	4 966	6 699	Hauts-de-Seine	176	580	756
Val-de-Marne	122	376	498	Alpes-Maritimes	93	297	390	Val-d'Oise	59	270	329
Créteil	261	1 016	1 277	Var	57	272	329	Versailles	455	1 679	2 134
Côte-d'Or	46	171	217	Nice	150	569	719	France métro.	9 826	33 587	43 413
Nièvre	14	41	55	Cher	20	78	98	Guadeloupe	45	187	232
Saône-et-Loire	61	139	200	Eure-et-Loir	48	168	216	Guyane	26	94	120
Yonne	26	102	128	Indre	15	51	66	Martinique	24	197	221
Dijon	147	453	600	Indre-et-loire	63	258	321	La Réunion	95	296	391
(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire et autres enseignants des corps du 1 ^{er} degré.				Loir-et-Cher	42	132	174	DOM	190	774	964
				Loiret	74	203	277	France métro. + DOM	10 016	34 361	44 377
				Orléans-Tours	262	890	1 152				

Présentation

En 2010-2011, un peu plus de 349 000 enseignants en face d'élèves du second degré exercent dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de près de 7 400 (- 2,1 %) par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (environ 53 000 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002).

Entre 2009 et 2010, le nombre de titulaires a diminué de 2,6 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 11,7 %. Les effectifs de tous les corps de titulaires baissent. Les effectifs des agrégés et des professeurs de chaires supérieures diminuent pour la quatrième année consécutive. Les effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 2,2 %). Les PLP voient leur nombre passer à un peu plus de 55 000, correspondant à une baisse de 2,6 %.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en EREA (1 900 environ) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA (7 400 environ).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'information ne sont pas comptabilisés. Le calcul du nombre des non-titulaires inclut cette année les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat (non comptabilisés dans l'édition précédente). Les enseignants vacataires ne sont toujours pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel. Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

Certifiés et assimilés

Voir 9.9

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1)

(France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agrégés et chaires supérieures	46 748	47 591	48 375	48 896	49 804	50 201	50 224	49 722	48 849	48 440	47 593	
Certifiés et assimilés	235 962	241 101	247 748	250 357	248 384	245 597	242 428	238 323	232 205	229 915	224 825	
Adjoints et chargés d'enseignement	5 619	5 064	4 603	3 945	3 569	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199	1 988	
PEGC	23 107	20 527	18 063	16 069	14 416	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091	4 763	
PLP	60 018	61 128	62 620	63 385	62 978	62 183	61 436	59 917	57 902	56 608	55 148	
Titulaires	371 454	375 411	381 409	382 652	379 151	374 032	368 394	360 144	349 036	343 253	334 317	
Non-titulaires (2)	17 795	19 683	20 719	17 195	11 907	9 101	9 437	10 767	11 152	13 248	14 802	
Total général	389 249	395 094	402 128	399 847	391 058	383 133	377 831	370 911	360 188	356 501	349 119	

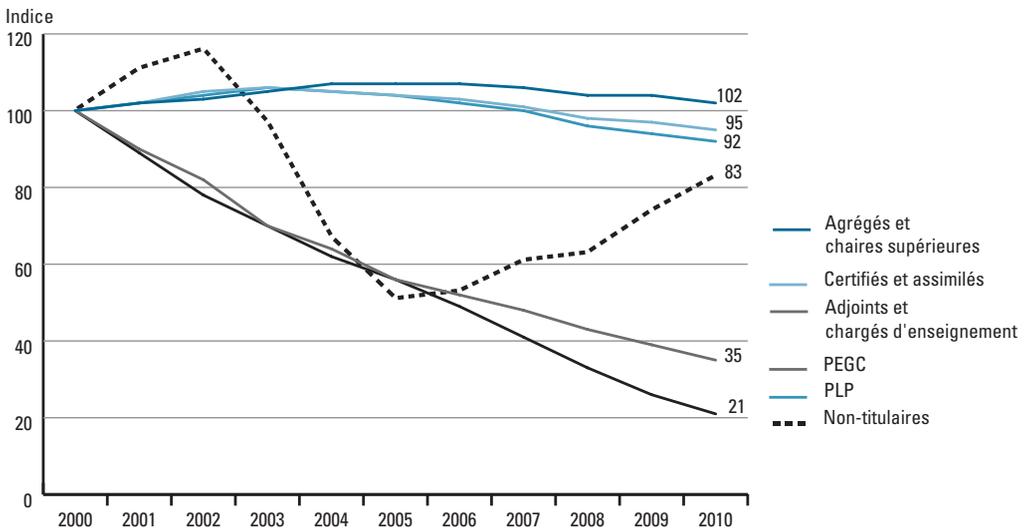
(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

(2) Ne sont comptabilisés que les maîtres auxiliaires et les contractuels, pas les vacataires.

Remarque - Les données ont été révisées et peuvent donc différer légèrement des éditions précédentes.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) (Indice 100 en 2000)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2010-2011, 349 100 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont près de 17 000 dans les DOM [1].

En France métropolitaine, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement environ 30 800, 26 200 et 23 000 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 000 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 700 dans celle de Corse.

Les autres académies de France métropolitaine comptent entre 6 600 et 16 400 enseignants.

En France métropolitaine, le corps enseignant est majoritairement féminin (58 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 54 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires en France métropolitaine est de 4,0 %. Elle était de 3,5 % l'an dernier. Elle est très variable d'une académie à l'autre (de 2,3 % à Toulouse et Besançon à 7,5 % à Créteil) [2].

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (de 44 % en Guyane à 57 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne de la France métropolitaine : de 5,2 % à La Réunion à 28,5 % en Guyane [1].

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

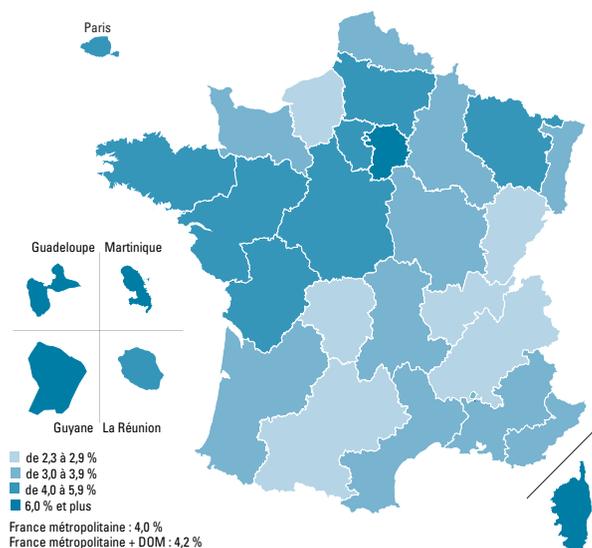
Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2010-2011

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total (1)	% femmes	% non-titulaires
Aix-Marseille	7 438	2 376	5 530	15 344	59,0	3,5
Amiens	5 505	2 154	3 704	11 363	56,2	4,7
Besançon	3 192	1 078	2 580	6 850	57,0	2,3
Bordeaux	7 567	2 658	5 661	15 886	58,1	3,5
Caen	3 819	1 205	2 765	7 789	54,9	3,4
Clermont-Ferrand	3 261	921	2 461	6 643	57,0	3,4
Corse	865	296	569	1 730	57,4	7,3
Créteil	12 805	2 207	11 183	26 195	57,3	7,5
Dijon	4 379	751	3 700	8 830	57,2	3,6
Grenoble	8 251	1 782	6 309	16 342	59,7	2,6
Lille	10 793	4 698	7 428	22 919	54,2	3,2
Limoges	1 878	620	1 448	3 946	57,2	2,7
Lyon	7 332	2 115	5 777	15 224	59,6	2,6
Montpellier	6 862	1 767	5 175	13 804	57,1	3,2
Nancy-Metz	6 420	1 925	5 431	13 776	56,5	5,0
Nantes	7 114	1 806	5 557	14 477	55,7	5,4
Nice	5 518	1 374	4 003	10 895	58,6	3,1
Orléans-Tours	6 858	1 890	4 736	13 484	58,2	4,0
Paris	3 626	1 089	5 748	10 463	59,2	4,9
Poitiers	4 520	1 379	3 213	9 112	58,3	4,8
Reims	3 694	1 440	2 591	7 725	57,0	3,8
Rennes	5 861	1 630	4 993	12 484	56,2	4,5
Rouen	5 555	1 256	4 075	10 886	57,4	2,9
Strasbourg	5 174	786	4 819	10 779	57,6	3,0
Toulouse	7 056	2 121	5 275	14 452	60,7	2,3
Versailles	14 936	2 589	13 295	30 820	61,6	4,4
Total France métropolitaine	160 279	43 913	128 026	332 218	57,9	4,0
Guadeloupe	1 764	488	1 396	3 648	52,8	7,1
Guyane	1 188	312	640	2 140	43,6	28,5
Martinique	1 455	669	1 237	3 361	57,3	8,1
La Réunion	3 728	1 413	2 611	7 752	49,0	5,2
Total DOM	8 135	2 882	5 884	16 901	50,8	9,1
Total France métropolitaine + DOM	168 414	46 795	133 910	349 119	57,5	4,2

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré et les vacataires.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2010-2011



Présentation

À la rentrée 2010, un peu plus de 168 400 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 134 000 professeurs (38,4 %), tandis que 46 800 enseignants (13,4 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. 95,8 % des enseignants sont titulaires, 4,2 % non-titulaires [2].

Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,4 %), de PLP (15,8 %) et d'agrégés (13,0 %). Les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges et les LEGT (respectivement 86,2 % et 56,9 % du corps enseignant). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés (27,1 %), 84 % du corps enseignant. Dans les LP, 81,5 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (10,0 %).

La proportion de femmes, 57,5 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,6 %) que dans les LEGT (53,0 %) et, surtout, que dans les LP (48,8 %) [1]. C'est parmi les certifiés et assimilés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,5 %), tandis que parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme (51,7 %). Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont moins féminisés, avec respectivement 49,3 %, 47,8 % et 31,6 % de femmes.

Au total, 10,2 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (12,2 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,7 et 6,8 %). C'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 11,5 % et 16,6 % travaillent à temps partiel).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2010-2011 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Collège (2)	LEGT	LP	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	.	2 104	.	2 104	31,6	0,3
Agrégés	8 958	36 240	291	45 489	51,7	7,6
Certifiés et assimilés	145 192	76 153	3 480	224 825	61,5	11,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1 329	452	207	1 988	47,8	9,7
PEGC	4 748	6	9	4 763	57,5	16,6
PLP	2 637	14 397	38 114	55 148	49,3	6,6
Total titulaires et stagiaires	162 864	129 352	42 101	334 317	57,8	10,2
Maîtres auxiliaires	545	223	231	999	58,9	
Professeurs contractuels	5 005	4 335	4 463	13 803	50,6	
Total non-titulaires	5 550	4 558	4 694	14 802	51,1	
Total général	168 414	133 910	46 795	349 119	57,5	
% femmes	63,6	53,0	48,8	57,5		
% temps partiel des titulaires	12,2	8,7	6,8	10,2		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 2 104 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT. 31,6 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,6 % des enseignants sont des femmes et 12,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2010-2011 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Collège (1)	LEGT	LP	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	1,6	-	0,6
Agrégés	5,3	27,1	0,6	13,0
Certifiés et assimilés	86,2	56,9	7,4	64,4
Adjoints et chargés d'enseignement	0,8	0,3	0,4	0,6
PEGC	2,8	0,0	0,0	1,4
PLP	1,6	10,8	81,5	15,8
Total titulaires et stagiaires	96,7	96,6	90,0	95,8
Non-titulaires (2)	3,3	3,4	10,0	4,2
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Présentation

À la rentrée scolaire 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 78,3 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine « disciplinaire ». Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,1 % des enseignants exercent dans les domaines de la production, dont près de la moitié en génie mécanique et en technologie.

Les domaines des services regroupent, quant à eux, 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion (près de 4 sur 5).

Dans les collèges, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 31 800 et 31 600 enseignants). En lycée général ou technologique, les enseignants les plus nombreux sont ceux de langues vivantes (21 500 enseignants) tandis qu'en lycée professionnel, ce sont ceux du groupe de discipline « lettres » (10 300 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services et de la production (respectivement 9,6 % et 8,9 % contre 4,2 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (2,8 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (67,9 %), ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,3 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités, avec des taux allant de 38,5 % de femmes en philosophie à 82,9 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines de la production (22,5 %), même si 89,0 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

[1] Les enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total (2)	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	12	3 722	3 736	38,5	3,3
Lettres	31 586	10 324	15 423	57 333	78,4	3,2
Langues	31 824	175	21 456	53 455	82,9	2,9
Histoire-géographie	17 370	28	9 551	26 949	51,6	1,2
Sciences économiques et sociales		6	3 858	3 864	48,6	5,0
Mathématiques	22 970	5 203	16 192	44 365	45,7	3,0
Physique-chimie	7 604	46	12 473	20 123	42,5	0,5
Biologie-géologie	10 359	12	6 170	16 541	64,8	1,4
Éducation musicale	5 856	1	195	6 052	58,1	3,8
Arts plastiques	5 760	3	478	6 241	63,7	10,5
Métiers des arts appliqués	2	1 822	1 617	3 441	62,2	18,5
Biotechnologie, génie biologique et biochimie	210	65	1 490	1 765	66,3	13,3
Éducation physique et sportive	20 457	2 728	6 372	29 557	45,5	1,1
Total domaines disciplinaires	154 000	20 425	98 997	273 422	62,3	2,8
Domaines de la production						
Technologie	11 157	14	8	11 179	26,3	5,9
Sciences techniques industrielles			556	556	6,7	0,0
Encadrement des ateliers : industrie (1)		5	1	6	33,3	0,0
Génie industriel	841	2 826	1 335	5 002	28,2	17,6
Génie chimique		104	68	172	30,8	7,6
Génie civil	657	1 515	1 283	3 455	10,8	18,8
Génie thermique	162	633	470	1 265	4,7	22,1
Génie mécanique	98	4 030	6 512	10 640	3,4	4,5
Génie électrique	12	2 583	4 303	6 898	4,2	2,8
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	956	3 020	1 253	5 229	89,0	15,1
Hôtellerie : techniques culinaires	69	771	635	1 475	10,6	11,1
Total domaines de la production	13 952	15 501	16 424	45 877	22,5	8,9
Domaines des services						
Informatique, télématique		1	205	206	6,8	1,0
Industries graphiques	2	145	124	271	33,9	38,4
Autres activités : conduite, navigation		490	99	589	5,4	10,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	22	323	140	485	33,2	43,1
EFS-Employé technique des collectivités	224	48	7	279	91,0	24,4
Paramédical et social, soins personnels		1 412	1 783	3 195	90,7	23,8
Économie et gestion	139	7 783	15 344	23 266	69,2	6,6
Hôtellerie : services, tourisme	25	637	766	1 428	44,6	7,6
Total domaines des services	412	10 839	18 468	29 719	67,9	9,6
Enseignement non spécialisé	50	30	21	101	67,3	65,3
Ensemble	168 414	46 795	133 910	349 119	57,5	4,2

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2010-2011, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,5 heures, dont 17,3 heures d'enseignement.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,1 en moyenne) [1].

Environ 6 034 000 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collège (49,0 %), ont été dispensées en 2010-2011 [2].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre, ne prend pas en compte tout le travail des enseignants, puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, les préparations des cours, les réunions pédagogiques, les entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties :

- 1) des heures d'enseignement ;
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement ;
- 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.32, 02.43.
- G. Bonnet et S. Murcia, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », *Éducation & formations*, n° 46, juillet 1996.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées				Service total (2)	dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération			
Agrégés et chaires supérieures	47 593	14,5	1,2	0,4	16,1	2,1	
Certifiés et assimilés	224 825	17,6	1,3	0,2	19,0	1,3	
Adjoints et chargés d'enseignement	1 988	17,2	3,1	0,0	20,3	0,9	
PEGC	4 763	17,6	0,6	0,0	18,1	1,0	
PLP	55 148	18,6	0,6	0,0	19,2	1,5	
Titulaires	334 317	17,3	1,1	0,2	18,6	1,4	
Non-titulaires (3)	14 802	16,7	0,3	0,1	17,0	1,0	
Total (4)	349 119	17,3	1,1	0,2	18,5	1,4	

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,5 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,1 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

[2] Répartition des heures enseignées selon le type d'établissement et le corps dans le second degré public en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Collège et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	135 657	4 335	549 888	689 881
Certifiés et assimilés	2 578 494	61 164	1 311 294	3 950 953
Adjoints et chargés d'enseignement	22 708	3 620	7 802	34 131
PEGC	83 470	156	99	83 724
PLP	46 644	709 869	271 631	1 028 145
Total titulaires et stagiaires	2 866 974	779 145	2 140 715	5 786 833
Maîtres auxiliaires	8 540	4 025	3 543	16 109
Professeurs contractuels	80 246	79 319	71 360	230 925
Total non-titulaires	88 786	83 345	74 903	247 034
Total	2 955 760	862 489	2 215 617	6 033 866

Lecture - Les PLP dispensent 709 869 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 955 760 heures d'enseignement dans les collèges.

Remarque - Le total des heures peut ne pas correspondre exactement à la somme des heures en raison des arrondis.

Présentation

Les indicateurs « heures/élèves » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement.

Le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, intervient dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements. À la rentrée 2010, il est de 1,41 heure toutes formations confondues [1]. Il varie de 2,12 heures en lycée professionnel (LP) et 2,37 heures en SEGPA, où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), à 1,20 heure en collège, 1,37 heure en lycée pré-baccalauréat et 1,63 heure en lycée post-baccalauréat. Des différences s'observent selon les académies, avec un minimum de 1,34 heure par élève à Nice et Grenoble, et un maximum de 1,54 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 1,16 dans les académies de Bordeaux, Grenoble et Rennes à 1,29 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,30 à Grenoble et Toulouse à 1,51 en Corse et en Guyane. Les écarts sont plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,92 en Guyane à 2,52 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,2 élèves. Il est de 23,1 dans les formations dispensées en collège, de 12,5 en SEGPA, de 15,9 en lycée professionnel, de 23,2 en lycée pré-baccalauréat et de 20,4 en lycée post-baccalauréat. On constate également des disparités académiques, le E/S variant de 19,5 dans l'académie de Corse à 22,7 dans celle de Paris.

Depuis la rentrée 2001, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement. Le H/E a également peu changé, sauf pour l'enseignement en lycée professionnel où il a augmenté significativement entre 2005 et 2008 [2] [3].

Définitions

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur. Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en SEGPA ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

SEGPA

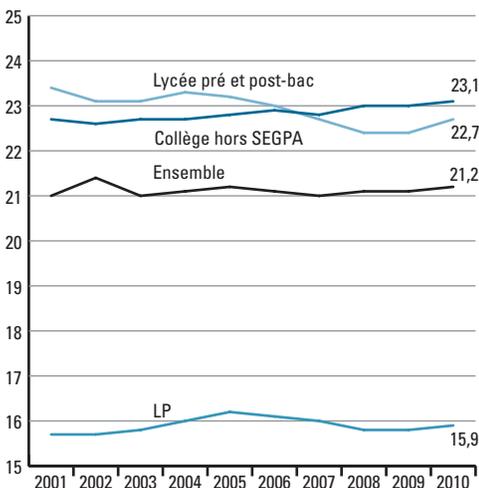
Section d'enseignement général et professionnel adapté.

[1] Indicateurs « heures/élèves » et « élèves/structure » dans le second degré en 2010-2011 (1) (France métropolitaine + DOM)

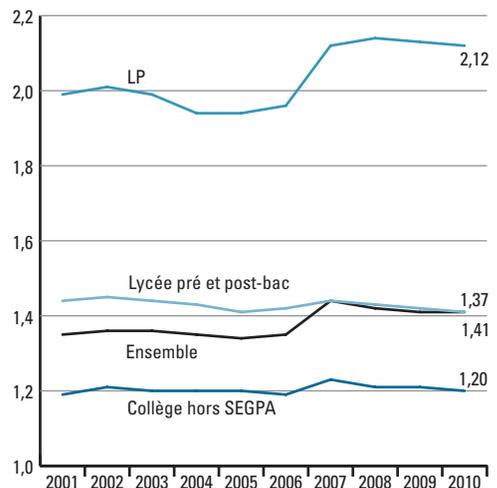
	Collège		SEGPA		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,7	2,29	12,5	2,16	15,5	1,41	22,8	1,70	20,4	1,39	21,5
Amiens	1,23	22,6	2,40	12,2	2,05	16,5	1,42	22,9	1,89	18,0	1,46	20,6
Besançon	1,23	22,5	2,30	12,9	2,16	15,3	1,41	22,2	1,84	17,2	1,44	20,4
Bordeaux	1,16	24,0	2,39	12,6	2,23	15,8	1,34	23,8	1,61	20,5	1,39	21,7
Caen	1,23	22,9	2,27	12,5	2,28	15,4	1,38	22,4	1,73	18,5	1,44	20,7
Clermont-Ferrand	1,25	22,4	2,33	13,0	2,10	16,6	1,36	22,9	1,67	19,5	1,43	20,9
Corse	1,29	22,4	2,01	15,2	2,52	13,0	1,51	20,5	2,33	14,6	1,54	19,5
Créteil	1,25	22,8	2,37	12,7	2,06	16,3	1,42	23,1	1,68	19,9	1,44	21,1
Dijon	1,21	22,8	2,24	12,7	2,22	15,1	1,40	22,4	1,71	18,6	1,42	20,7
Grenoble	1,16	23,2	2,49	12,1	2,13	15,5	1,30	23,4	1,64	20,2	1,34	21,5
Lille	1,25	22,0	2,35	12,8	2,02	16,6	1,44	22,1	1,61	20,2	1,47	20,3
Limoges	1,24	22,3	2,24	13,6	2,22	15,6	1,42	22,4	1,76	19,0	1,45	20,6
Lyon	1,19	23,3	2,29	12,6	2,14	15,0	1,38	22,6	1,58	20,7	1,38	21,3
Montpellier	1,18	23,7	2,16	13,5	2,09	16,2	1,36	23,1	1,61	21,2	1,37	21,8
Nancy-Metz	1,23	22,6	2,52	12,4	2,15	15,8	1,41	22,9	1,73	19,2	1,45	20,7
Nantes	1,21	23,3	2,32	12,9	2,24	15,6	1,39	23,0	1,72	20,5	1,42	21,3
Nice	1,17	23,2	2,32	12,2	2,01	16,6	1,31	24,5	1,64	20,9	1,34	22,0
Orléans-Tours	1,23	22,4	2,27	12,5	2,12	15,9	1,36	24,1	1,69	19,7	1,40	21,3
Paris	1,20	24,1	2,54	11,2	2,20	15,4	1,32	24,2	1,33	25,8	1,37	22,7
Poitiers	1,20	23,1	2,36	12,5	2,16	15,4	1,37	23,3	1,81	17,9	1,40	21,2
Reims	1,23	22,6	2,50	12,2	2,11	15,4	1,40	22,7	1,73	18,9	1,45	20,5
Rennes	1,16	23,6	2,47	12,3	2,22	15,1	1,32	23,4	1,56	20,9	1,38	21,4
Rouen	1,26	22,1	2,32	13,0	2,16	15,7	1,35	22,5	1,69	20,0	1,43	20,7
Strasbourg	1,22	22,5	2,60	11,1	2,11	15,3	1,39	23,1	1,64	20,2	1,42	20,8
Toulouse	1,17	23,8	2,54	11,4	2,09	16,6	1,30	23,8	1,61	20,1	1,36	21,9
Versailles	1,17	23,8	2,46	12,2	2,10	15,6	1,33	24,4	1,57	21,9	1,36	22,1
France métropolitaine	1,20	23,1	2,37	12,5	2,13	15,8	1,37	23,2	1,63	20,5	1,40	21,3
Guadeloupe	1,21	23,4	2,35	13,1	1,99	17,9	1,39	22,7	1,79	17,9	1,42	21,4
Guyane	1,26	21,9	2,24	12,9	1,92	17,7	1,51	20,6	2,02	17,0	1,45	20,2
Martinique	1,20	23,6	2,26	13,5	2,23	15,7	1,47	22,7	1,88	18,6	1,52	20,6
La Réunion	1,20	23,4	2,18	13,5	2,11	16,2	1,39	23,4	1,65	19,7	1,44	21,1
DOM	1,21	23,2	2,24	13,3	2,08	16,6	1,42	22,8	1,76	18,8	1,45	20,9
France métr. + DOM	1,20	23,1	2,37	12,5	2,12	15,9	1,37	23,2	1,63	20,4	1,41	21,2

(1) Heures/élèves (H/E) et élèves/structure (E/S) : voir « Définitions ».

[2] Évolution de l'E/S depuis la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution de l'H/E depuis la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois quarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé « à la maison ». Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2]. Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

Définitions

Champ

Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué lors de la dernière semaine complète.

HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

Heures rémunérées

Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

Heures travaillées

Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

Heures de décharge

Ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

ORS

Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et de 18 h pour un professeur certifié.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

[1] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le corps en 2008

	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	Total
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25,0	100,0
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	1 h 42	0 h 59	1 h 25	1 h 08
<i>heures supplémentaires effectives</i>	0 h 16	0 h 10	0 h 25	0 h 12
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	18 h 13	15 h 08	13 h 39	15 h 22
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

(1) PLP : professeurs de lycée professionnel.

[2] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon la discipline en 2008

	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	0 h 59	1 h 11	1 h 41	0 h 44	1 h 11	1 h 08
<i>heures supplémentaires effectives</i>	0 h 09	0 h 13	0 h 13	0 h 06	0 h 21	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	17 h 40	15 h 25	14 h 23	15 h 49	12 h 37	15 h 22
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le sexe en 2008

	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	1 h 22	0 h 57	1 h 08
<i>heures supplémentaires effectives</i>	0 h 14	0 h 11	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	14 h 44	15 h 54	15 h 22
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

Présentation

En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 138 600 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés. 94 300 enseignants exercent au titre de l'enseignement du second degré, dont 46,5 % en collège, 34,6 % au titre de l'enseignement général et technologique en lycée (y compris dans les classes post-baccalauréat), 15,1 % au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et 3,8 % aux titres d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, formation des enseignants et remplacement) [1].

La répartition géographique montre que les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé (Creuse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes).

Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux (respectivement 6 400, 4 600, 3 900, 3 700), dépassant largement la plupart des effectifs académiques. Cinq académies, Nantes (10 100), Rennes (9 300), Lille (8 200), Versailles et Lyon (6 200 chacune), comptabilisent 42,3 % des enseignants.

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements. La proportion d'enseignants exerçant en collège oscille de moins de 30 % en Lozère à plus de 70 % en Haute-Saône. Les enseignants exerçant en lycée d'enseignement général et technologique ne dépassent pas 10 à 20 % dans l'Ariège, l'Ain, le Tarn-et-Garonne, l'Eure-et-Loir et les Ardennes. À l'opposé, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, ils égalent ou dépassent 60 %.

Cinq départements (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Corse, Creuse et Corse-du-Sud) n'ont pas de lycée professionnel privé mais, à l'opposé, 25 % à 30 % des enseignants exercent en lycée professionnel en Lozère, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube. Ils représentent 37 % en Guadeloupe.

Les trois cinquièmes des enseignants sont des professeurs certifiés, dont 55,5 % exercent en collège et 39,9 % en LEGT. Ils représentent 72,4 % des enseignants en collège et 69,7 % des enseignants en LEGT. Dans six départements (Gers, Vendée, Mayenne, Creuse, Haute-Corse et Corse-du-Sud), malgré des effectifs dans le second degré privé parfois faibles, ils représentent plus de 70 % des enseignants.

Définitions

Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat et d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Actions diverses

Il s'agit de dispositifs spécifiques de scolarisation, de formation initiale ou continue des enseignants et du remplacement des enseignants.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie et département (janvier 2011) (France métropolitaine + DOM)

Départements et académies	Total 2 nd degré (1)	dont enseignants en			% de certifiés	Départements et académies	Total 2 nd degré (1)	dont enseignants en			% de certifiés
		Collège	LEGT, post-bac	LP				Collège	LEGT, post-bac	LP	
Alpes-de-Hte-Provence	66	41	16	7	66,7	Meurthe et Moselle	962	383	326	232	58,5
Hautes-Alpes	71	26	20	22	56,3	Meuse	199	81	77	29	63,8
Bouches-du-Rhône	3 276	1 204	1 177	792	59,2	Moselle	1 189	459	361	325	54,5
Vaucluse	713	398	208	85	67,6	Vosges	403	192	94	100	51,4
Aix-Marseille	4 126	1 669	1 421	906	60,7	Nancy-Metz	2 753	1 115	858	686	56,1
Aisne	559	221	185	122	52,2	Loire-Atlantique	3 727	1 803	1 263	529	69,2
Oise	719	406	204	71	57,4	Maine-et-Loire	2 553	1 309	801	364	69,1
Somme	947	441	358	108	63,8	Mayenne	786	411	238	108	71,0
Amiens	2 225	1 068	747	301	58,8	Sarthe	864	427	236	178	62,7
Doubs	551	309	131	102	59,5	Vendée	2 192	1 108	709	293	70,9
Jura	406	212	130	57	53,7	Nantes	10 122	5 058	3 247	1 472	69,1
Haute-Saône	152	108	-	42	42,8	Alpes-Maritimes	992	469	302	190	59,7
Territoire-de-Belfort	213	96	78	36	63,4	Var	782	385	256	91	66,1
Besançon	1 322	725	339	237	56,4	Nice	1 774	854	558	281	62,5
Dordogne	298	159	65	60	49,7	Cher	238	102	69	58	54,2
Gironde	1 580	704	503	309	67,0	Eure-et-Loir	449	232	86	111	42,1
Landes	255	118	71	59	59,2	Indre	110	75	24	9	60,9
Lot-et-Garonne	297	179	82	26	67,3	Indre-et-loire	776	330	328	84	65,6
Pyrénées-Atlantiques	1 380	691	402	231	65,7	Loir-et-Cher	360	180	122	45	58,1
Bordeaux	3 810	1 851	1 123	685	64,7	Loiret	711	273	261	159	58,5
Calvados	1 160	502	380	264	55,9	Orléans-Tours	2 644	1 192	890	466	57,5
Manche	790	428	231	118	65,3	Paris	4 584	1 835	2 179	424	55,7
Orne	522	251	149	116	51,3	Charente	324	163	99	46	64,8
Caen	2 472	1 181	760	498	57,9	Charente-Maritime	386	224	97	49	67,6
Allier	324	140	106	62	61,7	Deux-Sèvres	536	290	154	80	59,7
Cantal	224	99	75	40	53,6	Vienne	544	241	134	151	54,8
Haute-Loire	693	359	207	89	64,1	Poitiers	1 790	918	484	326	60,8
Puy-de-Dôme	914	434	319	122	65,1	Ardennes	202	122	40	34	57,9
Clermont-Ferrand	2 155	1 032	707	313	63,1	Aube	344	140	70	127	49,1
Corse-du-Sud	55	34	19	-	78,2	Marne	873	395	279	179	63,5
Haute-Corse	63	32	31	-	74,6	Haute-Marne	205	88	66	41	60,0
Corse	118	66	50	-	76,3	Reims	1 624	745	455	381	59,3
Seine-et-Marne	1 164	577	422	123	60,3	Côtes-d'Armor	1 380	629	517	178	65,5
Seine-Saint-Denis	1 322	661	372	240	48,1	Finistère	2 649	1 214	947	374	64,1
Val-de-Marne	1 251	628	434	150	59,2	Ille-et-Vilaine	2 817	1 381	995	340	67,8
Créteil	3 737	1 866	1 228	513	55,6	Morbihan	2 407	1 246	753	311	65,5
Côte-d'Or	733	236	478	-	61,9	Rennes	9 253	4 470	3 212	1 203	65,8
Nièvre	217	72	130	10	49,3	Eure	511	273	143	80	51,7
Saône-et-Loire	487	230	238	-	53,4	Seine-Maritime	1 782	702	555	474	52,2
Yonne	230	117	97	5	60,0	Rouen	2 293	975	698	554	52,1
Dijon	1 667	655	943	15	57,5	Bas-Rhin	952	445	370	104	63,8
Ardèche	846	362	263	186	56,0	Haut-Rhin	791	446	183	130	65,2
Drôme	760	382	247	105	63,6	Strasbourg	1 743	891	553	234	64,4
Isère	1 443	641	474	269	61,1	Ariège	89	57	9	18	55,1
Savoie	480	202	115	139	48,3	Aveyron	671	346	213	74	59,3
Haute-Savoie	1 293	620	333	280	52,9	Haute-Garonne	1 459	492	576	316	62,0
Grenoble	4 822	2 207	1 432	979	57,1	Gers	154	95	44	4	70,1
Nord	6 391	2 742	2 871	513	59,0	Lot	173	86	44	35	59,0
Pas-de-Calais	1 761	910	698	77	62,4	Hautes-Pyrénées	300	145	88	53	67,0
Lille	8 152	3 652	3 569	590	59,0	Tarn	543	247	162	107	63,0
Corrèze	250	101	102	39	58,8	Tarn-et-Garonne	269	159	45	53	61,7
Creuse	18	11	6	-	72,2	Toulouse	3 658	1 627	1 181	660	62,1
Haute-Vienne	247	95	106	39	65,6	Yvelines	1 819	821	777	130	59,9
Limoges	515	207	214	78	62,5	Essonne	1 093	551	474	27	58,7
Ain	616	409	91	92	57,1	Hauts-de-Seine	2 133	1 122	818	105	56,7
Loire	1 625	745	383	435	56,5	Val-d'Oise	1 146	580	391	126	49,4
Rhône	3 932	1 736	1 426	577	62,6	Versailles	6 191	3 074	2 460	388	56,6
Lyon	6 173	2 890	1 900	1 104	60,5	France métro.	92 766	43 197	32 194	13 855	60,8
Aude	228	113	61	49	63,2	Guadeloupe	443	172	96	164	43,6
Gard	1 055	432	334	254	56,0	Guyane	167	82	41	41	43,1
Herault	932	504	299	88	68,6	Martinique	392	120	180	71	50,8
Lozère	347	101	125	106	49,0	La Réunion	494	260	143	80	58,7
Pyrénées-Orientales	481	224	167	64	65,3	DOM	1 496	634	460	356	50,4
Montpellier	3 043	1 374	986	561	61,1	France métro. + DOM	94 262	43 831	32 654	14 211	60,6

(1) Y compris enseignants exerçant au titre d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, remplacement, ...).

Présentation

En 2010-2011, 95 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, dont plus de huit sur dix exercent en université (82,7 %), (hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités) [1]. L'effectif global des enseignants du supérieur continue de progresser, soit au total + 2,5 % par rapport à 2009-2010.

Parmi ces enseignants, 59 400 (soit 62,3 %) sont des enseignants-chercheurs. Ils se composent majoritairement des professeurs d'université (22,1 %) et des maîtres de conférences (40,1 %). Les autres enseignants sont des professeurs de type « second degré », des enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) (13 900, soit 14,6 %), des personnels non titulaires - attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), moniteurs ou contractuels - (17 700, soit 18,6 %) et des chefs de clinique, AHU, PHU (4 200, soit 4,5 %).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (41,1 %), avec quasiment un maître de conférences sur deux (45,1 %) et plus du tiers des professeurs (38,5 %). 30 % des enseignants exercent en lettres, groupe dans lequel pratiquement deux enseignants sur cinq sont des maîtres de conférences, et plus d'un sur quatre (27,8 %) est un enseignant de type « second degré ». Les disciplines « droit » et « santé » sont pratiquement à égalité avec 14,2 % et 13,8 % des effectifs. Les maîtres de conférences sont nombreux en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (44,3 % des enseignants) ; plus d'un enseignant sur cinq est attaché temporaire d'enseignement et de recherche, moniteur ou contractuel (23,5 %). 38,3 % des enseignants du domaine de la santé (médecine, pharmacie et odontologie) sont des professeurs et 32,4 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

De 1992 à 2011, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 60 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 38 % et les maîtres de conférences de 74 %. Les effectifs des ATER et moniteurs ont été multipliés par plus de 2,5.

Définitions

Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants-chercheurs.

Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques, leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum d'histoire naturelle.

Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER et moniteurs

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

AHU

Assistants hospitalo-universitaires.

PHU

Praticiens hospitalo-universitaires.

La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2010-2011

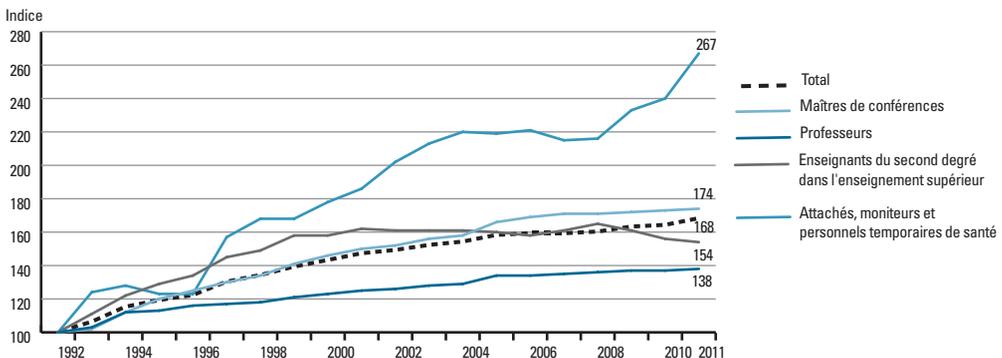
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Types d'établissement		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (1)	Instituts universitaires de technologie	Instituts ou écoles rattachés aux universités	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
Disciplines et fonctions							
Droit	Professeurs	2 450	42	92	2 584	113	2 697
	Maîtres de conférences	4 639	1 096	145	5 880	105	5 985
	Assistants titulaires	5	1		6		6
	Attachés et moniteurs (3)	3 174			3 174		3 174
	Autres (4)	592	999	18	1 609	49	1 658
Total	10 860	2 138	255	13 253	267	13 520	
Lettres	Professeurs	4 350	62	21	4 433	208	4 641
	Maîtres de conférences	10 024	739	51	10 814	371	11 185
	Assistants titulaires	2			2	1	3
	Attachés et moniteurs (3)	4 688			4 688		4 688
	Autres (4)	6 368	1 088	102	7 558	348	(5) 7 906
Total	25 432	1 889	174	27 495	928	28 423	
Sciences	Professeurs	6 205	856	298	7 359	772	8 131
	Maîtres de conférences	12 210	3 051	497	15 758	1 489	17 247
	Assistants titulaires	5	3		8		8
	Attachés et moniteurs (3)	9 396			9 396		9 396
	Autres (4)	1 643	2 121	92	3 856	526	4 382
Total	29 459	6 031	887	36 377	2 787	39 164	
Santé	Professeurs	4 997	2	1	5 000	2	5 002
	Maîtres de conférences	3 313	12		3 325	2	3 327
	Assistants titulaires	15			15		15
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	475			475		475
Total	13 049	14	1	13 064	4	13 068	
Corps spécifiques	Professeurs					613	613
	Maîtres de conférences					487	487
	Assistants titulaires					3	3
	Total					1 103	1 103
Total	Professeurs	18 002	962	412	19 376	1 708	21 084
	Maîtres de conférences	30 186	4 898	693	35 777	2 454	38 231
	Assistants titulaires	27	4		31	4	35
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	17 733			17 733		17 733
	Autres (4)	8 603	4 208	212	13 023	923	13 946
Total	78 800	10 072	1 317	90 189	5 089	95 278	

(1) Hors IUT, IUFM et instituts ou écoles rattachés aux universités. (2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc... (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants. (4) Enseignants de type « second degré » et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère. (5) Cet effectif comprend 1 055 lecteurs et maîtres de langue étrangère. (6) AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

[2] Évolution des enseignants du supérieur public de 1992 à 2011 (base 100 en 1992)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, sur les 179 800 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative, 101 500 exercent dans les établissements scolaires. 61,8 % exercent aux titres des enseignements scolaires du premier ou du second degré et 38,2 % au titre de la « Vie de l'élève ». 80,7 % sont des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 45 ans et la part des femmes (76,6 %) est plus élevée que pour l'ensemble des personnels non enseignants (4,6 points de plus). Cette forte féminisation se reflète dans un taux élevé de travail à temps partiel (25,1 %, soit 5,8 points de plus que pour l'ensemble des non-enseignants). Ce taux moyen masque de grandes disparités entre les corps. Les femmes sont très nombreuses parmi les personnels administratifs : elles représentent 83,1 % des secrétaires et 92,9 % des adjoints administratifs. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (95 à 96 %). Elles ont une place encore faible parmi les personnels d'inspection ou de direction d'établissement (40 à 45 %).

Pour les personnels relevant de l'enseignement scolaire (62 700 agents), trois agents sur cinq sont des personnels administratifs, en particulier des adjoints (16 200), des secrétaires (8 400) ou des attachés (5 100). Un sur cinq appartient au corps des personnels de direction d'établissement du second degré et moins d'un sur dix est inspecteur (IA-IPR, IEN) ou personnel d'orientation. Les 38 700 agents intervenant au titre de la « Vie de l'élève » sont des personnels médicaux et sociaux (31,4 %, soit 12 200 médecins, infirmiers, conseillers ou assistants de service social), des conseillers principaux d'éducation (29,3 %, soit 11 400 personnes) et des assistants de vie scolaire (37,2 %, soit 14 400 agents).

Les titulaires ont en moyenne 47 ans, avec de fortes variations entre les personnels (52 ans pour les administrateurs ou les médecins, 43 ans pour les assistants de service social). Les non-titulaires ont presque 37 ans, soit 10 ans de moins que les titulaires.

Définitions

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

- Programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

- Programme « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme, les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'inspection, d'orientation et d'assistance éducative, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

			1 ^{er} et 2 nd dégrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs éduc. nat et ens. supérieur	126		126	52,2	29,4	0,0	
		Attachés et attachés principaux	5 099		5 099	46,4	61,8	4,1	
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	442		442	51,0	40,0	0,0	
			Médecins		1 201	1 201	52,0	95,5	38,7
			Conseillers tech. service social		232	232	50,4	94,8	22,0
			Total catégorie A (3)	5 670	1 433	7 103	47,9	66,6	10,2
	Catégorie B		Secrétaires d'adm. (SAENES)	8 379		8 379	46,9	83,1	11,9
			Infirmiers		7 397	7 397	46,0	96,2	35,8
			Assistant de service social		2 348	2 348	43,4	96,5	40,3
			Techniciens de laboratoire	730		730	44,7	54,1	13,7
			Total catégorie B	9 109	9 745	18 854	46,0	88,8	24,9
	Catégorie C		Adjoints administratifs	16 182		16 182	47,3	92,9	17,4
			Adjoints techn. des étab. d'enseignement	10	114	124	48,6	56,1	2,4
			Adjoints techniques de laboratoire	5 203		5 203	43,8	72,4	19,2
			Total catégorie C	21 395	114	21 509	46,5	87,7	17,7
	Total ATSS titulaires			36 174	11 292	47 466	46,5	85,0	19,4
			Personnel de santé		999	999	42,0	95,9	54,6
			Auxiliaires de bureau et de service	136		136	40,6	91,9	25,7
			Contractuels et autres non-titulaires	2 356	17	2 373	41,4	88,4	27,8
Total ATSS non titulaires			2 492	1 016	3 508	41,5	90,6	35,3	
Total ATSS			38 666	12 308	50 974	46,2	85,4	20,5	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 059		13 059	50,4	45,5	0,0	
		Inspecteurs IA-IPR	1 041		1 041	52,7	41,5	0,1	
		Inspecteurs IEN	2 068		2 068	51,7	44,9	0,0	
		Conseillers principaux d'éducation	195	11 381	11 576	43,5	70,0	6,5	
		Personnels d'orientation	3 890		3 890	46,4	81,7	15,7	
		Enseignants	2 713	37	2 750	48,4	47,3	1,9	
			Total catégorie A	22 966	11 418	34 384	47,6	57,8	4,1
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	29		29	50,4	69,0	3,4	
	Total DIEO titulaires			22 995	11 418	34 413	47,6	57,8	4,1
			Enseignants contractuels	484	536	1 020	36,8	68,2	14,4
			COP intérimaires	240		240	35,0	90,0	24,6
			Surveillants d'externat		29	29	45,5	89,7	34,5
			Maîtres d'internat		22	22	45,9	59,1	22,7
		Assistants de vie scolaire		14 408	14 408	35,5	91,1	92,8	
		Contractuels et autres non-titulaires	294	20	314	38,9	61,1	9,6	
Total DIEO non titulaires			1 018	15 015	16 033	35,6	89,0	85,0	
Total DIEO			24 013	26 433	50 446	43,8	67,7	29,8	
Ing., tech. de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs d'études	2		2	56,0	100,0	0,0	
	Catégorie B	Techniciens	23		23	45,8	47,8	30,4	
	Catégorie C	Adjoints techniques	10		10	48,2	20,0	0,0	
	Total ITRF			35		35	47,1	42,9	20,0
Ensemble du personnel			62 714	38 741	101 455	45,0	76,6	25,1	
<i>dont : titulaires</i>			59 204	22 710	81 914	47,0	73,6	13,0	
<i>non-titulaires</i>			3 510	16 031	19 541	36,7	89,3	76,0	

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme « vie de l'élève ».

(3) Y compris directeurs généraux des services.

Présentation

En janvier 2011, pour la France métropolitaine et les DOM, 53 700 personnes assurent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU. Ces agents sont essentiellement des personnels titulaires (98,3 %). Ils ont en moyenne presque 45 ans et demi et le pourcentage de femmes y est plus faible que pour l'ensemble des personnels non enseignants (62,5 % contre 72 %).

62,7 % de ces agents sont des personnels ingénieurs ou des techniciens de recherche et de formation (ITRF), 28,8 % sont des ATSS et 8,5 % des personnels des bibliothèques.

Pratiquement la moitié des 33 700 ITRF sont des adjoints techniques (44,8 %) et presque un sur quatre appartient au corps des techniciens de recherche (24,2 %). Ils ont en moyenne 45,2 ans et la proportion de travail à temps partiel est inférieure à 5 %. Il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes (48,2 % et 51,8 %) mais celles-ci sont beaucoup plus nombreuses parmi les adjoints techniques que parmi les ingénieurs de recherche (56,1 % contre 34,7 %).

Les 15 500 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) sont composés à plus de quatre cinquièmes de femmes et ont en moyenne 46,1 ans. 54,4 % des ATSS appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs, 25,5 % sont en catégorie B dans le corps des secrétaires. Le taux élevé de travail à temps partiel est le reflet du taux de temps partiel des adjoints (24,6 %) et des secrétaires (20,0 %). Les 4 500 personnels des bibliothèques sont des personnels de catégorie A (31,2 %), conservateurs (20,5 %) ou bibliothécaires (10,7 %), des personnels de catégorie B (28,3 %) aux trois quarts bibliothécaires adjoints spécialisés, et des magasiniers (40,5 %) de catégorie C. Ils ont 44,4 ans en moyenne. Presque sept agents sur dix sont des femmes.

Définitions

Effectifs des établissements d'enseignement supérieur

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts ou écoles rattachés aux universités. Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la recherche et les personnels spécifiques de grands établissements.

LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Ces personnels exerçant dans les établissements autonomes, de plus en plus nombreux, sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais n'avaient pas été intégrés dans l'édition 2009 de Repères et références statistiques (voir rubrique « Définitions » page 9.1).

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Les personnels rémunérés relèvent des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

ITRF

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

DIEO

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation. Voir 9.16.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011, pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État.

- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées « POPPEE-BIB », annuaires AGORA et POPPEE-ITRF pour les autres personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] **Personnel administratif, technique et d'encadrement** (rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante »)
(France métropolitaine + DOM, janvier 2011)

			Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 871	47,1	34,7	2,0	
		Ingénieurs d'études	5 786	44,0	49,9	3,1	
		Assistants ingénieurs	2 743	42,3	45,6	2,0	
		Total catégorie A	10 400	44,1	46,0	2,6	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 146	45,1	51,2	3,4	
	Catégorie C	Adjointes techniques	15 093	46,0	56,1	6,4	
	Titulaires		33 639	45,2	51,8	4,5	
	Non-titulaires	Contractuels	31	57,1	74,2	3,2	
		Total ITRF	33 670	45,2	51,8	4,5	
	Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR)	106	49,8	55,7	0,0
Directeurs généraux des services			91	52,6	38,5	1,1	
Attachés (ADAENES)			1 799	47,3	67,6	9,2	
Conseillers ASU			66	45,9	53,0	6,1	
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)			144	47,9	42,4	6,3	
Assistants ingénieurs (CNRS)			3	53,7	0,0	0,0	
Conseillers de service social			16	56,1	100,0	6,3	
Agents comptables			14	50,2	28,6	0,0	
			Total catégorie A	2 239	47,7	63,7	8,1
Catégorie B			Secrétaires d'administration	3 597	46,5	86,0	20,0
		Infirmiers	276	50,7	96,4	33,7	
		Assistants de service social	75	47,4	97,3	38,7	
			Total catégorie B	3 948	46,8	86,9	21,3
Catégorie C		Adjointes administratifs	8 255	46,2	90,8	24,6	
		Adjointes tech. adm. centrale	21	51,6	42,9	0,0	
		Adjointes tech. des étab. d'enseignement	139	48,7	40,3	12,9	
		Adjointes techniques de laboratoire	8	43,6	57,1	42,9	
			Total catégorie C	8 423	46,3	89,8	24,3
Titulaires			14 610	46,6	85,0	21,0	
		Contractuels	860	37,4	60,8	11,2	
		Auxiliaires de bureau	11	32,3	90,9	0,0	
Non-titulaires			871	37,4	61,2	11,0	
		Total ATSS	15 481	46,1	83,7	20,5	
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	922	45,4	70,0	5,4	
		Bibliothécaires	483	45,0	78,7	6,4	
			Total catégorie A	1 405	45,2	73,0	5,8
	Catégorie B	Bibliothécaires adjointes spécialisés	977	42,8	82,4	9,2	
		Assistants des bibliothèques	296	42,7	61,8	5,1	
		Total catégorie B	1 273	42,8	77,6	8,2	
	Catégorie C	Magasinières	1 820	45,0	60,9	8,7	
		Total bibliothèques	4 498	44,4	69,4	7,7	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR et IEN	5	52,3	25,0	0,0	
		Conseillers principaux d'éducation	22	45,2	63,6	6,6	
		Personnels d'orientation	13	51,4	76,9	15,4	
	Titulaires	Total catégorie A	40	48,4	62,5	9,9	
	Non-titulaires	Vacataires	15	40,7	53,3	26,7	
		Total DIEO	55	46,3	60,0	29,5	
Ensemble du personnel			53 704	45,4	62,5	9,4	
<i>dont : titulaires</i>			52 787	45,5	62,5	9,4	
<i>non-titulaires</i>			917	38,1	61,5	11,0	

Présentation

Pour assurer en inspection académique ou en rectorat des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement et d'orientation, 21 500 agents sont rémunérés au titre du programme « Soutien » [1]. Par ailleurs, 3 100 agents ont des fonctions au sein de l'administration centrale ; ils sont rémunérés pour 82,8 % d'entre eux au titre du programme « Soutien » et au titre de l'enseignement supérieur pour 17,2 %.

84,4 % de ces agents sont des ATSS, 12,6 % sont des personnels ingénieurs ou des techniciens de recherche et de formation (ITRF) et 2,8 % des personnels de direction d'établissement, d'inspection et d'orientation. Les neuf dixièmes de ces 24 600 agents sont des titulaires. Ils ont en moyenne un an de plus (46,4 ans) que l'ensemble des personnels non enseignants et sont un peu plus féminisés (73,8 %, soit 1,8 point de plus).

Hors administration centrale, parmi les personnels ATSS, plus de deux sur cinq appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs, plus d'un sur quatre est en catégorie B, en tant que secrétaire d'administration. Pratiquement la moitié des ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont ingénieurs de recherche ou d'études. Deux cinquièmes des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation sont inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

Parmi les personnels recensés en administration centrale, quatre sur cinq sont des personnels administratifs. Un sur dix est ingénieur d'études ou de recherche.

Les personnels DIEO titulaires sont parmi les plus âgés (51,9 ans) comme les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (54,9 ans). Les autres types de personnels sont plus jeunes, au moins cinq à sept années de moins que les DIEO.

La proportion de femmes varie de 80,2 % pour les ATSS à 47,8 % pour les DIEO et 36,7 % pour les ITRF, mais parmi les personnels administratifs, elles ne représentent que 22 à 26 % des administrateurs civils, des inspecteurs généraux, des recteurs et des secrétaires généraux d'académie. À l'opposé, il y a plus de neuf femmes pour dix adjoints administratifs, dix infirmiers ou dix assistants de service social.

Comparés à une valeur moyenne de 16,9 %, les taux de travail à temps partiel ou incomplet des titulaires varient de 31 % pour les assistants de service social, de 22,5 % pour les secrétaires administratifs, à des valeurs nulles pour les personnels d'encadrement supérieur et les personnels d'inspection ou de direction.

Définitions

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » : sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information... ».

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation, d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2011.

- Annuaire des personnels des bibliothèques, février 2011.

- Annales AGORA des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2011.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation, janvier 2011 (France métropolitaine + DOM)

			Programme « soutien »	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Recteurs et SGA	58		58	55,9	25,9	0,0	
		Personnel direction adm. centrale		61	61	52,7	34,4	0,0	
		Administrateurs civils	1	66	67	50,1	22,4	0,0	
		Administrateurs EN et ESR	199	24	223	52,1	48,0	0,4	
		Inspecteurs généraux		223	223	57,7	25,6	0,0	
		Directeurs généraux des services	5		5	51,0	0,0	0,0	
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	141	21	162	48,2	50,6	1,9	
		Attachés (ADAENES)	1 820	687	2 507	47,2	66,3	10,6	
		Ingénieurs (CNRS)		4	4	63,3	50,0	0,0	
		Médecins	123	2	125	57,0	88,0	5,6	
		Conseillers tech. service social	203	2	205	51,9	93,7	5,9	
		Autres personnels	3	9	12	56,9	50,0	8,3	
		Total catégorie A	2 553	1 099	3 652	49,1	62,2	7,9	
		Catégorie B	Secrétaires adm. (SAENES)	5 072	494	5 566	45,8	83,0	22,5
			Infirmiers	131	6	137	51,2	95,6	8,0
Assistant de service social	156		1	157	46,8	95,5	31,2		
Techniciens de l'éducation nationale	17		5	22	47,7	4,5	9,1		
Total catégorie B	5 376		506	5 882	46,0	83,3	22,3		
Catégorie C	Adjointes administratives	7 422	553	7 975	47,1	91,5	22,5		
	Adjointes techniques étab. enseignement	706	-	706	48,4	40,4	5,8		
	Adjointes techniques adm. centrale		78	78	53,0	10,3	0,0		
	Total catégorie C	8 128	631	8 759	47,2	86,6	21,0		
Titulaires		16 057	2 236	18 293	47,2	80,7	18,8		
	Personnel de santé	58	-	58	45,6	79,3	36,2		
	Auxiliaires de bureau et de service	52	-	52	39,9	84,6	17,3		
Non-titulaires		2 084	277	2 361	40,0	76,8	12,6		
		2 194	277	2 471	40,1	77,1	13,2		
	Total ATSS	18 251	2 513	20 764	46,4	80,2	18,1		
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	197	14	211	54,9	27,5	0,0	
		Inspecteurs IEN	25	14	39	54,4	30,8	0,0	
		Personnels de direction d'établissement	57	9	66	50,3	31,8	0,0	
		Personnels d'orientation	92	2	94	47,3	73,4	16,0	
		Enseignants	47	141	188	51,3	50,5	4,8	
		Conseillers principaux d'éducation	2	1	3	40,7	100,0	0,0	
		Total catégorie A	420	181	601	52,0	42,9	4,0	
		Titulaires	73	22	95	35,4	78,9	9,5	
		Non-titulaires	347	159	506	48,7	47,1	4,5	
		Total DIEO	493	203	696	49,7	47,8	4,7	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	322	125	447	49,9	39,1	9,4	
		Ingénieurs d'études	771	175	946	44,7	43,9	16,0	
		Assistants ingénieurs	192	24	216	42,2	34,7	8,8	
		Total catégorie A	1 285	324	1 609	45,8	41,3	13,2	
	Catégorie B	Techniciens	776	75	851	43,4	29,3	11,0	
	Catégorie C	Adjointes techniques	619	27	646	47,9	34,8	8,7	
Total ITRF (1)	2 680	427	3 107	45,6	36,7	11,7			
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	17		17	47,0	52,9	0,0	
		Bibliothécaires	3		3	50,7	100,0	33,3	
		Total catégorie A	20		20	47,6	60,0	5,0	
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	5		5	48,4	100,0	40,0	
		Assistants des bibliothèques	5		5	54,2	100,0	40,0	
		Total catégorie B	10		10	51,3	100,0	40,0	
	Catégorie C	Magasinières	3		3	47,0	33,3	0,0	
Total Bibliothèques	33		33	48,6	69,7	15,2			
Ensemble du personnel			21 457	3 143	24 600	46,4	73,8	16,9	
<i>dont : titulaires</i>			19 190	2 842	22 032	47,1	73,4	17,4	
<i>non-titulaires</i>			2 267	301	2 568	40,0	77,1	13,1	

(1) Total ITRF y compris non-titulaires.

Présentation

Les personnels d'encadrement supérieur sont à 71,4 % des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège) [1]. 19,5 % (3 600 personnes) appartiennent à des corps d'inspection, dont plus de un sur deux au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, et moins de un sur trois à celui des inspecteurs d'académie ou inspecteurs pédagogiques régionaux. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. L'âge moyen des personnels d'inspection est proche de 53 ans. Les personnels d'administration centrale ont en moyenne presque 52 ans et les personnels en service académique, en EPLE et dans l'enseignement supérieur, ont deux années de moins (50 ans).

La proportion de femmes (44,3 %) est beaucoup moins importante que parmi les autres personnels de catégorie A (voir 9.18). C'est parmi les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (46,1 %) et parmi les personnels de direction d'établissement que les femmes sont les plus nombreuses (45,4 %).

Définitions

EPLE

Établissement public local d'enseignement.

[1] Le personnel d'encadrement, janvier 2011

(France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus %	Part des femmes %
Administration centrale	Administrateurs civils	67	50,1	53,7	22,4
	Secrétaire général, directeurs et sous-directeurs	37	52,0	64,9	25,0
	Chefs de service (1)	23	54,0	82,4	35,0
	Directeurs de projet et experts de haut niveau (1)	15	57,0	100,0	58,0
	Administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (1)	31	55,2	64,5	48,0
Services académiques, établissements publics locaux d'enseignement, enseignement supérieur	Recteurs	29	57,6	86,2	24,1
	Secrétaires généraux d'académie	29	54,2	79,3	27,6
	Administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (1)	645	51,2	63,9	46,0
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	670	49,8	58,1	43,9
	Directeurs généraux des services (1)	124	52,0	69,5	35,0
	Personnels de direction d'établissement	13 125	50,4	57,4	45,4
Corps d'inspection	Inspecteurs généraux de l'éducation nationale	134	57,5	94,0	23,9
	Inspecteurs généraux de l'administration, éducation nationale et recherche	89	58,0	96,6	28,1
	Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux	1 108	52,9	71,4	40,5
	Inspecteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement technique	2 111	51,8	66,5	44,6
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	97	56,1	93,8	24,7
	Inspecteurs d'académie adjoints	48	50,8	64,6	35,4
Total (2)		18 382	50,9	60,4	44,3

(1) Effectifs relatifs à des emplois.

(2) Les pourcentages sont calculés à partir les effectifs du fichier de paye.

Présentation

Le nombre de postes offerts au recrutement 2010 de personnels enseignants du second degré public reste assez proche de celui de 2009 : 10 085 postes (82,3 % aux concours externes, 17,7 % aux concours internes) contre 9 950 en 2009, soit une hausse de 1,4 %. Le CAPES représente 56,4 % des postes offerts, et l'agrégation 19,7 % [1]. Le nombre de postes est quasiment stable (- 0,6 %) aux concours externes de l'enseignement public, soit 8 300 postes. Le nombre de postes offerts aux concours internes du public augmente de 11,6 %. 10 015 candidats ont été reçus aux concours de l'enseignement public contre 9 896 en 2009 (+ 1,2 %) [3]. Quasiment tous les postes offerts ont été pourvus aux différents concours, externes ou internes.

En 2010, le nombre de contrats ouverts aux concours de l'enseignement privé sous contrat s'élevé à 2 780 (64,7 % aux CAFEP, 35,3 % aux CAER), soit environ 4 fois moins qu'aux concours de l'enseignement public [2]. L'augmentation de 58,3 % par rapport à 2009 est toutefois à rapprocher de celle des admis, deux fois moins élevée (+ 26,6 %) ; elle succède à une année de fortes baisses. Globalement, le nombre de contrats offerts aux CAFEP a doublé entre les deux dernières sessions, passant de 776 à 1 800, tandis que le nombre de contrats ouverts aux CAER est constant. Le taux de couverture est en retrait (71,8 %) par rapport à 2009 (89,9 %). Il est sensiblement plus élevé aux CAER (94,3 %) qu'aux CAFEP (59,6 %).

Dans le premier degré public, 7 615 postes (- 3,7 %) ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 91,9 % pour les concours externes et 8,1 % pour les concours internes [4].

Définitions

Les concours de recrutement

Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement du second degré. La session 2010 est une année de transition dans le cadre de la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues relatives aux conditions de titres ou de diplômes pour les concours externes et internes.

Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'étude déterminé par chacun des décrets statutaires des corps concernés. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient 5 années d'activité professionnelle accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Ils n'ont pas à justifier de diplômes. Des concours réservés, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin », ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils subissent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

CAFEP - Concours organisés pour l'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes de l'enseignement public.

CAER - Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture ou de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.34, 08.21, 09.26 (second degré) ; 07.28, 09.12, 10.19 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 7011, 7043, 7063, 7092, 7111.

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agrégation	Postes	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992
	Admis	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986
CAPES	Postes	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684
	Admis	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673
CAPEPS (1)	Postes	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400	490
	Admis	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400	490
CAPET	Postes	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254	275
	Admis	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254	275
CAPLP	Postes	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644
	Admis	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591
Tous concours	Postes	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085
	Admis	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015
Concours externes	Postes	14 335	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300
	Admis	14 169	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237
Concours internes (1)	Postes	2 465	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785
	Admis	2 445	2 458	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778
Concours réservés	Postes	2 200	2 300	1 570	930	950
	Admis	2 176	2 147	1 476	879	878

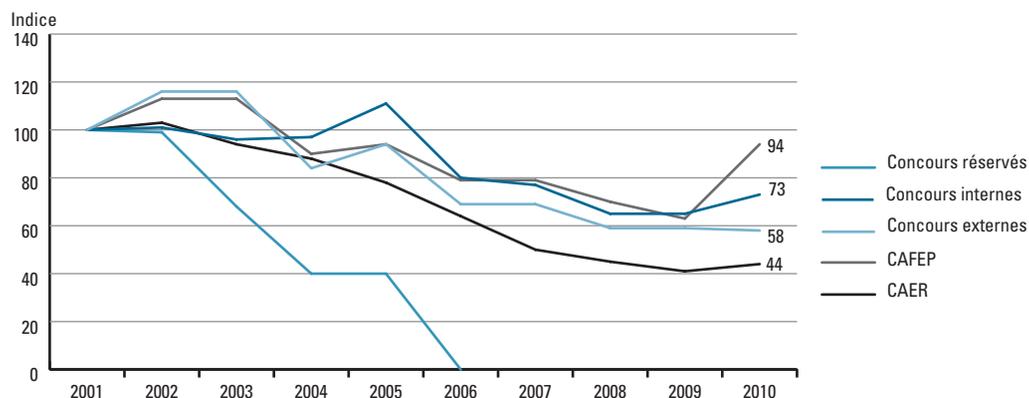
(1) Réouverture du CAPEPS interne en 2010 (gelé depuis 2007).

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAFEP	Contrats	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800
	Admis	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073
CAER (1)	Contrats	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980
	Admis	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924
Tous concours	Contrats	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780
	Admis	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997

(1) Réouverture du CAER-CAPEPS en 2010 (gelé depuis 2007).

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2001) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques en 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/ présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	7 000	73 924	37 520	7 029	18,7	328
Premier concours interne	450	818	472	303	64,2	1
Seconds concours internes	165	2 024	661	130	19,7	3
Total	7 615	76 766	38 653	7 462	19,3	332

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.

Présentation

À la session 2010, le nombre de postes offerts aux concours externes et internes de l'enseignement du second degré public enregistre des évolutions variables selon les concours. L'agrégation enregistre une légère baisse concernant exclusivement le concours externe [1]. Au CAPES, la diminution des postes au concours externe (- 87 postes) n'est pas compensée par le concours interne (+ 18 postes). Les postes supplémentaires offerts au CAPEPS (+ 90) se répartissent entre le concours externe et le concours interne gelé depuis 2007. Le CAPET, comme le CAPLP, voient leur nombre de postes augmenter uniquement sur l'interne tandis qu'il reste inchangé à l'externe. Le CAPES externe représente à lui seul 60,9 % des postes offerts à la session 2010.

Dans le contexte d'une quasi-stabilité du nombre de postes aux concours externes, le nombre de candidats inscrits est constant, tandis que celui des présents fléchit de 10,7 %. En revanche, les candidats inscrits et présents aux concours internes sont plus nombreux qu'en 2009 (+ 25,4 % et + 12,9 %), comme les postes (+ 11,6 %).

Les concours internes sont plus sélectifs que les concours externes : en moyenne, 12,8 candidats se sont présentés pour un poste ouvert aux concours internes contre 5,3 aux concours externes. Aux concours externes, l'écart entre le nombre de candidats inscrits et celui des candidats présents est important : 43 % des candidats inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. La déperdition est également importante aux concours internes (38,3 %).

Le taux de réussite aux concours externes s'améliore, passant de 16,9 % à 18,7 %. Les chances d'être lauréat à un concours externe sont plus grandes au CAPES (22,5 %) et au CAPEPS (18,5 %) qu'à l'agrégation (13,1 %) ou au CAPLP (16,3 %). Les disciplines scientifiques enregistrent globalement de meilleurs taux de réussite que les disciplines littéraires et sciences humaines et les langues. Dans les disciplines technologiques, le taux de réussite au CAPLP externe est nettement supérieur à celui du CAPET externe. Le taux de réussite aux concours internes est stable ces deux dernières années et inférieur à celui des concours externes ; il est aussi moins contrasté selon les disciplines. Le taux de réussite au CAPEPS interne est le plus bas de tous les concours.

Définitions

Définition des concours, des présents, des taux

Voir 9.20.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Disciplines scientifiques

Mathématiques, physique-chimie (agrégation et CAPES) ; physique appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (CAPES).

Disciplines littéraires et sciences humaines

Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).

Langues

Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien (agrégation et CAPES) ; hébreu, japonais, polonais, portugais, russe (agrégation) ; basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).

Disciplines artistiques

Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).

Langages spéciaux

Langue des signes française (CAPES externe et troisième concours ouverts pour la première fois à la session 2010).

EPS

Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

Disciplines bivalentes

Mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire, anglais-lettres (CAPLP).

Disciplines technologiques

Génie civil, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; mécanique (agrégation et CAPLP) ; technologie (CAPET) ; métiers arts appliqués, paramédical et social (CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique électrotechnique, transports, biotechnologie-santé environnement, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPLP).

Les concours de recrutement des enseignants du second degré public

9.21

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2010 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	501	6 648	3 319	501	15,1	200	4 927	3 320	200	6,0
<i>dont : mathématiques</i>	263	2 632	1 335	263	19,7	114	2 229	1 498	114	7,6
<i>sciences physiques, chimie</i>	158	2 250	992	158	15,9	45	1 484	964	45	4,7
<i>sciences de la vie et de l'Univers</i>	80	1 766	992	80	8,1	41	1 214	858	41	4,8
Disciplines littéraires et sciences humaines	306	5 559	2 836	306	10,8	258	4 787	2 940	258	8,8
<i>dont : histoire</i>	84	2 113	1 154	84	7,3
<i>lettres modernes</i>	80	1 281	644	80	12,4	106	2 041	1 266	106	8,4
<i>histoire-géographie (1)</i>	90	1 486	883	90	10,2
Langues	230	3 576	1 781	230	12,9	117	2 982	1 937	117	6,0
<i>dont : anglais</i>	128	1 848	895	128	14,3	56	1 618	1 011	56	5,5
<i>espagnol</i>	40	858	433	40	9,2	30	948	643	30	4,7
<i>allemand</i>	34	306	174	34	19,5	25	261	184	25	13,6
Disciplines technologiques	134	2 737	868	128	14,7	58	1 802	947	58	6,1
<i>dont : économie et gestion</i>	59	1 597	439	59	13,4	38	1 100	531	38	7,2
<i>mécanique</i>	25	225	92	25	27,2	8	333	198	8	4,0
Disciplines artistiques	43	996	422	43	10,2	27	599	394	27	6,9
Éducation physique et sportive	18	615	132	18	13,6	100	1 776	1 074	100	9,3
Total Agrégation	1 232	20 131	9 358	1 226	13,1	760	16 873	10 612	760	7,2
Évolution 2010/2009 (2)	-1,0	3,1	-11,3	-1,1	1,3	0,0	10,9	-0,6	0,7	0,1
Disciplines scientifiques	1 638	9 422	6 290	1 628	25,9	205	2 894	1 893	205	10,8
<i>dont : mathématiques</i>	868	4 349	2 860	857	30,0	130	1 534	1 046	130	12,4
<i>physique-chimie</i>	480	2 535	1 641	481	29,3	37	759	470	37	7,9
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	290	2 538	1 789	290	16,2	38	601	377	38	10,1
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 744	13 942	8 754	1 744	19,9	216	4 696	2 752	216	7,8
<i>dont : lettres modernes</i>	710	3 922	2 648	710	26,8	95	1 642	1 028	95	9,2
<i>histoire-géographie</i>	610	5 022	3 484	610	17,5	60	1 247	689	60	8,7
<i>lettres classiques</i>	170	387	299	170	56,9	5	83	45	5	11,1
Langues	1 446	9 221	6 068	1 446	23,8	170	2 972	2 170	170	7,8
<i>dont : anglais</i>	913	4 628	3 125	913	29,2	108	1 414	1 010	108	10,7
<i>espagnol</i>	315	2 676	1 853	315	17,0	29	911	653	29	4,4
<i>allemand</i>	125	629	380	125	32,9	15	286	239	15	6,3
Disciplines artistiques	225	1 957	1 319	225	17,1	35	683	445	35	7,9
Langages spéciaux	5	103	43	4	9,3
Total CAPES	5 058	34 645	22 474	5 047	22,5	626	11 245	7 260	626	8,6
Évolution 2010/2009 (2)	-1,7	-2,0	-11,6	-1,6	2,3	3,0	10,4	4,5	5,2	0,0
CAPEPS	450	2 996	2 431	450	18,5	40	1 455	812	40	4,9
Évolution 2010/2009 (2)	12,5	-9,6	-9,9	12,5	3,7	4,9
CAPET	242	4 499	1 898	242	12,8	33	938	428	33	7,7
Évolution 2010/2009 (2)	0,0	8,0	-5,9	0,0	0,8	175,0	171,1	148,8	175,0	0,7
Disciplines d'enseignement général	475	6 655	3 655	475	13,0	55	2 713	1 370	55	4,0
<i>dont : lettres-histoire</i>	210	2 996	1 532	210	13,7	20	1 205	586	20	3,4
<i>mathématiques-sciences physiques</i>	192	2 273	1 354	192	14,2	30	968	528	30	5,7
Disciplines technologiques	843	8 167	4 138	797	19,3	271	3 722	2 323	264	11,4
<i>dont : économie et gestion</i>	246	3 539	1 636	246	15,0	60	1 179	662	60	9,1
<i>biotechnologie-santé environnement</i>	130	795	381	130	34,1	63	684	438	63	14,4
<i>génie mécanique de la maintenance</i>	82	391	219	70	32,0	25	256	182	25	13,7
Total CAPLP	1 318	14 822	7 793	1 272	16,3	326	6 435	3 693	319	8,6
Évolution 2010/2009 (2)	0,0	1,0	-8,7	-2,2	1,1	48,2	73,6	53,2	45,0	-0,5
Tous concours	8 300	77 093	43 954	8 237	18,7	1 785	36 946	22 805	1 778	7,8
Évolution 2010/2009 (2)	-0,6	0,0	-10,7	-0,9	1,8	11,6	25,4	12,9	12,4	0,0

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

Globalement, les candidats inscrits (4 216) sont plus nombreux en 2010 aux concours de recrutement de personnels de direction pour un nombre de postes ouverts (800) identique à celui de la session précédente. La session 2010 confirme la progression du nombre de candidats présents constatée ces dernières années. Ces évolutions reflètent celles du concours de deuxième classe (C2) qui représente plus de 90 % des postes et des candidats. En revanche, le nombre de candidats présents diminue au concours de première classe (C1) pour un nombre de postes également stable entre les sessions 2010 et 2009 [1]. Ainsi, dans un contexte où tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, le taux de réussite s'améliore au concours C1, passant de 32,8 % en 2009 à 36,1 % en 2010, alors qu'il baisse légèrement au concours C2 (19,8 % au lieu de 20,9 %).

À la session 2010, 1 533 candidats se sont inscrits au concours de recrutement d'IEN pour 135 postes offerts. La baisse du nombre de postes s'accroît (- 19,6 %) par rapport à celle enregistrée en 2009 (- 5,6 %) [2]. Simultanément, la hausse du nombre d'inscrits se confirme et s'accélère (+ 47,1 %) : elle se vérifie sur toutes les spécialités. Ces tendances conjuguées entraînent un recul sensible du ratio admis/inscrits, passant de 16 % en 2009 à 8,8 % en 2010.

85 postes ont été offerts au concours de recrutement d'IA-IPR en 2010 : la baisse, amorcée en 2008, ralentit (- 6,6 % au lieu de - 15,7 % en 2009) [3]. Dans le même temps, le nombre de candidatures (360) augmente sensiblement (+ 17,6 %) : le ratio « candidats-poste » s'accroît depuis deux ans, dépassant cette année les quatre candidats pour un poste (3,4 en 2009). Contrairement aux trois dernières sessions, un peu moins de la moitié des candidats inscrits ont été déclarés admissibles en 2010. L'amélioration du taux de rendement ne compense pas ces évolutions qui font baisser le rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits : il s'établit à 22,8 % contre 27,1 % l'année précédente. Il est plus faible dans la spécialité « administration et vie scolaires » (16,7 %) et se rapproche des 40 % en langues vivantes.

Définitions

Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction (décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 relatif au statut). Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié par arrêté du 28 juin 2007 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 relatif aux statuts. L'arrêté du 25 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 25 octobre 1990 modifié fixe l'organisation générale des concours de recrutement d'IEN et d'IA-IPR.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels de direction, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	% admis/présents
Première classe - C1	60	184	166	114	60	36,1
Deuxième classe - C2	740	4 032	3 743	1 335	740	19,8
Total	800	4 216	3 909	1 449	800	20,5
Rappel 2009	800	3 977	3 722	1 271	800	21,5
Rappel 2008	880	3 382	3 222	1 307	861	26,7

[2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	85	957	220	85	100,0	8,9
Information et orientation	13	81	28	13	100,0	16,0
Enseignement professionnel et technique	24	352	91	24	100,0	6,8
Économie et gestion	12	113	38	12	100,0	10,6
Sciences et techniques industrielles	12	239	53	12	100,0	5,0
Enseignement général	13	143	32	13	100,0	9,1
Lettres-langues vivantes	5	36	12	5	100,0	13,9
Lettres-histoire et géographie	6	52	14	6	100,0	11,5
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	55	6	2	100,0	3,6
Total	135	1 533	371	135	100,0	8,8
Rappel 2009	168	1 042	385	167	99,4	16,0
Rappel 2008	178	856	384	177	99,4	20,7

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Administration et vie scolaires	15	90	32	15	100,0	16,7
Allemand	2	5	4	2	100,0	40,0
Anglais	5	11	9	4	80,0	36,4
Arts plastiques	1	5	3	1	100,0	20,0
Économie et gestion	8	30	16	8	100,0	26,7
Éducation musicale	1	6	3	1	100,0	16,7
Éducation physique et sportive	6	27	15	6	100,0	22,2
Espagnol	2	5	5	2	100,0	40,0
Histoire-géographie	7	29	13	6	85,7	20,7
Lettres	10	45	13	10	100,0	22,2
Mathématiques	8	32	17	8	100,0	25,0
Philosophie	1	4	3	1	100,0	25,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	8	6	3	75,0	37,5
Sciences physiques et chimiques	6	22	10	6	100,0	27,3
STI - option sciences industrielles	6	32	14	6	100,0	18,8
STI - option arts appliqués	2	6	4	2	100,0	33,3
STI - option sciences médico-sociales	1	3	3	1	100,0	33,3
Total	85	360	170	82	96,5	22,8
Rappel 2009	91	306	163	83	91,2	27,1
Rappel 2008	108	284	167	87	80,6	30,6

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

En 2010, 365 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 300 pour les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 65 pour les concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1] et [2]. Gelés depuis 2007, les concours internes sont réouverts en 2010. Stables depuis trois sessions, les nombres de postes et de lauréats augmentent de 46 % à la session 2010 : 50 % aux concours de CPE (100 postes de plus par rapport à 2009) et 30 % aux concours de COP (+ 15 postes). Simultanément, les candidats sont plus nombreux (+ 39,6 %). Les concours de CPE sont structurellement plus sélectifs que ceux de COP, soit 41,3 candidats inscrits pour un poste offert en 2010 contre 24,5. Le taux de réussite est plus élevé aux concours de COP (14,3 %) qu'aux concours de CPE (4,7 %). Tous les postes offerts ont été pourvus aux différents concours [3].

Les femmes constituent 80,3 % des lauréats, et 93,3 % au concours interne de COP, alors qu'elles représentent 74,1 % des présents. Le taux de réussite des femmes est supérieur à celui des hommes (5,8 % contre 4,1 %). L'âge moyen des admis pour l'ensemble des concours est de 30,3 ans et il est assez comparable aux concours externe et interne de CPE. En revanche, l'écart est plus sensible aux concours de COP, respectivement 30 ans et 37,5 ans. Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, maîtres d'internat et surveillants d'externat) constituent près de la moitié des admis aux concours de CPE, les lauréats issus des IUFM près d'un tiers [4]. Deux lauréats sur cinq aux concours de COP sont des conseillers d'orientation intérimaires. Tous concours confondus, 74,2 % des lauréats possèdent une licence ou une maîtrise (81,7 % des admis aux concours de CPE, 40 % aux concours de COP), 19,2 % sont titulaires d'un diplôme de niveau I (15 % des lauréats des concours de CPE, 38,5 % des lauréats des concours de COP).

Définitions

Conseillers principaux d'éducation

Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement de CPE. La session 2010 est une année de transition dans le cadre de la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues relatives aux conditions de titres ou de diplômes pour les concours externes et internes. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'étude déterminé dans le décret statutaire. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques, les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'éducation, les personnels enseignants de catégorie A, les assistants d'éducation et les maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE). Les candidats doivent justifier de trois années de services publics. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats qui peuvent justifier cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Conseillers d'orientation-psychologues

Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant d'une licence en psychologie ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques et les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

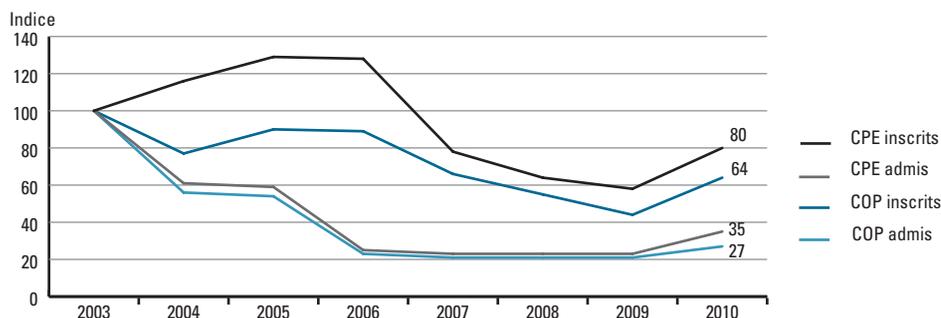
[1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	865	525	510	220	200	200	200	300
	Inscrits	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930	12 389
	Admis	865	525	510	220	200	200	200	300
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1) (2)	Postes	240	135	130	55	50	50	50	65
	Inscrits	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082	1 592
	Admis	240	135	130	55	50	50	50	65
Tous concours	Postes	1 105	660	640	275	250	250	250	365
	Inscrits	17 963	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012	13 981
	Admis	1 105	660	640	275	250	250	250	365

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin ».

(2) Réouverture des concours internes en 2010 (gelés depuis 2007).

[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2003) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2010 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	300	12 389	6 394	300	4,7	79,0	30,0
dont : externe	250	7 669	3 653	250	6,8	81,2	29,6
interne	50	4 720	2 741	50	1,8	68,0	31,6
Conseillers d'orientation-psychologues	65	1 592	453	65	14,3	86,2	31,8
dont : externe	50	1 388	395	50	12,7	84,0	30,0
interne	15	204	58	15	25,9	93,3	37,5
Total	365	13 981	6 847	365	5,3	80,3	30,3
Rappel 2009	250	10 012	5 202	250	4,8	78,4	28,7
Évolution 2010/2009 (1)	46,0	39,6	31,6	46,0	0,5	1,9	1,6

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2010 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Conseillers principaux d'éducation	Conseillers d'orientation psychologues	Tous concours
Élèves IUFM	91	2	93
Étudiants	6	5	11
Pers. d'éducation et de surveillance	145	7	152
Conseiller d'orientation intérimaire	.	30	30
Secteur privé	25	13	38
Autres origines (1)	33	8	41
Toutes origines	300	65	365
Niveau I	45	25	70
dont master	30	.	30
Niveau II	252	37	289
dont : licence	185	26	211
maîtrise	60	.	60
Autres (2)	3	3	6
Tous niveaux de diplôme	300	65	365

(1) Autres origines (maîtres auxiliaires, contractuels, enseignants et fonctionnaires stagiaires). (2) Autres (dispense de titre et autres diplômes).

Présentation

À la session 2010, près de 2 600 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ATSS (59 % aux concours externes, 41,0 % aux concours internes) [1]. Les concours déconcentrés représentent plus de neuf postes sur dix. 58,2 % des postes concernent la filière administrative, 29,0 % la filière médico-sociale et 12,8 % la filière technique [2]. Parmi les 2 413 admis, 2 220 sont des candidats recrutés au niveau local. Comparable pour les deux voies de recrutement, le taux de réussite global s'éleva à 5,9 %, soit un recul de 2,8 points en un an, dans un contexte de baisse du nombre de postes (- 18,6 %) et d'une hausse de celui du nombre de candidats (+ 21,5 %). La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles [3]. Plus de 9 postes sur 10 sont pourvus, dans les deux voies de recrutement.

À la session 2010, 121 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels des bibliothèques (52,9 % aux concours externes, 47,1 % aux concours internes) contre 195 en 2009 [4]. Alors que les inscriptions sont plus nombreuses, le nombre de candidats présents diminue (- 15,0 %), ainsi que, de manière plus marquée, le nombre de postes et d'admis (- 37,9 %). Le taux de réussite (2,0 %) demeure plus élevé aux concours internes (4,4 %) qu'aux concours externes (1,3 %).

Définitions

Le recrutement de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attachés d'administration, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM et COM). Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés ». Les calendriers de ces concours sont fixés par les recteurs et les vice-recteurs : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit.

Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire est une gestion académique des épreuves écrites d'admissibilité : autant de centres d'examens que d'académies où sont enregistrés des candidats.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le concours unique de médecin, les concours externe et interne d'assistant de service social.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Définitions des taux

Voir 9.20.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
- MENJVA-MESR DGRH.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.09.

[1] Concours des personnels ATSS, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	73	5 153	2 437	73	3,0
Secrétaire administratif (2)	328	20 696	8 474	326	3,8	331	8 434	6 154	327	5,3
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	338	21 575	11 497	338	2,9	418	10 566	6 641	416	6,3
Total filière administrative	666	42 271	19 971	664	3,3	822	24 153	15 232	816	5,4
Évolution 2010/2009 (6)	-24,3	45,9	25,3	-24,1	-2,2	-19,2	25,9	23,0	-19,7	-2,8
Médecin (3)	37	55	45	35	77,8	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (4)	-	-	-	-	-	26	91	73	26	35,6
Assistant de service social	73	671	402	73	18,2	36	29	15	9	60,0
Infirmier (5)	571	2 158	1 690	476	28,2	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	681	2 884	2 137	584	27,3	62	120	88	35	39,8
Évolution 2010/2009 (6)	-10,9	11,4	10,4	-11,1	-6,7	-23,5	-33,7	-37,1	-36,4	0,5
Technicien de laboratoire	18	2 391	903	18	2,0	28	1 230	697	28	4,0
dont : Spé. A. biologie	6	1 247	433	6	1,4	9	585	328	9	2,7
Spé. B. physique	12	1 144	470	12	2,6	19	645	369	19	5,1
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	141	2 131	882	133	15,1	134	1 208	878	129	14,7
Adjoint tech. principal de 2 ^e classe	3	129	58	3	5,2	3	83	58	3	5,2
Total filière technique	162	4 651	1 843	154	8,4	165	2 521	1 633	160	9,8
Évolution 2010/2009 (6)	-28,0	28,5	0,5	-16,8	-1,7	-6,8	11,4	-3,8	-3,6	0,0
Total 2010	1 509	49 806	23 951	1 402	5,9	1 049	26 794	16 953	1 011	6,0
Évolution 2010/2009 (6)	-19,3	41,6	21,5	-18,3	-2,8	-17,7	23,9	19,2	-18,3	-2,7

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Y compris administration centrale.

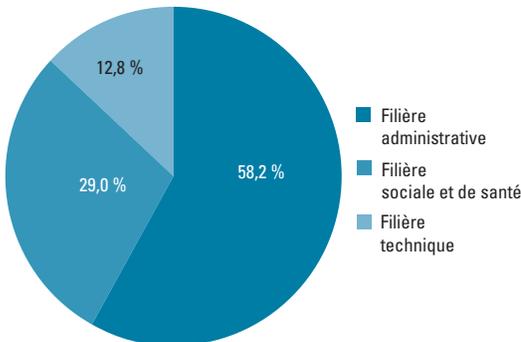
(3) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(4) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

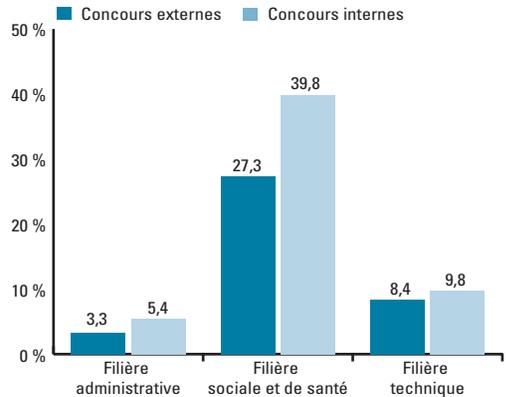
(5) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(6) Évolution en %, en point pour les taux.

[2] Répartition des postes aux concours ATSS selon la filière en 2010 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Taux de réussite selon la filière en 2010 (%) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[4] Concours de personnels des bibliothèques, session 2010

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	16	2 507	1 000	68	16	23	496	240	31	23
Bibliothécaire adjoint spécialisé	29	1 754	500	75	29	19	653	285	50	19
Assistant des bibliothèques	19	10 141	3 241	63	19	15	1 694	760	56	15
Total 2010	64	14 402	4 741	206	64	57	2 843	1 285	137	57
Évolution 2010/2009 (%)	-28,9	9,0	-16,0	-25,1	-28,9	-45,7	0,5	-11,3	-43,6	-45,7

(1) dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Présentation

À la session 2010, près de 2 300 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (60,7 % aux concours externes, 39,3 % aux concours internes) contre près de 2 400 en 2009, soit une baisse globale de 5,3 %, plus importante aux concours internes (- 9,9 %) qu'aux concours externes (- 2,1 %) [1]. 50,8 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29,7 % aux concours de techniciens, seul corps de catégorie B, et 19,5 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C.

2 022 candidats ont été reçus sur listes principales, soit un taux de couverture global de 89,2 % ; les concours de techniciens enregistrent les taux les plus élevés. Les taux de couverture aux concours internes sont supérieurs à ceux des concours externes, à l'exception des concours d'ingénieurs. Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 716 admis dont 65,3 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Le taux de réussite global (4,8 %) est comparable à celui de 2009 (4,9 %), le nombre de candidats présents s'inscrivant en baisse comme les postes. Les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B (9,0 %) et C (11,9 %). En revanche, il est nettement inférieur aux concours de catégorie A (3,1 %). Ils demeurent plus élevés aux concours internes (7,5 %, pour 3,9 % aux concours externes).

La branche d'activité professionnelle (BAP) J rassemble plus d'un tiers des lauréats (37,9 %) ; cette part s'élève à 49,0 % aux concours internes contre 30,6 % aux concours externes.

Définitions

Les concours de recrutement de personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en 8 BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information (documentation, culture, communication, édition) TICE ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

L'arrêté du 23 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 26 avril 2002 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Un jury différent est nommé pour chacune des deux phases. Le jury d'admissibilité établit, au niveau national, la liste des candidats admissibles (un même jury pour tous les postes offerts dans un même emploi-type). Le jury d'admission établit, au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type, la liste des candidats admis. Les concours de catégories B et C ont une organisation déconcentrée : ils sont organisés, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones. Le jury d'admissibilité et d'admission est identique.

Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF, session 2010

(France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	13	186	184	93	12	6	8	8	6	6
	B	13	338	330	205	13	3	3	3	3	3
	C	23	230	227	135	22
	D	5	96	96	39	5	2	4	4	2	2
	E	57	1 222	1 195	450	49	23	358	333	163	17
	F	7	105	102	19	5	2	14	14	6	1
	G	12	91	88	44	10	10	43	43	15	7
	J	27	507	497	207	22	23	186	167	101	14
	Total	157	2 775	2 719	1 192	138	69	616	572	296	50
	Ingénieur d'études (IGE)	A	21	882	864	246	18	2	4	4	3
B		20	762	757	401	20	4	9	9	9	4
C		27	613	611	323	26	8	31	31	24	8
D		14	487	484	232	11
E		109	4 026	3 970	1 758	90	45	792	780	383	37
F		46	2 381	2 380	688	42	19	240	238	122	16
G		39	736	736	368	34	5	60	59	23	5
J		145	7 232	7 176	2 055	125	65	1 178	1 104	425	51
Total		421	17 119	16 978	6 071	366	148	2 314	2 225	989	123
Assistant ingénieur (ASI)		A	17	754	490	196	17	7	55	54	21
	B	13	512	235	72	11	4	27	26	14	4
	C	19	296	142	115	15	10	60	60	35	10
	D	3	76	33	11	2
	E	36	1 992	1 384	402	29	32	960	945	422	29
	F	21	737	395	142	18	13	173	167	68	13
	G	37	597	416	150	27	21	220	220	81	15
	J	46	3 476	1 691	394	38	77	2 504	2 493	657	62
	Total	192	8 440	4 786	1 482	157	164	3 999	3 965	1 298	139
	Technicien RF	A	40	412	275	144	38	21	96	96	57
B		27	303	198	111	27	10	36	34	22	10
C		52	226	130	92	42	16	38	37	31	12
D		6	25	11	11	6
E		62	848	644	249	62	29	204	195	101	29
F		40	545	337	125	38	19	146	141	60	18
G		44	265	193	87	32	39	303	297	116	37
J		114	2 823	1 903	499	113	155	2 597	2 585	708	155
Total		385	5 447	3 691	1 318	358	289	3 420	3 385	1 095	282
Adjoint technique		A	33	145	92	73	29	21	56	55	43
	B	13	119	73	49	13	7	25	25	16	7
	C	6	27	13	12	4	3	7	7	3	2
	D
	E
	F	8	168	97	45	8	8	41	38	26	7
	G	87	412	298	141	68	68	260	255	145	64
	J	73	1 529	1 120	298	73	114	1 363	1 352	412	114
	Total	220	2 400	1 693	618	195	221	1 752	1 732	645	214
	Ensemble	A	124	2 379	1 905	752	114	57	219	217	130
B		86	2 034	1 593	838	84	28	100	97	64	28
C		127	1 392	1 123	677	109	37	136	135	93	32
D		28	684	624	293	24	2	4	4	2	2
E		264	8 088	7 193	2 859	230	129	2 314	2 253	1 069	112
F		122	3 936	3 311	1 019	111	61	614	598	282	55
G		219	2 101	1 731	790	171	143	886	874	380	128
J		405	15 567	12 387	3 453	371	434	7 828	7 701	2 303	396
Total		1 375	36 181	29 867	10 681	1 214	891	12 101	11 879	4 323	808
Rappel 2009			1 405	39 314	32 232	11 707	1 260	989	12 356	12 209	4 850

Présentation

En 2008-2009, 118 000 enseignants du premier degré et 241 000 personnels du second degré publics (enseignants et DIEO) ont suivi au moins un module de formation dans le cadre des plans académiques de formation (PAF), soit 35 % et 66 % de l'ensemble des enseignants de chacun de ces deux niveaux [1]. En moyenne, les enseignants du premier degré sont partis 6 jours en formation, ceux du second degré 3,3 jours. Rapportée au public potentiel, la durée est équivalente dans les deux degrés (2,1 et 2 jours).

Le taux d'inscription à au moins un module de formation varie selon la fonction (dans le premier degré) ou le corps (dans le second degré) [2]. Dans le premier degré, les directeurs d'école sont les plus nombreux, relativement (57,7%) ; dans le second degré, les certifiés, les PLP, les PEGC, et plus encore, les adjoints et chargés d'enseignement s'inscrivent davantage que les agrégés, notamment dans la perspective de préparer des concours internes d'enseignement

Le développement des compétences professionnelles est de loin le premier objectif de formation de l'ensemble des enseignants [3]. Viennent ensuite des objectifs différents selon les niveaux : « adaptation à l'emploi » pour les enseignants du premier degré, « information, coordination, animation » pour les enseignants du second degré.

Définitions

La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

Stagiaire

Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

Journée-stagiaire

6 heures de formation pour un stagiaire.

Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation.

Taux de satisfaction

Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

PLP

Professeur de lycée professionnel.

PEGC

Professeur d'enseignement général des collèges.

AE, CE

Adjoint d'enseignement, chargé d'enseignement.

DIEO

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation peuvent également bénéficier des modules de formation proposés aux enseignants du second degré.

 Sources : MENJVA DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

[1] La durée des formations en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} degré	2 nd degré (1)	Total
Nombre de personnes présentes	117 899	240 868	358 767
Nombre de journées stagiaires	737 600	885 400	1 623 000
Nombre moyen de jours de formation par personne présente	6,0	3,3	4,2
Nombre moyen de jours de formation par rapport au public potentiel	2,1	2,0	2,0

(1) Y compris D1EO, soit 6,5 % des personnes présentes.

[2] Les enseignants et D1EO inscrits à au moins un module

(France métropolitaine + DOM)

Premier degré

Fonction	Effectifs nationaux	Personnes candidates à au moins un module de formation (1)		Personnes retenues à au moins un module de formation (1)	
		Nombre	%	Nombre	%
Directeurs d'école	47 277	27 294	57,7	25 915	54,8
Personnels du secteur ASH en et hors RASED	27 602	11 838	42,9	11 312	41,0
Enseignants en classe maternelle	70 367	24 676	35,1	21 229	30,2
Enseignants en classe élémentaire	131 190	52 965	40,4	48 853	37,2
Autres	60 152	21 854	36,3	20 105	33,4
Total	336 588	138 627	41,2	127 414	37,9

Second degré

Corps	Effectifs nationaux	Personnes candidates à au moins un module de formation (1)		Personnes retenues à au moins un module de formation (1)	
		Nombre	%	Nombre	%
Agrégés	49 837	29 087	58,4	28 609	57,4
Certifiés	246 207	181 790	73,8	178 712	72,6
PLP	60 695	49 939	82,3	49 499	81,6
PEGC	6 500	4 553	70,0	4 490	69,1
AE/CE	2 683	2 782	103,7	2 713	101,1
Total enseignants	365 922	268 151	73,3	264 023	72,2
Personnels d'orientation	4 573	3 546	77,5	3 493	76,4
Personnels d'éducation	11 573	8 387	72,5	8 267	71,4
Personnels d'inspection	3 360	1 912	56,9	1 903	56,6
Personnels de direction	13 792	6 603	47,9	6 514	47,2
Total D1EO	33 298	20 448	61,4	20 177	60,6
Total	399 220	288 599	72,3	284 200	71,2

(1) Les pourcentages se rapportent aux effectifs de février 2009, alors que les candidats se sont inscrits l'année précédente (2008). Ceci explique que, pour les corps en forte baisse, comme les AE/CE dont une partie a été reclassée dans un autre corps entre 2008 et 2009, les effectifs de candidats soient supérieurs à ceux auxquels ils se rapportent, générant ainsi des pourcentages supérieurs à 100 %.

[3] Les objectifs de la formation continue des enseignants en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

Objectif de formation	Enseignants du premier degré				Enseignants du second degré et D1EO			
	Candidatures déposées sur les modules (1)	Candidatures retenues sur les modules		Taux de satisfaction (2)	Candidatures déposées sur les modules (1)	Candidatures retenues sur les modules		Taux de satisfaction (2)
		Nombre	%			Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	224 816	174 310	65,9	77,5	653 213	567 270	72,1	86,8
Adaptation à l'emploi	24 673	23 935	9,0	97,0	24 864	23 977	3,0	96,4
Formation/adaptation statutaire	21 700	21 227	8,0	97,8	26 019	25 864	3,3	99,4
Information, coordination, animation	17 824	17 188	6,5	96,4	80 044	78 970	10,0	98,7
Développement des compétences liées aux activités de formation	17 738	14 510	5,5	81,8	35 425	32 168	4,1	90,8
Formation qualifiante	4 032	3 399	1,3	84,3	26 568	23 501	3,0	88,5
Développement personnel et culturel	3 332	3 105	1,2	93,2	7 639	5 545	0,7	72,6
Élaboration de ressources	3 572	3 239	1,2	90,7	12 013	11 561	1,5	96,2
Formation diplômante	3 572	3 251	1,2	91,0	5 158	4 546	0,6	88,1
Conception et organisation de la formation	513	480	0,2	93,6	11 560	11 497	1,5	99,5
Reconversion	33	18	0,0	54,5	1 555	1 391	0,2	89,5
Total	321 805	264 662	100,0	82,2	884 058	786 290	100,0	88,9

(1) Toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation sont comptabilisées. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

Présentation

Entre février 2010 et février 2011, 6 200 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 9 600 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,9 % dans le premier degré et de 2,6 % dans le second degré. Si l'on inclut les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux sont portés respectivement à 21,0 % et 12,8 % [1].

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles. Un enseignant sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2010 dans le premier degré. Dans le second degré, le taux de mobilité atteint 45 % pour les enseignants de la même classe d'âge. En comparaison, la mobilité concerne moins d'un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 40 ans. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les académies du Sud et de l'Ouest de la France sont les plus recherchées des enseignants du premier et de ceux du second degré [2] [3]. Dans le premier degré, les départements de Savoie et de Haute-Savoie enregistrent des taux de migration nette dépassant 3 %. Les départements des académies de Rennes et de Nantes restent très attractifs, de même que ceux de l'académie de Besançon. À l'exception de Paris, les départements de l'Île-de-France ont enregistré davantage de sorties que d'entrées, notamment le département de Seine-Saint-Denis (- 3,4 %). Dans le second degré, les académies de Besançon, Dijon, Montpellier et Paris enregistrent des taux de migration nette supérieurs à 1 %. Au nord, en plus de celle de Paris, seules les académies d'Amiens et de Versailles enregistrent un solde positif.

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2010 et le 1^{er} février 2011, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont également pris en compte. Ne sont pas comptabilisés dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2010 et/ou en février 2011, notamment les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les TOM ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2010 et/ou en février 2011.

PEGC, PLP

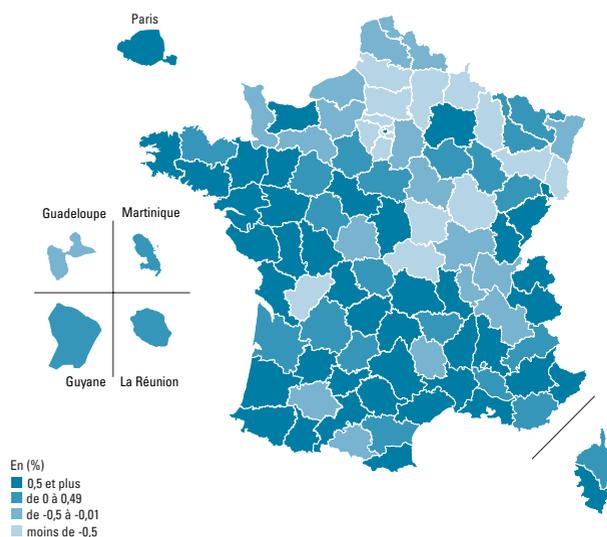
Voir « Définitions » en 9.7.

[1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%) (France métropolitaine + DOM)

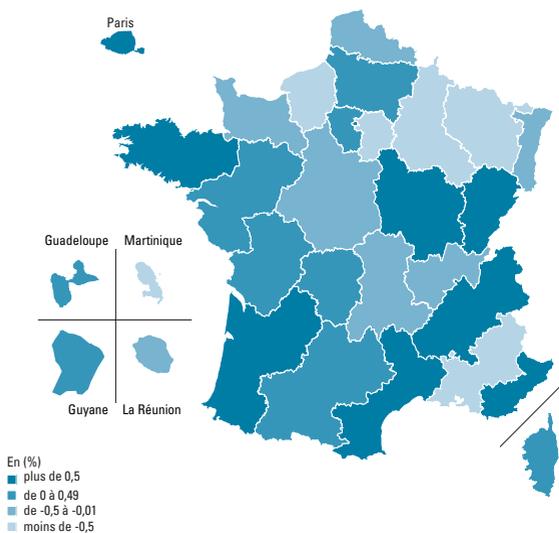
	Premier degré		Second degré		Ensemble
	Mobilité totale	dont interdépartementale	Mobilité totale	dont interacadémique	Mobilité totale
Moins de 30 ans	50,0	3,9	45,0	12,2	45,4
30-39 ans	21,5	2,2	15,2	2,7	18,4
40-49 ans	12,1	1,1	8,2	1,0	10,1
50 ans et plus	7,9	0,7	5,1	0,5	6,1
Total	21,0	1,9	12,8	2,6	16,7

Lecture - Entre février 2010 et février 2011, 21 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pour 1,9 % d'entre eux, cette mobilité s'est accompagnée d'un changement de département.

[2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2010-février 2011)



[3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2010-février 2011)



10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	336
10.2	Le budget : analyse et évolution	338
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	340
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	342
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	344
10.6	La taxe d'apprentissage	346
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	348
10.8	L'aide aux étudiants	350
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	352
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	354

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2009, à 132,1 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,9 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 110,3 milliards d'euros (soit 83,5 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,6 %. Les 8,9 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fourniture, manuels scolaires, etc. La dépense d'enseignement se répartit entre enseignement du second degré (40,6 %), enseignement du premier degré (28,0 %), enseignement du supérieur (20,7 %), formation continue et autres activités extrascolaires (10,7 %).

La dépense intérieure d'éducation est assurée par l'État pour 56,6 % du financement final total, les collectivités territoriales 25,1 %, les ménages 11,1 %, les entreprises 6,7 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) et les autres administrations publiques 0,5 % [2].

En termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 58,6 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (24,6 %) et surtout des ménages (7,9 %) sont plus faibles.

Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,1 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Définitions

Compte économique de l'éducation

Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

Éducation nationale

Dans les tableaux ci-contre, l'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enseignement de type extrascolaire

Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

Financeur final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Financeur initial

Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

Dépense intérieure d'éducation (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01, 10.21.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation », n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001).
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2009 - dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM)

		Éducation nationale	Autres ministères (1)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises et autres fin.	Ménages	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	18 826	101	18 927	11 379		1	607	30 914
	Second degré	30 850	1 421	32 271	9 889	308	1 129	1 124	44 721
	Enseignement supérieur (2)	14 547	1 662	16 209	2 158	211	2 135	2 143	22 856
Enseignement de type extrascolaire		316	1 685	2 001	2 640	27	5 608	1 512	11 788
Total dépense intérieure d'enseignement		64 539	4 869	69 408	26 066	546	8 873	5 386	110 279
Activités annexes	Restauration, hébergement	1 456	142	1 598	3 797	102	33	4 447	9 977
	Médecine scolaire	571		571	20				591
	Orientation	302		302	15	ε	3	8	328
	Administration générale	2 479	370	2 849	698		4	8	3 559
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 252			85	2 337
	Fournitures et livres scolaires				347			2 426	2 773
	Habillement, leçons part.							2 245	2 245
Total dépense intérieure d'éducation		69 347	5 381	74 728	33 195	648	8 913	14 605	132 089

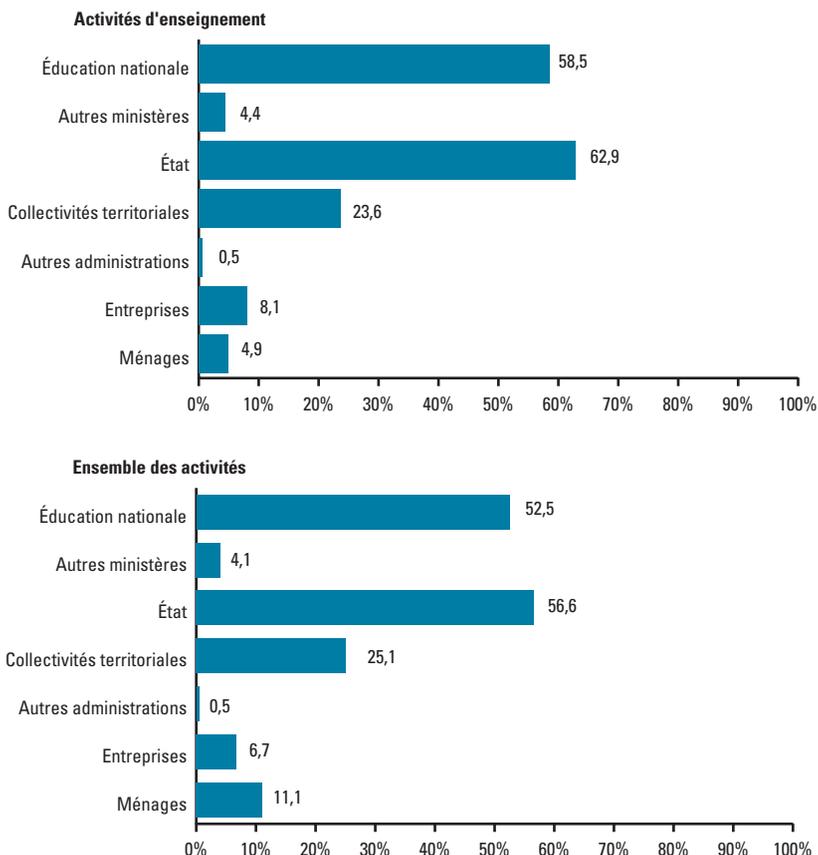
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(2) Y compris la recherche universitaire.

ε : moins de 1 million d'euros.

[2] Structures du financement final en 2009 (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le 1^{er} janvier 2006, les budgets des deux ministères, MENJVA (éducation nationale, jeunesse et vie associative) et MESR (enseignement supérieur et recherche), sont présentés dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits demandés en 2011 au titre de ces deux missions s'élèvent à 87,0 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4 % du budget de l'état et 4,3 % du PIB [1]. La très forte baisse (- 46,2 %) observée au titre de la MIRES provient de programmes nouveaux en 2010 et non reconduits en 2011 (notamment dans le cadre de la création des pôles d'excellence - programmes 325 à 329). Cette baisse, liée à un effet conjoncturel, ramène les crédits de la MIRES dans une progression qui reste sensible par rapport à 2009.

60,5 milliards d'euros sont réservés à la mission « Enseignement scolaire » (hors agriculture), soit une hausse de 0,3 % par rapport aux crédits exécutés en 2010 [2]. Cette faible hausse est liée aux suppressions de postes prévues (16 000) sur cette mission en 2011. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2011 font apparaître une progression équivalente dans le premier degré (+ 1,2 %) et dans le second degré (+ 1,3 %) [2]. Les crédits demandés au titre de l'enseignement privé des premier et second degrés restent quasiment stables (- 0,2 %). L'augmentation du programme « Vie de l'élève » (+ 3,4 %) est en partie due au transfert de crédits du programme « internats d'excellence et égalité des chances ».

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 12,3 milliards d'euros pour 2011 (en progression de 0,1 % par rapport à 2010) et ceux du programme 231 « Vie étudiante » à 2,1 milliards d'euros (en recul de 3,7 %). L'enseignement supérieur est exonéré du non-remplacement partiel des départs à la retraite sur la période 2011-2013.

Par ailleurs, la MIRES comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche agricole. La forte différence, enregistrée entre 2010 et les autres années, provient principalement des programmes 325 à 329 (dont 15 milliards pour le programme 327-Pôles d'excellence), mis en place en cours d'année et non reconduit en 2011.

Définitions

Champ

Le champ de l'indicateur 10.2 prend en compte la totalité des deux missions interministérielle « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des pages 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'incluent pas la recherche non universitaire.

LFI

Loi de finances votée initialement, y compris, éventuellement, la loi de finances rectificative votée ultérieurement.

Crédits exécutés (ou crédits consommés)

Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

Crédits demandés

Crédits prévus avant que le vote par le Parlement n'ait eu lieu.

Budget général de l'État

Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la défense.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale égal à la somme des valeurs ajoutées augmentées de la TVA et des droits de douane. L'estimation du PIB pour 2011 est calculée à partir de la note de conjoncture INSEE publiée en juin 2011, qui a retenu une hypothèse de croissance de 2,1 % en volume et 1,6 % en prix, soit + 3,7 % en valeur.

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.

Mission

Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

Programme

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

PLF 2011, I – Enseignement scolaire et II – Recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2008 à 2011 (milliards d'euros)

	Crédits exécutés en			Crédits demandés pour 2011	Évolution (%) 2011/2010
	2008	2009	2010		
Mission Enseignement scolaire (MIES)	59,2	60,0	61,6	61,8	0,3
Mission Recherche et enseignement supérieur (MIRES)	22,8	24,3	46,9	25,2	-46,2
Ensemble	82,0	84,3	108,5	87,0	-19,8
Budget de l'État	275,0	287,4	319,6	286,4	
Ensemble/budget État (%)	29,8	29,3	33,9	30,4	
Ensemble/PIB (%) (1)	4,2	4,5	5,6	4,3	

(1) Voir « Définitions » (PIB).

Remarque - L'ensemble des programmes des missions (MIES et MIRÉS) est pris en compte, contrairement aux années précédentes, où seuls les programmes du MENJVA et du MESR étaient présentés. Les montants affichés ici ne sont donc pas comparables à ceux des éditions antérieures.

[2] Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2008 à 2011 (millions d'euros)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire »	Crédits exécutés en			Crédits demandés pour 2011		Évolution (%) 2011/2010
	2008	2009	2010	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public premier degré	16 773,6	17 244,1	17 823,3	18 041,3	29,2	1,2
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	28 321,9	28 604,3	29 062,0	29 434,8	47,6	1,3
Programme 230 : Vie de l'élève	3 868,7	3 717,1	3 739,2	3 865,0	6,3	3,4
Programme 139 : Enseignement privé premier et second degrés	6 920,7	7 004,8	7 095,1	7 082,4	11,5	-0,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 022,1	2 109,3	2 121,1	2 082,0	3,3	-1,8
Programme 324 : Internats d'excellence et égalité des chances (1)			494,4			
Sous total scolaire MENJVA	57 907,0	58 679,6	60 335,2	60 505,5	97,9	0,3
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 256,6	1 278,7	1 270,6	1 290,1	2,1	1,5
Total mission « Enseignement scolaire »	59 163,6	59 958,3	61 605,8	61 795,6	100,0	0,3

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »	Crédits exécutés en			Crédits demandés pour 2011		Évolution (%) 2011/2010
	2008	2009	2010	Montant	%	
Programme 150 : Formations sup. et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (action 1 à 3)	4 983,8	5 089,6	5 440,3	5 366,3	21,3	-1,4
Établissements d'enseignement privés (action 4)	59,4	64,0	67,0	82,4	0,3	23,1
Bibliothèques et documentation (action 5)	368,5	413,3	422,6	371,2	1,5	-12,2
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	3 314,8	3 446,2	3 599,2	3 824,8	15,2	6,3
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	75,2	81,8	74,3	82,9	0,3	11,5
Immobilier (action 14)	1 473,0	1 654,1	1 400,6	1 204,4	4,8	-14,0
Pilotage et support du programme (action 15)	1 080,7	1 236,9	1 255,9	1 338,1	5,3	6,5
Total programme 150	11 355,3	11 986,0	12 259,8	12 270,1	48,7	0,1
Programme 231 : Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	1 476,6	1 561,7	1 710,4	1 661,1	6,6	-2,9
Aides indirectes (action 2)	227,2	283,0	294,3	270,8	1,1	-8,0
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	131,3	151,3	58,9	62,9	0,2	6,9
Pilotage et animation du programme (action 4)	99,2	97,0	99,6	89,0	0,4	-10,7
Total programme 231	1 934,3	2 092,9	2 163,2	2 083,8	8,3	-3,7
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricole	275,2	292,3	302,4	300,1	1,2	-0,8
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 325 à 329	9 234,6	9 935,3	32 136,8	10 540,1	41,8	-67,2
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	22 799,5	24 306,6	46 862,3	25 194,1	100,0	-46,2

(1) La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 a ouvert 500 M€ de crédits inscrits sur un nouveau programme 324 dénommé « Internats d'excellence et égalité des chances », reversé en 2011 dans le programme 230.

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2009, à 132,1 milliards d'euros. Elle a augmenté de 82,4 % depuis 1980 (aux prix de 2009), en tenant compte des différences de champ induites par l'application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,1 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 71,0 %.

La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,4 % en 1980 à 6,9 % en 2009 [1].

Depuis 1980, la part de la DIE a fluctué pour atteindre un maximum de 7,6 % au cours des années 1993 à 1997 [2]. Ensuite, elle décroît régulièrement pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2009, la part de la DIE dans la richesse nationale augmente à nouveau (6,9 %) sous l'effet d'une hausse de la DIE (+ 1,3 %) conjuguée au recul du PIB (- 2,6 %) en raison de la crise.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MENJVA-MESR, plus autres ministères) baisse de près de 11 points, de 67,4 % en 1980 à 56,6 % en 2009 [1]. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 11 points, de 13,9 % en 1980 à 25,1 % en 2009, les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans différents domaines : transport scolaire, fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage et formation professionnelle et, plus récemment, formations sociales et de santé, et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 28,9 % en 1980). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 28,9 % en 2009, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire [3].

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1980 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 42,0 % en 2009.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 5,3 points : de 14,6 % de la DIE en 1980 à 19,9 % en 2009) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants ont quasiment doublé.

Définitions

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'élaboration du compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la LOLF en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

Éducation nationale

Dans les tableaux ci-contre, l'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Évaluation aux prix de 2009.

Estimation utilisée afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Financier final

Voir 10.1

Financier initial

Voir 10.1

Autres administrations publiques

Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'agence de service et paiement (ASP ex CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01, 10.21.
- *Les dossiers* « Le Compte de l'éducation », n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001)
- *Les dossiers* « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par financeur final de 1980 à 2009 (France métropolitaine + DOM)

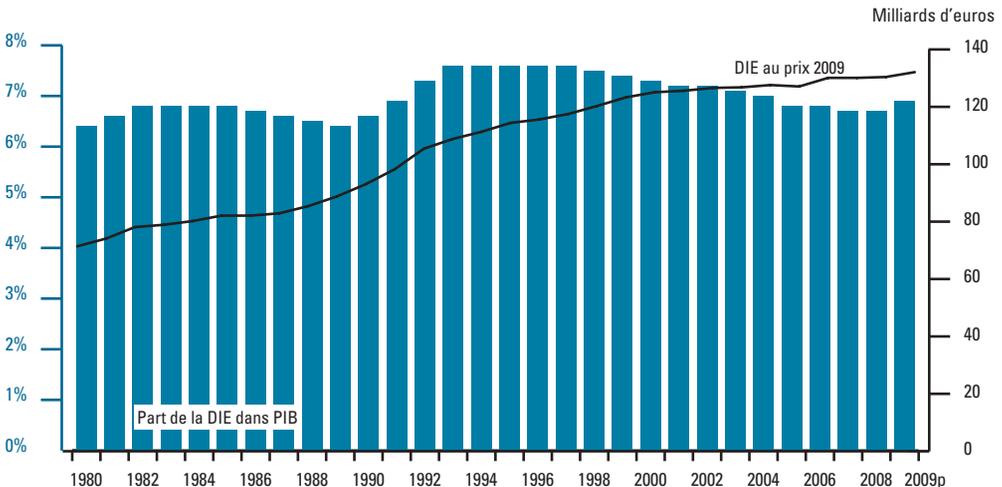
	1980	1990	1995	2000	2005	2007 (1)	2008	2009p
Dépenses totales par financeur final (millions d'euros, prix courants)								
Éducation nationale	16 911	37 312	50 096	58 474	63 823	66 968	67 985	69 347
Autres ministères (2)	2 313	3 804	5 683	5 889	5 831	5 283	5 441	5 380
Total État	19 224	41 116	55 779	64 363	69 654	72 251	73 426	74 727
Collectivités territoriales	3 980	13 406	19 167	22 698	26 272	31 114	32 556	33 196
Autres administrations publiques (3)	108	486	927	786	853	742	662	648
Entreprises	1 564	4 017	4 892	5 663	7 490	8 258	9 066	8 913
Ménages	3 651	9 005	10 514	11 383	13 246	13 845	14 060	14 605
Total général (en euros courants)	28 527	68 030	91 279	104 893	117 515	126 210	129 770	132 089
Total général (euros constants estimation aux prix 2009)	82 103	93 108	114 399	125 138	127 148	130 141	130 437	132 089
% du PIB	6,4	6,6	7,6	7,3	6,8	6,7	6,7	6,9
Structure du financement par financeur final (%)								
Éducation nationale	59,3	55,8	54,9	55,8	54,3	53,0	52,4	52,5
Autres ministères (2)	8,1	6,4	6,2	5,6	5,0	4,2	4,2	4,1
Total État	67,4	62,2	61,1	61,4	59,3	57,2	56,6	56,6
Collectivités territoriales	13,9	20,1	21,0	21,6	22,4	24,7	25,1	25,1
Autres administrations publiques (3)	0,4	0,7	1,0	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
Entreprises	5,5	5,4	5,4	5,4	6,4	6,5	7,0	6,7
Ménages	12,8	11,6	11,5	10,9	11,2	11,0	10,8	11,1
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rupture en raison de l'application de la LOLF à partir de 2006 (voir rubrique « Définitions » ci-contre).

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

(3) Voir rubrique « Définitions » ci-contre.

[2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2009) (France métropolitaine + DOM)



[3] La dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement depuis 1980 (%) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2007 (1)	2008	2009p
Premier degré	28,9	26,9	26,7	27,3	27,6	29,1	28,6	28,9
Second degré	44,9	45,2	45,1	44,6	43,8	42,3	42,4	42,0
Supérieur	14,6	16,4	16,8	16,7	17,6	19,0	19,5	19,9
Formation continue	10,4	10,3	10,2	9,7	9,1	7,7	7,6	7,3
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9
Total	100,0							

(1) Rupture en raison de l'application de la LOLF à partir de 2006 (voir rubrique « Définitions » ci-contre).

Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (restauration, hébergement, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur « Services administratifs et organismes publics » ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés), d'orientation (ONISEP, CIO), de recherche pédagogique (IFÉ ex INRP, CNDP, CEREQ) et même de restauration et d'hébergement avec le CNOUS.

En 2009, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 124,7 milliards d'euros, dont 119,8 milliards d'euros pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non (soit 96 % du total). Le producteur « Services administratifs et organismes publics » dispose de 4,9 milliards d'euros [1] [2].

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 32,3 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (13,5 milliards d'euros, soit 41,7 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe pour 17,3 milliards d'euros, soit 53,6 % de leurs ressources.

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 42,9 milliards d'euros dont 30,5 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 71,0 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,8 milliards d'euros, soit 22,8 % du total [1] [3].

Le poids du financement de l'État est particulièrement important dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics où il représente 13,8 milliards d'euros, soit 82,1 % du total.

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour plus des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse pour chaque élève un forfait d'externat dépendant du niveau d'enseignement) et pour près d'un cinquième par les familles.

Définitions

Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Établissements privés à financement public prédominant

Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont essentiellement les établissements privés des premier et second degrés sous contrat, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), etc. D'autres établissements, tels les établissements d'enseignement supérieur privés, sont également subventionnés par l'État mais dans une proportion moindre.

Autres producteurs d'enseignement privés

Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

CEREQ

Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

CIO

Centre d'information et d'orientation.

CNDP

Centre national de documentation pédagogique.

CNOUS

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

IFÉ (ex INRP)

Institut français de l'éducation (ex Institut national de la recherche pédagogique).

ONISEP

Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Voir rubriques « Définitions » en 10.1 et 10.3.

① Pour en savoir plus

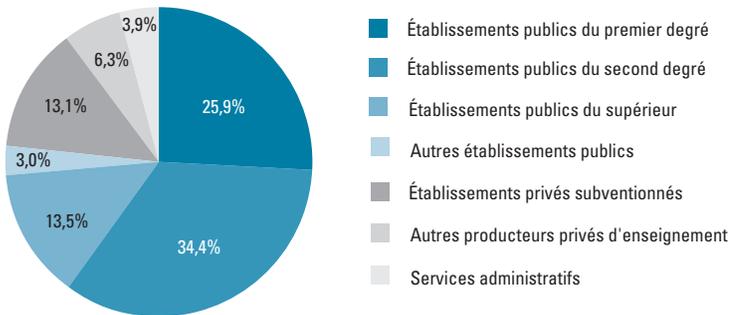
- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01, 10.21.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation », n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001).
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 ». n° 199, 2011.

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2009 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

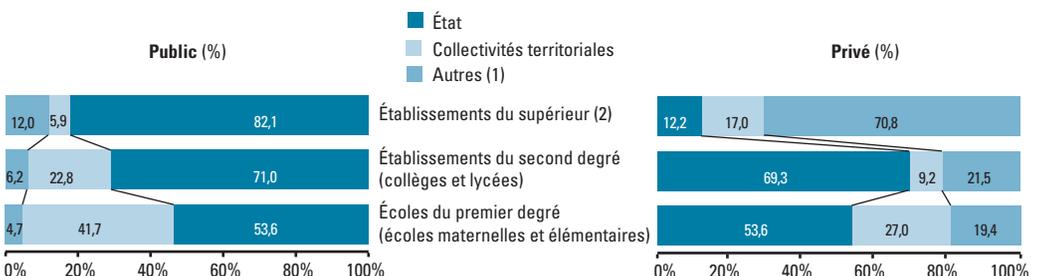
	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	17 233	77	13 475	-	-	1 505	-	32 290
Collèges et lycées	29 701	765	9 793	392	587	1 652	16	42 906
Centre de formation d'apprentis	7	88	200	9	164	12	-	480
Universités	10 730	5	450	117	976	288	86	12 652
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 197	1 848	532	9	386	115	38	4 125
Centres de formation artistique	-	48	1 224	-	-	72	-	1 344
Centres d'enseignement spécial	291	418	138	2	3	10	-	862
Organismes d'enseignement à distance	96	-	-	-	14	47	-	157
Organismes de formation extrascolaire	64	555	161	-	63	20	2	865
Total étab. publics d'enseignement	59 319	3 804	25 973	529	2 193	3 721	142	95 681
Écoles maternelles et élémentaires	1 685	-	851	-	-	609	-	3 145
Collèges et lycées	5 011	500	733	-	117	1 589	ε	7 950
Centre de formation d'apprentis	-	11	437	23	351	22	ε	844
Établissements d'enseignement supérieur	100	46	204	3	369	472	3	1 197
Organismes de formation extrascolaire	72	339	723	-	1 835	189	34	3 192
Total étab. privés subventionnés	6 868	896	2 948	26	2 672	2 881	37	16 328
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	-	77	-	77
Établissements du second degré	-	-	-	-	39	183	-	222
Centres de formation d'apprentis	ε	16	650	35	530	34	-	1 265
Écoles supérieures	-	-	-	51	219	1 171	-	1 441
Organismes de formation extrascolaire	-	-	289	8	3 243	1 173	87	4 800
Total étab. privés non subventionnés	ε	16	939	94	4 031	2 638	87	7 805
Total producteurs d'enseignement	66 187	4 716	29 860	649	8 896	9 240	266	119 814
Services adm. et organismes publics	3 161	398	737	ε	16	611	1	4 924
Total	69 348	5 114	30 597	649	8 912	9 851	267	124 738

ε = moins de 1 million d'euros

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2009 (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2009 (France métropolitaine + DOM)



(1) Autres : autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

(2) Établissements du supérieur : universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

Présentation

En 2009, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 7 790 euros. Elle varie quasiment du simple au double entre un élève du premier degré (5 690 euros) et un étudiant (11 260 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 380 euros). De façon plus détaillée, l'écart est encore plus important : de 5 370 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 14 850 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) [1] [2].

Trois quarts des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels (et, pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (5 370 euros) est relativement proche de celui d'un élève d'élémentaire (5 770 euros). Le nombre moyen d'élèves par classe, moins élevé en élémentaire, tend à relever sa dépense moyenne. Mais le coût de la présence des ATSEM, dans les classes maternelles, tend aussi à remonter la dépense moyenne d'un élève de maternelle, atténuant ainsi l'écart observé entre ces deux niveaux.

Dans le second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie contrebalancés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans le premier cycle et le second cycle professionnel par rapport au second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les enseignants intervenant dans ces filières sont souvent agrégés, voire, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

Définitions

Dépenses moyennes par élève

La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers, etc.) Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

ATSEM

Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS

Section de techniciens supérieurs.

ASH

Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

Prix

Les dépenses moyennes retracées dans le tableau et le graphique ci-contre sont exprimées en « prix 2009 », unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en « prix courants ».

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01, 10.21.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation », n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001).
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (euros, prix 2009) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveaux	1980	1985	1990	1995	2000 (1)	2005	2007 (1)	2008	2009p
Préélémentaire	...	2 940	3 180	4 010	4 800	4 870	5 290	5 230	5 370
Élémentaire	...	3 710	3 810	4 350	5 180	5 380	5 740	5 630	5 770
Premier degré (y compris ASH)	2 930	3 490	3 650	4 320	5 150	5 260	5 630	5 550	5 690
Premier cycle	...	5 530	6 230	7 160	7 840	8 230	8 130	8 110	8 020
Second cycle général et technologique	...	7 310	7 530	9 240	10 930	10 740	10 710	11 070	11 400
Second cycle professionnel	...	7 200	8 710	10 050	11 220	10 990	11 210	11 530	11 810
Second degré (2)	5 850	6 270	7 010	8 200	9 040	9 220	9 190	9 310	9 380
STS	11 180	13 470	13 930	13 580	13 760	13 730
CPGE	13 740	15 020	15 340	15 170	15 050	14 850
Universités	6 550	8 010	8 030	... (3)	... (3)	...
IUT	10 150	10 100	9 900	... (3)	... (3)	...
Universités + IUT	9 110	9 870	10 220
Supérieur (4)	7 450	7 990	8 190	8 400	9 550	9 680	10 670	11 060	11 260
Coût moyen tous niveaux	4 420	5 040	5 510	6 460	7 390	7 540	7 810	7 870	7 990

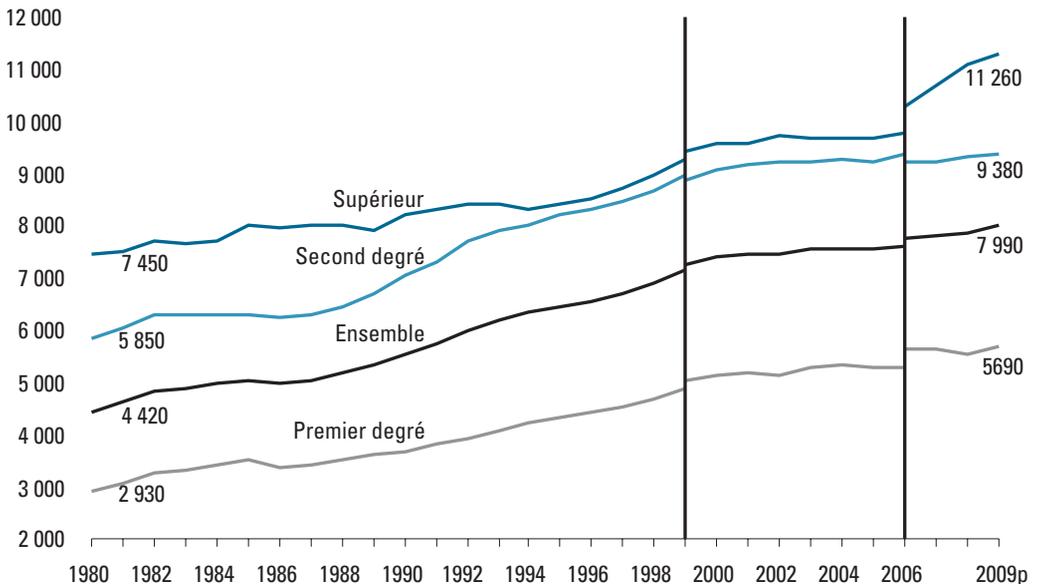
(1) Le tableau et le graphique [2] présentent deux ruptures de séries : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; à partir de 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (voir définition de la LOLF en 10.3).

(2) Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

(3) La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

(4) Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

[2] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (euros, prix 2009) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)



(1) Rupture de séries entre 1999 et 2006 (cf. tableau [1]).

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ont reçu en 2008 environ 1 174 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2007 [1].

Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,4 %). Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié de façon sensiblement égale (23,2 % et 24,2 %). L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 12,2 % et 10,4 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 134 euros (130 pour un collège, 122 pour un lycée professionnel et 135 pour un lycée d'enseignement général et technologique), tandis qu'un établissement privé en a perçu près du triple.

Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 434 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (223 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 740 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 4 810 et 3 931 euros) que pour la moyenne nationale (1 740 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Poitiers (809 euros et 960 euros respectivement.) Le contraste est particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur entre les académies de Versailles et de Strasbourg (respectivement 858 et 137 euros) et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement secondaire entre l'académie de Lyon et celle de Nancy-Metz (respectivement 290 et 95 euros).

Définitions

La taxe d'apprentissage

C'est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

Organismes collecteurs

Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qui reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage

Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : SEGPA, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

Avertissement

Ces données n'ont pas été actualisées pour l'édition 2011, l'enquête sur laquelle elles s'appuient n'ayant lieu que tous les deux ans.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2008 par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (année de salaires 2007)

(France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'app. reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
CFA et CPA annexés	615 250	52,4	1 740
Collèges	15 366	1,3	130
EREA	1 431	0,1	191
Lycées professionnels	50 228	4,3	122
LEGT	73 460	6,3	135
Sections d'apprentissage	6 260	0,5	553
Total second degré public	146 745	12,5	134
Collèges	5 956	0,5	416
Lycées professionnels	34 310	2,9	307
LEGT	56 182	4,8	336
Sections d'apprentissage	120	0,0	822
Total second degré privé sous contrat	96 568	8,2	329
Second degré privé hors contrat	28 671	2,4	1 025
Total second degré privé	125 239	10,7	390
Total second degré	271 984	23,2	192
Supérieur public	130 864	11,1	223
Supérieur privé	153 295	13,1	1 434
Total supérieur	284 159	24,2	409
Total autres bénéficiaires	2 496	0,2	
Total général	1 173 889	100,0	477

[2] Taxe d'apprentissage moyenne reçue par élève selon l'académie en 2008 (euros)

(Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	167	1 737	607
Amiens	151	1 559	392
Besançon	206	1 239	259
Bordeaux	204	1 562	215
Caen	193	1 274	358
Clermont-Ferrand	181	1 384	232
Corse	143	1 241	320
Créteil	186	2 031	318
Dijon	173	1 205	271
Grenoble	217	1 589	259
Lille	165	1 388	576
Limoges	179	1 377	168
Lyon	290	2 016	546
Montpellier	111	1 269	164
Nancy-Metz	95	1 314	147
Nantes	254	1 083	330
Nice	152	809	237
Orléans-Tours	191	1 209	191
Paris	258	4 810	848
Poitiers	171	960	197
Reims	155	1 633	288
Rennes	201	1 422	329
Rouen	158	1 475	377
Strasbourg	171	1 417	137
Toulouse	268	1 354	334
Versailles	189	3 931	858
France métr.	198	1 746	409
DOM	56	1 438	222
Total	192	1 740	409

Présentation

En 2010-2011, 1 250 900 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,4 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,4 % contre 12,2 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (23,4 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il dépasse légèrement 24 %, comme en second cycle technologique (24,3 %). Il est plus élevé en second cycle professionnel (32 %) et nettement plus faible en second cycle général (15,2 %).

Les bourses nationales de collège concernent 769 600 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,4 % des élèves des collèges publics et 12 % des élèves dans les collèges privés.

En lycée, 481 200 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2010-2011, soit 22,1 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM : 24,9 % pour l'enseignement public et 12,5 % pour l'enseignement privé.

Définitions

Bourses nationales

Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

Bourses du second degré

Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

Bourses de collège

Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 79,71 euros, 220,80 euros et 344,85 euros.

Bourses de lycée

Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (3^e avec l'option « Découverte professionnelle 6 heures », DIMA en CFA et MFR, et 6^e à la 3^e en EREA).

Constitution de la bourse de lycée

- Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 43,08 euros en 2010-2011.
- Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.
- Les primes liées à la scolarité du boursier :
 - Prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP, BEP (en voie d'extinction) et en seconde du baccalauréat professionnel en 3 ans.
 - Prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel en 3 ans.
 - Prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).
 - Prime à l'internat (243,72 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA.
 - La (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

Les bourses nouvelles ne sont plus identifiées dans l'application de gestion des bourses nationales de lycée à compter de 2010-2011.

[1] Les boursiers nationaux dans le second degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Total	
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)
En collège						
Taux : 79,71 euros	315 333		43 703		359 036	
Taux : 220,80 euros	171 866		19 416		191 282	
Taux : 344,85 euros	203 054		16 259		219 313	
Total collège	690 253	27,4	79 378	12,0	769 631	24,2
Primes à l'internat	3 195		3 615		6 810	
En lycée (2)						
Second cycle professionnel	194 944	35,3	30 615	20,1	225 559	32,0
Nombre de parts/boursier	9,99		9,67		9,95	
Montant/boursier [euros]	430,32		416,44		428,43	
Primes d'équipement	34 530		3 309		37 839	
Primes à la qualification	94 349		15 359		109 708	
Primes d'entrée en seconde	45		7		52	
Primes d'entrée en première	58 261		7 281		65 542	
Primes d'entrée en terminale	38 866		7 205		46 071	
Bourses au mérite	8 799		1 046		9 845	
Primes à l'internat	23 057		2 351		25 408	
Second cycle général et techno	215 949	19,3	27 177	8,8	243 126	17,1
Enseignement général	153 612	17,4	18 922	7,6	172 534	15,2
Nombre de parts/boursier	7,58		7,42		7,56	
Montant/boursier [euros]	326,51		319,48		325,74	
Primes d'équipement	7		1		8	
Primes d'entrée en seconde	61 847		6 880		68 727	
Primes d'entrée en première	37 625		5 008		42 633	
Primes d'entrée en terminale	38 204		5 242		43 446	
Bourses au mérite	60 641		6 167		66 808	
Primes à l'internat	10 079		1 612		11 691	
Enseignement technologique	62 337	26,8	8 255	14,3	70 592	24,3
Nombre de parts/boursier	9,61		9,27		9,57	
Montant/boursier [euros]	413,99		399,37		412,28	
Primes d'équipement	6 129		496		6 625	
Primes d'entrée en seconde	308		39		347	
Primes d'entrée en première	26 603		3 435		30 038	
Primes d'entrée en terminale	29 314		3 944		33 258	
Bourses au mérite	10 873		766		11 639	
Primes à l'internat	5 508		772		6 280	
Total second cycle	410 893	24,6	57 792	12,6	468 685	22,0
Total lycée (yc 1^{er} cycle en lycée) (3)	421 283	24,9	59 963	12,5	481 246	22,1
Total second degré	1 111 536	26,4	139 341	12,2	1 250 877	23,4

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.

(3) Premier cycle en lycée : 3^e avec option DP6, 3^e d'insertion, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture - En 2010 dans le second degré public, 1 111 536 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 26,4 % des élèves du second degré public.

Présentation

En 2010, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (665 100) augmente considérablement pour la troisième année consécutive, après deux années de baisse : on compte 38 700 étudiants aidés de plus qu'en 2009 (+ 6,2 %), année où ce nombre avait progressé de 75 300 (+ 13,7 %) [1]. Les baisses des effectifs d'étudiants aidés en 2006 et en 2007 faisaient suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, leur nombre avait progressé de façon importante : il a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part stable jusqu'en 2005. En 2010, elle augmente de 1,7 point : plus d'un tiers des étudiants (37,5 %) sont aidés, alors que cette part n'avait jamais dépassé 30,2 % avant 2008.

Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 90 % des étudiants aidés : les seuils de revenus ont été modifiés à la baisse en 2008 pour augmenter le nombre de boursiers d'environ 50 000 [2]. Leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008, de 7,8 % en 2009 et de 4,8 % en 2010. Le nombre de boursiers augmente pour chaque échelon : + 17 % pour l'échelon 0 en 2010 et entre + 0,9 % et + 3,1 % pour les autres échelons [3]. L'évolution des échelons conduit à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupait le plus d'étudiants en 2009 (l'échelon 6) voit sa part diminuer (18,7 % en 2010, contre 19,2 % en 2009), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 2 points pour s'établir à 20,0 % et devient l'échelon regroupant le plus de boursiers. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de 5,5 % pour chaque échelon en considérant le versement de la moitié du dixième mois de bourse. Compte tenu de l'inflation estimée à 1,5 %, le pouvoir d'achat des bourses gagne 4 points par rapport à 2009 pour les échelons 1 à 6. Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés.

Amenées à disparaître, les bourses de mérite ne concernent plus que 549 étudiants (- 24,6 % en 2010). À l'université, la proportion de boursiers (hors fonds national d'aide d'urgence) augmente fortement (+ 8,3 %) et, en 2010, 33,8 % de ces étudiants reçoivent une bourse [1]. Ce taux est de 44,1 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux diminuent en CPGE (- 1,6 %), le nombre de boursiers a augmenté de 1,0 %. Leur proportion gagne 0,7 point en 2010, atteignant 25,7 %, le plus faible taux des filières.

Définitions

Aides financières

Sont comptabilisées en 2010, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, aides au mérite, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence (source MESR-DGESIP).

Les bourses sur critères sociaux

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon zéro à l'échelon six (échelon pour les ressources les plus faibles créé au 1^{er} janvier 2008). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

Les aides au mérite

Celles-ci remplacent les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite à la rentrée 2008. Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux.

Un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)

Mis en place à la rentrée 2008, il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Ce fonds remplace les anciennes allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence allouée par les CROUS.

Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MENJVA ou sous tutelle du MENJVA et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Ensemble des aides (1)	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132	626 382	665 114
En % d'étudiants concernés	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8	37,5
<i>dont :</i>										
Universités(2)										
Étudiants aidés (3)	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994	375 595	407 445	441 304
En % d'étudiants concernés	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5	33,8
CPGE et STS (3)	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430	104 491	110 849	114 787
En % d'étudiants concernés	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8	39,2
CPGE (3)	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813	20 016
En % d'étudiants concernés	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0	25,7
STS (3)	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036	94 771
En % d'étudiants concernés	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6	44,1

(1) Bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

(2) Université hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

[2] Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)
Total universités	440 871	433	441 304		
<i>dont : IUT</i>	52 071	0	52 071		
<i>filiales ingénieurs</i>	11 796	62	11 858		
CPGE	20 016	0	20 016		
STS	94 771	0	94 771		
Ingénieurs hors université	16 351	115	16 466		
Écoles de commerce	13 935	0	13 935		
Autres écoles	7 113	1	7 114		
Total bourses (1)	593 057	549	593 606	65 491	7 508

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source MESR DGESIP. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible. 1 491 bénéficiaires touchent les deux FNAU.

[3] Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)	Rappel boursiers 2009 (%)
Echelon 0	(2)	20,0	18,0
Echelon 1	1 525	17,3	17,6
Echelon 2	2 298	9,2	9,5
Echelon 3	2 945	9,2	9,5
Echelon 4	3 590	8,9	9,2
Echelon 5	4 122	16,7	17,1
Echelon 6	4 370	18,7	19,1
Ensemble		100,0	100,0
Effectifs		593 057	565 798

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université a gagné six points depuis 2006 : elle atteint 33,6 % en 2010. Sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, 37,5 % des étudiants sont financièrement aidés. Près de 441 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Ils représentent 74,3 % des boursiers, alors que le total des étudiants dans les universités est inférieur à 62 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

À l'université, 11,9 % des étudiants boursiers sont inscrits en IUT (pour 8,9 % des étudiants) et 21,3 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieurs interne aux universités (pour 21,4 % des étudiants) [1]. Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 33,2 % des boursiers sur critères sociaux à l'université (pour 31,0 % des étudiants).

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations universitaires, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (44,7 %) [2]. Celle-ci est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (36,4 %) et pour les lettres - arts - langues (35,8 %). À l'inverse, ce taux est faible pour le droit - sciences politiques (28,8 %) et pour les disciplines médicales (28,7 %). En 2010, la proportion de boursiers sur critères sociaux augmente dans toutes les formations universitaires, sauf en médecine, pharmacie et odontologie. À l'université, les boursières sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les étudiants : elles représentent 60,2 % des boursiers, contre 57,2 % des étudiants.

Le nombre de boursiers à l'échelon 0 a encore fortement progressé en 2010-2011 : + 17,0 %. Il augmente entre 0,9 % et 3,1 % pour les autres échelons. En 2010, 21,7 % des boursiers allant à l'université sont à l'échelon 0 [3]. Les échelons 0 et 1 regroupent 38,6 % des boursiers, les échelons 2, 3 et 4 en regroupent 26,5 % et les échelons 5 et 6 en regroupent 34,9 %. Les poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 44,7 % pour les IUT à 31,2 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement proportionnel à celui des échelons 0 et 1 : en sciences économiques - gestion - AES, il concerne 43,3 % des étudiants, contre 28,9 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le récent échelon 6 est le plus fréquent : 24,7 % des boursiers sur critères sociaux sont à cet échelon, contre 14,3 % en IUT.

Définitions

Les bourses sur critères sociaux (BCS)

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008 pour les ressources les plus faibles. Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômés nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Depuis la rentrée 2008, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2008 et en 2009. Ceux-ci ont intégré l'université d'Antilles-Guyane en 2010-2011.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les effectifs des universités.

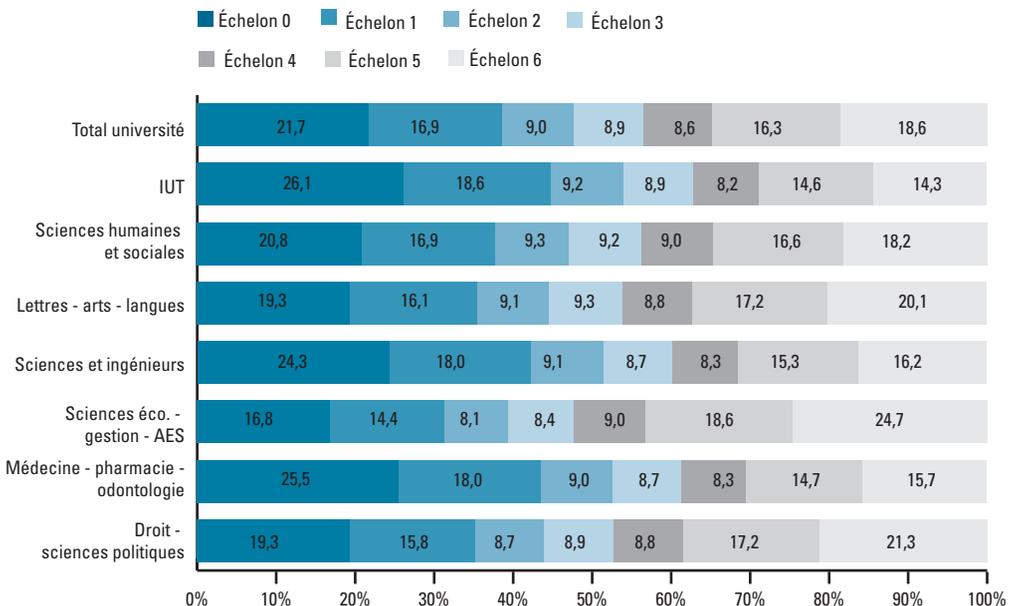
[1] Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2010-2011 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,9	11,9
Sciences humaines et sociales	15,9	17,2
Lettres - arts - langues	15,1	16,0
Sciences et ingénieurs	21,4	21,3
Sciences éco. - gestion - AES	14,1	12,6
Médecine - pharmacie - odontologie	9,8	8,4
Droit - sciences politiques	14,8	12,6
Total université	100,0	100,0

[2] Proportion des boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire (%) (France métropolitaine + DOM).

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5
Sciences éco. - gestion - AES	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7
Droit - sciences politiques	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8
Total université (hors IUFM)	27,2	27,3	30,8	32,3	-
IUFM	-	-	21,3	22,9	-
Total université	27,2	27,3	30,3	31,9	33,6

[3] Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2010-2011 (%) (France métropolitaine + DOM).



Présentation

En 2010, les aides aux étudiants (voir rubrique « Définitions ») atteignent 5 470,5 millions d'euros [1]. Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 55,8 % en prix courants et de 24,4 % en prix constants entre 1995 et 2010. En 2010, les aides de l'État représentent plus de 90 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent moins de 10 %.

Les aides directes de l'État représentent en 2010 près de 56 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse environ 21 %, soit plus de 1,1 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 37,6 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2010). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec près de 1,7 milliard d'euros (30,7 % du total), en progression de 44,6 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente plus de 1,2 milliard d'euros, soit 22,2 % du total des aides. Cela représente une hausse de 3,2 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 493,1 millions d'euros en 2010, soit 9,0 % du total des aides, est en progression de 5,0 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi plus de 49 millions « d'équivalents repas » pendant l'année scolaire 2010-2011, en recul par rapport à l'année 2009-2010 [2]. Le prix du ticket restaurant était fixé à 3 euros pour 2010-2011, il est fixé à 3,05 euros pour la rentrée 2011. En 2010-2011, les résidences universitaires proposent 161 500 places pour les étudiants. Le tarif de la redevance mensuelle varie de 140 euros par mois pour une chambre non réhabilitée à 350 euros par mois pour un studio de 16 à 22 m² en Île-de-France (aide au logement non déduite).

Définitions

Les aides aux étudiants

Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF. S'ajoutent également, pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes.

Allocation de logement à caractère social (ALS) - Aide personnalisée au logement (APL)

L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants.

Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), notamment alimenté par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

CNAF

Caisse nationale des allocations familiales.

CNOUS

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

CROUS

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

FSDIE

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Sources :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNAF, CNOUS, ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

[1] Moyens pour l' action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2010	Structure 2010 (%)	Évol 2010/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	3 544,4	64,8	71,9	37,2
Aides budgétaires	1 787,8	3 051,1	55,8	70,7	36,3
Bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 679,6	30,7	81,1	44,6
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 158,6	21,2	72,3	37,6
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'Etat	187,5	199,6	3,6	6,5	-15,0
Aide au transport (carte Imagine R) - Part de l'Etat		13,3	0,2		
Aides indirectes	274,6	493,3	9,0	79,6	43,4
Œuvres universitaires (1)	253,4	382,7	7,0	51,0	20,6
Aides aux associations et médecine universitaire (2)	12,8	25,8	0,5	101,8	61,2
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (3)	8,4	84,8	1,6	909,5	706,2
Aides fiscales de l'État	1 067,1	1 417,0	25,9	32,8	6,0
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	22,2	29,2	3,2
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	200,0	3,7	60,0	27,8
Total aides de l'Etat	3 129,5	4 961,4	90,7	58,5	26,6
Versements des régimes sociaux					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	493,1	9,0	31,4	5,0
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,1	0,3	163,9	110,8
Total autres aides	381,2	509,2	9,3	33,6	6,7
Total général	3 510,7	5 470,5	100,0	55,8	24,4

(1) Y compris plan de relance 2010 et Fonds national d'aide d'urgence.

(2) Les crédits de services universitaires (ou interuniversitaires) de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ne sont plus « fléchés » depuis la mise en place de budgets globaux pour les universités.

(3) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

[2] Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Nombre de places gérées par les CROUS	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	156 538	158 520	161 500
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd	187 297	188 351
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 400	56 500		
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)									52 910	50 900	49 247

(1) Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes étudiantes/prix du ticket étudiant).

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	358
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	360
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	362
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	364
11.5	La recherche et développement : les effectifs	366
11.6	La recherche et développement dans les régions	368
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	370

Présentation

En 2009, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée, selon les données provisoires, à 44,3 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 4,5 % en volume par rapport à 2008 [1]. L'évolution des financements entre 2009 et 2008 résulterait principalement d'une augmentation du financement des entreprises de 6,6 % en volume et de seulement 2,2 % pour les administrations. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 42,7 Md€, elle progresserait de 3,5 % en volume entre 2009 et 2008. En 2008, la dépense intérieure de recherche et développement atteint 41,1 Md€. Elle progresse, par rapport à 2007, de 1,9 % avec 1,5 % pour les entreprises et 2,6 % pour les administrations.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi, en 2008, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 62,7 % de la DIRD. Au cours des 30 dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Il s'élève à 2,12 % en 2008 (en légère augmentation par rapport à 2007, pour la première fois depuis 2002), avec respectivement 1,33 % et 0,79 % pour les entreprises et les administrations.

La R&D, exécutée en France, a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB [2]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,67 % en 1978 à 2,36 % en 1993 ; de 1993 à 1998, il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,24 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations.

La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [3].

La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, elle représente 46 % en 2008 [1]. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la défense, depuis le début de la décennie 1990, a contribué à la fois à la baisse du financement public dans la DNRD et à la baisse de la DIRD [4]. Les financements des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales s'élèvent à 3,3 Md€ courants en 2008 [5].

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Méthodologie

Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour les autres (sondage au taux de 1 sur 2). Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif.

En 2005, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ; l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

R&D

Recherche et développement.

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 4, MESR SIES, décembre 2010.

Site Internet : <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros courants)

	1978	1999	2003	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008 (4)	2009 (5)
DNRD	5 897	29 885	34 395	35 327	36 654	38 738	40 106	42 190	44 315
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	15 891	16 239	16 921	17 545	17 990	19 324	19 834
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	18 505	19 088	19 733	21 193	22 116	22 866	24 481
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	53,8	54,0	53,8	54,7	55,1	54,2	55,2
DIRD	5 743	29 529	34 569	35 693	36 228	37 904	39 303	41 066	42 685
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	12 923	13 169	13 725	13 994	14 550	15 305	16 344
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753	25 761	26 341
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	62,6	63,1	62,1	63,1	63,0	62,7	61,7
Part de la DIRD dans le PIB (%)	1,67	2,16	2,18	2,16	2,11	2,11	2,08	2,12	2,26

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

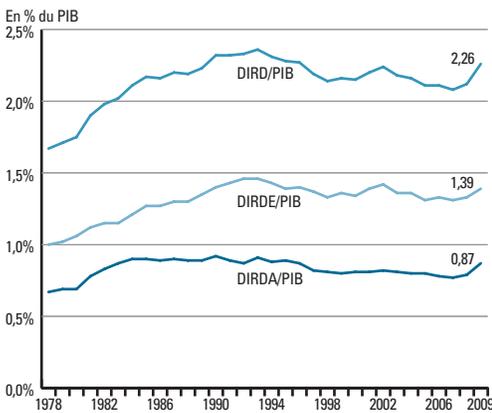
(2) Changements méthodologiques.

(3) Changement méthodologique : à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

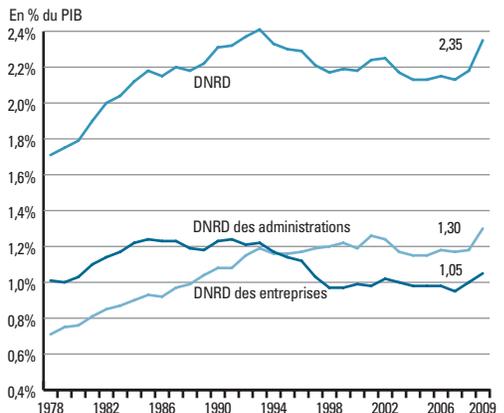
(4) Définitif.

(5) Estimation.

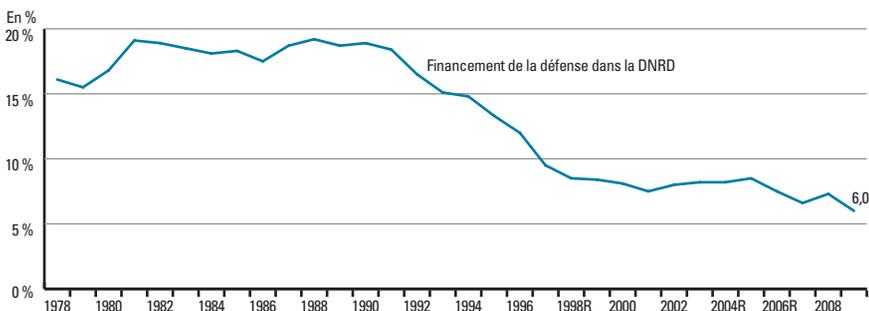
[2] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[3] Évolution du financement par rapport au PIB

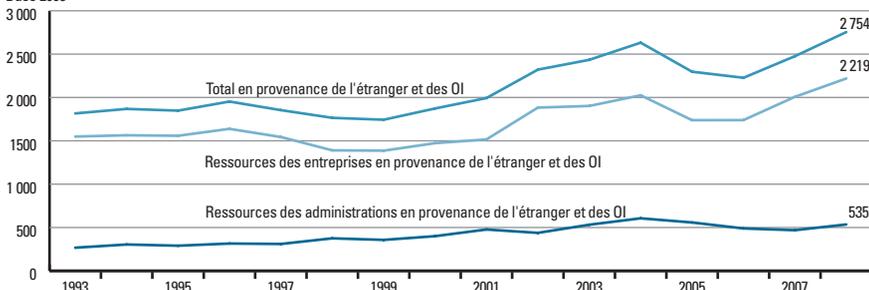


[4] Évolution de la part de la défense dans le financement de la DNRD



[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger depuis 1993

M€ constants
Base 2005



Présentation

En 2008, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'éleva à 25,8 milliards d'euros (Md€) ; elle croît de 1,5 % en volume par rapport à 2007 [1]. Le produit intérieur brut (PIB) diminue, lui, de 0,1 % en volume entre ces deux années. Sur une période de cinq ans (2003 à 2008), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 1,3 %, inférieure à celle du PIB (1,8 %).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises, qui représentent 7 % des entités effectuant des travaux de recherche et développement (R&D), réalisent 72 % de la DIRDE pour un montant de 18,6 Md€ et reçoivent 2,4 Md€ de financements publics (soit 79 %) [2]. Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D (52 %) [1]. L'industrie automobile, qui réalise 17 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2003-2008, elle a un taux d'évolution annuel moyen en volume soutenu (2,2 %). En deuxième position, l'industrie pharmaceutique exécute 14 % du montant de la DIRDE avec une croissance annuelle moyenne en volume de 0,8 % (entre 2003 et 2008). La construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE) se situe en troisième position avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 1,6 % sur la période 2003-2008. Vient ensuite l'industrie chimique (6 % de la DIRDE), avec sur la période (2003-2008) un taux d'évolution annuel moyen en volume négatif (- 0,4 %). Enfin, la branche de recherche « composants, cartes électroniques, ordinateurs et équipements électroniques » représente 5 % de la DIRDE des entreprises avec une évolution annuelle moyenne en volume en baisse de 4,9 %. 14 % des dépenses de R&D sont réalisées dans les branches de services. Sur les cinq dernières années étudiées, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 9,1 % que dans les branches industrielles (0,4 %).

En 2008, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'éleva à 7,1 Md€. Ces travaux sont réalisés à 63 % en France par des entreprises, 30 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations [3]. Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 3,4 % sur la période 2003-2008, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus élevé que celle de la DIRDE.

Définitions

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été réétiquées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans la nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE)

Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Financement public de la R&D

Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

PME filiales

Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, la PME est considérée comme indépendante.

Grandes entreprises

Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01, 11 05.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n°4, MESR SIES, décembre 2010.

Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2001 à 2008 (millions d'euros courants)

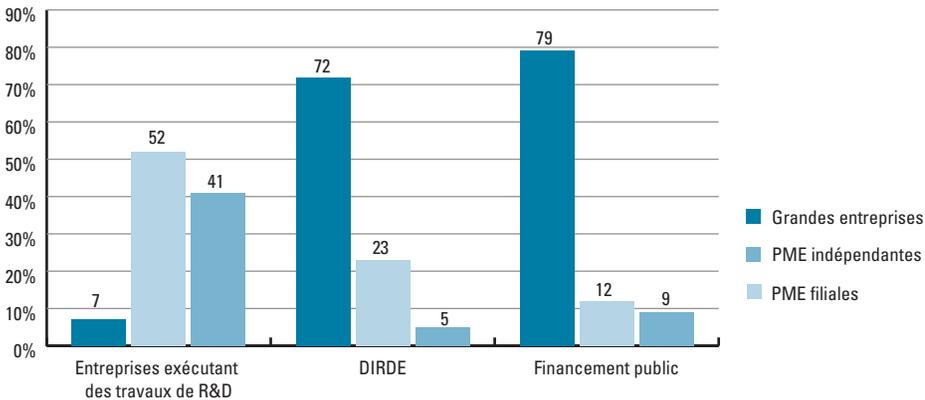
	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (2)	2007	2008	2008/ 2003 (3)
DIRDE - Branches industrielles (1)	18 323	19 696	19 546	20 428	20 280	21 498	21 702	22 155	0,4
Industrie chimique	1 273	1 295	1 327	1 364	1 303	1 377	1 447	1 445	-0,4
Industrie pharmaceutique	2 608	2 820	3 018	3 084	3 101	3 375	3 493	3 490	0,8
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 564	1 790	1 582	1 632	1 597	1 611	1 537	1 373	-4,9
Fabrication d'équipements de communication	1 321	1 579	1 330	1 344	1 312	1 277	1 247	1 089	-6,0
Fab. instrum. et appareils de mesure, essai et navigation, horlogerie	1 128	1 209	1 172	1 151	965	1 170	1 171	1 257	-0,8
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	611	691	692	684	788	890	847	924	3,7
Industrie automobile	3 256	3 386	3 506	3 703	3 886	4 044	3 957	4 361	2,2
Construction aéronautique et spatiale	2 149	2 343	2 262	2 642	2 660	2 358	2 549	2 724	1,6
Autres branches industrielles	4 413	4 583	4 657	4 824	4 667	5 395	5 454	5 492	1,2
DIRDE - Branches de services (1)	2 459	2 143	2 100	2 096	2 223	2 412	3 051	3 606	9,1
Télécommunications	1 233	922	825	708	760	782	803	850	-1,5
Activités informatiques et services d'information	439	518	579	664	734	730	1 183	1 210	13,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	391	297	290	327	324	414	454	673	15,8
Autres branches de services	396	406	406	397	404	487	611	873	14,1
Total de la DIRDE	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753	25 761	1,3
Total de la DERDE	5 509	5 360	5 365	5 301	5 768	6 354	6 593	7 066	3,4

(1) NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.

(2) Rupture de série. À partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

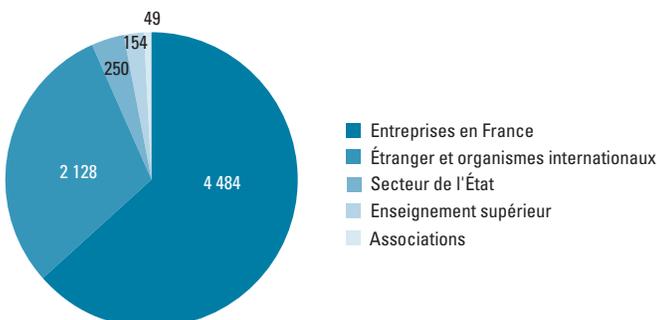
(3) Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB de mai 2011) en %.

[2] Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2008 (%)



[3] La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2008 : répartition par secteur d'exécution

(millions d'euros)



Présentation

Le financement de la dépense intérieure de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2008, les entreprises ont financé 78 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 20,1 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 1,5 % par rapport à 2007 [1]. Le financement public et le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) y contribuent à part égale pour environ 10 % chacun.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Depuis 1997, il a atteint un palier et oscille entre 78 % et 80 %.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 3,1 Md€ dont 2,1 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires et 1,0 Md€ pour les programmes civils. Elle se concrétise sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques civils (espace, aéronautique, nucléaire, électronique-informatique-télécommunications), de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Ils sont constitués à 67 % par des crédits en provenance du ministère de la défense (CEA militaire inclus) [2] [3]. Entre 2007 et 2008, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises augmente de 14,3 % (en volume), en raison d'une hausse des programmes de recherche militaire, notamment dans le secteur de la construction aéronautique et spatiale. Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches. Deux branches de recherche reçoivent près de 60 % des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (39 %) et la fabrication d'instruments et appareils de mesure, essais et navigation, horlogerie (17 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (7,8 % en volume entre 2008 et 2007) [4]. Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 79 %) et le poids des flux intra-groupes est prépondérant [5]. Les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,7 Md€ en 2008.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2008, 9 920 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 4,4 Md€ contre 1,8 Md€ en 2007.

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

Financement public total

Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la défense, de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux de recherche menés par les entreprises, mais soutenus par des organismes tels l'Oséo-ANVAR, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

Financement public de la dépense intérieure

Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

Financement étranger

Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

Le financement par les entreprises de la dépense intérieure

Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

Crédit d'impôt recherche

Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif est simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n°4, MESR SIES, décembre 2010.

Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

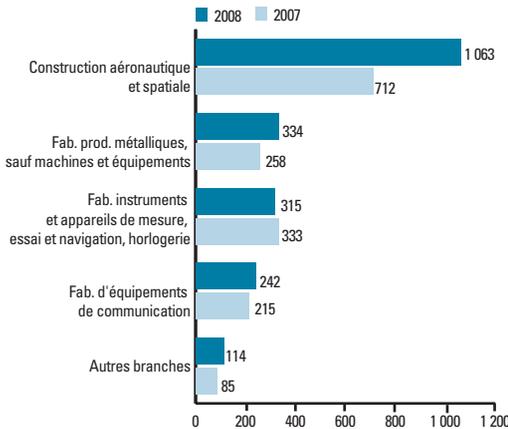
[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises (en %)

Origine des financements	1975	1995	1998 (1)	1999	2000	2001 (1)	2002	2003	2004 (1)	2005	2006 (2)	2007	2008
Entreprises	63,8	75,2	80,5	79,8	79,6	81,6	78,6	78,4	77,8	79,6	79,8	79,9	78,0
Financement public	28,0	13,7	10,2	11,4	11,4	9,8	11,2	11,2	11,5	11,3	11,6	10,4	11,8
Financement étranger	8,2	11,1	9,3	8,8	9,0	8,7	10,2	10,4	10,7	9,2	8,6	9,6	10,2
Ensemble	100,0												
DIRD des entreprises (en millions d'€)	2 381	16 649	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753	25 761

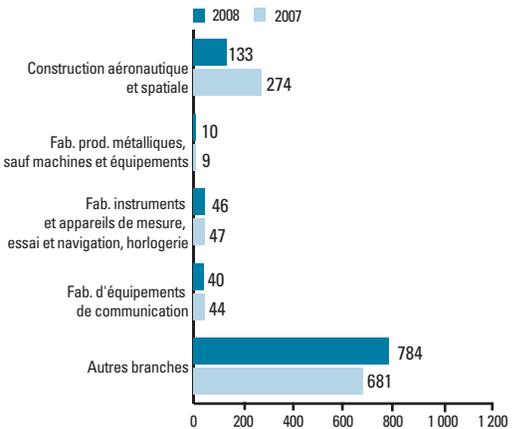
(1) Changements méthodologiques.

(2) Rupture de série : à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.

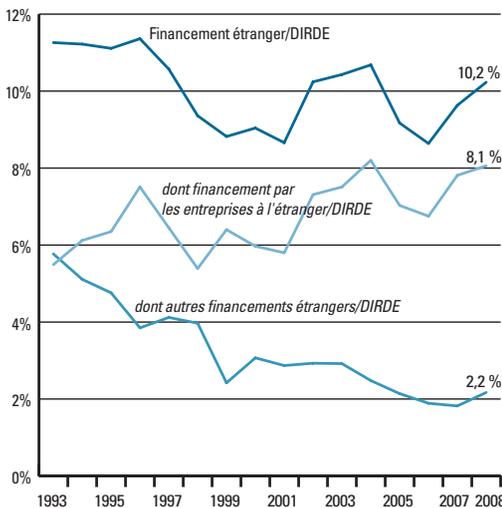
[2] Financement des programmes de recherche militaire en 2007 et 2008 (millions d'euros courants)



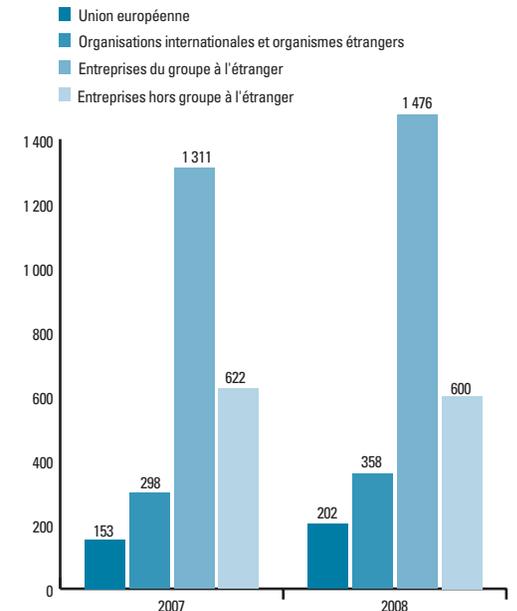
[3] Financement des programmes de recherche civile en 2007 et 2008 (millions d'euros courants)



[4] Part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises entre 1993 et 2008



[5] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2007 et 2008 (millions d'euros courants)



Présentation

La dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élevait à 15,3 milliards d'euros (Md€) en 2008 ; elle progresse, en volume de 2,6 % par rapport à 2007. La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,79 % en 2008. En 2009, la dépense de recherche des administrations est évaluée à 16,3 Md€. Elle progresse fortement (+ 6,3 % en volume) entre 2008 et 2009 [1].

La DIRDA civile correspond à la dépense de R&D des administrations, sans la DIRD du ministère en charge de la défense et hors financement du ministère en charge de la défense en direction de la recherche publique. Elle progresse entre 2007 et 2008 de 3 % en volume.

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Ils représentent 54 % de la DIRDA. En 2008, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 8,2 Md€, en baisse par rapport à 2007 de - 0,6 % en volume. Cette baisse est due principalement à celle du CNRS et à celle des EPIC (- 1,1 % en volume) [2]. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 5,4 Md€, en augmentation de 8,3 % en volume par rapport à 2007. Il représente 36 % de la DIRDA.

En 2008, la dépense intérieure du ministère en charge de la défense est estimée à 0,9 Md€. Entre 1992 et 2008, la part de la défense dans la DIRDA est passée de 20 % à 6 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 5,8 Md€ en 2008), dont la moitié sont à destination des entreprises et près d'un quart vers les organisations internationales et l'étranger. Entre 2007 et 2008, les montants des dépenses extérieures (DERD) des administrations augmentent fortement, l'évolution en volume étant de 13,2 %. Cette évolution est due principalement à l'augmentation des financements du ministère de la défense. La part du ministère en charge de la défense représente 38 % de la dépense extérieure de recherche (DERD) et 70 % de la DERD en direction des entreprises.

Définitions

Les secteurs institutionnels

Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, hors CNRS, EPIC, EPA), classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), le CNRS, les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations. Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page, le CNRS est présenté avec les autres EPST.

Statuts juridiques

Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

Dépenses extérieures de R&D

Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

Dépense totale ou budget total

Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIRES

Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n°4, MESR SIES, décembre 2010.

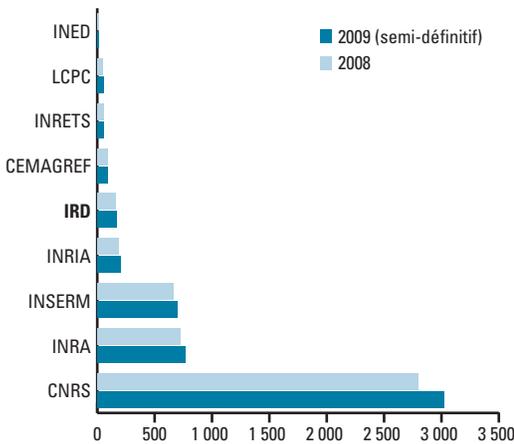
Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 1992 à 2009 par secteur institutionnel (millions d'euros courants)

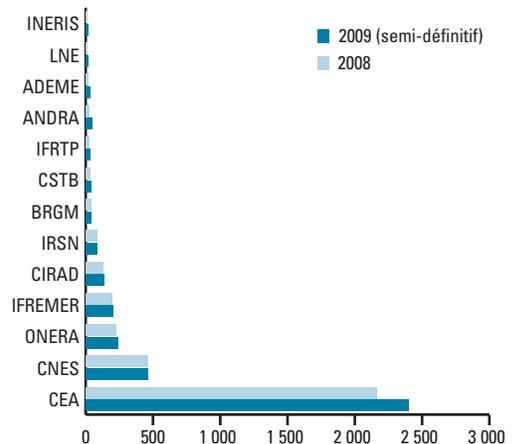
	1992		2007		2008		2009 (1)	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures						
État et collectivités territoriales	5 400	4 657	6 427	4 752	6 564	5 550	6 986	5 267
Civil	3 427	2 307	5 542	3 006	5 679	3 334	6 101	3 486
EPST/hors CNRS	957	112	1 855	97	1 936	107	2 055	124
EPIC	2 200	1 109	3 413	1 234	3 459	1 443	3 762	1 421
EPA/hors grandes écoles hors MEN	270	1 086	172	76	170	78	160	80
Services ministériels			102	1 600	114	1 705	124	1 860
Défense	1 972	2 350	885	1 745	885	2 216	885	1 781
Enseignement supérieur	3 945	79	7 663	129	8 228	115	8 845	145
CNRS	1 644	51	2 768	99	2 793	89	3 023	99
EPA/grandes écoles hors MEN	106	1	252	3	241	3	280	7
Universités et étab. d'enseignement supérieur	2 194	27	4 643	27	5 195	23	5 543	38
Associations	343	25	461	158	513	183	512	206
Total administrations	9 687	4 761	14 550	5 039	15 305	5 848	16 344	5 617

(1) Les données 2009 sont semi-définitives.

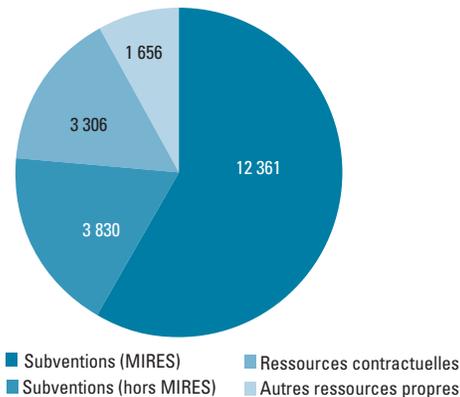
[2] Classement des EPST d'après leur DIRD en 2008 et 2009 (millions d'euros courants)



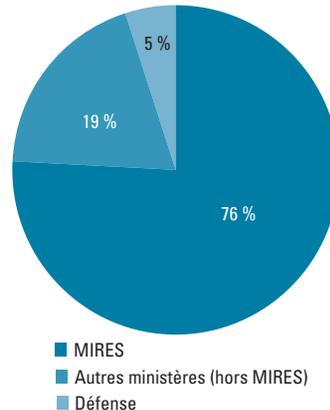
[3] Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2008 et 2009 (millions d'euros courants)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2008 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2008 (%)



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors défense) pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2008 est évalué à 382 700 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 57 % sont rémunérées par les entreprises [1]. Les effectifs augmentent de 2,0 % par rapport à l'année 2007, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (2,6 %). Parmi les 227 700 chercheurs, 56 % sont rémunérés par les entreprises.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (220 000 ETP) augmente de 1,9 % par rapport à 2007. La population des chercheurs (128 300 ETP) progresse plus rapidement (3,0 %). Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2008, pour 63 700 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de près de 8 000 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (58 %) en 2008, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 85 % pour le secteur des équipements de communication, 68 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 45 % pour l'industrie pharmaceutique et 51 % pour l'industrie automobile [2].

L'effectif des administrations (hors défense), avec 162 600 ETP, progresse de 2,1 % par rapport à 2007, à la même vitesse pour les chercheurs et les personnels de soutien [1]. Dans les administrations, parmi les 99 300 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), soit 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (4 %), les doctorants rémunérés (12 %) [3]. Les personnels de soutien de la recherche représentent 39 % de l'effectif total.

L'employeur le plus important est l'enseignement supérieur suivi du CNRS et du CEA.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 14 points. En 2008, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 34 % des chercheurs sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seules 19 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors bien que 40 % des maîtres de conférence et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés 42 % [4].

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

Les effectifs de R&D

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherche ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Les chiffres commentés ici sont hors défense.

Équivalent temps plein recherche

Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Modification de l'évaluation du personnel

En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

DR, PU, CR, MCF, IR

Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01, 11.05.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n°4, MESR SIES, décembre 2010.
- Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors défense (en ETP)

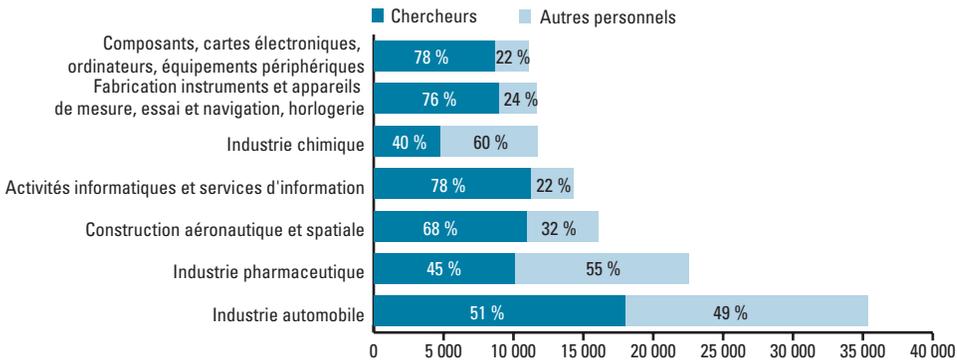
	1992	1998	2003	2004 (2)	2005	2006(3)	2007	2008
Chercheurs des entreprises	64 688	71 717	100 646	108 752	106 837	113 521	124 577	128 373
Chercheurs des administrations (1)	74 462	82 158	92 144	93 626	95 670	97 070	97 275	99 305
Nombre total de chercheurs	139 150	153 875	192 790	202 377	202 507	210 591	221 851	227 678
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	167 765	193 256	200 512	194 991	207 875	215 891	220 016
Personnel total de R&D des administrations	127 137	135 423	149 051	151 491	154 690	157 938	159 344	162 636
Personnel total de R&D	291 515	303 188	342 307	352 003	349 682	365 813	375 235	382 653

(1) Chercheurs et doctorants rémunérés.

(2) Changement méthodologique.

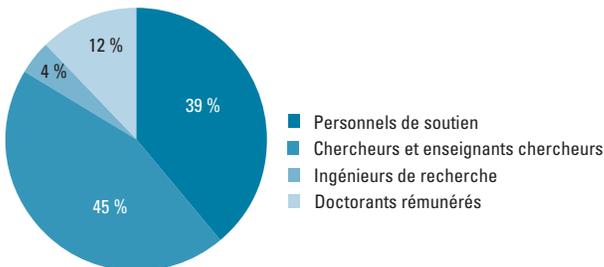
(3) Rupture de série : à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche (1) en 2008 (en ETP)

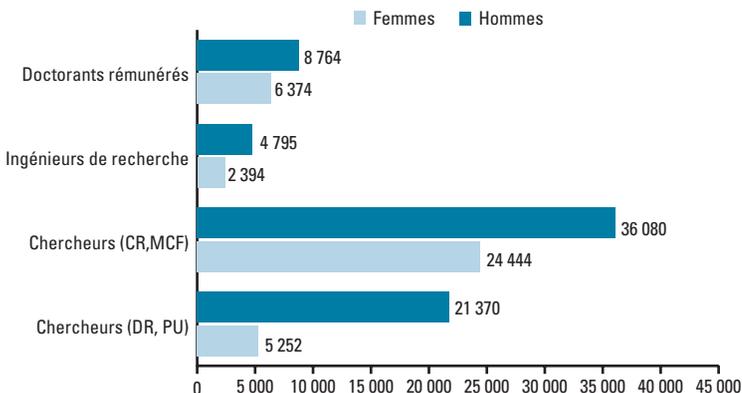


(1) Voir définitions des branches ci-contre.

[3] Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2008 (en ETP)



[4] Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2008 (en personnes physiques)



Présentation

Le potentiel de recherche et développement (R&D) est concentré en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) et dans quelques autres régions. Le classement entre les régions évolue peu.

En 2008, 142 800 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 88 900 chercheurs, travaillent en Île de France. Les entreprises y rémunèrent 39 % de leurs effectifs de R&D et 42 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 36 % des effectifs et 36 % des chercheurs [1].

Trois régions en 2008 totalisent 26 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 97 900 ETP, dont 61 700 chercheurs : Rhône-Alpes (45 300 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (26 600 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (26 000 ETP).

Cinq autres régions rassemblent 17 % du personnel, (64 000 ETP dont 36 200 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et le Centre. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 73 500 ETP, dont 38 300 chercheurs, soit 19 % des effectifs de R&D.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur (58 % pour l'effectif total et 57 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Lorraine, Poitou-Charentes) [2]. Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre, en Franche-Comté, 82 % du personnel de R&D travaille en entreprise ; en Haute-Normandie et en Picardie, les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprise, et plus des deux tiers en Champagne-Ardenne, Centre et Auvergne. Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île de France, contre 38 % des personnels des organismes de recherche (EPIC + EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 85 chercheurs pour 10 000 emplois. En Île-de France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est deux fois plus élevé.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île de France qu'est concentrée la DIRD (41 %). Pour les entreprises, 42 % de la DIRDE y est localisée.

Définitions

La répartition régionale de la recherche et développement (R&D)

Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D de la défense et d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2008, 92 % de la DIRDA, 95 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés.

Pour des raisons de secret statistique, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003 ; auparavant, elle était présentée avec les DOM et les COM.

Modification de l'évaluation du personnel et de la dépense

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

Emploi total

Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, ETP

Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

PACA

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.5.

 Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01, 11.05.

- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n°4, MESR SIES, décembre 2010.

Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations (y compris la défense)

	2006			2007			2008		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	9 954	5 167	15 121	10 355	5 411	15 766	10 766	5 665	16 432
Effectifs de R&D (2)	80 662	55 569	136 230	86 628	55 874	142 502	85 799	56 987	142 787
<i>dont chercheurs (2)</i>	47 967	33 166	81 133	54 697	33 435	88 132	54 555	34 326	88 881
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	3 153	1 408	4 560	3 105	1 483	4 587	3 082	1 606	4 688
Effectifs de R&D (2)	25 662	16 379	42 041	26 853	16 882	43 735	28 055	17 215	45 270
<i>dont chercheurs (2)</i>	13 666	10 726	24 392	14 941	10 960	25 901	15 739	11 291	27 030
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	2 115	945	3 060	2 265	881	3 145	2 430	837	3 267
Effectifs de R&D (2)	15 406	9 514	24 919	15 090	9 912	25 002	16 630	10 006	26 636
<i>dont chercheurs (2)</i>	9 795	6 279	16 075	9 987	6 403	16 391	11 413	6 490	17 903
Provence-Alpes-Côte d'Azur (3)									
DIRD (1)	1 337	999	2 336	1 513	1 098	2 611	1 511	1 148	2 659
Effectifs de R&D (2)	12 173	12 980	25 153	13 095	13 017	26 111	12 903	13 084	25 987
<i>dont chercheurs (2)</i>	7 979	7 918	15 897	8 891	7 976	16 867	8 848	7 910	16 758
Autres régions									
DIRD (1)	7 352	4 326	11 678	7 515	4 542	12 057	7 972	12 079	20 051
Effectifs de R&D (2)	73 973	58 125	132 098	74 226	59 295	133 521	76 629	60 846	137 475
<i>dont chercheurs (2)</i>	33 662	35 469	69 582	36 061	35 538	71 598	37 818	36 602	74 420
Total réparti (5)									
DIRD (1)	23 911	12 844	36 755	24 753	13 414	38 167	25 761	14 153	39 914
Effectifs de R&D (2)	207 875	152 567	360 442	215 891	154 980	370 871	220 016	158 138	378 154
<i>dont chercheurs (2)</i>	113 521	93 559	207 080	124 577	94 312	218 889	128 373	96 618	224 992
Total non réparti (5)									
DIRD (1)		1 150	1 150		1 137	1 137		1 152	1 152
Effectifs de R&D (2) (4)		9 142	9 142		8 135	8 135		8 269	8 269
<i>dont chercheurs (2)</i>		3 511	3 511		2 962	2 962		2 687	2 687
Total									
DIRD (1)	23 911	13 994	37 904	24 753	14 550	39 303	25 761	15 305	41 066
Effectifs de R&D (2)	207 875	161 709	369 584	215 891	163 115	379 006	220 016	166 407	386 424
<i>dont chercheurs (2)</i>	113 521	97 070	210 591	124 577	97 274	221 851	128 373	99 305	227 678

(1) DIRD en millions d'euros courants.

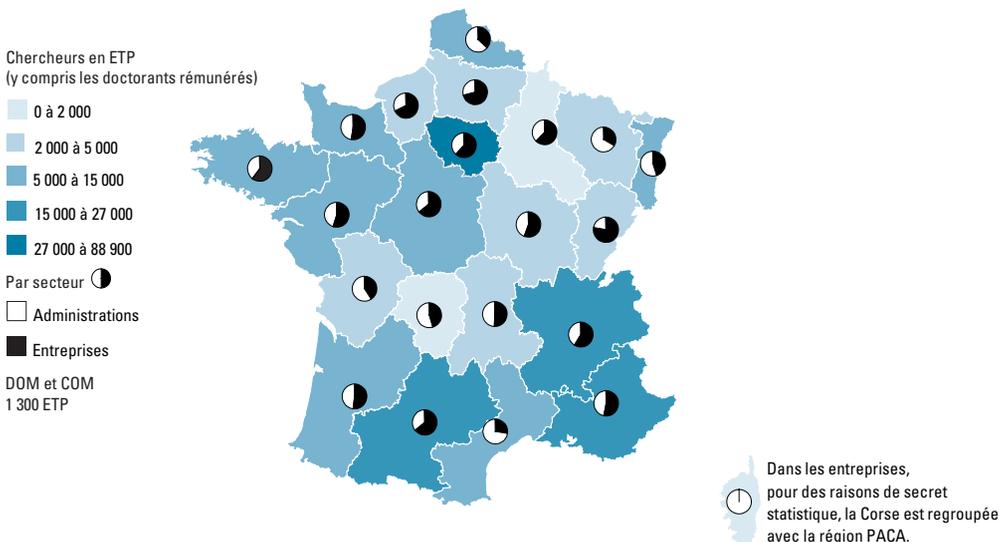
(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(5) Voir définition ci-contre.

(2) Effectif de R&D en ETP recherche.

(4) Y compris effectifs de la défense et associations.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2008



Présentation

Les activités de recherche et développement (R&D) sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 398 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat) pour leur activité de recherche et développement (R&D), soit 41 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2008 [1]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-sept) constitue le second pôle avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 294 milliards de dollars (Md\$ PPA) de dépenses en 2008. Le Japon, avec 149 Md\$ PPA de dépenses de R&D, effectue 15 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 66 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE. En terme de niveau de dépenses de R&D, la France (46 Md\$ PPA) conserve en 2008 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine (121 Md\$ PPA) et l'Allemagne (82 Md\$ PPA). La Corée du Sud, qui est devant le Royaume-Uni depuis 2006, talonne la France avec près de 43 Md\$ PPA.

Le classement des pays effectué selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD [2]. En terme d'effort de recherche en 2008, la France (2,12 %) occupe la 13^e place des pays de l'OCDE, derrière le Japon (3,44 %), la Corée du Sud (3,36 %), les États-Unis (2,79 %) et l'Allemagne (2,68 %) ; elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,34 % mais au dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,84 %).

Plusieurs pays, de taille économique moyenne, consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,72 %) et la Suède (3,70 %) se trouvent en première et seconde place.

Entre 2000 et 2004, on a observé un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE [3]. En 2008, les dépenses de recherche des pays de l'OCDE ralentissent légèrement, après une augmentation importante entre 2004 et 2006. Le taux de croissance annuelle moyenne en volume sur la période 2003-2008 s'établit à 3,8 % pour la zone OCDE, avec 3,2 % pour les États-Unis, 3,1 % pour le Japon, 3,4 % pour l'Union européenne et seulement 1,3 % pour la France.

Par ailleurs, en-dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD beaucoup plus élevés. C'est le cas en particulier de la Chine avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 17,6 % sur la période 2003-2008. La Fédération de Russie conserve un taux de croissance annuel moyen positif, avec 2,5 % sur la même période, malgré des évolutions négatives en 2004, 2005 et 2008.

 Sources : OCDE (PIST 2010-2), MESR DGESIP-DGRI SIES
Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, en 2008, trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

Union européenne (UE)

Les données concernent l'Europe des Vingt-sept : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.

PPA

Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2000).

Remarques sur les comparaisons internationales

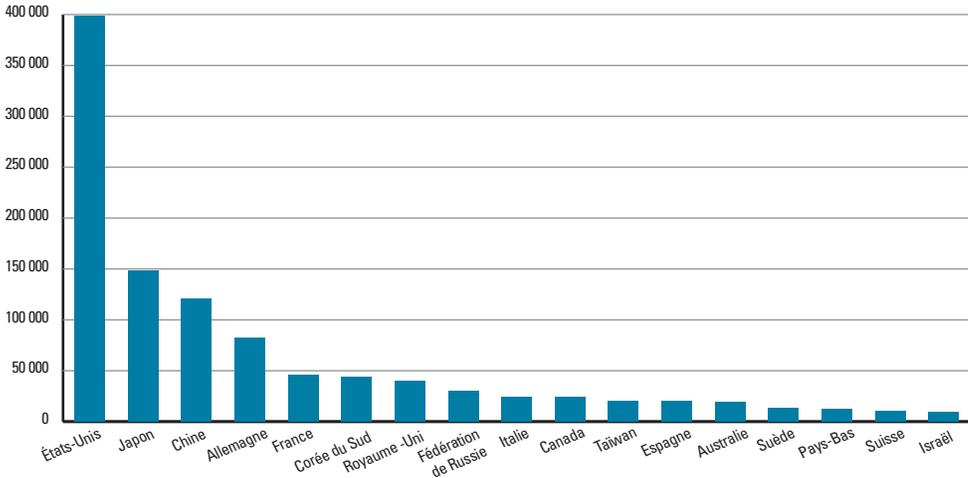
Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux. Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.01, 11.05.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n°4, MESR SIES, décembre 2010.
- Site Internet <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Comparaison internationale de la DIRD en 2008 (en millions de \$ PPA courants)



[2] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	1998	2002	2006	2007	2008	1998	2002	2006	2007	2008
États-Unis (2)	2,60	2,62	2,61	2,67	2,79	..	9,2	9,3	9,2	..
Japon	3,00	3,17	3,40	3,44	3,44	9,6	9,3	10,3	10,3	9,9
Allemagne	2,27	2,49	2,53	2,53	2,68	5,92	6,71	6,75	6,99	7,26
France	2,14	2,24	2,11	2,08	2,12	6,0	6,9	7,6	8,0	8,2
Corée du Sud (3)	2,26	2,40	3,01	3,21	3,36	4,3	6,2	8,3	9,2	9,7
Royaume-Uni	1,76	1,79	1,75	1,78	1,77	5,6	6,8	8,3	8,2	8,1
Italie	1,05	1,13	1,13	1,18	1,23	2,8	3,0	3,6	3,8	3,9
Canada	1,76	2,04	1,97	1,91	1,84	6,2	7,0	7,9	7,9	..
Suède	3,68	3,40	3,70	11,7	9,4	9,8
Finlande (4)	2,88	3,37	3,48	3,47	3,72	12,0	14,7	15,1	14,5	15,0
Union européenne EU-27 (5)	1,67	1,76	1,77	1,77	1,84	4,67	5,31	6,06	6,15	6,37
Total OCDE (5)	2,12	2,21	2,24	2,28	2,34	..	6,65	7,26	7,32	..

(1) Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

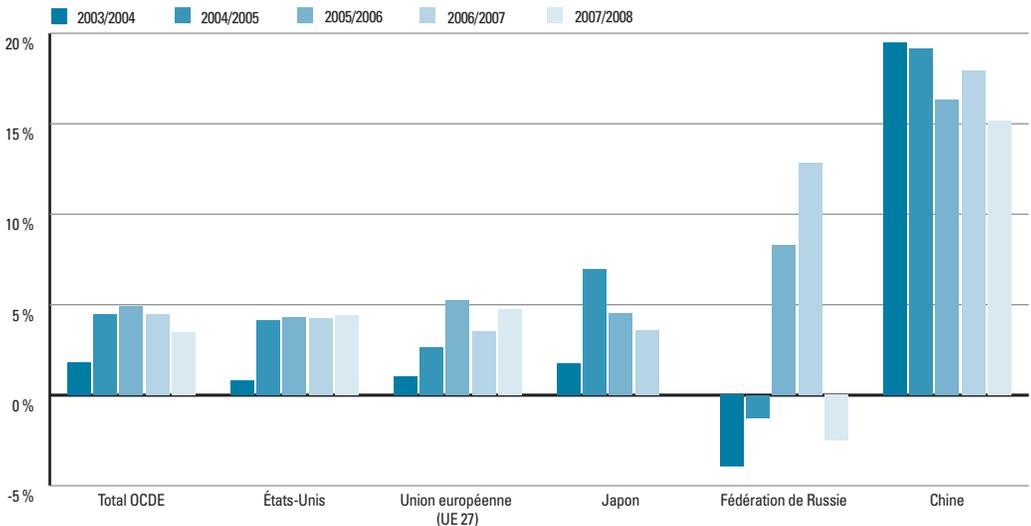
(2) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie).

(3) Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 inclus.

(4) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

(5) Estimation ou projection.

[3] Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine (%)(1)



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2000.

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	374
12.2	Le premier degré dans les DOM	376
12.3	Le second degré dans les DOM	378
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	380
12.5	L'accès au niveau IV dans les DOM	382
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	384
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	386
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	388
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	390
12.10	Les diplômés dans les DOM	392
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	394
12.12	Les personnels dans les DOM	396
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	398

Présentation

À la rentrée 2010, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 542 900 élèves, étudiants et apprentis, en baisse de 1 900 par rapport à la rentrée 2009 [1]. Ce recul est imputable à l'évolution négative des effectifs du premier degré et de l'enseignement supérieur.

Le premier degré scolarise 268 600 écoliers, soit 1 100 de moins qu'à la rentrée précédente (- 0,4%). La baisse entamée en 2008 se poursuit, et affecte l'élémentaire et la scolarisation des enfants handicapés (ASH), tandis que le préélémentaire se stabilise.

Dans le second degré, les effectifs se stabilisent, après quatre années de baisse consécutives. Cette stabilisation résulte de la reprise à la hausse des effectifs du lycée professionnel (+ 1,8 %) et du collège (+ 0,2 %), qui compense la poursuite de la baisse des effectifs du lycée général et technologique (- 1,6 %) et de l'enseignement adapté (- 2,7 %).

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées : la Guyane connaît une augmentation des effectifs du premier et du second degrés (respectivement + 1,9 % et + 3,0 %) ; à l'opposé, la Martinique enregistre une baisse de 2,2% du premier comme du second degré [2]. La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves des DOM est stable dans le temps (à hauteur de 92 % pour le public, dans le premier et le second degré), et varie peu d'une académie à l'autre (de 90 % pour le public en Guadeloupe à 94 % en Guyane).

En complément de l'enseignement dispensé par le ministère en charge de l'éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 3 200 élèves dans le second degré. Cet effectif est stable depuis 2005 [1].

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, 36 900 étudiants toutes formations confondues, diminuent de 3,4 % par rapport à 2009. Cette évolution est imputable aux effectifs des universités (hors IUT et formations d'ingénieurs), en baisse si l'on raisonne à champ constant en 2009 et 2010 (c'est-à-dire en comptant dans les effectifs des universités, en 2009 comme en 2010, les effectifs des IUFM des Antilles-Guyane. Voir « Définitions »). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées accueillent près d'un étudiant sur quatre, très majoritairement en STS.

Définitions

Départements d'outre-mer (DOM)

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

On notera que Mayotte, qui avait le statut de collectivité d'outre-mer, est devenu département d'outre-mer en avril 2011. Ce changement de statut sera pris en compte dans les statistiques à partir de la rentrée 2011 (RERS, édition 2012).

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir 1.2.

Premier cycle

Classes de sixième à troisième, dispositifs relais, unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS ex-UPI), classes préprofessionnelles (DIMA ou dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

Second cycle général et technologique

Classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques ou au brevet de technicien.

SEGPA

Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUFM

Institut de formation des maîtres. En 2008, l'IUFM de La Réunion a été rattaché à l'université de La Réunion et, depuis, ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Il en est de même, en 2010, pour les IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane, rattachés à l'université d'Antilles-Guyane. Attention à l'interprétation des évolutions 2010/2009 des effectifs des universités et des « Autres établissements » du tableau [1].

IUT

Instituts universitaires de technologie.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (milliers) (Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2007	2008	2009	2010	Évol (%) 2010/2009
Premier degré (1)	272	248,5	271	269,3	271,6	270,9	269,7	268,6	-0,4
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	98,5	98,3	97,6	97,6	0,0
CP-CM2	194,9	155,8	169,8	165,7	170,5	169,9	169,4	168,5	-0,5
ASH	4,6	4,3	4	3,6	2,6	2,7	2,7	2,5	-8,8
Second degré éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	227,9	226,8	224,7	224,8	0,0
Premier cycle	119,8	114,8	130	134,2	129,8	129,1	128,3	128,5	0,2
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	38,7	39,1	38,6	39,3	1,8
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	53,2	52,7	52,1	51,3	-1,4
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	3,5	5,7	5,7	6,3	6,1	5,9	5,7	5,6	-2,7
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,3	3,3	3,3	3,2	-1,4
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5	7	8,4	7,7	7,3	7,4	7,7	4,7
Scolarisation dans établissement de santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,5	1,4	1,5	1,7	11,5
Enseignement supérieur	6,3	15	32,3	36,7	37,0	36,9	38,2	36,9	-3,4
CPGE	0	0,0	0,7	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	-2,3
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	6,9	7,0	7,1	7,2	1,5
IUT	0	0,0	0,4	0,6	0,8	0,8	0,8	0,9	9,1
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	21,8	22,4	23,4	23,4	-0,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	1,2
Écoles paramédicales et sociales (4)	0	0,7	1,2	2,6	2,9	2,8	3,0	3,0	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	3,4	2,3	2,3	0,9	(6) -61,5
Total général	454,3	459,1	534	548,9	549,2	546,7	544,8	542,9	-0,3

(1) Données estimées pour le premier degré depuis 2000.

(2) Y compris les effectifs de CPA, CLIPA et DIMA en CFA. Données provisoires pour 2010.

(3) Depuis 2008, l'IUFM de La Réunion est intégré à l'université de La Réunion et ses effectifs comptabilisés avec ceux de l'université. Il en est de même en 2010 pour les effectifs des IUFM des Antilles-Guyane rattachés à l'université d'Antilles-Guyane à cette date.

(4) Données provisoires en 2010 (reconduction des effectifs de 2009).

(5) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement aux universités [en 2008 pour l'IUFM de La Réunion, en 2010 pour les IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane. Voir supra (3)].

(6) Cette diminution résulte exclusivement du transfert sur la ligne « universités » des effectifs des IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane rattachés en 2010 à l'université d'Antilles-Guyane. En 2009, ces effectifs, comptabilisés sur la ligne « Autres établissements d'enseignement supérieur », s'élevaient à 1 435 sur un total de 2 278.

[2] Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2010

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Public	52 883	40 371	41 750	112 452	247 456
Préélémentaire	19 608	14 173	15 542	41 111	90 434
CP-CM2	32 752	25 726	25 912	70 191	154 581
ASH	523	472	296	1 150	2 441
Privé	6 004	2 550	3 362	9 192	21 108
Préélémentaire	1 996	840	1 025	3 293	7 154
CP-CM2	3 991	1 710	2 332	5 899	13 932
ASH	17	-	5	-	22
Total premier degré	58 887	42 921	45 112	121 644	268 564
Évolution 2010/2009 (%)	-1,9	2,6	-2,2	-0,1	-0,4
Part du public (%)	89,8	94,1	92,5	92,4	92,1

[3] Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2010

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Public	45 930	28 626	37 948	94 269	206 773
Premier cycle	25 994	17 906	20 252	53 756	117 908
SEGPA	1 154	885	1 127	2 377	5 543
Second cycle professionnel	7 562	4 909	7 401	16 582	36 454
Second cycle général et technologique	11 220	4 926	9 168	21 554	46 868
Privé	5 401	2 022	3 837	6 726	17 986
Premier cycle	2 920	1 203	2 025	4 481	10 629
SEGPA	-	-	-	23	23
Second cycle professionnel	1 421	346	484	613	2 864
Second cycle général et technologique	1 060	473	1 328	1 609	4 470
Total second degré	51 331	30 648	41 785	100 995	224 759
Évolution 2010/2009 (%)	-0,5	3,0	-2,2	0,4	0,0
Part du public (%)	89,5	93,5	90,8	93,3	92,0

Présentation

En 2010, les écoles des départements d'outre-mer (DOM) scolarisent 268 600 élèves dans le premier degré, 21 100 dans le secteur privé et 247 500 dans le secteur public [1]. Ce partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,9 %) qu'en France métropolitaine (13,6 %).

Entre 2009 et 2010, l'évolution globale des effectifs dans les écoles des DOM est en légère baisse (- 0,4 %). Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont stables pour les secteurs public et privé.

Dans l'enseignement élémentaire, les effectifs continuent de baisser (- 0,5 % en 2010 après - 0,7 % en 2009). Cette diminution est observée dans le secteur public (- 0,6 %) alors que les effectifs dans le secteur privé sont en hausse (+ 0,7 %).

Avec une baisse de 8,8 % des effectifs dans l'enseignement relevant de l'ASH, la tendance s'inverse par rapport à la rentrée 2009 (+ 0,8 %).

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.11.

[1] Évolution des effectifs du premier degré selon le sexe dans les DOM

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
2010-2011	Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
	Élémentaire (1)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
	ASH (2)	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
	Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009-2010	Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
	Élémentaire (1)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
	ASH (2)	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
	Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008-2009	Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
	Élémentaire (1)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
	ASH (3)	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
	Total	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2007-2008	Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
	Élémentaire (1)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
	ASH (3)	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
	Total	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610
2006-2007	Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
	Élémentaire (1)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
	Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
	Total	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971
2005-2006	Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
	Élémentaire (1)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
	Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
	Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253
2004-2005	Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
	Élémentaire (1)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
	Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
	Total	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(2) Comprend l'aptation et l'inclusion scolaires.

(3) Comprend l'initiation, l'adaptation et l'intégration scolaires. Avant 2007, on parle d'AS (adaptation et intégration scolaires), à partir de 2007, on parle d'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Présentation

À la rentrée 2010, les DOM scolarisent 224 800 élèves dans le second degré, effectif stable par rapport à 2009. Le secteur privé y est peu implanté (8 %).

Avec un effectif de 128 500, les élèves du premier cycle (hors SEGPA) sont stables par rapport à la rentrée précédente (0,2 %) [1]. Les filles scolarisées en classe de troisième sont légèrement plus nombreuses que les garçons. Par contre, ces derniers sont prédominants dans les dispositifs de préapprentissage.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 5 600 élèves à la rentrée 2010 ce qui représente 4 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré [2]. Les deux tiers sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 51 300 élèves avec une majorité de filles [3]. Comme en métropole, les séries scientifiques et technologiques industrielles sont à dominante masculine alors que les filles se retrouvent massivement en série littéraire ou privilégient le domaine de la gestion, du social et de la santé.

Avec 39 300 élèves, les effectifs du second cycle professionnel sont relativement importants dans les DOM (43 % des élèves du second cycle) [4]. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

Définitions

Champ du second degré

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

DIMA

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008 ; l'apprentissage junior est abrogé.

UPI-ULIS

Unités pédagogiques d'intégration remplacées en 2010 par les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Cycle terminal du second cycle général et technologique

Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STI : Sciences et technologies industrielles (y compris STI arts appliqués) ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant au brevet de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAV, Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

BEP

Brevet d'études professionnelles. Fermé progressivement depuis 2008 au profit du bac professionnel en trois ans accessible après la 3^e. Néanmoins, il reste provisoirement deux spécialités de BEP à la rentrée 2010 : métiers de la restauration et de l'hôtellerie et carrières sanitaires et sociales (dernière session en 2012).

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

Bac pro

Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 3 ans. Depuis la rentrée 2010, il n'existe plus de bac pro préparé en 1 ou 2 ans.

BMA

Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP
Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM en 2010-2011 (hors SEGPA)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% Filles
Sixième	15 196	14 678	29 874	1 362	1 461	2 823	32 697	49,4
Cinquième	14 477	14 263	28 740	1 308	1 386	2 694	31 434	49,8
Quatrième	15 199	14 992	30 191	1 247	1 357	2 604	32 795	49,9
Troisième	13 354	13 843	27 197	1 225	1 265	2 490	29 687	50,9
ULIS	769	397	1 166	7	3	10	1 176	34,0
DIMA	489	251	740	8	-	8	748	33,6
Total	59 484	58 424	117 908	5 157	5 472	10 629	128 537	49,7

[2] Les effectifs de SEGPA dans les DOM en 2010-2011

(Public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% Filles
Sixième	845	388	1 233	31,5
Cinquième	991	423	1 414	29,9
Quatrième	1 059	398	1 457	27,3
Troisième	1 004	435	1 439	30,2
Total	3 899	1 644	5 543	29,7

(1) Cette année, dans le secteur privé, 12 élèves en 6^e (6 garçons et 6 filles) et 11 élèves en 5^e (9 garçons et 2 filles) sont scolarisés en SEGPA.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM en 2010-2011

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% Filles
Seconde	7 053	9 734	16 787	638	797	1 435	18 222	57,8
Première	6 312	8 693	15 005	625	812	1 437	16 442	57,8
S	2 415	2 297	4 712	265	275	540	5 252	49,0
L	382	1 604	1 986	34	116	150	2 136	80,5
ES	966	1 814	2 780	125	175	300	3 080	64,6
STI	943	110	1 053	-	-	-	1 053	10,4
STG	1 328	1 929	3 257	134	165	299	3 556	58,9
ST2S	62	620	682	8	28	36	718	90,3
Autres (1)	216	319	535	59	53	112	647	57,5
Terminale	6 148	8 928	15 076	669	929	1 598	16 674	59,1
S	2 040	2 169	4 209	245	242	487	4 696	51,3
L	349	1 690	2 039	47	141	188	2 227	82,2
ES	1 035	1 901	2 936	127	219	346	3 282	64,6
STI	1 213	111	1 324	23	1	24	1 348	8,3
STG	1 343	2 054	3 397	213	261	474	3 871	59,8
ST2S	61	780	841	14	65	79	920	91,8
Autres (1)	107	223	330	-	-	-	330	67,6
Total	19 513	27 355	46 868	1 932	2 538	4 470	51 338	58,2

(1) Autres : baccalauréats technologiques TMD et hôtellerie, brevet de technicien.

[4] Les effectifs du second cycle professionnel dans les DOM en 2010-2011

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% Filles
CAP 2 ans (1)	Total	6 062	3 360	9 422	265	209	474	9 896	36,1
	1 ^{re} année	3 392	1 837	5 229	156	95	251	5 480	35,3
	2 ^e année	2 670	1 523	4 193	109	114	223	4 416	37,1
BEP 2 ans (2)	Total	83	1 527	1 610	8	49	57	1 667	94,5
	Seconde BEP	44	766	810	3	24	27	837	94,4
	Terminale BEP	39	761	800	5	25	30	830	94,7
Bac pro/BMA (3)	Total	14 261	10 857	25 118	1 295	1 038	2 333	27 451	43,3
	Seconde professionnelle	4 798	3 274	8 072	437	322	759	8 831	40,7
	Première professionnelle	5 908	4 091	9 999	470	367	837	10 836	41,1
	Terminale professionnelle	3 555	3 492	7 047	388	349	737	7 784	49,3
Autres formations professionnelles de niveaux IV et V		115	189	304	-	-	-	304	62,2
Total		20 521	15 933	36 454	1 568	1 296	2 864	39 318	43,8

(1) Y compris les CAP en un an dont l'effectif total vaut 43.

(2) Y compris les BEP en un an dont l'effectif total est réduit à 7.

(3) 18 élèves préparent un BMA en 2 ans.

Présentation

Dans les DOM comme en France métropolitaine, le redoublement continue de baisser dans les classes du premier cycle et en classe de seconde, mais reste stable en première et terminale du cycle général et technologique.

En premier cycle, la baisse du taux de redoublement est la plus forte en sixième : la proportion de redoublants (4,8 % en 2010) a diminué de moitié ces deux dernières années [1]. À l'issue de la troisième, plus de la moitié des élèves se dirigent vers une seconde générale et/ou technologique (53,2 %) et 37,1 % s'orientent vers la voie professionnelle. Ces proportions sont en légère hausse par rapport à 2009.

En second cycle général et technologique, le redoublement a largement diminué depuis dix ans, surtout en seconde et en terminale bien que, pour cette dernière classe, il se soit stabilisé en 2010 [2]. Depuis 2001, les taux de passage vers la classe de niveau supérieur ont progressé. Une petite partie des élèves sortent du champ des établissements de l'éducation nationale : 3,6 % en seconde et 3,1 % en première, proportions relativement stables depuis dix ans. Par contre, les élèves sont légèrement moins nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde ces deux dernières années (5,9 % en 2010 contre 7,4 % en 2008).

Avec la poursuite de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, les passages vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans après la seconde année de CAP ont augmenté au détriment des passages en BEP dont l'offre est réduite à deux spécialités cette année [3]. Environ 20 % des élèves sortent dès la fin de première année de CAP depuis dix ans, cette proportion est en légère diminution en 2010 par rapport en 2009. Après la seconde professionnelle, 80 % des élèves passent en première professionnelle mais 13,7 % quittent les préparations dispensées dans les établissements de l'éducation nationale ; ce taux de sortie est en légère hausse par rapport à 2009.

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Taux de redoublement

Pourcentage d'élèves inscrits dans une classe l'année n-1 qui restent dans cette classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sorties

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle), ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et ceux qui entrent sur le marché du travail.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles. Fermé progressivement depuis 2008 au profit du baccalauréat professionnel en trois ans accessible après la 3^e. Néanmoins, il reste provisoirement deux spécialités de BEP en deux ans à la rentrée 2010 : métiers de la restauration et de l'hôtellerie et carrières sanitaires et sociales (dernière session en 2012).

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro/BMA 2 ans : 1^{re} année

Première année du brevet des métiers d'arts. La première année du baccalauréat professionnel en 2 ans a été fermée à la rentrée 2009.

Bac pro/BMA 2 ans : 2nde année

Seconde année du brevet des métiers d'arts. La seconde année du baccalauréat professionnel en 2 ans a été fermée à la rentrée 2010.

Seconde professionnelle

Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les taux de redoublement et de passage dans le premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements	Sixième	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8
	Cinquième	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4
	Quatrième	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8
	Troisième	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7
Passages	Sixième - cinquième	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6
	Cinquième - quatrième	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2
	Quatrième - troisième	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2
	Troisième - seconde GT	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2
	Troisième - second cycle pro	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1

[2] Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements	Seconde	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5
	Première	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8
	Terminale	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9
Passages	Seconde vers second cycle pro	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9
	Seconde vers première	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0
	Première vers terminale	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6
Sorties	Seconde	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6
	Première	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1
	Terminale	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4	86,1	87,7	87,9	89,5	88,8

[3] Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (1) (Public + Privé)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4	5,6	3,2	3,9	3,6	3,6
	Passage en 2 ^e année	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0	74,3	75,8	76,3	73,7	75,2
	Autres orientations	3,4	2,8	5,5	3,7	1,8	1,5	2,3	1,6	1,3	1,7
	Sorties	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8	18,6	18,7	18,2	21,4	19,5
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3	4,8	5,3	4,9	4,1	3,2
	Passage en BEP	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5	14,1	14,3	11,4	3,6	ns
	Passage en bac pro	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7	6,0	5,5	10,3	17,0	21,0
	Autres orientations	4,2	3,6	4,5	4,1	4,2	4,6	4,6	5,7	5,9	4,6
	Sorties	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3	70,6	70,2	67,8	69,4	71,0
BEP en 2 ans (1)	Redoublement	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6	3,8	3,5	2,3	ns	ns
Seconde	Passage en terminale BEP	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3	84,5	84,3	83,8	81,3	92,3
	Autres orientations	0,5	0,7	0,6	0,9	1,2	1,1	1,3	2,1	4,9	2,7
	Sorties	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0	10,6	10,9	11,9	13,6	4,0
BEP en 2 ans	Redoublement	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2	9,1	8,7	8,1	4,7	ns
Terminale	Passage en bac pro	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4	39,5	39,2	41,4	46,0	45,8
	Passage en 2 ^e cycle GT	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2	9,8	8,2	8,0	8,0	7,9
	Autres orientations	2,6	2,4	2,6	2,4	2,5	2,2	2,5	2,0	1,5	1,8
	Sorties	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7	39,4	41,3	40,5	39,8	44,1
Bac pro/BMA 2 ans (1) Première	Redoublement	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6	2,3	2,3	2,8	ns	ns
	Passage en bac pro/BMA : terminale	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4	86,1	85,3	85,5	85,8	80,0
	Autres orientations et sorties	13,7	12,8	12,5	13,2	12,9	11,6	12,4	11,7	14,2	20,0
Bac pro/BMA 2 ans (1) Terminale	Redoublement	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2	4,9	5,2	4,2	2,2	ns
	Autres orientations	1,8	2,2	2,5	3,0	2,1	2,2	1,4	1,7	2,1	3,7
	Sorties	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8	92,9	93,4	94,1	95,7	96,3
Bac pro en 3 ans (2) Seconde pro	Redoublement									3,6	3,3
	Passage en première pro									83,2	80,0
	Autres orientations									2,3	3,0
	Sorties									10,9	13,7
Bac pro en 3 ans (2) Première pro	Redoublement										1,9
	Passage en terminale pro										86,1
	Autres orientations										0,3
	Sorties										11,7

ns : non significatif.

(1) À la rentrée 2010, deux spécialités de seconde BEP ont été maintenues en attente des bac pro en 3 ans correspondants. Les bac pro en 2 ans n'existent plus.

(2) Les inscriptions en préparation au bac pro en 3 ans étant trop peu nombreuses avant la rentrée 2008, les taux de redoublement, de passage ou de sortie ne sont pas interprétables et donc ne figurent pas dans le tableau.

Présentation

Les départements d'outre-mer (DOM) avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la France métropolitaine en matière de taux d'accès au niveau IV. Mais, depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix pour la Guadeloupe et la Martinique et depuis 2010 pour La Réunion, ces départements ont dépassé la France métropolitaine [1]. L'importance de ce taux dans les Antilles et à La Réunion est principalement due à la voie professionnelle sous statut scolaire relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA). En effet, le taux d'accès au niveau IV via la formation professionnelle est très supérieur à celui de la France métropolitaine en Martinique et en Guadeloupe et, dans une moindre mesure, à La Réunion. Dans ces trois départements, la réforme de la voie professionnelle, avec la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, a eu un impact plus important qu'en France métropolitaine et l'écart de taux d'accès au niveau IV avec la France métropolitaine s'est accru en 2010.

À l'opposé, les DOM ont un taux d'accès au niveau IV de formation générale sous statut scolaire relevant du MENJVA inférieur à celui de la France métropolitaine. L'écart est particulièrement important en Guyane, où il atteint 18,6 points en 2010 ; il est beaucoup plus faible en Guadeloupe (1,7 point en 2010).

Comme en France métropolitaine, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de près de 23 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 10 points en moyenne en France métropolitaine) [2].

La prise en compte des autres voies de formation (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) augmente l'accès au niveau IV de 0,8 point en Guyane, de 3,9 points en Guadeloupe, de 5,4 points en Martinique et de 3,6 points pour La Réunion (contre 7,4 points en France métropolitaine). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.

Voies de formation

Outre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau IV peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

Taux d'accès par une génération

Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives.

Taux d'accès conjoncturel

Voir 8.5.

Estimations démographiques

Le bilan démographique fourni par l'INSEE contient les populations légales jusqu'à la rentrée n-4 et des estimations pour les rentrées n-3 et n-2. La DEPP estime ensuite les rentrées n-1 à n+1. Le bilan démographique 2011 permet donc d'avoir les populations légales jusqu'à la rentrée 2007, et des estimations de populations pour 2008 à 2010.

Avertissement

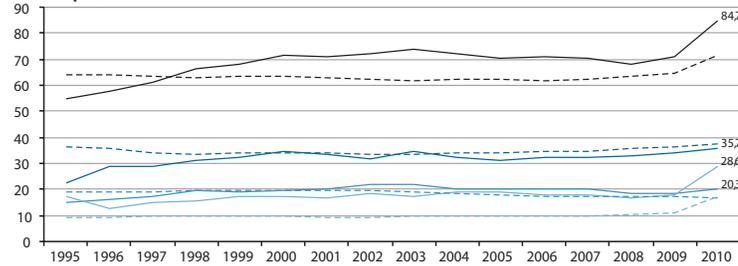
Les données sur l'apprentissage de la dernière rentrée ne sont jamais disponibles au moment du bouclage de cette publication. La DEPP établit donc chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe en 2010 les flux vers ce niveau et les projections de la DEPP sont sous-estimées.

Sources :

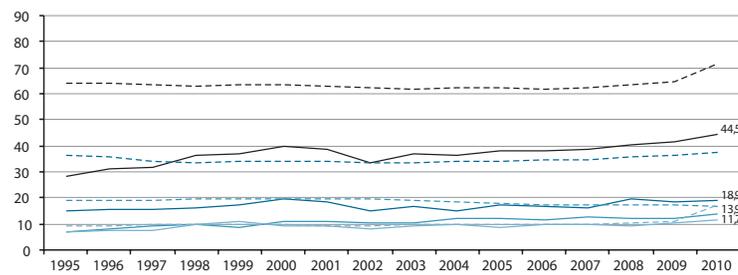
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information SCOLARITÉ.
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- MAAPRAT/Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MENJVA-INSEE/Estimations démographiques.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV dans les DOM (%) (MENJVA - scolaire, Public + Privé)

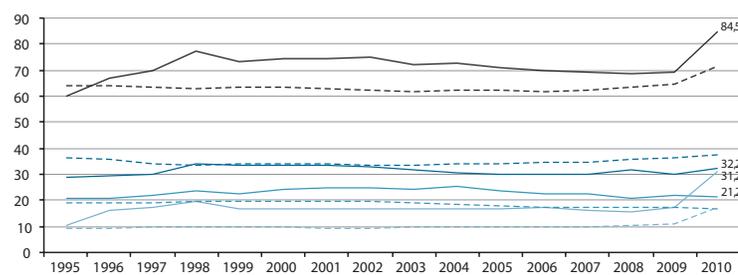
Guadeloupe (%)



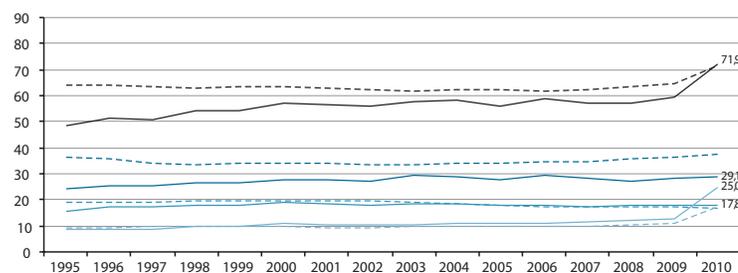
Guyane (%)



Martinique (%)



La Réunion (%)



- Général académie
- Technologique académie
- Professionnel académie
- Ensemble académie
- Général F. métro.
- Technologique F. métro.
- Professionnel F. métro.
- Ensemble F. métro.

[2] Taux d'accès au niveau IV selon le sexe en 2010 dans les DOM (%)

	MENJVA-scolaire			Toutes voies de formation (1)
	Filles	Garçons	Ensemble	
Guadeloupe	96,3	73,5	84,7	88,6
Guyane	51,6	37,3	44,5	45,3
Martinique	91,7	76,8	84,5	89,9
La Réunion	81,5	62,4	71,9	75,5

(1) Y compris les formations offertes par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et les formations par voie d'apprentissage. Les chiffres concernant l'apprentissage sont basés sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2010, les lycées professionnels des DOM préparent 9 900 élèves à un CAP et 1 700 à un BEP (non inclus dans le tableau [1]). Comme en France métropolitaine, la spécialité « Carrières sanitaires et sociales » est la seule encore ouverte en BEP à la rentrée 2010 dans les DOM avec la spécialité « Restauration, hôtellerie ».

En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (59,0 %) que dans celles des services. Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 17,8 % des élèves (« Commerce, vente »), les poids des groupes des spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 6 à 10 % des élèves inscrits dans les secteurs : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Bâtiment : finitions », « Travail du bois », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 63,6 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (17,0 %), exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont largement majoritaires (92,3 %). Dans les DOM, 27 500 élèves préparent un bac professionnel en trois ans à la rentrée 2010, soit 24 % de plus qu'à la rentrée 2009. 55,0 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 41,0 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (8,5 %) qu'en CAP (4,8 %). Les groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Comptabilité, gestion », « Secrétariat, bureautique » et « Commerce, vente » ; chacune de ces spécialités représente 15 à 16 % des élèves.

Définitions

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2010 (1)

(Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	% du total	% Privé	% filles	Effectifs	% du total	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales	26	0,3	€	3,8	62	0,2	€	14,5
201 Techno. de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	28	0,1	€	3,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	41	0,4	€	7,3	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechno. des transformations	44	0,4	€	70,5	123	0,4	€	52,0
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	893	9,0	6,8	42,9	196	0,7	€	43,4
223 Métallurgie	26	0,3	€	50,0	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	23	0,2	100,0	€	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	101	1,0	€	1,0	429	1,6	€	2,1
230 Spécialités pluritechno. génie civil, construction, bois	173	1,7	20,2	1,7	778	2,8	4,5	22,6
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	116	1,2	€	1,7	388	1,4	€	14,4
232 Bâtiment : construction et couverture	269	2,7	€	1,9	506	1,8	€	3,4
233 Bâtiment : finitions	999	10,1	6,1	4,0	760	2,8	€	11,7
234 Travail du bois et de l'ameublement	761	7,7	1,8	2,4	852	3,1	€	4,1
240 Spécialités pluritechno. des matériaux souples	40	0,4	€	62,5	-	-	-	-
241 Textile	11	0,1	€	100,0	-	-	-	-
242 Habillement	441	4,5	€	93,2	461	1,7	€	92,8
243 Cuirs et peaux	6	0,1	€	50,0	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechno. en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 316	4,8	12,5	4,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	109	0,4	€	4,6
252 Moteurs et mécanique auto	696	7,0	1,0	2,3	1 426	5,2	7,9	3,1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	€	0,0	-	-	76	0,3	30,3	2,6
254 Structures métalliques	611	6,2	2,3	2,5	929	3,4	2,6	3,0
255 Électricité, électronique	564	5,7	€	1,8	3 926	14,3	8,7	2,9
Total spécialités de la production	5 841	59,0	3,7	17,0	12 365	45,0	5,7	9,9
311 Transport, manutention, magasinage	72	0,7	€	22,2	389	1,4	€	30,8
312 Commerce, vente	1 759	17,8	4,9	57,5	4 251	15,5	12,0	66,4
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	4 276	15,6	15,1	58,8
321 Journalisme et communication	47	0,5	€	29,8	93	0,3	€	34,4
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	53	0,5	€	50,9	71	0,3	€	21,1
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	4 425	16,1	9,3	95,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	267	1,0	€	92,9
331 Santé	-	-	-	-	16	0,1	€	81,3
332 Travail social	519	5,2	10,2	96,7	€	€	€	€
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	692	7,0	2,7	73,3	736	2,7	8,8	45,0
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	358	3,6	17,9	89,4	148	0,5	€	99,3
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	28	0,3	€	67,9	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	253	2,6	€	42,3	335	1,2	€	61,8
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	274	2,8	13,1	19,7	79	0,3	€	20,3
Total spécialités des services	4 055	41,0	6,4	63,6	15 086	55,0	10,8	70,7
Ensemble des spécialités	9 896	100,0	4,8	36,1	27 451	100,0	8,5	43,4
Rappel 2009	9 046	100,0	5,7	38,0	22 077	100,0	9,3	46,0

(1) Les deux spécialités des services maintenues à la rentrée 2010, en attendant la création des baccalauréats professionnels correspondants, ne figurent pas dans le tableau.
Lecture - 6,4 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 63,6 % des élèves formés dans ces spécialités.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Près d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est sans activité professionnelle et non retraitée (6,6 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont plus représentés que les enfants d'ouvriers (19,3 % et 16,8 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 16,6 % contre 26,8 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en métropole, la part des élèves issus de familles d'enseignants augmente avec le niveau de formation ainsi que celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, près d'un élève sur trois est enfant de parent « sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé » (32,7 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (60 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (14,3 % et 6,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,9 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient cependant de rester prudent sur ces observations qui mériteraient des analyses plus approfondies.

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
 - Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
 - Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
 - Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
 - Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
 - Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
 - Retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus.
 - Chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.
- Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes.**
- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
 - Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
 - Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
 - Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale en 2010-2011 (%)

(Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	1,8	9,3	7,2	8,2	3,4
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,0	3,8	1,2	3,1	0,6
SEGPA	1,5	4,5	1,2	2,9	0,4
Total premier cycle (y compris SEGPA)	1,8	9,0	6,8	7,9	3,2
Seconde générale et technologique	2,0	10,7	10,9	10,8	5,0
Première et terminale générales	2,0	12,0	14,3	12,7	7,3
Première et terminale technologiques	2,3	9,6	6,3	10,2	2,3
Total second cycle général et techno	2,1	11,0	11,2	11,4	5,3
CAP	1,5	5,1	1,6	4,0	0,4
BEP	1,8	6,6	2,3	5,1	0,6
Bac pro, BMA	1,9	8,0	2,9	6,5	0,8
MC et divers niveaux IV et V (4)	2,5	6,1	2,5	6,1	0,0
Total second cycle professionnel	1,8	7,2	2,6	5,8	0,7
Total	1,9	9,2	7,1	8,3	3,3
France métropolitaine	2,0	10,5	18,7	13,5	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Effectifs
Premier cycle général	19,1	17,2	1,2	32,7	100,0	126 613
ULIS, DIMA, dispositifs relais	11,5	15,0	0,8	62,0	100,0	1 924
SEGPA	12,4	16,1	1,1	60,0	100,0	5 566
Total premier cycle (y compris SEGPA)	18,8	17,1	1,2	34,2	100,0	134 103
Seconde générale et technologique	21,8	15,3	2,0	21,6	100,0	18 222
Première et terminale générales	20,4	12,0	2,8	16,4	100,0	20 673
Première et terminale technologiques	22,5	17,6	2,1	27,2	100,0	12 443
Total second cycle général et techno	21,4	14,5	2,3	20,8	100,0	51 338
CAP	14,1	17,6	1,3	54,3	100,0	9 896
BEP	18,7	22,3	0,9	41,8	100,0	1 667
Bac pro, BMA	20,0	19,5	1,8	38,6	100,0	27 451
MC et divers niveaux IV et V (4)	15,1	19,0	3,6	45,2	100,0	304
Total second cycle professionnel	18,4	19,1	1,7	42,7	100,0	39 318
Total	19,3	16,8	1,5	32,6	100,0	224 759
France métropolitaine	16,6	26,8	2,1	6,6	100,0	5 128 457

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

(4) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale regroupée en 2010-2011 (%) (1)

(Public + Privé, y compris EREA)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	9,8	7,9	28,3	54,1	100,0	36,6	15,9	35,7	11,9	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,0	3,3	17,0	77,7	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	1,8	2,9	18,3	77,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	9,3	7,6	27,7	55,4	100,0	36,5	15,8	35,6	12,1	100,0
Seconde générale et technologique	16,0	11,0	32,6	40,4	100,0	39,9	16,8	33,7	9,6	100,0
Première et terminale générales	22,3	13,9	31,8	32,0	100,0	42,8	14,9	34,8	7,5	100,0
Première et terminale technologiques	9,0	10,4	32,6	48,0	100,0	20,3	14,7	42,0	23,0	100,0
Total second cycle général et techno	16,8	12,0	32,3	38,9	100,0	36,9	15,5	36,0	11,6	100,0
CAP	2,3	4,1	20,2	73,4	100,0	5,3	4,2	26,6	63,9	100,0
BEP	3,2	4,8	26,5	65,4	100,0	4,3	19,1	36,2	40,4	100,0
Bac pro, BMA	3,7	6,6	28,3	61,4	100,0	11,7	9,4	42,2	36,7	100,0
MC et divers niveaux IV et V (2)	3,6	7,1	22,9	66,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total second cycle professionnel	3,3	5,9	26,1	64,7	100,0	10,6	8,8	39,8	40,9	100,0
Total	10,0	8,3	28,5	53,2	100,0	32,7	14,7	36,4	16,3	100,0

(1) Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

(2) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

Présentation

En 2010, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) diminue de 3,4 % : il s'établit à 36 900 [1]. Les effectifs diminuent dans trois départements : - 10,9 % en Martinique, - 3,6 % en Guyane et - 3,1 % en Guadeloupe. En revanche, ils augmentent à La Réunion (+ 0,5 %).

L'université accueille 24 300 étudiants dans les DOM, soit 65,9 % des effectifs. Les effectifs des IUT (7 200 étudiants) poursuivent leur forte progression entamée en 2004 (+ 9,1 % en 2010). Le nombre d'étudiants augmente de 1,5 % en STS et baisse de 2,3 % en CPGE. Après une croissance quasi continue depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la part des femmes parmi les étudiants perd 1,5 point en 2010 pour s'établir à 62,6 %, soit 7,2 points de plus qu'en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur croît de 2,4 % en 2010 pour s'établir à 8 300 [2]. L'université accueille 68,1 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue en 2010 de 2,5 points. Le nombre d'inscrits progresse dans toutes les formations d'enseignement supérieur, sauf dans les universités (- 1,2 %). En hausse, la part des étudiantes est élevée : 63,0 % des étudiants, soit 7,6 points de plus qu'en France métropolitaine.

Définitions

DOM, COM

Voir « Notes de lecture » en début d'ouvrage.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Les universités d'outre-mer : université des Antilles-Guyane et université de la Réunion pour les DOM, université de Polynésie française dans les COM et université de Nouvelle-Calédonie. Depuis 2008-2009, les IUFM de la Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont intégrés dans une université de rattachement (l'IUFM du Pacifique est rattaché à l'université de Polynésie française). A la rentrée 2010, les IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique sont rattachés à l'université des Antilles-Guyane. Pour effectuer des comparaisons à champ constant, les effectifs des IUFM sont pris en compte dans les effectifs universitaires de 2009-2010.

IUT

Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à La Réunion. Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique qui le sont depuis 2010-2011.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont classées à part des STS.

Autres écoles et formations - Elles forment un groupe non homogène. Voir tableaux [1] et [2].

① Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7122.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJVA-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316
% femmes	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4
dont IUT	387	418	411	477	571	677	770	837	842	919
% femmes	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0
dont IUFM								1 057	1 000	
% femmes								72,2	72,0	
IUFM	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435	
% femmes	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3	
STS	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195
% femmes	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4
CPGE	821	899	927	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290
% femmes	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3
Autres écoles (1)	2 361	2 659	3 008	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 079
% femmes	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	77,0
Ensemble	33 127	34 226	35 319	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 880
% femmes	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,6

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, paramédicales et sociales, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661
% femmes	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2
dont IUFM								640	589	
% femmes								70,5	68,8	
IUFM	212	215	219	322	438	495	520	640	589	
% femmes	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8	
STS	909	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920
% femmes	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4
CPGE	95	108	123	122	142	173	181	176	179	207
% femmes	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1
Autres écoles (1)	77	180	248	263	274	322	375	398	486	523
% femmes	49,4	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3
Ensemble	5 049	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311
% femmes	61,5	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

Présentation

En 2010-2011, 30 000 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (voir « Définitions », comparaisons à champ constant) [1]. Les effectifs sont en hausse en Nouvelle-Calédonie (1,6 %), en baisse ailleurs : - 6,9 % à l'université d'Antilles-Guyane, - 3,4 % en Polynésie française et - 0,1 % à l'université de La Réunion.

Si on exclut les étudiants stagiaires à l'IUFM en 2009-2010, les effectifs sont en hausse de 4,5 % en Nouvelle-Calédonie et de 3,0 % à La Réunion. Ils sont en baisse de 0,6 % en Polynésie française.

La grande majorité (76,7 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 59,9 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible, relativement à l'ensemble du territoire : 21,1 % en cursus master contre 35,6 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,2 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,5 % en France métropolitaine. 33,0 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 21,6 % en sciences ou STAPS, 18,8 % en économie et gestion, 15,8 % en droit-sciences politiques et 7,8 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,1 % à être inscrits dans les IUT, uniquement dans les DOM. Les disciplines de santé et les IUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,2 % des inscriptions et les IUT 8,2 %.

En 2010-2011, le nombre de nouveaux entrants se stabilise (+ 0,2 %) après deux années de baisse (- 2,7 % en 2009, - 2,2 % en 2008).

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer baisse légèrement (63,5 %) [2]. En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (57,0 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (75,6 %) et en droit-sciences politiques (70,4 %), mais minoritaires en sciences (47,1 %) et STAPS (27,1 %).

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane et de l'université de La Réunion pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2008-2009, les IUFM de La Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont intégrés dans une université de rattachement (l'IUFM du Pacifique est rattaché à l'université de Polynésie française).

À la rentrée 2010, les IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique sont rattachés à l'université des Antilles-Guyane.

Pour effectuer des comparaisons à champ constant, les effectifs des IUFM sont pris en compte dans les effectifs universitaires de 2009-2010.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

La rubrique IUT

Elle regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les nouveaux entrants en première année de premier cycle

Ce sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU compris).

[1] Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2010-2011

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 916	357	56	2 329
	Sciences économiques, AES	1 657	257	25	1 939
	Lettres, sciences humaines, langues	2 147	1 585	94	3 826
	Sciences, STAPS	2 326	227	142	2 695
	Santé	763	699	4	1 466
	IUT	408			408
	Total	9 217	3 125	321	12 663
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 343	237	28	1 608
	Sciences économiques, AES	2 119	514	20	2 653
	Lettres, sciences humaines, langues	2 233	1 260	127	3 620
	Sciences, STAPS	1 932	530	99	2 561
	Santé	625	74	1	700
	IUT	511			511
	Total	8 763	2 615	275	11 653
	Total DOM	17 980	5 740	596	24 316
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	246		3	249
	Sciences économiques, AES	392		1	393
	Lettres, sciences humaines, langues	1 006	154	6	1 166
	Sciences, STAPS	577	90	17	684
	Santé	36			36
		Total	2 257	244	27
Université Polynésie Française	Droit, sciences politiques	473	58	7	538
	Sciences économiques, AES	634	7	2	643
	Lettres, sciences humaines, langues	1 009	250	8	1 267
	Sciences	479	38	17	534
	Santé	151			151
		Total	2 746	353	34
	Total COM + Nouvelle-Calédonie	5 003	597	61	5 661
Ensemble		22 983	6 337	657	29 977
Pourcentage par cursus		76,7	21,1	2,2	100,0
Évolution des effectifs 2010/2009 (%)		-1,3	-10,7	7,7	-3,3

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle dans les universités d'outre-mer

		2009-2010 (1)				2010-2011				
		Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 503	73,1	783	71,8	2 329	72,5	636	71,5	
	Sciences économiques, AES	1 899	58,5	753	56,8	1 939	58,1	595	52,8	
	Lettres, sciences humaines, langues	4 633	78,7	606	78,4	3 826	77,9	581	76,1	
	Sciences	2 354	52,3	558	50,9	2 298	51,5	638	50,2	
	STAPS	380	27,4	172	26,2	397	29,5	149	23,5	
	Santé	1 457	69,0	507	74,2	1 466	67,0	505	70,3	
	IUT	377	58,4	169	57,4	408	53,2	188	53,7	
		Total	13 603	67,2	3 548	63,9	12 663	65,5	3 292	61,4
	La Réunion	Droit, sciences politiques	1 599	69,9	523	70,6	1 608	69,8	523	70,2
Sciences économiques, AES		2 608	63,1	956	61,6	2 653	61,7	875	59,5	
Lettres, sciences humaines, langues		4 094	75,8	719	71,5	3 620	73,9	917	69,6	
Sciences		1 921	40,7	462	37,7	1 955	40,9	517	41,0	
STAPS		487	25,9	189	22,2	606	25,6	248	22,2	
Santé		485	67,0	329	69,9	700	66,1	398	68,3	
IUT		465	48,2	221	49,8	511	52,8	272	56,6	
		Total	11 659	62,8	3 399	59,7	11 653	61,1	3 750	59,2
		Total DOM	25 262	65,2	6 947	61,8	24 316	63,4	7 042	60,2
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	271	69,7	96	67,7	249	69,9	82	68,3	
	Sciences économiques, AES	354	55,6	123	52,0	393	58,5	140	64,3	
	Lettres, sciences humaines, langues	1 170	73,1	155	69,7	1 166	72,3	184	72,8	
	Sciences	633	45,0	238	49,6	658	48,2	230	46,1	
	STAPS	30	26,7			26	26,9	9	22,2	
	Santé	31	71,0			36	50,0			
		Total	2 489	62,5	612	58,0	2 528	62,9	645	60,2
	Polynésie Française	Droit, sciences politiques	525	65,7	123	66,7	538	63,0	130	57,7
		Sciences économiques, AES	709	57,1	223	51,1	643	59,4	163	58,9
Lettres, sciences humaines, langues		1 393	72,4	322	70,5	1 267	76,3	245	73,9	
Sciences		475	43,6	158	44,3	534	49,4	140	43,6	
STAPS		20	45,0							
Santé		121	59,5	61	60,7	151	60,9	102	64,7	
		Total	3 243	63,1	887	59,8	3 133	65,2	780	61,4
		Total COM + Nouvelle-Calédonie	5 732	62,8	1 499	59,0	5 661	64,2	1 425	60,8
Ensemble			30 994	64,8	8 446	61,3	29 977	63,5	8 467	60,3

(1) Les effectifs des IUFM des Antilles ont été intégrés aux effectifs de 2009-2010.

Présentation

À la session 2010, 12 800 diplômés de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer [1]. Leur nombre a augmenté de 4 % en CAP et en BEP. Les diplômés de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistantes dans les DOM, hormis à La Réunion. Le nombre de BTS a augmenté de 5 % entre 2009 et 2010.

Au niveau V, le taux de réussite est de 69,2 % alors qu'il est de 60,7 % au niveau IV. De manière générale, les taux de réussite sont inférieurs à ceux de France métropolitaine. C'est le cas notamment pour les BEP (- 11,8 points) et surtout pour les BTS (- 13,6 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 5,7 points). Les écarts se sont réduits entre 2009 et 2010. En BEP, l'écart a diminué de 3,5 points.

18 600 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2010 dans les DOM, soit une baisse de 1,7 % par rapport à la session 2009 [2]. La part des bacheliers généraux est stable et représente 46,8 %. En France métropolitaine, la part des bacheliers généraux est de 52,8 %, soit 6 points de plus que dans les DOM. Le taux de réussite moyen des bacheliers des DOM est de 81,4 %, soit 4,4 points de moins qu'en France métropolitaine. Cette différence est de 3,9 points pour le baccalauréat général et de 7,7 points pour les séries technologiques. Pour le baccalauréat professionnel, l'écart est de 0,2 point en faveur des DOM.

À la session 2009, dans les quatre universités d'outre-mer, 3 000 diplômes de licence ont été délivrés (en hausse de 1,4 % par rapport à la session 2008), ainsi que 800 masters (ou équivalent - DESS, DEA) [3]. 72 thèses ont été soutenues contre 46 l'année précédente.

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BP

Brevet professionnel.

MC

Mentions complémentaires

BTS

Brevet de technicien supérieur.

AES

Filière administrative, économique et sociale.

DEA

Diplôme d'études approfondies.

DESS

Diplôme d'études supérieures spécialisées.

DEUST

Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

STAPS

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Système d'information OCÉAN et enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels.

- [2] Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- [3] Système d'information SISE.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 03.46, 04.31, 09.28, 10.06, 11.07.

[1] Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel dans les DOM, session 2010

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
Niveau V										
CAP	775	72,2	723	77,0	1 003	75,8	2 525	77,2	5 026	76,0
BEP	2 076	67,8	698	58,6	1 602	62,0	3 128	65,9	7 504	64,8
MC	56	93,3	15	100,0	48	77,4	132	86,8	251	86,9
Total	2 907	69,3	1 436	66,9	2 653	66,9	5 785	70,8	12 781	69,2
Niveau IV hors bac										
BP	82	59,4	23	63,9	68	63,6	163	51,7	336	56,4
MC	24	96,0	-	-	1	ns	49	90,7	74	92,5
Total	106	65,0	23	63,9	69	63,9	212	57,5	410	60,7
Niveau III - BTS	717	55,0	135	51,5	781	53,7	1 191	64,2	2 824	57,9

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM, session 2010

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
Bac général	2 213	82,1	709	72,5	1 862	82,8	3 945	87,1	8 729	83,5
Bac technologique	1 133	71,1	390	53,3	1 228	73,0	2 435	81,6	5 186	74,2
Bac professionnel	1 266	89,4	398	77,6	1 149	83,4	1 914	89,3	4 727	86,7
Total	4 612	80,9	1 497	67,3	4 239	79,8	8 294	85,9	18 642	81,4

[3] Les diplômés délivrés par les universités en 2009 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG, DEUST (1)	Licences LMD, licences	Maîtrises (2)	Master pro, DESS	Masters recherche, DEA	Doctorats	Total	
DOM	Droit, sciences politiques		384	349	217	112	29	8	1 099
	Sciences économiques, AES		348	578	212	244	9	5	1 396
	Lettres, langues, sciences humaines		480	1 071	426	63	145	18	2 203
	Sciences		324	519	212	117	74	28	1 274
	STAPS		53	76	6		6	3	144
	Total DOM		1 589	2 593	1 073	536	263	62	6 116
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques		47	56	24				127
	Sciences économiques, AES		80	115				1	196
	Lettres, langues, sciences humaines		302	166			12	1	481
	Sciences		123	112				8	243
	Total COM et Nouvelle-Calédonie		552	449	24		12	10	1 047
Total			2 141	3 042	1 097	536	275	72	7 163

(1) Y compris DEUG intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

Présentation

À la rentrée 2010, 16 900 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 8 100 (48,1 %) effectuent leur service principal dans un collège, 5 900 (34,8 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 900 (17,1 %) dans un lycée professionnel (LP) [1]. 90,9 % sont titulaires, 9,1 % non titulaires (contre 4,0 % en France métropolitaine) [2].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou assimilés (79,6 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,6 %). Les PEGC y représentent 5,8 % du corps enseignant (contre 2,7 % en France métropolitaine) et les non-titulaires près d'un enseignant sur dix.

79,1 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (59,0 %). Les professeurs de chaire supérieure et agrégés représentent 17,9 % du corps enseignant.

Les professeurs exerçant dans les DOM se différencient également de ceux de la France métropolitaine par rapport aux caractéristiques suivantes :

- la proportion de femmes y est plus faible, 50,8 % en moyenne (contre 57,9 % en France métropolitaine) ; elle est plus importante dans les collèges (54,6 %), que dans les LP (48,0 %) et les LEGT (46,9 %) [1] ;

- le temps partiel des titulaires est moins utilisé dans les DOM, puisque ce taux est de 5,0 % contre 10,4 % en France métropolitaine.

Le ratio global d'heures par élève («H/E») est de 1,45 [3]. Il est de 1,21 en collège, de 2,24 dans les SEGPA où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 2,08 en lycée professionnel (LP), de 1,42 en lycée pré-bac et de 1,76 en lycée post-bac.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur («H/S») est de 23,2 en collège, de 13,3 en SEGPA, de 16,6 en LP, de 22,8 en lycée pré-bac et de 18,8 en lycée post-bac.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir 9.7.

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur. Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en SEGPA ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP

Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2010-2011 (1)

	Collège et SEGPA (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Agrégés et chaires supérieures	194	25	1 053	1 272	38,0	5,4
Certifiés et assimilés	6 476	191	3 474	10 141	53,8	5,7
Adjoints et chargés d'enseignement	77	15	21	113	29,2	4,4
PEGC	470	0	0	470	50,0	6,8
PLP	146	2 281	937	3 364	47,3	2,7
Total titulaires et stagiaires	7 363	2 512	5 485	15 360	50,7	5,0
Maîtres auxiliaires	39	16	17	72	47,2	
Professeurs contractuels	733	354	382	1 469	51,6	
Total non-titulaires	772	370	399	1 541	51,4	
Total	8 135	2 882	5 884	16 901	50,8	
% femmes	54,6	48,0	46,9	50,8		
% temps partiel des titulaires	5,9	3,1	4,7	5,0		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 1 272 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 38,0 % sont des femmes et 5,4 % travaillent à temps partiel. En collège, 54,6 % des enseignants sont des femmes et 5,9 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2010-2011

	Collège (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	0,5	0,2
Agrégés	2,4	0,9	17,4	7,4
Certifiés et assimilés	79,6	6,6	59,0	60,0
Adjoints et chargés d'enseignement	1,0	0,5	0,4	0,7
PEGC	5,8	0,0	0,0	2,8
PLP	1,8	79,2	15,9	19,9
Total titulaires et stagiaires	90,5	87,2	93,2	90,9
Non-titulaires	9,5	12,8	6,8	9,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Indicateurs d'heures/élèves (« H/E ») et élèves/structure (« E/S ») dans le second degré public dans les DOM en 2010-2011 (1)

	Collège		SEGPA		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,21	23,4	2,35	13,1	1,99	17,9	1,39	22,7	1,79	17,9	1,42	21,4
Guyane	1,26	21,9	2,24	12,9	1,92	17,7	1,51	20,6	2,02	17,0	1,45	20,2
Martinique	1,20	23,6	2,26	13,5	2,23	15,7	1,47	22,7	1,88	18,6	1,52	20,6
La Réunion	1,20	23,4	2,18	13,5	2,11	16,2	1,39	23,4	1,65	19,7	1,44	21,1
Total	1,21	23,2	2,24	13,3	2,08	16,6	1,42	22,8	1,76	18,8	1,45	20,9

(1) Heures/élèves (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

Présentation

Dans les DOM, 40 400 personnes sont rémunérées au titre du secteur public (dont 85 % d'enseignants) et 2 500 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés [1].

Dans le secteur public, 42,2 % des enseignants exercent dans le premier degré et 54,8 % dans le second, la part de l'enseignement supérieur restant faible (3 %). Dans le second degré public, 45,6 % des enseignants sont affectés en collège ou rémunérés au titre de la prévention ou du traitement des difficultés scolaires, 24,9 % sont affectés en LEGT, 20 % en LP et 9,3 % sur des actions diverses.

Par rapport à l'ensemble des 34 400 enseignants du public, la part des enseignants dans le premier degré (42,2 %) est plus importante en Guyane (47,2 %) que dans les autres académies d'outre-mer et qu'en France métropolitaine (41,8 %).

1 000 enseignants (39,2 %) sont rémunérés au titre du premier degré privé et 1 500 au titre du second.

L'âge moyen des enseignants du secteur public dans les DOM est de 41 ans dans le premier degré et de 43,8 ans dans le second degré, avec des écarts de six mois à un an de plus par rapport aux âges moyens en France métropolitaine. Les agents en Guadeloupe et en Martinique ont 44,7 ans en moyenne dans le secteur public, soit quatre ans de plus qu'en Guyane. Les enseignants du secteur privé sont en moyenne plus âgés.

La proportion de femmes varie entre 62,5 % dans le secteur public et 70,6 % dans le secteur privé, avec notamment davantage d'enseignantes dans le premier degré privé (87,8 % contre 75,8 % dans le public). La part du travail à temps partiel ou incomplet s'élève à 6,4 % dans le secteur public et à 11,1 % dans le secteur privé.

Outre le personnel enseignant, 6 000 agents sont affectés dans les académies d'outre-mer, dont 44,2 % exercent à La Réunion. Sept non enseignants sur dix sont rémunérés aux titres du premier et du second degrés et du programme « vie de l'élève ». Le pourcentage de personnels non enseignants par rapport à l'ensemble des effectifs du secteur public est élevé en Martinique (16,4 % contre 15 % en moyenne), mais il demeure moins important qu'en France métropolitaine (18,7 %).

Définitions

LOLF

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau [1] sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES, programmes des enseignements scolaires des premier et second degré, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

Enseignants du premier degré

Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

Enseignants du second degré

Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Divers » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

Enseignants du supérieur

Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative

Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

[1] Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans les DOM, janvier 2011

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 183	2 260	2 798	6 279	14 520
	Âge moyen	42,7	38,8	41,9	40,3	40,9
	% femmes	78,3	73,0	81,2	73,0	75,8
	% temps partiel	2,6	2,9	3,8	6,4	4,5
	Second degré	4 112	2 447	3 750	8 541	18 850
	Âge moyen	45,5	40,8	45,4	43,2	43,8
	% femmes	53,5	44,9	57,3	49,4	51,3
	% temps partiel	4,5	4,1	5,8	7,1	5,9
	Collège et enseignement spécialisé	1 878	1 314	1 544	3 863	8 599
	Âge moyen	45,2	39,4	44,2	42,4	42,9
	% femmes	56,7	47,4	62,9	54,8	55,5
	% temps partiel	4,7	4,0	7,1	7,6	6,3
	LEGT et post-bac	1 090	450	1 024	2 143	4 707
	Âge moyen	46,9	43,6	46,9	45,5	45,9
	% femmes	51,6	47,1	54,5	43,6	48,1
	% temps partiel	3,8	4,0	4,0	7,0	5,3
	Lycée professionnel	761	509	873	1 644	3 787
	Âge moyen	46,1	42,8	46,8	44,2	45,0
	% femmes	50,1	37,5	52,2	45,7	47,0
	% temps partiel	3,3	2,6	4,1	4,0	3,7
Divers second degré	383	174	309	891	1 757	
Âge moyen	42,0	38,5	42,5	39,7	40,6	
% femmes	50,7	41,4	53,4	46,4	48,0	
% temps partiel	8,4	9,2	10,7	11,0	10,2	
Supérieur	245	84	197	478	1 004	
Âge moyen	46,7	46,1	47,7	44,7	45,9	
% femmes	36,3	39,3	42,1	36,6	37,8	
% temps partiel	1,2	0,0	2,5	2,9	2,2	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	Premier et second degrés	574	341	549	1 026	2 490
	Âge moyen	49,5	46,6	51,1	47,4	48,6
	% femmes	69,7	64,8	74,0	55,7	64,2
	% temps partiel	2,3	0,9	0,7	3,4	2,2
	Vie de l'élève	363	251	356	722	1 692
	Âge moyen	40,4	37,3	40,5	40,0	39,8
	% femmes	79,9	79,3	83,1	78,9	80,1
	% temps partiel	37,7	36,7	44,1	41,1	40,4
	Soutien	303	192	265	432	1 192
	Âge moyen	47,1	46,1	52,1	44,8	47,2
	% femmes	75,6	68,8	75,1	70,1	72,4
	% temps partiel	7,3	0,5	1,1	4,6	3,9
	Supérieur	175	46	153	322	696
	Âge moyen	46,8	42,2	47,8	43,8	45,3
	% femmes	64,0	58,7	64,7	55,0	59,6
	% temps partiel	0,0	0,0	0,7	3,1	1,6
Total Public	8 955	5 621	8 068	17 800	40 444	
	Âge moyen	44,7	40,5	44,7	42,4	43,1
	% femmes	64,9	59,8	68,2	59,5	62,5
	% temps partiel	4,9	4,7	6,1	7,8	6,4
Enseignants du secteur privé	Premier degré	232	120	221	391	964
	Âge moyen	48,1	39,6	50,9	43,0	45,6
	% femmes	92,2	81,7	84,2	89,0	87,8
	% temps partiel	3,9	6,7	2,3	3,6	3,7
	Second degré	443	167	392	494	1 496
	Âge moyen	46,1	42,6	45,8	44,0	44,9
	% femmes	58,0	58,7	63,5	58,1	59,6
	% temps partiel	14,4	21,6	15,3	15,4	15,8
	Collège	172	82	120	260	634
	Âge moyen	46,5	41,6	47,7	43,4	44,8
	% femmes	66,9	58,5	65,8	60,4	62,9
	% temps partiel	11,0	22,0	21,7	15,4	16,2
	Lycée	260	82	251	223	816
	Âge moyen	46,2	43,9	45,9	45,1	45,5
	% femmes	51,5	57,3	62,5	55,6	56,6
	% temps partiel	16,9	22,0	10,4	16,1	15,2
	Autre second degré	11	3	21	11	46
Âge moyen	35,8	34,7	34,8	35,2	35,1	
% femmes	72,7	100,0	61,9	54,5	65,2	
% temps partiel	9,1	0,0	38,1	0,0	19,6	
Total Privé	675	287	613	885	2 460	
	Âge moyen	46,8	41,3	47,6	43,5	45,2
	% femmes	69,8	68,3	71,0	71,8	70,6
	% temps partiel	10,8	15,3	10,6	10,2	11,1

Présentation

En 2010-2011, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 237 000 élèves et étudiants, selon les données provisoires. Cet effectif est en augmentation par rapport à 2009 (+ 1,4 %). Tous les degrés d'enseignement enregistrent une évolution positive [1].

En stabilisant le nombre d'écoliers de la Nouvelle-Calédonie au niveau de 2009 (données 2010 non disponibles), le premier degré, avec 131 800 élèves, connaît une hausse de 1,7 % (+ 2 100 élèves), avec un fort accroissement du préélémentaire (+ 3,9 %). Cette évolution positive est due à la croissance des effectifs de Mayotte (+ 6,6 %), tandis que les autres collectivités (hors Nouvelle-Calédonie) enregistrent une baisse [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics (84,3 % globalement), avec d'importantes variations territoriales : à Wallis-et-Futuna, le premier degré est entièrement privé, à Mayotte, le public est presque en situation de monopole, et à Saint-Pierre et Miquelon, il y a quasiment parité entre les deux secteurs d'enseignement.

On recense 95 400 élèves dans le second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, en hausse de 1,1 % par rapport à 2009 [1]. La croissance des effectifs est due essentiellement à la poussée des lycées généraux et technologiques (+ 4,7 %). À l'inverse, les effectifs du lycée professionnel sont en baisse, renversant la tendance à la hausse observée sur longue période.

D'un territoire à l'autre, les évolutions sont contrastées : Mayotte enregistre la plus forte hausse (+ 5,2 %), Saint-Pierre et Miquelon ainsi que la Polynésie française perdent environ 2 % de leurs effectifs [3]. Les établissements publics forment 81,3 % des collégiens et lycéens. Le secteur public est exclusif à Mayotte et à Wallis-et-Futuna ; il scolarise environ 70 à 75 % des élèves dans les autres territoires.

En complément de l'enseignement dispensé par l'éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 1 500 élèves dans le second degré [1].

L'enseignement supérieur accueille 8 300 étudiants (300 de plus qu'en 2009), principalement à l'université (68 % des étudiants) et en sections de techniciens supérieurs (23 %) [1].

Définitions

Collectivités d'outre-mer (COM)

Mayotte, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».

On notera que Mayotte est devenu département d'outre-mer en avril 2011. Ce changement de statut sera pris en compte dans les statistiques à partir de la rentrée 2011 (RERS, édition 2012).

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir 1.2.

CP-CM2

Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Avant la rentrée 2009, les CLIS étaient dénommées « classe d'intégration scolaire ». Voir 3.1.

Premier cycle

Classes de sixième à troisième, dispositifs relais, unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS ex-UPI), classes préprofessionnelles (DIMA ou dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

Second cycle général et technologique

Classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

SEGPA

Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUFM

Institut de formation des maîtres.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie (Public + Privé)

	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009 (4)	2010p	Évolution 2010/2009 (%)
Premier degré (1)	97 669	118 129	123 146	125 501	125 295	127 664	129 604	(5) 131 752	1,7
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	41 554	40 772	41 491	43 361	45 071	3,9
CP-CM2	67 492	78 328	80 493	80 611	81 644	82 970	83 371	83 813	0,5
ASH	844	2 775	1 854	3 336	2 879	3 203	2 872	2 868	-0,1
Second degré	46 102	78 737	88 233	90 316	91 809	93 289	94 410	95 420	1,1
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	54 457	54 924	55 698	55 501	55 848	0,6
SEGPA	174	1 069	1 394	1 443	1 425	1 534	1 952	1 950	-0,1
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	17 103	17 744	18 094	18 618	18 419	-1,1
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	17 313	17 716	17 963	18 339	19 203	4,7
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 544	1 516	1 560	1 553	1 535	-1,2
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	2,4
CPGE	50	86	142	173	181	176	179	207	15,6
STS	425	882	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	11,8
Universités (2)	1 418	3 371	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	-1,2
<i>dont IUFM</i>						640	589	-	-
Autres formations (3)	69	94	274	322	375	398	486	523	7,6
IUFM	-	189	438	495	520	-	-	-	-
Total général	146 457	202 959	219 733	224 706	225 921	230 107	233 681	(5) 237 018	1,4

(1) De 2000-2001 à 2008-2009 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

(3) Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables...).

(4) À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis et Futuna et de la Nouvelle-Calédonie recensés en mars N+1 (rentrée scolaire décalée) sont affectés à la rentrée N et non plus à la rentrée N+1. Les effectifs 2009 affichés ici diffèrent donc de ceux publiés dans l'édition 2010.

(5) Données provisoires. En l'absence de données 2010 pour les effectifs du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, on a reconduit ceux de la rentrée 2009.

[2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2010-2011 (données provisoires)

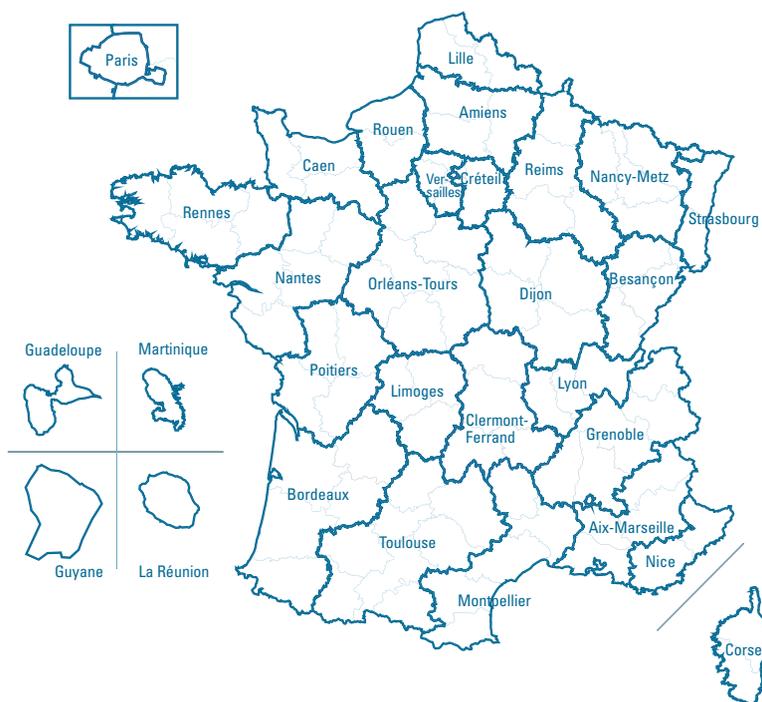
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie (1)	Total
Public	334	31 926	51 661	-	27 196	111 117
Préélémentaire	133	11 996	15 868	-	9 443	37 440
CP-CM2	201	19 679	33 470	-	17 531	70 881
ASH	-	251	2 323	-	222	2 796
Privé	319	6 550	2 315	2 047	9 404	20 635
Préélémentaire	143	2 218	1 085	679	3 506	7 631
CP-CM2	176	4 332	1 220	1 306	5 898	12 932
ASH	-	-	10	62	-	72
Total premier degré	653	38 476	53 976	2 047	36 600	131 752
Évolution 2010/2009 (%)	-0,2	-2,7	6,6	-6,0	(1)	1,7
Part du Public (%)	51,1	83,0	95,7	0,0	74,3	84,3

(1) Reconstitution des données 2009, en l'absence de données disponibles pour la rentrée 2010 (mars 2011). L'évolution 2010/2009 n'a donc pas de sens (valeur nulle par construction).

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2010-2011

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total
Public	444	23 749	29 254	1 929	22 216	77 592
Premier cycle	206	13 031	18 104	1 172	13 604	46 117
SEGPA	-	434	557	-	767	1 758
Second cycle professionnel	117	5 700	4 075	483	3 294	13 669
Second cycle général et technologique	121	4 584	6 518	274	4 551	16 048
Privé	162	7 651	-	-	10 015	17 828
Premier cycle	149	4 523	-	-	5 059	9 731
SEGPA	13	57	-	-	122	192
Second cycle professionnel	-	1 574	-	-	3 176	4 750
Second cycle général et technologique	-	1 497	-	-	1 658	3 155
Total second degré	606	31 400	29 254	1 929	32 231	95 420
Évolution 2010/2009 (%)	-2,3	-1,9	5,2	1,5	0,5	1,1
Part du Public (%)	73,3	75,6	100,0	100,0	68,9	81,3

LES ACADÉMIES



Académie	Département	Académie	Département	Académie	Département
Aix-Marseille	Alpes-de-Hte-Provence	Grenoble	Ardèche	Paris	Paris
	Hautes-Alpes		Drôme		Poitiers
	Bouches-du-Rhône		Isère		Charente-Maritime
Amiens	Vaucluse		Savoie		Deux-Sèvres
	Aisne	Lille	Haute-Savoie		Vienne
	Oise		Nord	Reims	Ardennes
Somme	Pas-de-Calais		Aube		
Besançon	Doubs	Limoges	Corrèze		Marne
	Jura		Creuse		Haute-Marne
	Haute-Saône		Haute-Vienne	Rennes	Côtes-d'Armor
Territoire de Belfort	Lyon	Ain	Finistère		
Dordogne		Loire		Ille-et-Vilaine	
Gironde		Rhône		Morbihan	
Bordeaux	Landes	Montpellier	Aude	Rouen	Eure
	Lot-et-Garonne		Gard		Seine-Maritime
	Pyrénées-Atlantiques		Hérault	Strasbourg	Bas-Rhin
Caen	Calvados	Lozère	Haut-Rhin		
Caen	Manche	Nancy-Metz	Pyrénées-Orientales	Toulouse	Ariege
	Orne		Meurthe-et-Moselle		Aveyron
	Clermont-Ferrand		Allier	Meuse	
Corse	Cantal		Moselle		Gers
	Haute-Loire		Vosges		Lot
	Puy-de-Dôme	Nantes	Loire-Atlantique		Hautes-Pyrénées
Corse-du-Sud	Maine-et-Loire			Tarn	
Haute-Corse	Mayenne			Tarn-et-Garonne	
Créteil	Seine-et-Marne		Sarthe	Versailles	Yvelines
	Seine-Saint-Denis		Vendée		Essonne
	Val-de-Marne	Nice	Alpes-Maritimes		Hauts-de-Seine
Dijon	Côte-d'Or		Var		Val-d'Oise
	Nièvre		Orléans-Tours	Cher	Guadeloupe
	Saône-et-Loire		Eure-et-Loir	Guyane	Guyane
	Yonne		Indre	Martinique	Martinique
			Indre-et-Loire	La Réunion	La Réunion
			Loir-et-Cher		
			Loiret		

A

AAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
ADMENESR	Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AGLAE	Application de gestion du logement et de l'aide à l'étudiant
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANR	Agence nationale de la recherche.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
APL	Aide personnalisée au logement.
AR	Ambition-réussite.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARCNAM	Antenne régionale du CNAM.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé.
AVS (AVS-I, AVS-CO)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel, AVS collectif).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Bio Labo	Biologie de laboratoire et paramédicale.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.

BT	Brevet de technicien.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CAV	Contrat d'avenir.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'éducation nationale.
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CES	Contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CI-RMA	Contrat insertion revenu minimum d'activité.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.

CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type de l'éducation (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIN	Classe d'initiation.
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-CIPAL).
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant 2009).
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNE	Contrat nouvelles embauches.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer (voir page 2).
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPES	Classes préparatoires aux études supérieures.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Création-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).

CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Nîmes, Albi).
CUI	Contrat unique d'insertion.
Culture-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du travail, de l'emploi et de la santé).
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication (branche d'activité professionnelle).
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJVA, MESR).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DESA	Diplôme d'études spécialisées appliquées.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEST	Diplôme d'études supérieures technologiques.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJVA).
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJVA).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE(sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIF	Droit individuel à la formation.
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA	Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Départements d'outre-mer (voir page 2).
DPCE	Diplôme de premier cycle économique.
DPCT	Diplôme de premier cycle technologique.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité).
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP.
DRT	Diplôme de recherche technologique.

DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EN	Éducation nationale.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves par structure (division ou groupe).
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
ESR	Enseignement supérieur et recherche.
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS-I	Emploi de vie scolaire individuel.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIPFCIP	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (branche d'activité professionnelle).
GT	Général et technologique.
GVT	Glissement vieillesse technicité.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	Hôtellerie (baccalauréat technologique).
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAE	Institut d'administration des entreprises.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.
IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
IDCCET	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (branche d'activité professionnelle).
IEA	International association for the evaluation of educational achievement.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFÉ	Institut français de l'éducation (ex Institut national de la recherche pédagogique).
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (remplacé par IPEV).
IGAENR	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INS	Insertion (dispositif d'aide en troisième d'insertion).
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.

IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISCS	Informatique, statistique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ISP	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacée par JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT / LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1er août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LRU	(Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAAPRAT	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MENJVA	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MI-SE	Maître d'internat - surveillant d'externat.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OCPA	Organisme paritaire agréé.
OCTA	Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage
OI	Organisations internationales.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ONERA	Office national d'études et de recherches aérospatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence - Alpes - Côte d'Azur.
PACES	Première année commune aux études de santé
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PLPR	Patrimoine, logistique, prévention et restauration (branche d'activité professionnelle).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.

POLCA	Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
Pr	Secteur privé.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PU	Professeur d'université.
Pu	Secteur public.

Q

QCM	Questionnaire à choix multiples.
-----	----------------------------------

R

RAR	Réseaux ambition réussite.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RCE	Responsabilités et compétences élargies (universités).
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
ROM	Régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
RRS	Réseaux de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux (branche d'activité professionnelle).
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES).
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue SEGPA).
SHS	Sciences humaines et sociales (branche d'activité professionnelle).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (branche d'activité professionnelle).
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVIS	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête SIGNA).
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.

STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STS	Section de technicien supérieur.
SV	Sciences du vivant (branche d'activité professionnelle).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TD	Travaux dirigés.
TED	Troubles envahissants du développement.
TG	Trésorerie générale.
TH	Titre homologué.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.
TP	Travaux pratiques. Également : travaux publics.
TPG	Trésorier-Payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technicien supérieur agricole.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommées UPI).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VS	Vie scolaire.

Z

ZAUER	Zone en aire urbaine et en aire d'emploi de l'espace rural.
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1 LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 01.57 « Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil » décembre 2001.
06.08 « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005 », mars 2006.

2 LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 86.36 « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986 », septembre 1986.
89.44 « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. année scolaire 1988-1989 », octobre 1989.
90.43 « L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990 », décembre 1990.
98.15 « Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998 », mai 1998.
98.16 « Travailler en ZEP », mai 1998.
99.23 « La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics », juin 1999.
03.07 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe-relais – Année scolaire 1999-2000 », février 2007.
05.04 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004 », février 2005.
06.09 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2004-2005 », mars 2006.
07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
08.01 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
08.13 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers-relais – Année scolaire 2005-2006 », mars 2008.
08.34 « Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements du second degré en 2007-2008 », décembre 2008.
09.09 « Les réseaux « ambition réussite » - État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
09.18 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007, S. Cristofoli », juin 2009.
09.22 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », octobre 2009.
10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
10.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008 », juin 2011.
10.20 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premiers et second degrés en 2009-2010 », novembre 2010.
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.

Notes évaluation

- 04.11 « Les dispositifs relais 1999-2000 », novembre 2004.
05.13 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en dispositifs relais – Année scolaire 2003-2004 », novembre 2005.
07.01 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais », mars 2007.

3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
- 07.23 « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », mai 2007.
- 08.01 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.

4 LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 05.42 « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005 », décembre 2005.
- 06.08 « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005 », mars 2006.
- 06.11 « Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième », avril 2006.
- 07.06 « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006 », février 2007.
- 08.02 « Les élèves du second degré à la rentrée 2007 dans les établissements publics ou privés », janvier 2008.
- 09.08 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2008 dans les écoles publiques et privées », mai 2009.
- 10.03 « Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés », février 2010.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7042 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2006-2007 ».
- 7053 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2007-2008 ».
- 7088 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2008-2009 ».
- 7093 « Écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2008-2009. Diplômes délivrés en 2008, à l'issue de l'année scolaire 2007-2008. Public, Privé ».

5 LES APPRENTIS

Notes d'information

- 09.21 « L'apprentissage poursuit son essor en 2007 », juillet 2009.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 11.01 « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », janvier 2011.

6 LES ÉTUDIANTS

Notes d'information

- 06.22 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 2006.
- 07.20 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs, rentrée 2006 », mai 2007.
- 07.37 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2006-2007 », octobre 2007.
- 08.20 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – Croissance soutenue des effectifs à la rentrée 2007 », juin 2008.
- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 09.02 « La mobilité des étudiants », février 2009.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.01 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2008-2009 », février 2010.
- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
- 10.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs. Année 2009-2010 », mars 2010.
- 10.09 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2009-2010 », octobre 2010.
- 10.10 « Résultats provisoires du baccalauréat – Session de juin 2010 », juillet 2010.
- 11.02 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Vingt ans d'évolution entre les rentrées 1988 et 2008 », février 2011.
- 11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7042 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2006-2007 ».
- 7053 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2007-2008 ».
- 7088 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2008-2009 ».
- 7093 « Écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2008-2009. Diplômes délivrés en 2008, à l'issue de l'année universitaire 2007-2008. Public, Privé ».
- 7095 « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2009-2010. Public, Privé ».
- 7096 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2009-2010. Public, Privé ».
- 7110 « Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2009-2010. Public, Privé ».
- 7117 « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2010-2011. Public, Privé ».
- 7118 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2010-2011. Public, Privé ».
- 7122 « Effectifs universitaires. Tableaux divers universités et CUFR. Année universitaire 2008-2009. Public ».

7 LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 07.29 « La place de la formation continue universitaire s'affirme entre 2002 et 2004 », juin 2007.
- 08.06 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations », janvier 2008.
- 08.07 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires », janvier 2008.
- 09.06 « La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006 », avril 2009.
- 09.11 « L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007 », mai 2009.
- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.

8 RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 00.10 « Les chercheurs en entreprise ; évolution sur longue période et situation en 1997 », mars 2000.
- 02.50 « Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001 », novembre 2002.
- 03.09 « La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001 », février 2003.
- 04.10 « Résultats définitifs du diplôme national du brevet. Session 2003 », mars 2004.
- 04.31 « Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003 », novembre 2004.
- 06.16 « Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat », mai 2006.
- 06.22 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 2006.
- 07.15 « Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat », mai 2007.
- 07.18 « Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT », mai 2007.
- 07.29 « La place de la formation continue universitaire s'affirme entre 2002 et 2004 », juin 2007.
- 07.33 « Diplôme national du brevet, session 2006. Quatre élèves sur cinq l'obtiennent », juillet 2007.
- 08.05 « Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit », janvier 2008.
- 08.06 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations », janvier 2008.
- 08.07 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires », janvier 2008.
- 08.19 « Résultats définitifs de la session 2007 du baccalauréat », juin 2008.
- 08.24 « Résultats des BTS. Session 2007 », juillet 2008.
- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.
- 09.06 « La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006 », avril 2009.
- 09.10 « Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat », mai 2009.
- 09.11 « L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007 », mai 2009.
- 09.28 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2008 », décembre 2009.

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 10.10 « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine et DOM. Session de juin 2010 », juillet 2010.
- 10.11 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense – Année 2009 », août 2010.
- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 10.15 « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », octobre 2010
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.04 « Diplômes du second degré technologique et professionnel : la demande de VAE reste très concentrée », janvier 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 11.03 « Les étudiants dans les instituts catholiques – Forte augmentation des effectifs à la rentrée 2009 », février 2011.
- 11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7075 « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2008 ».
- 7076 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2008 ».
- 7077 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2008 ».
- 7091 « Établissements d'enseignement supérieur non universitaires ; les écoles de management ; les universités privées. 2008-2009. Diplômes délivrés en 2008 ».
- 7100 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2009 ».
- 7101 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2009 ».
- 7102 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2009 ».

9 LES PERSONNELS

Notes d'information

- 99.11 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998 », avril 1999.
- 00.15 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999 », juin 2000.
- 00.52 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000 », décembre 2000.
- 02.32 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001 », juillet 2002.
- 02.43 « Temps de travail des enseignants du second degré en 2002 », octobre 2002.
- 03.09 « La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001 », février 2003.
- 03.49 « Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes », août 2003.
- 04.22 « Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré publics à la rentrées 2003 : divisions et groupes », septembre 2004.

- 04.26 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2003-2004 », novembre 2004.
- 05.16 « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004 », mai 2005.
- 05.17 « Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004 », mai 2005.
- 06.10 « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2005 », mars 2006.
- 06.20 « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2005 », juin 2006.
- 07.28 « Concours national de recrutement de professeurs des écoles – Session 2006 », juin 2007.
- 07.34 « Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2006 », juillet 2007.
- 08.03 « Les professeurs de langues vivantes », janvier 2008
- 08.21 « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public. Session 2007 », juin 2008.
- 08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juin 2008.
- 08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré à la rentrée 2007 », octobre 2008.
- 09.12 « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2007 », mai 2009.
- 09.26 « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public – Session 2008 », décembre 2009.
- 10.19 « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2009 », novembre 2010.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 6986 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
- 7011 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
- 7043 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2006 ».
- 7063 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2007 ».
- 7092 « Concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2008 ».
- 7098 « Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010 ».
- 7099 « Enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du 1^{er} degré et les établissements du 2nd degré au 31 janvier 2010 ».
- 7111 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2009 ».
- 7120 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2011 ».
- 7121 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2011 ».

10 BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 06.28 « Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte », novembre 2006.
- 07.41 « Le coût de l'éducation en 2006. Évaluation provisoire du compte », décembre 2007.
- 09.13 « Coût de l'éducation en 2007 – Évaluation provisoire du compte », mai 2009.
- 10.01 « Coût de l'éducation en 2008 – Évaluation provisoire du compte », janvier 2010.
- 10.03 « Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés », février 2010.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 10.21 « Coût de l'éducation en 2009 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7097 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2009-2010 ».
- 7119 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2010-2011 »

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes d'information

- 98.26 « Recherche et développement dans les administrations en 1996 », août 1998.
- 98.27 « L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance », août 1998.
- 98.28 « Recherche et développement dans les administrations en 1997 », août 1998.
- 99.29 « Recherche et développement dans les entreprises en 1997 », août 1999.
- 00.10 « Les chercheurs en entreprises », août 2000.
- 00.29 « Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999 », septembre 2000.
- 00.30 « La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France », septembre 2000.
- 00.31 « La place des femmes dans la recherche », septembre 2000. « Women in sciences in France » (English version).
- 00.47 « Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE », novembre 2000.
- 01.26 « Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger », juin 2001.
- 01.41 « L'effort de recherche des principaux groupes industriels français », août 2001.
- 01.50 « Recherche et développement en France en 1999 et 2000 », novembre 2001.
- 02.53 « Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001 », novembre 2002. « R&D expenditure in France in 2000 » (English version).
- 02.54 « L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance », décembre 2002.
- 02.55 « L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie », décembre 2002.
- 06.22 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 2006.
- 07.18 « Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT », mai 2007.
- 07.22 « L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement », mai 2007.
- 07.29 « Place de la formation continue universitaire s'affirme entre 2002 et 2004 », juin 2007.
- 07.40 « Recherche et développement en France en 2005 - Premières estimations pour 2006 », novembre 2007.
- 08.06 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations », janvier 2008.
- 08.07 « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires », janvier 2008.
- 08.10 « La recherche en biotechnologie des entreprises implantées en France - 2000-2004 », février 2008.
- 08.15 « Les coopérations public-privé pour innover en France » mars 2008.
- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.

Notes recherche

- 03.01 « Les entreprises de biotechnologie en France en 2001 », septembre 2003.

- 03.02 « La recherche-développement dans les services en quête de mesure », octobre 2003.
- 04.01 « Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises », février 2004.
- 04.02 « Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002 », mars 2004.
- 04.03 « Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise », avril 2004.
- 04.04 « Les dépenses de R&D en santé en France en 2001 », août 2004.
- 04.05 « Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise », octobre 2004.
- 04.06 « Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003 », décembre 2004.
- 05.01 « Les relations interentreprises », mai 2005.
- 05.02 « Un panorama international des mécanismes nationaux d'aides fiscales à l'innovation », septembre 2005.
- 05.03 « Recherche et développement en France en 2003 – Premières estimations en 2004 », septembre 2005.
- 06.01 « Les configurations régionales des activités de recherche et développement en 2003 », janvier 2006.
- 06.02 « L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ? », mars 2006.
- 09.03 « Recherche et développement en France en 2006 – Premières estimations pour 2007 », février 2009.
- 09.27 « R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire », décembre 2009.

Notes d'information «Enseignement supérieur et recherche» (ESR)

- 10.05 « Dépenses de recherche et développement en France en 2007 – Premières estimations pour 2008 », juin 2010.
- 11.01 « Dépenses de recherche et développement en France en 2008 – Premières estimations pour 2008 », février 2011.
- 11.05 « Les chercheurs en entreprise – Forte augmentation sur la période 1997-2007 », avril 2011.

12 L'OUTRE-MER

Notes d'information

- 02.32 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001 », juillet 2002.
- 02.50 « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001 », novembre 2002.
- 03.09 « La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001 », février 2003.
- 03.46 « Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002 », août 2003.
- 03.49 « Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes », août 2003.
- 04.31 « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003 », novembre 2004.
- 07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
- 08.01 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
- 09.28 « Les diplômés de l'enseignement professionnel – Session 2008 », décembre 2009.

- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
- 11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.

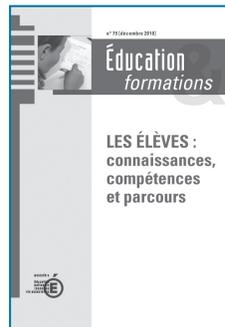
Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7098 « Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010 ».
- 7110 « Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2009-2010. Public, privé ».

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



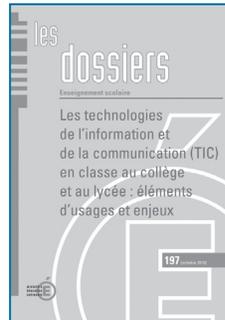
Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la **revue Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Les Notes d'Information font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif ou de la recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Filles et garçons sur le chemin de l'égalité regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

– par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h. 00 à 16 h. 30 (01 55 55 73 58) ;

– par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Centre de documentation

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

 01 55 55 72 04

Fax 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).

[RERS 2011]

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2011 présente les données statistiques de l'année 2010-2011.

collection

Repères et références statistiques 2011

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2011

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.gouv.fr

conception graphique

Corinne Jadas

impression

Ovation / 7 000 exemplaires



9 782110 978103

26 euros

n° ISSN / ISBN

1635-9089 / 978-2-11-097810-3

